Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 33
1931

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

TROIS
INSCRIPTIONS D'ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE
DE THÉANGÉLA EN CARIE

I

En 1887, W. Judeich et F. Winter publièrent leur rapport sur une courte visite qu'ils avaient faite aux ruines d'une ville grecque située près du village de Djimi, à l'est de Boudroum (Halicarnasse), ruines que les indigènes appellent Kenier [1]. Ils avaient été attirés à cet endroit par des renseignements sur une fouille faite à Kenier par un indigène, fouille qui avait donné quelques statues et inscriptions. Judeich et Winter ne firent que passer par Kenier et n'eurent le temps ni de dresser un plan de la ville, ni de prendre des photographies. Depuis Judeich et Winter, personne, que je sache (je parle des archéologues), ne visita ces ruines si intéressantes, avec leurs imposantes fortifications, leurs restes d'un temple et d'une palestre (cette dernière dédiée à un roi selon un fragment d'inscription découvert par Judeich et Winter) [2] et la belle acropole qui domine la ville basse bâtie sur les terrasses d'une colline [3].

Judeich et Winter ont identifié les ruines qu'ils ont visitées avec Pédasa. Ils ont établi le fait incontestable que l'importance de la place était toute militaire. La forteresse dominait une des deux routes qui réunissaient dans l'Antiquité la côte de Carie à la région fertile de cette partie si remarquable et si peu connue de l'Asie Mineure. Mais leur identification a été démontrée erronée par plusieurs inscriptions qui avaient été trouvées (avec des statues, des monnaies et d'autres menus objets) par le même fouilleur dont le succès avait conduit Judeich et Winter à Kenier. Il est difficile de

1. W. Judeich, *Ath. Mitth.*, XII (1887), p. 335 et suiv.
2. Le texte de l'inscription : ὁ δῆμος βασιλ[...] | τὴν παλαίστρ[αν ἀνέθηκεν]. Le roi est probablement un des Ptolémées ; cf. l'inscription d'Halicarnasse citée Ditt., *Or.*, 46, note 3.
3. Aucune des expéditions récentes qui ont visité la Carie, ni celle d'Italie, ni celle d'Autriche, ne s'est rendue à Théangéla.

dire si les inscriptions et les statues sorties des ruines de Kenier et dispersées depuis avaient été découvertes toutes à la fois ou à plusieurs reprises. Le fait est que, presque toutes, elles ont trouvé leur chemin dans les collections privées ou publiques d'Europe. Deux inscriptions au moins ont été acquises par le Musée national d'Athènes (vendues par Μιχαὴλ Βογιατζῆ), trois inscriptions par feu W. Froehner (acquises de Michel Antonio de Symi, actuellement au Cabinet des Médailles), une sculpture (archaïque) au moins par le British Museum.

Les inscriptions du Musée National d'Athènes ont été publiées par M. A. Wilhelm[1]. Le nom de l'auteur nous garantit que cette publication est définitive. Deux des inscriptions de la collection Froehner ont été copiées (en partie) à Boudroum par M. Th. Bent, le voyageur et explorateur bien connu, et ces copies, communiquées à M. Paton, ont été publiées par M. Hicks[2]. Nous allons voir qu'elles avaient été faites à la hâte, sans division de lignes, et que les parties mal conservées ont été simplement omises. Trois inscriptions furent copiées par Bent et publiées par Hicks, et il y a trois inscriptions dans la collection Froehner ; mais il n'y a que deux inscriptions dans chaque série qui soient identiques. Où se trouve la troisième inscription publiée par Hicks? Je l'ignore. Elle n'a jamais appartenu à Froehner. Peut-être la trouvera-t-on à Athènes[3].

Toutes les inscriptions de Kenier appartiennent à l'époque hellénistique, et toutes indiquent *expressis verbis* qu'elles proviennent de la ville de Théangéla. Ce fut donc chose aisée pour M. C. Smith de réfuter Judeich et d'identifier Kenier avec Théangéla ou Syangéla, une colonie de Trézène comme Halicarnasse et étroitement liée à celle-ci[4]. Nous reviendrons sur l'histoire de Théangéla à la fin de cet article.

Feu W. Froehner savait bien que les inscriptions qu'il possédait avaient été publiées incomplètement et non sans erreurs. Quand A. Wilhelm lui demanda des renseignements sur une d'elles, il les

1. A. Wilhelm, *Oest. Jahresh.*, XI (1908), p. 61 et suiv. et p. 70 et suiv. ; cf. P. Graindor, *Mus. Belge*, XXV (1917), p. 207 et suiv. C'est C. Smith qui donne aux ruines de Théangéla le nom moderne Kenier.

2. E. L. Hicks, *The Class. Rev.*, III (1887), p. 234 et suiv. ; cf. C. Smith, *Ibid.*, p. 139 et suiv.

3. Sur cette inscription, voir A. Wilhelm, *Oest. Jahresh.*, XXIV (1929), p. 167. La ville de Théangéla était célèbre pour son miel qu'elle exporta en Égypte : voir les papyrus de la correspondance de Zénon (*Arch. f. Pap.*, VIII, p. 276 ; Preisigke, *Sammelbuch*, III, n° 6779, l. 28).

4. Sur l'histoire de Théangéla, voir les articles de C. Smith et A. Wilhelm, que je viens de citer.

lui donna fort courtoisement, mais ne lui révéla pas que l'inscription, dont la fin seule avait été publiée par M. Hicks, était complète dans sa collection. Quand, il y a environ vingt-cinq ans, je lui demandai, après avoir vu dans sa collection une des inscriptions de Théangéla, pourquoi il ne la publiait pas, il me répondit malicieusement : « J'aime avoir des choses inédites. »

Maintenant que la collection de W. Froehner est au Cabinet des Médailles, il est temps de publier des copies complètes de ces documents, dont un au moins présente un réel intérêt historique. Pendant une de mes visites au Cabinet des Médailles, j'ai donc demandé quelques renseignements sur ces inscriptions à M. Jean Babelon, qui, tout de suite, avec une extrême courtoisie, fit des recherches, d'ailleurs assez simples, et identifia les inscriptions dont je lui avais parlé. Les inscriptions de Théangéla, comme toutes celles de la collection Froehner, avaient été soigneusement copiées et décrites par W. Froehner lui-même dans son Inventaire manuscrit. A ses copies, il avait ajouté, dans le même Inventaire, des restitutions exactes et des notes instructives.

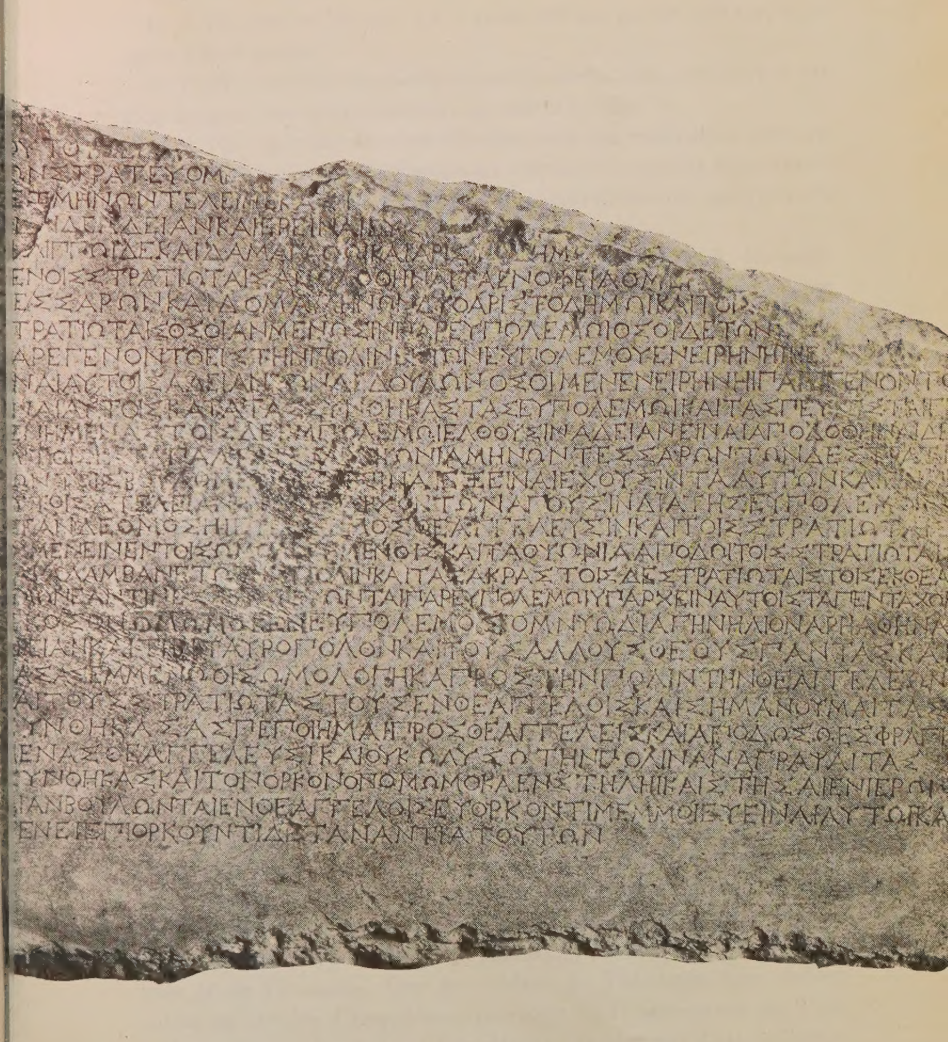
Quand l'Administration du Cabinet des Médailles me donna généreusement la permission de publier les trois inscriptions de Théangéla de la collection Froehner, la tâche d'en établir le texte ne me parut pas difficile. En comparant les copies de W. Froehner au texte des inscriptions sur les pierres (j'ai travaillé sur les originaux, sur des estampages et des photographies), j'ai trouvé ses copies presque toujours exactes et ses restitutions du texte ordinairement acceptables. Je noterai les divergences entre mes copies et restitutions et celles de Froehner dans les *varia lectionis* ajoutés aux textes. Quant au commentaire, j'ai fait usage de quelques références de Froehner aux textes anciens et aux livres modernes sans le noter chaque fois. Les notes de Froehner étaient dans un état embryonnaire. Il les aurait certainement remaniées s'il avait publié lui-même ces inscriptions.

I (Planche I)

Partie basse d'une stèle en marbre blanc. La partie haute manque. Inscription de 30 lignes. Les lignes sont complètes à partir de la ligne 12. Haut. $0^{m}54$-$0^{m}41$. Larg. $0^{m}61$. Haut. des lettres, $0^{m}009$-$0^{m}01$. Lettres vulgaires ioniennes qui peuvent bien être attribuées à la fin du IVe ou au commencement du IIIe siècle av. J.-C. Deux fragments du texte ont été publiés par E. L. Hicks

dans *The Class. Rev.*, III (1889), p. 235, d'après la copie de M. Bent : l. 11-14 (division en cinq lignes au lieu de quatre) et l. 25-30 (division en sept lignes au lieu de six), avec beaucoup d'erreurs de lecture. A propos de la paléographie de l'inscription, je suis heureux de pouvoir citer l'opinion de M. Maurice Holleaux. Dans sa lettre du 8 février 1930, il dit : « L'inscription peut remonter *soit à la fin du IV*ᵉ *siècle*, soit au début du IIIᵉ. Je ne crois pas qu'on puisse rien objecter à la première de ces deux dates. »

α
στεφ
ρου τοῦ δὲ μ
τῶν στρατευομέ[νων — — — — — — — — ὀψώνια]
δὲ ζ' μηνῶν τελεῖν ἑκάστ[ωι
εἶναι δὲ ἄδειαν καὶ Ἐρειναιεῦσιν[
Φιλίππωι δὲ καὶ Δαμαγάθωι καὶ Ἀριστοδήμωι [καὶ τοῖς ὑπ' αὐτοὺς τασσο-]
μένοις στρατιώταις ἀποδοθῆναι τὰ ἐνοφειλόμεν[α αὐτοῖς ὀψώνια μηνῶν]
τεσσάρων καὶ δόμα μηνῶν δύο Ἀριστοδήμωι καὶ τοῖς [ὑπ' αὐτὸν οὖσιν]
στρατιώταις ὅσοι ἂν μένωσιν παρ' Εὐπολέμωι · ὅσοι δὲ τῶν ἐ[λευθέρων]
παρεγένοντο εἰς τὴν πόλιν ἐκ τῶν Εὐπολέμου ἐν εἰρήνηι ἢ ἐν π[ολέμωι]
εἶναι αὐτοῖς ἄδειαν · τῶν δὲ δούλων ὅσοι μὲν ἐν εἰρήνηι παρεγένοντο
εἶναι αὐτοῖς κατὰ τὰς συνθήκας τὰς Εὐπολέμωι καὶ τὰς Πευκέσται γε-
γενημένας · τοῖς δὲ ἐμ πολέμωι ἐλθοῦσιν ἄδειαν εἶναι · ἀποδοθῆναι δὲ
καὶ τοῖς καταπαλταφέταις ὀψώνια μηνῶν τεσσάρων · τῶν δὲ στρατιω-
[τ]ῶν τοῖς βουλομένοις ἀπι(έ)ναι ἐξεῖναι ἔχουσιν τὰ αὑτῶν, καὶ εἶναι
[α]ὐτοῖς ἀτέλειαν τῶν ὑπαρχόντων ἄγουσιν διὰ τῆς Εὐπολέμ[ου·]
ὅταν δὲ ὀμόσηι Εὐ[πόλ]εμος Θεαγγελεῦσιν καὶ τοῖς στρατιώταις
ἐμμενεῖν ἐν τοῖς ὡμολογημένοις καὶ τὰ ὀψώνια ἀποδῶι τοῖς στρατιώταις,
παραλαμβανέτω τὴμ πόλιν καὶ τὰς ἄκρας · τοῖς δὲ στρατιώταις τοῖς ἐκ Θεαγ-
γέλων, ἐάν τινες στρατεύωνται παρ' Εὐπολέμωι ὑπάρχειν αὐτοῖς τὰ Πεντάχωρα.
Ὅρκος ὃν ὠμώμοκεν Εὐπόλεμος · ὀμνύω Δία Γῆν Ἥλιον Ἄρη Ἀθηνᾶν
Ἀρείαν καὶ τὴν Ταυροπόλον καὶ τοὺς ἄλλους θεοὺς πάντας καὶ
πάσας · ἐμμενῶ οἷς ὡμολόγηκα πρὸς τὴν πόλιν τὴν Θεαγγελέων
καὶ τοὺς στρατιώτας τοὺς ἐν Θεαγγέλοις, καὶ σημανοῦμαι τὰς
συνθήκας ἃς πεποίημαι πρὸς Θεαγγελεῖς καὶ ἀποδώσω ἐσφραγισ-
μένας Θεαγγελεῦσι καὶ οὐ κωλύσω τὴν πόλιν ἀναγράψαι τὰς
συνθήκας καὶ τὸν ὅρκον ὃν ὠμώμοκα ἐν στήληι καὶ στῆσαι ἐν ἱερῶι
ὧι ἂν βούλωνται ἐν Θεαγγέλοις · εὐορκο(ῦ)ντι μέμ μοι εὖ εἶναι αὐτῶι καὶ
γένει, ἐπιορκοῦντι δὲ τἀναντία τούτων. (*Vacat*)



STÈLE DE THÉANGÉLA

Varia lectionis.

L. 1. Les restes de la lettre Λ sont très problématiques.

L. 2. Fr. : στε.

L. 3. Fr. : ρου τοῦ μὲν μ... Le ὸ après τοῦ me paraît certain. Le μ après ε l'est moins.

L. 7. Fr. : καὶ τοῖς σὺν αὐτοῖς στρατευο]|μένοις. Cette restitution est trop longue. Sur notre restitution, voir les notes.

L. 9. Fr. : καὶ τοῖς [σὺν αὐτῶι στρατευομένοις. La restitution est trop longue. On serait tenté de restituer ταssoμένοις, mais la ligne serait encore trop longue. Οὖσιν donne la quantité de lettres qui peuvent être placées dans la lacune.

L. 10. Fr. : σ[τρατιωτῶν. Je crois voir les lettres E et Λ. La seule restitution possible est donc ἐλ[ευθέρων], comme l'a déjà supposé Hicks.

L. 15. Fr. : καταπαλτασταῖς.

L. 19. Fr. : ὡμολογο(υ)μένοις.

Traduction.

« ..... des soldats ..... on paiera la solde de sept mois à chacun ..... Qúe les Érinéens soient aussi inclus dans l'amnistie..... On paiera à Philippe, à Damagathos, à Aristodèmos et à leurs soldats leur paie pour quatre mois, et on allouera à Aristodèmos et à ses soldats, s'ils restent avec Eupolèmos, un *donativum* de deux mois. Que les hommes libres, sujets d'Eupolèmos, venus dans la ville en temps de paix ou de guerre, bénéficient de l'amnistie. Quant aux esclaves, on agira envers ceux qui sont venus pendant la paix conformément au traité avec Eupolèmos et au traité avec Peucestas. Que ceux (des esclaves) qui sont arrivés pendant la guerre bénéficient de l'amnistie. On paiera aux soldats d'artillerie la solde de quatre mois. Que les soldats qui veulent s'en aller s'en aillent avec leurs biens et jouissent de l'exemption de droits de douane pour leurs biens lors de leur passage sur le territoire d'Eupolèmos. Quand Eupolèmos aura prêté serment aux Théangéliens et aux soldats promettant de se conformer à ce qui a été convenu entre eux, et quand il aura payé la solde aux soldats, il prendra possession de la ville et de l'acropole. Que les soldats de Théangéla qui veulent entrer au service d'Eupolèmos jouissent de la possession des Pentachora. Serment prêté par Eupolèmos : Je jure par Zeus, la Terre, le Soleil, Arès, Athèna Areia et la Tauropolos et par tous les autres dieux et déesses, que je me conformerai à ce qui a été convenu entre moi, la ville de Théangéla et les soldats qui sont à

Théangéla ; que je signerai le traité que j'ai fait avec les Théangéliens ; que je retournerai ce traité aux Théangéliens scellé de mon sceau, et que je n'empêcherai pas la ville de faire inscrire le traité et le serment que j'ai prêté sur une stèle, et de placer cette stèle dans un des sanctuaires de Théangéla. Si je tiens mon serment, que tout soit bien pour moi et pour mon *génos*, sinon — le contraire. »

Passons maintenant au commentaire. Notre inscription nous a conservé la fin d'un traité entre un certain Eupolèmos, d'un côté, et la ville de Théangéla et les soldats qui se trouvaient dans cette ville, de l'autre, traité conclu probablement à la fin du siège de cette ville par Eupolèmos. Le commencement de l'inscription qui contenait le préambule et les premiers paragraphes du traité est perdu. Ce qui reste comprend la fin de l'ὁμολογία et des συνθῆκαι, les derniers paragraphes des conditions du traité et le texte du serment prêté par Eupolèmos à la ville et aux soldats. Nous reviendrons sur les conditions du traité, quand nous apprécierons l'importance historique de ce document. Notons ici que notre traité présente maintes ressemblances avec deux traités fort connus des souverains hellénistiques avec leurs soldats rebelles : celui entre Eumène I[er], dynaste de Pergame, et les garnisaires de ses forteresses de Philétaireia et Attaleia (Ditt., *Or.*, 266) ; et celui entre le roi Séleucos II Callinicos et les soldats, à mon avis rebelles eux aussi, qui se trouvaient dans les villes fortes de Magnésie du Sipyle et de Palaemagnésie (Ditt., *Or.*, 229). (Les soldats traitent avec le roi par l'intermédiaire de la ville de Smyrne. On trouvera dans les notes qui suivent l'indication des ressemblances les plus frappantes de ces deux inscriptions avec la nôtre.) D'autres traités (entre ville et ville et entre ville et souverain), dont nous connaissons plusieurs dizaines, fournissent également beaucoup de rapprochements, surtout le traité entre le tyran Hermias d'Atarnée et la ville d'Érythrées (343/1 av. J.-C. Ditt., *Syll.*, 3[e] éd., 229), celui entre Milet et Héraclée (Ditt., *Syll.*, 3[e] éd., 633) et celui entre Milet et Magnésie (Ditt., *Syll.*, 3[e] éd., 588).

L. 1-3. Il est impossible de rien conjecturer de probable sur le contenu des trois premières lignes de l'inscription. On pourrait penser, si dans στεφ... le φ est bien lu, qu'Eupolèmos parle de στέφανοι, c'est-à-dire de couronnes (ou de paiements sous le nom de couronnes) que les soldats se seraient acquises pendant le siège. On pourrait citer les λεύκινα de Ditt., *Or.*, 266, 14-15, un paiement équivalent au στέφανος (voir la note de Dittenberger). Mais

on s'explique mal comment un général traitant de la capitulation d'une ville (voir plus loin) se reconnaîtrait responsable de paiements ayant le caractère de récompenses honorifiques pour des services dirigés contre lui.

L. 4-5. τῶν στρατευομέ[νων... ὀψώνια] | δὲ ζ' μηνῶν τελεῖν ἑκάστ[ωι. Comme dans les lignes suivantes et dans les inscriptions Ditt., *Or.*, 229 et 266, il est question de la solde (ὀψώνια) à payer aux divers groupes de soldats qui formaient la garnison de Théangéla pendant le siège. On pourrait restituer les lignes 4-5 à peu près de la manière suivante : τῶν στρατιωτῶν] | τῶν στρατευομέ[νων μετὰ τοῦ δεῖνος (le nom ou les noms du chef ou des chefs) ὀψώνια] | δὲ ζ' μηνῶν τελεῖν ἑκάστ[ωι. Il est vrai que δὲ, dans le passage restitué de cette manière, *abundat.* Mais nous ne savons rien sur ce qui précédait τῶν στρατιωτῶν à la ligne 3. Ὀψώνια, avec le sens de « gages » ou de « solde » des troupes, revient dans notre inscription aux lignes 15 et 19, et nous devons restituer le même mot à la ligne 8. On sait que c'est le *terminus technicus* (comme aussi μισθός) pour désigner la solde en argent des mercenaires par opposition à la nourriture (σῖτος, μέτρημα) et les vêtements (ἱματισμὸς, ἐσθής) ; voir par exemple, Ditt., *Syll.*, 3e éd., 547 (décret des Athéniens pour Demaenétos, 211/10 av. J.-C.), 33 et suiv. : ἐπεμε|λήθη δὲ καὶ τῆς τῶν ὀ[ψωνίων] διαδόσεως, σῖτό[ν] τε [π]α[ρ]ατι|θέμενος ἐξ ἑτοίμου ὅ[πως ἔχ]ωσιν ὡς λυσιτελέσ[τα]τ[ον]|, καὶ ἐν πᾶσιν τοῖς ἔτεσι[ν αὐ]τοῖς προδιδοὺς ἀργύριον εἰς | ἐσθῆτα, ἀεὶ προνοούμενο[ς τ]ῶν ὑφ' αὐτὸν τεταγμένων τῆς | εὐσχημοσύνης.

On notera que ni la nourriture ni les vêtements ne sont donnés gratis aux soldats ; on les leur vend à prix réduit, comme dans l'armée romaine. Cf. Ditt., *Or.*, 266 et 229, 106 : ὅπως αὐτοῖς διδῶται ἐκ τοῦ βασιλικοῦ τά τε μετρήματα καὶ τὰ ὀψώνια. On sait aussi que c'est par mois que l'*opsonion* était payé aux mercenaires : voir K. Grote, *Das griechische Söldnerwesen der hellenistischen Zeit*, 1913, p. 85, qui a réuni les témoignages littéraires ; cf. Ditt., *Or.*, 266, 13 : ὑπ[ὲρ | τ]οῦ ὀψωνίου οὗ ὡμολόγησεν τῆς τετραμήνου ἵνα δοθῆι [τὸ ὁ|μ]όλογον; καὶ μὴ ὑπολογιζέσθω εἰς τὸ ὀψώνιον. Le même mode de paiement doit être déduit de la clause sur le paiement de l'ὀψώνιον dans le traité entre les Rhodiens et les Hiérapytniens : Ditt., *Syll.*, 3e éd., 581, 31 et suiv. : ἀφ' ἇς δὲ κα | ἔλθοντι ἁμέρας τοὶ ἀποστελλόμενοι σύμμαχοι παρὰ Ἱεραπυ|τνίων εἰς Ῥόδον παρεχόντων Ἱεραπύτνιοι τοῖς ἀποσταλ(λ)εῖσι συμ|μάχοις τὰ ὀψώνια ἁμέρας τριάκοντα, c'est-à-dire au mois. La solde de sept mois est sans doute payée aux soldats pour le temps de leur service effectif et non pas avancée. On peut supposer que

pendant le siège (qui a duré au moins sept mois), les soldats n'avaient pas touché de paye, les uns pendant les sept mois, les autres pendant quatre, ce qui fut probablement la cause principale de leur capitulation.

L. 6. εἶναι δὲ ἄδειαν καὶ Ἐρειναιεῦσιν. On voit par cette clause que, dans les paragraphes précédents, on avait stipulé, non seulement le paiement de la solde aux divers corps de la garnison de Théangéla, mais aussi une ἄδεια ou ἀμνηστία générale pour tous ceux qui avaient pris part au siège, et, en premier lieu, pour les combattants, les soldats de la garnison. On trouve une clause explicite concernant l'ἄδεια et l'ἀμνηστία accordées à des combattants dans le traité entre les Milésiens et les Magnésiens (196 av. J.-C.). Ditt., *Syll.*, 3e éd., 588, I, l. 60 : ὁπό||[σ]οι δὲ στρατηγ[έ]ται ἢ ἐστρατηγήκασιν ἢ ἥγηνται ἢ συνηργήκασιν ἡιτινιοῦ[ν | π]όλει τῶν προγεγραμμένων ἢ συνμεμαχήκασιν τρόπωι ὁτωιοῦν, ὑπάρχει[ν]| πᾶσ[ι] τούτοις ἄδειαν καὶ ἀμνηστίαν ὧν πεπράχασιν ἐν τῶι πολέμωι, καὶ μὴ ὑπ[έ|χ]ειν αὐτοὺς ἔγκλημα μήτε δημοσίαι μήτε ἰδίαι περὶ μηθενὸς τῶν προγεγονό|των ἕως τοῦ τῆς συνθήκης χρόνου[1]. C'est une clause semblable à celle du traité Milet-Magnésie que nous devons probablement restituer au commencement de notre inscription.

On notera que, dans le traité entre Milet et Magnésie, l'amnistie est garantie aux deux catégories de combattants : l'armée régulière, ou mercenaire, et les alliés. La première catégorie comprend des généraux et ci-devant généraux en chef (στρατηγοί), des commandants de détachements (ἡγεμόνες) et des soldats, tout comme dans les autres armées de l'époque hellénistique : cf. Ditt., *Or.*, 217 (Amyzon) : βασιλεὺς Ἀντίοχος στρατηγοῖς, ἱππάρχαις, πεζῶν ἡγεμόσιν, στρατιώταις καὶ τοῖς ἄλλοις χαίρειν, cf. Arr., *Fr. Vat.* ; Jacoby, *F. Gr. Hist.*, II B. 156, Fr. 10, 6 (l'armée de Nicocréon de Salamis, Chypre) : Σωσιγένην τὸν Ῥόδιον ἐπιτάξας ναύαρχον καὶ ξεναγὸν ἐπὶ τῶν ξεν(ικ)ῶν Μήδιον τὸν [Θ]εσσαλόν, ἱππάρχην δὲ τῶν ἱππέων Ἀμύνταν, τῆς δὲ ξυμπάσης δυνάμεως στ[ρ]ατη[γ]ὸν [ἀ]ποφήνας Ἀρι[στόν]ικον τὸν Ἀλεξάνδρου σωματοφύλακα et Ditt., *Or.*, 266, 19 et suiv., 53 et suiv. La seconde catégorie est caractérisée par le terme σύμμαχοι. J'aimerais à reconnaître cette seconde catégorie du traité entre Milet et Magnésie dans les Érinéens de notre inscription. On pourrait restituer tout le paragraphe à peu près de la manière suivante : εἶναι δὲ ἄδειαν καὶ Ἐρειναιεῦσιν [καὶ τελεῖν αὐτοῖς ὀψώνια μηνῶν...]. Les Érinéens ici mention-

1. Comparez cette clause du traité Milet-Magnésie à la clause semblable du traité Milet-Héraclée, Ditt., *Syll.*, 3e éd., 633, 35 : εἶναι δὲ καὶ ἀμνηστίαν ὡς ἑκατέροις τῶν προγεγενημένων ἐγκλημάτων κατὰ πόλεμον καὶ ἰδίαι καὶ δημοσίαι, etc.

nés sont sans doute les voisins des Théangéliens, qui habitaient, de l'autre côté de la baie, dans la Peraea des Rhodiens, le dème rhodien d'Ériné (mod. Ῥένα)[1]. Les Érinéens qui se trouvaient à Théangéla comme combattants pourraient être un corps de mercenaires. Mais il est plus vraisemblable de les regarder comme une troupe alliée, un détachement envoyé par la ville de Rhodes au secours de Théangéla. Alliés ou mercenaires, les Érinéens ne pouvaient être à Théangéla sans la permission de Rhodes. En conséquence, il semble que Rhodes avait un intérêt spécial à ce qui se passait à Théangéla et n'était pas une alliée d'Eupolèmos. C'est là un fait à retenir.

L. 7-10. Φιλίππωι δὲ καὶ Δαμαγάθωι καὶ Ἀριστοδήμωι [καὶ τοῖς ὑπ' αὐτοὺς τασσο]|μένοις στρατιώταις ἀποδοθῆναι τὰ ἐνοφειλόμεν[α αὐτοῖς ὀψώνια μηνῶν] | τεσσάρων καὶ δόμα μηνῶν δύο Ἀριστοδήμωι καὶ τοῖς [ὑπ' αὐτὸν οὖσιν] στρατιώταις ὅσοι ἂν μένωσιν παρ' Εὐπολέμωι. La restitution τασσομένοις au lieu de στρατευομένοις de Froehner est confirmée par plusieurs textes épigraphiques : τασσόμενος ὑπὸ τὸν δεῖνα est, en effet, l'expression technique de l'époque hellénistique pour désigner les relations entre les soldats et leurs chefs immédiats, les ἡγεμόνες des détachements ; voir Ditt., *Or.*, 229, 104 : ὑπάρχειν δὲ καὶ Τίμωνι κα[ὶ] τοῖς πεζοῖς τοῖς τεταγμένοις ὑπὸ Τίμωνα; 106 : Μενεκλεῖ τε καὶ τοῖς ὑπ' αὐτὸν τασσομένοις ; Ditt., *Or.*, 266, 54 : καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς ἐμμίσθοις τοῖς ... ὑπὸ Παράμονον ταχθ[εῖ]σ[ιν] ; *ibid.*, 57 : καὶ Πολυλάωι καὶ τοῖς | [ἡγ]εμόσι καὶ τοῖς ἄλλοις στρατίωταις τοῖς ὑφ' αὐτὸν τασσομένοις. — Στρατεύεσθαι σύν est employé dans l'inscription d'Eumène Ier dans le sens général d' « appartenir à l'armée » d'un satrape ou souverain ou général en chef (Ditt., *Or.*, 266, 59-60). Cf. aussi le décret attique pour Demaenétos (Ditt., *Syll.*, 3e éd., 547, l. 22 ; 211/10 av. J.-C.) et l'inscription du questeur M. Annius (Ditt., *Syll.*, 3e éd., 700, l. 15 ; 117 av. J.-C.). Je ne puis citer de textes à l'appui de ma restitution οὖσιν à la ligne 9 ; mais celle-ci est la seule possible, en raison de l'espace disponible.

Je crois qu'avec Φιλίππωι une clause nouvelle commence. Tandis que les soldats mentionnés aux lignes 4-5 reçoivent leur solde arriérée de sept mois, ceux qui sont dans les détachements des trois ἡγεμόνες, Philippe, Damagathos et Aristodèmos, reçoivent leur solde, également arriérée, de quatre mois. Un de ces détache-

1. Voir *I. G.*, XII, 1, 839 ; cf. 732, 10 ; Ernst Meyer, *Die Grenzen der hellenistischen Staaten in Kleinasien*, p. 51, et carte ; F. Hiller von Gaertringen, *Hygassos und Erine*, dans *Festschrift fur Kretschmer*, 1926, p. 63 et suiv. ; Id., art. *Rhodos ;* Pauly-Wissowa-Kroll, *R. E. ;* A. Maiuri, *Ann. d. Sc. It. d'Atene*, 4-5 (1924), p. 405.

ments — celui d'Aristodèmos — ayant probablement exprimé le désir d'entrer au service d'Eupolèmos, est assuré par celui-ci de recevoir, outre la solde arriérée, un *donativum* (δόμα) équivalant à la solde de deux mois. Le mot δόμα, dans le sens technique d'un *donativum* militaire, apparaît dans notre inscription pour la première fois. La distribution de *donativa* était d'usage courant dans les armées hellénistiques depuis Alexandre. Nos sources mentionnent plusieurs fois les cadeaux (δωρεαί) distribués par celui-ci à ses soldats en récompense d'un effort extraordinaire, après une victoire ou une expédition heureuse, ou comme dons aux vétérans. Les textes qui parlent de ces cadeaux ont été réunis plusieurs fois (voir H. Berve, *Das Alexanderreich*, I, p. 195 et suiv.). L'épisode le mieux connu est celui des alliés grecs renvoyés par Alexandre après la mort de Darius. En le mentionnant, Diodore, XVII, 74, 3, écrit : ἐδωρήσατο δὲ τῶν ἱππέων ἑκάστωι τάλαντον, τῶν δὲ πεζῶν μνᾶς δέκα. χωρὶς δὲ τούτων τούς τε ὀφειλομένους μισθοὺς ἀπέλυσε καὶ τοὺς κατὰ τὴν ἀνακομιδὴν μέχρι τῆς εἰς τὰς πατρίδας καθόδον προσέθηκεν · τῶν δ' ἑλομένων μένειν ἐν τῇ στρατιᾷ τῇ μετὰ τοῦ βασιλέως ἔδωκεν ἑκάστῳ τρία τάλαντα cf. Arr., III, 19, et Plut., *Alex.*, 42, 3. Ce sont presque exactement les mêmes circonstances que dans notre document : la solde arriérée et un « don » sont alloués à ceux qui veulent entrer au service d'Eupolèmos.

Pour les successeurs d'Alexandre, nos renseignements sont plus clairsemés. Nous savons par quelques textes que les généraux et les rois avaient l'habitude de payer à leurs soldats dans des moments critiques, par exemple à la veille d'une grande bataille, leur solde en avance de plusieurs mois : six (Eumène, Diod., XIX, 15), trois (Antigone le Borgne, Diod., XX, 108), deux (Sosibios, Pol., XV, 25, 11), et même d'un an (Antiochos IV, *Macc.*, I, 3, 27 : καὶ ἤνοιξεν τὸ γαζοφυλάκιον αὐτοῦ, καὶ ἔδωκεν ὀψώνια ταῖς δυνάμεσιν αὐτοῦ εἰς τὸν ἐνιαυτόν, probablement une exagération de notre source). On comprend aisément cette mesure. C'était comme une sorte d'assurance pour les familles de ceux qui tomberaient sur le champ de bataille. Il n'est pas douteux que de véritables cadeaux aient été également faits aux soldats, comme au temps d'Alexandre et pour les mêmes raisons. Malheureusement, je ne puis citer aucun texte aussi explicite que celui de Diodore sur Alexandre.

L. 10-14. ὅσοι δὲ τῶν ἐ[λευθέρων] | παρεγένοντο εἰς τὴν πόλιν ἐκ τῶν Εὐπολέμου ἐν εἰρήνηι ἢ ἐν π[ολέμωι] | εἶναι αὐτοῖς ἄδειαν · τῶν δὲ δούλων ὅσοι μὲν ἐν εἰρήνηι παρεγένοντο | εἶναι αὐτοῖς κατὰ τὰς συνθήκας τὰς Εὐπολέμωι καὶ τὰς Πευκέσται γε|γενημένας · τοῖς δὲ ἐμ πολέμωι ἐλθοῦσιν ἄδειαν εἶναι.

Le paragraphe que je viens de transcrire nous transporte *in medias res.* Il nous montre un état de choses compliqué, où sont mentionnés deux territoires : celui d'Eupolèmos (cf. l. 17 : διὰ τῆς Εὐπολέμου (χώρας)) et celui de la ville de Théangéla. Beaucoup de gens ont quitté le territoire d'Eupolèmos pour chercher refuge à Théangéla. Un groupe de ces réfugiés est formé de personnes de condition libre — soldats selon Froehner, hommes libres en général selon ma lecture ; ces personnes, soldats ou autres, sont désignées comme οἱ Εὐπολέμου, les gens ou sujets d'Eupolèmos. Les membres de l'autre groupe sont des esclaves. Il y en a un grand nombre qui, eux aussi, ont trouvé asile à Théangéla. La migration à Théangéla des sujets d'Eupolèmos et des esclaves qui habitaient le « pays » d'Eupolèmos commença dès le temps de paix et continua pendant la guerre, qui paraît avoir duré un temps considérable.

Les lignes citées de notre texte nous font entrevoir la situation telle qu'elle existait avant et pendant la guerre. Eupolèmos nous apparaît comme le maître d'un territoire assez étendu, voisin de celui de Théangéla. Ses sujets — libres et esclaves — sont mécontents de son gouvernement. Ils s'enfuient à Théangéla et y sont accueillis. Une guerre éclate, et Eupolèmos assiège Théangéla. Celle-ci est défendue par une garnison qui se compose en partie de troupes mercenaires, en partie d'alliés, dont un détachement formé d'habitants de la Peraea de Rhodes.

Après un siège prolongé vient la paix, et les réfugiés libres reçoivent une amnistie complète. Quant aux esclaves, on y distingue deux catégories : ceux qui se sont enfuis avant la guerre et ceux qui ont quitté le territoire d'Eupolèmos pendant celle-ci. La seconde catégorie est traitée de la même manière que les personnes libres ; le sort de la première est réglé par une clause d'un traité spécial. Quel était ce traité? J'ai cru autrefois que c'était un traité conclu par Eupolèmos avec un certain Peucestas et j'ai pensé que ce Peucestas était un général, allié ou maître de la ville de Théangéla, qui capitula en même temps qu'elle et que les soldats au service de la ville. Ce Peucestas, pensais-je, pouvait avoir eu ses propres soldats, indépendants de ceux de la ville. A la séance de l'Académie des Inscriptions où mon mémoire sur l'inscription de Théangéla fut présenté par M. Holleaux, M. Maurice Croiset objecta à mon interprétation du texte le fait que la répétition de τὰς implique l'existence de deux traités de la ville, un avec Eupolèmos et un autre avec Peucestas. Je crois qu'il a raison et qu'il faut reconnaître que le traité entre Eupolèmos et Théangéla conclu après

la guerre a été précédé par un autre traité conclu avant la guerre où la question des esclaves réfugiés dans la ville avaït été déjà traitée. Un traité analogue aurait été conclu avec un certain Peucestas qu'on pourrait considérer comme un autre voisin de la ville de Théangéla, tyran ou dynaste d'une autre ville voisine et peut-être allié d'Eupolèmos. Rien n'empêche de supposer l'existence de ce traité qui montrerait que les relations et les différends entre Eupolèmos et Théangéla n'étaient pas de date récente. Il m'est difficile de croire que le second τὰς ait été ajouté par le graveur par erreur.

La clause relative aux esclaves fugitifs devait être fréquente dans les traités conclus à la fin d'une guerre, surtout d'une guerre locale ; car il y avait toujours, pendant les guerres entre villes limitrophes, nombre d'esclaves qui, profitant du trouble, s'enfuyaient et trouvaient asile, et peut-être promesse de liberté, dans la ville ennemie de celle de leurs maîtres. Ce fut, par exemple, le cas pendant la guerre entre Milet et Héraclée du Latmos (A. Rehm, *Milet*, I, 3, n° 150 ; Ditt., *Syll.*, 3e éd., 633). Dans le traité qui met fin à cette guerre se trouve une clause spéciale concernant les esclaves fugitifs (l. 86 et suiv.). Il est stipulé que tous les οἰκετικὰ σώματα ἀποδράντα ἐκ Μιλήτου εἰς Ἡράκλειαν ἢ ἐξ Ἡρακλείας εἰς Μίλητον, seront remis aux agents d'une police spéciale (les ὁροφύλακες) et rendus à leurs maîtres selon une procédure assez compliquée, où les ὁροφύλακες jouaient un rôle important. Je ne connais pas de texte qui illustre mieux la clause de notre traité relative aux esclaves fugitifs[1].

L. 14-15. ἀποδοθῆναι δὲ καὶ τοῖς καταπαλταφέταις ὀψώνια μηνῶν τεσσάρων. On connaît le rôle joué par les machines de guerre à l'époque hellénistique (voir J. Kromayer-G. Veith, *Heerwesen und Kriegführung;* Iw. Müller-Otto, *Handbuch*, IV, 3, 2, 1928, p. 218 et suiv.). Le corps de troupes qui, à l'époque hellénistique, correspondait à nos artilleurs, s'appelait καταπαλταφέται : voir, par exemple, Ditt., *Syll.*, 3e éd., 502, décret des habitants de Samothrace pour Hippomédon, le gouverneur aux ordres de Ptolémée, 228-225 av. J.-C., l. 8 et suiv. : τῆς τε κατὰ τὸ χωρίον ἀσφαλείας πᾶσαν πρόνοιαν [ποιεῖ]|ται ἀποστέλλων τοὺς διαφυλάξοντας ἱππεῖς [τε καὶ] | πεζοὺς στρατιώτας καὶ

1. On peut penser que le terme esclave comprenait aussi des serfs. Nous avons un texte presque contemporain de notre inscription qui nous parle de serfs en Carie. Philippe de Théangéla, un historien du IIIe siècle av. J.-C., d'après *Ath.*, 271 6 : ἐν τῷ περὶ Καρῶν καὶ Λελέγων συγγράμματι καταλέξας τοὺς Λακεδαιμονίων εἵλωτας καὶ τοὺς θεσσαλικοὺς πενέστας καὶ Κᾶράς φησι τοῖς Λέλεξι ὡς οἰκέταις χρῆσθαι πάλαι τε καὶ νῦν. Cf. Plut., *Ael. Gr.*, 46 (*Mor.*, éd. Bernadakis, II, p. 346).

βέλη καὶ καταπάλτα[ς καὶ] | τοὺς χρησομένους τούτοις. On voit qu'Hippomédon emploie pour la défense du pays trois classes de soldats : la cavalerie, l'infanterie et l'artillerie (cf. le don de καταπάλται à Athènes en 306/5 av. J.-C., Ditt., *Syll.*, 3e éd., 329, 14-15, et la pierre funéraire d'un καταπαλταφέτης de Mysie au Pirée, *ibid.*, 1249). On notera, de plus, qu'à l'époque hellénistique, les éphèbes qui se préparaient au service militaire étaient entraînés à l'usage de l'arc, de la javeline et de la catapulte (τοξεία, ἀκοντισμὸς, καταπαλταφεσία), voir Ditt., *Syll.*, 3e éd., 385 (282/1 av. J.-C.) ; 958 (IIIe siècle av. J.-C. ; cf. E. Ziebarth, *Aus dem gr. Schulwesen*[1], p. 41), l. 24-25 et 30. De vastes magasins pour les machines de guerre et une grande quantité de boulets de l'époque hellénistique ont été découverts récemment sur l'acropole de Pergame : voir Th. Wiegand, *Bericht über die Ausgrabungen in Pergamon*, 1927, *Abh. Berl. Ak.*, 1928, *Phil.-hist. Kl.*, no 3.

L. 15-17. τῶν δὲ στρατιω|[τ]ῶν τοῖς βουλομένοις ἀπι(έ)ναι ἐξεῖναι ἔχουσιν τὰ αὑτῶν καὶ εἶναι | [α]ὐτοῖς ἀτέλειαν τῶν ὑπαρχόντων ἄγουσιν διὰ τῆς Εὐπολέμ[ου]. Il est stipulé que les soldats qui ne veulent pas rester au service d'Eupolèmos (voir plus loin, l. 20-21) auront le droit de quitter la ville et de s'en aller où bon leur plaira, en emportant leurs biens. Il paraît que tous, ou au moins la majorité des soldats qui avaient l'intention de s'en aller, devaient traverser le territoire d'Eupolèmos, lequel, apparemment, entourait celui de Théangéla. En passant par ce territoire, ils étaient exempts des droits de douane perçus habituellement sur tous les effets en transit sur un territoire étranger. Ces deux stipulations nous sont familières. Je ne citerai, comme parallèles, que le passage du décret pour Philippidès (Ditt., *Syll.*, 3e éd., 374), l'auteur de comédies bien connu, partisan de Lysimaque et ennemi de Démétrios, qui, après la bataille d'Ipsos, ensevelit tous les Athéniens tombés sur le champ de bataille (l. 20 et suiv.) : ὅσοι δ]ὲ αἰχμάλωτοι ἐγένοντο | ἐμφανίσας τῶι βα[σιλεῖ καὶ] λαβὼν αὐτοῖς ἄφε[σ]ιν, τ]οὺς μὲν βουλομέν[ους στρατ]εύεσθαι διώικησεν ὅπ|ως ἂν καταχωρισθῶσιν [ἐν] ἡγεμονίαις, τοὺς δὲ προαι|ρουμένους ἀπιέναι ἀμφιέσας και ἐφόδια δοὺς πα|ρ' ἑαυτοῦ ἀπέστειλε οὗ ἕκαστοι ἠβ[ο]ύλοντο πλείο|υς ὄντας ἢ τριακοσίους, et la clause concernant les vétérans et ceux qui quittaient le service du dynaste dans le traité entre Eumène Ier et ses soldats, Ditt., *Or.*, 266, 12 : ἐάν τις ἄπεργος γένηται ἢ παραιτή[σ]ηται ἀφιέ[σ|θ]ω καὶ ἀτελὴς ἔστω ἐξάγων τὰ αὑτοῦ ὑπάρχοντα.

Une clause concernant l'immunité des biens déposés sur un territoire allié durant une guerre ou transportés à travers ce terri-

toire se rencontre dans nombre de traités. Les termes techniques pour désigner l'acte de dépôt sont ἀποσκευάζειν ou ὑπεκθέσθαι ou ἐκθέσθαι. Voir le traité entre Hermias et les Érythréens, Ditt., *Syll.*, 3e éd., 229 (avant 342/1 av. J.-C.) ; celui entre Hiérapytna et Priansos, Michel, *Rec.*, 16, 18 et suiv. ; les dons accordés par Philétère à Cyzique, Ditt., *Or.*, 748, 8 et suiv., et les traités entre Milet et Magnésie, Ditt., *Syll.*, 3e éd., 588, l. 54 et suiv., et entre Milet et Héraclée, Ditt., *Syll.*, 3e éd., 633, 67 et suiv., surtout l. 69 : ἢ διάγειν διὰ τῆς πόλεως ἢ τῆς χώρας τῆς Ἡρακλεωτῶν, cf. l. 72.

L. 18-20. ὅταν δὲ ὀμόσηι Εὐ[πόλ]εμος Θεαγγελεῦσιν καὶ τοῖς στρατιώταις | ἐμμενεῖν ἐν τοῖς ὡμολογημένοις καὶ τα ὀψώνια ἀποδῶι τοῖς στρατιώταις, | παραλαμβανέτω τὴμ πόλιν καὶ τας ἄκρας. Ce paragraphe prouve que la ville de Théangéla était assiégée par Eupolèmos et que le traité précéda la capitulation de la ville et de la garnison. Eupolèmos prête un serment, paie la solde aux soldats et reçoit la ville et l'acropole. Quand on lit la description des ruines par Judeich, on comprend mieux notre texte. La ville, défendue par ses murs compacts et son acropole bien fortifiée, était imprenable. Si Eupolèmos réussit à faire capituler Théangéla, c'est sans doute parce que les habitants manquaient des ressources suffisantes pour nourrir et surtout pour payer leurs soldats. Il paraît certain que les soldats rendirent la ville à Eupolèmos. Une situation analogue existait probablement à Magnésie et à Palaemagnésie lorsqu'elles se livrèrent à Séleucos (Ditt., *Or.*, 229). On notera la stipulation, l. 55 et suiv. : καὶ ἄρχοντα δὲ ὃν ἂν ἀποστέλληι ὁ δῆμος κυριεύσοντά τε | τῶν κλειδῶν καὶ ἐσόμενον ἐπὶ τῆς φυλακῆς τῆς πόλεως καὶ διατηρήσοντα τὴμ πόλιν τῶι βασιλεῖ Σελεύκωι παραδέξονται οἱ ἐμ Μαγνησίαι, qui correspond au paragraphe de notre texte où il est parlé de la reddition de la ville et de l'acropole. On remarquera aussi que le roi promet aux garnisaires de Palaemagnésie de leur donner comme par le passé leur solde et leurs vivres, l. 106 : κ[αὶ] προνοῆσαι τον δῆμον ὅπως αὐτοῖς διδῶται ἐκ βασιλικοῦ τά τε μετρήματα καὶ τὰ ὀψώνια | τἆλλα ὅσα εἰώθει ἐκ βασιλικοῦ δίδοσθαι αὐτοῖς. Détail curieux : le roi Séleucos ne veut pas traiter avec les soldats directement : ce sont des rebelles, et ils devraient plutôt être réduits par la force. Mais les temps sont durs et Séleucos a besoin de régler cette affaire au plus vite. Pour sauver les apparences, il recourt aux bons offices de la ville de Smyrne, qui sert d'intermédiaire entre lui et les troupes rebelles.

L. 20-21. τοῖς δὲ στρατιώταις τοῖς ἐκ Θεαγγέλων ἐάν τινες στρατεύωνται παρ' Εὐπολέμωι ὑπάρχειν αὐτοῖς τα Πεντάχωρα. Non contents de toucher

leur solde que devra leur payer Eupolèmos, les soldats qui consentent à entrer à son service demandent encore une concession : ils veulent devenir des κάτοικοι tout comme les soldats de Magnésie du Sipyle et de Palaemagnésie, de Philétaireia et d'Attaleia et de tant d'autres localités. Et ils exigent que leurs terres se trouvent dans une région par eux spécifiée. Cette région s'appelait Πενταχώρα. Le nom Πενταχώρα ne se retrouve en Carie ni dans nos textes littéraires, ni dans les inscriptions. Mais il est évident que ce nom est de même formation que τετραπυργία ou Trikomia, Tetrakomia, Pentakomia. Au lieu de quelques πύργοι ou de quelques κῶμαι, les groupements ruraux du territoire d'Eupolèmos consistaient en χῶραι ou χῶροι ou χωρία. Tous ces noms désignaient, comme on sait, des centres ruraux, villages ou groupes de villages formant un ensemble économique et administratif[1]. Plusieurs de ces centres ruraux ont été donnés par les souverains hellénistiques à leurs soldats et sont devenus plus tard des villes[2]. Il est difficile de dire si c'est une concession nouvelle que les soldats réclament d'Eupolèmos ou s'ils avaient possédé ces terres avant la guerre. La première hypothèse me paraît plus vraisemblable.

L. 22-30. Je ne reproduis pas ici les lignes qui contiennent le serment d'Eupolèmos. La formule du serment est celle habituellement en usage. Les θεοὶ ὅρκιοι sont ceux qui se retrouvent partout dans les serments de l'époque hellénistique (voir, par exemple, les groupes de divinités presque identiques des inscriptions d'Eumène, Ditt., *Or.*, 266, l. 23 et suiv., avec l'addition du couple athénien de Poseidon et de Déméter, et de celle de Magnésie, Ditt., *Or.*, 229, 60 et suiv., avec l'addition de deux dieux locaux, cf. Ditt., *Syll.*, 3e éd., 434/5 (la guerre de Chrémonide, 266 av. J.-C.), l. 87, et *ibid.*, 366 (vers 392 av. J.-C.), l. 8 et suiv.)[3]. La clause concernant l'apposition par Eupolèmos de son sceau sur le traité n'est pas nouvelle. On la trouve dans le traité entre Milet et Magnésie, Ditt., *Syll.*, 3e éd., 588, l. 92 ; cf. 704, I, col. IV, l. 2[4]. Ce qui est

1. Sur l'organisation des villages en Asie Mineure, voir mes *Studien zur Gesch. des röm. Kolonats*, 1910, p. 288 ; Keil und Premerstein, *I Reise* (*Denkschr. d. Wien. Ak.*, 53, p. 57), nos 117, 118 ; mon livre *Social and Econ. History*, ch. VII, note 6 (cf. les additions dans l'édition allemande de ce livre).

2. Voir mes chapitres : *Syria and the East* et *Pergamum*, dans *Cambridge Anc. Hist.*, VII, p. 171 et suiv., et VIII, ch. XVIII.

3. Il n'existe pas de collection complète des formules du serment grec. Celles de A. Martin, *Quomodo Graeci ac peculiariter Athenienses foedera publica iure iurando sanxerint*. Paris, 1890, et de Schoemann-Lipsius, II, p. 19 et suiv., n'ont jamais été complètes et sont surannées. Les articles des encyclopédies laissent beaucoup à désirer. Voir une ample bibliographie (limitée au serment du droit privé en Égypte) dans la dissertation récente de E. Seidl, *Der Eid im ptolemäischen Recht*. München, 1929.

4. Sur l'habitude de sceller les documents, voir les articles *Signum* (V. Chapot) et *Sigil-*

nouveau et surprenant dans ce serment, c'est qu'il est unilatéral. C'est Eupolèmos seul qui le prête, non la ville et les soldats — ou du moins, s'ils l'ont prêté, Eupolèmos ne semble pas s'être soucié de le voir publié. Il y a mieux. Eupolèmos, non seulement se désintéresse personnellement de la publication du traité, mais les Théangéliens paraissent craindre qu'il ne s'oppose à cette publication et à celle du serment par les soins de la ville. C'est la raison de la clause où il est dit qu'Eupolèmos n'empêchera pas la ville de Théangéla, quand il en deviendra maître, de publier le texte du traité et de son serment. Je n'ai trouvé aucune clause semblable dans d'autres traités. Bien que le document s'appelle συνθῆκαι et ὁμολογία, il consiste en réalité en une série d'obligations que les Théangéliens imposent à Eupolèmos avant de lui livrer leur ville.

Il est temps de nous demander ce que nous apprend l'inscription sur les événements historiques qui ont motivé le traité. Récapitulons ce que nous avons dit dans notre commentaire. La ville de Théangéla est assiégée par un certain Eupolèmos, qui, d'après le texte, semble être le maître d'un territoire étendu, un souverain à qui obéissent des sujets et le général d'une armée. Dans la ville de Théangéla se trouve une garnison : des soldats mercenaires qui s'appellent οἱ στρατιῶται οἱ ἐκ Θεαγγέλων. Leurs chefs — ἡγεμόνες — portent des noms grecs. Il y a dans la ville plusieurs détachements, chacun avec son commandant spécial. Un des détachements est rhodien : celui des Érinéens. En outre, parmi les combattants et non-combattants, il y a dans la ville des personnes de condition libre et servile, habitants du territoire appartenant à Eupolèmos, qui se sont enfuis et réfugiés à Théangéla, avant et pendant la guerre entre celle-ci et Eupolèmos.

Le siège se termine par une capitulation. Un traité est conclu entre Eupolèmos, la ville de Théangéla et les soldats ἐκ Θεαγγέλων. Ce traité stipule les conditions de la capitulation de la ville. Ce sont les soldats de la garnison qui l'ont fait. Ils reçoivent du vainqueur quantité de faveurs, les mêmes que nous retrouvons dans les deux traités entre des rois hellénistiques et leurs soldats rebelles, celui d'Eumène I[er] et celui de Séleucos II. Une partie de la garnison passe au service d'Eupolèmos. Ces soldats sont spécialement avantagés. Ils touchent leur solde, sont couverts par une amnistie et reçoivent la permission d'emporter « leurs biens », c'est-à-dire le butin fait pendant la guerre.

lum (A. Blanchet et E. Pottier) dans Daremberg et Saglio, *Dict. ant.*, p. 1325 et suiv., 1307 et suiv., et l'article *Signum* (Wenger) dans Pauly-Wissowa, *R. E.*, p. 2361 et suiv.

Dans l'histoire de la Carie, peu et mal connue, il se présente quatre périodes où de pareils événements ont pu se produire : 1° la guerre entre Antigone et les autres satrapes : Ptolémée, Séleucos, Cassandre — guerre dont les opérations, en ce qui concerne la Carie, sont décrites par Diodore (315/4 av. J.-C.) ; 2° la période, très mal connue, qui suivit Ipsos et précéda l'établissement de la domination de Ptolémée Philadelphe sur la Carie méridionale ; 3° l'expédition d'Antigone Doson, expédition, à vrai dire, problématique ou en tout cas mal connue, et 4° la guerre de Philippe V contre Pergame et les Rhodiens.

Nous ne pouvons tirer aucune donnée chronologique précise de la paléographie de l'inscription. Les lettres, comme je l'ai dit plus haut, appartiennent plutôt à la fin du IVe ou au commencement du IIIe siècle qu'à la fin de celui-ci. La probabilité est donc qu'elle date de l'époque des Diadoques. Notons que le IIIe siècle, depuis 290 av. J.-C. environ, est exclu par le fait qu'à cette époque la Carie méridionale appartenait aux Ptolémées [1].

Nos sources ne mentionnent Théangéla ni à l'époque d'Antigone le Borgne, ni au temps de Démétrios et de Lysimaque, ni lors des guerres d'Antigone Doson et de Philippe V. Nos renseignements sur cette ville sont extrêmement maigres. Nous savons seulement que son nom était à l'origine Συάγγελα ou Σουάγγελα ; qu'elle se trouvait en Carie et qu'on y montrait le tombeau de Car, le héros κτίστης de la Carie (Steph. Byz.) ; que la même ville s'appelait Θεάγγελα (Steph. Byz., Strabon, XIII, 611, et Pline, *H. N.*, V, 107) ; qu'elle payait un talent de tribut à Athènes (Ditt., *Syll.*, 3e éd., 68, l. 75), et qu'elle dépendait d'Halicarnasse (Strabon et Pline, cités ci-dessus). Dans une inscription d'Athènes de 200 av. J.-C. ou environ, cinq mercenaires de Théangéla se trouvent mentionnés (*I. G.*, II, 963) [2]. Les indications fournies par les inscriptions découvertes à Théangéla n'ajoutent que fort peu à ces informations. J'en parlerai dans mon commentaire sur la seconde inscription de Froehner.

Si Théangéla n'apparaît point dans notre tradition historique, en revanche nous y rencontrons souvent le nom d'Eupolèmos. On le trouve partout : à Athènes, à Rhodes et ailleurs. Notons aussi que notre documentation, si pauvre qu'elle soit, nous apprend que

1. E. Meyer, *Die Grenzen*, etc., p. 63 et suiv. ; cf. p. 45 et suiv. ; J. Beloch, *Gr. Gesch.*, 2e éd., IV, 2, p. 337. Nous n'avons pas de renseignements directs ; mais il est probable que Théangéla partageait le sort d'Halicarnasse.

2. E. L. Hicks, *Class. Rev.*, 3 (1889), p. 139 et suiv. ; E. Meyer, *Die Grenzen der hellenistischen Staaten in Kleinasien*, p. 65 et 67.

le nom d'Eupolèmos était fréquent à Théangéla même et que les personnes de ce nom appartenaient à l'une des grandes familles de la ville. Dans un fragment d'une liste de proxènes de Kos (Paton-Hicks, *The inscr. of Cos*, nº 4, l. 13) sont mentionnés : Ε]ὐπόλε[μος] | καὶ 'Αρισ[το|κ]λῆς Μη... | Θεαγ[γελεῖς]. Nous retrouverons le même nom dans une inscription de Théangéla datant d'environ 250 (?) av. J.-C., dont je parlerai plus loin. Est-ce une coïncidence qu'un Eupolèmos ait joué un rôle important juste à l'époque de la guerre d'Antigone en Carie en 315/14 av. J.-C.?

Rappelons les faits tels qu'ils nous sont racontés par Diodore, d'après Hiéronyme de Cardia. Après la mort d'Alexandre (Diod., XVIII, 3) et après Triparadeisos (Diod., XVIII, 39, 6), la Carie était gouvernée par le satrape Asandros (les mss. de Diodore, Arrien, Justin donnent Cassandre ; seul Dexippos, fr. 1, donne Asandros), situation qui durait encore en 315. On sait qu'en 315 (Diod., XIX, 60) Antigone envoya son neveu et général Ptolémée ou Polémée en Cappadoce pour secourir Amisos assiégée par le général de Cassandre, Asclépiodoros. Amisos délivrée, Ptolémée se rendit en Bithynie, et, de là, en Ionie et Lydie. Cependant, les ennemis d'Antigone n'étaient point inactifs. Ptolémée Soter conclut un traité avec Asandros contre Antigone (Diod., XIX, 62, 2 : προσελάβετο δ' εἰς τὴν συμμαχίαν καὶ τὸν τῆς Καρίας σατράπην Ἄσανδρον ἰσχύοντα καὶ πόλεις ἔχοντα τεταγμένας ὑφ' ἑαυτὸν οὐκ ὀλίγας) et envoya des troupes en Carie pour aider Asandros, qui avait été attaqué par Ptolémée, général d'Antigone (*ibid.*, 5). Il est évident que Ptolémée avait pénétré en Carie et y avait probablement saisi plusieurs places fortes. La même impression se dégage de ce que Diodore rapporte des opérations navales de Ptolémée Soter et d'Antigone (Diod., XIX, 64, 5). L'amiral d'Antigone, Théodotos, avec une escadre rhodienne munie d'équipages recrutés en Carie (ὅτι Θεόδοτος μὲν ὁ 'Αντιγόνου ναύαρχος ἐκ Πατάρων τῆς Λυκίας παραπλεῖ ταῖς ἀπὸ 'Ρόδου ναυσὶν ἐχούσαις ἀπὸ Καρίας πληρώματα), croisait le long des côtes cariennes, où, évidemment, il disposait de bases pour sa flotte. N'oublions pas que Rhodes coopérait dans cette guerre avec Antigone.

La situation en Carie était médiocrement favorable aux alliés. Ce fait et la crainte qu'Antigone ne passât en Macédoine forcèrent Cassandre à y envoyer (certainement par mer) des forces importantes sous le général Prépélaos. Ces troupes furent mises à la disposition d'Asandros. Ptolémée faisait sans doute des progrès. Nous apprenons de nouveau qu'il est en train d'attaquer des villes en

Carie (Diod., XIX, 68, 2, 314 av. J.-C.) : ὁ δὲ Κάσανδρος παραγενόμενος εἰς Μακεδονίαν καὶ πυθόμενος πολεμεῖσθαι τὰς ἐν Καρίᾳ πόλεις ὅσαι συνεμάχουν τοῖς περὶ Πτολεμαῖον καὶ Σέλευκον. De ce texte nous pouvons conclure qu'il y avait en Carie des villes qui étaient des alliés d'Antigone et d'autres qui s'étaient jointes à ses ennemis.

Les forces réunies d'Asandros, de Ptolémée Soter et de Cassandre arrêtèrent pour quelque temps le progrès de Ptolémée, le général d'Antigone. On était d'ailleurs en hiver, et Ptolémée avait renvoyé ses troupes à leurs quartiers et s'était rendu lui-même aux funérailles de son père. Les alliés pensèrent qu'une bonne occasion se présentait de le surprendre et Εὐπόλεμον ἀπέστειλαν ἐνεδρεῦσαι τοῖς πολεμίοις περὶ Κάπριμα τῆς Καρίας. Eupolèmos avait une armée de 8,000 fantassins et de 200 cavaliers. Ptolémée apprit à temps ce qui se passait, assembla en toute hâte 8,300 fantassins et 600 cavaliers, attaqua le camp fortifié d'Eupolèmos et le fit prisonnier avec toutes ses troupes. Ainsi finit l'épisode d'Eupolèmos. Mais la guerre continua sans répit. Une année s'écoula, durant laquelle Asandros et Ptolémée ne cessèrent d'être en action (Diod., XIX, 75). Les résultats furent désastreux pour les alliés. Il semble que la Carie fut entièrement et définitivement occupée par Antigone, qui la garda jusqu'à sa défaite finale.

Qui était Eupolèmos? Selon l'opinion générale, un stratège de Cassandre. En 312 av. J.-C., Diodore (XIX, 77) nous dit qu'un Eupolèmos a été nommé gouverneur de Grèce par Cassandre. On pense généralement que cet Eupolèmos et l'Eupolèmos de Carie sont la même personne. La présence d'un Eupolèmos en Carie est d'ailleurs attestée par des monnaies. On attribue généralement — et avec raison — à Mylasa des pièces de bronze dont voici la description : trois boucliers macédoniens R/ Εὐπολέμου. Épée dans le fourreau. Symbole : la double hache (Br. Mus., *Cat.*, *Caria*, pl. XXI, 11 ; Barclay Head, *Hist. Num.*, 2e éd., p. 622)[1]. On identifie cet Eupolèmos de Mylasa avec l'Eupolèmos de Diodore, ce qui paraît fondé, et l'on suppose que ses monnaies ont été frappées pour solder son armée.

Cette dernière hypothèse est inadmissible. Comment Eupolèmos, un ἡγεμὼν de second rang, aurait-il battu monnaie, et non Prépélaos ou Asandros? Pourquoi l'aurait-il fait à Mylasa? Pourquoi aurait-il émis des monnaies de bronze, alors que la solde était payée en or ou en argent? Je ne crois pas que l'Eupolèmos des

1. Cf. W. Wroth, *Num. Chron.*, XI (1891), p. 135 et suiv. ; Imhoof-Blumer, *Zur gr. und röm. Münzkunde*, 1908, p. 260, note.

monnaies soit le stratège de Cassandre en Carie, et n'admets pas qu'il ait battu monnaie en cette qualité. D'ailleurs, Diodore ne dit pas qu'il ait été stratège. Il parle d'Eupolèmos comme d'un personnage connu. Hiéronyme l'avait certainement mentionné auparavant, de sorte que ses lecteurs savaient ce qu'il était.

A mon avis, Eupolèmos, peut-être citoyen de Théangéla et probablement officier macédonien, s'était établi, après la mort d'Alexandre, à Mylasa comme tyran ou dynaste de la ville. Assez puissant pour être reconnu ou toléré par Asandros, il frappait dans sa ville des monnaies de bronze pour les besoins de ses sujets. A cela il n'y a rien d'étonnant : nous avons les exemples analogues de Philétairos à Pergame, de Lysias en Phrygie, de Teukros en Cilicie et de tant d'autres. A Mylasa même, un peu plus tard, nous trouvons le dynaste Olympichos[1].

Notons que les inscriptions d'Iasos concernant Olympichos, qui ont été magistralement traitées par M. Holleaux, nous le montrent, à l'époque précédant immédiatement la guerre de Philippe V, jouant un rôle analogue à celui de l'Eupolèmos de notre document. Son lieutenant Podilos attaque et ravage le territoire d'Iasos, et, certainement, Olympichos ne cherche qu'un prétexte pour s'emparer de la ville. Il en fut empêché par Rhodes, qui, à cette époque, exerçait une autorité de fait sur la Carie, et qui, auparavant, avait été en bonnes relations avec Olympichos (le même que celui des inscriptions ou son père)[2].

Je crois donc que c'est le dynaste de Mylasa nommé Eupolèmos, dont nous connaissons les monnaies, qui fut envoyé par Prépélaos et Asandros contre Ptolémée. Il était le voisin de Ptolémée[3], connaissait à fond la région, avait partout des partisans, et ses déplacements dans les limites de son territoire ne pouvaient paraître suspects à personne. D'autre part, reconnu par Asandros, il était en danger de perdre sa ville, exposée aux attaques de Ptolémée. Il est même très probable que Mylasa était une des villes que celui-ci menaçait[4].

1. L'analogie la plus complète est fournie par Lysias et Philomélos et leur descendance en Phrygie ; voir M. Holleaux, *Rev. Ét. anc.*, XVII (1915), p. 239 et suiv. ; XVIII (1916), p. 452 et suiv. ; A. Wilhelm, *Wien. Sitzbr.*, 166 (1911), p. 48 et suiv. Sur Olympichos de Mylasa, voir M. Holleaux, *Rev. Ét. anc.*, XV (1913), p. 244 et suiv. ; Id., *Rev. Ét. gr.*, XII (1899), p. 20 et suiv. ; comp. sur les dynastes en général, E. Meyer, *Die Grenzen*, etc., p. 69 et suiv. et p. 138 et suiv. ; M. Rostovtzeff, *Cambridge Anc. Hist.*, VII, p. 183 et suiv. Je citerai aussi le bien connu Timarchos de Milet qui a été, avant de devenir tyran, satrape de Philadelphe en Carie, Just., *Prol.*, XXVI ; App., *Syr.*, 65.

2. Pol., V, 90, 1. Sur les inscriptions, voir les articles de M. Holleaux cités ci-dessus.

3. G. Radet, *Rev. des Univ. du Midi*, II (1896), p. 18 et suiv.

4. Tout ceci est probable si vraiment les monnaies d'Eupolème appartiennent à la fin du IVe siècle, comme c'est l'opinion unanime des numismates.

Mais si l'Eupolèmos des monnaies et celui de Diodore sont la même personne, ne peut-on pas supposer que cet Eupolèmos est le même que l'Eupolèmos de notre traité? Rien ne s'y oppose. La situation à Théangéla, telle que nous l'avons décrite, s'accorde bien avec ce que nous savons de l'histoire de la Carie en 315/14 av. J.-C. Théangéla est probablement entre les mains d'Antigone. La présence des Érinéens dans la ville s'explique, car nous avons vu que les Rhodiens étaient les alliés d'Antigone. Comme alliée d'Antigone, Théangéla a ouvert ses portes aux sujets de son voisin, le tyran de Mylasa Eupolèmos, mécontents de son gouvernement. Pour grossir le nombre des combattants, Théangéla a probablement promis la liberté aux esclaves de la « dynasteia » d'Eupolèmos. Rien de surprenant qu'Eupolèmos, renforcé peut-être par des contingents de Ptolémée Soter, d'Asandros et de Cassandre, ou agissant à ses risques et périls, assiège, vraisemblablement en 315, la ville de Théangéla, laquelle capitule après un siège de plusieurs mois. Il se peut que ce succès d'Eupolèmos ait donné à Asandros et à Prépélaos l'idée de l'employer contre Ptolémée, qui peut-être, lors du siège de Théangéla, menaçait la capitale d'Eupolèmos.

Assurément, cette reconstruction des événements est fort problématique. Rien n'empêcherait de supposer que l'épisode du siège de Théangéla eut précédé la lutte finale entre Antigone et les coalisés. Nous connaissons peu et mal l'histoire de la Carie après la mort d'Alexandre. D'autre part, rien n'empêcherait non plus de supposer que le siège eut lieu à l'époque troublée qui suivit la bataille d'Ipsos, quoiqu'il soit assez difficile de supposer qu'Eupolèmos soit revenu à Mylasa après la mort d'Antigone.

Mais j'hésiterais à assigner notre inscription à une époque postérieure, à la fin du IIIe siècle, aux temps de Doson et de Philippe. A mon avis, le style et la forme des lettres s'y opposent, bien que, comme nous l'avons vu, il y ait eu à Théangéla des Eupolèmos à cette époque. Quoi qu'il en soit, le texte de Théangéla est assez intéressant pour mériter d'être étudié et interprété par d'autres savants plus compétents que moi.

M. ROSTOVTZEFF.

LENTULUS, CÉSAR ET L'AERARIUM

Dans le récit de sa lutte avec Pompée, César, voulant évoquer brièvement, mais de façon caractéristique, la terreur de ses adversaires à la nouvelle de ses succès foudroyants et de sa « marche sur Rome » à travers l'ager Senonum et le Picenum, au début de 49, a écrit[1] une phrase que les manuscrits nous ont transmise de la façon suivante : *Quibus rebus Romam nuntiatis, tantus repente terror inuasit, ut, cum Lentulus consul ad aperiendum aerarium uenisset, ad pecuniamque Pompeio ex senatus consulto proferendam, protinus aperto sanctiore aerario ex Vrbe profugeret.*

Ce texte a paru surprenant à de nombreux critiques. Non que nous ne sachions, au moins en gros, ce qu'était l'*aerarium sanctius* : une partie du trésor de l'État, conservée sans doute, comme le reste de l'*aerarium,* dans les souterrains du temple de Saturne, mais à part, et qui constituait la réserve à laquelle on ne pouvait toucher que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles[2]. Mais on a rapproché, avec raison d'ailleurs, le fait qu'il relate d'un autre événement de cette même année 49, et ce rapprochement, quoique légitime, a peut-être contribué à égarer les recherches, parce qu'on en a exagéré la valeur et tiré des conséquences excessives ou arbitraires.

Plutarque, Appien, Florus[3] racontent que, lorsque César arriva à Rome à la fin de mars, un de ses premiers actes fut d'ouvrir l'*aerarium sanctius*, et même de l'ouvrir par effraction, malgré les véhémentes protestations du tribun Métellus, qu'il alla jusqu'à menacer de mort[4]. C'est de ce fait que les commentateurs

1. *B. C.*, 1, 14, 1.

2. Cf. Liv. 27, 11 : *aurum..., quod in sanctiore aerario ad ultimos casus seruabatur.* Cette réserve était alimentée, depuis la *lex Manlia* (357), par le produit de l'impôt de 5 °/₀ sur les affranchissements.

3. Plutarque, *César*, 35 ; Appien, *Guerres civiles*, 2, 41 ; Florus, 4, 2, 21. Cf. aussi Cicéron, *ad Att.*, 10, 4, 8.

4. *Aerarium quoque sanctum, quod quia tardius aperiebant tribuni iussit effringi...*, dit Florus, *loc. cit.* Et Plutarque : Μὴ φαινομένων δὲ τῶν κλειδῶν, χαλκεῖς μεταπεμψάμενος ἐκκόπτειν ἐκέλευε. Appien reprend le même verbe, ἐξέκοπτε. Florus ne rapporte pas l'intervention du tribun Métellus.

rapprochent le texte en litige : « Voyez, disent les uns, la mauvaise foi de César : il veut nous faire croire qu'il a trouvé l'*aerarium* ouvert et que, par conséquent, il n'a rien fracturé du tout ; mais c'est un mensonge, et un mensonge d'autant plus grave qu'il ne craint pas, pour se décharger lui-même, de calomnier autrui[1]. »

« Mais non, ripostent les autres, il n'y a pas là de mensonge ; car le mensonge aurait été stupide. César aurait voulu faire croire à ses lecteurs qu'il avait trouvé l'*aerarium* ouvert? Mais tout le monde savait qu'il n'en était rien. La discussion avec le tribun Métellus avait nécessairement donné à l'épisode un caractère public. » C'est ce que dit, par exemple, Meusel[2] : « *Eine so grobe, so unerhörte Entstellung der Wahrheit... ist undenkbar. Eine solche Fälschung einer allgemein bekannten Tatsache wäre nicht nur eine unerhörte* Frechheit, *sondern auch eine unglaubliche* Dummheit *gewesen. Denn jeder Leser der Schrift wäre gleich von vornherein mit einem unvertilgbaren Misstrauen gegen den Verfasser und seine Wahrheitsliebe erfüllt worden.* » Et c'est déjà ce que disait Halbertsma[3] : « *Non tantum futile, sed etiam inutile mendacium.* » Sans compter, ajoute Meusel, que si l'*aerarium* était resté ouvert depuis le départ de Lentulus, pendant près de deux mois[4], jusqu'à l'arrivée de César, celui-ci n'y aurait plus trouvé un sou. Il n'est donc pas possible que César ait écrit ce que nous lisons dans les manuscrits. Et Meusel, comme Halbertsma, adopte la conjecture : *non aperto sanctiore aerario.*

Mais, aux yeux de Ramorino[5], cette conjecture, loin de sauver César du ridicule, l'y précipite au contraire : « Con tale aggiunta la frase diventa semplicemente sciocca. » Pourquoi? Bien que Ramorino ne nous le dise pas, on peut aisément concevoir la raison d'un pareil jugement. Quelle singulière aberration que de mettre ainsi en relief la « discrétion » de Lentulus, laissant intactes les suprêmes réserves de l'État, ces réserves sur lesquelles, peu de semaines après, César, lui, n'a pas hésité à mettre la main, fût-ce au prix d'un scandale. Sans doute, cette discrétion a pour cause la terreur de Lentulus : mais, quelque goût qu'éprouve évidemment l'écrivain à faire, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion,

1. *L'affermazione di Cesare non è conforme alla verità ; ed è una menzogna tanto più grave quantoche, per scagionar se stesso di azione illecita, non dubitava calumniare altrui* (Ramorino, *I Commentarii...*, p. 21).
2. Kraner-Hofmann-Meusel, *Commentarii de Bello Civili*, 11e Aufl., p. 306.
3. Halbertsma, *Otium Harlemense*, dans *Mnemosyne*, 1877, p. 330.
4. Cf., pour la date à laquelle César place la fuite de Lentulus, *infr.*, p. 29, n. 2.
5. *Op. cit.*, p. 21.

de l'ironie aux dépens des Pompéiens[1], quelque intérêt qu'il ait à les tourner en ridicule et à les rabaisser de toutes manières, ce serait pourtant une bien lourde maladresse que d'aller, pour le seul plaisir de peindre l'épouvante et l'affolement du consul, insister ainsi sur un épisode qui devait nécessairement évoquer dans l'esprit des lecteurs l'excessive audace de sa propre manière d'agir. Ainsi, mensonge ou sottise, ou mensonge doublé de sottise, voilà ce que recélerait cette phrase[2].

Est-ce bien sûr? Et n'y a-t-il pas moyen, en gardant le texte traditionnel, d'en tirer un sens acceptable, sans attribuer à César un si flagrant dédain de la vérité, ou une maladresse si surprenante[3]? Il semble que tous les commentateurs, préoccupés par l'idée de rattacher directement ce premier épisode de l'*aerarium sanctius* à l'effraction ordonnée par César, se soient laissés comme hypnotiser et n'aient pas essayé de regarder le texte en lui-même. Tous, implicitement ou explicitement, ont considéré que *protinus aperto sanctiore aerario ex urbe profugeret* signifiait : « il quitta aussitôt la ville, *en laissant le trésor ouvert* ». Et sans doute ce sens, logiquement insoutenable, on vient de le voir, est grammaticalement parfaitement possible. Rien, cependant, n'oblige à traduire *aperto* de cette façon. *Portam aperuit* ne veut pas dire nécessairement « il a laissé la porte ouverte », mais, aussi, à l'aoriste, « il a ouvert la porte ».

En l'espèce, cela ne revient-il pas au même? Dire que Lentulus quitta aussitôt la ville, après avoir ouvert le trésor sacré, n'est-ce pas dire qu'il le laissa ouvert? Évidemment non. Pour admettre l'identité des deux expressions, il faudrait constater que César a l'habitude de détailler à ses lecteurs tous les faits et gestes de ses personnages ; or, il n'y a guère d'auteur ancien qui s'astreigne à une pareille tâche, et l'on peut presque dire que César, malgré l'apparence, s'y astreint moins que tout autre : quiconque a tant soit peu essayé de saisir le détail de telle ou telle des opérations qu'il décrit, du siège de Gergovie, de celui d'Alésia, ou de la cam-

1. Cf., particulièrement, *B. C.*, 1, 69 ; 1, 75, et surtout 3, 82 et suiv.

2. Klotz, le dernier éditeur du *Bellum Ciuile*, conserve le texte traditionnel et se borne, pour le justifier, à renvoyer à un article de Froehlich dans la *Berl. Philol. Wochenschrift*, 1907, p. 741. Mais Froehlich dit seulement ceci : *Durch das Weglassen des « non » wird die Kopflosigkeit der Flucht des Konsuls Lentulus bei dem Anmarsche Cäsars sehr glücklich charakterisiert*, ce qui laisse intacte la difficulté.

3. Il ne s'agit nullement de soutenir que César, dans ses *Commentaires*, n'altère jamais la vérité ; mais cette altération reste toujours discrète : elle porte plutôt sur la couleur, sur l'atmosphère dont il entoure les faits, non sur les faits eux-mêmes.

pagne autour d'Ilerda, a pu le constater et le regretter plus d'une fois[1]. Il faut souvent lire entre les lignes.

C'est sans doute à un de ces sous-entendus, bien insignifiant, celui-là, que nous avons affaire dans le texte qui nous occupe. Lentulus quitte Rome après avoir ouvert le trésor sacré : César ne nous dit pas qu'il prend de l'argent et qu'il referme le trésor, parce que cela va de soi. C'est, au contraire, dans le cas où ces opérations n'auraient pu avoir lieu que César les aurait mentionnées : mais elles découlent tout naturellement de la première. Lorsqu'on dit à un ami : « Le temps de monter l'escalier et je suis à vous », on n'ajoute pas nécessairement qu'on redescendra cet escalier.

Ainsi interprétée, la phrase de César semble parfaitement claire et n'a besoin d'aucune correction. Il n'y a pas de motif de mettre en doute ici sa parole. Il montre, par un exemple concret, à quel point la panique s'était emparée des Pompéiens. Sans doute, cette panique n'empêche pas Lentulus d'exécuter la mission dont il était chargé. Mais sa frayeur est telle qu'aussitôt cette mission accomplie, sans prendre même le temps de retourner chez lui (*protinus*), alors que, à en croire du moins le texte des *Commentaires*, l'autre consul et la plupart des magistrats sont encore dans la ville, il quitte Rome précipitamment[2].

Que César ait ouvert l'*aerarium sanctius* au mois de mars, ce n'est nullement une raison pour que Lentulus ne l'ait pas ouvert quelques semaines plus tôt. Il n'y a à cela qu'une difficulté, et elle n'est pas insurmontable. César ne doutait évidemment pas qu'il trouverait quelque chose dans le trésor ; sans cela, il ne se serait pas donné la peine d'en faire briser les portes, qui, d'ailleurs, n'eussent pas été closes avec un tel soin s'il n'y avait rien eu

1. Cf., notamment, Stoffel, *Hist. de J. César*, *Guerre civile*, préf., p. II : « César condense tellement ses pensées et les faits que le lecteur, même le plus réfléchi, a beaucoup de peine à se représenter les opérations militaires. » C'est vrai surtout du *Bellum Ciuile*.

2. Je laisse de côté le point de vue proprement historique de la question. On sait que les indications que donne ici César ne s'accordent pas avec celles de Cicéron. César place la panique qu'il décrit et l'abandon de Rome par les consuls et les magistrats pompéiens au moment où se répand la nouvelle de la prise d'Auximum par les césariens (3 février du calendrier non réformé). Or, à ce moment, il y avait plus de quinze jours que Pompée et le gouvernement s'étaient éloignés de la capitale (le 17 et le 18 janvier ; cf. surtout Cicéron, *ad Att.*, 7, 10 ; 7, 11 ; 7, 21 ; *ad Fam.*, 14, 18). Cicéron note que, le 7 février, Pompée fit donner ordre aux consuls de retourner à Rome pour prendre de l'argent dans l'*aerarium sanctius* (*ad Att.*, 7, 21, 2) : *VII. Id. Febr. Capuam C. Cassius tribunus pl. uenit, attulit mandata (scil. Pompei) ad consules, ut Romam uenirent, pecuniam de sanctiore aerario auferrent, statim exirent.* Mais l'ordre était alors inexécutable, ajoute Cicéron, et il ne reçut pas même un commencement d'exécution. Il est bien clair que cet ordre de Pompée n'a rien à voir avec le fait rapporté par César.

derrière elles. Nous savons du reste pertinemment que César en tira une somme importante[1]. C'est donc que Lentulus n'avait pas tout enlevé (car l'*aerarium* n'a pas dû se remplir entre le départ de Pompée et l'arrivée de César). Et comment le consul, au moment de quitter Rome avec le gouvernement, a-t-il laissé de l'argent dans les coffres de l'État? C'est là assurément le point délicat ; mais on peut alléguer diverses explications.

Peut-être, lorsque Lentulus avait été chargé de cette mission, l'arrivée de César ne paraissait-elle pas le moins du monde imminente et ne devait-il prendre qu'une certaine somme. D'autre part, le transport d'un trésor important n'était pas précisément aisé. Que pouvait contenir l'*aerarium sanctius* lorsque Lentulus l'ouvrit? Nous n'en savons rien. Mais Orose[2] nous dit que César en retira au début de mars 4,135 livres d'or et 900,000 livres d'argent. Et, si les tardifs renseignements d'Orose, dont nous ignorons la source, sont sujets à caution, surtout en ce qui concerne l'argent, Pline, de son côté, parle de 15,000 lingots d'or, 30,000 lingots d'argent et 30 millions de sesterces en numéraire[3]. Le poids des lingots est impossible à évaluer avec certitude ; mais les 30 millions de sesterces, en admettant qu'ils fussent en deniers d'argent (et ils ne pouvaient être en or, puisque c'est précisément César qui, en cette même année 49, et sans doute avec les lingots dont parle Pline, fit frapper les premiers *aurei*), devaient à eux seuls représenter déjà environ 25,000 kilos. On n'emporte point cela dans la poche, ni même dans le pli de la toge ou du *paludamentum* ! Dans la hâte de ce départ précipité, Lentulus ne sut peut-être pas prévoir en temps utile le matériel suffisant. L'attitude du consul peut encore s'expliquer par l'affolement et la panique où il était. Il serait aisé de trouver plus d'un exemple d'un semblable illogisme et d'erreurs pour le moins aussi graves[4] dans l'histoire du départ précipité du gouvernement royal à l'approche de Napoléon, en 1815, histoire qui rappelle si curieusement, non seulement par l'ensemble, mais même par bien des détails, celle des premiers mois de 49.

Sans doute, toutes ces explications ne sont que des hypothèses ;

1. Cf. ci-dessous.
2. Orose, 6, 15, 5.
3. Pline, *N. H.*, 33, 17. Ce sont, du moins, les chiffres de l'éd. Mayhoff, donnés notamment par le *Bambergensis*, ms. du xe siècle, *transcriptum ex archetypo ceteris et puriore et multis locis pleniore* (Mayhoff, *C. Plinii Secundi naturalis historiae libri XXXVII*, t. V, p. iv).
4. Cf., par exemple, H. Houssaye, *1815*, I, 356.

mais elles suffisent à établir que l'attitude de Lentulus n'a rien d'invraisemblable et qu'elle est à tout le moins possible, et il ne faut pas oublier que si, pour échapper à cet embarras, on accepte la conjecture *non*, on se heurte à des difficultés bien autrement graves [1].

La mention de l'*aerarium sanctius*, qui, dans l'hypothèse d'une correction au texte, demeure, on l'a vu, inintelligible et absurde, n'a donc rien qui doive étonner si l'on conserve le texte traditionnel. Elle s'explique même très naturellement. L'ouverture du trésor par César malgré les protestations du tribun Métellus avait soulevé à Rome un véritable scandale, dont les historiens nous ont apporté l'écho, et semble l'avoir même rendu assez impopulaire auprès de ceux sur lesquels il comptait le plus [2]. Chercher à justifier son attitude, tenter une apologie en règle n'était guère possible : la cause était trop mauvaise à défendre. Aussi César jugea-t-il qu'il valait mieux n'en point parler, ou du moins n'y faire qu'une allusion assez voilée pour qu'elle n'attirât point l'attention des non-initiés : dans le récit qu'il donne, aux chapitres XXXII et XXXIII, de son séjour à Rome, après avoir longuement résumé son discours au Sénat, qui est, comme il convient, une apologie de toute sa conduite, et montré l'impossibilité où il fut de trouver parmi les sénateurs des hommes qui consentissent à être députés auprès de Pompée, il ajoute simplement : « Un tribun de la plèbe, L. Métellus, est même corrompu par les adversaires de César pour ruiner ce projet et pour faire échouer les autres plans dont il avait décidé l'exécution [3]. » Il est clair qu'il fait là une allusion, habile, mais discrète, à l'affaire de l'*aerarium*. En affirmant que Métellus était à la solde des Pompéiens, il témoigne que l'opposition du tribun, bien loin d'avoir pour cause l'arbitraire et l'illégalité des actes de César, était le résultat des ténébreuses machinations du parti adverse ; il se pose, comme il le fait à plusieurs reprises, en victime injustement attaquée, à qui ses ennemis cherchent à nuire par tous les moyens, même les plus déloyaux.

1. Aux difficultés d'ordre logique et psychologique signalées plus haut s'ajoutent des difficultés de grammaire. Nulle part on ne rencontre dans l'œuvre de César une négation après *protinus* sur une douzaine de passages où ce mot apparaît ; on trouve, au contraire, une phrase construite exactement sur le type : *protinus aperto sanctiore aerario... profugeret* (*B. G.*, 7, 88 : *fit protinus hac re audita ex castris Gallorum fuga*). Et, d'ailleurs, en tout état de cause, ce n'est pas *non aperto* que l'on attendrait, mais *ne aperto quidem*.

2. Cf. Cicéron, *ad Att.*, 10, 4, 8 : *eumque (scil. Caesarem) perturbatum quod intellegeret se apud ipsam plebem offendisse de aerario.*

3. *B. C.*, 1, 33, 3 : *Subicitur etiam L. Metellus, tribunus plebis, ab inimicis Caesaris, qui hanc rem distrahat, reliquasque res, quascumque agere instituerit, impediat.*

Mais, pour ceux qui, connaissant mieux les faits, pouvaient être tentés de réprouver en leur for intérieur son attitude dans l'affaire, César ne dut pas être fâché de rappeler comme en passant, et sans avoir l'air d'y insister — c'est tout à fait dans sa manière — qu'avant lui les Pompéiens avaient déjà porté la main sur le trésor sacré. Il est vrai que Pompée, au témoignage même de César, était autorisé par un sénatus-consulte à puiser dans le trésor, et que ce sénatus-consulte était, César le rappelle, à la base de la mission de Lentulus : *ex senatusconsulto*. Mais, outre que César n'indique pas expressément que cette autorisation s'étendait à l'*aerarium sanctius*, le ton même du passage où il rapporte le fait, et qui s'achève par la phrase *omnia diuina humanaque iura permiscentur*[1], nous invite à considérer comme illégales et scandaleuses toutes les décisions prises ce jour-là dans un Sénat subjugué par Pompée.

Le passage en question n'a donc pas seulement pour but de mettre sous les yeux du lecteur le désarroi des Pompéiens : dans la peinture de la panique qui les bouleverse, César glisse un argument de nature à atténuer le scandale d'un de ses actes les plus difficiles à défendre et qui avait porté un coup assez grave à son prestige et à sa popularité.

Pierre FABRE.

Fribourg, 10 juin 1930.

1. *B. C.*, 1, 6.

DECEM MENSES

(Virgile, *Églogue* IV, 61)

A M. J. Carcopino.

Vous êtes, cher et savant collègue, le plus récent exégète de Virgile qui se soit ingénié[1] à expliquer cette durée de dix mois que le poète assigne aux malaises par lesquels la mère a gagné la récompense du premier sourire de l'enfant :

> Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem :
> Matri longa decem tulerunt fastidia menses.

Neuf mois étant la durée normale de la gestation humaine, pourquoi, vous demandez-vous après tant d'autres, Virgile a-t-il « préféré *decem* à *novem*, qui eût aussi bien tenu dans son hexamètre »? Votre plus lointain devancier fut, à notre connaissance, le scoliaste Servius, qui se tira d'affaire en alléguant le sexe du nouveau-né : *Mares in decimo nascuntur mense, feminae vero in nono*[2]. Si une telle sottise, qui ne se retrouve pas ailleurs, valait une réfutation quelconque, on pourrait objecter ce passage de Plaute, dont nous aurons à reparler plus loin :

> ... tum illa, quam compresserat,
> Decumo post mense exacto hic peperit filiam[3].

De tous les éditeurs et commentateurs, celui qui se donna le plus de mal fut, je crois, le jésuite Louis de la Cerda[4] ; il y perdit sa peine, aucune des solutions qu'il énumère, sans arriver à fixer son choix, n'étant acceptable. Parmi ces solutions, il y a celle de Turnèbe[5] : *Breviores erant veterum menses quam nostri, cum ad lunae cursum eos metirentur, nos solis... Ergo Virgilianum illud,*

1. *Virgile et le mystère de la IVe églogue*. Paris, 1930, p. 93 et suiv.
2. Édition Thilo, p. 53.
3. *Cistell.*, 162 et suiv.
4. *P. Virgilii Maronis Bucolica et Georgica*, auctore Jo. Ludovico de la Cerda ; Lugduni, M DC XIX, p. 79.
5. Adriani Turnebi *Adversariorum libri XXX ;* lib. IV, cap. 15, p. 125.

Matri longa decem..., de lunae mensibus explicandum procul dubio est. Mais, d'abord, les mois romains n'étaient pas lunaires ; puis, dix mois lunaires et neuf mois solaires ne s'équivalent point, tant s'en faut.

Beaucoup plus près de nous, Lemaire[1] décomposait ainsi les dix mois : neuf mois pour la grossesse, un dixième pour la dure épreuve de l'enfantement et les misères consécutives, en particulier le début pénible de l'allaitement : *Decem menses, scilicet novem per quos gestantem uterum incommodo pondere gravasti ; et decimus mensis, in quo puerperii duros labores, et primi lactis laborem ac sequentes aerumnas perpessa genitrix languit.* Quoique *fastidia* convienne mieux aux seuls malaises, aux dégoûts, de la grossesse, ce serait peut-être la plus probable de toutes les conjectures émises, si une conjecture était nécessaire.

Venus immédiatement avant vous, Paul Lejay[2] et M. Salomon Reinach[3] proposent, eux aussi, une addition au temps normal de la grossesse, celle des quarante jours, qui, suivant Aristote, doivent s'intercaler entre la naissance et le premier sourire de l'enfant. Dix mois de la conception à ce premier sourire : la mère obtient sa récompense exactement à la fin de ses *fastidia*, dégoûts de la grossesse et malaises consécutifs à la délivrance. Notons qu'on n'est pas obligé d'admettre que Virgile a voulu dire cela et d'exclure l'idée d'un délai entre le mérite et la récompense, le délai qui sépare la naissance du premier sourire. Mais notons surtout, comme vous l'avez fort justement noté, que neuf mois plus quarante jours font dix mois et dix jours[4], non pas « dix mois bien comptés », mais plus de dix mois, et que c'est trop. Ce sera le contraire, si on adopte votre explication, que les dix mois mesurent la durée assignée à la gestation humaine par la mathématique de Pythagore, à la grande gestation — la petite ne durait que 210 jours, gestation de sept mois — à la grande, qui aboutissait le 274e jour : 274 jours ne font que neuf mois et quatre jours ; et c'est trop peu.

Toutes ces hypothèses, la vôtre comprise, ont ce commun vice rédhibitoire, qu'elles sont inutiles. On s'est ingénié à résoudre une

1. Vol. V de son *Virgile*, p. 278.
2. *Dix mois d'ennui*, dans *Revue de philologie*, 1912, p. 1-29, surtout p. 7-8.
3. *Le rire rituel*, dans *Cultes, mythes et religions*, IV, p. 113 et suiv.
4. Si l'on s'en tient au compte de M. Reinach, p. 114. Cela fait même davantage, si l'on calcule, avec lui (p. 113) et avec Lejay, d'après la théorie des *tessaracontades* : sept quarantaines, soit 280 jours ou neuf mois et dix jours, de la conception à la naissance ; huit, soit 320 jours ou dix mois et vingt jours, de la conception au premier sourire.

difficulté qui n'existe pas. Qu'elle n'existe pas, les meilleurs interprètes de Virgile l'ont bien vu ; ils ont eu le tort de ne pas nous le montrer. *Decem menses tempus indicant, quo exacto gravidae parere solent*, dit tout simplement Forbiger[1]. Ces bons latinistes ont vu qu'il ne s'agissait que d'un latinisme. *Decem menses*, dit Wagner, *e vulgari* — il aurait dû ajouter : *Romanorum* — *loquendi more... tempus significant, quo exacto gravidae parere solent. Nihil ergo hic novum aut reconditum*[2]. Il n'a pas pris la peine de le prouver par quelques exemples.

Les exemples abondent, d'où il ressort que les Romains, quand ils veulent, en se servant du nombre cardinal, signifier la durée normale de la gestation humaine, disent *decem menses*, *mensibus* — je ne connais, dans la bonne latinité, aucune exception à cette règle ; — quand ils veulent, en se servant du nombre ordinal, signifier l'époque normale de la délivrance, ils disent couramment *decimus mensis*, *decimo mense*. Pour eux, verbalement, la gestation humaine dure dix mois, la délivrance arrive le dixième mois.

En ce qui concerne le nombre ordinal, voici d'abord trois exemples de Plaute. — Amphitryon, partant pour la guerre, laissait enceinte sa femme Alcmène : *Gravidam ego illanc hic reliqui, quom abeo*[3]. Quand ils reviennent, Sosie et lui, l'accouchement est proche, avec la corvée d'eau qu'il comportera pour l'esclave ; le terme normal de la grossesse est arrivé : Sosie constate que son maître en fait mentalement le calcul :

> ... Ad aquam praebendam commodum adveni domum,
> Decumo post mense, ut rationem te putare intellego[4].

Le dixième mois après la conception, *postquam gravida est*, et non pas, bien entendu, après le départ pour la guerre, *postquam gravidam hic reliquisti*. — Alcmène était déjà grosse des œuvres de son mari Amphitryon, lorsque son amant Jupiter l'a fécondée de nouveau. Les deux enfants viendront au monde ensemble, selon la volonté divine, comme si les deux grossesses étaient contemporaines, comme s'ils étaient de véritables jumeaux. Alcmène sera délivrée en une fois, au terme normal de la première grossesse ; le

1. Cf. Eug. Benoist : « Pour consoler ta mère des longs ennuis de dix mois, pendant lesquels elle t'a porté dans son sein, réjouis-la de ton sourire. »
2. Cf. Heyne : « Vulgari ratione esset : Nascere puer, nam decimus iam mensis agitur, iustumque adeo matri utero ferenti tempus expletum. »
3. *Amphitruo*, 668.
4. *Ibid.*, 669 et suiv.

fils de l'homme naîtra normalement le dixième mois, et le fils du dieu dès le septième[1] :

> Hodie illa pariet filios geminos duos.
> Alter decumo post mense nascetur puer,
> Quam seminatus est, alter mense septumo.
> Eorum Amphitruonis alter est, alter Iovis ;
> Verum minori puero maior est pater,
> Minor maiori...

— Un Lemnien, de passage à Sicyone, fait violence à une jeune fille ; au bout du dixième mois, elle accouche d'une enfant :

> ... tum illa, quam compresserat,
> Decumo post mense exacto hic peperit filiam[2].

Térence nous fournit un quatrième exemple. Aeschinus a violé Pamphila ; une grossesse s'en est suivie ; l'accouchement a lieu, car c'est le dixième mois :

> ... virgo ex eo
> Compressu gravida facta est. Mensis decumus est[3].
> . . . .
> Miseram me, differor doloribus[4]...

Mais nulle part cette idée, que la délivrance normale arrive le dixième mois de la gestation, n'est énoncée aussi formellement que dans ce passage d'une atellane de Pomponius[5] :

> Decimus mensis est, cum factum est. Ita fit, ita semper solet :
> Decimo mense demum turgens verminatur, parturit.

Le dixième mois après la conception, la grossesse aboutit aux douleurs de l'enfantement. C'est l'ordinaire, c'est la norme, c'est la délivrance à terme. — La norme est opposée aux exceptions, non pas expressément, mais clairement, dans ce passage de Caecilius[6],

1. *Amphitruo*, 480 et suiv.
2. *Cistellaria*, 162.
3. *Adelphoe*, 474 et suiv.
4. *Ibid.*, 486.
5. *Hirnea Pappi*, dans Ribbeck, *Comicorum Romanorum fragmenta*, 3e éd., p. 280 (Pomponius, v. 55 et suiv.). *Vermi ari* = *torqueri*, explique Nonius, à qui nous devons ce fragment.
6. *Ibid.*, p. 72 (Caecilius, v. 164 et suiv.). Aulu-Gelle, III, 16, 3-4, à qui nous devons ce fragment de Caecilius, avait cité aussi le passage correspondant de Ménandre ; mais le commencement seul de la citation grecque s'est conservé : γυνὴ κυεῖ δέκα μῆνας ; au lieu du nombre ordinal, le nom' re cardinal. Il nous apprend, en outre, que, parmi les *menses genitales*, Ménandre ne nommait pas le huitième.

où l'interrogation du premier vers est sans aucun doute sarcastique :

> Soletne mulier decimo mense parere? — Pol nono quoque,
> Etiam septimo atque octavo...

« Faut-il s'étonner de ce qui arrive? N'est-ce pas le dixième mois que les femmes accouchent? — Elles accouchent aussi le neuvième, même le septième et le huitième. » Mais elles accouchent surtout le dixième.

Et voici enfin un exemple de Suétone[1]. Auguste passait pour être le fils d'Apollon, parce qu'il naquit le dixième mois après une visite nocturne de sa mère, Atia, au temple de ce dieu, pendant laquelle, s'étant endormie, un serpent s'approcha d'elle, le dieu fait serpent : ... *Atiam, cum ad sollemne Apollinis sacrum media nocte venisset, posita in templo lectica... obdormisse; draconem repente irrepsisse ad eam pauloque post egressum...: Augustum natum mense decimo et ob hoc Apollinis filium existimatum...*

Je ne connais qu'un texte où le neuvième mois, en tant que *mensis genitalis*, soit mis presque sur le même pied que le dixième ; c'est le passage où Aulu-Gelle[2] rapporte, non pas l'opinion courante, mais celle des savants : *Et medici et philosophi inlustres de tempore humani partus quaesiverunt. Multa opinio est eaque iam pro vero recepta, postquam mulieris uterum semen conceperit, gigni hominem septimo rarenter, numquam octavo, saepe nono, saepe numero decimo mense, eumque esse hominem gignendi summum finem, decem menses non inceptos, sed exactos.*

Varron, cité dans le même chapitre d'Aulu-Gelle[3], affirme bien en général que pour les anciens Romains les deux mois de la délivrance normale étaient le neuvième et le dixième, indifféremment : *Nam mense nonnumquam octavo editum esse partum in libro quarto decimo rerum divinarum*[4] *scriptum reliquit; quo in libro etiam undecimo mense aliquando nasci posse hominem dicit, eiusque sententiae tam de octavo quam de undecimo mense Aristotelem auctorem laudat*[5]... *Antiquos autem Romanos Varro dicit... nono mense aut*

1. *Aug.*, 94.
2. III, 16, 1.
3. 5-9.
4. Cf. R. Agahd, *M. Terenti Varronis antiquitatum rerum divinarum libri I, XIV, XV, XVI*; lib. XIV, frag. 12 a, p. 167.
5. Au temps de l'empereur Hadrien, comme on refusait d'admettre qu'une femme eût accouché légitimement le onzième mois après la mort de son mari, le prince fut d'un avis contraire, mais conforme à l'opinion des philosophes et des médecins : *in undecimo quoque*

decimo neque praeter hos aliis partionem mulieris secundum naturam fieri existimasse... Mais de cette indifférence il n'existe pour nous aucun témoignage précis.

Ce qui n'existe pas non plus, à notre connaissance, dans toute la bonne latinité, c'est le nombre cardinal *novem*, ou un autre, employé au lieu de *decem* pour signifier la durée normale de la gestation. Dans la loi des Douze-Tables et dans un passage de sa Ménippée *Testamentum* où Varron s'en inspire visiblement, les *decem menses* ne sont donnés que comme un maximum[1]. *Quoniam decemviri in decem mensibus gigni hominem, non in undecimo scripsissent*, atteste Aulu-Gelle[2], à qui nous devons aussi la citation de Varron[3] : *Si quis mihi filius unus pluresve in decem mensibus gignantur*... Mais les *decem menses* sont donnés ailleurs comme le temps même de la gestation, et d'abord en un passage de Térence, où il est question de ce viol et de cet accouchement de Pamphila, dont nous avons déjà parlé. De l'un à l'autre fait, tandis qu'Aeschinus tergiversait, dix mois se sont écoulés :

... Haec dum dubitas, menses abierunt decem[4].

Dans un second passage[5] du même poète, où il s'agit du viol de Philumena par Pamphilus et de son accouchement qui vient d'avoir lieu, un témoin, Bacchis, date de mémoire le viol d'environ dix mois :

Nam memini abhinc mensis decem fere ad me nocte prima
Confugere anhelantem domum...
. . . .
Homo se fatetur vi in via nescioquam compressisse...

Au couple humain, dit Varron, dans *Mysteria*[6], une autre de ses Ménippées, il ne faut pas moins de dix mois pour réaliser pleinement son œuvre commune, un enfant : *Vix duo homines decem*

mense partum edi posse (Aulu-Gelle, *ibid.*, 12). Ce n'étaient pas les médecins et philosophes du § 1. Pline l'Ancien, déconcerté par toutes ces divergences d'opinion, déclare d'abord : *Ceteris animantibus statum et pariendi et partus gerendi tempus est, homo toto anno et incerto gignitur spatio* ; puis il précise cependant : *alius septimo mense, alius octavo et usque ad initium undecimi ; ante septimum mensem haud umquam vitalis est* (VII, 38).

1. De même que par les médecins et philosophes du § 1 d'Aulu-Gelle : *eumque esse hominem gignendi summum finem, decem menses, non inceptos, sed exactos.*

2. *Ibid.*, 12. Cf. Bruns, *Fontes iuris Romani*, 7e éd., p. 22 (tab. IV, 4).

3. *Ibid.*, 13. Cf. Buecheler, *Petronii satirae... Adiectae sunt Varronis et Senecae satirae* ; frag. 543 de Varron.

4. *Adelphoe*, 691.

5. *Hecyra*, 822 et suiv.

6. Cf. Buecheler, *ibid.*, frag. 332 de Varron.

mensibus edolatum unum reddunt puerum, contra una pestilentia aut hostica acies puncto temporis immanis acervos facit. — Pourquoi Romulus, se demande Ovide[1], avait-il fait l'année de dix mois? Parce qu'il avait cru devoir en limiter la durée à celle de la gestation humaine :

Tempora digereret cum conditor urbis, in anno
Constituit menses quinque bis esse suo.
. . . .
Quod satis est utero matris dum prodeat infans,
Hoc anno statuit temporis esse satis.

Ces façons de parler courantes en latin, comment faut-il les expliquer? Par une façon de calculer qui change l'apparence d'une réalité immuable. La conception a lieu généralement au cours plus ou moins avancé d'un mois du calendrier. Pour nous, le premier laps de trente jours qui vient après est le premier mois de la grossesse, ainsi de suite, si bien que la naissance a lieu normalement au bout du neuvième mois. Pour les Romains, le premier mois de la grossesse était ce qui restait à courir du mois calendaire, le second, le troisième, et ainsi de suite, correspondaient aux huit mois calendaires ultérieurs, si bien que la naissance normale avait lieu au cours moins ou plus avancé du dixième mois. Le temps de la gestation, les neuf mois, nous le calculons par mois de trente jours, le premier mois partant du jour certain ou présumé de la conception. Mais ces neuf mois se répartissent en règle générale sur dix mois du calendrier ; ils se composent de huit mois calendaires pleins et de deux fractions, l'une initiale, l'autre finale. Ces deux fractions, les Romains les faisaient entrer en ligne comme des unités ; ainsi les neuf mois réels devenaient pour eux, verbalement, dix mois.

En réalité, le nombre ordinal, *decimus*, n'est pas toujours inexact : pour peu que la délivrance soit en retard, elle n'a lieu que le dixième mois réel, dans les premiers jours de ce dixième mois. Mais, s'agissant d'une délivrance normale, le nombre cardinal, *decem*, n'est jamais exact[2]. C'est une approximation en plus, tantôt simplement arbitraire, parfois tendancieuse aussi. Dans le premier passage de Térence, il convient que Micion, reprochant à

1. *Fastes*, I, v. 27-34.
2. De même, dans le passage de la *Cistellaire*, *decumo post mense exacto* est une exagération ; cf. *decumo post mense*, tout court, dans l'*Amphitryon*. Ici et là, il s'agit d'une délivrance normale.

son fils, non pas tant d'avoir commis la faute que de n'avoir pas songé plus tôt à la réparer, exagère la durée de cette négligence : *Menses abierunt decem;* tandis que Hégion, narrateur impartial. a dit : *Mensis decimus est.* L'hyperbole convient de même au dessein de Varron, quand il met en antithèse l'élaboration si lente d'un seul être humain avec la destruction soudaine de milliers d'êtres humains. Elle convient au dessein de Virgile, qui veut faire valoir le prix dont la mère a payé d'avance, *longa fastidia*, le premier sourire de son fils.

Je conclus avec vous, cher et savant collègue, que les dix mois qui, dans le texte de Virgile, peuvent nous déconcerter n'ont nullement surpris ses contemporains. En adoptant ce chiffre, il se conformait, non pas « aux *vérités* que la *philosophie* formulait alors », dont vous avez brillamment démontré qu'il s'était inspiré pour l'ensemble de son églogue religieuse, dont vous croyez qu'il s'inspire encore pour ce détail seulement du quatrain final ; mais à une façon courante chez les Romains de compter et de dire. *E vulgari Romanorum loquendi more...* La prosodie lui permettait d'écrire *novem* au lieu de *decem;* il n'y a pas songé, parce que la langue ne le lui permettait point. Son expression n'est pas plus pythagoricienne qu'aristotélicienne ; elle est latine.

Philippe FABIA.

ANTIQUITÉS NATIONALES

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES D'ARCHÉOLOGIE GALLO-ROMAINE

Marcel Aubert, Rémy Delaunay et Jean Verrier, *Table alphabétique des publications de la Société française d'archéologie : Congrès archéologiques. Bulletin monumental*, 1834-1925. Paris, Picard et Soc. générale d'imprimerie et d'édition, 71, rue de Rennes, 1930, in-8°, 498 p.

La double publication de la Société française d'archéologie rend trop de services pour qu'on ne s'empresse pas de signaler ici la *Table générale* qui vient d'en paraître. Il n'est aucune région de France qui, depuis 1834, n'ait été parcourue par les Congrès de la Société archéologique, aucune dont les savants locaux n'aient apporté aux volumes des Congrès soit la description détaillée de leurs monuments, soit le résumé de leurs connaissances touchant les diverses périodes du passé de leur région. Par la suite, le *Bulletin monumental* recevait les articles qui n'avaient pas trouvé place dans le volume du Congrès et, surtout, ceux qui développaient les observations ou les idées issues de la rencontre des savants. Ces deux collections forment donc le plus précieux répertoire qui existe de notre archéologie nationale. Le Moyen-Age, sans doute, y occupe la première place, mais les monuments gallo-romains et même la préhistoire n'y ont jamais été négligés. Arcisse de Caumont et, après lui, ses successeurs, ont toujours voulu embrasser l'ensemble du passé. Comme on pouvait s'y attendre de la part des auteurs, la *Table* est faite de façon remarquable, simple, claire et extrêmement complète. Tout archéologue devra l'avoir sous la main.

Paul Davin, *Étude sur la cadastration de la « Colonia Julia Carthago »* (avec deux plans hors texte), dans *Rev. Tunisienne*, 1930, p. 73-85.

On a déjà beaucoup écrit sur la cadastration de Carthage romain (en particulier, *Bull. arch. Comité*, 1924, p. 131-140). Je n'ai jamais rien trouvé d'aussi net et d'aussi complet que cette étude de la *Revue Tunisienne*. M. Davin est mathématicien : c'est par le calcul qu'il arrive à préciser la largeur des rues des différentes catégories ($11^{m}50$ = 40 pieds

et 7m00 = 24 pieds) et les dimensions des îlots de maisons (120 pieds = 35m40 pour les côtés parallèles au decumanus ; 480 pieds = 141m60 pour les côtés parallèles au Kardo). Il prend son point de départ dans la reconstitution du système des égouts par M. Saumagne, combinée avec les axes des bâtiments publics, notamment ceux du Théâtre et de l'Odéon. Le premier de ses plans nous apporte une reconstitution complète au 1/4,000e d'un quart environ de la ville, entre l'Amphithéâtre, l'Odéon et les Thermes d'Antonin ; le second, la reconstitution au 1/500e des îlots avoisinant l'Odéon, en tenant compte également des données des fouilles et de celles des calculs théoriques. Le tout est une précieuse leçon qui doit pouvoir s'appliquer à d'autres villes que Carthage. Je pense, en particulier, aux colonies du midi de la France ou à des villes comme Autun, peut-être Poitiers.

Pierre Lavedan, Raymond Lizop, Bertrand Sapène, *Les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges (Lugdunum Convenarum), 1920-1929.* Extrait des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France,* XXVII, 1929. Toulouse, Privat, in-4°, 64 p., 20 pl. — **J. Calmette,** *Les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges, 1920-1929.* Extrait des *Annales du Midi,* janvier-avril 1930, 4 p. — **B. Sapène,** *Découvertes à Saint-Bertrand-de-Comminges en 1929.* Toulouse, Privat, 1930, in-4°, 4 p.

Qui ne connaît les belles fouilles poursuivies depuis dix ans dans l'antique capitale des *Convenae*? Le premier des mémoires cités ci-dessus nous apporte le détail des découvertes. Il y a là de véritables nouveautés archéologiques, comme le grand Trophée dont proviennent sans doute au moins une partie des sculptures trouvées aux alentours, sculptures bien mutilées, mais qui ont permis de reconstituer une demi-douzaine de statues ; le Forum, des Thermes, une Basilique chrétienne, d'assez nombreuses habitations particulières. M. Calmette met justement en lumière tout le mérite des fouilleurs qui ont su intéresser l'opinion à leur œuvre. En 1929 a été fouillé le théâtre accroché aux flancs de la colline. La continuation des fouilles du *Forum* a fourni une tête de statue colossale et un fragment d'inscription. La campagne de 1930 s'annonce également fructueuse.

M. Barbey, L. Decollogny, S. W. Poget, *Urba. Mosaïques et vestiges romains de Boscéaz, près d'Orbe.* Extrait de la *Revue historique vaudoise,* novembre-décembre 1929, 64 p., 18 pl.

L'association du Vieil Orbe, *Pro Urba*, a entrepris des fouilles à l'emplacement de la ville romaine sur la route de Lausanne à Pontarlier, à dix-huit milles de Lausanne. Elle a mis au jour un grand mur flanqué d'une tour demi-circulaire qui semble bien représenter le reste d'une

fortification romaine et trois nouvelles mosaïques. La publication nous apporte les premiers détails sur ces nouvelles découvertes et rappelle les anciennes trouvailles de mosaïques faites au même endroit de 1845 à 1915. Des unes et des autres, elle donne de très belles planches qui resteront des documents précieux. A noter aussi une jolie statuette de Mercure et une autre moins belle qui semble représenter *Spes*. Tout le terrain de Boscéaz est, nous dit-on, plein de substructions anciennes. C'est évidemment la station routière romaine. Voilà un beau champ de fouilles qui pourra fournir bien des documents nouveaux.

Dr **Georges Janicaud,** *Mélanges archéologiques*. Extrait des *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. XXIV, 1929, in-8o, 30 p.

Le Dr Janicaud, conservateur du Musée de Guéret, publie plusieurs dolmens et ateliers néolithiques de sa région, ainsi qu'une hache en cuivre pur qu'il avait signalée au Congrès des Sociétés savantes de 1927. Il attire l'attention sur une demi-douzaine d'autels gallo-romains, probablement funéraires, et autant de cippes, dont deux avec inscriptions, où l'on trouve la formule D. M. M. et D. M. [e] T. M., à développer *Dis Manibus et Memoriae*. Mais le plus intéressant, c'est toute une série de récipients en pierre dure, de forme ovoïde, composés de deux parties creuses et destinés à abriter l'urne cinéraire de terre ou de verre. Il en a été trouvé dans la Creuse, paraît-il, des milliers. Il existe dans les Vosges des coffres de pierre de même destination, mais généralement cubiques, avec un couvercle plus ou moins arrondi. P. de Cessac (*Bull. monum.*, 1873) se demandait s'il ne convenait pas, en raison de cette ressemblance, de rapprocher les populations des Vosges et de la Creuse. De telles conclusions ethnographiques seraient prématurées. Il conviendrait plutôt de rechercher, dans le reste de la Gaule, des enveloppes de tombes du même genre. On doit les trouver dans toutes les régions riches en bonne pierre. S'il n'en a été signalé que rarement jusqu'ici, c'est que la typologie de la tombe gallo-romaine reste encore à établir.

G. Chenet, *L'atelier céramique gallo-romain et le puisard du Pont-des-Quatre-Enfants au bois de Cheppy, Avocourt* (*Meuse*), dans *Bull. de la Soc. arch. champenoise*, juin 1927, p. 47-64 ; — *Céramique gallo-romaine d'Argonne ; les ateliers de la vallée de la Biesme*, *Ibid.*, septembre 1927, p. 76-96 ; — *Céramique d'Argonne ; fours de potiers gallo-belges et leurs réutilisations funéraires*, *Ibid.*, mars 1928, p. 11-26.

Les restes de l'atelier céramique du Pont-des-Quatre-Enfants ont fourni à M. Chenet bon nombre de ces tessons de vases rouges décorés à la molette de petits motifs imprimés souvent géométriques, mais parmi

lesquels figurent des rosaces, des croissants, des palmes, des étoiles, au nombre de trois ou de sept, et même des symboles chrétiens comme la colombe. Inspiration gnostique et orientale, avait déclaré M. Unverzagt (*Terrasigillata mit Rädchenverzierung*, 1919, et *Studien zur Terrasigillata mit Rädchenverzierung*, dans *Praehist. Ztsch.*, 1925, p. 128-165). M. Chenet fait l'historique de ses ateliers d'Argonne actifs depuis le début du IIe siècle jusqu'au milieu du IIIe, puis de la fin du IIIe jusqu'au Ve siècle au moins. Or, dans des fours de type hallstattien et non gallo-romain, transformés en puits funéraires et qui semblent du Ier ou du IIe siècle, il trouve des tessons non pas rouges, mais noirs, ornés de la même décoration à la molette que la céramique rouge du IVe siècle. Cette technique n'est donc pas d'origine orientale ; elle est d'origine indigène ; elle a dû subsister obscurément en Argonne du Ier au IIIe siècle, pour refleurir et se développer après les premières invasions barbares.

E. Linckenheld, *Les symboles astraux sur la céramique à la molette de l'époque gallo-romaine*, dans *Bull. des Amis de la Sarre*, 1928, fasc. 5, 24 p.

Indépendamment de M. Chenet, M. Linckenheld était arrivé à une conclusion analogue. Ces signes, rosaces, palmes, étoiles, qui décorent la céramique de basse époque, il les a rencontrés, dès les trois premiers siècles de l'ère romaine, sur les stèles en forme de maison qu'il a étudiées chez les Médiomatrices et dans l'ensemble du domaine celtique. Il les a trouvés sur la céramique gauloise de l'époque indépendante (Déchelette, *Fouilles du Beuvray*, pl. XVIII). Ils n'ont rien à voir avec la gnose ni avec l'Orient ; ils marquent la résurrection, au IVe siècle, d'une vieille technique et d'ornements d'origine celtique. Ont-ils une signification et quelle est-elle? C'est là un autre problème.

E. Linckenheld, *Études de mythologie celtique en Lorraine*. Extrait de l'*Annuaire de la Soc. hist. et arch. lorr.* (Metz), 1929, 26 p.

L'article apporte bon nombre de documents et d'indications en partie nouvelles sur les colonnes à l'anguipède dont le rôle devait être de garantir les fermes gallo-romaines du feu du ciel et, à l'occasion, de procurer la pluie ; — sur la conservation dans les édifices religieux chrétiens et, notamment, dans le maître-autel des églises, de monuments du culte païen, en particulier de bases des colonnes à l'anguipède ; — sur la conservation sur des croix de campagne du type même du Jupiter gallo-romain : Dieu le Père, imberbe ou ne portant que la moustache, vêtu d'une tunique serrée à la taille par une ceinture et brandissant le foudre... ; — sur *Icovellauna*, déesse de source, dont le nom signifie *Bonne fontaine ;* — sur les *Alaunae* ou *Alonnae*, également déesses fontainières, et enfin sur les statuettes d'animaux ou les effigies de Vénus ou de déesses mères qui se rencontrent dans les tombes gallo-romaines.

On retrouvera, dans ce dernier chapitre, sa thèse sur la tombe, reproduction du foyer. Mais pourquoi alors seulement Vénus ou les Mères, ou des animaux domestiques, et jamais ni les Lares, ni Mercure, ni Hercule?

L. Davillé, *L'origine des localités de la moyenne Moselle et du bas Rupt de Mad, d'après une théorie nouvelle*, dans *Congrès de la Fédération historique lorraine*, 1928, p. 17-44.

L'auteur est connu des lecteurs de la *Revue des Études anciennes* (cf. *Rev.*, 1929, p. 42-50 : *Le mot celtique* Cambo *et ses dérivés en toponymie*). La théorie nouvelle dont il s'inspire est celle qu'a esquissée C. Jullian : *L'analyse des terroirs ruraux* (*Rev.*, 1926, p. 136-151). Il s'agit, à l'aide de l'archéologie, de la toponymie, des faits et des documents anciens de toute sorte, de reconstituer les *fundi* gallo-romains, dont sont issues nos communes modernes, les *fundi* avec leurs villes, leurs *vici*, leurs colonies agricoles et les exploitations diverses qu'ils pouvaient contenir. C'est ce que Marteaux et Le Roux ont fait autour de *Boutae*, les Fins d'Annecy. L'essai de Davillé est extrêmement intéressant par ses idées directrices non moins que par les faits très nombreux qu'il signale.

Ch. Bruneau, *Solimariaca, Solicia, Soulosse.* Extrait des *Mélanges Antoine Thomas*, 1928, p. 61-70.

Vieux problème depuis longtemps discuté et dont, grâce à une complication nouvelle, M. Bruneau croit entrevoir la solution. On avait déjà noté (Keune, dans Pauly-Wissowa, s. v. *Solimariaca*) que Solimariaca devait être originairement un sanctuaire ou une villa sur la route, devenu un *vicus*, tandis que *Solicia* aurait été le village situé sur la hauteur. A vingt kilomètres de là, M. Bruneau remarque deux autres villages situés de façon analogue : Soulancourt : *Solicia-curtis*, et Sommerécourt : *Solimariaca-curtis.* Le second terme *curtis* indique des formations plus récentes. Soulancourt et Sommerécourt seraient les anciens villages déplacés ; leur dualité confirmerait la dualité *Solicia*, *Solimariaca.* Ce dernier serait, comme Sommerécourt, le village de hauteur. On a des exemples de ces déplacements de villages à l'époque barbare : par exemple, *Magidunum*, devenu Rheinfelden, près de Bâle, tandis que *Magden*, qui conserve l'ancien nom, se trouve à quelque distance du Rhin (Aebischer, *Rev. celt.*, 1927, p. 222-223). Il serait intéressant de trouver d'autres cas d'un double déplacement.

J. Vannerus, *Ricciacus et Caranusca*, dans *Publications de la Section historique du grand-duché de Luxembourg*, t. LXII, 1926, 36 p., et *Notice complémentaire*, *Ibid.*, t. LXV, 1929, 47 p., 1 pl.

L'ensemble de ces deux articles forme un important mémoire d'où

il ressort que la voie principale de Metz à Trèves, indiquée par la Table de Peutinger sur la rive droite de la Moselle, se trouvait, au contraire, sur la rive gauche ; que *Ricciacus* doit être identifié avec le prétendu camp romain bien connu de Dalheim et que le fameux *Caranusca* à désinence ligure est Garsch (*Garnescheidt*, XIIIe siècle), un peu au delà de Thionville. M. Vannerus a retrouvé la route, les ruines du *vicus* et le pont sur la petite rivière du Kieselbach. Et c'est ici que sa trouvaille devient tout à fait remarquable. L'allemand Kiesel signifie cailloux ; nous traduirions en français Kieselbach par *La Caillouteuse*. Or, c'est précisément ce que devait signifier *Caranusca*, si l'on pense au celtique *cara*, pierre. Radical celtique et désinence ligure, voilà de quoi enchanter les partisans de la parenté celto-ligure. La documentation archéologique et la méthode linguistique de M. Vannerus sont de tout premier ordre.

J. Vannerus, *Les Chaumont germaniques*, dans *Rev. belge de phil. et hist.*, avril 1922 ; — *Le Helpert*, dans *Cahiers luxembourgeois*, 1927, p. 83-104 ; — *Le nom de lieu luxembourgeois Kohn*, dans *Ann. Soc. luxemb. Études linguist. et dialect.*, 1927, p. 77-99 (représente un mot celtique *caunos*, montagne : *ad montem Chaunum*, en Celtibérie, chez Tite Live) ; — *Le nom de lieu luxembourgeois de Thoul ou Thol et ses congénères*, *ibid.*, 1928, p. 12-38 (la racine est celtique : irl. *tul*, montagne ; *tulan*, colline. N'y faut-il pas rattacher le *Monte Tuledo*, près de Gênes, et le cours d'eau ligure *la Tulelasca*? En France, les *Toul* et leurs dérivés sont nombreux : *Tolodurum* a donné, dans la Nièvre, le *Mont Thouleur* et, en Wurtemberg, *Zoller*, d'où *Hohenzollern*) ; — *A propos des noms de lieux luxembourgeois en* ing *ou* ingen, dans *Bull. de la Commission d'études linguist. et dialect.* (de Liége), t. II, 1928, p. 225-263. (Bon nombre de ces noms dérivent non pas d'un nom de personne, mais soit d'un nom de montagne ou de rivière ou même d'un nom commun ; ils désignent non seulement des villages, mais des lieux qui n'ont jamais été habités : prairies, montagnes, bois ou rivières. L'influence de l'analogie apparaît capitale en toponymie, non moins que l'instabilité ancienne des désinences.)

A. GRENIER.

VARIÉTÉS

L'ORIGINE ASIANIQUE DES ÉTRUSQUES

Les savants d'Autriche s'occupent depuis longtemps du passé, des langues et de la civilisation de l'Asie Mineure préhellénique. Il suffit de citer plusieurs expéditions de MM. Keil et Premerstein en Lydie, les études pénétrantes de M. Kretschmer sur les langues asianiques du Ier millénaire av. J.-C., le Corpus des inscriptions lyciennes de M. Kalinka, les recherches de M. Lehmann-Haupt sur la civilisation préarménienne des Khaldes, pour constater que les Universités autrichiennes ont toujours été de véritables foyers d'études asianiques, dans le sens le plus étendu. De ce milieu savant est sorti M. Fritz Schachermeyr, actuellement professeur d'histoire ancienne à l'Université d'Innsbruck, l'auteur d'un livre magistral sur les débuts de l'histoire étrusque[1].

Inspiré à la fois par les travaux historiques et archéologiques de son maître, M. Lehmann-Haupt, et par les récentes découvertes et recherches linguistiques, M. Schachermeyr a entrepris la solution du problème de l'origine asianique des Étrusques, à la faveur de la documentation la plus variée. Des arguments différents, historiques, archéologiques et linguistiques, sont mis avec une grande maîtrise en pleine valeur pour démontrer la thèse de l'auteur. L'ensemble se présente comme une construction achevée et complète, autant que les matériaux actuels le permettent. Ainsi, après « L'introduction à l'histoire romaine » du savant russe B. Modestov, c'est un nouveau et beaucoup plus pénétrant exposé de la question étrusque dans ses rapports avec le passé des peuples de la Méditerranée orientale.

Une section importante du livre est consacrée aux événements qui ont précédé et préparé la migration des Étrusques de l'Asie Mineure en Italie. M. Schachermeyr y donne, tout d'abord, une courte, mais très précise caractéristique de la situation du monde méditerranéen vers 1500-1200 av. J.-C. Dans la suite, l'auteur passe à l'analyse des changements produits par la grande migration « égéenne » en Méditerranée orientale. Nous ne sommes pas persuadés que ce terme, introduit pour la première fois par M. Schachermeyr, soit correctement choisi pour désigner l'ensemble des mouvements ethniques, associés à la chute des États hittite et achéen. On y distingue toujours deux courants indépen-

1. *Etruskische Frühgeschichte*, von Fritz Schachermeyr. Berlin, W. de Gruyter & C°, 1929, in-8°, xvii-317 p., 6 pl. ; prix : 22 mk.

dants connus, l'un, comme l'invasion dorienne en Grèce, l'autre, comme la migration balkano-phrygienne en Anatolie. Il paraît donc préférable de retenir les anciennes dénominations et de ne pas se laisser séduire par des analogies historiques avec l'époque de la décadence de l'Empire romain.

Mais il est évident que ces deux mouvements contemporains sont en rapport comme deux effets particuliers d'une cause unique, à savoir la pression des Illyriens sur les tribus thraces. Elle se manifeste dès les débuts du XIVe siècle av. J.-C. et les trouvailles archéologiques en Grèce nous fournissent une documentation très intéressante pour cette chronologie. Je pense, notamment, au commerce de l'ambre des pays mycéniens avec le Nord, commerce qui florissait entre 1600 et 1400 av. J.-C. et dont on a comme preuve maints perles et ornements relevés dans les tombeaux de cette période[1]. Après 1400 av. J.-C., les objets en ambre disparaissent tout d'un coup des sépultures helladiques. Cela prouve que les relations d'échange entre le Péloponnèse et les pays baltiques furent troublées, vers ce moment-là, dans quelque contrée intermédiaire. La situation en Europe centrale étant alors pacifique, force nous est d'attribuer ce fait à l'apparition des Illyriens dans le nord-ouest des Balkans.

Un autre point important où il faut s'arrêter, ce sont les considérations de M. Schachermeyr sur les Philistins. Il leur attribue le rôle du peuple-chef dans les événements précités, analogue à celui des Huns pendant la grande migration germanique. D'après lui, les Philistins seraient de souche indo-européenne, bien qu'il soit impossible de fixer leur patrie en Europe. Il nous semble difficile, pour beaucoup de raisons, d'accepter cette hypothèse. Nous avons insisté, il y a quelque temps, sur l'origine asianique des Philistins[2] et dans le même sens s'est prononcé dernièrement M. Galling[3].

Ils furent entraînés, comme tant d'autres peuplades d'Anatolie, par la vague de l'invasion et jetés en Syrie. Là, ils occupèrent le littoral, en se mêlant aux colons égéens. Ceux-ci habitaient les villes syriennes en qualité de commerçants depuis le XVe siècle av. J.-C. Les Keftiou, figurés sur les monuments égyptiens toujours avec les Syriens, furent justement des Crétois, installés en Syrie et faisant le trafic avec leur pays. Ces relations sont attestées, du reste, par de nombreuses importations égéennes et mycéniennes dans les principaux centres de la Syrie. Ensuite, cette population égéo-syrienne fut engloutie par les Philistins nouveaux venus, de sorte que la tradition de l'origine crétoise passa sur ces derniers. Les Philistins leur doivent également certains emprunts culturels. Par conséquent, la prétendue céramique « philistine » ne fut pas importée de l'Égéide par ce peuple ; mais elle représente,

1. Voir M. P. Nilsson, *Minoan and Mycenean Religion*, 1927, p. 18.
2. Travaux du IVe Congrès des historiens polonais à Poznań, 1925.
3. *Reallexikon der Vorgeschichte*, s. v. *Philister*.

comme l'a déjà démontré M. Saussey[1], un stade du développement local, dû aux influences égéennes en Syrie dans la période précédente.

Passons maintenant aux Étrusques mêmes. Ils sont connus dans la Méditerranée orientale dès le XIIIe siècle av. J.-C., sous le nom de Toursha. Il est curieux que ce nom apparaisse, vers 1300 av. J.-C., dans le nom d'un employé, Iun-Toursa, à Gourob en Égypte. Mais on ne sait encore rien sur la langue et la civilisation des Étrusques à cette époque. Ils habitent alors la côte mysienne de l'Asie Mineure, dont le centre politique et culturel fut, pendant plusieurs siècles consécutifs, Tyrsa, détruite, paraît-il, par les Cimmériens, comme tant d'autres villes du littoral asianique.

De leur patrie anatolienne, les Tyrsènes furent expulsés par l'extension des Mysiens qui ont pris possession de ce pays après l'invasion balkano-phrygienne. Ainsi, les premiers détachements des Étrusques ont quitté l'Asie Mineure vers 1000 av. J.-C. et se sont installés en Italie, au pays ombrien, s'emparant des villes de Tarquinii, Populonia et, peut-être, Caere. Leur migration maritime, la plus intense vers 800 av. J.-C., continua jusqu'au VIIe siècle av. J.-C. Depuis ce moment cessent les relations des Étrusques avec leur ancienne patrie d'outremer et ils deviennent un peuple purement « italiote », destiné à jouer un rôle important dans le passé de la péninsule Apennine.

Voilà, dans leurs lignes les plus générales, les résultats principaux des recherches de M. Schachermeyr. Pour établir des liens entre l'Étrurie et l'Anatolie, l'auteur a soumis à un examen minutieux les restes de la civilisation matérielle des Étrusques et les a comparés à ceux de l'Asie Mineure occidentale. Ce sont surtout les différents types de tombes étrusques qu'on retrouve en Anatolie après 1200 av. J.-C., aussi bien chez les colons grecs que chez les indigènes de la Carie, Lydie et Phrygie. M. Schachermeyr en donne, pour la première fois, une description détaillée et une classification stricte, ainsi que l'analyse des rites funéraires asianiques à cette époque. Grâce à cela, ce chapitre de son ouvrage constitue une contribution très importante à l'archéologie anatolienne. Il nous apprend aussi combien insuffisamment explorées encore sont ces régions de l'Asie Mineure et quelle immense lacune devra être comblée par les investigations futures. La technique de la construction des sépultures asianiques et étrusques évoque aussi de nombreuses comparaisons, d'autant plus qu'on a affaire à des formes et à des procédés jusqu'alors inconnus dans l'Italie propre. Mais n'entrons pas dans les détails de la partie du livre consacrée à l'analyse de la civilisation étrusque en Italie ; son appréciation appartient aux connaisseurs de la préhistoire et protohistoire de ce pays.

A côté de l'architecture sépulcrale, M. Schachermeyr a tracé un parallèle entre la métallurgie asianique et étrusque. Il a constaté le

1. *Syria*, t. V, 1924.

même niveau technique pour l'industrie étrusque et celle des principaux centres de l'Asie Mineure, Tabal, Phrygie, Ourartou, au VIIIe siècle av. J.-C. Ce fut, par conséquent, la seconde vague de la migration étrusque qui apporta en Italie certaines innovations métallurgiques. Il en fut de même pour la technique du bucchero dans les arts céramiques. Enfin, de l'Asie Mineure dérivent les compositions zoomorphes de la métaloplastique, ainsi que les nouvelles formes de la poterie, comme, par exemple, les vases en forme du pied chaussé[1]. Les fouilles ultérieures en Anatolie et en Étrurie permettront sans doute de multiplier cette liste des éléments asianiques de la civilisation étrusque dans le sens indiqué par l'auteur.

Enfin, M. Schachermeyr soulève plusieurs points de contact entre la religion des Étrusques et celle des peuples égéens ; mais il passe sur les concordances de l'organisation matriarcale des Étrusques et des Lydiens, dont avait déjà parlé B. Modestov. Malheureusement, nous ne sommes pas informés d'une façon assez claire sur la position linguistique de l'étrusque. L'étrusque serait, d'après M. Schachermeyr, membre du groupe égéen, représenté en Grèce, entre autres, par les inscriptions de Praisos. A cette famille égéenne appartiennent, paraît-il, les dialectes de l'Anatolie occidentale, le lydien et le parler de Lemnos, tous deux très proches de l'étrusque. Cette opinion de M. Schachermeyr est fondée sur la comparaison des différents phénomènes morphologiques en étrusque, en lydien et même en lycien. Mais ces dernières langues comptent généralement pour asianiques et sont plutôt en parenté intime avec les dialectes de l'intérieur de la péninsule. Les dernières observations de M. Hrozný[2] sur l'étrusque nous amènent à la même conclusion. Il nous semble, par conséquent, plus judicieux de tenir l'étrusque pour une langue asianique qu'égéenne.

La synthèse de M. Schachermeyr, aussi importante pour l'archéologie et l'histoire de l'Asie Mineure que pour celles de l'Étrurie, représente un événement heureux dans le domaine des études anciennes. Elle nous offre de nouvelles perspectives sur la question étrusque, sur tout le passé de la Méditerranée orientale durant la longue période de 1500-800 av. J.-C. et sur divers problèmes particuliers. Ce livre du savant autrichien, ainsi que la récente publication de M. René Dussaud[3], parue presque simultanément, témoignent que, après un long intervalle, la science recommence à s'intéresser aux plus anciennes civilisations de l'Anatolie occidentale. Espérons que cet intérêt ne se bornera pas à l'analyse des anciens matériaux, mais qu'il donnera l'impulsion à des fouilles méthodiques dans ces provinces, encore si peu explorées, de la péninsule asianique.

Varsovie. STEFAN PRZEWORSKI.

1. *Wiadomości Archeologiczne*, t. XI, 1929.
2. *Zeitschrift für Assyriologie*, t. IV, 1928.
3. *La Lydie et ses voisins aux hautes époques*. Paris, Geuthner, 1930.

MONUMENTS ET CULTES DU CYNTHE[1]

Malgré sa faible hauteur au-dessus du niveau de la mer (112m60), le Cynthe domine l'île de Délos de ses fauves escarpements granitiques, et il y fait vraiment figure de montagne. Aussi a-t-il attiré l'attention de tous les voyageurs et plus ou moins excité leur imagination. C'est à lui qu'échut, en 1873, l'honneur de recevoir les premiers coups de pioche donnés dans l'île par l'École française ; honneur dangereux, car Albert Lebègue et son directeur, Émile Burnouf, manquaient un peu de préparation technique. Heureusement, Lebègue n'avait guère touché au remblai de la terrasse supérieure ; M. Plassart y put trouver encore en place les vestiges d'un très ancien habitat.

Dans l'Antre artificiel, au-dessous, qui avait été entièrement nettoyé par Lebègue, ses recherches furent moins fructueuses ; mais l'exploration méthodique des voies d'accès du Cynthe et des pentes voisines mit au jour les restes d'une douzaine de petits sanctuaires. A cet important butin personnel, il a annexé un téménos d'Artémis découvert par M. R. Demangel sur une terrasse inférieure au sud-est, et l'Hèraion, qui, au nord-ouest, domine celle des dieux Égyptiens. L'Hèraion renferme deux temples : le temple de marbre n'avait pas livré son nom à Amédée Hauvette, lorsque celui-ci le dégagea, en 1881 ; ayant eu l'heureuse inspiration de le chercher sous le pavement de la cella, M. P. Roussel y trouva, entre les murs du temple primitif, un riche trésor de céramique, de masques et de statuettes d'argile, avec plusieurs dédicaces gravées sur des vases.

Exception faite des temples d'Hèra, les édifices de la région du Cynthe sont ou très ruinés ou pauvrement construits. M. Plassart en a décrit attentivement les restes et il a étudié les restitutions de quelques ordres dont il subsiste des morceaux, mais on peut dire que l'architecture n'est pas au premier plan dans ce fascicule. Ce qui en fait le principal et le très vif intérêt, c'est l'inestimable contribution qu'il apporte à l'histoire des cultes. Les inscriptions, les monuments votifs, les vases et les figurines y tiennent autant de place que les bâtiments. M. Plassart a justement senti qu'il ne devait négliger aucun de ces documents ; il a eu le mérite de les interpréter avec une parfaite sagacité, souvent avec une rare maîtrise. Me sera-t-il permis de regretter qu'il ne nous ait pas donné des

1. André Plassart, *Les sanctuaires et les cultes du mont Cynthe*, relevés et dessins de J. Replat, de S. Risom et de M. Lattry (*Exploration archéologique de Délos*, fasc. XI). Paris, de Boccard ; 1 vol. in-4°, VIII-319 p., avec VI pl. et 260 fig.

restes d'architecture une *publication* aussi exhaustive que celle des inscriptions? Les dessins ne sont pas assez nombreux, et plusieurs ont été reproduits à si petite échelle que le détail des formes disparaît.

L'habitat préhistorique a été, je l'ai dit, partiellement conservé dans le remblai de la terrasse qui portait le hiéron de Zeus et Athèna. M. Plassart a dégagé les restes d'une douzaine de cabanes aux murs plus ou moins incurvés, en partie rectilignes — « le plan le plus caractéristique est celui en fer à repasser tronqué du bout » —, murs composés de deux parements, où des blocs moyens, non équarris, sont complétés avec de petites cales et liés par du mortier de terre. C'est en germe le procédé de construction délien qui se perpétuera jusqu'à l'époque romaine. L'outillage lithique, la céramique, en partie tournée, parfois décorée d'incisions, de mamelons, de bourrelets funiformes, enfin la connaissance des métaux, attestée par des rivets de plomb dans certains vases, apparentent cet habitat à ceux qui ont été découverts antérieurement dans les îles de Paros et de Syros. M. Plassart pense qu'il doit se placer comme eux dans les derniers siècles du IIIe millénaire. Plus tard, le sommet du Cynthe semble avoir été abandonné, jusqu'à l'époque mycénienne, qui est représentée par quelques tessons.

La céramique mycénienne est aussi la plus ancienne que l'on ait trouvée dans le hiéron d'Apollon, les tombeaux « hyperboréens » exceptés. Faut-il en induire, avec M. Plassart, que l'île est restée vide d'habitants pendant une longue série de siècles? Quoi qu'il en soit, une certaine tradition locale semble attestée, non seulement par quelques vases des tombeaux « hyperboréens », mais aussi par le nom de la montagne sainte : Kynthos fait partie de la série de noms préhelléniques dont on a des raisons de placer la diffusion en Grèce et dans les îles aux temps du Minoen primitif[1].

L'existence du sanctuaire cynthien, le *Kynthion*, n'est attestée sans incertitude que pour la haute époque archaïque, disons à partir du VIIIe siècle. M. Plassart date du VIIe seulement les tessons géométriques, en se référant à la chronologie que M. Dugas a proposée pour le dépôt de l'Hèraion ; mais les conditions de la découverte sont tout autres et les tessons géométriques du Cynthe ne semblent pas avoir un aspect particulièrement tardif. VIIIe siècle ou VIIe, ce n'est là, de toute façon, qu'un *terminus ante quem*.

Dans un règlement liminaire du Cynthe, qu'il a pu compléter, M. Plassart relève pertinemment une série de prescriptions — vêtements blancs, chasteté, abstinence de nourriture carnée, interdiction du fer — qui concordent avec ce que nous savons, par Euripide, du culte crétois de l'Ida. Le titre d'hoplophore, dans quelques dédicaces, fait penser aux boucliers des Courètes. Deux figurines en terre cuite, d'aspect très pri-

1. C. W. Blegen, *Am. Journ. of arch.*, XXXII (1928), p. 146-154.

mitif, sont coiffées d'un bonnet pointu, dans lequel M. Plassart reconnaît à bon droit la κυρβασία des Corybantes. Il aurait pu ajouter que les divinités armées de la Crète minoenne, dieu et déesse au lion, portent une coiffure analogue [1]. En pays hittite aussi, les casques ou bonnets coniques sont fréquents sur la tête des hommes ou des dieux [2]. Je rapprocherais surtout des figurines de Délos certaines figurines chypriotes très archaïques [3] : des prêtres, des danseurs accompagnés de joueurs de cymbales y portent le bonnet conique ; mais la haute coiffure pointue, qui est celle d'une des figurines du Cynthe (fig. 54), n'aurait été trouvée, suivant Ohnefalsch-Richter [4], que dans les sanctuaires de Reshep-Apollon, où elle est commune [5]. On sait que Reshep était un dieu de la foudre et de la tempête, en même temps qu'un dieu guerrier [6]. Il a été associé à diverses déesses, dont certaines pouvaient être des Astartés guerrières. L'analogie que les Syriens semblent avoir notée entre leurs Baals et le Zeus cynthien n'était pas fortuite sans doute.

Je ne puis croire que le culte d'Athènaiè Kynthiè doive beaucoup à l'influence d'Athènes. M. Plassart a observé, en effet, qu'il est attesté à Paros dès le VIe siècle. C'est aussi du VIe siècle que doit dater le vieil autel délien de Zeus Polieus et Athèna Polias, et Délos possède une dédicace à Athèna Polias, dont la graphie paraît très archaïque. On observera, enfin, que le culte d'Hèra, installé au VIIe siècle sur la pente du Cynthe, n'a pas été porté jusqu'au sommet. Il est donc vraisemblable que Zeus avait une parèdre bien caractérisée dès cette époque. Un couple de divinités armées a pu prendre possession du Cynthe pendant les temps mycéniens, s'il ne protégeait déjà l'habitat du IIIe millénaire. Constatons les éléments orientaux que renferme ce culte, sans chercher à en dater trop précisément l'introduction, mais en les rapprochant de celui de la Lycienne Lèto.

M. Plassart n'a pu rapporter à l'époque archaïque qu'un mur est-ouest, dans la partie nord de la terrasse. Ce mur a été en partie recouvert par le dallage. Plus loin, il tourne d'équerre vers le nord, où il a été coupé sans doute par l'enceinte hellénistique : complet, le bâtiment ne devait guère dépasser cinq mètres en profondeur. A l'est, mur et dallage s'arrêtent contre la façade d'un édifice à prodomos, dont les murs nord et est se confondent avec le péribole. En regard, à l'ouest, il y avait d'autres constructions dont le plan est moins clair. C'était

1. M. P. Nilsson, *The Minoan-Mycenaean Religion*, p. 306 ; cf. p. 254, n. 1. Sur les bronzes de ce type, voir R. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques*, 2e éd., p. 323-324.

2. H. de Genouillac, *Syria*, X (1929), p. 5, pl. I-II.

3. Fr. Winter, *Die Antiken Terrakotten, die Typen*, I, p. 12, fig. 4, 8-9 ; Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, pl. XVII, 5 ; XLVII, 2, 6-7 ; CXXVII, 6.

4. *O. l.*, p. 335.

5. Cf. F. A. Schaeffer, *Syria*, X (1929), p. 288, pl. LIII.

6. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, II, p. 156-157 ; *Real-Encyklopädie*, I, A, 620-622 (Beer).

probablement, comme l'a vu M. Plassart, un *oikos* de même largeur que le premier, mais sa façade est ne paraît pas avoir été construite d'un seul jet. Le plan montre que la partie sud est liée au mur archaïque ; à 1m50, l'épaisseur est doublée, et il s'en détache un tronçon est-ouest ; au nord du mur archaïque, le prolongement est à peu près axé sur le massif sud, mais il est moins épais. Il me semblerait qu'il y a eu là d'abord deux petites chambres symétriques, entre lesquelles s'ouvrait un passage.

Non moins curieuse est la disposition de l'ordre ionique que M. Plassart a été amené à restituer sur les deux façades des *oikoi* et sur le mur de péribole intermédiaire. Il aurait pu pousser un peu plus loin la discussion de quelques détails. Si la corniche d'angle qu'il replace sur le péribole, à l'angle nord-ouest de la cour, porte vraiment l'amorce d'un tympan tourné vers le joint antérieur (détail invisible sur la fig. 68), l'extrémité de la corniche rampante de l'*oikos* ouest devait se trouver à 0m90 environ du front de cette pièce, laquelle n'a que 0m61 de profondeur. Sur quoi les trente derniers centimètres reposaient-ils? Comment le mur du péribole lui-même était-il couvert au-dessus de ces corniches horizontales, qui n'occupaient qu'une partie de son épaisseur et dont la tranche postérieure est brute? Je suppose qu'il s'élevait plus haut qu'elles, tronquant légèrement de ce côté les frontons des *oikoi*.

M. Plassart a bien montré que le péribole du sanctuaire et l'analemma qui l'entoure de trois côtés ont été construits entre 280 et 270 ; dans la même période, on a travaillé à un *hestiatorion* et, en 267, à la couverture de l'*oikos de Zeus Kynthios*. En 189 il est question d'οἶκοι ἐπὶ τῶι Κυνθίωι, ainsi que d'un οἶκος ἐπὶ τοῦ Κυνθίου[1]. Sous l'archontat de Kallistratos, les deux *oikoi* renfermaient chacun douze lits ; ce sont sans doute les deux bâtiments symétriques du nord de la terrasse, mais il y aurait lieu d'examiner attentivement les restes de l'ordre ionique, pour savoir si celui-ci date de l'Indépendance, ou ne provient pas plutôt d'une restauration athénienne (fin du IIe siècle?).

La piété des Athéniens se manifeste sur le Cynthe par les dédicaces de statues de divinités, d'autels, de monuments votifs et par diverses constructions : une « exèdre », dont M. Plassart a retrouvé la dédicace datée de 118/7 ; un « naos » non identifié après 113/2 ; un autre bâtiment, dont le nom est perdu ; en 95/4, des propylées doriques[2], qui ont peut-être pris la place de la πρόστασις signalée en 208.

A l'est, le sanctuaire fut agrandi. Dans la plus importante des deux salles élevées à cet endroit, un certain Apollonidès de Laodicée a dédié τὸ κατακλυστόν (inscription en mosaïque). Cette salle renfermait sans

1. La mention de ces οἶκοι en 225 (p. 85) est à supprimer : M. Durrbach a reconnu que le fragment en question n'appartient pas au n° 338 des *Inscriptions de Délos*, comme Homolle l'avait cru, mais au n° 443 (*B*, l. 162), daté de 178.

2. P. 100 : la coudée (1 p. 1/2) correspondant à un pied de 0m30 n'est que de 0m45, et non 0m525.

doute une statue. M. Plassart dit justement que le καταχλυστόν a pu y être aménagé après coup, mais il a renoncé à interpréter ce mot. Καταχλύζω (= inonder, laver, doucher) peut servir de point de départ[1]. Deux murs stuqués doublent intérieurement les murs latéraux de la salle à une distance de 0m50 ; devant eux, et à peu près à la même distance, M. Plassart a bien observé aussi quelques pierres alignées sur le bord de la mosaïque, qui « sont apparemment les restes d'une banquette stuquée ». J'imagine que cette banquette était creusée d'un canal continu ou de plusieurs bassins, et que des réservoirs placés dans les étroits couloirs, entre les murs, déversaient au-dessus leur eau par une série de bouches. Ce dispositif devait servir aux ablutions rituelles. Déjà un λουτήριον de marbre est signalé dans l'inventaire de 146/5.

Non moins que l'éclat des fêtes (banquets, lampadédromie), les prescriptions de pureté et le caractère mystique du culte pouvaient attirer les Orientaux de l'Asie sémitique : ils ont dédié plusieurs statues et d'autres offrandes au couple cynthien. Peut-être est-ce l'un d'eux qui assimilait Zeus à Hèlios. Sur la cime méridionale, le « Zeus Hypsistos », accompagné de divinités anonymes, était un Baal, suivant M. Plassart. La disposition du sanctuaire l'indique ; c'est celle qui a été adoptée pour les dieux d'Ascalon, pour les dieux de Iamneia et dans d'autres sanctuaires groupés ou isolés aux environs de la voie nord : la cour où s'élevait l'autel est entourée d'une terrasse en double équerre. Quant aux « Dieux Premiers », honorés sur une éminence, au nord du Cynthe, le problème est plus compliqué. Il y a bien là une cour entourée de terrasses, mais aussi d'autres bâtiments, un μαγιρεῖον ; et, à côté de dédicaces à Sîn, à une ou deux divinités sémitiques mal connues, on en a trouvé d'autres à Zeus Mégistos Ouranios, à Hèraklès Kallinikos, à Attis probablement, ainsi qu'un relief de Cybèle dans un naïskos. Un fondateur ou bienfaiteur est originaire de Gargaros en Troade. Une figure féminine tenant une torche pourrait représenter la divinité à la torche parfois associée à Cybèle. On ne serait pas surpris que Cybèle, Zeus Mègistos et Hèraklès eussent été réunis sous le nom de Θεοὶ Πρῶτοι[2]. Il se pourrait même que le sanctuaire eût une origine plus ancienne : M. Plassart a trouvé dans le remblai deux antéfixes de style archaïque ; mais on ne sait si elles ne proviennent pas du Kynthion.

Non moins intéressante est la belle inscription du v[e] siècle, ΟΡΟΣ ΛΗΤΟΣ, que M. Plassart a le premier relevée sur un gros rocher à l'est du Cynthe. Si je rappelle d'un mot — ne pouvant tout dire — que les cultes

1. Cf. Dittenb., *Syll.*³, 736, l. 100-108 : ὁ ἀγορανόμος ἐπιμέλειαν ἐχέτω, ὅπως οἱ θέλοντες | [βαλανεύε]ιν ἐν τῶι ἱερῶι μὴ πλεῖον πράσσωντι τοὺς λουομένους δύο χαλκῶν καὶ παρέχωντι πῦρ καὶ μάκραν (*scil.* μάκτραν = πύελον) εὔκρατον καὶ τοῖς καταχλυ|[ζομένοις ὕ]δωρ εὔκρατον..., où καταχλύζεσθαι s'oppose au bain proprement dit et paraît désigner la douche.

2. Pour cette épithète appliquée à Hèraklès, voir l'observation de M. Plassart, p. 262, n. 1.

d'Hèra, d'Artémis accoucheuse, d'Arsinoè Philadelphe = Agathè Tychè, celui d'Hèraklès (?) dans l'Antre ptolémaïque[1], ont été éclairés par sa sûre érudition et sa pénétrante exégèse, enfin, qu'il a diligemment étudié les restitutions architecturales de l'Hèraion, on apercevra peut-être ce qu'une telle publication suppose de connaissances diverses. En d'autres pays, sans doute, plusieurs spécialistes se seraient associés pour lui donner le jour. Il me paraît superflu d'ajouter que la juxtaposition de leurs études n'aurait pas produit une œuvre aussi harmonieuse et aussi vivante.

R. VALLOIS.

1. Le monument circulaire élevé sur la terrasse de l'Antre ne se composait que de deux pièces : l'orthostate annulaire ne présente en haut ni traces de lit d'attente, ni scellements ; le socle a été évidé pour former fond de cuve ; en effet, si ce travail avait été destiné seulement à l'alléger, on n'aurait pas réservé une plaque mince et fragile *juste au niveau du lit de pose*, quitte à construire une fondation également annulaire, pour qu'elle y fût suspendue et ne risquât pas de se rompre sous la pression.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

ORIENT ; GRÈCE ; ROME

C. L. Woolley, *Les Sumériens*, traduction de E. Lévy, préface du Dr G. Contenau. Paris, Payot, 1930 ; 1 vol. in-8°, 205 pages, avec 9 cartes ou figures dans le texte et 16 planches hors texte.

C. Barbagallo, *Le déclin d'une civilisation ou la fin de la Grèce antique*, traduction de G. Bourgin. Paris, Payot, 1927 ; 1 vol. in-8°, 320 pages.

L. Homo, *La civilisation romaine.* Paris, Payot, 1930 ; 1 vol. in-8°, 470 pages, avec 294 figures.

La Maison Payot édite une « Bibliothèque historique » où l'Antiquité tient une place importante. Au nombre des volumes parus figure l'excellente *Histoire de la Grèce ancienne*, par Jean Hatzfeld, dont nous avons dit le vif intérêt (*Revue*, 1926, p. 374-375). Deux ouvrages nouveaux, portant le millésime de 1930, nous fournissent l'occasion toute naturelle de revenir à cette collection.

Le premier nous transporte dans la Basse-Chaldée. Il a pour origine les recherches que M. Leonard Woolley, déjà connu par ses fouilles de Karkémich, la célèbre ville de la Haute-Syrie hittite, poursuit avec bonheur, depuis plusieurs années, à Ur, « cette antique métropole sumérienne que la Bible mentionne comme la patrie d'Abraham ». Les découvertes qu'il y a faites lui ont suggéré l'idée de reconstituer dans leur ensemble l'histoire et la civilisation auxquelles appartiennent les monuments ainsi rendus à la lumière. D'où, le livre, riche de substance, qu'a traduit M. E. Lévy, attaché au Musée Guimet, et que nous présente le Dr Contenau, dont on sait la compétence en matière d'archéologie orientale.

La formule employée par les princes mésopotamiens pour montrer que leur puissance embrassait le Pays des Deux Rivières était « Roi de Sumer et Akkad ». Ces régions contiguës différaient par la race et la langue. « Akkad, au nord, était surtout sémitique » (p. 9). Les Sumériens, au sud, se rattachaient, d'après leur type physique, à la souche indo-européenne (p. 15). Sir Arthur Keith retrouve leur ancienne physionomie, non seulement parmi les habitants de l'Afghanistan et du Béloutchistan, mais jusqu'en pleine vallée de l'Indus, à près de 2,500 kilomètres de la Mésopotamie[1]. Maints documents archéologiques, en

1. *Al-'Ubaid*, p. 216.

particulier des cachets rectangulaires, « identiques par la forme, les sujets, le style de la gravure et les inscriptions » (p. 17), exhumés, à l'est, dans la vallée de l'Indus, à l'ouest, dans celle de l'Euphrate, attestent que nous avons là « deux rameaux d'un tronc commun » (p. 18). Celui-ci doit être cherché, comme nous y invite la *Genèse*, dans une des régions montagneuses et boisées comprises entre ces deux grands bassins fluviaux (p. 15), sans qu'on puisse cependant songer à l'Élam, dont les éléments distinctifs sont tout autres (p. 16).

Après le tableau des origines, M. Woolley aborde l'histoire ancienne de Sumer. A noter là ce qu'il nous dit du cimetière d'Ur, « dont la date, pour les tombes les plus anciennes, doit être de 3,500 ans avant J.-C. » (p. 43). Il y a, dans ces tombes, « abondance d'objets d'or et d'argent, non seulement de bijoux personnels, mais de vases, d'armes, et même d'outils faits dans ces métaux précieux » (p. 45).

Pour ce qui est des tombes royales à chambres funéraires en maçonnerie, elles étaient plus riches encore « et présentaient une caractéristique inconnue des tombes à puits. Les funérailles des rois s'accompagnaient de sacrifices humains en masse ; le fond de la fosse fut trouvé encombré de corps d'hommes et de femmes qui paraissent avoir été descendus et massacrés sur place. Dans une des tombes, les soldats de la garde, portant des casques de cuivre et armés de lances, gisaient au pied du *dromos* incliné qui conduisait à la tombe ; neuf dames de la cour, portant de remarquables coiffures d'or, se trouvaient dans le fond de la chambre funéraire ; deux lourds chars à quatre roues tirés chacun par trois jeunes bœufs harnachés étaient rangés en face de l'entrée ; les squelettes des conducteurs subsistaient dans les chars et les valets étaient à la tête des animaux » (p. 47).

Tout cela rappelle étrangement, dans ses rites généraux et ses détails typiques, le fastueux cérémonial, accompagné d'un égorgement d'êtres humains et d'une hécatombe de bêtes domestiques, que pratiquaient les Scythes à la mort de leurs chefs, usages qu'a si magistralement évoqués Rostovtzeff, d'après le témoignage des fouilles dans les kourganes russes[1]. Si, comme on nous le dit, l'habitat primitif des Sumériens se place entre les vallées de l'Euphrate et de l'Indus, les analogies singulières que nous venons de relever autoriseraient à faire rentrer ce peuple dans l'unité scytho-médo-perse, qui exista antérieurement à la dispersion de la communauté iranienne[2].

Dans l'esquisse qu'il trace de l'organisation militaire, M. Woolley décrit ce qu'il appelle l' « étendard » d'Ur, panneau de mosaïque à trois rangées de personnages et qui nous offre une représentation curieuse de l'armée sumérienne à la date d'environ 3,500 ans avant J.-C.

Le chapitre III est intitulé « les guerres civiles ». Ici, apparaissent des noms illustres · Eannatoum, le héros de la stèle des vautours ; son

1. M. Rostovtzeff, *Iranians and Greeks in South Russia*, 1922, p. 45-48.
2. Cf. *Journal des Savants* de nov.-déc. 1923, p. 251.

neveu Entemena, Sargon d'Agadé, qui, après avoir fait la guerre au delà du Taurus, « ramène des spécimens d'arbres étrangers, vignes, figuiers et roses, pour les acclimater dans son pays » (p. 85) ; son fils, Naram-Sin, héros, lui aussi, d'une stèle fameuse ; Goudéa, qui, après la ruine de l'Empire sargonide, devient à son tour, vers 2400 avant J.-C., « une des grandes figures de l'histoire sumérienne » (p. 90).

Avec le chapitre IV, nous abordons « la société sumérienne ». C'est surtout dans le code d'Hammourabi que M. Woolley puise les éléments de son tableau : division de la population en trois classes (p. 100), mariage (p. 105). A ce sujet : « Il n'est pas prouvé que la coutume décrite par Hérodote au ve siècle avant J.-C., par laquelle une femme devait se présenter au temple et se prostituer à un étranger avant de pouvoir contracter un mariage régulier, existait à une époque reculée ; mais il est certain que les temples de Sumer abritaient un grand nombre de prostituées et que la religion s'arrangeait à couvrir cette profession d'un voile d'honorabilité » (p. 112).

Dans le chapitre V (la troisième dynastie d'Ur), signalons les pages relatives à la ziggurat ou tour à étages : « Chaque grande ville possédait une construction de ce type qui semble avoir été une invention propre à Sumer » (p. 145). En tant que *Montagne de Dieu* ou *Colline du ciel*, « elle était sanctifiée et construite d'après un plan compliqué, où chaque partie et chaque ligne avaient une signification symbolique religieuse. La ziggurat la plus fameuse fut celle de Babylone, la *Tour de Babel* de la légende hébreue, maintenant totalement détruite ; la ziggurat d'Ur, dont le plan se rapprochait beaucoup de celui de Babylone, est la mieux conservée de la Mésopotamie » (p. 146). M. Woolley nous en donne un état actuel et une restauration (planche en regard de la p. 160).

Le chapitre VI (Isin et Larsa) est consacré à la décadence. Une ère de division entre les Villes-États conduit à la destruction d'Ur, pillée, rasée et brûlée dans la douzième année de Samsu-iluna, fils d'Hammourabi. « D'autres villes de Sumer partagèrent le même sort, et ce fut la fin dernière ; l'histoire ne nous parle plus des Sumériens » (p. 183).

Un dernier chapitre (VII. Rôle historique de Sumer) établit une comparaison avec l'Égypte et dresse le bilan de ce que l'on doit au Pays d'Ur. Survivances juridiques et religieuses : « En Mésopotamie, la culture sumérienne ne souffrit pas de l'extinction politique du peuple sumérien ; les vieilles lois de Sumer entrèrent sans grandes modifications dans le code de Babylone ; la religion ne fut pas altérée : les dieux, tout en portant des noms sémitiques, étaient encore les vieux dieux sumériens » (p. 190). Rayonnement politique et artistique : « Les Hittites adoptèrent une des plus grandes inventions sumériennes, l'écriture cunéiforme ; le babylonien devint le langage diplomatique des cours de Syrie et même d'Égypte ; les cylindres-sceaux de Syrie et de Cappadoce sont dérivés de Mésopotamie à la fois dans la forme et dans le style » (p. 191). La voûte et l'arc ont des origines sumériennes (p. 193).

Influences sur le judaïsme : « La religion juive, qui devait beaucoup aux Sumériens, subit pendant la période des rois et de la captivité un contact étroit avec le culte babylonien issu de Sumer... Les lois de Moïse étaient basées en grande partie sur les codes sumériens » (p. 194). Même les arts de la Grèce dériveraient, dans une certaine mesure, de la Basse-Chaldée, ce que M. Woolley résume dans cette formule : « à l'origine se trouve Sumer ». Pour lui, les Sumériens « sont nos ancêtres spirituels » (p. 195). Cette foi donne de l'accent à son livre ; mais peut-être contient-elle une certaine dose d'exagération.

L'ouvrage de M. Corrado Barbagallo est une réédition française, avec remaniements, de celui qu'il avait d'abord publié en italien : *Il tramonto di una civiltà, o la fine della Grecia antica* (1924). La traduction dans notre langue, due à M. Georges Bourgin, se lit avec un vif agrément.

Ce que se propose l'auteur du livre, c'est de nous présenter, relativement à la Grèce, des considérations analogues à celles qu'avait formulées Montesquieu sur la grandeur et la décadence des Romains ; car, nous dit-il, « le problème le plus élevé de l'histoire est, pour l'éternité, celui de l'origine et de la décadence d'une nation » (p. 8).

Quelles sont donc les causes essentielles de l'abaissement et de la ruine des sociétés helléniques? Il y a d'abord l'esclavage, dont on résume ainsi les méfaits : « Au point de vue matériel, une production lente et coûteuse, une technique paralytique, une agriculture et une industrie rudimentaires ; au point de vue social, une tendance incoercible à la concentration de la propriété et de la richesse, une âpre concurrence au travail et à la vie des hommes libres, forcés de quitter leur patrie et de réclamer continuellement de nouvelles terres pour y appliquer leur activité humiliée et honteuse ; la corruption à la fois des démocraties et des aristocraties, des classes élevées comme des classes inférieures ; au point de vue moral, la triple dégradation de l'individu, de la famille, de l'État » (p. 71).

Tableau fort juste ; mais le mauvais rendement de la main-d'œuvre servile n'a nullement empêché la Grèce, après Salamine, Platées et Mycale, de briller d'un incomparable éclat. Cette cause de désagrégation n'a donc joué que tardivement et parce qu'il y en avait d'autres.

De même, l'impérialisme, qu'il s'agisse de l'Hellade, de la Macédoine ou de la Sicile, n'a eu que le tort d'être mal appliqué, sans vues généreuses, sans esprit d'ordre et d'entente. En soi, il contenait des garanties de « salut commun » (κοινὴ σωτηρία), suivant le mot d'Isocrate. M. Barbagallo le constate : « L'empire de Syracuse en Sicile répondait à une grande mission historique. Si la première Ligue maritime d'Athènes avait sauvé la Grèce de l'oppression des Perses, Syracuse sauva pendant plus de deux siècles la Sicile de la menace des Carthaginois » (p. 147-148).

Les grands coupables ici, bien plus que les rêves d'hégémonie, c'est,

d'abord, l'individualisme anarchique de la cité grecque ; car celle-ci, quelle que fût la forme du gouvernement, démagogie ou oligarchie, s'opposa toujours au principe de l'union féconde. C'est, ensuite, l'effroyable pullulation de guerres tenant aux rivalités éternelles des minuscules États municipaux.

Dans son chapitre VI, M. Barbagallo flétrit, avec une vigoureuse éloquence, l'exploitation sauvage du monde hellénique par les Romains. Verrès n'a pas été le seul des « mangeurs de provinces » et le proconsul « bête féroce » s'est recruté aussi bien parmi les honnêtes gens que parmi les « vampires faméliques et voraces » (p. 275). Partageons les sentiments de pitié qu'inspire à M. Barbagallo l'infortune d'une race à qui la civilisation est redevable de tant d'acquisitions immortelles. Mais convenons aussi que les auteurs du « miracle grec » ont été les propres artisans de leur ruine. Si l'expérience politique servait aux peuples, certains d'entre eux, parmi les plus en vue de l'époque contemporaine, auraient grand profit à méditer les leçons si judicieusement dégagées par le directeur de la *Nuova Rivista Storica* et à se répéter avec Renan : « Le premier devoir d'une nation est de tenir en bride ses éléments absurdes. »

M. Léon Homo, à qui nous devons déjà *L'Empire romain*, également paru dans la collection Payot, nous décrit aujourd'hui *La civilisation romaine*, sujet infiniment plus complexe. Pour le traiter sous ses aspects multiples, l'auteur ne s'interdit aucun genre de curiosité. Dans la riche illustration qui soutient partout la valeur de son texte, il évoque, des plus lointaines profondeurs du passé, tout ce qui peut éclairer la vie et les manières d'être des Romains de l'époque classique. C'est ainsi que, transportés à travers le temps et l'espace, nous passons du guerrier étrusque d'Orvieto (p. 55) à l'effigie de Darius le Grand (p. 66) et que l'inscription du tombeau d'Ahiram (p. 67) fait pour ainsi dire pendant à celle du vase de Duenos (p. 35).

Le livre se divise en trois parties : I. La race et les influences ; II. Les grandes productions du génie romain ; III. La civilisation romaine et le monde.

Dans la première section, quatre chapitres passent en revue l'ascendance civilisatrice et l'ascendance ethnique, les débuts de Rome et les diverses périodes de son évolution primitive, l'histoire, esquissée à larges traits, de la ville dominatrice et des influences qui ont agi sur elle (influence étrusque, influence grecque, influences orientales), le régime impérial et la paix romaine.

La deuxième partie est une brève étude du génie romain dans sa littérature, dans son art (architecture, décoration, portrait), dans son personnel et son outillage, dans sa législation et son économie (agriculture, industrie, commerce).

Arrivés à la troisième section, nous parcourons les diverses régions

où subsistent des monuments antiques : d'abord, l'Italie (Assise, Bénévent, Rimini, la villa de Tibur, Pompéi, Ostie) ; puis, l'Occident (Gaule, Bretagne, Espagne, Pays danubiens, Afrique) ; ensuite, l'Orient (voyages d'Hadrien, Asie Mineure, Syrie, avec Baalbeck, Palmyre et Doura, Arabie, Égypte). Un chapitre est consacré à la crise du IIIe siècle et à la renaissance des IVe et Ve siècles (l'anarchie militaire et les restaurateurs de l'ordre, Dioclétien, palais de Salone, basilique de Constantin, Porte Noire à Trèves, enceinte d'Aurélien).

La conclusion dégage les idées directrices du livre. Rome ne s'est point bornée à répandre sur l'*orbis terrarum* « les bienfaits de la civilisation grecque, héritière elle-même des vieilles civilisations orientales » (p. 431). Elle a eu son rayonnement créateur : « L'art romain sous l'Empire pourra s'habiller à la grecque, c'est de ses origines italiques qu'il tirera le plus pur de sa vigueur, c'est à elles qu'il devra le secret de sa puissante personnalité » (p. 434).

Dès le milieu du Ier siècle de notre ère, « une poussée de sève nationale vient rajeunir et renouveler les genres plus spécifiquement romains. Dans le portrait, retour au réalisme et à l'individualisme, qui donne naissance à des œuvres aussi fortes et vigoureuses que le Vespasien du Musée des Thermes ou le Nerva du Musée du Vatican ; dans le bas-relief, recherches de perspective, sur l'Arc de Titus par exemple, épanouissement du style narratif, qui grave au marbre des colonnes ou des arcs de triomphe la plus dramatique des épopées ; dans la décoration, enfin, développement d'un puissant naturalisme, qui imprime sur les frises du Temple d'Antonin et Faustine ou les parois du Forum de Trajan la végétation luxuriante de ses guirlandes et la vie intense de ses animaux, art sorti des entrailles de l'Italie, élaboré sur le sol même de la patrie, dont on peut dire que, par ses origines et son centre d'épanouissement, il est doublement romain » (p. 435-436).

Comment se fait-il alors que « le romanisme n'ait pas rempli les espérances auxquelles son essor extraordinaire aurait pu légitimement donner l'éveil » (p. 440) ? Cette défaillance civilisatrice a deux causes principales. L'une est ce caractère aristocratique dont Rome fut empreinte dès l'origine et qui, tout en s'atténuant à la longue, ne disparut qu'avec les élites mêmes qui le maintenaient, c'est-à-dire dans la tourmente du IIIe siècle après J.-C. L'autre est que, victorieuse d'Hannibal, au lieu de concentrer son effort, afin de latiniser l'Occident, « Rome, séduite par le mirage oriental, avait tourné le dos à sa tâche première, pour aller chercher en Orient les triomphes faciles et les profits fructueux » (p. 446).

Nous retrouvons ici une idée chère à M. Homo et dont un de ses précédents ouvrages nous a fourni l'occasion d'entretenir nos lecteurs (*Revue*, 1927, p. 118-119).

Georges RADET.

BIBLIOGRAPHIE

Plotin, *Ennéades, II, III, IV*, texte établi et traduit par **Émile Bréhier** (*Collection des Universités de France*). Paris, Les Belles-Lettres, 1924, 1925 et 1927 ; 3 vol. in-8°, 138, 176 et 235 pages (pages de texte doubles)

On a essayé de marquer ici[1], au sujet du tome I, l'importance et le mérite de l'édition qui s'est accrue, depuis lors, de ces trois nouveaux volumes : tout en en souhaitant vivement le prochain achèvement, n'attendons pas plus longtemps encore pour redire du moins le prix du concours qu'elle apporte à l'étude d'une doctrine si instructive, non seulement pour l'histoire de la philosophie proprement dite, mais pour l'histoire de la culture intellectuelle, des valeurs religieuses, morales, esthétiques, de laquelle la première, en l'espèce, ne se laisse pas séparer.

Pour des raisons exposées dans l'*Introduction* de son premier volume (p. xxxix et suiv.), M. Bréhier ne pouvait espérer beaucoup d'une nouvelle revision des manuscrits dont la collation a servi de base aux éditions de ses prédécesseurs les plus directs, H.-Fr. Müller et Volkmann : il s'est donc contenté, en règle générale, de faire un choix prudent entre les leçons des manuscrits et les corrections déjà proposées[2]. Un apparat critique très clair renseigne, du reste, sur les données de ce choix et sur les incertitudes qu'il comporte inévitablement dans beaucoup de passages[3].

En ce qui concerne l'authenticité des traités, M. Bréhier oppose une résistance très ferme aux arguments par lesquels Heinemann a voulu faire rejeter celle de tel ou tel d'entre eux (voir, pour II, 2, t. II, p. 18,

1. *Revue des Études anciennes*, t. XXVII, 1925, p. 66-69.

2. Fautes d'impression, très rares : II, 4, 14, l. 23 : lire ἔτι et non ἔστι ; IV, 7, 5, l. 11 : ἐργαζομένῳ et non ἐργαζομένῃ ; IV, 4, 2, l. 9 : le sens adopté dans la traduction exige la suppression de la virgule à la fin de la ligne.

3. Dans quelques cas, on aimerait cependant savoir mieux quelle est au juste la leçon des manuscrits : II, 4, 7, l. 8 : ἐκεῖνο (Müller) ou κἀκεῖνο (Volkmann)? (il faudrait, en tout cas, une virgule après ce mot) ; l. 23 : la leçon des manuscrits (d'après Müller et Volkmann), καὶ τὸ μὴ οἷόν τε..., devrait être mentionnée dans l'apparat (d'autant qu'on peut la préférer à la suppression de καὶ τό) ; 8, l. 15 : la leçon des manuscrits (d'après les mêmes) : δώσει καὶ μορφὴν ἄλλην οὖσαν, manque également dans l'apparat (et peut cependant de nouveau être jugée la meilleure). — Il serait bon aussi qu'on pût retrouver dans l'édition elle-même le titre et la référence de tout travail dont l'auteur est cité, suivant l'usage, par son nom seul dans l'apparat critique : celui de Kleist (t. IV, p. 193, 200) n'a pas été signalé dans l'*Introduction* (t. I, p. xliii-xliv).

n. 1 ; pour II, 6, p. 83 ; pour le 1er, le 3e et le 6e fragment de III, 9, t. III, p. 169, n. 1, et p. 170). Suivant une idée directrice de son *Introduction* (t. I, p. XXIII-XXIV), il se montre, en revanche, disposé à regarder quelques courts passages de certains traités comme étant de ces « résumés d'argumentation » (ἐπιχειρήματα) que Porphyre, à la fin de sa *Vie de Plotin* (ch. 26), déclare avoir joints, dans son édition classée des écrits de son maître, aux « sommaires » (κεφάλαια) dont il les avait déjà pourvus (à l'exception du premier en date) lors de leur publication successive[1] : tel serait le cas du dernier chapitre (10) de III, 1 (p. 16, n. 1), de la dernière phrase de IV, 2 (p. 11, apparat critique : cf. t. I, p. XXIV, n. 1), des premières lignes de IV, 9, 3 (p. 228-229). Sans contester en principe que ces résumés de Porphyre aient pu, à une date plus ancienne que l'origine de nos manuscrits, venir s'insérer dans le texte, avouons que les raisons de les reconnaître dans les passages en cause ne nous paraissent pas décisives[2]. Et si nous remarquons, d'autre part, que les traités dans lesquels M. Bréhier croit les retrouver sont pour la plupart les tout premiers écrits de Plotin[3], demandons s'il ne serait pas plus simple d'admettre que le caractère formel de ces « résumés », qui énoncent, en termes simplifiés, la conclusion ou une partie importante de la conclusion d'une argumentation (bien plutôt qu'ils n'en reproduisent la marche), s'accorde, en somme, très bien avec l'allure pédagogique et « scolaire » que M. Bréhier note dans tel de ces premiers écrits (IV, *Notice* de 7, p. 179) et n'interdit nullement, dès lors, de les attribuer à Plotin.

La traduction, toujours très indépendante et très décidée, a sur ses devancières la grande supériorité de faire ressortir le jeu de questions (ou d'objections) et de réponses alternées dont se composent, habituellement, les développements de Plotin. Il est visible, du reste, qu'elle a tiré, du tome I au tome IV, un bénéfice croissant de la pratique de plus en plus familière que M. Bréhier acquérait de son auteur. Assez nombreux sont cependant encore les passages où elle peut être contestée et où le sens devrait, semble-t-il, être cherché plus près du texte[4]. L'ef-

1. Le texte de Porphyre (voir t. I, p. 31) dit donc très nettement que les ἐπιχειρήματα, à la différence des κεφάλαια, n'ont été faits que pour l'édition des traités classés en *Ennéades* : l'*Introduction* (p. XXIII) ne paraît pas tenir compte de cette indication.

2. Cf., au sujet d'un passage de la Ire *Ennéade* (5, 7), dans lequel M. Bréhier proposait (t. I, p. XXIV) de voir un des « commentaires » (ὑπομνήματα) de Porphyre, *R. É. A.*, t. XXVII, p. 66, n. 1.

3. Des six traités que l'*Introduction* (p. XXIII-XXIV) désignait comme contenant de semblables insertions, quatre sont, respectivement, le premier (I, 6), le troisième (III, 1), le quatrième (IV, 2) et le cinquième (V, 9) des cinquante-quatre traités, dans l'ordre chronologique attesté par Porphyre (*Vie de Plotin*, ch. 4-6). (Nous verrons tout à l'heure que le chapitre final du deuxième — IV, 7 — est, pour d'autres raisons, soupçonné aussi d'être une addition.) Quant aux deux autres de ces six traités, l'hypothèse de l'*Introduction* n'est pas reprise à l'égard de IV, 4, 17, fin, dans le tome de l'édition où il a été publié (voir t. IV, p. 37-38 et 118, n. 1) : resterait V, 5, non encore compris dans l'édition.

4. N'en citons que quelques-uns, pris presque tous dans deux traités que nous avons eu à examiner de plus près : II, 4 (*Des deux matières*) : 2, l. 9 : καὶ ὑπό τινος est affirmation, non

fort extrêmement utile que fait M. Bréhier pour articuler la discussion, pour marquer les rapports de conséquence et d'opposition entre les idées, gagnerait encore à s'astreindre à une plus constante observation du sens des conjonctions et du mode de liaison dont elles sont les instruments[1]. Pour un certain nombre de termes philosophiques, reçus par Plotin d'une longue tradition d'école et tout chargés d'un sens technologique très particulier, ne vaudrait-il pas la peine, dût-on pour cela rompre avec de vieilles habitudes, de leur chercher en français un équivalent régulier qui, s'il ne peut suffire à rendre tout ce sens, ne le dissipe pas du moins en associations d'idées nuisibles à une interprétation précise? Est-il écrit dans la loi des traductions françaises qu'on doive, par exemple, se contenter, pour ἁρμονία (III, 2, 2, l. 33 ; IV, 2, 1, l. 3 ; 3, 24, l. 19 ; 4, 41 ; 7, 8⁴ tout entier), d'« harmonie », dont l'inexactitude (ou même l'insignifiance) n'est plus à démontrer ; pour κρᾶσις (IV, 7, 8²), de « mélange », si insuffisant, ou recourir, pour ὁ ποιῶν, ὁ ποιητής (IV, 7, 8, l. 41 ; 8, 2, l. 6), à « Créateur », dont le sens plein est, comme le dit très bien M. Bréhier[2], si profondément antipathique à la pensée de Plotin?

interrogation ; 4, l. 17 : Οὐκοῦν ἄμορφον αὐτό est assertion positive, et non conclusion d'une hypothèse irréelle ; 7, l. 24 : ἄλλην τε φύσιν est sujet, et non objet dans la proposition infinitive dont le verbe est δημιουργεῖν ; 8, l. 28 : ⟨οὐ⟩ θαυμαστότερον ⟨δὲ⟩... est aisé à traduire directement et sans interrogation, si l'on prend ἄλλο comme sujet de ἐπάγειν ; 11, l. 36 : οἷον ὄγκον διατρέχει : il parcourt, en quelque sorte, un volume (et non : « la matière le parcourt ») ; — III, 1 (*Du destin*) : 5, l. 31-33 : Αἵ τε πρὸς τὰς κράσεις τῶν σωμάτων καὶ τὰς ἐπιθυμίας ἐναντιώσεις désigne certainement les actes par lesquels l'âme peut s'opposer aux tempéraments des corps et aux appétits (et non une opposition entre tempérament et appétits) ; — IV, 2 (*De l'essence de l'âme*, 2) : 1, l. 2 : ἐν ἀσωμάτοις : pour parler de choses incorporelles ; — IV, 7 (*De l'immortalité de l'âme*) : καὶ πάντα ὅσα ποιότητες σωμάτων ἄλλαι ἐν ἄλλοις : et tout ce qui est qualités de corps, différentes en des corps différents (pourquoi compliquer par des « attributs appartenant » à ces qualités?) ; 5, l. 23 : πῶς... ἡ γνώρισις οἰκείων οὐδέποτε τῇ αὐτῇ ψυχῇ χρωμένων : comment reconnaître des choses qui nous sont propres si elles n'ont jamais affaire à la même âme? (celle du sujet qui perçoit) ; 6, l. 3 : Εἴ τι μέλλει αἰσθάνεσθαί τινος : si un sujet (et non pas « l'âme », précision restrictive qui affaiblit le raisonnement) doit percevoir un objet ; 7, l. 24 : μηδὲ σώματος ... ἄλλου παθόντος ἄλλου γνῶσιν εἶναι : (il n'est pas possible) qu'un corps ait connaissance de l'affection d'un autre ; 8⁴ : les lignes 7-9 et 16-17 sont omises dans la traduction ; 8⁵, l. 30 : ἡ ψυχὴ δηλονότι ἀπολιποῦσα τὰ ἄλλα μέρη εἰς ἕν τι συνεστάλη : il est évident que l'âme a abandonné les autres parties (de la plante) et s'est concentrée en une seule ; 9, l. 22 : Ὧι δ'ἂν τὸ ὂν ᾖ παρόν, παρ' αὑτοῦ καὶ πρώτως ὂν ἀεὶ ἔσται : mais le sujet auquel l'être est présent sera toujours un être par soi et de première source ; — IV, 8 (*De la descente de l'âme dans les corps*) : 1, l. 20 ; 3, l. 25 ; 4, l. 20 ; 5, l. 19 ; 8, l. 8. (Les rectifications que nous venons de proposer ne font que reprendre, à peu de nuances près, la traduction qui était celle de H.-Fr. Müller et, le plus souvent, de Bouillet.)

1. Quelques exemples encore : II, 4, 9, l. 7 : une comparaison introduite par οὖν peut-elle être rattachée à ce qui précède par « de plus »? ; 16, l. 9 : le membre de phrase qui commence par καὶ ταῦτα est évidemment inséparable de la phrase interrogative à laquelle il appartient et ne saurait être érigé en réponse à la question ; — IV, 7, 8, l. 24 : (Le Beau et le Juste étant inétendus) καὶ ἡ τούτων ἄρα νόησις : la conception que nous en avons l'est donc aussi (inétendue) (« or, il y a pensée de l'un et de l'autre » fait violence à la grammaire, et le sens philosophique tombe du même coup) ; 8², l. 18 : Εἰς δὲ ἄπειρον τῆς τομῆς οὔσης : d'autre part (en opposition avec l'hypothèse de la phrase précédente, et non pas « car »), si la division va à l'infini...

2. Par exemple, t. III, p. 24, n. 1. — Cf. la *Notice* de II, 9 (*Contre les gnostiques*), p. 104-110.

De même que dans le premier volume, des *Notices* précédant chaque traité (ou chaque groupe de traités ayant un même sujet) en présentent une analyse plus ou moins développée[1]. On y trouve des vues fort intéressantes sur le mode de composition des traités (par exemple, IV, *Notice* de 2-3-4, p. 33, n. 1 ; p. 37-38). Mais ce que ces analyses préliminaires, et aussi les notes de la traduction[2], apportent de plus personnel et de plus profitable, c'est une méthode d'interprétation historique qui relie précisément les traités de Plotin non pas seulement à Platon et à Aristote, mais à leurs commentateurs de l'époque immédiatement antérieure à Plotin[3] : méthode qui rend particulièrement instructives, au tome II, les *Notices* de 4, 5, 8 ; au tome III, celle de 6 ; au tome IV, celles de 6 et de 7[4]. — Mais Plotin, continuateur zélé d'une tradition philosophique érudite, n'en porte pas moins dans sa doctrine les marques frappantes de temps nouveaux : M. Bréhier, qui est parfaitement en garde, à ce sujet, contre des assimilations superficielles, n'en estime pas moins que « la manière dont le logos est produit », chez Plotin, « se rap-

1. Il est dommage que le numéro d'ordre du traité qu'elle précède, inscrit en tête de la *Notice* dans le tome III, ne le soit pas dans les autres.

2. Dans les notes de II, 4, lire, p. 59, n. 1 : 316, au lieu de : 310 ; p. 62, n. 1 : p. 56 (semble-t-il), au lieu de : p. 190. — Dans la *Notice* de III, 9, p. 170, l. 20, lire : après, au lieu de : avant.

3. Au moins en ce qui concerne Aristote, la pensée des commentateurs, comme Alexandre d'Aphrodise, semble être souvent, dans l'esprit de Plotin, celle du maître : voir, par exemple, II, 5, p. 76, n. 1 : cf. ch. 3, l. 18.

4. Sans méconnaître le moins du monde cet apport intellectuel des commentateurs, qui recouvre constamment, chez Plotin, sa connaissance des grands Anciens, ou plutôt pour pouvoir mesurer cet apport, il importe naturellement de commencer par reconnaître exactement, partout où elles sont, les formules qu'il emprunte à Platon comme autant de textes sacrés. — IV, 4, 15, l. 19 : l'allusion à la doctrine selon laquelle le Temps doit embrasser tout ce qui est en un lieu ou en un nombre, allusion introduite par φησι (et non pas par φασι), paraît bien viser, comme le pensait Bouillet, et contrairement à ce que dit M. Bréhier (p. 116, n. 1), des formules platoniciennes : celles-là mêmes, sans doute, que développe tout au long III, 7 (11, l. 31-35 ; 12, l. 17, 24-33 ; 13, l. 1-4, 18-23, 42), et qui sont tirées des passages du *Timée* désignés par M. Bréhier dans ses notes à ce traité (p. 142-144) : cf. encore *Timée*, 47 A.

IV, 7, 8[1] : la thèse qui revendique, pour cause des actions des corps, des « puissances incorporelles » peut bien être devenue, depuis longtemps, un de ces « arguments d'école » dont parle la *Notice* (p. 179) : il n'en est pas moins vraisemblable qu'elle entend s'autoriser du passage célèbre du *Sophiste*, 247 D-E, sur la δύναμις ; de même que la réduction des causes matérielles au rôle de conditions *sine qua non*, à la fin du chapitre, procède évidemment du *Phédon*, 99 A, autant que du *Timée*, 46 C-E. — Dans le même traité, 8[4], la discussion de la théorie célèbre qui conçoit l'âme comme un ajustement modal (ἁρμονία) puise certainement dans le *Phédon* lui-même, 92 A-95 A, et non pas seulement dans l'*Eudème* d'Aristote : ni W. Jäger (quoi que semble en dire M. Bréhier, p. 203, n. 1), ni M. Bréhier lui-même (*Notice*, p. 184) ne le méconnaissent. — Dans le même encore, 10, le développement de la règle qui recommande de considérer l'âme à l'état pur n'est pas seulement lié d'affinité aux préceptes du *Philèbe* (p. 207, n. 1) : il a son modèle direct, comme l'indiquait Bouillet (*Ennéades*, t. II, p. 468), dans le passage de la *République*, X, 611 B-612 A, que Plotin cite expressément dans un autre traité (I, 1, 12, l. 12-17) : cf. ici, l. 25 et 28, la reprise littérale de l'antithèse platonicienne (611 C) λελωβημένον ... καθαρόν.

L'argument d'histoire naturelle invoqué, 8[5], l. 39, contre la théorie de l'âme entéléchie paraît viser plutôt les animaux à métamorphoses que les faits de survie après segmentation qu'Aristote considère dans le *De anima* et que la *Notice* (p. 184-5) rappelle à son sujet.

proche singulièrement du dogme chrétien qui s'élaborait à ce moment » (III, *Notice* de 2-3, p. 21-22).

Une question assez délicate que posent certaines appréciations de M. Bréhier est celle qui concerne l'attitude intellectuelle de Plotin à l'égard des croyances populaires traditionnelles et des pratiques plus ou moins exotiques (magie, sorcellerie, etc.) qui, à son époque, s'imposent aux esprits même les plus cultivés. Parce que IV, 7, 15, termine un traité sur l'immortalité de l'âme en se référant à l'abondante information qui établit, par tant de faits notoires, la malfaisance ou la bienfaisance des âmes des morts, M. Bréhier se fait une obligation de mettre en doute ou l'authenticité ou la sincérité d'un chapitre où s'étalent « ces grossières superstitions » (*Notice*, p. 188)[1]. De même, en examinant IV, 9, 3, il se refuse à admettre que Plotin ait pu mettre au compte du λόγος l' « accumulation de faits plus ou moins étranges » par lesquels est prouvée, au commencement de ce chapitre, la réalité de la sympathie (*Notice*, p. 228-229). Il ne nous semble pas, cependant, qu'on doive se laisser arrêter par de tels scrupules. Alors même qu'on ne voudrait rien retenir, en ce qui concerne Plotin, des extraordinaires histoires de maléfices et d'évocations auxquelles Porphyre l'associe (*Vie de Plotin*, 10), les *Ennéades* elles-mêmes suffiraient à nous faire comprendre que la position de Plotin à l'égard des procédés magiques et des sortilèges (voir principalement IV, 4, 40-45) est au fond la même qu'à l'égard des prédictions astrologiques (par exemple, IV, 3, 12 ; 4, 30-39). Comme le fait remarquer M. Bréhier au sujet d'un traité qui discute les thèses de l'astrologie (II, *Notice* de 3, p. 25-26), Plotin admet, avec l'opinion commune, la réalité des faits attestés : ce qu'il apporte de philosophie dans leur examen consiste à en réformer l'interprétation courante, qu'il juge fausse et dangereuse, et à lui substituer une explication savante, qui s'accorde avec une conception de l'univers estimée rationnelle. Aucun cas ne montre mieux que le sien combien le plus haut génie métaphysique, à partir du moment où certains ordres de prétendus faits sont acceptés sans contrôle, est incapable d'empêcher ou même de retarder les conséquences qu'entraîne, pour la vie d'une civilisation tout entière, cet affaissement de l'esprit critique.

H. DAUDIN.

Émile Bréhier, *La philosophie de Plotin* (Bibliothèque de la *Revue des cours et conférences*). Paris, Boivin, s. d. [1928] ; 1 vol. in-8°, XIX-188 pages.

Ce petit livre, qui reproduit à peu près sans changement les leçons d'un cours de Sorbonne (1912-1922) publié par la *Revue des cours et*

1. M. Bréhier sait bien cependant que la croyance en une action bonne ou mauvaise des âmes des morts, souche commune de ces « superstitions », trouverait, elle aussi, des antécédents très honorables chez Aristote (voir *Fragm. 39*, éd. Rose ; cf., ici, p. 210, n. 1) et à plus forte raison chez Xénophon (*Cyropédie*, VIII, 7, 18) et même Platon (*Rép.*, IV, 427 B).

conférences, marque du moins une étape de l'interprétation historique de Plotin que continue à élaborer M. Bréhier[1].

Le très grand mérite de ces leçons, qui étudient successivement la Procession, l'Ame, l'Intelligence (νοῦς), l'Un, est, en effet, de ne pas isoler la doctrine philosophique de Plotin, d'appeler l'attention sur les relations qui l'associent ou qui l'opposent tant aux croyances religieuses de son époque qu'aux philosophies classiques auxquelles elle se réfère à chaque instant (platonisme, aristotélisme, stoïcisme) et d'inviter par là à un examen approfondi de la signification de ces multiples relations.

Un trait essentiel de la doctrine de Plotin, éminemment religieuse en ce sens, est de se représenter la réalité tout entière comme une hiérarchie de valeurs spirituelles, de disposer toutes choses sur l'itinéraire de l'âme en quête de son salut[2]. Et cette représentation du réel, Plotin la fait reposer sur les conceptions les plus caractéristiques de l'hellénisme. Impossible, selon M. Bréhier, de comprendre ce qu'est chez lui la procession des hypostases, si l'on ne se reporte pas à cette théorie géométrique du monde qu'a construite, au siècle de Platon et d'Aristote, l'astronomie mathématique et dans laquelle la pensée scientifique grecque s'est, depuis lors, immobilisée (p. 36-40). L'idée que Plotin se fait de l'Intelligence, la notion même de la transcendance de l'Un par rapport à l'Intelligence ont des antécédents qu'il faut retrouver aussi bien dans l'histoire de la pensée religieuse des Grecs que dans la philosophie platonicienne elle-même (p. 91, 138-139)[3].

Néanmoins, l'appréciation qui ressort avec le plus de force de tout cet examen, c'est que, par une méthode de commentaire et de discussion qui traite, en toute occasion, les phrases de Platon comme les révélations d'une sagesse divine, Plotin nous achemine à des positions intellectuelles qui sont, à bien des égards, aussi opposées que possible à celles de Platon : ainsi, et pour s'en tenir aux thèses capitales, une conception de l'Intelligence qui ne porte aucun intérêt à la connaissance exacte et progressive (p. 102), une interprétation métaphysique de la dialectique qui l'annule entièrement en tant que méthode de recherche (p. 145-146), une notion du Bien qui est foncièrement indépendante de tout essai d'explication rationnelle des choses (p. 149 : cf. p. 162), et, en fin

1. Plusieurs références seraient à ajouter : p. 12, l. 9 : *Vie de Plotin*, ch. 3 ; p. 17, l. 7 : *Ennéades*, VI, 7, 24 ; p. 69, l. 11 : V, 1, 12 ; — à compléter : p. 3, n. 1 : III, 7, 1 ; p. 85, l. 20 : I, 6, 2 ; — à corriger : p. 3, n. 2 : V, 1, 8 ; p. 7, n. 1 : VI, 7, 3 ; p. 19, n. 2 : IV, 7, 15 ; p. 60, l. 8 : IV, 9, 3 ; p. 86, l. 16 : I, 2, 6 ; p. 93, l. 8 : V, 8, 9 ; p. 149, l. 18 : VI, 7, 36. — P. 10, l. 22 : lire : vingt-quatre, au lieu de : vingt-trois ; p. 36, l. 5 : IV[e] siècle, au lieu de : V[e].

2. P. 30-31 : « Il n'est, dans sa représentation de l'univers, aucune réalité qui ne soit affectée d'un coefficient de valeur religieuse et ne soit considérée à titre de résidence pour l'âme montant vers le principe ou descendant vers la matière. »

3. Dans un cours de la dernière année scolaire (1929-1930) sur le *Platonisme de Plotin*, qui a été suivi par ses étudiants avec le plus vif intérêt, M. Bréhier, au témoignage de l'un d'eux, a insisté sur les liens qui unissent la philosophie de Plotin à ce qu'il y a de plus tenace et de plus secret dans la pensée religieuse des Grecs et montré dans son œuvre l'élaboration métaphysique de thèmes très anciens du folklore et de la mythologie.

de compte, une sorte d'incapacité à caractériser une réalité quelconque autrement que par l'état de conscience du sujet qui la pense (p. 168-169). Tout cela sans que Plotin croie se détacher, à aucun moment, des « anciens et bienheureux philosophes » dont il ne veut être que le dévot interprète (p. 3). Par un tour de force involontaire qui est encore, pour l'histoire des idées, un sujet d'analyse à peine entamé, et dont le facteur élémentaire semble être, comme le dit M. Bréhier (p. 146), « un déplacement d'intérêts », l'exégèse la plus révérente des formules aboutit, en fait, à une altération radicale, souvent à une inversion totale de l'esprit qui les animait (cf. l'*Introduction*, p. VIII-IX).

Mais si tel est bien le mode de filiation qui rattache la doctrine de Plotin à celles de ses maîtres lointains, s'il est vrai que son œuvre ne peut pas plus être comprise comme un continuation intellectuelle directe de la spéculation hellénique que comme une simple transposition philosophique des religions des mystères (p. VII : cf. p. 32), il y a lieu de se demander quelles tendances intellectuelles l'ont orienté dans le sens où s'affirme sa très puissante originalité. Et l'on doit savoir gré à M. Bréhier de s'être demandé, dans le chapire le plus neuf de son étude (chap. 7 : *L'orientalisme de Plotin*), s'il ne se serait pas inspiré de cette « philosophie » de l'Inde dont Porphyre nous assure qu'il voulut, après avoir été, à Alexandrie, le disciple d'Ammonius, acquérir une connaissance personnelle (*Vie de Plotin*, ch. 3). Tous les problèmes, dit M. Bréhier (p. 110), qui sont pour Plotin « les problèmes vivants », « se ramènent au fond à un seul : c'est le rapport de l'être particulier que nous avons conscience d'être avec l'être universel... D'une manière générale, de quelle façon l'être universel est-il tout entier présent à toutes choses sans cesser cependant d'être universel »? Et la réponse, qui est la substance même de sa doctrine, ne revient-elle pas à affirmer, en somme, l'identité profonde de notre moi spirituel, l'âme, avec le principe suprême de l'univers et, par suite, la présence immédiate, au centre même de notre vie intérieure, d'un Dieu unique et sans limites avec qui nous coïncidons dans la mesure où nous réussissons à être vraiment nous-mêmes? En quelques pages, M. Bréhier relève dans les Upanishads maintes expressions d'une thèse fondamentale, celle de l'identité de Brahman et d'Atman, qui lui semble concorder de façon frappante avec celle-là (p. 125-131 ; cf. p. 185-186).

L'hypothèse d'une relation historique effective avec l'Inde ne peut certainement pas, M. Bréhier l'indique lui-même (p. XIX), être regardée comme vérifiée par ce rapprochement sommaire. Mais quand bien même un examen plus rigoureux ne la confirmerait pas, elle aurait du moins contribué à mettre en lumière l'obligation qui s'impose à tous les interprètes de Plotin de tenir compte de tous les mouvements d'idées et de croyances qui pouvaient avoir pénétré, au IIIe siècle de notre ère, le monde gréco-romain.

H. DAUDIN.

Paul Oskar Kristeller, *Der Begriff der Seele in der Ethik des Plotin* (*Heidelberger Abhandlungen zur Philosophie und ihrer Geschichte*). Tubingen, J. C. B. Mohr, 1929 ; grand in-8º, VI-110 pages.

La « dissertation » de M. Kristeller, présentée en 1928 à la Faculté de philosophie de Heidelberg, est un exemple de la persistance avec laquelle s'affirme, en Allemagne plus qu'en France, une conception de l'histoire de la philosophie qui, en traitant les doctrines, ou même telles parties des doctrines, comme des « systèmes » isolables, et en substituant à l'analyse historique de leur formation un effort de coordination logique, aboutit à en faire, en somme, une annexe érudite de la spéculation métaphysique.

Dès les premières lignes de son étude, l'auteur avertit qu'il ne pourra toucher qu'en passant aux relations historiques de Plotin avec d'autres penseurs : son objet propre est de considérer, « dans le cadre de la représentation plotinienne de la réalité », « un ensemble circonscrit d'idées » et de le « rendre intelligible à partir de postulats philosophiques » (*Vorwort*, p. III)[1]. L'ensemble qu'il a en vue comprend, en fait, des notions très diverses qui se laissent grouper autour de celle de l'âme (p. 16) en tant qu'elles contribuent en quelque manière à distinguer et à classer les diverses attitudes que celle-ci peut prendre à l'égard des choses : événements fortuits, passions, impassibilité, nécessité, bien, amour, plaisir, eudémonie, liberté, action. L'examen que M. Kristeller fait successivement de chacune d'elles (p. 27-98) est soigneux, ordonné et contient, dans le détail, des remarques qui méritent d'être retenues[2]. Mais quiconque estime que les idées, même les plus abstraites, ne sont jamais données à l'historien que comme les pensées de certains hommes[3] notera deux caractères de sa méthode qui, de ce point de vue, réduisent beaucoup la valeur de son examen. C'est, d'abord, que les thèmes principaux et les idées directrices de l'interprétation sont posés, dans les parties fondamentales de l'étude, par une réflexion philosophique qui se présente ouvertement comme antérieure à la considération des textes : d'où résulte que toute la construction devient dépendante de principes

1. Le livre de M. Bréhier (*La philosophie de Plotin*) est signalé en bonne place (p. IV) comme ayant ouvert, par son interprétation des hypostases comme « attitudes spirituelles », la seule voie qui puisse conduire à une intelligence véritable de la philosophie de Plotin (cf. p. 12, n. 1 et suiv.). On en est que plus frappé de constater que la lecture de ce livre ne semble avoir inspiré à M. Kristeller aucun doute sur la légitimité de la méthode qu'il appliquait lui-même à l'étude de cette philosophie.

2. L'édition G. Budé des *Ennéades*, dont quatre volumes avaient paru avant son travail, n'est pas mentionnée par M. Kristeller et ne semble pas lui avoir servi.

3. « ... L'histoire de la philosophie ne nous fait pas connaître d'idées existant en elles-mêmes, mais seulement des hommes qui pensent ; ... les problèmes que posent les philosophes et les solutions qu'ils en donnent sont des réactions de pensées originales agissant dans des conditions historiques et dans un milieu donnés... » (Bréhier, *La philosophie de Plotin*, Conclusion, p. 171).

philosophiques qu'on peut juger fragiles et prend en tout cas, par rapport à Plotin, un caractère purement artificiel[1]. C'est, ensuite, que, lorsque interviennent des textes, les notions plotiniennes qui en ressortent ne sont aucunement rattachées[2] ou du moins, dans les cas les plus favorables, ne sont rattachées que d'une façon tout à fait sommaire et insuffisante[3] à leurs antécédents, même philosophiques : ce qui exclut la possibilité de déterminer de façon sûre et précise leur signification propre.

Par une étude laborieuse, mais trop peu informée, et qui croit apporter d'en haut la lumière, au lieu de chercher à la faire jaillir de son objet, l'auteur ne peut naturellement obtenir de conclusions personnelles qui ne soient très précaires, ou même simplement conventionnelles[4]. De ce que Plotin discute, dans un certain nombre de ses traités, des questions morales, il ne s'ensuit pas qu'on puisse, chez lui, détacher une « éthique » (p. 9, 20, 103) de l'ensemble de sa philosophie. De ce que les hypostases de Plotin peuvent être considérées, d'accord avec M. Bréhier, comme réalisant, sous une forme ontologique, des stades hiérarchisés de la vie spirituelle, il ne s'ensuit pas qu'on puisse entreprendre de transcrire sa pensée dans le langage abstrus d'une scolastique post-kantienne, ni trouver, dans l'antithèse rigide de la « conscience empirique » et de la « conscience métaphysique », la « clef » (p. 20) d'une doctrine où la notion même de la « conscience » est si loin d'avoir acquis l'unité et la clarté apparentes, et peut-être bien trompeuses, qu'elle a prises chez les modernes.

H. DAUDIN.

Callimaque, *Hymne à Zeus*, texte, traduction et commentaire par **Louis Roussel.** Montpellier, éditions du périodique *Libre*, 1928 ; 1 vol. in-8°, 64 pages.

M. Émile Cahen nous avait donné un précieux Callimaque dans la collection Guillaume Budé. Grâce à M. Louis Roussel, nous possédons maintenant une édition fort utile de l'*Hymne I*, où l'on trouvera à la

1. P. 10 : « Nous allons d'abord essayer d'exposer ce point de départ d'une façon intelligible, indépendamment de Plotin. Ensuite, nous passerons à celles des idées de Plotin qui semblent être les plus proches de ce point de départ. » Cf., p. 20-22, la façon dont tout le plan de l'étude est établi sur la base fournie par la notion de « conscience métaphysique » ; p. 27, 32, 68-69, 78-81, 107.

2. Ainsi, p. 32 (ἀπαθεία), p. 38 (rapports de l'âme et du corps), p. 46 (περίστασις), p. 69 (ἡδονή), p. 71 (transcendance du Bien), p. 77 (αἰών), etc.

3. Ainsi, p. 44 (ἀναγκαῖον), p. 58 (ἔρως), p. 81 et suiv. (la liberté). — Comment s'en étonnerait-on, du reste, quand on voit M. Kristeller, dans sa conclusion (p. 105), affirmer que, s'il est nécessaire de procéder à des comparaisons de textes et à des analyses de concepts plus rigoureuses, « l'interprétation de Plotin (entendez : la mise en forme philosophique de sa doctrine) est cependant indépendante d'une telle recherche, qui est du domaine de l'histoire de l'esprit (*Geistesgeschichte*) et peut bien enrichir à beaucoup d'égards, mais non pas déterminer, à proprement parler, la manière de comprendre objectivement (la doctrine) ».

4. Voir, sur l' « éthique » de Plotin et son rapport à l'ensemble de la doctrine, p. 103. — Cf. le rapprochement, plusieurs fois répété, avec Kant, p. 11, 88-89, 108.

suite du texte une traduction, un commentaire détaillé, une analyse du poème et deux courtes études sur la versification et sur la phrase et le vers, précédant une page de conclusion.

Le texte est celui de l'édition Cahen, à l'exception d'une quinzaine de passages où M. Roussel préfère le plus souvent celui des *Callimachea* de Schneider[1].

M. Roussel déclare qu'il a « fait de larges emprunts à la traduction de M. Cahen » : cela n'étonnera pas ceux qui en connaissent la valeur. Mais le nouvel éditeur n'en reste pas moins original : il a souvent modifié son modèle avec bonheur et sa traduction est encore plus fidèle dans le détail que celle de M. Cahen.

Le commentaire, qui se présente sous forme de notes à chaque vers, traite les questions les plus variées : critique de texte, vocabulaire, versification, géographie, mythologie, sources, valeur littéraire, chronologie. L'ensemble est forcément hétéroclite : certaines remarques générales sur le vers spondaïque (v. 85), l'allongement par position (v. 91) et la coupe de l'hexamètre (v. 93) eussent été sans doute mieux placés dans le chapitre réservé à la versification. La date probable du poème, les circonstances de sa publication, sa place dans l'œuvre de Callimaque auraient pu être étudiées séparément dans une introduction historique. Mais peu importe : le commentaire est une mise au point claire, sobre et commode des travaux antérieurs. Là encore, l'auteur a fait œuvre personnelle en choisissant l'essentiel, en utilisant sa profonde connaissance du grec moderne et en apportant quelquefois des interprétations nouvelles[2].

Nous nous bornerons à quelques remarques de détail sur ce commentaire. L'itinéraire de Zeus nouveau-né emporté par une nymphe n'est pas « Arcadie, Cnosos, Thénai, Ida (antre) » (v. 42), mais Arcadie, Cnosos, Thénai, Dicté (antre), comme le prouve la mention d'Omphalion, région située entre Thénai et le Dicté, près de Lyttos[3]. Les allusions à l'Ida qui suivent montrent que le poète le confond avec le Dicté, comme ailleurs avec le Dictynnaion[4] : son érudition géographique est plus abondante que sûre. D'après M. Roussel, « πῆχυς est le bras tout entier (d'où la valeur métrique de 66 centimètres environ) ». Comme mesure, c'est la longueur du coude à l'extrémité de la main étendue, soit environ 45 centimètres ou 1 pied 1/2[5].

On regrette que l'auteur n'ait pas donné son avis sur deux questions controversées qui concernent l'*Hymne à Zeus* : sa nature (pièce officielle

1. Par exemple, v. 3, 4, 24, 36, 42, 68, 80, 93.
2. Par exemple, v. 17 et 22.
3. Cf. Bursian, *Geographie von Griechenland*, t. II, p. 570.
4. *Hymne III*, v. 198 et suiv.
5. Cf. P. Tannery, article *Mensura*, dans le *Dictionnaire des antiquités ;* H. Nissen, *Griechische und römische Metrologie*, 1re éd., p. 666 et 689 ; Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, 2e éd., p. 28 et 73.

et politique, poème religieux ou simple exercice littéraire)[1] et ses rapports avec la XVIIe Idylle de Théocrite (*Éloge de Ptolémée*).

Dans sa conclusion, M. Roussel juge avec sévérité le poème de Callimaque, en insistant sur son caractère artificiel : le commentaire, qui signale défauts et qualités, nous paraît plus équitable.

En somme, petit ouvrage clair et pratique, fort utile à ceux qui voudront étudier un poète dont les récentes découvertes de la papyrologie ont montré l'importance et fait mieux connaître la physionomie[2].

Émile DELAGE.

Franz Beckmann, *Geographie und Ethnographie in Caesars Bellum Gallicum.* Dortmund, Fr. Wilh. Ruhfus, 1930 ; 1 vol. in-8°, 192 pages.

Le problème que M. Beckmann s'est attaché à résoudre est des plus intéressants : les digressions géographiques que l'on trouve dans le *Bellum Gallicum* sont-elles ou ne sont-elles pas de César? La critique allemande de ces vingt dernières années avait, à la suite des travaux et des éditions de Meusel et de Klotz, conclu, pour des raisons de fond et de forme, à l'interpolation. M. Beckmann reprend tous les arguments de ces philologues, les réfute et conclut en sens contraire. Selon lui, César est bien l'auteur de toutes les digressions géographiques que l'on trouve dans le *Bellum Gallicum* : description générale de la Gaule (I, 1, 5-7), digression sur la Meuse et le Rhin (IV, 10), sur les Bretons (V, 12-14), sur les mœurs des Gaulois et des Germains (VI, 25-28). Le chapitre II, où M. Beckmann reprend en détail la discussion des raisons de langue et de style qu'ont fait valoir Meusel et Klotz, rendra des services, car il est certain que ces critiques ont incriminé à tort un certain nombre de mots et de tours comme non conformes à l'usage de César ; mais toutes leurs raisons ne sont pas sans fondement, et M. Beckmann va trop loin dans son sens, comme ils étaient allés trop loin dans le sens opposé : il reste encore, particulièrement dans les chapitres 25-28 du livre VI, assez d'expressions singulières pour éveiller des doutes formels, et, plus précisément, pour donner l'impression d'une traduction d'un ouvrage grec.

Nous avons eu l'occasion, en publiant les deux éditions que nous avons données du *Bellum Gallicum*[3], d'examiner pour notre compte le problème et de prendre position. Il nous sera peut-être permis de regretter

1. M. Ém. Cahen accepte la dernière hypothèse ; M. Roussel semble hésiter entre la première (n. aux v. 87 et 96) et la seconde (n. aux v. 2 et 94).

2. P. 13, l. 6, la moitié du v. 43 n'est pas traduite ; p. 40, l. 7, la référence de Richter serait utile ; p. 12, l. 9, lire : *Iaon*, au lieu de : *Iason ;* p. 27, l. 4, lire : *membre*, au lieu de : *nombre ;* p. 53, l. 6, lire : 41, au lieu de : 32.

3. Coll. G. Budé, 1926 ; éd. classique Hachette, 1929.

que M. Beckmann ait ignoré l'opinion que nous avons émise à ce sujet : sa critique nous eût été profitable. En définitive, nous n'avons rien trouvé dans son ouvrage qui nous ait amené à modifier notre point de vue.

Pour nous, les passages I, 1, 5-7, IV, 10, 1 (sauf un membre de phrase), V, 12-14, ne sont pas postérieurs à César ; mais ils ne sont pas non plus de César lui-même : il a fait insérer dans ses *Commentaires* des renseignements que l'un de ses secrétaires a, pour une bonne part, compilés dans quelque géographe grec. Nous n'avons rien à changer, pour ces passages, de ce que nous avons écrit : « Il y a interpolation, si l'on veut, mais interpolation contemporaine de la publication de l'ouvrage, et opérée par l'auteur lui-même, ou de son aveu[1]. »

Pour IV, 10, 1, nous sommes toujours persuadé que la phrase *et parte quadam ex Rheno recepta, quae appellatur Vacalus insulamque efficit Batauorum, in Oceanum influit* doit être supprimée comme étant une interpolation postérieure[2].

Quant aux chapitres sur les mœurs des Gaulois et des Germains (VI, 25-28), nous les avions d'abord rangés au nombre des interpolations contemporaines ; il nous a paru depuis[3] qu'il s'agit plutôt d'une interpolation du temps de l'Empire : cela en raison du raccord maladroit du début, de l'expression *huius Germaniae*, qui ne se comprend bien que pour l'époque où les Romains étaient établis de façon permanente sur la rive gauche du Rhin, et enfin du peu de vraisemblance qu'il y a à ce que César ait laissé insérer dans son livre les fables absurdes qui y sont rapportées sur la faune de la forêt Hercynienne. M. Beckmann, qui ne méconnaît pas cette absurdité, écrit (p. 161) : « La question n'est pas de savoir si César croyait ce qu'il racontait, mais s'il a pris du plaisir à raconter de semblables choses à ses lecteurs romains. » N'est-ce pas se représenter la personnalité littéraire et morale de César d'étrange manière?

Pour conclure, il nous paraît que M. Beckmann a utilement discuté les vues trop systématiques de Meusel et de Klotz, mais qu'il est tombé dans le même travers que ces critiques en prenant, non sans esprit de système lui aussi, le contre-pied de leur théorie. On ne gagne généralement pas grand'chose à opposer à une thèse absolue une antithèse non moins absolue. La critique historique et philologique ne s'accommode pas des partis pris ni des opinions extrêmes, et la vérité, ou ce qu'on peut le plus valablement tenir pour tel, y est presque toujours quelque chose de complexe et de nuancé.

L.-A. CONSTANS.

1. Éd. G. Budé, *Introd.*, p. XIV ; éd. Hachette, p. XL-XLI.
2. Voir éd. G. Budé, I, p. 103, note 1, et, dans l'éd. Hachette, les *Notes critiques* pour ce passage.
3. Cf. notre éd. Hachette.

Cicéron, *Discours*, tome VI : *Seconde action contre Verrès*, livre V. — *Les supplices.* Texte établi par **H. Bornecque** et traduit par **G. Rabaud.** Paris, Les Belles-Lettres, 1929 ; 1 vol. in-8°, 99 pages (pages de texte doubles).

Ce volume, qui nous conduit au terme des *Verrines*, est précédé d'une courte préface où le traducteur s'est plu à relever les traits nouveaux qui, dans ce discours, complètent le portrait de l'accusé, à étudier le pathétique de la péroraison, à montrer en quelques mots l'importance politique que devait avoir la sentence du jury.

Dans l'ensemble, la traduction est bonne et exacte[1] ; mais elle se donne parfois un mal inouï pour suivre l'ordre des mots latins sans grande nécessité et sans autre profit que d'aboutir à des tours singuliers. Nous n'aimons pas beaucoup des inversions telles que celle-ci, 39, 101 : « D'avoir à passer en justice, il était convaincu », ou celle-là, 11, 27 : « peu après, tout ouvertement étaient emportées de là les décisions », qui fait même violence au texte où le sujet précède le verbe. Et il serait aisé de multiplier semblables exemples.

Le texte a été établi par M. Bornecque. Mais on remarquera que dans cette édition les mots en italiques, loin d'être des conjectures personnelles, sont les leçons fournies par des manuscrits autres que les manuscrits pris pour base (Parisini, 7774 et 7775, R. et S.).

E. GALLETIER.

Cicéron, *Des termes extrêmes des biens et des maux*, tome II. Texte établi et traduit par **J. Martha** (collection G. Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1930 ; 1 vol. in-8°, 174 pages (pages de texte doubles).

On trouvera dans ce second volume le reste du *De Finibus*, c'est-à-dire l'exposé de la théorie stoïcienne par Caton aux livres III et IV, la thèse académico-péripatéticienne soutenue par Pison au livre V. Pour les livres III et IV, 7, 16, comme pour les deux premiers, le texte est fondé surtout sur le manuscrit A, Palatinus du XIe siècle. Mais comme ce manuscrit est malheureusement incomplet, à partir de IV, 7, 16, M. Martha est obligé de recourir à deux textes du XIIe siècle, le Parisiensis 6331 et le Rottendorfianus de Leyde, et occasionnellement au Palatinus 1525 et à l'Erlagensis 847, tous deux du XVe siècle.

Pour la constitution du texte, M. Martha a suivi la même ligne de conduite prudente et volontairement écarté les corrections multiples qui se sont développées en parasites sur cet ouvrage et dont quelques-

1. Je ne crois pas que les mots *ubi dexterae conplexusque* soient fidèlement traduits par : Mais ces mains données et serrées tant de fois? (p. 55). — On corrigera aisément les fautes d'impression suivantes : p. 12, apparat 18, *eius praetoris ;* p. 45, texte, *Ecquod*, apparat, *haec ego ;* p. 57, apparat, *Post*, au lieu de *Pool ;* p. 85, apparat 161, *iubet.*

unes seulement ont les honneurs de l'apparat critique. Dans ce volume M. Martha n'intervient personnellement qu'une demi-douzaine de fois pour modifier le texte : une fois pour accepter une transposition admise par la plupart des éditeurs, *Incendi igitur eos qui audiunt* en IV, 3, 7, et une autre fois pour proposer un agencement meilleur des mots dans la phrase *Sequuntur tamquam utentes duce natura* en V, 24, 69 ; par ailleurs (IV, 6, 15), il élimine avec raison un *media* fort embarrassant, suggère (IV, 17, 46) *praeponi* au lieu de *proponi*, *appellationis* (IV, 21, 58), au lieu de *appetitionis*, et ajoute en IV, 27, 74, un indispensable *ceteros*. Tout cela est extrêmement modéré et vraisemblable.

La traduction se recommande par les mêmes qualités de précision et de clarté qu'il m'a plu déjà de signaler, et qui rendent aisée et agréable la lecture de cet important traité.

E. GALLETIER.

J.-B. Coulbeaux, *Histoire politique et religieuse de l'Abyssinie depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'avènement de Ménélick II.* Paris, Geuthner, 1929 ; 3 vol. in-8°, dont 2 de texte (XXIX-356 et 493 pages) et 1 d'illustrations (220 figures et 6 cartes).

La *Revue des Études anciennes* n'ayant à connaître qu'en une mesure restreinte de ce vaste sujet, il ne nous appartient guère de signaler ce qui fait, à nos yeux, la valeur principale et très considérable de cet ouvrage : une connaissance apparemment parfaite de l'Éthiopie moderne, où a vécu trente ans (1870-1900) le missionnaire lazariste qu'était Coulbeaux, et aussi un art indéniable de faire vivre devant nous un peuple singulier, une forme alerte, un jugement très sûr, une grande pondération, un juste discernement de ce qui, dans les observations recueillies, est essentiel et caractéristique. Tout cela n'est pas de notre domaine, non plus que l'histoire des Abyssins à partir du très haut Moyen-Age, à l'aide, naturellement, des chroniques indigènes.

Pour critiquer sagement celles-ci, nous concédons volontiers à l'éditeur posthume, un autre lazariste, M. J. Baeteman, que Coulbeaux était mieux armé que beaucoup, ayant pénétré à fond la mentalité de cette race. Mais peut-être le préfacier s'exagère-t-il l'hostilité préconçue des savants spécialistes à l'égard des missionnaires-historiens. Il ne s'agit ordinairement que de restrictions, assez compréhensibles. Pour nous en tenir à la période antique, il paraît bien que le livre de Kammerer, dont nous avons naguère rendu compte, en traite d'une façon plus scientifique et mieux ordonnée. Coulbeaux était au courant, sinon de tous les travaux antérieurs (son abondante bibliographie présente des lacunes : Holland et Hozier, Petermann, Gerhard Rohlfs, Theod. von Heuglin), du moins des plus récents (Guidi, Conti-Rossini, la Mission allemande de l'Axoum). Mais il avait peine à admettre le caractère semi-

légendaire des traditions les plus anciennes. N'apporte-t-il pas un excès de gravité à discuter, après d'autres, de l'itinéraire suivi par la reine de Saba se rendant auprès de Salomon? Et que savons-nous de l'époque exacte où s'implantèrent l'influence juive et l'influence arabe? L'utilisation des monuments figurés, des fameuses stèles et des monnaies, est insuffisante.

Il reste malgré tout que, devant ce formidable labeur, le premier sentiment est celui du respect, et les photographies et dessins d'après nature du tome III sont fort curieux. Mais la grande carte finale répond mal aux besoins (pourquoi l'échelle est-elle marquée en *milles*?) ; l'évaluation de la superficie à 334,000 kilomètres carrés me semble très inférieure à la réalité.

Victor CHAPOT.

École française d'Athènes, *Fouilles de Delphes*, t. III, *Épigraphie*. IVe fascicule, 1re partie : **G. Colin,** *Monuments des Messéniens, de Paul-Émile et de Prusias.* Paris, E. de Boccard, 1930 ; 1 vol. in-4°, 178 pages, avec planches.

M. G. Colin vient de donner une nouvelle section des Inscriptions de Delphes dans la publication générale des *Fouilles de Delphes.* Après le piédestal des Messéniens, qui occupait la première section du présent fascicule, voici maintenant le monument de Paul-Émile et celui de Prusias : ainsi s'achève l'édition des trois grandes bases monumentales qui ont été réédifiées par Homolle, les deux premières dans le musée de Delphes, la troisième sur l'esplanade du temple. On sait que, sur les faces de ces piédestaux, ont été gravés, outre les dédicaces mêmes des monuments, un grand nombre de textes de nature et de date très diverses, et parmi eux des documents d'un intérêt capital.

L'un des plus importants, sur le pilier de Paul-Émile, c'est assurément cette loi romaine (en traduction grecque) dont M. Colin avait le premier, après l'édition hâtive et fautive de Pomtow, donné en 1924 un texte soigneusement établi, accompagné d'une traduction et de judicieux commentaires : il maintient aujourd'hui — et avec raison — après les laborieuses controverses dont ce document a été l'objet, ses conclusions premières sur la date (101 ou début de 100 av. J.-C.) et sur le sens même du document, destiné à conférer des pouvoirs exceptionnels à Marius en vue d'une campagne à grande envergure projetée en Asie.

Puis viennent, toujours sur la même base, les documents qui relatent les différends entre les villes locriennes de Thronion et de Scarphée, dont l'un contient sous la forme si exceptionnelle et si piquante d'une apostrophe lancée en style direct de l'une des cités à l'autre la revendication de Thronion pour une place dans le conseil amphictyonique ; — le début d'un décret amphictyonique sur une querelle entre Delphiens ; des proxénies accordées à des Romains et à des Grecs ; — un décret

de Daulis en l'honneur d'Hermias, citoyen de Stratonicée, qui était intervenu auprès des Romains en faveur de la ville ; — enfin, quelques actes d'affranchissement.

En appendice à ces textes, inscrits sur le piédestal lui-même, M. Colin ajoute un fragment d'un vif intérêt historique, qu'il croit avoir été gravé sur une des trois stèles autrefois encastrées dans le saillant du soubassement : c'est le document que Pomtow avait tout d'abord interprété à contresens comme un fragment de la proclamation adressée par Persée aux Grecs avant la campagne de Pydna, et dont Nikitsky a reconnu la véritable nature, l'acte d'accusation dressé par les Romains contre le roi au moment où la guerre se préparait.

L'apport épigraphique du piédestal de Prusias n'a pas la même richesse : on y relève, outre la dédicace du monument (à Prusias II, roi de Bithynie), le décret en l'honneur du roi Nicomède III Évergète et de Laodice, qui avaient fait à Delphes le don de trente esclaves bithyniens pour le service du temple, un seul acte d'affranchissement et quelques formules de collation du droit de cité delphique.

On a souvent incriminé la lenteur avec laquelle procèdent les auteurs des grandes publications de Delphes et de Délos : il ne faut pas regretter ces délais, puisqu'ils sont la condition d'une meilleure présentation des textes. Pour ceux qu'il vient d'éditer, ou plutôt de rééditer aujourd'hui, M. Colin a pris soin de vérifier et de rectifier maint détail des lectures précédentes ; il a soumis les restitutions à une nouvelle étude ; il a bénéficié des commentaires auxquels ont donné lieu les éditions précédentes et fait la critique des hypothèses avancées : c'est une mise au point qui marque des progrès décisifs. On reconnaîtra ici les qualités qui l'ont classé parmi les bons épigraphistes de ce temps, le soin méticuleux dans la lecture, sa méthode à la fois prudente et sagace, son sens historique averti : cette publication lui fait honneur.

F. DURRBACH.

D. S. Robertson, *A Handbook of Greek and Roman architecture.* Cambridge, University Press, 1929; 1 vol. relié in-8°, xxiv + 406 pages, avec 135 dessins dans le texte et XXIV planches en similigravure hors texte. Prix : 25/- net.

De fort peu postérieur à l'édition revisée du manuel d'Anderson et Spiers[1] et n'ayant pu de la sorte puiser qu'à un petit nombre de sources fraîches[2], le présent manuel d'architecture antique saura s'imposer à

1. Tome I, *The architecture of ancient Greece*, revu par Dinsmoor ; tome II, *The architecture of ancient Rome*, revu par Ashby.

2. Signalons pourtant l'usage, nouvel ou meilleur, des publications récentes de : Dugas, Berchmans, Clemmensen, *Sanctuaire d'Aléa Athéna à Tégée*, 1924 ; Chamonard, *Exploration archéologique de Délos*, VIII, *Le quartier du théâtre*, 1922-1924 ; Noack, *Éleusis*, 1927 ; Evans, *Palace of Minos*, II, 1928.

l'attention du lecteur par d'autres titres que sa nouveauté. D'abord, il condense en un seul livre ce que le précédent étalait en deux. Le bénéfice serait mince si l'on entendait seulement par là commodité et moindre volume, mais, pour M. Robertson, traiter à la fois de la Grèce et de Rome architecturales n'est pas les juxtaposer ; cette fusion, dans le corps d'un même ouvrage, des monuments de deux civilisations lui a permis des rapprochements suggestifs : l'urbanisme grec pourra être immédiatement comparé à l'urbanisme latin (chap. xi) et le plan de Priène (p. 187-188) voisiner avec celui de Timgad (p. 192) ; délienne ou pompéienne, la maison fera le sujet d'un seul chapitre (chap. xvii).

A un autre point de vue, le manuel mérite considération. Nous sommes enclins, de par la nature de notre information, à limiter aux monuments religieux le domaine de l'architecture antique ; on saura gré à M. Robertson d'avoir fait la part la plus large possible à ce qui n'est pas le temple ni du sanctuaire ; maisons privées, salles de réunion hypostyles[1], bouleutéria, agoras, rues, villes avaient, dans la vie antique, une importance que la splendeur des édifices sacrés ne doit point entièrement éclipser.

Dans un manuel d'architecture, l'essentiel est l'illustration ; celle-ci pose un problème devenu peut-être plus ardu depuis que les progrès de la photographie inclinent à la solution trop facile d'une imagerie séduisante ; M. Robertson n'a pas cédé à la tentation de nous offrir des effets de soleil couchant sur le Sunium (Anderson, I, pl. III), de rocailles et d'à-pic au temple d'Agrigente (*Ibid.*, I, pl. XX) ou de Terracine (*Ibid.*, II, pl. XXXII) ; il a usé sobrement de l'illustration photographique (24 pl. à côté de 159 dans Anderson), la limitant surtout aux vues de détail et aux photos de restaurations ; mais il a multiplié les croquis cotés à grande échelle (135 dessins au trait à côté de 117 dans les deux volumes d'Anderson), plus convenables à l'étude.

Il a fait suivre son ouvrage d'une table chronologique très détaillée, donnant, pour la plupart des monuments connus, temples ou autres, la date, les dimensions, les particularités. Des erreurs ne peuvent manquer de s'introduire dans des dépouillements de ce genre[2]. On pourra regretter aussi qu'à la fiche signalétique de chaque édifice ne figure aucune indication sur les détails techniques de la construction (matériaux, mode de scellements, traitement des surfaces). Il n'en reste pas moins que le livre de M. Robertson, par la sûreté générale de son information, par la précision de ses relevés et la netteté de ses croquis, sera le meilleur initiateur à l'intelligence des ruines.

Fernand CHAPOUTHIER.

1. On appréciera la présentation très supérieure ici du télestérion d'Éleusis (2 plans, 2 coupes), de l'ecclésiastérion de Priène (plan et photo), du bouleutérion de Milet (plan, coupe et photo), de la salle hypostyle de Délos (plan).

2. Cf., par exemple, p. 330 : confusion de dates entre l'Arsinoéion et le Nouveau Temple de Samothrace.

H. Lehner, *Vetera, Die Ergebnisse der Ausgrabungen des Bonner Provinzialmuseums bis 1929*, mit einem Beitrag **von Rudolf Sctzhule** (*Römisch-Germanische Forschungen*, IV). Berlin-Leipzig, W. de Gruyter, 1930 ; in-4°, 76 p., 4 pl., 54 fig.

On saura gré à M. Lehner du soin qu'il prend de tenir le public au courant des résultats des fouilles du Musée de Bonn au camp romain de *Vetera* (Xanten). Commencées en 1905 et interrompues par la guerre, ces fouilles ont été reprises en 1925 ; elles continuent depuis méthodiquement et semblent comme le camp d'exercice où le Musée forme ses futurs archéologues. Tant s'en faut qu'elles soient terminées, car il s'agit d'un grand camp pour deux légions, mesurant 926 mètres sur 620. Le travail y est délicat, puisque toutes les pierres, précieux matériaux, ont été enlevées au cours des âges. Il ne s'agit que des traces laissées dans le sous-sol par les pieux de bois qui y étaient enfoncés, des fossés de fondations, de fragments de vaisselle et de tuiles. Et, cependant, quelle richesse de résultats !

Nous avons, à plusieurs reprises, dans cette *Revue*, signalé les découvertes de M. Lehner au fur et à mesure de ses publications antérieures (1923, p. 65 ; 1927, p. 311-313). Les dernières fouilles ont complété, mais sans le modifier profondément, ce que l'on savait déjà. Les nouveautés sont, en dehors du camp, un bâtiment qui semble un hôpital militaire. A l'intérieur du camp, on a mis au jour la moitié d'un second palais de légat et deux groupes de trois maisons complètes qui devaient être celles des tribuns, sans parler d'autres traces nombreuses, mais encore indéterminées.

M. Schultze nous explique les restaurations faites pour le Musée de Bonn. M. Lehner insiste sur l'analogie de cette architecture militaire du temps de Néron avec l'architecture civile. Le prétoire, avec sa basilique, est un forum ; les palais des légats rentrent dans le même type que les grandes villas dites urbaines, parce qu'elles étaient conçues comme les palais des villes ; les maisons des légats sont des maisons gréco-romaines et ont leurs modèles à Pergame, à Priène et à Pompéi. Qu'on ne s'en étonne pas. Tacite ne mentionne-t-il pas le relâchement de la discipline et les habitudes de luxe dont les officiers ne pouvaient se défaire, même en campagne? Des œuvres d'art telles que l'éphèbe de Xanten et des trésors comme celui de Hildesheim peuvent fort bien provenir des palais du camp de Vetera.

Cette étude d'archéologie aboutit ainsi à une page d'histoire et d'histoire de l'art antique. Sur combien de mètres cubes de terre remués, sur combien d'ingénieuses déductions s'appuient les développements de M. Lehner ! Ce fascicule n'est pas seulement un modèle, mais un exemple de la fécondité des fouilles archéologiques, même en terrain d'apparence ingrate.

A. GRENIER.

Dr Gantscho Tzenoff, *Die Abstammung der Bulgaren und die Urheimat der Slaven. Eine historisch-philologische Untersuchung über die Geschichte der alten Thrakoillyrier, Skythen, Goten, Hunnen, Kelten u. a.* Berlin-Leipzig, de Gruyter, 1930 ; 1 vol. in-8o, 358 pages.

Les Bulgares ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ; ils n'ont rien de commun ni avec les Turcs ni avec les Finno-Ougriens ; ils sont les anciens Thraco-Illyriens, lesquels ne sont autres que les Scythes qui représentent la pure race slave. Ceci est prouvé par toute la tradition antique depuis Homère et Hérodote jusqu'aux historiens byzantins pêle-mêle, par la linguistique, le folklore et la mythologie bulgares. Il y a dans ce gros livre infiniment de travail et d'érudition, mais absence complète de critique, de méthode et même, nous semble-t-il, de la culture générale indispensable pour traiter un sujet si particulier soit-il. Je relève, en effet, au bas de la p. 211, la mention d'un certain Thibaidus Statius qui m'inquiète et j'apprends avec étonnement, p. 227, que le folklore bulgare a conservé le souvenir du consul Varus, dont l'impéritie a procuré aux Romains leur plus grave défaite à Cannes en 216 av. J.-C. L'archéologie, les étymologies et l'ensemble de la linguistique de l'auteur me paraissent d'une hardiesse également déconcertante. J'avoue qu'après avoir lu avec soin et annoté en détail tout l'ouvrage, je n'en ai rien retenu.

A. GRENIER.

Comitato permanente per l'Étruria, *Studi Etruschi*, vol. IV. Firenze, 1930, Rinascimento del Libro ; gr. in-8o, 478 p., 36 pl. Prix : 125 lires.

Avec une admirable régularité, le quatrième volume des *Studi Etruschi*, que publie le Comité de Florence présidé par M. A. Minto, directeur du Musée archéologique, a paru avant la fin du printemps de 1930. Les précédents nous apportaient les multiples échos des Congrès successifs, nationaux et internationaux, qui ont marqué comme une renaissance des études d'étruscologie. Le présent volume est consacré à la mémoire de Gherardo Ghirardini pour le dixième anniversaire de sa mort prématurée. Ce ne sont pas seulement les étruscologues, mais tous les archéologues, qui se souviennent du maître éminent qui avait succédé à Brizio dans la chaire d'archéologie classique de l'Université de Bologne. Après s'être illustré par ses fouilles à Corneto, puis à Volterra, et par son activité au Musée d'Adria, Ghirardini avait marqué son nom dans l'histoire de l'art gréco-italique primitif par son célèbre mémoire sur la *Situla italica*, publié en deux parties par les *Monumenti antichi dei Lincei*. Sa parfaite courtoisie, la solidité d'une érudition qui se faisait volontiers modeste plus qu'elle ne s'étalait, lui avaient valu

une influence que les années n'ont fait que révéler davantage. Ce gros recueil en marque bien l'importance.

Nous y trouvons tout d'abord, sous la signature de A. Minto, une mise au point d'importantes notes manuscrites de Ghirardini sur une partie demeurée inédite de ses fouilles à Volterra. Un important article de souvenirs et d'idées générales, dû à F. von Duhn, *Stadt und Land in Italien*, rappelle les débuts de Ghirardini et évoque quelques-uns des problèmes à la solution desquels il s'était attaché. Comment et pourquoi des villes se sont-elles fondées dans certaines régions de l'Italie antique, tandis que, dans d'autres, la vie est demeurée essentiellement campagnarde? Conditions géographiques, circonstances historiques, traditions remontant à la préhistoire sont finement analysées par le grand connaisseur de l'archéologie italienne.

L'histoire de l'art, en particulier de l'art archaïque, et quelques-unes des idées exprimées par Ghirardini font l'objet des études de Ugolini sur un bas-relief de Chiusi au Musée de Palerme, de Giglioli sur la splendide amphore de bronze provenant d'Orvieto et surtout de C. Anti : *Il problema dell' arte italica*, article plein d'aperçus originaux, où l'auteur cherche à définir les qualités propres de l'art étrusque, puis de l'art romain, en face de celui de la Grèce. On peut y ajouter un très intéressant mémoire du naturaliste R. Pampanini : *Le piante nell' arte decorativa degli Etruschi*. M. Ducati étudie une nouvelle stèle des environs de Bologne, la stèle de *Tombarelle;* MM. Callegari, Pace, Tosi, apportent des renseignements sur des découvertes archéologiques survenues dans les régions d'Este et de Pise, où a travaillé Ghirardini, et dans l'île d'Elbe. Nous signalerons particulièrement le très intéressant article de l'égyptologue von Bissing : *Die sardischen Bronzen und die aegyptischen Schirdanibilder*

La linguistique occupe, dans ce volume, comme dans les précédents, une place importante. Un élève de Trombetti, M. Pallottino, publie les dernières notes mises par son maître en marge de *La lingua etrusca*. G. Devoto étudie les contacts entre l'étrusque et les Tables Eugubines ; C. Battisti, l'aspiration étrusque ; d'autres, Schnetz, Danielsson, Hammarström, Buonamici, Conway, des mots ou des inscriptions étrusques ou vénètes. Nous signalerons également, dans la partie bibliographique, des comptes-rendus développés qui valent de véritables articles, comme celui que donne Battisti du livre de M. Goldmann, *Beiträge zur Lehre vom indogermanischen Charakter der etruskischen Sprache*, ou des articles de Vetter et de Ribezzo dans *Glotta* et dans la *Rivista indo-greca-italica*. Les *Studi Etruschi* mettent admirablement au courant du mouvement et de la direction des recherches dans cet ordre d'études.

Ils ne sont pas moins précieux pour la bibliographie archéologique et pour la muséographie, non seulement des musées italiens, mais aussi de certaines collections étrusques de l'étranger. A Hanovre, notamment,

et à la Bibliothèque nationale, M. Giglioli a repéré des vases et de très curieux petits bronzes étrusques qu'il publie. Tout particulièrement énigmatique par son vêtement, sa coiffure et son attitude est le petit bronze de la Bibliothèque nationale (Babelon-Blanchet, *Catal.*, nº 862, p. 378), qui est censé représenter un prêtre étrusque. Le répertoire bibliographique avec analyses, dû à Neppi-Modona, est extrêmement précieux. Il est répété en partie et complété dans la *Rassegna di Etruscologia* donnée par le même auteur à la revue milanaise *Historia*, IV, 2, avril-juin 1930, p. 339-359.

En fin de volume se lit une note un peu énigmatique dans sa brièveté : « Conformément au vœu exprimé par le 1er Congrès international étrusque, Florence deviendra prochainement le Centre international des études étrusques avec l'appui du gouvernement national... » Des renseignements complémentaires nous ont été apportés depuis la publication du volume des *Studi Etruschi* par une nouvelle revue italienne : *Bollettino dell' Associazione internazionale per gli Studi Mediterranei* (villa Celimontana, Roma), qui, dans son nº 3, août 1930, donne le projet du statut de ce futur Institut international d'étruscologie de Florence : organisation d'une bibliothèque et d'archives scientifiques et d'un séminaire de perfectionnement destiné aux travailleurs tant italiens qu'étrangers. Il y a là l'annonce d'un essai tout à fait intéressant de coopération intellectuelle spécialisée, destinée à s'organiser autour du centre si actif que représente le Musée archéologique de Florence. Les *Studi Etruschi* se trouveraient naturellement appelés à en devenir l'organe. Dès maintenant, on nous annonce la publication, pour le printemps prochain, d'un cinquième volume avec un index général, qui mettra bien en lumière l'heureuse fécondité de l'œuvre entreprise en 1926 par le « Comitato permanente per l'Etruria ».

A. GRENIER.

Alfredo Schiaffini, *Disegno storico della lingua commerciale dai primordi di Roma all' età moderna.* I : *Roma e i Regni romano-germanici* (estratto da *L'Italia dialettale*, VI, 1930). Pisa, Tip. Simoncini, 1929 ; in-8º, 56 pages.

Professeur à l'Université de Gênes, M. Schiaffini est également bien informé en histoire et en linguistique. Basée sur l'analyse des mots de la langue commerciale, son étude aboutit à des considérations historiques qui précisent et parfois rectifient ou qui, plus souvent encore, confirment les indications fournies par les historiens. La langue est un document important de la civilisation. L'indo-européen fournit les racines essentielles d'une langue commerciale élémentaire. Dans le latin classique, les mots indiquant un développement du commerce en rapport avec la situation politique de Rome font défaut. Les termes

courants sont empruntés au grec. Le Romain de l'époque républicaine s'applique plus à l'agriculture et à la guerre qu'aux affaires ou, du moins, il laisse en affaires l'initiative aux Grecs. Peut-être, d'ailleurs, s'agit-il des Grecs d'Italie et de Sicile plutôt que de ceux de la Grèce propre ou d'Asie Mineure.

Le chapitre qui nous semble le plus nouveau est celui qui étudie le passage du latin aux langues modernes. Jusqu'au VIII[e] siècle, la langue commerciale demeure foncièrement latine et identique dans les diverses provinces de l'ancien Empire romain. Les Gloses de Reichenau, un peu antérieures au VIII[e] siècle et originaires du nord-est de la France, confirment ainsi, de façon frappante, l'idée de M. Pirenne touchant la conservation de l'unité économique du monde antique jusqu'au moment de la mainmise des Arabes sur la Méditerranée. C'est à partir de Charlemagne que chacune des futures nations de l'Europe prend son individualité, que l'influence des Francs d'abord, puis celle des Lombards, introduit bon nombre de mots d'origine germanique et que l'on assiste au développement de la nouvelle terminologie, dans lequel l'Italie prend une part prépondérante. On trouvera là, par exemple, sur la substitution de *pacare*, apaiser, *pagare*, payer, à *solvere*, sur le développement de *feria*, foire, dont les Gloses de Reichenau ne connaissent encore que le sens de fête ecclésiastique, sur la formation complexe d'un mot comme *guadaniare*, gagner, sur l'emploi de *statio*, des observations où la philologie se trouve soutenue et comme animée par un sens remarquable des réalités historiques.

Cette monographie de M. Schiaffini repose sur une érudition aussi large que variée. Des notes abondantes et souvent finement critiques fournissent un utile point de départ à qui voudrait pousser plus avant l'étude des nombreux faits qu'elle évoque et de toutes les idées qu'elle soulève.

A. GRENIER.

Attilio Degrassi, *Notiziario archeologico*, 1929 (estratto dagli *Atti e Memorie della Società Istriana di Archeologia e Storia patria*, XLI, 1929, fas. II). Parenzo, Tipografia G. Coana ; in-8°, 11 pages, 2 pl.

Rapide aperçu des trouvailles archéologiques et épigraphiques faites en Istrie, à Trieste, Pola et environs, dans le courant de l'année 1929. A noter, provenant d'une grotte de Sesana, un casque, non plus romain comme celui de la *Caverna delle Mosche*, que M. Degrassi avait signalé précédemment (cf. *Rev. Ét. anc.*, 1929, p. 196) et que M. Couissin vient d'étudier (*Rev. arch.*, 1930, 1, p. 93-96), mais du V-IV[e] siècle, semblable à un exemplaire que possède déjà le Musée de Lubiana (Laybach). Un joli petit bronze représentant Isis-Fortune, provenant de Salvore, a été acquis par le Musée de Pola. A Isola d'Istria, les ruines d'une villa ont

fourni une mosaïque représentant des arcades à la voûte desquelles sont suspendus des *oscilla*. A Trieste, entre autres découvertes, il semble bien qu'on ait mis au jour les restes du forum romain. De bonnes planches présentent deux salles du Musée de Pola qui vient d'être réorganisé par la doctoresse Tomaro-Forlati. Plusieurs fragments d'inscriptions donnent surtout des noms propres ; l'un de ces fragments mentionne la tribu *Pupinia*, dans laquelle étaient classés les citoyens de Trieste ; mais l'inscription provient du Monte Corona, trop éloigné de Trieste pour qu'il ait fait partie du territoire de la ville, pense M. Degrassi, qui suppose plutôt l'existence, dans le voisinage, d'un municipe relevant de la même tribu. Notons ici une indication que nous fournit M. Degrassi relativement aux travaux de Krahe sur l'onomastique illyrienne : *Die alten Balkan-illyrischen geographischen Namen* et *Lexikon altillyrischer Personennamen*. Heidelberg, 1925 et 1929.

A. GRENIER.

Attilio Degrassi, *Ricerche sui limiti della Giapidia* (estratto dall' *Archeografo Triestino*, volume del Centenario). Trieste, Tipografia del Lloyd Triestino, 1930 ; in-8°, p. 263-299, 1 carte.

L'article est une bonne étude de géographie antique par un savant à qui sa profonde connaissance du pays permet de préciser les indications souvent vagues ou insuffisamment explicites données par les sources antiques et d'en discuter en connaissance de cause les interprétations modernes. Distincts des Liburnes, leurs voisins, les Japyges occupaient, sur la côte dalmate, tous les entours du golfe de Fiume, mais sur une longueur assez notablement inférieure aux mille stades (185 kilomètres) indiqués par Strabon. Vers l'intérieur, ils étaient maîtres des deux versants des hauteurs des Monti Capella et du bassin supérieur de la Cupa, affluent de la Save. La région était assez vaste, mais peu peuplée. Il n'en fallut pas moins à Octave huit ou dix légions, près de 50,000 hommes, pour la réduire. La carte jointe à la brochure est utile, mais un peu sommaire. On aimerait y trouver reportées les indications données dans le texte, notamment sur les routes romaines qui traversèrent la région et les stations qui s'y rencontraient. Il semble que cette étude soit appelée à faire autorité sur la question.

A. GRENIER.

Sister Mary Daniel Madden, *The pagan divinities and their worship as depicted in the works of saint Augustine exclusive of the City of God* (The Catholic University of America, *Patristic Studies*, vol. XXIV). Washington, 1930 ; 1 vol. in-8°, x-135 pages.

Encore que ce travail n'apporte rien de nouveau, il n'est pas sans intérêt ni sans utilité, car il fournit, classés clairement et commodément,

les textes de saint Augustin relatifs aux divinités païennes et à leur culte, tirés de toutes ses œuvres, excepté la *Cité de Dieu.* — Il est vrai que ce dernier ouvrage contient à lui seul, sur ce sujet, des textes beaucoup plus nombreux et beaucoup plus intéressants que tout le reste de l'œuvre. L'ordre suivi pour l'énumération des divinités est celui de G. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer.* Non seulement les textes sont cités *in extenso*, d'après les meilleures éditions, mais ils sont interprétés avec soin et, pour chacune des divinités, l'auteur dégage ce que le témoignage de saint Augustin apprend sur la persistance du culte païen à son époque et sur la connaissance qu'avait le docteur chrétien du caractère et de la signification des divinités.

André BOULANGER.

Sister Marie Antoinette Martin, *The use of indirect discourse in the works of St. Ambrose* (The Catholic University of America, *Patristic Studies*, vol. XX). Washington, 1930 ; 1 vol. in-8°, xviii-165 pages. — **Sister Mary Bridget O'Brien,** *Titles of Address in Christian Latin Epistolography to 543 A. D.* (*Ibid.*, vol. XXI). Ibid., 1930 ; 1 vol. in-8°, xv-173 pages.

Les élèves du professeur Deferrari, presque toutes des religieuses de diverses communautés américaines, continuent leurs travaux sur les auteurs chrétiens des premiers siècles, et principalement saint Ambroise. Outre les éditions de traités, avec traduction et commentaire (le *de Obitu Theodosii*, le *de Nabuthae*, le *de Helia ;* cf. *Revue*, 1926, p. 385 ; 1929, p. 202 ; 1930, p. 189), on nous donne des études lexicographiques ou syntaxiques d'une minutie qui ne laisse rien à désirer et dont les conclusions ne manquent pas d'intérêt.

Sœur Martin s'est attachée au discours indirect, et ses recherches, fort consciencieuses, paraissent véritablement exhaustives. Son livre est un catalogue complet des tournures employées par saint Ambroise : propositions infinitives (5,504 références) et propositions complétives à particules (2,133 références), avec *quod* (997 fois), *quia* (978 fois), *quoniam* (51 fois), *eo quod* (31 fois), *ut* (7 fois) ; formules d'interrogation, de commandement et de souhait. L'emploi du subjonctif ou de l'indicatif après les particules sus-indiquées paraît à sœur Martin tout à fait conforme à l'usage régulier, en relation avec les nuances du sens exprimé. La proportion des propositions infinitives lui paraît variable d'après la date et le caractère des œuvres du saint : au début, l'évêque humaniste userait de préférence de l'infinitif, conformément à la syntaxe classique ; il se serait par la suite progressivement affranchi de sa formation scolaire pour adopter les propositions par *quod* ou *quia*, selon le tour populaire et sous l'influence aussi des auteurs grecs (c'est dans les traités exégétiques, imités, parfois de très près, des Pères grecs, que la proportion des particules serait la plus forte).

Cette conclusion, fort intéressante (en vertu de laquelle sœur Martin daterait des premières années de l'épiscopat le *de Lapsu virginis consecratae*, si son authenticité doit être admise), paraît cependant assez fragile ; elle devrait s'appuyer sur une chronologie solide de l'œuvre ambrosienne ; or, le problème des dates n'est ici même pas posé, et pourtant il peut et doit l'être ; car les indications ordinairement données à cet égard sont loin d'être toutes indiscutables.

En revanche, les rapprochements avec les autres écrivains latins chrétiens ne peuvent être contestés et sont d'une portée plus générale : il en résulte que la latinité de saint Ambroise est semblable à celle de saint Jérôme, saint Augustin, saint Avit, Grégoire de Tours, que les solides travaux de Gœlzer, Regnier, Bonnet ont mise en lumière ; les mêmes influences se sont fait sentir chez les uns et les autres, celle du parler populaire et celle de leurs sources grecques, qui expliquent l'abondance des complétives à particules et la présence de constructions irrégulières (par exemple : *quia* avec l'infinitif). Il aurait été intéressant de pousser davantage la comparaison avec les écrivains profanes contemporains de notre auteur : elle n'est qu'esquissée en quelques lignes.

Le travail de sœur O'Brien, tout aussi ingrat, est d'une portée moins grande : il s'agit des titres ou qualifications donnés par les épistoliers chrétiens de langue latine à leurs correspondants ; sur le modèle de ce que sœur Dinneen (même collection, vol. XVIII) avait fait pour les Grecs, elle reprend, en le complétant largement, le sujet traité jadis par Engelbrecht (*Das Titelwesen bei den spätlateinischen Epistolographen*, 1893) ; mais elle ne donne guère qu'un classement de mots, compliqué et assez arbitraire dans le détail, sans aboutir à des conclusions originales ni intéressantes.

Jean-Rémy PALANQUE.

Union académique internationale : Corpus vasorum antiquorum. Italia : Museo civico di Bologna, fasc. 1, par **L. Laurinsich** ; *Museo provinciale Castromediano di Lecce*, fasc. 1 et 2, par **P. Romanelli** (prix de chacun de ces fascicules : 90 l.). — *Great Britain : British Museum*, fasc. 5, par **H. B. Walters** et **E. J. Forsdyke** (prix : 12 sh. 6 d.). — *Cambridge, Fitzwilliam Museum*, fasc. 1, par **Winifred Lamb** (prix : 18 sh.). — *Espagne. Madrid : Musée archéologique national*, fasc. 1, par **J. R. Mélida** (Paris, Édouard Champion).

Les trois fascicules italiens annoncés en tête de cette notice ont paru il y a quelque temps, mais ne nous sont parvenus que tout récemment. Le fascicule de Bologne comprend exclusivement des vases à figures rouges ; bien que la plupart soient déjà reproduits, on est heureux de trouver réunies ces pièces, dont quelques-unes, en particulier pour la période du style libre, comptent parmi les documents essentiels de l'his-

toire de la céramique. C'est, au contraire, dans une collection peu connue que nous introduisent les deux fascicules de Lecce ; le second est en entier consacré au style apulien ; avec les quelques vases attiques à figures rouges, les céramiques géométriques de l'Italie méridionale et la série des vases dits de Gnathia publiés dans le fascicule 1, leur riche ensemble atteste l'intérêt et l'importance du musée de Lecce.

Le cinquième fascicule du British Museum renferme des poteries mycéniennes, pour la plupart originaires de Rhodes, et des vases attiques à figures rouges (amphores et hydries) appartenant principalement à la période de 480 à 440. Suivant l'exemple donné par M. Beazley dans le fascicule d'Oxford, le numéro attribué à chaque vase dans le musée est inscrit sur la planche à côté de la gravure qui le représente ; cette mention facilite les recherches en évitant de se reporter sans cesse au texte : il serait souhaitable qu'à l'avenir elle devînt la règle pour tous les musées possédant un classement et une numérotation méthodiques. — Dans le fascicule de Cambridge, destiné à remplacer le catalogue d'E. Gardner, sont réunis tous les vases grecs du Fitzwilliam Museum. Ces deux nouvelles contributions britanniques à l'œuvre du *Corpus* sont dignes des précédentes par la qualité des photographies, le soin avec lequel planches et texte ont été établis.

Voici enfin le premier fascicule espagnol, qui contient les vases égyptiens, chypriotes et grecs, jusques et y compris les vases à figures noires, du Musée archéologique de Madrid. Les reproductions sont excellentes, ce qui est l'essentiel dans un ouvrage de ce genre, mais les bibliographies sont insuffisantes ; elles répètent les références données dans le catalogue de Leroux, paru en 1912, ce qui était inutile, et omettent les publications plus récentes. La rédaction et la typographie offraient des difficultés particulières, puisque le fascicule est composé en français ; aussi auraient-elles dû être l'objet d'une revision plus attentive.

Charles DUGAS.

Liddell-Scott, *A Greek-English Lexicon*, réédition par H. Stuart Jones, fascicule 5 (p. 801 à 1020). Oxford, Clarendon Press, 1930.

Ce cinquième fascicule va du mot θησαυροποιέω au mot κώψ. Je ne puis que renouveler les remerciements qui sont dus à M. Jones pour l'exactitude avec laquelle il tient les promesses qu'il nous avait faites en inaugurant cette publication. L'œuvre se poursuit même avec une rapidité qui dépasse les espérances. Le nombre des documents exploités continue à s'accroître, comme en témoignent les quatre listes placées en tête du fascicule. Un certain nombre d'additions sont apportées aussi aux fascicules précédents, et il en est promis de plus considérables pour l'avenir.

Il est impossible, bien entendu, qu'on ne constate pas çà et là quelques

lacunes. Je signalerai, par exemple, dans la liste des verbes composés avec κατα, l'absence de καταστείζεσθαι, employé par Macarios Magnes (*Apocriticos*, III, 15) ; j'ai signalé le terme dans la *Revue des Études grecques* (octobre-décembre 1924) ; il avait attiré mon attention parce que le sens en a échappé à Harnack, dans son étude sur Macarios Magnes. M. Delatte (*Serta Leodiensia*, p. 61, note 1) remarquait récemment que « l'admirable instrument de travail qu'est le *Lexicon* de Liddell-Scott continue malheureusement à ignorer bien des mots du vocabulaire scientifique qui figurent dans des ouvrages d'une antiquité tardive, mais dont la forme et la racine attestent l'origine ancienne ». Nous ne doutons pas que M. Jones et ses collaborateurs ne fassent effort pour répondre à ces *desiderata*, malgré lesquels leur ouvrage nous apporte l'aide la plus précieuse.

A. PUECH.

C. Jullian, *Au seuil de notre histoire*, t. II. Paris, Boivin, [1930] ; 1 vol. in-8° écu, 292 pages.

Le tome II du recueil des leçons faites au Collège de France, dans la chaire d'histoire et d'antiquités nationales, par M. Camille Jullian, comprend, comme le tome I (pour celui-ci, voir *Revue*, 1930, p. 163-164), neuf séries de vues d'ensemble, servant de préambule à autant de sujets d'enseignement et à un même nombre de recherches spéciales. Le tout s'échelonne de 1914 à 1923. Voici les titres des exposés généraux : X (6 janvier 1915), Les éléments du passé dans la guerre actuelle ; XI (1er décembre 1915), La place de la guerre actuelle dans notre histoire nationale ; XII (6 décembre 1916), La place de la guerre actuelle dans l'histoire générale ; XIII (5 décembre 1917), Les leçons de notre histoire et la paix de demain ; XIV (4 décembre 1918), La victoire de la patrie ; XV (3 décembre 1919), Comment meurent les patries ; XVI (1er décembre 1920), L'âge du fer, la vie de métier et la loi morale du travail ; XVII (7 décembre 1921), La conversion du monde à l'hellénisme ; XVIII (6 décembre 1922), Questions d'empires.

De ces leçons d'ouverture, les cinq premières ont été prononcées durant la guerre et s'y rattachent par la nature de leurs développements. L'auteur s'est abstenu de rien effacer ou modifier de ce qu'il avait écrit. En montrant les liens qui existent entre les faits contemporains et les événements de notre plus ancienne histoire, il fait œuvre, non de polémiste, mais d'historien. Sa pensée, nourrie d'exemples, s'offre à nos méditations avec une force persuasive. Plus le grand cataclysme s'éloigne de nous, plus le souci de notre salut nous oblige à n'en point oublier le souvenir.

Sur l'orgueil et la cruauté germaniques, sur le retour des « barbaries ancestrales » (destruction de Dinant rapprochée de la frénésie de meurtre des Cimbres et des Teutons à Orange, p. 2-3), sur le mysti-

cisme sanglant de la « race prédestinée », à qui revient la domination du monde (p. 14-17), sur « l'âpre convoitise du bien d'autrui, l'infâme besoin de jouir hors de chez soi » (p. 62), si bien défini par Tacite, sur les ambitions du peuple « tentaculaire » acharné à faire de l'Allemagne « la matrice des nations » (p. 69), sur l'éternelle mobilisation des bandes « pour la proie » (p. 73), suivant un autre mot de Tacite, les récents épisodes survenus outre-Rhin montrent trop qu'il n'y a rien de changé dans l'esprit des descendants d'Arminius.

Peut-on se flatter de les guérir? Aux idéologues qui fondent la paix sur des nuées, l'historien oppose la marche des réalités millénaires :

« Ne nous dites pas, hommes d'État qui savez à merveille les incidents du jour, que les vieux textes sont des curiosités d'érudits, inutiles à la solution des questions présentes. C'est votre science qui est bornée, et nullement la nôtre... Si je doute d'un repentir germanique, c'est que je connais nos ennemis, depuis plus longtemps que vous, et depuis 1871, et depuis 1792, et depuis Othon et Arioviste. Vous ne fixez que l'Allemagne d'aujourd'hui, nous avons pénétré l'Allemagne de toujours. Vous n'avez appris que des circonstances, nous avons appris des conditions permanentes. Vous êtes les diplomates d'une conjoncture, l'historien est l'analyste de vingt siècles, dont il vous apporte les leçons. Dans votre intérêt, écoutez l'histoire. Bâtir sans elle, c'est bâtir sur le sable. Elle vous parle au nom de la vérité, elle vous propose la loi des âges disparus, qui sera la loi des âges à venir » (p. 91-92).

Oui, écoutons l'histoire, quand elle a pour interprète un maître qui est de la grande lignée des Fustel de Coulanges et des Montesquieu.

Georges RADET.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Virgile (E. R. Curtius, *Zwei tausend Jahre Vergil. Neue Schweizer Rundschau*, Heft 10, Oktober 1930). — Pour parler dignement du cygne de Mantoue, M. E. R. Curtius a de qui tenir. Il est le petit-fils de l'historien de la Grèce ancienne et le petit-neveu du grand philologue qui correspondait avec Renan. Romaniste, il a étudié de près notre littérature, de préférence nos auteurs d'avant-garde. Mais en Allemagne — dans cette Allemagne moins spécialisée que nous ne pensons — on ignore nos cloisons étanches entre philologie ancienne et lettres modernes, et un Curtius, après avoir consacré des livres à Barrès, Brunetière, Balzac, Gide, Claudel et, entre temps, James Joyce, nous parle maintenant de Virgile, sans scandaliser personne.

En quoi, aujourd'hui encore, le poète des *Géorgiques*, à l'encontre d'un Homère, d'un Platon, d'un Aristote trop « lointains », est-il pour nous d'actualité? D'abord, parce que fils de cette Rome impériale d'où, Européens du xxe siècle, malgré tout, nous procédons. Si notre manie de « modernité » nous fait trop souvent (M. Curtius s'adresse à des Allemands) jeter par-dessus bord notre passé et réduire la durée à la préhistoire et au présent immédiat, que des commémorations, comme celles de Dante, de Virgile, bientôt celle de Gœthe, nous viennent rappeler notre dette envers nos glorieux ancêtres ! En ce moment où, sous peine de sombrer, l'Occident doit se reconnaître et se comprendre, l'intelligence approfondie de la « romanité » est une obligation vitale, surtout pour les peuples non latins. Que les études virgiliennes refleurissent en Allemagne, voilà qui est, selon M. Curtius, d'excellent augure [1].

On l'a dit et redit : l'œuvre de Virgile reflète la pérennité de l'œuvre impériale. Elle en a l'ampleur universelle, la solidité comparable à cette pierre travertine qui brave les érosions sous sa patine d'or. Elle en tire la grande leçon morale : la volonté de se dépasser soi-même, l'abnégation, le renoncement au profit d'un haut idéal. Le comparatif, si cher à Virgile, marque bien cette passion du mieux [2]. Personnellement, le poète a donné l'exemple : de simple rhéteur, de petit érotique, il s'est élevé jusqu'au rôle de devin orphique, de pontife du nouvel État. Comment? Mystère qu'il n'a jamais consenti à éclaircir.

1. Traduction des *Bucoliques* et des *Géorgiques* par Alexander Schrœder ; travaux de R. Heinze, Jachmann, W. Weber, Norden, Klingner et Walter Wili.
2. Cf. *Énéide*, VII, 44 et suiv., et XII, 427 et suiv.

Moderne, Virgile, aussi par sa vue « cyclique » de l'histoire. Comme un Dante ou un Vico, et avant eux, il a compris que l'humanité ne saurait évoluer selon une ligne rigide : forcément, il y a des retours, des régressions, des vicissitudes. Il faut *ruere in pejus* avant de revenir à l'âge d'or (IVe églogue). De même, si l'idéal, l'Élysée, ne s'atteint pas d'un coup, on y parvient du moins par paliers : l'*otium* vanté par Daphnis pourrait bien être un de ces paliers. Il représente, en tout cas, une tendance profonde de notre être : son besoin d'idylle (*muscosi fontes et somno mollior herba*). Qu'aujourd'hui notre éthique du travail, un peu pédantesque, fasse bon marché de ce loisir, c'est sûr. Mais Gœthe, lui, savait et proclamait, dans son *Divan*, le prix du repos, antidote du *labor improbus*. Et la leçon est à méditer.

Actuel aussi, ce « canon des passions », cette peinture vigoureuse et naturelle de la passion, bien propre (Anatole France l'avait noté) à enflammer nos adolescents. Et, pourtant, la Vénus virgilienne est moins Aphrodite qu'Artémis. Au-dessus de Didon (sur laquelle un saint Augustin, un Dante ont versé des larmes), le poète place la vierge consacrée aux dieux : la Sibylle, l'Astrée, la Muse. Aussi bien, une sorte de parfum virginal émane du chaste auteur de l'*Énéide*. Un exégète allemand [1] a remarqué qu'en général les Romains ignorent les jeunes gens. Quelle exception constituent des figures imberbes et rosissantes comme Nisus et Euryale, Lausus et Pallas, Ascagne, symboles du rajeunissement futur de l'univers !

Cette fraîcheur, ce duvet, aucune traduction, même dans une langue romane, ne les restitue. Des versions modernes nous donnent la sensation même du texte d'Homère et de Shakespeare [2] ; autant que Dante, Virgile reste intraduisible. Et pour la même cause : en raison de cette fusion parfaite, chez l'un et chez l'autre, du fond et de la forme. Cela ne tient pas du tout au génie particulier de la langue — ou des langues — latines : Horace, Ovide, perdent moins à passer en langue étrangère. Non, cela tient essentiellement au caractère éminemment *plastique* de la poésie virgilo-dantesque. Le moulage de plâtre ne saurait rendre l'effet du marbre original.

On a parlé, non sans raison, d'une musique du vers chez Virgile ; il y a plus : il y a chez lui une précision métallique de l'expression qui s'efface dès qu'on la veut transposer hors de son langage initial. Précision obtenue au prix de quel labeur, nous le savons. Virgile est un *appliqué* beaucoup plus qu'un inspiré. Sept ans il lime les deux mille vers des *Géorgiques ;* le polissage de l'*Énéide* lui eût demandé trois ans encore. Mais cette perfection, réalisée par l'assemblage et le choix des mots, voilà l'essentiel de ce qu'on appelle « classique » ; voilà *lo bello stilo* à quoi, par

1. Eduard Fraenkel, *Die Stellung des Rœmertums zu der humanistischen Bildung*, 1926, p. 34.
2. M. Curtius songe ici à l'*Homère* de Voss et au *Shakespeare* d'A. W. Schlegel.

la suite, Dante a visé ; voilà, dépassant l'alexandrinisme, l'idéal qui est devenu celui de toute poésie occidentale. En ce sens, Dryden pouvait appeler les *Géorgiques* « the best poem of the best poet ».

En conclusion, M. Curtius répète que l'œuvre virgilienne, non seulement donnerait (pour une fois) raison à Taine, qui voyait dans les chefs-d'œuvre le signe et l'expression fidèle de leur temps ; elle est plus : elle dépasse les limites du temps et même celles de la latinité. L'*Énéide* a des racines asiatiques ; des prophéties orientales prolongent la IVe églogue. Des éléments romantiques viennent s'insérer dans cette grande synthèse classique. La vie humaine tout entière est symbolisée dans les « erreurs » d'Énée : la route pénible vers une seconde patrie, une Terre promise très éloignée de la première. Mais la mission mondiale de Virgile, cette mission de guide spirituel de l'Occident, qui donc, après Dante, va l'assumer et nous sauver?

Telle est la « réaction » du brillant philologue rhénan sur l'œuvre éternellement jeune du *vates* mantouan. Souhaitons, avec lui, de voir l'élite allemande s'imprégner de cet esprit si délicatement humain et prendre pour devise l'épigraphe même de M. Curtius :

« Hac casti maneant in religione nepotes. »

R. PITROU.

Kenier ou **Kemer**? — Dans l'article publié en tête de ce fascicule, il est dit, p. 6, n. 1, que « C. Smith donne aux ruines de Théangéla le nom moderne Kenier ». J'ai, sur cette graphie, des doutes, que je me suis permis de signaler à l'auteur. « Kenier » ne me semble pas un mot turc. Je connais bien « Kemer », terme géographique fréquemment employé en terre ottomane. N'y a-t-il pas eu confusion? Par malheur, depuis la disparition de l'élément grec sur cette côte, je ne vois plus à qui je pourrais m'adresser pour vérification.

Georges RADET.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

I. Ouvrages

Collection Guillaume Budé (Paris, Les Belles-Lettres).

C. I. Balmus, *Étude sur le style de saint Augustin*, 1930 ; 1 vol. in-8°, 327 pages. Prix : 35 francs.

A. Jardé, *Athènes ancienne* (collection *Le monde hellénique*), 1930 ; 1 vol. in-8°, 46 pages, avec XII planches.

The Cambridge Ancient History, edited by S. A. Cook, F. E. Adcock, M. P. Charlesworth (Cambridge, University Press, 1930) :

VIII. *Rome and the Mediterranean (218-133 B. C.)* ; 1 vol. in-8°, xxv-840 pages, avec 13 cartes, 3 plans, I table légionnaire, II tableaux généalogiques et II tableaux chronologiques. Prix : 35/- net.

Plates, III, by C. T. Seltman ; 1 vol. in-8°, xiii-198 pages, avec planches en regard. Prix : 12/6 net.

The Johns Hopkins University Studies in archaeology, éd. by **David M. Robinson.** Baltimore, The Johns Hopkins Press ; London, Humphrey Milford ; Oxford, University Press :

N° 10. A. C. Johnson et H. B. van Hoesen, *Papyri in the Princeton University Collections*, 1931 ; 1 vol. in-8°, xxiii-146 pages. Prix : $ 7,50.

N° 11. David M. Robinson, *Excavations at Olynthus* ; part III : *The Coins found at Olynthus in 1928*, 1931 ; 1 vol. in-4°, xiv-129 pages, avec XXVIII planches. Prix : $ 10.

N° 12. David M. Robinson, *Excavations at Olynthus* ; part IV : *The terra-cottas found in 1928* ; 1 vol. in-4°, xii-105 pages, avec une planche de frontispice et 62 autres planches. Prix : $ 10.

É. Cahen, *Callimaque et son œuvre poétique. — Les hymnes de Callimaque, commentaire explicatif et critique* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 134 et 134 *bis*). Paris, E. de Boccard, 1929 et 1930 ; 2 vol. in-8°, 654 et xi-282 pages.

Charisteria Alois Rzach. Reichenberg, Stiepel, 1930 ; 1 vol. in-4°, 186 pages.

G. Contenau et V. Chapot, *L'art antique : Orient, Grèce, Rome* (coll. Louis Réau, *Histoire universelle des arts*). Paris, Armand Colin, 1930 ; 1 vol. in-4°, 432 pages, avec 314 illustrations. Prix : 60 francs.

É. Delage, *Biographie d'Apollonios de Rhodes. — La géographie*

dans les Argonautiques d'Apollonios de Rhodes (fasc. XIX *bis* et XIX de la *Bibliothèque des Universités du Midi*). Bordeaux, Feret, Paris, de Boccard et Klincksieck, 1930 ; 2 vol. in-8°, 82 et 310 pages, avec 4 cartes. Prix : 12 et 40 francs.

E. Derenne, *Les procès d'impiété intentés aux philosophes à Athènes au Ve et au IVe siècle avant J.-C.* (*Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége*, fasc. XLV). Liége, Vaillant-Carmanne, et Paris, Champion, 1930 ; 1 vol. in-8°, 271 pages. Prix : 50 francs.

Ch. Dugas, *Aison et la peinture céramique à Athènes à l'époque de Périclès* (coll. *Les grands artistes*). Paris, H. Laurens, 1930 ; 1 vol. in-8°, 128 pages, avec 24 planches hors texte. Prix : 12 francs.

A. Grenier, *Archéologie gallo-romaine*, Ire partie (*Manuel d'archéologie* de J. Déchelette, V). Paris, Picard, 1931 ; 1 vol. in-8°, v-619 pages, avec 232 figures et une carte.

J. Humbert, *La disparition du datif en grec, du Ier au Xe siècle* (*Collection linguistique*, fasc. XXXIII). Paris, H. Champion, 1930 ; 1 vol. in-8°, xii-204 pages.

J. Humbert, *Polycratès, l'Accusation de Socrate et le Gorgias*. Paris, Klincksieck, 1930 ; in-8°, 64 pages.

Liddell-Scott, *A Greek-English Lexicon*, éd. Jones-McKenzie, part. 5 (θησαυροποιέω-κώψ), p. 801-1020. Oxford, Clarendon Press, 1930. Prix : 10/6.

A. Lods, *Israël, des origines au milieu du VIIIe siècle* (coll. Henri Berr : *L'évolution de l'humanité*, n° 27). Paris, La Renaissance du livre, 1930 ; 1 vol. in-8°, xvi-595 pages, avec 3 cartes, 38 figures dans le texte et XII planches hors texte. Prix : 40 francs.

Ch. Picard, *La vie privée dans la Grèce classique* (*Bibliothèque générale illustrée*, n° 16). Paris, Rieder, 1930 ; 1 vol. in-4° pot, 108 pages, avec LX planches. Prix : 20 francs.

D. M. Robinson, C. G. Harcum, J. H. Iliffe, *A Catalogue of the Greek Vases in the Royal Ontario Museum of Archaeology, Toronto*. Toronto, University Press, 1930 ; 1 vol. de texte in-8°, viii-288 pages, avec 635 gravures ; 1 vol. de CVIII planches. Prix : $ 10.

Kr. Sandfeld, *Linguistique balkanique* (*Collection linguistique*, fasc. XXXI). Paris, H. Champion, 1930 ; 1 vol. in-8°, 242 pages.

Serta Leodiensia (*Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége*, fasc. XLIV). Liége, Vaillant-Carmanne, et Paris, Champion, 1930 ; 1 vol. in-8°, 327 pages. Prix : 80 francs.

U. Wilcken, *Alexander der Grosse* (collection *P. Hinneberg, Das wis-*

senschaftliche Weltbild). Leipzig, Quelle et Meyer, 1931 ; 1 vol. in-8°, XI-316 pages, avec carte. Prix : broché, RM 10,80 ; entoilé, 12,80.

P. Wuilleumier, *Le Trésor de Tarente* (coll. Edmond de Rothschild). Paris, Leroux, 1930 ; 1 vol. grand in-4°, XI-137 pages, avec XVI planches.

II. Brochures et Extraits

J. T. Allen, *Three emendations : Euripides' Electra 657-658 ; Aristophanes' Wasps 1115, Birds 1681* (extr. de *University of California Publications in Classical Philology*, vol. II, n° 2, p. 93-104). Berkeley, 1930, in-8°, 12 pages.

L. K. Born, *The Manuscripts of Ovid* (*Transactions of the American Philological Association*, vol. LX, 1929, p. 179-199).

W. E. Gwatkin, *Cappadocia as a Roman procuratorial Province* (extr. de *The University of Missouri Studies*, vol. V, n° 4, octobre 1930). Columbia ; in-8°, 66 pages, avec une carte.

E. Panaitescu, *Castrul roman dela Cășei* (extr. de l'*Anuarul* de 1929). Cluj, Cartea Româneascâ, 1930 ; in-8°, 30 pages, avec 9 figures et un plan.

L. A. Post, *The Preludes to Plato's Laws* (*Transactions of the American Philological Association*, vol. LX, 1929, p. 5-24).

H. J. Rose, *Modern Methods in Classical Mythology*. St-Andrews, Henderson, 1930 ; in-8°, 50 pages.

H. Seyrig, *La triade héliopolitaine et les temples de Baalbek* (extr. de *Syria*, t. IX, 1929, p. 314-356) ; in-4°, 43 pages, avec 2 figures et 5 planches hors texte.

Th. L. Shear, *Excavations in the North Cemetery at Corinth in 1930* (extr. de l'*Americ. Journ. archaeol.*, vol. XXXIV, 1930, n° 4, p. 403-431) ; in-8°, 29 pages, avec 20 figures.

23 Février 1931.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

— 1931.

UNE SOURCE D'HÉRODOTE :

DIKAIOS D'ATHÈNES

La recherche des sources d'un ouvrage ancien, déjà difficile en soi, devient plus grande quand il s'agit de celui d'Hérodote, du fait que nous ne possédons que d'infimes débris de la prose grecque qui l'a précédé. Encore, pour la partie géographique ou « archéologique » (livres I-IV), la comparaison est-elle possible avec les restes dispersés des écrivains antérieurs ou avec les témoignages des monuments subsistants. Mais, en ce qui concerne proprement les guerres médiques (livres V-IX), notamment la seconde, le récit d'Hérodote, en devenant rapidement classique, a contribué à la disparition des ouvrages antérieurs (s'il en existait) qui traitaient le même sujet ou avaient pu renseigner le « Père de l'Histoire » sur quelque point particulier. Aussi voyons-nous encore s'affronter les partisans plus ou moins intransigeants de la tradition orale [1] et ceux qui font, dans la genèse de l'œuvre, une part très large aux sources écrites [2], que celles-ci aient eu un aspect surtout documentaire ou qu'elles aient visé à un caractère artistique.

L'étude de divers récits d'Hérodote permettra peut-être d'arriver à un certain nombre de probabilités sur des points particuliers ; mais, en l'état actuel de notre documentation, il y a peu de chances pour qu'une conclusion générale s'appuie sur un nombre suffisant de preuves. Néanmoins, il n'est pas inutile d'examiner, au point de vue de leurs origines, les données d'Hérodote qui se prêtent à cette recherche. Pour le moment, nous nous proposons d'étudier ainsi un épisode voisin du récit de la bataille de Sala-

1. Cf., à plus d'un quart de siècle de distance, les vues presque identiques de A. Hauvette (*Hérodote historien des guerres médiques*, toute la 1re partie et la conclusion, et surtout p. 180 et 504) et de J. Beloch (*Griechische Geschichte*, 2e éd., II, 2, p. 4).

2. Cf., par exemple, Christ-Schmid, *Gesch. der Griech. Litteratur*, 5e éd., I, p. 436 (point de vue abandonné dans la 6e éd., I, p. 464), et W. Aly, *Formprobleme der frühen griechischen Prosa*, p. 104.

mine, épisode qui, d'ailleurs, a déjà attiré plusieurs fois l'attention des historiens et des hellénistes [1].

Peu avant Salamine [2], un certain Dikaios, exilé athénien, et l'ancien roi de Sparte, Démarate, qui tous deux accompagnaient l'armée de Xerxès, se trouvaient dans la plaine de Thria quand ils virent un nuage de poussière se dirigeant d'Éleusis vers le mouillage de la flotte grecque et crurent entendre l'acclamation des initiés. Dikaios expliqua alors à Démarate en quoi consistait la procession athénienne du 20 Boédromion, et, interprétant le phénomène, il en conclut que la flotte perse serait vaincue. Hérodote prend soin de préciser que c'est Dikaios lui-même qui a fait connaître le prodige et sa conversation avec Démarate [3].

Les auteurs plus récents qui mentionnent le même fait ont probablement tous Hérodote pour source [4]. C'est donc de son récit seul que nous pouvons partir pour en rechercher l'origine, une telle étude ayant amené à des hypothèses diverses ceux qui s'en sont occupés.

W. Aly [5] ne voit là qu'une invention populaire et va jusqu'à prétendre en trouver une preuve dans le nom de Dikaios (*le juste*) fils de Théokydès (*la gloire des dieux*), qui ne correspondrait à nul personnage réel et n'aurait qu'une valeur symbolique. A ce compte, leurs noms devraient nous faire douter de l'existence de Périclès et de Démosthène.

Une appréciation aussi radicalement sceptique est restée isolée, et l'on admet généralement que c'est un Athénien réel, Dikaios, qui est à l'origine de la tradition que reproduit Hérodote.

Certains considèrent que c'est par la voie orale que ce dernier a obtenu les renseignements qu'il nous transmet. C'est notamment

1. Cf., surtout, Trautwein, *Die Memoiren des Dikaios* (*Hermes*, 1890, XXV, p. 527-566), et Mülder, *Die Demaratosschrift des Dikaios* (*Klio*, 1913, XIII, p. 39-69).

2. Les termes du récit ne s'opposent pas à ce que le fait date de la veille même de la bataille ; mais ils n'imposent pas non plus cette conclusion. Plutarque (*Thémistocle*, 15, 1) place le fait le jour même de la bataille ; mais il ne dit pas (contrairement à ce que croit Trautwein, *Hermes*, 1890, p. 528) que l'armée grecque ait constaté le prodige (λέγουσιν indique une tradition, mais n'en précise pas l'origine).

3. Hérodote, VIII, 65 : Ἔφη δὲ Δίκαιος ὁ Θεοκύδεος... Ταῦτα μὲν Δίκαιος ὁ Θεοκύδεος ἔφη...

4. Plutarque (*Thémistocle*, 15, 1), avec l'indication chronologique, sans doute inventée pour accroître l'effet pathétique, et que nous avons signalée déjà ; Aristodème, I, 8 (*Fragm. Hist. graec.*, V, p. 4) ; Aelius Aristide, *Panathénaïque*, p. 185 Dindorf (qui fait de Démarate un Athénien) ! Le scoliaste d'Aristophane, *Nuées*, 302, tout en renvoyant à Hérodote, ajoute que le nuage fut aperçu de toute l'armée grecque (κονιορτὸν... πάσῃ τῇ στρατιᾷ κατάδηλον γενέσθαι).

5. W. Aly, *Volksmärchen, Sage und Novelle bei Herodot und seinen Zeitgenossen*, p. 182 et 186.

l'opinion de Beloch et de Schmid[1]; c'est également celle que A. Hauvette a exposée avec quelque détail[2] : il critique longuement et avec raison[3] les vues de ceux qui veulent interpréter, dans la plupart des cas, ἔφη, φάναι, λέγεται, comme des renvois à un texte écrit ; mais les arguments positifs qu'il donne en faveur de la tradition orale ne sont pas absolument probants. A la vérité, Hauvette ne croit pas, comme semble le faire Schmid[4], qu'Hérodote ait entendu Dikaios lui-même évoquer ses souvenirs, et il conclut à une tradition passant par plusieurs intermédiaires[5] ; d'ailleurs, cette conclusion est imposée par la différence qu'il remarque entre les phrases qui introduisent et terminent le récit de Dikaios, et celles qui jouent le même rôle dans les récits d'Épizèlos (VI, 117) et de Thersandros d'Orchomène (IX, 16). Mais, quand Hauvette reproche à Trautwein de croire qu'Hérodote « se sert toujours des mêmes formules et ne varie jamais sa manière de citer ses sources[6] », il donne un argument que l'on peut retourner contre ses vues : s'il est exact que ἔφη, λέγεται, φάναι ne désignent pas *toujours* des sources écrites, il est exagéré d'en conclure que ces mots n'en désignent *jamais*. La preuve la plus nette invoquée par Hauvette en faveur de la tradition orale consiste dans les mots : Δίκαιος ὁ Θεοκύδεος ἔλεγε Δημαρήτου τε καὶ ἄλλων μαρτύρων καταπτόμενος par lesquels s'achève l'épisode. Ces termes, selon lui, impliqueraient « l'intervention de témoins qui ont pu ensuite répéter les paroles du premier auteur ». La conclusion nous paraît dépasser de beaucoup le texte sur lequel elle prétend s'appuyer. C'est même ce texte où nous verrions l'indice le plus fort en faveur de la tradition écrite. En effet, Démarate a été, avec Dikaios, le seul témoin oculaire du prodige ; cela ressort de l'ensemble du récit et, en particulier, des mots par lesquels Démarate recommande le secret à Dikaios[7]. Les « témoins » que ce dernier invoque ne peuvent être que des gens à qui il a raconté sa vision, sans doute avant la bataille (ensuite, l'intérêt de ce récit eût été bien moindre),

1. Beloch, *Griech. Gesch.*, 2e éd., II, 2, p. 5 ; Christ-Schmid, *Gesch. der griech. Litt.*, 6e éd., I, p. 464.
2. A. Hauvette, *Hérodote historien des guerres médiques*, p. 176-179.
3. Particulièrement fondée est la critique qu'Hauvette fait de l'assimilation établie par Trautwein entre ἔφη Δίκαιος et les renvois à Aristéas de Proconnèse (IV, 13, où ἔφη δὲ ὁ Ἀριστέης est suivi de ποιέων ἔπεα) et à Homère (VII, 161, où le nom est assez connu pour ne prêter à aucune hésitation).
4. Christ-Schmid, *Gesch. der griech. Litt.*, 6e éd., I, p. 464.
5. Hauvette, *Hérodote...*, p. 178.
6. Hauvette, *Hérodote...*, p. 177.
7. Hérodote, VIII, 65 : Σίγα τε καὶ μηδενὶ ἄλλῳ τὸν λόγον τοῦτον εἴπῃς.

et contrairement au conseil de Démarate. Dès lors, une tradition orale passant par l'intermédiaire de ces « témoins » aurait dû conserver leurs noms ou bien omettre aussi le nom de Démarate. Au contraire, dans un récit rédigé, Dikaios pouvait tout naturellement déclarer que, non content d'expliquer le prodige à Démarate, et malgré les conseils de prudence de celui-ci, il l'avait raconté à d'autres. Donnait-il les noms de ces personnes? Ce n'est pas certain ; s'il l'a fait, Hérodote a pu supprimer les noms de ces gens (que ses contemporains ne pouvaient plus consulter) pour ne garder que celui de Démarate, témoin direct des événements. Mais peut-être l'anonymat des « témoins » remonte-t-il au récit (écrit) de Dikaios lui-même ; nous aurions là une référence d'un type qui est tout à fait usuel dans toute œuvre écrite[1].

Nous regardons donc comme plus probable la thèse de ceux qui attribuent à Dikaios un ouvrage qu'Hérodote a consulté. Mais les opinions diffèrent sur la nature et l'étendue de cette œuvre. Toutes ces théories prennent leur origine dans une suggestion de Matzat[2]. Celui-ci estime que les renseignements sur les préparatifs de l'expédition de Xerxès et peut-être aussi ceux qui concernent l'exil de Démarate se seraient trouvés dans des « mémoires » dus à Démarate ou à un de ses compagnons (le nom de Dikaios n'est proposé qu'à titre d'hypothèse et en note) ; ces « mémoires » auraient été utilisés par Hérodote, à qui ils auraient été communiqués par quelque Grec qui en possédait, à titre privé, l'exemplaire unique et original.

Trautwein[3], qui a développé l'indication concernant Dikaios, se refuse à croire à l'existence de mémoires inédits et déclare invérifiable la dernière partie de l'hypothèse de Matzat. Nous nous rallions à cette opinion et ne voyons pas pourquoi l'ouvrage de Dikaios (quel qu'il fût), une fois rédigé, n'aurait pas été répandu dans le public ; en l'absence de toute indication d'Hérodote à ce sujet, il est inutile de compliquer le problème par des détails invraisemblables.

Trautwein se prononce de façon décidée en faveur de l'hypothèse selon laquelle la source écrite d'Hérodote serait bien un

1. Que l'on songe seulement à la fréquence, dans la littérature grecque, de formules du type de ἄλλοι τε καί..., que connaît Hérodote lui-même.

2. H. Matzat, *Ueber die Glaubwürdigkeit der geographischen Angaben Herodots über Asien* (*Hermes*, 1872, VI, p. 480 et suiv., notamment p. 481, n. 2).

3. Trautwein, *Hermes*, 1890, p. 544.

ouvrage publié par Dikaios. Il cherche à déterminer les éléments empruntés à cette œuvre et la nature de celle-ci. Il note d'ailleurs avec prudence que beaucoup de détails, dans Hérodote, *peuvent* provenir de Dikaios, mais que la démonstration est souvent très difficile à faire[1]. Néanmoins, il se flatte d'aboutir aux résultats suivants : viendraient de Dikaios, VI, 61-70 (règne et exil de Démarate)[2], VII, 3 (rôle de Démarate en Perse), 38 et suiv. (histoire du Lydien Pythios), 54 et suiv. (traversée de l'Hellespont), 61 et suiv. (description de l'armée de Xerxès), 101-104 (entretien de Xerxès et de Démarate à Doriscos), 208 (reconnaissance d'un cavalier perse aux Thermopyles), 209 (entretien de Xerxès et de Démarate aux Thermopyles), 234-237 (Démarate conseille à Xerxès d'occuper Cythère), 238 (mutilation du cadavre de Léonidas), 239 (message de Démarate aux Lacédémoniens avant la guerre) ; VIII, 55 (miracle de l'olivier sacré de l'Acropole), 65 (prodige de la plaine thriasienne). Par contre, Trautwein exclut de cette liste, IX, 120 (miracle constaté à Sestos), que Panofsky[3] voulait attribuer à Dikaios. Selon Trautwein, Dikaios aurait publié ses « Mémoires », afin de justifier son attitude pendant la guerre, ainsi que celle de Démarate, mais avant tout afin de faire œuvre à la fois historique et pittoresque en apprenant aux Grecs ce qui s'était passé dans le camp perse. L'ouvrage, d'ailleurs, se serait arrêté après la bataille de Salamine, car Dikaios aurait alors quitté le parti perse pour se réfugier dans une cité neutre où il aurait composé ses « Mémoires[4] ».

La pièce maîtresse du système de Trautwein est la description de l'armée de Xerxès (VII, 61 et suiv.), qui, avec ses lacunes et ses détails pittoresques, ne peut provenir directement d'un document perse qu'Hérodote se serait fait traduire. S'il n'est pas démontré que ce passage provienne de Dikaios, l'origine de toutes les autres indications touchant la marche de Xerxès jusqu'en Attique devient douteuse, et l'œuvre de Dikaios est privée de ce qui en faisait l'intérêt principal selon Trautwein. Or, dans cette description, absolument rien ne nous avertit qu'il faille trouver la source d'Hérodote chez Dikaios plutôt que chez quelque autre, et de fait on a cité d'autres personnes auprès de qui Hérodote aurait pu se ren-

1. *Hermes*, 1890, p. 555.
2. Excepté un détail hostile à Démarate et que Trautwein rapporte à la « source lacédémonienne ordinaire » d'Hérodote (*Hermes*, 1890, p. 534).
3. Panofsky, *Quaestiones Herodoteae*, p. 44.
4. *Hermes*, 1890, p. 563-564.

seigner. Busolt et Duncker[1] songent aux descendants de Démarate établis en Asie Mineure. Trautwein[2], il est vrai, fait observer qu'Hérodote ne parle nulle part de la famille de Démarate, sur laquelle nous sommes surtout renseignés par Xénophon[3]. Mais sa thèse n'est pas renforcée par cette observation, et J. Wells[4] suppose que ces renseignements, comme la plupart de ceux qu'Hérodote a obtenus sur l'empire et la cour perses, proviennent de Zopyros, fils de Mégabyzos, qui se réfugia à Athènes et sur la famille de qui Hérodote est bien informé[5]. En tout cas, pour tous les passages concernant l'expédition avant l'arrivée en Attique et *dont aucun ne contient le nom de Dikaios*, Trautwein ne donne pas la preuve qu'il reprochait à Panofsky de ne pas fournir pour le miracle de Sestos[6]. Nous sommes donc fondés à refuser la paternité de ces renseignements à Dikaios, dont l'œuvre perd ainsi une bonne partie de son contenu et, du même coup, son caractère historiographique. Remarquons, en outre, qu'un bon nombre de ces passages ne peuvent présenter aucun caractère apologétique.

Mülder[7], conscient de ces difficultés, restreint les emprunts faits à Dikaios par Hérodote à ce qui, plus ou moins directement, concerne Démarate. Sa liste s'établirait donc ainsi : VI, 61-70 ; VII 3, 101-104, 213 et suiv., 234, 235 ; VIII, 65. Étudiant ces passages, Mülder croit remarquer que, dans la majeure partie, l'exposé est fait du point de vue spartiate (et non, comme le plus souvent ailleurs, du point de vue athénien) ; que, d'autre part, il tend, sinon à justifier Démarate, du moins à diminuer son rôle actif auprès de Xerxès et ainsi à le laver du reproche de *médisme*, en insinuant que son exil a été dû à un malentendu et qu'en Perse il n'a jamais agi contre les intérêts de ses compatriotes[8]. Dikaios aurait donc composé un ouvrage de propagande en faveur de Démarate, dont il aurait été un protégé.

La thèse de Mülder, bien que plus limitée que celle de Trautwein, n'échappe pas à des objections analogues. Nulle part, en dehors de l'épisode de Thria, Dikaios n'est mis en rapports avec

1. Busolt, *Griech. Gesch.*, II, p. 115, n. 1 ; Duncker, *Gesch. des Altertums*, VII, p. 164, n. 1 ; p. 206, n. 1 ; p. 259.
2. *Hermes*, 1890, p. 541.
3. Xénophon, *Anabase*, II, 1, 3 ; VII, 8, 17 ; *Helléniques*, III, 1, 6.
4. J. Wells, *Studies in Herodotus*, p. 95-111.
5. Hérodote, III, 160.
6. Hérodote, IX, 120.
7. Mülder, *Klio*, 1913, p. 39-69.
8. *Klio*, 1913, p. 52-53.

Démarate, et nul indice ne nous permet de suppléer au silence d'Hérodote. En admettant même que les renseignements favorables à Démarate n'aient pas été donnés à Hérodote par la famille de l'ancien roi de Sparte, celui-ci était un personnage trop important et ses aventures avaient été trop frappantes pour que son souvenir ne se fût pas conservé en Grèce et surtout à Sparte ; il avait été vaincu dans sa rivalité avec Cléomène, puis avec Léotychidas, mais ce n'avait pas été sans lutte, et, même après son exil, il avait sans doute gardé à Sparte des partisans capables d'essayer de le justifier, au moins par la parole ; la tentation de le réhabiliter partiellement dut être particulièrement vive quand l'Agiade Pausanias eut péri en pleine Sparte à la suite d'une accusation de médisme plus éclatante encore que celle qu'avait pu encourir, pendant l'exil que ses ennemis lui avaient imposé, l'Eurypontide Démarate. Les renseignements qu'Hérodote nous donne sur ce dernier, au lieu d'être dus à Dikaios, peuvent provenir d'une tradition spartiate, peut-être issue de quelques membres du clan Eurypontide.

Un examen plus attentif du seul passage où Hérodote réunit Dikaios et Démarate (VIII, 65) n'est pas plus favorable à la thèse de Mülder. Certes, l'ancien roi de Sparte s'y montre bien disposé pour Dikaios ; mais il ne faut pas exagérer cette bienveillance jusqu'à parler de « protection », comme le fait Mülder[1] : Démarate, en ce passage précisément, demande le secret à Dikaios, parce qu'il serait incapable de le défendre contre la colère de Xerxès ; et, loin de s'attribuer une importance privilégiée, il déclare qu'en cette occurrence sa situation est celle de toute autre personne[2].

Nous pouvons même aller plus loin et affirmer que, *dans ce passage d'Hérodote*, l'importance relative des personnages est exactement l'inverse de celle que leur attribue Mülder. Démarate ne joue là qu'un rôle de second plan, celui de l'auditeur bénévole et circonspect : il ignore, non seulement les cérémonies d'Éleusis (chose naturelle pour un non-initié), mais la procession du 20 Boédromion, usage solennel de l'État athénien qui est allié à Sparte depuis trente ans[3] ; il conseille le silence et se refuse à intervenir en

1. *Klio*, 1913, p. 47.

2. Hérodote, VIII, 65 : ἢν γάρ τοι ἐς βασιλέα ἀνενειχθῇ τὰ ἔπεα ταῦτα, ἀποβαλέεις τὴν κεφαλὴν καί σε οὔτε ἐγὼ δυνήσομαι ῥύσασθαι οὔτ' ἄλλος ἀνθρώπων οὐδὲ εἷς (l'ordre des sujets est conforme aux habitudes normales du grec).

3. Hérodote, VIII, 65 : εἶναι δ' ἀδαήμονα τῶν ἱρῶν τῶν ἐν Ἐλευσῖνι γινομένων τὸν Δημάρητον, εἰρέσθαι τε αὐτὸν ὅ τι τὸ φθεγγόμενον εἴη τοῦτο.

quelque sens que ce soit[1]. Au contraire, c'est Dikaios qui reconnaît la signification du prodige et qui, négligeant l'avis de son compagnon, en fait confidence à d'autres. Nous pouvons donc dire que c'est bien lui qui joue le premier rôle dans l'épisode de Thria.

De critique en critique, nous voici amenés à admettre l'existence d'un ouvrage de Dikaios qui a été consulté par Hérodote, mais à en exclure tous les passages que Trautwein et Mülder lui attribuaient, exception faite pour le seul épisode où Dikaios est expressément désigné et où il joue seul un rôle important. Faut-il nous résigner à cette conclusion restreinte et un peu décevante? Il ne nous le semble pas.

Il existe dans l'œuvre d'Hérodote, non loin de l'épisode de Tria, un autre passage où est mentionné un présage de la victoire d'Athènes. Le lendemain[2] de la prise et de l'incendie de l'Acropole par les Perses, les bannis Athéniens qui accompagnent Xerxès reçoivent de celui-ci l'ordre de faire un sacrifice au temple d'Athéna ; or, ils constatent que l'olivier sacré du Pandroseion, brûlé la veille, montre déjà une pousse d'une coudée, symbole évident de la pérennité d'Athènes.

Trautwein[3] a attribué le récit de ce fait à Dikaios, et il y a de fortes chances pour qu'il en soit ainsi. En effet, Hérodote, à cette occasion, parle des bannis Athéniens sans distinguer entre eux[4] ; Dikaios a donc dû être l'un des témoins du miracle de l'Érechtheion et, s'il a raconté des épisodes de la campagne perse en Attique, il n'a sans doute pas omis celui-là. Or, il faut remarquer qu'à ce propos le nom de Démarate n'est pas cité, et de fait, le roi de Sparte n'avait rien à voir dans une cérémonie religieuse particulière à Athènes.

Les chapitres 54-55 du livre VIII doivent donc, tout comme le chapitre 65, provenir de l'ouvrage de Dikaios, où, selon toute probabilité, Démarate ne jouait qu'un rôle accessoire. Mais ce sont les seuls passages dont nous puissions légitimement rapporter l'origine à cette œuvre, et, par conséquent, les limites de celle-ci nous restent inconnues.

1. Hérodote, VIII, 65 : Σίγα τε καὶ μηδενὶ ἄλλῳ τὸν λόγον τοῦτον εἴπῃς· .... ἀλλ' ἔχ' ἥσυχος, περὶ δὲ τῆς στρατιῆς τῆσδε θεοῖσι μελήσει.

2. Hérodote, VIII, 54-55. — Trautwein (*Hermes*, 1890, p. 562) admet le fait, mais le rapporte à une date plus tardive et attribue à Dikaios la modification de la chronologie ; rien ne permet ni d'infirmer ni de confirmer cette hypothèse (cf. *Cambr. Anc. Hist.*, IV, p. 304).

3. *Hermes*, 1890, p. 562.

4. Hérodote, VIII, 54 : συγκαλέσας Ἀθηναίων τοὺς φυγάδας, ἑωυτῷ δὲ ἑπομένους ... οἱ δὲ φυγάδες τῶν Ἀθηναίων ἐποίησαν τὰ ἐντεταλμένα...

Ce que nous savons de la personnalité de son auteur est trop restreint pour nous permettre des hypothèses plus larges sur l'étendue de l'ouvrage. Dikaios n'est mentionné qu'à propos du prodige de la plaine thriasienne. Le nom est assez rare dans l'onomastique athénienne[1]; le nom de son père est unique, mais est l'origine de la forme Θουκυδίδης Nous savons que Dikaios était exilé ; et, à ce propos, Trautwein envisage deux possibilités[2] : Dikaios serait, soit un ami des Pisistratides (hypothèse déjà émise par Duncker), soit un exilé politique qui se serait réfugié à Sparte alors que Démarate y régnait ; cette dernière indication nous ferait songer à un partisan d'Isagoras[3] (*soutenu par Cléomène*). Mais nous avons déjà vu que rien ne nous autorisait à admettre que Dikaios eût été en rapports étroits avec Démarate avant l'expédition de Xerxès, et les luttes politiques athéniennes de 511 à 480 durent causer plus d'un exil (l'amnistie de 481/0 semble ne s'être appliquée qu'aux victimes de l'ostracisme)[4]. Au reste, il n'est pas certain que Dikaios fût un exilé politique : Hérodote ne nous le dit pas et n'en savait peut-être rien. Nombreuses étaient les causes pour lesquelles un tribunal athénien pouvait prononcer l'exil (blessures volontaires, mutilation d'un olivier sacré, homicide involontaire)[5], et nous devons encore compter avec l'exil volontaire permis au meurtrier avant le vote des juges et avec l'évasion d'un condamné emprisonné ou menacé d'emprisonnement[6]. On conçoit facilement que Dikaios, parlant de lui-même, ait eu intérêt à laisser dans l'ombre les causes de son exil. Par contre, παρὰ Μήδοισι λόγιμος γενόμενος τοῦτον τὸν χρόνον autorise deux explications : ou bien Dikaios était un personnage important (ce que l'absence de tout autre renseignement sur lui rend bien improbable), ou bien il séjournait en Perse depuis un temps assez long pour qu'il pût être connu ; c'est cette interprétation qui nous semble la meilleure, et ainsi nous ne

1. Au total, quatre exemples dans la *Prosopographia Attica* de Kirchner. L'homonyme le plus proche de notre Dikaios par le temps est celui qui figure en 459/8 sur la liste des citoyens de l'Érechthéis tués à l'ennemi (*I. G.*, I, 433, 11, l. 8) ; coïncidence curieuse, sur la même stèle est inscrit un Θουκυδίδης (I, l. 30).

2. *Hermes*, 1890, p. 532.

3. Cf. Aristote, *Constitution d'Athènes*, 20, 3. — Hérodote, il est vrai (V, 72), prétend que les partisans d'Isagoras furent exécutés ; de même le scholiaste d'Aristophane (*Lysistrata*, 273) ; mais il ne s'agit que de ceux qui furent pris les armes à la main et, l'affirmation fût-elle exacte, il n'est pas impossible que certains d'entre eux aient échappé.

4. Aristote, *Const. d'Athènes*, 22, 8.

5. Cf. Lécrivain, dans Daremberg-Saglio, II, p. 940 et suiv.

6. « Il faut convenir qu'on s'évadait beaucoup des prisons d'Athènes » (G. Colin, *Revue des Études grecques*, 1925, p. 333).

nous rallions pas à l'hypothèse de Trautwein[1], selon qui Dikaios, réfugié à Sparte, n'aurait rejoint Démarate dans le camp perse qu'au moment même de l'invasion.

En tout cas, le récit d'Hérodote fait jouer à ce protégé de la Perse un rôle singulier ; car, dans les deux épisodes qui proviennent de son ouvrage, Dikaios semble fort occupé à noter les présages défavorables à Xerxès ; il interprète résolument en faveur des Grecs le prodige de la plaine thriasienne (en insistant sur l'idée que, sur terre comme sur mer, les dieux sont hostiles à Xerxès) et il se livre, oserions-nous dire, à quelque propagande « défaitiste » en dévoilant le présage au sujet duquel Démarate lui demandait de garder le silence.

Les remarques précédentes permettent, nous semble-t-il, de préciser quelque peu la nature de l'ouvrage de Dikaios. Nous y voyons une apologie personnelle de son auteur : celui-ci cherchait à montrer que, même au temps où il accompagnait les envahisseurs, il était persuadé du succès final des Grecs (comme le montre son interprétation des épisodes de Thria et du Pandroseion) et que dès ce moment il ne faisait pas mystère de son opinion. La conclusion toute naturelle de cet exposé (qu'elle fût indiquée explicitement ou seulement suggérée) devait être que rien ne s'opposait au retour de Dikaios en Grèce et spécialement à Athènes.

Il est donc probable que l'ouvrage tenait beaucoup du plaidoyer. Cependant, les deux passages où Hérodote s'en est inspiré sont des récits. Il n'y a là aucune contradiction ; chacun sait que, dans les plaidoyers des orateurs attiques, la « narration » (διήγησις) forme une partie essentielle qui prépare, quand elle ne la remplace pas, l'argumentation proprement dite. Au temps où la prose grecque était encore à ses débuts, cette prépondérance de la forme narrative (moins abstraite, plus accessible au public moyen que la discussion logique) était sans doute encore plus accentuée.

Nous avons vu que les seuls épisodes où Hérodote s'inspire à peu près certainement de Dikaios se placent tous deux dans la période qui précède immédiatement Salamine. Nous ignorons les limites de l'ouvrage ; mais, en admettant même que l'auteur eût repris d'assez loin le récit des événements, Hérodote devait y trouver moins de renseignements intéressants ; car Dikaios avait de sérieuses raisons pour ne pas préciser (dans une œuvre destinée à un public grec) les causes de son exil et les motifs qui avaient

1. *Hermes*, 1890, p. 533.

fait de lui un compagnon de l'envahisseur, et, pour un exilé athénien, le moment critique de la lutte était bien évidemment la période où l'Attique était occupée par les Perses. De même, Dikaios devait éprouver quelque embarras à expliquer pourquoi il n'avait pas abandonné le camp perse dès le lendemain de Salamine, quand l'événement avait confirmé son interprétation des prodiges auxquels il avait assisté les jours précédents. S'il ne gardait pas le silence sur cette partie de la campagne, tout au moins devait-il l'exposer de façon assez habilement discrète pour qu'Hérodote ne trouvât pas à glaner dans son œuvre.

Le récit de l'épisode de Thria nous montre que Dikaios ne se bornait pas à parler de lui-même et qu'il mentionnait au moins Démarate. Peut-être le ton avec lequel il s'exprimait sur l'ex-roi de Sparte et sur d'autres de ses compagnons d'exil tendait-il à les justifier eux aussi. Mais ce n'est là qu'une pure hypothèse ; nous avons vu que c'est Dikaios qui joue le premier rôle dans son propre récit ; la défense de Démarate et des autres Grecs présents dans l'armée perse ne pouvait être qu'un élément accessoire dans son ouvrage ; celui-ci était avant tout une apologie personnelle de Dikaios, tendant à prouver la persistance de son patriotisme malgré les apparences contraires.

Mülder[1] a fait observer avec raison que l'interprétation de l'épisode de Thria — et surtout, dirions-nous, la publicité qui lui fut donnée — datent d'un temps où les exilés ne comptaient plus sur l'intervention perse pour les ramener dans leur patrie. Cherchant ensuite plus de précision et s'appuyant pour cela sur la seule politique spartiate, il semble insinuer[2] que la rédaction de l'ouvrage de Dikaios fut contemporaine de la mort de Pausanias ou lui fut postérieure de peu (donc entre 472 et 470). Nous ne croyons pas que les affaires de Sparte aient beaucoup préoccupé Dikaios ; mais, vers le même moment ou peu après, la situation politique à Athènes n'était pas sans analogies avec celle de Sparte : tandis que le vainqueur de Platées était emmuré dans le temple d'Athéna Chalkioikos, Thémistocle (le vainqueur de Salamine, pour les Athéniens) était à son tour accusé de médisme, et, pour échapper à une arrestation, il errait à travers le Pinde avant de gagner la Macédoine, puis l'Asie Mineure. Au moment où les héros des guerres médiques finissaient si lamentablement, l'occasion pou-

1. *Klio*, 1913, p. 46.
2. *Klio*, 1913, p. 68.

vait paraître favorable à Dikaios pour sa justification personnelle, surtout si, comme il est probable, son exil n'avait pas eu pour cause des rapports antérieurs avec la Perse. Les environs de 470 seraient donc une date très acceptable pour la composition de l'ouvrage.

Dikaios atteignit-il pleinement son but et rentra-t-il à Athènes? Nous l'ignorons, et, bien que le nom soit rare dans l'onomastique athénienne, ce serait abuser d'une coïncidence qu'en faire le grand-père du Dikaios qui périt en 459/8[1].

Dans la première moitié du ve siècle, la langue normale de la prose était l'ionien, et la primauté de ce dialecte devait subsister jusqu'en pleine guerre du Péloponnèse, au point de s'imposer à l'école hippocratique (de Cos) et à Antiochos de Syracuse. Mais il nous a semblé que le but de Dikaios était de faire son apologie personnelle ; par conséquent, il s'adressait avant tout au public athénien. Dès lors, il paraît logique qu'il se soit servi du dialecte attique, pour les mêmes raisons qui l'ont imposé à des logographes comme Lysias, Isée ou Dinarque, et aussi parce que c'était sa langue maternelle.

Notre examen nous a portés à restreindre l'étendue et la valeur tant historique que politique de l'œuvre de Dikaios : nous n'y trouvons ni des « mémoires » ni une défense du rôle de Démarate, mais seulement le plaidoyer d'un Athénien en sa propre faveur. L'existence de cet ouvrage offre néanmoins quelque intérêt, ne serait-ce que par sa date : rédigé vers 470, il se place aux débuts de la prose attique et, par son caractère, il est le premier exemple à la fois des apologies personnelles et des « histoires partiales » qui se multiplieront pendant les cent cinquante années suivantes.

Georges MATHIEU.

1. *I. G.*, I, 433, 11, l. 8.

ALCIBIADE

ET

LES ÉLECTIONS DES STRATÈGES ATHÉNIENS EN 406

Les historiens ne sont pas d'accord pour savoir si Alcibiade a été, avec les autres stratèges élus en 407, destitué tout de suite après la bataille de Notion, ou s'il y eut seulement des élections régulières qui, au printemps de 406, portèrent à la stratégie une autre équipe[1]. Xénophon[2] nous dit qu' « à la nouvelle de la bataille il y eut beaucoup de mécontentement contre Alcibiade ; sa négligence et sa faiblesse étaient, pensait-on, la cause de la perte des vaisseaux, et l'on élut dix autres stratèges... » ; Diodore[3], qu'en apprenant la bataille de Notion et le traitement scandaleux infligé par Alcibiade aux gens de Cymé, « le peuple athénien, inquiet de l'audace du personnage, élut dix stratèges... » ; Plutarque[4], que les Athéniens, « ajoutant foi (aux accusations portées contre Alcibiade), élurent dix autres généraux, montrant par là leur colère et leurs mauvaises dispositions à son égard ».

Il faut bien reconnaître que ces trois passages peuvent s'interpréter aussi bien dans le sens d'un mouvement d'indignation, qui aurait abouti à la destitution immédiate d'Alcibiade et au remplacement intégral du collège dont il était le personnage le plus marquant, que dans celui d'un mécontentement populaire qui n'aurait trouvé son expression qu'aux élections du printemps de 406. Seulement, il existe, au sujet des mêmes événements, un autre texte, bref mais net, et dont on ne peut pas ne pas tenir compte. On connaît le fragment de Lysias où un citoyen athénien, dont le nom ne nous est pas parvenu, rappelle, pour se justifier d'une accusation de corruption et peut-être aussi de vol au préjudice de la

1. Cf., en dernier lieu, Beloch, *Griech. Gesch.*, II^2, 2, p. 250-251, et M. Valeton, *Mnemosyne*, XLVIII (1920), p. 36 et suiv.
2. *Hell.*, I, 5, 16.
3. Diod., XIII, 74, 1.
4. Plut., *Alc.*, 36.

cité, les services qu'il a rendus au peuple[1]. Triérarque pendant les sept dernières années de la guerre du Péloponnèse, il a eu l'honneur — dont il se serait bien passé — d'avoir à son bord Alcibiade pendant la stratégie que ce dernier exerça en 407/6. Ensuite, « lorsque vous destituâtes ces gens-là et que vous élûtes les dix stratèges de l'équipe de Thrasyllos, ἐπειδὴ... ἐκείνους μὲν ὑμεῖς ἐπαύσατε τῆς ἀρχῆς, τοὺς δὲ μετὰ Θρασύλλου δέκα εἵλεσθε[2] », il y eut contestation entre les stratèges pour savoir qui monterait sur un navire si bien conditionné[3].

Le texte de Lysias est explicite, et les historiens qui ne veulent pas admettre l'hypothèse de la destitution d'Alcibiade n'ont d'autres ressources que de l'escamoter, comme l'a fait M. Beloch[4] ou de prétendre, comme l'a fait M. Valeton, que Lysias est parfois inexact, et qu'au reste ἐπαύσατε peut être une négligence pour dire seulement que les Athéniens ne renommèrent pas Alcibiade[5]. Que Lysias donne parfois, en bon avocat, un coup de pouce aux événements, c'est ce que personne ne saurait contester ; encore faut-il que ces altérations lui permettent de présenter les faits d'une manière plus favorable à sa cause ; or, on ne voit pas quel avantage il pouvait y avoir, dans ce passage destiné à faire valoir les mérites civiques de son client, à alléguer qu'Alcibiade avait été destitué, s'il n'avait été que non réélu, et cela quatre ou cinq ans peut-être après ces événements[6], devant un public qui ne les avait pas oubliés, et au souvenir duquel l'orateur ne craint pas de faire appel[7].

Quant à soutenir que l'emploi du mot ἐπαύσατε est une négligence, l'argument n'est pas sérieux, surtout avec un écrivain aussi scrupuleux que notre auteur. Lysias n'a dit et n'a voulu dire qu'une chose, c'est qu'Alcibiade fut destitué ; et c'est la même tra-

1. Lysias, XXI. Sur l'objet du procès, cf. la préface de M. Bizos dans la préface de l'édition Budé.

2. On est un peu surpris de voir Lysias parler de τοὺς μετὰ Θρασύλλου, tandis que ce fut Conon qui, d'après Xénophon (*Hell.*, I, 5, 18 et 20), fut envoyé à Samos pour y prendre le commandement de la flotte en remplacement d'Alcibiade ; cf. Diod., XIII, 74, 1 (ὁ δῆμος Κόνωνα προκρίνας). Si Conon a été le personnage principal du nouveau collège du point de vue militaire, du point de vue politique, c'était peut-être Thrasyllos qui, par ses origines modestes et son passé (Thuc., VIII, 73, 4 : Θρασύλλῳ... ὁπλιτεύοντι), donnait à cette équipe sa « couleur ».

3. Lysias, XXI, 6-8.

4. *Griech. Gesch.*, II², 2, p. 250-251 : chose curieuse, M. Beloch tire argument de ce fait que Xénophon n'emploie pas précisément ce terme de παύειν qu'on trouve dans le texte de Lysias.

5. Valeton, *loc. cit.*

6. Sur la date, cf. la préface de M. Bizos dans l'édition Budé.

7. Lys., XXI, 10 : καὶ ταῦθ' ὅτι ἀληθῆ λέγω, πάντες ἐπίστασθε ὅσοι ἐτυγχάνετε ὄντες ἐκεῖ τῶν στρατιωτῶν.

dition que nous transmettent, et Plutarque, qui, dans sa vie de Lysandre, emploie même l'expression τὸν Ἀλκιβιάδην... ὁ δῆμος ὀργισθεὶς ἀπεχειροτόνησεν[1], plus précise encore que le ἐπαύσατε de Lysias, et Cornelius Nepos, qui dit de même bien nettement « quibus rebus factum est ut absenti (Alcibiadi) magistratum abrogarent[2] ». Et si Lysias et la source inconnue de Plutarque et de Nepos nous disent explicitement qu'Alcibiade fut destitué, si, d'autre part, Xénophon ne dit pas le contraire, il nous faut bien admettre qu'Alcibiade a été effectivement relevé de son commandement[3].

S'ensuit-il que tous les stratèges de 407 aient partagé le sort d'Alcibiade et que des élections nouvelles aient remplacé aussitôt tout le collège? On pourrait le croire à lire les *Helléniques* (cf. p. 109).

Mais l'affirmation de Xénophon comporte en tout cas une part d'inexactitude ; il n'est pas vrai qu'on ait nommé dix *autres* stratèges, puisque, sur cinq qui nous sont connus dans le collège de 407/6, deux au moins ont été réélus pour l'année 406/5, Conon et Aristocratès[4]. C'est que, comme l'a bien fait remarquer M. Beloch[5], l'affaire de Notion ne devait pas entraîner de sanction collective : seul, Alcibiade était responsable ; seul, il méritait d'être frappé. M. Beloch pense, il est vrai, que la défaite de Notion ayant eu lieu à la fin de l'hiver, donc très peu de temps avant les élections normales, le mécontentement populaire aurait pu se manifester sans tarder par la non-réélection d'Alcibiade, et, à la rigueur, d'un ou deux de ses amis politiques. Mais, en fait, nous ignorons la date de la bataille de Notion, qui a pu avoir lieu aussi bien au début qu'au milieu ou à la fin de l'hiver[6] : celle que lui assigne M. Beloch n'a d'autre justification que le désir précisément d'écarter l'hypothèse d'une destitution préalable d'Alcibiade : on a vu que les textes de Lysias, de Nepos, de Plutarque ne laissaient aucun doute à ce sujet. Il faut donc bien admettre que le récit de Xénophon, rédigé plus de dix ans après l'événement[7], est non seule-

1. Plut., *Lys.*, 5. Ἀπεχειροτόνησεν est le terme juridique pour désigner la procédure dont Alcibiade a été l'objet (cf. plus loin), ce qui nous autorise peut-être à croire que Plutarque a tiré ce renseignement d'une bonne source.

2. Cornelius Nepos, *Alc.*, 7.

3. Du même coup lui étaient retirées, bien entendu, ses fonctions dictatoriales, ἁπάντων ἡγεμὼν αὐτοκράτωρ, indépendantes de sa stratégie, puisqu'elles ne lui avaient été conférées qu'après son retour à Athènes, donc après juin 407 (*Hell.*, I, 4, 20), les élections à la stratégie ayant eu lieu normalement au début du printemps (I, 4, 8).

4. Cf. les listes établies par M. Beloch, *Griech. Gesch.*, II², 2, p. 268.

5. *Ibid.*, p. 251.

6. Nous savons seulement qu'Alcibiade avait quitté Athènes au début d'octobre : *ibid.*, p. 250.

7. *Rev. phil.*, 1930, p. 221.

ment inexact, comme on vient de le voir, mais encore incomplet, et que, signalant le mécontentement des Athéniens, il a omis d'en rappeler le premier effet — destitution d'Alcibiade — oubli d'autant plus naturel qu'en fait Alcibiade ne devait pas être réélu aux élections du printemps.

Mais, objectera-t-on, Lysias dit : ἐκείνους ἐπαύσατε, et ἐκείνους ne peut désigner, d'après M. Valeton, que l'ensemble du collège, ce qui nous mettrait dans l'obligation d'admettre, ou qu'il y a eu destitution collective des dix stratèges, ou qu'il n'y a pas eu destitution, mais seulement non-réélection de ces mêmes stratèges. Mais pourquoi veut-on qu'ἐκείνους désigne la totalité du collège? Un pronom démonstratif, nous apprennent les grammaires, se rapporte à un sujet précédemment exprimé ; or, dans ce qui précède, Lysias ne nous parle pas du collège porté à la stratégie en 407, mais seulement d'Alcibiade, et ἐκείνους se traduira beaucoup mieux par : Alcibiade et les siens, c'est-à-dire ceux qui, au sein du collège, partageaient ses idées politiques. Or, ses partisans dans le collège de 407/6, nous les connaissons par une phrase de Diodore, qu'il faut bien, à ce qu'il semble, prendre au pied de la lettre : aux élections de 407, les Athéniens avaient choisi, outre Alcibiade, « les autres stratèges qu'Alcibiade voulait, à savoir Adeimantos et Thrasybule : εἵλοντο δὲ καὶ στρατηγοὺς ἑτέρους οὓς ἐκεῖνος ἤθελεν, Ἀδείμαντον καὶ Θρασύβουλον[1] ». Ainsi, c'est comme amis politiques d'Alcibiade que Thrasybule et Adeimantos avaient été désignés, et, quoique le passé militaire de Thrasybule justifiât par ailleurs son élection, ils ont pu l'un et l'autre partager après la bataille de Notion le sort de leur compromettant collègue. Il est de fait qu'ils ne furent réélus ni l'un ni l'autre en 406. Tout ce qu'on peut dire est qu'ils ne furent pas inquiétés à la suite de leur destitution : on retrouve Thrasybule comme triérarque en 406[2], et le louche Adeimantos comme stratège, après l'affaire des Arginuses[3].

Il ne devait pas en être de même pour Alcibiade. La destitution en cours d'exercice était l'effet d'une procédure régulière et qui pouvait avoir des conséquences judiciaires. On ne connaît pas d'exemple d'une destitution en bloc du collège des stratèges[4];

1. Diod., XIII, 69, 3.

2. Xén., *Hell.*, I, 6, 35.

3. *Ibid.*, I, 7, 1. On sait qu'il fut accusé d'avoir, par trahison, préparé la défaite d'Aigos Potamos : cf. Toepffer, dans Pauly-Wissowa, *R. E.*, I, col. 355.

4. Même après la bataille des Arginuses, en cette même année 406, tout le collège n'a pas été destitué, puisque Conon fut maintenu : *Hell.*, I, 7, 1.

par contre, on sait qu'ils étaient, durant tout le temps de leur magistrature, soumis individuellement au contrôle de l'Assemblée. « A chaque prytanie, nous dit Aristote[1], on procède à un vote (ἐπιχειροτονία) au sujet des stratèges, pour savoir si l'on trouve qu'ils exercent leur magistrature comme il convient ; si le vote est défavorable à l'un d'entre eux, il passe en jugement devant le tribunal, et, s'il est condamné, on estime ce que doit être sa peine ou son amende ; s'il est acquitté, il est réintégré dans sa magistrature. » C'est de cette manière qu'il faut, sans doute, se représenter la procédure suivie dans l'hiver 407/6[2] ; la première κυρία ἐκκλησία qui suivit la nouvelle de la bataille de Notion émit un vote défavorable, une ἀποχειροτονία, contre Alcibiade et ceux qui, dans le collège, étaient ses partisans politiques.

Les intrigues de ses ennemis ne furent sans doute pas étrangères à ce résultat ; mais il ne faut pas sous-estimer non plus la force du mécontentement et de la déception que durent éprouver spontanément les Athéniens lorsqu'ils apprirent cette défaite de Notion, où les pertes avaient été minces, mais qui montrait, chez l'homme sur qui l'on avait tant compté, une singulière négligence et le plus fâcheux arbitraire ; car Alcibiade avait, comme on sait, abandonné, pour des raisons mal connues[3], la flotte dont il avait confié le commandement, non point à un des autres stratèges, mais à un simple officier pilote, son camarade Antiochos, dont les provocations étourdies avaient été l'occasion de cet engagement malheureux ; on apprenait de plus que les gens de Cymé avaient été indignement traités[4], que les équipages étaient désormais mal disposés[5] vis-à-vis de ce chef impulsif et fantasque — et cela en un moment où les esprits, déjà tendus depuis que l'occupation de Décélie avait fait d'Athènes une ville en état de siège, étaient particulièrement surexcités par l'attaque audacieuse où Agis avait failli faire entrer ses hommes dans la place[6].

Mais l'ἀποχειροτονία ne marquait pas la fin de la procédure. Au vote de l'Assemblée devait faire suite, on l'a vu, une action judi-

1. Ἀθ. Πολ., LXI, 2. Cette ἐπιχειροτονία avait sans doute lieu lors de la κυρία ἐκκλησία ; cf. *ibid.*, XLIII, 4.
2. M. Valeton, qui a si bien vu que telle avait été la procédure suivie après la bataille des Arginuses, n'a pas songé qu'il en avait été de même après l'échec de Notion.
3. Pour aller à la rencontre de Thrasybule, qui arrivait de l'Hellespont, Xén., *Hell.*, I, 5, 11 ; — pour aller protéger la cité de Clazomènes contre les coups de main de ses bannis, Diod., XIII, 71, 1 ; — pour aller lever des contributions en Carie, Plut., *Alc.*, 35.
4. Diod., XIII, 73, 3.
5. Xén., *Hell.*, I, 5, 17 : πονηρῶς καὶ ἐν τῇ στρατίᾳ φερόμενος ; cf. Plut., *Alc.*, 35.
6. Diodore, XIII, 72 : cf. Beloch, *Griech. Gesch.*, II², 2, p. 418, note 2.

ciaire, dont le résultat était, soit l'estimation de la peine dont le stratège était passible, soit, au contraire, sa réintégration[1]. Tel devait être, il n'y a pas lieu d'en douter, le cas pour Alcibiade. Et l'on n'a pas assez pris garde que Diodore nous l'apprend en toutes lettres. « Outre la colère du peuple, il craignait les actions ouvertes contre lui[2]. » A vrai dire, parmi ces δικαί, Diodore n'en mentionne qu'une : Alcibiade aurait été accusé d'avoir fait inscrire en son nom, aux jeux d'Olympie, l'attelage d'un de ses amis d'Athènes avec lequel il avait remporté la victoire, et d'avoir par surcroît gardé cet attelage en sa possession. Sans doute, ce savoureux fait-divers sportif pouvait-il retenir l'attention d'un historien aussi friand de l'anecdote qu'Éphore, qui est probablement ici la source de Diodore ; mais on croira difficilement que cette indélicatesse — dont Plutarque donne d'ailleurs une version assez différente, et où la faute d'Alcibiade paraît avoir été bien plus bénigne[3] — ait été, comme le veut Diodore, l'accusation la plus grave portée contre Alcibiade en 406, d'autant qu'il s'agissait là, selon toute apparence, de faits antérieurs à son exil, donc d'une affaire vieille d'au moins neuf ans. Il avait à répondre, en 406, à des δικαί plus redoutables, et l'on peut croire qu'au premier plan de ces actions ouvertes contre lui figurait celle qui, mécaniquement, en quelque sorte, avait été la conséquence de l'ἀποχειροτονία votée par l'Assemblée.

Ces circonstances permettent de mieux comprendre la conduite d'Alcibiade après la bataille de Notion. Il était sans doute renseigné de façon suivie sur les événements d'Athènes. Et, s'il avait su n'avoir affaire qu'à un mécontentement populaire qui ne devait trouver son expression qu'aux élections du printemps de 406, croira-t-on sérieusement qu'un homme de son tempérament, confiant dans son prestige personnel, aurait hésité à venir à Athènes pour y défendre sa candidature? Mais le vote de l'ἐκκλησία le mettait devant un fait accompli : il était relevé de ses fonctions et il avait à répondre de ses actes devant les tribunaux. Somme toute, sa situation était la même qu'en 415, après la fin de l'enquête sur

1. Aristote, Ἀθ. πολ., LXI, 2. J'ignore pourquoi M. Valeton (*op. laud.*, p. 6, note 1) décrit cette procédure d'après la citation incomplète de Pollux, et non d'après le texte d'Aristote, qui, plus explicite que le lexicographe, ne permet guère de douter que l'action judiciaire après l'ἀποχειροτονία ait été la règle, contrairement à ce que pense M. Valeton.

2. Diodore, XIII, 74, 3.

3. Plut., *Alc.*, 12. D'après Plutarque, Alcibiade aurait acheté lui-même cet attelage aux Argiens, pour le compte de Diomède. Au reste, l'affaire vint en justice après la mort d'Alcibiade seulement, et les intérêts de son fils furent défendus par Isocrate : seules les quelques lignes du début du fragment conservé de son discours (Isocr., XVI, 1) sont relatives directement à l'affaire de l'attelage ; elles confirment la version de Plutarque.

l'affaire des Hermocopides ; là aussi, il avait été relevé de son commandement et cité en justice. Pas plus en 406 qu'en 415 il n'eut le courage de se présenter devant ses juges, et si, en 406, on le voit s'enfuir dans son château de Chersonnèse[1], comme en 415 il s'était réfugié dans le Péloponnèse, ce n'est pas par mauvaise humeur d'un échec politique, comme on pourrait le croire, c'est par crainte de la sentence à laquelle devait, selon toute prévision en ce temps de crise, aboutir l'action ouverte contre lui.

De fait, en 415, il avait été condamné à mort. Par contre, le procès intenté dans l'hiver 407/6 ne semble pas avoir été mené jusqu'à un jugement, quoique la fuite d'Alcibiade, faisant de lui, la seconde fois comme la première, un contumace, eût sans doute aggravé son cas. Il est probable qu'en 406 ses amis, plus puissants et mieux organisés qu'en 415, sont parvenus — peut-être en faisant valoir les services rendus par Alcibiade depuis son retour, et en particulier cette victoire de Cyzique, qui avait été le plus beau jour des dernières années de la guerre — à faire traîner l'affaire. Et si l'on admet qu'il y avait, en 406, une action ouverte contre Alcibiade, on sera plus disposé du même coup à attribuer à ses amis un rôle politique dans les événements tragiques de cette année. Il y a longtemps que les historiens se sont demandé si les partisans d'Alcibiade n'avaient pas joué de rôle dans l'affaire des Arginuses. On a tout récemment voulu opposer à cette hypothèse le fait que les stratèges des Arginuses ont été défendus par Euryptolémos, cousin d'Alcibiade, et qui avait été le premier à l'accueillir lors de son retour dans l'été de 407[2]. Cet argument n'emporte pas la conviction. Euryptolémos était parent d'Alcibiade ; mais il était aussi, comme il le rappelle lui-même, parent de Périclès[3] et ami de Diomédon, deux des stratèges accusés. Cet Euryptolémos ne nous est connu que par le texte du plaidoyer en faveur des stratèges que lui prête Xénophon[4] ; il y fait figure d'homme adroit et mesuré, ennemi des solutions brutales, et « parlementaire » avisé. Son amitié

1. Diodore (XIII, 74, 2) veut qu'Alcibiade ait attendu l'arrivée de Conon pour lui passer le commandement de la flotte. Mais le récit de Xénophon (*Hell.*, I, 5, 20) nous montre bien qu'entre le départ d'Alcibiade et l'arrivée de Conon il s'était écoulé un temps assez long pour démoraliser les équipages (ἀθύμως ἔχον), demeurés pendant plusieurs semaines sans un chef capable de les reprendre en main.

2. P. Cloché, *L'affaire des Arginuses*, *Rev. hist.*, XLIV (1919), p. 53.

3. Il est ἀνεψιὸς d'Alcibiade (I, 4, 19) et ἀναγκαῖος de Périclès le jeune (I, 7, 16). Le « stemma » établi par J. Beloch (*Griech. Gesch.*, II², 2, p. 30-33) résout le problème avec ingéniosité, sinon avec certitude, en faisant de Peisianax (le père d'Euryptolémos) le grand-oncle d'Alcibiade et le cousin germain de Périclès l'Ancien.

4. Xén., *Hell.*, I, 7, 16-33.

pour Alcibiade ne l'aura pas entraîné à une manœuvre abominable, de succès d'ailleurs incertain, et qui devait finalement, on le sait, se retourner contre certains de ses auteurs[1]; mais on peut penser que tous les partisans d'Alcibiade n'ont pas montré la même modération. Dans l'agitation populaire qui fut la conséquence de la négligence des chefs de la flotte et dans la tactique des triérarques qui, pour dégager leur responsabilité, engagèrent celle des stratèges[2], ils ont dû voir une diversion inespérée au procès intenté contre celui dont ils espéraient obtenir l'acquittement et le retour. Et dans l'atmosphère trouble et complexe où s'est déroulée l'affaire des Arginuses, la situation politique et judiciaire d'Alcibiade, créée par l'ἀποχειροτονία de l'Assemblée, représente sans doute un élément qui ne doit pas être négligé.

Jean HATZFELD.

1. Xén., *Hell.*, I, 7, 35.
2. Cf. P. Cloché, *l. laud.*

A PROPOS DE LA TABLE CLAUDIENNE

A MONSIEUR J. CARCOPINO,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Il est juste, cher et savant collègue, que je vous dédie ce supplément à mon édition de la Table Claudienne. Le dessein m'en a été suggéré, imposé presque, par les deux articles si indulgents et si substantiels que vous avez eu la bonté de me consacrer dans le *Journal des savants.* Aux autres juges de mon travail je ne dois que des remerciements ; à vous je dois en outre une réponse. Vos articles sont plus et mieux qu'un simple compte-rendu. Ils ne se réduisent pas à l'analyse et à l'appréciation de l'ouvrage. D'une part, vous y traitez et résolvez des questions que j'avais cru pouvoir négliger ou que même je n'avais point aperçues. D'autre part, sur le discours et la personnalité de Claude, vous inspirant des idées originales de notre commun maître Camille Jullian, vous y développez une opinion beaucoup plus favorable que la mienne, qui est l'opinion banale. Puisque, vous ayant lu et médité, je ne me sens ni converti à cet optimisme ni gagné à aucune de vos solutions, qu'il me soit permis de dire pourquoi. *Libera lingua loquemur..* Je ne vous aurais pas fait l'injure de craindre que la franchise de ma presque perpétuelle contradiction ne pût vous déplaire, même si vous ne m'aviez pas fait l'honneur d'en agréer la dédicace.

I. — QUESTIONS CHRONOLOGIQUES

1. Peut-on préciser, par mois et jour, la date du discours de Claude ?

Tacite[1] n'indique formellement que l'année où fut prononcé le discours de la Table Claudienne : *A. Vitellio L. Vipstano consulibus ;* 48 de notre ère. M. Carcopino[2] a cru pouvoir fixer le mois et même à très peu près le jour : entre le 14 et le 17 août, et, plutôt que la veille ou le lendemain, le 15, qui était jour ordinaire de séance sénatoriale[3]. Sa démonstration part de ce postulat, que la pétition qui motiva le plaidoyer de l'empereur avait été formulée par le *Concilium Galliarum* « en ses assises du 1er août 48 ». Les choses auraient ensuite évolué sans la moindre perte de temps, avec une exceptionnelle rapidité. La députation chargée de porter la requête à Rome serait partie de Lyon le 2 ou le 3 ; elle serait arrivée à Rome le 10 ou le 11 ; le prince lui aurait donné audience le 11 ou le 12 ; il aurait réuni son conseil sur-le-champ et saisi le sénat dès le 14 ou le 15. Dès le 17, après avoir fait la clôture du lustre, il aurait quitté Rome.

Ce cours extraordinairement rapide des choses n'est pas, à l'exception toutefois de la dernière date, absolument impossible ; mais il n'est pas de tout point très vraisemblable. Nous admettons sans hésitation que Claude, très bien disposé pour les Gaulois, ayant peut-être provoqué secrètement ou discrètement leur démarche, ait reçu les envoyés dès leur arrivée, ait réuni d'urgence son conseil, porté d'urgence l'affaire devant le sénat. Admettons aussi, avec un peu de scepticisme cependant, que l'assemblée gauloise ait formulé sa pétition dès le premier jour de ses assises, toute autre affaire cessante, alors que normalement devait l'occuper, en cette première journée, anniversaire de la dédicace, l'hommage aux divinités de l'Autel, la religion à l'exclusion de la politique. Admettons de même que les députés, ayant brusqué leurs préparatifs de voyage, courant la poste à l'allure la plus vite, aient franchi en huit jours les onze cents kilomètres qui séparaient Lyon de Rome

1. *Ann.*, XI, 23.
2. P. 79-81 = 11-13. Ici et dans les notes ultérieures, le premier nombre renvoie au *Journal des savants*, le deuxième au tirage à part des deux articles de M. Carcopino.
3. Voir Marquardt et Mommsen, *Manuel des Antiquités romaines*, trad. française, VII, 104-105.

par la route la plus directe, celle des Alpes Cottiennes[1]. Admettons, enfin, que Claude, à moins qu'on ne veuille supposer qu'il le tenait prêt d'avance, ait improvisé ou presque la rédaction de son discours, laquelle a bien l'air pourtant d'une élucubration laborieuse. Restera un détail du récit de Tacite qui se prête mal à l'extrême compression chronologique de M. Carcopino : *multus ea super re variusque rumor.* Hors de l'entourage impérial, lorsque la démarche des Gaulois fut divulguée à Rome, on en causa beaucoup et on l'apprécia diversement. On en causa beaucoup ne signifie pas forcément qu'on en causa longtemps, mais signifie du moins qu'on eut le temps d'en causer. Cette manifestation abondante des divergences de l'opinion romaine implique un délai de plusieurs jours entre la divulgation du fait, postérieure sans nul doute à l'audience de l'empereur, et la décision favorable du sénat, qui, rendant vains les commentaires sur la requête elle-même, dut y couper court. Mais, s'il y a dans ces considérations de quoi diminuer la probabilité du système, je reconnais encore une fois qu'elles n'en démontrent pas l'impossibilité. L'impossibilité, c'est le contexte ultérieur de Tacite qui la démontre, nous allons le voir.

Notons au préalable que la phrase[2] par laquelle l'historien introduit sa refonte du discours authentique suggère une objection contre la date du 15 août, la date préférée de M. Carcopino. *His atque talibus haud permotus princeps et statim* — dans son conseil privé — *contra disseruit et vocato senatu ita exorsus est.* « Il semble bien », dit ailleurs[3] et avec raison M. Carcopino, « à lire attentivement le préambule de Tacite, que la séance où Claude a donné de sa personne en faveur des Gaulois a eu lieu sur sa convocation... », c'est-à-dire que ce fut une séance spéciale, extraordinaire. Or, la séance du 15 août était une séance normale, ordinaire, un *senatus legitimus*[4]. Donc, ou bien il faut supposer que la séance extraordinaire eut lieu soit le 14, soit le 16, hypothèse qui suggère immédiatement cette autre objection : pourquoi Claude, ayant à sa disposition le *senatus legitimus* du 15 août, aurait-il voulu une séance extraordinaire la veille ou le lendemain? Ou bien il faut renoncer à l'interprétation la plus raisonnable, qui fait de Claude

1. Voir la *Table de Peutinger*, éd. Ernest Desjardins, p. 46 (Lyon à Valence), 58 (Valence à Briançon), 149 (Briançon à Turin), 153 (Turin à Plaisance), 116 (Plaisance à Rimini), 109 (Rimini à Rome).

2. XI, 24.

3. P. 74 = 6.

4. Voir Marquardt et Mommsen, *pass. cité.* Cf. Carcopino, p. 116, note 3 = 13, note 1.

le sujet logique de *vocato senatu* : *vocato a se* ou *se auctore*, et s'en tenir à la moins raisonnable : *vocato a consulibus*. On le peut à la rigueur, mais on n'y gagne rien.

Car, que l'on assigne au discours la date du 14 ou celle du 15 ou celle du 16, la difficulté essentielle est la même, si l'on veut que Claude ait quitté Rome dès le 17 : il n'y a pas assez de place entre son discours et son départ pour les faits intermédiaires attestés[1]. Le plaidoyer par lequel l'empereur gallophile obtint le sénatus-consulte qui accordait le *ius honorum* à certains *primores Galliae Comatae* ne fut pas le dernier acte de l'impérial censeur avant sa clôture du lustre, que suivit son départ pour Ostie. Après cette mémorable séance du sénat, à la même époque, mais non pas le même jour, *iisdem diebus* et non pas *eodem die*, Claude fit une *adlectio in patricias familias*, une fournée de patriciens. Puis — rien ne permet de douter que l'ordonnance de la narration soit strictement chronologique —, revenant aux préparatifs de sa *lectio senatus*, désireux d'éliminer en douceur les indignes, il invita chacun des sénateurs à faire son examen de conscience, *secum quisque de se consultaret*, et à demander, le cas échéant, la permission de se retirer, *peteretque ius exuendi ordinis ;* en possession de ces demandes, il dresserait et publierait une liste commune des éliminés, révoqués et démissionnaires, *motos senatu excusatosque simul propositurum*. Pareille invitation n'exigeait évidemment pas une réponse immédiate : il fallait donner aux intéressés le temps moral de faire cet examen de conscience. Donc entre la démarche de Claude et la publication de la liste des éliminés, plusieurs jours s'interposèrent nécessairement. Et la séance sénatoriale où, la *lectio senatus* achevée et publiée, le consul Vipstanus *rettulit patrem senatus appellandum esse Claudium*, ne put avoir lieu le lendemain, ni le surlendemain, ni même l'après-surlendemain de celle où Claude avait plaidé et gagné la cause des Gaulois. Puis ce furent les formalités et cérémonies de la clôture du lustre : *condiditque lustrum*. Certainement, tout cela ne s'est point passé entre le 14 et le 17 août. Les raisons de le nier que fournit le texte de Tacite, la Table Claudienne elle-même les corrobore par les deux passages sur la *lectio senatus* et le recensement : *Quid ergo? Non Italicus senator provinciali potior est? Jam vobis cum hanc partem censurae meae adprobare coepero, quid de ea re sentiam vobis ostendam. Sed ne provinciales qui-*

1. *Ann.*, XI, 25.

dem... reiciendos puto[1]. — *Quod opus quam arduum sit nobis, nunc cum maxime... nimis magno exemplo cognoscimus*[2]. Claude en est encore à discuter ou affirmer des principes, à faire l'épreuve des difficultés de sa tâche ; il est en pleine élaboration de l'œuvre censoriale et non pas à la veille ou à l'avant-veille de l'avoir achevée. Bref, si le discours fut prononcé vers le 15, il est impossible que Claude soit parti dès le 17 ; si Claude partit dès le 17, il est impossible que le discours ait été prononcé vers le 15. Les deux assertions chronologiques de M. Carcopino sont inconciliables.

Sur quoi repose son opinion quant à la date du départ de Claude pour Ostie — *nec ultra exspectato quam dum sacrificii gratia Claudius Ostiam proficisceretur*[3] — et le commencement du long séjour — *longa apud Ostiam Caesaris mora*[4] — que cette année-là le prince fit dans cette ville? Sur cette autre opinion développée par lui ailleurs[5], qu'obligatoirement l'empereur, comme *pontifex maximus*, ou son substitut, le préfet de Rome, devait se rendre à Ostie chaque année pour présider les fêtes des *Volcanalia*, et y séjourner durant tout le cycle de ces fêtes, qui s'ouvrait le 17 et se fermait le 27 août[6]. « On peut l'inférer, dit-il, de l'histoire de Messaline » et « les fastes de l'église d'Ostie vont consacrer cette démonstration ». En vérité, les actes des martyrs ostiens racontent que le préfet de Rome ou son vicaire, chargé par l'empereur d'une enquête judiciaire contre les chrétiens, séjourna une certaine année à Ostie du 8 au 28 août, période où s'encadre le cycle des *Volcanalia*. Les textes ne disent pas autre chose. M. Carcopino conjecture que, si, à l'occasion de sa présence, le magistrat délégué par l'empereur agit contre les chrétiens, l'objet essentiel de sa délégation fut de remplacer le prince aux fêtes des *Volcanalia*. Le représentant de l'empereur était à Ostie, cette année-là, pendant les *Volcanalia*, c'est un fait ; qu'il y fût à cause des *Volcanalia*, c'est une hypothèse. Quant à l'histoire du mariage de Messaline et de Silius, telle que la raconte Tacite[7], elle dit que ce mariage eut lieu pendant et à la faveur d'un long séjour que Claude fit à Ostie dans l'automne de 48, et que l'empereur s'était rendu dans cette ville pour un sacrifice.

1. L. 45-48.
2. L. 78-81.
3. *Ann.*, XI, 26.
4. XI, 29.
5. *Virgile et les origines d'Ostie*, p. 149-157.
6. *Ibid.*, p. 116.
7. XI, 26-27 ; cf. 29.

Mais elle ne prouve nullement, nous allons le montrer, que ce séjour ou une partie de ce séjour ait coïncidé avec le cycle des fêtes de Vulcain. Ajoutons subsidiairement que, même si la coïncidence était prouvée, même si Claude avait présidé en 48 ces fêtes ostiennes, il ne s'ensuivrait pas que cette présidence fût une obligation religieuse permanente de l'empereur romain.

Mais ce n'est pas la preuve de la permanence qui nous intéresse le plus ici ; voyons comment M. Carcopino essaie d'établir celle de la coïncidence[1]. Lorsque Claude, informé enfin du scandale et du péril, se mit en route d'Ostie vers Rome, ce jour-là même Messaline *adulto autumno simulacrum vindemiae per domum celebrabat*[2], « remplissait le palais de la liesse d'une fausse vendange ». C'était le 23 août. Elle inaugurait, « comme le calendrier l'y invitait, la série des *feriae vindemiales*, qui, légalement, commençait le 23 août », selon le Code Théodosien[3] : *a decimo autem kalendas Septembres usque in idus Octobres vindemiales feriae concedantur.* Le même jour, à Ostie, « marquait le point culminant » de la « neuvaine » des *Volcanalia*, la fête proprement dite de Vulcain. L'absence de Claude datait alors de plusieurs jours, *longa apud Ostiam Caesaris mora*[4]. La réalisation de leur dessein, pour laquelle les complices n'avaient attendu que son départ — *nec ultra exspectato quam... dum... Claudius... proficisceretur* —, ne pouvait se faire « en un clin d'œil ». S'ils y étaient préparés moralement, ils eurent à s'y préparer matériellement, à faire leur annonce et leurs invitations, puisqu'ils se marièrent *praedicta die* et suivant les rites, *cuncta nuptiarum sollemnia.* Ils avaient donc besoin de savoir qu'ils auraient du temps devant eux, et ils le savaient : les raisons religieuses qui dictaient au mois d'août cette absence de l'empereur imposaient à son séjour ostien la durée nécessaire et suffisante au succès de leur plan, toute la durée du cycle des *Volcanalia* : Claude était parti dès le 17 août et ne rentrerait pas avant le 27.

M. Carcopino prévoit une objection[5] : « Tacite déclare que la fête de Messaline eut lieu *adulto autumno.* » Mais il n'en voit pas toute la gravité. Il croit la détruire en alléguant que les Romains faisaient commencer l'automne non pas, comme nous[6], à l'équinoxe, mais au coucher de la Petite Lyre, le 11 ou même le

1. P. 80 = 12 ; cf. *Virgile...*, p. 139, 150-152.
2. XI, 31.
3. II, 8, 19.
4. *Ann.*, XI, 29.
5. P. 80 = 12 ; note.
6. D'où l'erreur de Ritter : *adulto autumno, i. e. mense Novembri.*

8 août : *III id. (Aug.) fidicula occasu suo autumnum inchoat, ut is (Caesar) adnotavit ; sed vera ratio id fieri invenit VI id. easdem*[1]. Le 23 août, on était donc, dit-il, en plein automne. En plein automne, si l'on veut, mais non pas au milieu de l'automne, ainsi que traduit Burnouf et qu'il faut traduire, si l'on donne à l'adjectif *adulto* toute sa force. Voyez la scholie de Servius[2] à *vere novo* : « *Anni quattuor sunt tempora divisa in ternos menses. Antiqui ipsorum temporum talem faciunt discretionem, ut primo mense veris novum dicatur ver, secundo adultum, tertio praeceps ; sicut etiam Sallustius dicit ubique : nova aestas, adulta, praeceps ; sic autumnus novus, adultus, praeceps, item hiems.* » L'usage de Tacite, non moins que celui de Salluste, confirme la définition du scholiaste. Germanicus emploie le commencement de la belle saison à son expédition lointaine contre Arminius, puis il songe au retour et à l'hivernage, *sed aestate iam adulta legionum aliae itinere terrestri in hibernacula remissae*[3]. Corbulon attend pour entrer en campagne que le printemps soit bien établi, *Corbulo legionibus intra castra habitis donec ver adolesceret*[4]. Flaviens et Vitelliens se battent devant Crémone depuis la troisième heure de la nuit, et la bataille acharnée reste indécise longtemps, *donec adulta nocte luna surgens*[5]... Que le début de l'automne romain soit le 11 août ou le 8, il n'est pas *adultus* le 23, et tant s'en faut, il est encore *novus*. *Adultus*, il ne le sera guère que vers la mi-septembre, il le sera jusqu'à la mi-octobre environ. Ce fut donc au plus tôt vers la mi-septembre, peut-être même vers l'équinoxe, que Messaline célébra son *simulacrum vindemiae*. Cette date approximative, que nous impose le texte de Tacite, n'est pas moins concevable en soi que la date précise du 23 août, que ce texte exclut absolument, comme il exclut les derniers jours d'août et les premiers de septembre. Si le 23 août marquait l'ouverture des *feriae vindemiales*, venant après les *Vinalia rustica* du 19, qui étaient l'*auspicatio vindemiae*[6], et si, au premier siècle, la mauvaise habitude s'était répandue des vendanges prématurées, l'équinoxe marquait traditionnellement l'ouverture de la période normale des vendanges. *Vindemiam antiqui numquam existimavere maturam ante aequinoctium ; iam passim rapi cerno*, dit Pline l'An-

1. Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 271 ; cf. 289. 294, 309.
2. *Georg.*, I, 43.
3. *Ann.*, II, 23.
4. XIII, 36.
5. *Hist.*, III, 23.
6. Carcopino, *Vinalia*, dans Daremberg-Saglio-Pottier, *Dict. des Ant.*, V, p. 895.

cien[1], et plus loin[2] : *Justum vindemiae tempus ab aequinoctio ad Vergiliarum occasum dies XLIIII;* c'est-à-dire jusqu'aux premiers jours de novembre. C'est au mois d'octobre que les *Menologia rustica*[3] indiquent : *Vindemiae. Sacrum Libero.* Quoi de plus naturel qu'un *simulacrum vindemiae* au temps normal des vendanges? Et si nous n'avions des raisons, que nous dirons tout à l'heure, de ne pas descendre jusqu'en octobre[4], nous pourrions ajouter : quoi de plus naturel qu'une bacchanale — *et feminae pellibus accinctae adsultabant ut sacrificantes vel insanientes Bacchae; ipsa, crine fluxo, thyrsum quatiens, iuxtaque Silius hedera vinctus*[5] —, une bacchanale au mois de Bacchus?

La seule donnée chronologique *adulto autumno* suffit à réfuter l'opinion de M. Carcopino sur la date du retour de Claude. D'autres considérations y eussent concouru au besoin. Tacite dit que Claude se rendait à Ostie *sacrificii*, et non *sacrificiorum*, *gratia*. Or, le cycle des *Volcanalia* comportait une série de sacrifices et, d'après M. Carcopino, l'empereur devait présider à tous. Tacite dit que la demeure de Claude à Ostie fut longue, *longa apud Ostiam Caesaris mora.* Selon le comput de M. Carcopino, elle aurait seulement duré six ou sept jours, pas même tout le temps prévu et obligatoire, puisque le cycle des fêtes ostiennes se terminait le 27. Elle aurait donc été plutôt courte, absolument et surtout relativement. Beaucoup plus que séjour, *mora* signifie délai, retard. Tacite semble bien avoir voulu dire que Claude s'attardait à Ostie, qu'il y prolongeait sa présence au delà du nécessaire ; M. Carcopino a donc tort d'objecter que, s'il s'était agi d'un seul sacrifice, la *longa mora* ne se comprendrait pas. Narcisse, ayant décidé de mettre Claude au courant, guettait l'occasion, le moment propice, *ad occasiones intentus*[6]. Le moment propice, était-ce la journée du 23 août, celle qui « marquait le point culminant de la neuvaine », celle où l'empereur aurait dû être tout entier, où la convenance la plus élémentaire ordonnait de le laisser tout entier, à sa fonction religieuse? Il eût même convenu, si l'empereur était à Ostie en tant que *pontifex maximus* pour toute la neuvaine, de ne le point troubler jusqu'à la fin dans l'accomplissement de cette fonction religieuse. L'occasion

1. XVIII, 315.
2. 319.
3. *C. I. L.*, I, p. 359.
4. Juste Lipse : *adulto autumno, id est mense Octobri.* Cf. Nipperdey-Andresen : « Die Weinlese fiel in dem October. »
5. *Ann.*, XI, 31.
6. XI, 29.

pleinement favorable de l'instruire et de le ramener aux misères d'ici-bas n'aurait pu s'offrir qu'après.

Puisque l'orgie de Messaline et le retour de Claude eurent lieu, non pas le 23 août, mais au plus tôt vers la mi-septembre, non seulement sa présence à Ostie dès le 17 août n'est pas démontrée, mais elle est tout à fait invraisemblable ; disons même hardiment qu'elle est impossible. Nous pouvons prendre à la lettre ou presque l'affirmation de Tacite : *nec ultra exspectato quam dum... Claudius Ostiam proficisceretur.* Messaline et Silius célébrèrent leurs noces, sinon tout de suite, du moins presque tout de suite après ce départ. *Praedicta die* implique un délai, mais non pas forcément un long délai. Mais un intervalle assez grand sépara sans aucun doute la célébration du mariage et la dénonciation faite à Claude. *Longa apud Ostiam Caesaris mora* suffirait à le prouver. L'analyse du récit de Tacite[1] le montre clairement et peut nous aider à préciser la durée du laps de temps. Promptement informé, cela va sans dire, l'entourage du prince, les affranchis qui le régentaient comprirent toute la gravité de la situation — *at domus principis inhorruerat*, ils en eurent le frisson —. Ce n'était plus seulement l'opprobre pour l'empereur, c'était aussi le péril, le péril pour lui-même et pour eux, ses favoris. Mais que faire? L'avertir? Dans un accès de juste colère — *Claudium... irae properum*[2] — il était bien capable sans doute de punir Messaline et son complice ; mais il était capable également, vu sa sottise et sa faiblesse conjugale — *hebetem Claudium et uxori devinctum* —, d'absoudre l'accusée et même de lui sacrifier ses accusateurs. Valait-il mieux laisser Claude dans l'ignorance et tâcher de ramener Messaline au devoir? Calliste, Narcisse et Pallas y songèrent d'abord, ils en délibérèrent entre eux. Mais, réflexion faite, Calliste et Pallas estimèrent plus sage de rester cois. Première perte de temps. Narcisse tint bon et choisit le parti d'avertir Claude ; mais de la résolution il ne passa point tout de suite à l'action : *Ipse ad occasiones intentus, longa apud Ostiam Caesaris mora, duas paelices... largitione ac promissis... perpulit delationem subire.* Il guettait l'occasion la plus favorable, il cherchait l'expédient le plus sûr. Comme le prince s'attardait à Ostie[3], la dissimulation et la temporisation, qui eussent été peut-être impraticables à Rome, étaient relativement faciles. L'expédient fut le rôle qu'il décida les

1. XI, 28-31.
2. XI, 26 (c'est Silius que Tacite fait parler).
3. L'ablatif absolu *longa... mora* a la valeur d'une proposition explicative de *ad occasiones intentus*.

deux concubines à jouer. Leur délation précipita le cours des choses. Ses principaux amis pressent le retour de Claude ; il rentre à Rome. Évidemment, plusieurs jours s'étaient écoulés depuis le mariage de Messaline, et quelques jours de plus depuis le départ de Claude. Combien? Une douzaine peut-être et une quinzaine, délai suffisant à l'évolution des faits, telle que Tacite la raconte. Ainsi Claude aurait quitté Rome dans les tout premiers jours de septembre. L'hypothèse d'un plus long intervalle, non seulement n'est pas nécessaire, mais ne s'accorderait point avec la désignation par Tacite[1] de l'intervalle qui sépara la clôture du lustre et la révélation faite à Claude : *Condiditque lustrum... Isque illi finis inscitiae erga domum suam fuit. Haud multo post flagitia uxoris noscere ac punire adactus est...* La clôture du lustre fut le terme de son ignorance, terme approximatif : les deux événements ne coïncidèrent pas, mais le second arriva peu de temps après le premier. Un délai d'un mois serait trop, un mois que l'on pourrait obtenir soit en reculant le retour jusqu'aux derniers jours de septembre ou aux premiers jours d'octobre, soit en avançant le départ jusque vers la mi-août. Quel que fût le motif de son voyage à Ostie, Claude ne quitta Rome ni, certainement, dès le 17 août, ni, très probablement, avant la fin d'août.

Le motif de ce voyage à Ostie, qui ne fut pas la présidence des *Volcanalia*, avouons que nous ne pouvons savoir au juste quel il fut. Motif d'ordre religieux, c'est tout ce que nous apprend la définition vague de Tacite, *sacrificii gratia*. Sacrifice isolé, et non pas série de sacrifices, c'est ce que nous devons inférer du singulier. L'interprétation de Juste Lipse renferme sans doute une part de vérité : *Immo rei frumentariae gratia, ait Dio... Sed sacrificium credo a Claudio institutum rei frumentariae causa in Castorum aede. Id enim numen ibi cultum ventorum marisque causa. Ita lego apud Ammianum, 19, 10, in summa inopia frumenti Tertullum, qui praefectus annonae, apud Ostiam in aede Castorum sacrificasse tranquillitatemque mare mollivisse. Id sacrum perpetuum fuit et suspicor a Claudio institutum qui portum illum celebrem et farum Ostiae exstruxit. Celebrabatur... mense Maio...* La date de mai ne convient manifestement pas ; l'absence de Claude aurait été d'environ quatre mois. Il y avait bien une autre fête des mêmes divinités vers la mi-août, observe M. Carcopino[2], qui la rattache au cycle des *Volcanalia*, « la seule fête des Castors que mentionnent les fastes

1. XI, 25.
2. *Virgile...*, p. 139 ; cf. 83.

pendant l'automne ». Mais notre chronologie l'exclut elle aussi. Elle n'exclut pas l'hypothèse d'un sacrifice aux Castors, recommandée par les bonnes raisons que fait valoir Juste Lipse, et qui s'accorde assez bien avec l'affirmation de Dion Cassius [1], que Claude s'était rendu à Ostie pour inspecter les services de l'annone. Bien entendu, il ne s'agirait pas d'une fête perpétuelle, tombant à date fixe, ou du moins rien ne prouverait qu'il s'agît d'une telle fête et non d'un sacrifice de circonstance ; et, par conséquent, l'hypothèse ne comporte aucune donnée chronologique.

Nous avons vu plus haut que la date du 17 août pour le départ de Claude est inconciliable avec la date, approximative ou précise, du 15 août pour le discours de la Table Claudienne ; nous venons de voir qu'elle est impossible en soi. Il faut donc sacrifier cet élément de l'ingénieuse construction bâtie par M. Carcopino. Peut-on à ce prix en sauver le surplus? Oui, mais mieux avec une autre modification que tel quel. Car la date du 15 août pour le discours, nous avons vu qu'elle est improbable, parce qu'elle postule une compression excessive des faits antérieurs. Il serait préférable et il est possible de desserrer quelque peu cette succession trop dense. Maintenons la date, sinon du 1er août, du moins des tout premiers jours d'août, pour la délibération de l'assemblée gauloise, et conjecturons pour celle du plaidoyer de Claude une séance extraordinaire du sénat quelques jours après le 20. Il nous restera, de la sorte, non pas trop, mais tout juste assez de place pour les faits postérieurs au discours, antérieurs au départ de Claude. La séance sénatoriale où, la *lectio senatus* achevée et publiée, le consul Vipstanus fit la proposition que le prince censeur écarta, nous la daterons des tout derniers jours d'août, et même du dernier jour. Nous voyons qu'elle fut la dernière séance de la session et que la clôture du lustre la suivit, sans doute immédiatement. Notre conjecture n'empiète pas, et ne devait pas empiéter sur le mois de septembre, puisque depuis Auguste [2] le sénat vaquait en septembre et octobre. A partir du 1er septembre, normalement, les affaires politiques ne retenaient plus l'empereur dans la capitale. Dans les tout premiers jours de septembre, Claude descendit vers Ostie.

Ainsi modifiée, la combinaison de M. Carcopino est, me semble-

1. LX, 31. Cf. Nipperdey-Andresen : « *Sacrificii gratia.* Dies wurde vielleicht für die glückliche Ankunft der Getreidezufuhr dargebracht... »

2. Suétone, *Aug.*, 35. Plus exactement, pendant ces deux mois l'obligation à la présence fut restreinte à un certain nombre de sénateurs tirés au sort et chargés de l'expédition des affaires urgentes. Ce n'est évidemment pas devant cette permanence que Claude prononça son discours.

t-il, une bonne solution conjecturale de ce problème chronologique, auquel je ne crois pas qu'il soit possible d'en donner une certaine. On en peut chercher d'autres ; je doute qu'on en trouve une meilleure. Si, jugeant la durée entière du mois d'août insuffisante pour le développement des faits depuis le vote de la requête gauloise à Lyon jusqu'à la clôture du lustre, l'on voulait avancer la date du discours et, par conséquent, celle de la pétition, trois hypothèses s'offriraient, mais toutes les trois provoqueraient de graves objections. On pourrait supposer d'abord que la pétition fut votée dans une session extraordinaire du Conseil des Gaules, vers le début de l'année 48. Mais dans l'histoire des assemblées provinciales « on ne trouve pas trace de *Concilium extraordinarium* durant le haut empire ». La périodicité des sessions est la règle générale, l'annualité pour l'assemblée des Trois-Gaules [1]. On pourrait ensuite essayer d'avancer le vote jusqu'à la session ordinaire d'août 47, aux derniers jours de cette session, à la fin du mois. Claude était déjà censeur désigné en janvier 47 [2]. Dès que les Gaulois en eurent la nouvelle, ils prévirent, et à coup sûr, que l'impérial censeur ferait une *lectio senatus*, et ceux qui se croyaient le plus qualifiés pour obtenir le *ius honorum* purent avoir l'idée et le désir d'en bénéficier. Sachant que le sénat romain vaquait, que la vie politique était suspendue durant les mois de septembre et d'octobre, la délégation aurait retardé son voyage à Rome jusqu'à la rentrée. Son arrivée et l'audience impériale se placeraient vers la fin de 47, la séance du sénat où l'empereur plaida leur cause vers le commencement de 48. La narration de l'année 48 débute chez Tacite par cette affaire. Sa phrase initiale, *A. Vitellio L. Vipstano consulibus, cum de sapplendo senatu ageretur primoresque Galliae... ius adipiscendorum in urbe honorum expeterent...*, signifie que cette année-là il était question d'une *lectio senatus* et les Gaulois réclamaient le droit d'en bénéficier, mais n'exclut pas l'interprétation que cette question s'était posée et cette réclamation s'était produite avant le début de l'année. Dans l'hypothèse que nous formulons maintenant, l'opinion publique romaine aurait eu largement le loisir de manifester son émotion et ses divergences — *multus ea super re variusque rumor* —, Claude aurait eu largement le temps, la cause des Gaulois plaidée et gagnée, de procéder au surplus de sa *lectio*, d'accorder en particulier aux sénateurs à éliminer le délai morale-

1. Carette, *Les assemblées provinciales de la Gaule romaine*, p. 131 et suiv.

2. Il est appelé *censor* tout court dans une inscription qui n'est point postérieure au 25 janvier (*C. I. L.*, V, 8002), mais dans une inscription plus récente de la même année (*C. I. L.*, IX, 5959), *censor designatus*. Cf. E. di Ruggiero, *Dizionario epigrafico*, II, 1, p. 299.

ment nécessaire pour leur examen de conscience. Largement et plutôt trop largement, objectera-t-on. La trame des faits, trop serrée dans l'hypothèse de M. Carcopino, apparaît dans celle-ci lâche à l'excès. Et si Tacite ouvre sa narration annuelle avec l'affaire des Gaulois, n'est-ce pas tout simplement que rien de notable ne s'était passé avant cette affaire, dans les premiers mois, dans le premier semestre de l'année?

On pourrait, enfin, songer à supprimer l'intervention du Conseil des Gaules, en prenant à la lettre l'affirmation de Tacite : *cum... primores Galliae..., foedera et civitatem Romanam pridem assecuti, ius adipiscendorum in urbe honorum expeterent* ; et concevoir que la requête fut à proprement parler celle des notables gaulois qu'il définit, rédigée après une simple entente des cités fédérées, apportée à Rome par une délégation de leurs principaux citoyens ; et non pas la requête des soixante cités en faveur de celles-là, rédigée par le *Concilium*, présentée par une délégation de ses membres ; bref, renoncer à l'hypothèse si raisonnable de Hirschfeld[1]. Ce n'est, à vrai dire, qu'une hypothèse, quoi qu'il en pense. Car, pour lui, c'est un fait garanti par le témoignage de Tacite : dans la phrase *cum... primores Galliae, quae Comata appellatur... ius adipiscendorum in urbe honorum expeterent*, l'expression *primores Galliae* équivaut à *Concilium Galliarum ;* elle n'est pas inexacte, elle manque seulement de précision technique : les membres de l'assemblée étaient bien les *primores* de leurs cités respectives. Soit ; mais il néglige le surplus de la définition : *foedera et civitatem Romanam pridem assecuti*. Les *primores* que définit Tacite ne sont pas ceux des soixante cités, mais seulement ceux des cités fédérées[2]. L'expression est donc inexacte, si Tacite a voulu signifier une démarche du *Concilium*, inexactitude d'ailleurs très concevable de sa part. Quand Hirschfeld ajoute : « On ne voit pas de quelle manière ces *primores* auraient pu se réunir pour formuler une telle pétition et pour décréter une députation à l'empereur, tandis que le Conseil des Gaules était la vraie ou plutôt la seule assemblée autorisée à faire une telle démarche », il provoque cette réponse facile, que les notables des cités fédérées ont pu se réunir sur convocation et rendez-vous de l'une quelconque d'entre elles, pourvu que la réunion ne fut pas clandestine, mais approuvée par le légat

1. *Société nationale des Antiquaires de France. Centenaire (1804-1904). Recueil de mémoires...* Paris : O. Hirschfeld, *Le Conseil des Gaules*, p. 211-216.
2. Voir *La Table Claudienne de Lyon*, p. 2.

de leur province respective, et que, si le Conseil des Gaules avait seul qualité pour envoyer à l'empereur une délégation parlant au nom des Trois Provinces, chaque cité pouvait lui envoyer une délégation parlant en son nom individuel et dans son intérêt particulier, chaque cité ou un groupe de cités, sous réserve que la mission fût autorisée par le légat, lequel, dans l'espèce, n'aurait eu motif d'interdire ni la réunion ni la mission, surtout s'il est vrai que l'empereur gallophile avait suggéré l'idée de la requête. Les exemples abondent, et Tacite à lui seul nous en fournit plusieurs [1], de telles ambassades envoyées par une cité soit à l'empereur, soit au sénat, suivant qu'elle appartenait ou bien à une province impériale, ou bien à une province sénatoriale ou à l'Italie. Hypothèse donc, et rien de plus, mais tellement raisonnable qu'il me répugnerait, je l'avoue, de la sacrifier.

Au surplus, ce problème chronologique vaut-il un tel effort d'investigation? « Ce qui importe, c'est moins la date de la copie lyonnaise que celle du discours lui-même. » Jusqu'à quel point ceci importe-t-il, à vrai dire? Si l'*oratio* de Claude est approximativement du 15 août, « elle souligne, à cette place, la grotesque obstination de son aveuglement conjugal. Dix jours avant l'éclat du scandale et le châtiment de l'épouse adultère, tandis que l'inconduite de l'impératrice et son intrigue avec Silius étaient déjà la fable de la Cour et de la Ville, le mari, ignorant tout encore, partageait toujours les haines de sa femme, au point de mêler, en plein sénat, à une délibération sur le statut de la Gaule Chevelue, de lâches invectives contre le consulaire dont Messaline, moins peut-être par convoitise d'argent que par jalousie sensuelle, lui avait arraché, l'année d'avant, la condamnation à mort ». Effectivement, ce serait là tout le bénéfice de cette localisation chronologique, bénéfice nul pour l'histoire, mais réel pour la psychologie de Claude : jamais le contraste de son acharnement contre la victime de Messaline et l'opprobre dont le couvrait l'inconduite de Messaline n'aurait pu être plus grotesque ou plus pitoyable. Mais il ne l'aurait pas été moins, si la date du discours devait être avancée de quelques semaines, voire de quelques mois. L'intrigue de Messaline avec Silius était déjà de notoriété publique en 47 : *Illa non furtim, sed multo comitatu ventitare domum, egressibus adhaerescere* [2]... Le surcroît de relief qu'aurait pris le contraste, si vraiment le discours

1. *Ann.*, III, 60 et suiv. ; IV, 14, 43 et 55 ; XII, 62 ; XIII, 48 et 54. Les ambassades des Alexandrins à Claude sont bien connues par Flavius Josèphe et les *Papyri* ; cf. en dernier lieu H. Idris Bell, *Jews and Christians in Egypt*, British Museum, 1924.

2. *Ann.*, XI, 12.

n'avait précédé que d'une dizaine de jours « l'éclat du scandale », il ne l'aurait eu que rétrospectivement. L'on sut après coup, mais les auditeurs de Claude n'auraient pas su, que cette liaison adultère allait aboutir à une contrefaçon solennelle et publique de justes noces. Cet incroyable dessein — *haud sum ignarus fabulosum visum iri*[1] — reste jusqu'au départ de Claude le secret des deux complices. Ainsi, à renoncer au 15 août, voire au mois d'août, on ne perd même pas ce bénéfice. Et, par contre, on y gagnerait quelque chose, si on pouvait avancer sensiblement la date du discours. Moins elle serait éloignée de la condamnation d'Asiaticus et plus la haine de Claude serait fraîche, mieux on concevrait la virulence de ses invectives. Bénéfice hypothétique de même nature que celui dont M. Carcopino se croit assuré et se trouve content, bénéfice d'importance pareille. Mais à la curiosité d'un bon philologue moins encore serait assez. Elle ne se pose jamais la question par laquelle commence Tite-Live : *Facturusne operae pretium sim*...? Il vaut toujours la peine de savoir, ne fût-ce que pour savoir.

2. La Table Claudienne fut-elle gravée après la mort de Claude?

Sinon le jour, ni même le mois, nous savons l'année[2] du discours de Claude, tandis que nous ne pouvons assigner à la Table Claudienne ni une date précise, ni même, avec certitude, une date approximative. Non plus qu'aucun de mes devanciers à ma connaissance, je n'ai essayé de le faire ; je me suis contenté de dire[3], m'abstenant à dessein d'assertions chronologiques : « Du discours de Claude en faveur des Gaulois, inséré selon la règle dans les *Acta senatus*..., copie fut envoyée en Gaule, ou mieux rapportée par l'ambassade des Trois Provinces. Copie déjà gravée sur bronze? Non, sans nul doute... Elle (l'assemblée des Trois-Gaules) décréta qu'un exemplaire magnifique et durable de ce précieux document, une copie sur plaque de bronze, serait exposée à Lyon ». M. Carcopino me prête — je n'ai pas été précis à ce point — l'opinion que « cet affichage au siège et par ordre de la fédération gauloise a eu lieu dès 48..., incontinent après que furent parvenus à la connaissance des intéressés les échos de la séance sénatoriale et le texte de la harangue claudienne ». Ce qui ne me paraît pas douteux et ce que personne, que je sache, n'avait mis en doute jusqu'ici, c'est

1. XI, 27.
2. Tacite, *Ann.*, XI, 23.
3. *La Table Claudienne*, p. 9 et 10.

que la Table Claudienne fut gravée du vivant de Claude. Il pense avoir démontré qu'elle le fut après la mort de Claude[1]. L'a-t-il démontré?

Distinguons, dans notre recherche, deux choses dont il est très naturel, jusqu'à preuve du contraire, de croire que la seconde suivit la première de près ou d'assez près, la décision et l'exécution, le vote de l'affichage et l'affichage lui-même. Et occupons-nous d'abord de la décision. « De même que la pétition des *primores Galliae Comatae*, dont parle Tacite, fut dictée par l'assemblée provinciale des Trois Gaules..., le discours impérial qui la fit agréer au sénat a été éternisé dans le bronze en vertu d'une décision conforme de la même autorité. » Je souscris à l'une et à l'autre proposition, non toutefois sans remarquer que la première énonce une hypothèse, l'hypothèse infiniment probable de Hirschfeld, la seconde un fait certain, dont la certitude subsisterait même pour qui n'accepterait pas la première. Même si la pétition n'émanait pas d'un vote de l'assemblée, l'affichage émanait à coup sûr d'un tel vote, puisqu'il se fit au siège de la confédération. Et l'on conçoit très bien ce vote indépendamment de l'opinion que l'on peut avoir sur la réalité de l'autre. La requête ne concernait que quelques cités, les cités fédérées avec Rome[2], mais le discours impérial concernait et honorait les soixante cités. Claude[3] avait plaidé la cause, non des seuls requérants, mais de toute la Gaule Chevelue : *Sed destricte iam Comatae Galliae causa agenda est.* Il avait fait valoir en faveur, non de certains Gaulois, mais de tous, le rachat des dix années de résistance opiniâtre au conquérant par un siècle d'inébranlable fidélité. Et, dans ces conditions, l'espérance était légitime, disons même l'assurance, que le privilège actuellement accordé à une faible minorité, aux seuls citoyens romains des cités fédérées, aux *primores Galliae Comatae, foedera et civitatem Romanam pridem assecuti*, deviendrait un jour prochain le droit commun pour tous ceux des Trois Gaules. L'organe autorisé de la collectivité gauloise avait donc bien sujet de témoigner solennellement sa gratitude au prince gallophile.

C'est pourquoi le *Concilium Galliarum* décréta que le texte du discours de Claude serait gravé sur une table de bronze et affiché dans une dépendance de l'Autel. Et cette décision, sans aucun doute, fut prise aussitôt que possible. Mais qu'est-ce à dire au

1. P. 78-79 = 10-11.
2. *La Table Claudienne*, p. 2.
3. L. 71 et suiv.

juste? Cela dépend de l'opinion que l'on a sur la date de la séance sénatoriale où fut prononcé le discours impérial. Si l'on croyait, avec M. Carcopino, qu'elle eut lieu vers le 15 août 48, on pourrait admettre que l'ambassade, ayant fait diligence au retour comme à l'aller, revint à Lyon, ou du moins qu'un courrier annonçant le succès de la requête y parvint, avant la fin de la session du *Concilium*, avant la fin d'août, et que le vote de l'affichage fut l'un des derniers actes ou le dernier acte de cette session. Nous serions certains que ce vote fut un des actes de cette session, si nous avions la preuve que la cause gauloise fut plaidée au sénat romain pendant le premier semestre de 48 : mais ceci n'est, nous l'avons vu, qu'une conjecture. Enfin, si l'on adoptait, avec les modifications que nous avons suggérées, la chronologie de M. Carcopino, il serait plus difficile, presque impossible de croire que la nouvelle d'un fait postérieur au 20 août, même légèrement, fut connue à Lyon avant la fin du mois, en temps utile, et il faudrait admettre plutôt que la manifestation officielle de la reconnaissance gauloise se produisit seulement au début de la session de 49. Aussitôt que possible signifie donc, pour la décision, soit en août 48, soit en août 49.

L'exécution également vint sans nul doute aussitôt que possible. L'hommage solennel de la reconnaissance gauloise aurait considérablement perdu de sa valeur, si, sans raison majeure, la parole de l'assemblée avait tardé à se traduire en acte. Un retard ne serait pour nous concevable et n'aurait été de sa part excusable que si la place destinée à l'affichage n'était pas prête ou mieux si elle n'existait pas. Or, elle existait, prête ou peu s'en fallait, si l'on admet que ce fut simplement, et conformément à l'usage dès longtemps pratiqué à Rome pour les textes dont on voulait procurer à la fois la consultation publique et la conservation perpétuelle, une paroi d'un édifice sacré ; que ce fut, dans l'espèce, une paroi du temple, dépendance de l'Autel et lieu de réunion du *Concilium*. Quelle autre place lui convenait davantage? Qu'est-il besoin de supposer, avec Auguste Bernard[1], une statue équestre de Claude, érigée pour la circonstance, sur un piédestal dont notre Table Claudienne, partie seulement d'un ensemble, aurait couvert l'une des faces latérales? Zumpt[2] faisait, vers le même temps que Bernard, une hypothèse analogue avec quelques variantes, celle-ci surtout, que Bernard situait la statue de Claude hors et assez loin du temple, Zumpt dans le temple même. L'érection d'une statue ne

1. *Le temple d'Auguste*, 1863, p. 37 et suiv.
2. *Studia Romana*, 1859, p. 374 et 379.

demandait pas des années. Pour motiver un retard de plusieurs années, comme celui qu'affirme M. Carcopino, il faudrait supposer l'érection d'un édifice, d'un temple spécialement consacré à Claude et commémoratif de ce bienfait spécial. On l'a supposée [1], non pas, il est vrai, dans cette intention. Mais, si l'assemblée gauloise avait eu l'idée courtisanesque de cet hommage énorme, Claude ne l'aurait pas agréé. « Nous ne devons pas oublier en effet », selon la juste remarque de M. Carcopino, « que dans sa lettre aux Alexandrins [2], Claude accepte des statues, mais refuse des temples ; ce qu'il écarte en Égypte, il ne l'a pas admis en Gaule. » Quant à lui, il reprend « la vieille conjecture..., que la table de Lyon était primitivement fixée au socle d'une statue de l'empereur Claude », et il y ajoute la conjecture personnelle « que cette statue fut érigée soit dans le temple du Confluent, soit sur l'*area* de ce temple..., au lendemain de l'apothéose de Claude, en exécution d'un décret du *Concilium Galliarum*, probablement émis au cours de la première année du principat de Néron, le 1er août 55 ». Cette addition était nécessaire pour expliquer le long retard de l'exécution. Mais, d'abord, elle n'expliquerait pas le retard de la décision. Il aurait fallu que l'assemblée gauloise attendît la mort et l'apothéose de Claude pour lui décréter un temple ; mais fallait-il qu'elle attendît ce double événement pour décréter qu'elle remercierait le prince gallophile d'un bienfait mémorable par l'affichage en bonne place du discours qui lui avait valu ce bienfait? Nous avons affirmé, raisonnablement, je crois, que la gratitude des Gaulois fut prompte à se manifester, que la décision fut prise dès que possible. Puis la conjecture explique mal le long retard de l'exécution. Pourquoi l'érection d'une statue de Claude dans ou devant le temple du Confluent aurait-elle été différée si longtemps? De son vivant, Claude avait refusé des temples ; donc « sa statue a dû attendre sa mort pour entrer dans le sanctuaire du Confluent ». Il avait refusé que des temples spéciaux, desservis par des prêtres spéciaux, lui fussent dédiés à lui-même, mais non pas que les statues qu'il acceptait fussent placées dans ou devant des temples déjà existants et dédiés à d'autres, comme était le « sanctuaire du Confluent », dédié par les Trois Gaules à Rome et Auguste.

Cette conjecture, fût-elle meilleure, ou une autre quelconque, ne pourrait d'ailleurs servir qu'à motiver le retard, s'il était démontré.

1. Monfalcon, *Monographie de la Table Claudienne*, 2e éd., p. 8 : « ... sans doute dans un temple particulier. »

2. Cf. H. Idris Bell, *Jews and Christians in Egypt*, lignes 34-51 du texte.

Pour le démontrer, M. Carcopino allègue deux raisons, « la paléographie de la Table » et « la langue de l'*oratio* ». La seconde partie de l'allégation est téméraire ; aussi l'abandonne-t-il, n'ayant pas le moyen de la confirmer : « Les graphies prétendues archaïques dont le discours est parsemé... conviennent au règne de Claude, c'est entendu ; mais il n'y a rien non plus en elles qui nous interdise de les attirer un peu plus bas. » Bref, « la langue de l'*oratio* », ce qui veut dire l'orthographe, ne prouve point que la Table Claudienne ait été gravée après la mort de Claude. Reste « la paléographie », par quoi M. Carcopino entend, non pas l'ensemble de l'écriture épigraphique, lequel certainement n'exclut pas lui non plus le règne de Claude, mais l'absence des trois lettres dont Claude[1], la première année de sa censure, en 47, avait enrichi l'alphabet latin et qui, de son vivant, non seulement furent employées dans les actes publics, mais passèrent même dans l'usage courant. *Non difficulter obtinuit*, dit Suétone, *ut in usu quoque promis uo essent.* Après sa mort, elles tombèrent vite en désuétude : ... *in usu imperitante eo, post oblitteratae*, dit Tacite. C'étaient le digamma éolien renversé, pour l'*u* consonne à différencier de l'*u* voyelle ; l'*I* accosté à droite, normalement au milieu de sa hampe, d'un petit trait rectiligne, pour l'*y* et le son intermédiaire entre *i* et *u* dans un certain nombre de mots, spécialement les désinences des superlatifs ; l'antisigma ou sigma lunaire retourné, pour les groupes *bs* et *ps*. A l'époque de Trajan, on voyait ces lettres dans bien des manuscrits et des inscriptions du temps de Claude : *Extat talis scriptura in plerisque libris ac diurnis titulisque operum*, dit Suétone ; et Tacite : ... *Aspiciuntur etiam nunc in aere publico per fora ac templa fixo*[2]. Nous les voyons encore dans beaucoup de textes épigraphiques, du moins les deux premières et surtout le digamma renversé. Même un de ces textes, un fragment des *Acta fratrum Arvalium*[3], est postérieur de quelques années à la mort de Claude. Toutes les trois auraient eu leur place dans la Table Claudienne, toutes les trois y manquent.

On a souvent signalé cette absence, et ce n'est pas la première fois qu'on en tire argument. Alphonse de Boissieu[4] y trouvait un motif, dont nous n'avons pas besoin et qui ne nous semble guère probant, d'affirmer que la Table fut gravée à Lyon et non pas à

1. Tacite, *Ann.*, XI, 14 ; Suétone, *Claudius*, 41. Pour le surplus des témoignages, voir Buecheler, *De Ti. Claudio grammatico*. Elberfeld, 1856, p. 3 et suiv.
2. Texte de Nipperdey-Andresen ; cf. l'apparat de Goelzer.
3. *C. I. L.*, VI, 2041, de l'année 59.
4. *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 143.

Rome. Zell[1] conjecturait, sans d'ailleurs s'arrêter sérieusement à cette conjecture, que notre exemplaire pourrait être seulement une copie postérieure à Claude de l'exemplaire authentique. « J'incline, pour ma part », dit M. Carcopino, « à déduire de la carence des signes alphabétiques claudiens sur la Table lyonnaise qu'elle n'a été exécutée qu'après que l'éphémère réforme de l'alphabet imaginée par Claude... eut été tacitement abrogée par sa mort ».

La déduction n'est pas aussi légitime qu'elle en peut avoir l'air. Nous connaissons deux diplômes militaires de Claude, datés l'un de 52[2], l'autre de 54[3] : ils ne portent pas trace dans la graphie des innovations claudiennes. Admettons que l'original, le décret impérial sur lequel chaque diplôme fut copié et collationné — *descriptum et recognitum ex tabula aenea quae fixa est Romae in Capitolio...* — en tenait compte : l'auteur de la copie manuscrite remise au graveur du diplôme ou le graveur lui-même s'était permis de s'en affranchir. M. Carcopino récuse l'un de ces témoins que j'invoquais[4] lorsqu'il s'agissait pour moi de réfuter l'opinion de Boissieu ; sa récusation, si elle est valable, vaut également contre l'autre : « Un diplôme militaire n'est que la copie sous seing privé d'un document public. » Ces deux exemples prouvent tout au moins, dans l'hypothèse où je me suis placé d'un original à lettres claudiennes, qu'il pouvait arriver qu'une telle transcription d'un tel document ne fût pas rigoureusement conforme, que le transcripteur, soit volontairement, sans y mettre ou en y mettant malice, soit inconsciemment, par le simple jeu de sa routine, prît l'initiative de restituer les caractères courants. Mais voici un troisième exemple qui prouve davantage, à savoir qu'il pouvait arriver que la même liberté fût prise dans la reproduction officielle d'une pièce officielle, dans un cas identique à celui de la Table Claudienne. C'est le fragment d'un édit de Claude concernant le *cursus publicus* et daté de 49-50[5]. Nous constatons que le digamma renversé n'y figure point à la place de l'*u* consonne ; nous en inférons que dans la graphie de l'ensemble la réforme de Claude n'avait pas été appliquée. Or, du document officiel cette inscription était bien une copie officielle, gravée au nom de la cité, reconnaissante à l'empe-

1. *Claudii imperatoris oratio*, dans Monfalcon, *Monographie*, 2e éd., p. 4 et suiv., et dans *Opuscula Academica* de Zell, p. 101.

2. *C. I. L.*, III, p. 844.

3. *Académie des Inscriptions. Comptes-rendus des séances*, 1930, p. 131 et suiv.

4. J'alléguais aussi (*La Table Claudienne*, p. 9) la dédicace et l'*Aqua Claudia* (*C. I. L.*, VI, 1256). M. Carcopino la récuse à bon droit, puisque « elle a été retouchée, sinon refaite, sous Trajan ».

5. *C. I. L.*, III, 7251.

reur d'un bienfait qui la concernait tout entière, et non pas tel ou tel de ses citoyens, l'allègement des charges que la *vehiculatio*, le service de la poste impériale, faisait trop lourdement peser sur les cités. Le texte, quoique mutilé, ne laisse aucun doute sur l'objet de l'édit. Si l'auteur de la copie remise au graveur ou le graveur lui-même avait pu, dans l'espèce, modifier la graphie de l'original, pourquoi l'auteur de la copie remise au graveur de la Table Claudienne ou le graveur lui-même n'aurait-il pu en faire autant? Pour éluder cette déduction, il faudrait affirmer que l'inscription de Tégée ne fut pas, elle non plus, gravée du vivant de Claude, et l'on n'a pas, hormis l'absence du digamma, le moindre prétexte de le conjecturer. Ou bien prétendrait-on que, du vivant de Claude, le graveur de Lyon aurait été retenu par des considérations qui n'agirent point sur son confrère de Tégée?

« Je ne puis me résigner à croire », dit M. Carcopino, « qu'en 48 les questeurs préposés à la rédaction des *Acta senatus* aient délibérément contrevenu à l'édit tout récent, et les graveurs lyonnais, chargés d'en reporter sur le bronze un durable extrait, se soient à leur tour aussi cavalièrement affranchis de la volonté du maître dont ils perpétuaient les bienfaits. » Oui, l'hypothèse est à peu près certaine que le rédacteur du procès-verbal sénatorial doit être mis hors de cause, et de même celui de l'édit sur le *cursus publicus*. Volontiers je mettrais hors de cause le scribe, lui aussi, qui fit la copie destinée aux Arcadiens ou aux Gaulois, la copie directe, bien entendu, exécutée dans les bureaux de l'*Ab actis senatus* ou de l'*Ab epistulis* : on devait s'y sentir surveillé ; il était naturel qu'on s'y gardât d'un manquement volontaire, et même involontaire, la négligence étant en soi une faute et risquant de passer pour fraude. Mais, loin du maître et de son entourage immédiat, on ne courait pas grand péril à se donner moindre contrainte. Aussi, du vivant de Claude, peut-être la mauvaise volonté, à coup sûr l'indifférence pour la réforme, qui se cachait à peine sous la déférence envers le réformateur, produisirent déjà partiellement l'effet que sa mort généralisa « Non seulement en Italie », dit M. Carcopino, « mais dans les provinces les plus reculées..., l'ordre de Claude a été obéi dans la publication de documents qui ne sont même pas toujours des documents officiels. » Cette affirmation est juste[1] ; mais cette autre ne l'est pas moins : l'ordre de Claude n'a pas été obéi rigoureusement et constamment, tant s'en faut. J'ai cité trois exceptions : je citerai encore un exemple qui montre bien l'inconstance

1. Voir E. di Ruggiero, *Dizionario epigrafico*, II, 1, p. 293.

de la pratique contemporaine et sans doute aussi l'influence de l'éloignement. Le digamma claudien figure sur un milliaire d'Italie, gravé en 48-49[1]; il ne figure pas sur un milliaire de Pamphylie, gravé en 50[2]. Que les hauts fonctionnaires et autres personnalités responsables ou intéressées aient toujours veillé à la stricte application de la réforme, ce n'est pas certain. Que des subalternes et des mercenaires, auteurs de copies indirectes ou graveurs d'inscriptions, ne l'aient point toujours appliquée, ce n'est pas douteux.

Revenons au cas de notre graveur lyonnais[3]. S'il travailla d'après une copie avec lettres claudiennes, quelle considération spéciale aurait pu l'empêcher de contrevenir, comme le graveur arcadien, à « la volonté du maître », de céder consciemment à une tentation ou de succomber machinalement à l'habitude, en rétablissant les graphies courantes? La pensée qu'il avait charge de perpétuer le bienfait de ce maître? Elle n'impressionna point le graveur arcadien, qui avait même charge. Et pourquoi les aurait-elle impressionnés l'un ou l'autre? Le bienfait qu'ils perpétuaient ne les concernait point. Par le ciseau ou le burin, ils n'acquittaient pas une dette personnelle de reconnaissance, ils s'acquittaient, simples artisans, d'une tâche de leur métier. S'ils travaillaient sur une copie indirecte déjà corrigée, l'essentiel du raisonnement vaut pour le scribe qui l'avait corrigée.

Ainsi, l'absence des lettres de Claude ne suffit pas à légitimer ce paradoxe que la Table Claudienne fut gravée après la mort de Claude. Persistons à croire qu'elle fut gravée du vivant de Claude. Nous avons dit en commençant cette recherche que nous ne pouvions fixer avec certitude même une date approximative. Osons préciser maintenant qu'on ne peut guère hésiter qu'entre 48 et 49, et que la gravure et l'affichage, dans l'une ou l'autre de ces années, ne furent sans doute ni antérieurs ni très sensiblement postérieurs à la session du *Concilium Galliarum*, c'est-à-dire au mois d'août.

PH. FABIA.

(A suivre.)

1. *C. I. L.*, IX, 5973.
2. III, 6737.
3. Il ne s'agit, selon moi, que d'un seul graveur; cf. *La Table Claudienne*, p. 56.

VARIÉTÉS

MYTHES ET MYSTÈRES

La religion éleusinienne nous aiderait-elle à comprendre certaines légendes dont les origines se perdent dans la préhistoire? En étudiant sous ce jour le mythe des Danaïdes, M. Ch. Picard y a découvert du nouveau (*L'Éleusinisme et la disgrâce des Danaïdes*, extr. de la *Rev. hist. des religions*, C (1929), p. 49-84). Du rite agraire de la libation minoenne à la libation funéraire hellénique, aux loutrophores percées placées sur la tombe des ἄγαμοι, et au concept eschatologique du pithos sans fond, que les non-initiés s'épuisent à remplir, il a marqué des transitions aisées, ou, pour le moins, intelligibles. D'autre part, la sanctification éleusinienne du mariage, conséquence du rite central, où le mystère révélé était celui de la fécondation, expliquerait l'équation ἄγαμοι = ἀμύητοι. « Les Danaïdes sont allées naturellement aux Enfers », comme « tout ce qui avait été *chthonien* » dans la religion préhellénique. « Mais inventrices et introductrices, selon l'histoire, des Thesmophories, liées ainsi à la religion proto-éleusinienne, les cinquante prêtresses débarquées un jour en Argolide se trouvaient tout spécialement, et dès les origines, promises par leur destin à symboliser, autour du pithos infernal, le tourment des ἀμύητοι des deux sexes. » J'ai pu, tout au plus, indiquer quelques jalons de la démonstration : elle ouvre, en sens divers, de séduisantes perspectives.

Je me demande si les libations faites sur les tombes n'ont pas eu primitivement un double objet : apaiser la soif des morts, pour que la terre à son tour fût arrosée. Je serais aussi tenté de chercher dans la magie de la pluie l'origine du mariage des Danaïdes et de leur crime. La formule éleusinienne ὕε κύε et le fragment de la pièce perdue d'Eschyle, que M. Picard en a si heureusement rapproché, nous montrent une fois de plus, après la transcription homérique du ἱερὸς γάμος de Zeus et d'Hèra, l'union sexuelle et la pluie étroitement associées. On citerait, à ce propos, tel sceau crétois représentant d'un côté un accouplement d'ibex avec deux signes hiéroglyphiques (arbre et montagne?), de l'autre une scène entre homme et femme, qui n'est guère moins claire, et dont le sens semble précisé par une cruche[1], ou encore, sur un demi-cylindre

1. *Journ. Hell. Stud.*, XIV (1894) p. 343, fig. 67 ; Fr. Matz, *Die frühkretischen Siegel*, pl. IX, 24.

bien connu, ce tableau de « fiançailles » qu'accompagne, au-dessous, une rangée de quatre pots à eau [1].

J'ai déjà tenté de rattacher le mythe de Pélops et d'Oinomaos à un culte de Poseidon. Comparant les Danaïdes, conquises à la course suivant Pausanias, à Hippodamie, M. Picard relève un autre élément commun aux deux légendes, les têtes coupées. Si les corps des Égyptiades, ensevelis aux portes d'Argos, éveillent l'idée d'un culte héroïque, leurs têtes, jetées dans l'étang de Lerne, me feraient penser aux figures, têtes ou masques, que les femmes, sans doute, jetaient à certaines occasions dans les sources ou dans les rivières, rite dont on apercevrait la trace sous plusieurs légendes dionysiaques, comme sous celle d'Orphée. C'est aussi du fond de l'étang de Lerne que l'on appelait Dionysos à son de salpinx [2]. Il y avait été précipité par Persée, disait-on, ou bien il y était entré de lui-même pour se rendre aux Enfers, sur le conseil de *Polymnos*. Ce culte mystique l'associait à Dèmèter *Prosymnè*. Deux noms dont M. Picard a bien montré le sens dans le *hiéros logos* d'Halimous et d'Agra [3]. Les Danaïdes ne représenteraient-elles pas à Lerne d'anciens rites supplantés par les mystères? Justement Hérodote nous parle d'elles à propos des mystères de Saïs et de la *limnè* sacrée dans laquelle on mimait la passion d'Osiris, le dieu qui « gît dans l'eau [4] », et que l'on évoquait, semble-t-il, avec la salpinx, car Plutarque cite ce rite de Lerne entre autres preuves de l'identité de Dionysos et d'Osiris [5].

Les allusions des deux auteurs se complètent. Faudrait-il y ajouter parallèlement, d'une part, Polymnos, de l'autre ce principe de l'humidité fertilisante, selon Plutarque, qui représentait à lui seul le « dieu dans l'eau », n'ayant pas été retrouvé par Isis? Pour revenir aux « têtes », on rappellerait le πρόσωπον dionysiaque recueilli par les pêcheurs de Mèthymna et l'oracle ambigu (?) rendu à son sujet [6].

R. VALLOIS.

1. Evans, *Palace of Minos*, I, p. 197, fig. 145 ; Fr. Matz, *o. l.*, pl. XII, 1.
2. M. Nilsson, *Griech. Feste*, p. 288-289 ; A. Reinach, *Dict. Ant.*, V, p. 526.
3. *Rev. hist. des relig.*, XCV (1927), p. 224-226.
4. Ad. Erman, *Aegypt. Religion* (1905), p. 150.
5. Plut., *Isis et Osiris*, 35 ; A. Reinach, *l. l.*
6. Paus., X, 19, 3 : ἡ δὲ αὐτοὺς σέβεσθαι Διόνυσον Κεφαλλῆνα ἐκέλευσεν. Eus., *Praep. Ev.*, V, 36, 233 :

'Αλλά κε Μηθύμνης ναέταις πολὺ λώιον ἔσται
Φαλληνὸν τιμῶσι Διωνύσοιο κάρηνον.

La leçon originale n'était-elle pas

'Αλλά κε Φαλλῆνος ναέταις πολύ λώιον ἔσται
Μηθύμνης τιμῶσι Διωνύσοιο κάρηνον?

UN NOUVEAU LIVRE SUR ALEXANDRE LE GRAND

Ulrich Wilcken, *Alexander der Grosse* (collection Hinneberg, *Das wissenschaftliche Weltbild*). Leipzig, Quelle & Meyer, 1931 ; 1 vol. in-8°, xi-316 pages, avec carte hors texte.

L'auteur a conçu le sujet d'une façon très ample et il l'a traité d'une allure rapide. Au lieu de s'enfermer dans la seule histoire d'Alexandre, comme on pourrait s'y attendre d'après le titre du livre, il la relie à l'époque qui précède et à celle qui suit. Un premier chapitre trace le tableau du monde grec au ivᵉ siècle jusqu'à Philippe ; un second résume le règne du fondateur de l'hégémonie macédonienne, marque l'influence des idées d'Isocrate sur lui et définit ce que fut, après Chéronée, le programme du généralissime à qui la Ligue corinthienne confia les destinées de l'Hellade.

Entre le programme de Philippe et celui d'Alexandre, une différence s'aperçoit d'abord. Tandis que le père ne voit dans l'expédition vengeresse soigneusement préparée contre la Perse qu'un pretexte et un moyen pour réaliser la souveraine puissance de la Macédoine, le fils, au contraire, renverse les rôles. Son objectif, cessant d'être purement national et interne, vise l'établissement d'un ordre extérieur et cosmopolite. Il s'agit, tout en annexant les satrapies d'Asie et d'Afrique, de féconder la conquête à l'aide de cette culture grecque dont Aristote lui a inoculé l'intelligence et le goût (p. 58-59). Ainsi, la tâche poursuivie par le jeune Argéade, descendant et imitateur d'Achille, consiste tout ensemble dans l'agrandissement territorial de la Macédoine et dans la diffusion de la civilisation hellénique. C'est ce que Wilcken appelle la dualité de ses buts de guerre (*Duplizität seiner Kriegsziele*, p. 59, 98, 137).

Comme je l'écrivais jadis[1], l'anabase macédonienne se divise en deux périodes distinctes : « Dans la première, Alexandre conquiert l'Asie ; dans la seconde, l'Asie conquiert Alexandre. » Il arrive, en effet, un moment où l' « hégémon de la Ligue » s'efface derrière le « roi d'Asie ». Dès lors, il y a changement de plan, inversion de principe. L'hellénisme dont le stratège-autocrate de l'Union corinthienne s'est fait le propagateur reste la parure dont il vêt le corps de son Empire ; mais le fluide

1. *Revue des Universités du Midi*, t. I, 1895, p. 139.

vital dérive maintenant d'une source opposée, à l'origine de laquelle apparaît l'idéal de Cyrus.

Sous ce rapport, Wilcken note avec exactitude, d'abord (p. 137), qu'à Ecbatane, en licenciant les Thessaliens et les alliés grecs, Alexandre regarde comme terminée la guerre de vengeance panhellénique[1]; ensuite (p. 140), qu'après la mort de Darius, dont il se proclame l'héritier légitime, sa rupture avec la conception macédonienne et grecque aboutit à une série de luttes contre les artisans de ses victoires ; enfin (p. 192-193), que son deuxième séjour à Persépolis lui inspire, avec le regret d'avoir incendié l'un des plus superbes monuments de ses prédécesseurs, une estime toute nouvelle pour la haute civilisation du noble Empire achéménide.

Hellénisme ou orientalisme? Tel est le problème qui se pose au sujet d'Alexandre. Si l'on juge l'œuvre du Macédonien par ses effets durables, c'est l'élève d'Aristote, champion de la pensée grecque, qui nous semble le vrai protagoniste ; car, tandis que le capitaine invincible n'a fondé qu'une domination éphémère, l'influence du héros passionnément épris de l'*Iliade* a imprimé pour des siècles une orientation décisive à la marche de l'humanité. Mais si l'on cherche quel fut le rêve essentiel et final du fils terrestre d'Ammon, c'est la mystique iranienne qui l'imprègne de sa chimère ; c'est elle qui domine toute la fin de sa vie et nous découvre jusqu'au tréfonds le secret de son âme.

Comme toutes les grandes vies historiques dont la trame est faite de vicissitudes violentes, celle d'Alexandre renferme nombre de coins obscurs que n'arrivent pas à éclaircir les efforts passionnés des érudits. Parmi les champs de bataille où les argumentations contraires se heurtent sans que jamais la décision soit acquise, on en citera quatre formidablement disputés : le pèlerinage au sanctuaire d'Ammon, le procès de Philotas, l'affaire de Callisthène, la question des honneurs divins. Aucun de ces épisodes qui ne soit un fantastique guêpier de controverses. Aussitôt que, dans ce tohu-bohu mouvant, on tente de saisir le détail, de le dégager, de le préciser, les difficultés s'accumulent et s'enchevêtrent. Wilcken, cette fois, a pris le bon parti : il s'en tient aux lignes maîtresses ; il narre à larges traits ; il évite les insistances dangereuses et de la sorte, planant de haut, il embrasse une image fort plausible de la réalité.

Suivons-le dans cette expressive peinture des contours d'ensemble. Naguère, pour le voyage à l'oasis de Siouah, il avait soutenu une opinion assez paradoxale. Contrairement à Maspero, dont l'article, *Comment Alexandre devint dieu en Égypte*[2], garde une solide autorité, il estimait que si le conquérant avait consulté l'oracle libyen, c'était, non pour

1. Même remarque dans Kaerst, *Geschichte des Hellenismus*, t. I, 1917, p. 408.
2. *Annuaire* de l'École des Hautes-Études, 1897, p. 5-30 (= *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, t. VI, p. 263-286).

faire reconnaître sa filiation divine et subséquemment sa divinité, mais pour obtenir en faveur de ses plans la bénédiction céleste, thèse que réfutèrent successivement Berve, Pasquali, Breccia[1]. Aujourd'hui, nous l'entendons nous dire plaisamment que si l'un des mobiles du roi fut l'idée de la domination universelle, Ammon est le seul à le savoir (p. 116). Mais n'a-t-il pas remarqué lui-même (p. 87), à propos du nœud gordien, que la promesse de la royauté d'Asie, dont le vieil Orient ouvrait la perspective au vainqueur du Granique, paraît avoir dès lors gouverné ses sentiments?

Relativement à Philotas, Wilcken se montre prudent et nuancé. Il doute que cet officier plein de morgue brutale ait malgré tout participé au complot de Dimnos ; mais il constate que les troupes macédoniennes, réunies en cour de justice, furent convaincues de sa culpabilité. Si donc l'exécution de l'hipparque rentre dans la catégorie des meurtres légaux, la faute n'en saurait être imputée au roi : elle retombe sur l'assemblée militaire fonctionnant comme tribunal (p. 154).

Quant à Parménion, Wilcken tient pour une falsification postérieure, imaginée au profit d'Alexandre, l'assertion que ce fidèle serviteur de la dynastie aurait été lui aussi condamné à mort par l'armée. La hâte monstrueuse que met le roi à frapper, par des voies secrètes, le gardien des forces et des trésors d'Ecbatane atteste qu'il voulut par là se prémunir contre un mouvement de révolte : « Ce fut la raison d'État qui, avec ou sans droit, le détermina, pour sa propre sécurité et celle de son Empire, à marcher sur le cadavre de Parménion » (p. 155).

Si le procès de Philotas figure au nombre des causes célèbres où l'on n'a pas le droit de se montrer plus affirmatif que sur celle du Courrier de Lyon, il est cependant d'une clarté d'eau de roche comparé à cette mystérieuse affaire de la proskynèse dont Callisthène fut le héros et la victime. Ni le rôle, aussi prépondérant qu'énigmatique, du porte-parole de l'opposition, ni celui de son prince ne se laissent aisément démêler.

En voulant obtenir, de son entourage grec et macédonien, la même prosternation, aulique ou rituelle, que lui accordaient spontanément, à la mode iranienne, ses sujets orientaux, Alexandre n'a-t-il prétendu qu'à généraliser un cérémonial de cour ou bien cette exigence lui apparut-elle comme la manifestation nécessaire du culte rendu au roi divinisé? D'après une théorie courante, que Wilcken épouse à son tour (p. 158), ce serait une erreur de croire que les Perses honoraient leurs

1. U. Wilcken, *Alexanders Zug in die Oase Siwa*, dans les *Sitzungsb. preuss. Akad. Wissensch., phil.-hist. kl.*, Berlin, 1928, p. 576-603 ; H. Berve, dans *Gnomon*, t. V, 1929, p. 370-386 ; G. Pasquali, *Alessandro all' oasi di Ammone e Callistene*, dans la *Rivista di Filologia*, t. VII, 1929, p. 513-521 ; U. Wilcken, *Alexanders Zug zum Ammon, ein Epilog*, dans les mêmes *Sitzungsb.*, 1930, p. 159-176 ; G. Pasquali, *Ancora Alessandro all' oasi di Ammone e Callistene*, dans la *Riv. di Filol.*, t. VIII, 1930, p. 342-344 ; Ev. Breccia, dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, 1930, p. 152-161.

rois, du vivant de ceux-ci, comme des dieux. Pourtant, les Grecs en ont jugé d'autre sorte[1]. Si Alexandre rêva d'être un dieu, c'est, entre autres raisons, parce que Cyrus, son grand modèle de prédilection après Hercule et Achille, avait été déifié lui-même.

Dans ce que j'appellerais volontiers le Concile de Bactres (printemps 327), Callisthène fut le mainteneur intransigeant du dogme grec. Comment expliquer son attitude? Jusque-là, nous dit Wilcken, l'historiographe avait glorifié sans limites le pèlerin de l'Oasis et pris parti, de la manière la plus vive, pour sa filiation divine. Même la transformation de son héros panhellénique en Grand-Roi ne semble pas avoir modifié leurs rapports mutuels, puisque, dans le drame de Maracanda, il fut de ceux qui s'efforcèrent d'adoucir le désespoir du meurtrier de Clitos. Si donc le neveu d'Aristote se prononça contre ce genre d'adoration, c'est parce qu'il y voyait une forme barbare, et en outre ridicule, d'hommage, inacceptable pour un Grec libre qui se trouvait rabaissé, en la pratiquant, au niveau d'esclaves de race inférieure (p. 159). Assurément, cette répugnance esthétique put intervenir comme appoint. Mais le débat fut essentiellement théologique. Callisthène, partisan de l'héroïsation grecque, se montra l'adversaire acharné de la divinisation orientale. On ne saurait admettre qu'il s'est déjugé.

Autre point litigieux. Dans la question des honneurs divins réclamés aux cités grecques par le potentat macédonien après les noces de Suse, est-il vrai qu'on doive rejeter le témoignage de Diogène Laërce mentionnant un décret par lequel les Athéniens firent d'Alexandre un autre Dionysos? Ce texte prête à Diogène le Cynique, touchant Sarapis, un propos qui est un anachronisme. En conséquence, Wilcken adopte (p. 200) les conclusions de Nock[2], corroborées par Tarn[3], suivant lesquelles l'intronisation dionysiaque du roi dans le panthéon d'Athènes serait une fable inventée plus tard, de toutes pièces, à Sinope.

Est-ce absolument sûr? Des inexactitudes de détail appellent des rectifications, sans que néanmoins ces altérations de surface atteignent nécessairement le fond des choses. Quand Arrien nous montre, à Babylone, dans les dernières heures de la vie d'Alexandre, un groupe de fidèles se rendant au temple de « arapis », il y a, dans la désignation de ce dieu, une erreur identique à celle qu'on relève chez l'auteur des *Vies des philosophes*. En résulte-t-il que les hétaires de 323 n'ont point effectivement consulté l'oracle babylonien? Nullement : entendons « Mardouk », assimilé plus tard à Sarapis, et le fait subsiste, certain, indéniable. Ces contaminations sont fréquentes.

1. Voir les textes réunis par Gow, *Notes on the* Persae *of Aeschylus*, dans le *Journ. of Hellen. Stud.*, t. XLVIII, 1928, p. 134, notamment la citation du Scholiaste au vers 157 : « τοὺς βασιλεῖς θεοὺς καλοῦσιν οἱ Πέρσαι », et celle de Quinte-Curce, VIII, 5, 11 : « Persas reges suos inter deos colere. »

2. *Notes on Ruler-Cult*, dans *Journ. Hellen. Stud.*, t. XLVIII, 1928, p. 21-38.

3. *Ibid.*, p. 217-218.

Or, une vérité qui s'impose, à partir du moment où le stratège-autocrate des Hellènes pénètre dans l'Inde, c'est sa tendance constante, obsédante, chaque jour plus nette et plus forte, à s'identifier avec Dionysos. Qu'il ait voulu se faire reconnaître par les Athéniens comme Néos Dionysos, je n'arrive pas encore à en douter. Ce fut là, en effet, le couronnement logique de ses aspirations religieuses, durant toute la période des manifestations surnaturelles qui signalent son deuxième séjour à Suse et à Babylone.

D'ailleurs, n'ayons pas la présomption de vouloir trancher, à la manière d'Alexandre, les inextricables nœuds gordiens dont s'enveloppe son histoire. Je me borne ici à une brève esquisse. On trouvera l'exposé, beaucoup plus substantiel, de mes façons de voir, dans le volume où j'ai opéré la synthèse d'une longue suite d'études critiques[1]. L'ouvrage paraît en même temps que cette analyse.

Cinq ans après le monumental répertoire d'Helmut Berve[2], qui nous apportait une véritable encyclopédie macédonienne, Ulrich Wilcken s'est inspiré d'une idée toute différente. Nous n'avons plus aujourd'hui devant nous le bématiste qui s'avance pas à pas, préparant et mesurant les étapes, délimitant le terrain, tenant un minutieux journal de marche. Ce que rappelle le plus récent historien d'Alexandre, c'est l' « évaque », dont le cheval de course dévorait au galop « les champs brûlants de la Perse, l'âpre pays des Mèdes et l'Asie entière ». Cette nette et claire randonnée est d'un vif intérêt[3].

Georges RADET.

1. Georges Radet, *Alexandre le Grand*. Paris, L'Artisan du Livre, 1931 ; 1 vol. in-12 448 pages, avec une carte hors texte.

2. *Das Alexanderreich auf prosopographischer Grundlage*. München, 1926, 2 vol. in-8°.

3. L'Index du livre semblera tout de même *etwas trockenes*. Pour remédier à cette sécheresse, il y a, d'abord, les indications analytiques figurant en haut des pages, ensuite, le fait que les idées principales, distinguées par des italiques, reviennent en *Leitmotiv*.

BIBLIOGRAPHIE

École française d'Athènes. *Études crétoises ;* t. II : *Mallia*[1]. *Écritures minoennes*, par **Fernand Chapouthier.** Paris, Geuthner, 1930 ; 1 vol. in-4°, xii-100 pages avec 36 gravures dans le texte et 8 planches en phototypie. Prix : 80 fr.

M. Ch. Dugas (voir *Revue*, t. XXXI, 1929, p. 184) a rendu compte du premier volume de ces *Études crétoises*. M. Martin Nilsson en a également parlé avec éloge[2] (*Litteris*, t. VI, déc. 1929, p. 196-198). C'est avec impatience qu'on attendait le vol. II qu'on savait être consacré aux écritures minoennes, MM. Renaudin et Charbonneaux en ayant découvert (1923) un lot très important.

Parua sub ingentem matris se subicit umbram ;

M. Chapouthier nous dit lui-même que son œuvre a grandi à l'ombre des *Scripta Minoa* (voir *Revue*, t. XIV, 1912, p. 91-94). N'y voyons qu'une formule de modestie, convenable, sans doute, à l'endroit de l'initiateur des études crétoises, à qui M. Chapouthier dédie son livre en deux distiques élégiaques qui, par le goût et l'esprit, rappellent son récent article de la *Revue des Études grecques* sur la chanson klephte.

Des quatre chapitres de l'ouvrage intitulés, le premier, *Les documents ;* le second, *Les inscriptions hiéroglyphiques*, le troisième, *Les inscriptions linéaires ;* le quatrième, *Les écritures minoennes et l'origine de l'alphabet*, les esprits qui s'intéressent avant tout aux faits s'attacheront aux trois premiers et à l'*Appendice* où sont longuement étudiés *Les signes muraux*. Les données nouvelles sont importantes : trente-six inscriptions, dont trente-trois hiéroglyphiques et trois linéaires (ces dernières appartiennent à la classe linéaire A[3], avec deux signes nouveaux seulement, tandis que, pour les hiéroglyphes, les signes nouveaux sont au nombre de dix-neuf ; voir p. 34-47). Des groupements de signes reconnus à Cnosse se retrouvent à Mallia : on se servait donc bien de la même écriture et de la même langue (voir p. 48) à Cnosse et à Mallia, mais d'autres groupements nous sont révélés par Mallia.

1. Côte septentrionale de Crète, à l'est de Candie. Cf. le mémoire présenté par l'auteur à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1925. — La préface est datée d'octobre 1929, mais l'ouvrage était composé dès 1927.

2. « Prächtig ausgestattet », « reichlich illustriert », écrivait M. Nilsson du premier volume. Ces épithètes conviennent parfaitement aussi au second.

3. Aucune ne relevant de la classe linéaire B.

Les esprits, en revanche, qui s'intéressent plutôt aux théories trouveront leur compte dans le quatrième chapitre. La question agitée s'était posée dès le début des découvertes de Sir A. Evans. L'auteur reconnaît que les incertitudes dans l'emploi des hiéroglyphes trahissent une influence étrangère, que l'Égypte a servi de modèle à la Crète, mais il pense aussi que le système phénicien dérive du système égyptien par l'intermédiaire du système crétois, en un mot que le problème de l'origine de l'alphabet, rénouvelé, ajoute-t-il, par les découvertes de M. Montet à Byblos, est maintenant moins indéterminé depuis les fouilles de Mallia.

On se rappelle que, d'après Sir Evans (*Revue*, t. XIV, p. 91), l'écriture linéaire B était seule en usage à Cnosse au moment de la catastrophe finale (soit vers 1400) et que, suivant M. Sundwall (*Revue*, t. XVI, p. 396), la marche de l'évolution aurait été la suivante : à l'origine une écriture pictographique (hiéroglyphique). De là serait sorti un système linéaire ancien (type A), lequel aurait abouti à son tour à une variété[1] (type B, Cnosse). Personne n'a fait remarquer le parallélisme de cette évolution de l'écriture en Crète avec celle de l'écriture en Égypte : 1) hiéroglyphes ; 2) hiératique ; 3) démotique. La civilisation crétoise ayant sombré vers le milieu du deuxième millénaire, tandis que la civilisation égyptienne lui a survécu plus de mille ans, il est naturel que les analogies entre linéaire B et démotique n'aillent pas plus loin. Mais, si l'on admet qu'en Égypte, en Crète et sans doute aussi en Syrie il y a eu évolution parallèle de l'écriture, il n'est pas nécessaire d'admettre avec M. Chapouthier un intermédiaire crétois entre l'écriture. primitivement égyptienne et hiéroglyphique, et son aboutissant, l'alphabet phénicien (le tableau de la p. 68, toutefois, reste frappant, en particulier en ce qui concerne le *beth*, cf. p. 69). Du reste, on ne peut trancher la question tant que l'inscription trouvée par M. Dunand, plus ancienne encore que celle de M. Montet, n'aura pas été publiée, surtout si vraiment elle est encore, comme on le laisse entendre, à moitié chemin entre les hiéroglyphes et l'alphabet. Quant à la langue, bien qu'elle nous reste inconnue, il me semble qu'on ne doit pas affirmer (voir p. 67) que, si les systèmes graphiques, égyptien et crétois, étaient très ressemblants, les langues à noter étaient, au contraire, très différentes. Il est probable que les rapports étroits avec la Libye, signalés par l'auteur lui-même, correspondent, au contraire, au fait qu'à la grande famille chamitique de l'égyptien, du berbère, etc. (voir M. Cohen, *Langues du monde*), appartenaient aussi les idiomes préhelléniques, y compris peut-être l'étrusque. Ceci laisserait du moins ouverte la possibilité d'un déchiffrement par la langue.

1. L'article de M. Sundwall, *Klio*, XXII, p. 228-238 : *Zur vorgriechischen Festlandschrift*, montre qu'elle n'était pas purement locale ; cf. *Revue*, XXXI, 1929, p. 287-288.

Même si l'on n'admet pas les suggestions de M. Chapouthier (p. 72) : *l'alphabet phénicien dériverait de l'écriture égyptienne, mais à travers les signes minoens*, on peut lui concéder que, pour l'origine de l'alphabet, « chacune des thèses examinées — phénicienne, égyptienne, crétoise — ... contiendrait une part de vérité. Il est vrai, ajoute-t-il, que le système égyptien a régné en maître dans la Méditerranée orientale, mais c'était avant la XIIe dynastie[1], alors que les civilisations égéennes étaient à peine nées. Sans doute aussi, la Crète a été le foyer intellectuel de l'Archipel, mais ce fut vers la fin du Moyen et le début du Nouvel Empire » (environ 1600, Erman). « Il est vrai que l'alphabet des Phéniciens éclipsa tous les autres systèmes, mais ce fut aux environs du xe siècle » (cette date est bien tardive ; cf. les découvertes de M. Montet et surtout de M. Dunand). On en conclurait que le système crétois a connu une forte expansion vers l'Est, comme plus tard le système phénicien s'est propagé dans tout le prochain Ouest ; mais pourquoi alors nier qu'il y ait quelque vérité — ce n'est pas M. Chapouthier qui le fait — dans la légende de Cadmus de Thèbes et ne pas vouloir absolument qu'il fût Phénicien d'origine? La Grèce était en somme, dans la haute antiquité, un pays de colonie : des Égyptiens en Attique, des Phéniciens en Béotie, des Asianiques dans le Péloponnèse ; c'est en petit l'image de l'Afrique ou de l'Asie contemporaines.

A. CUNY.

André Basset, *Études de géographie linguistique en Kabylie* (n° 1 de la *Collection de documents linguistiques dirigée par MM. A. Meillet et J. Vendryes*) ; I : *Sur quelques termes berbères concernant le corps humain.* Paris, Leroux, 1929 ; in-8°, 100 pages et 21 cartes.

On sait l'importance méritée que l'on attribue aujourd'hui à la géographie linguistique. Le nouvel ouvrage de M. A. Basset est le fruit d'une enquête menée pendant les années 1926, 1927 et 1928. Elle a porté sur les parties extérieures du corps humain, ce qui permettait « d'atteindre les éléments fondamentaux du vocabulaire chez un individu, éléments qui échappent aux courants habituels d'échange » ou qui, en d'autres termes, ne relèvent généralement pas de l'emprunt. Voici les résultats de cette recherche :

« Parfois, le même mot apparaît dans toute la Kabylie : ainsi en est-il pour l'œil (au singulier, mais non au pluriel), pour la main. Le plus souvent il y a diversité : ainsi pour la tête, le front, le visage, la bouche, l'oreille, etc.

« Cette diversité est due, soit à une différence phonétique ou morpho-

1. Synchronisme pour Mallia : XIIe dynastie égyptienne.

logique..., soit à la présence de termes de racines différentes.... soit à la présence d'emprunts arabes.

« Les limites linguistiques sont indépendantes des accidents géographiques, des limites administratives, voire même des anciennes limites de tribus. Elles ne sont pas tant constituées par des franges que par des lignes absolument précises. » Et pourtant, tout à fait comme sur le domaine roman ou en indo-européen (voir A. Meillet, *Les dialectes indo-européens*), « il n'y a que des parlers et des faits dialectaux » (voir le résumé plus complet que l'auteur a donné lui-même de son importante étude dans les *Annales de l'Université de Paris*, 1930, p. 179-181). Comme son *Verbe berbère* (voir *Revue*, 1930, p. 388-390), ce travail fait grand honneur à la science française.

A. CUNY.

Kr. Sandfeld, *Linguistique balkanique. Problèmes et résultats* (*Collection... publiée par la Société de linguistique de Paris*, nº XXXI). Paris, Champion, 1930 ; 1 vol. in-8º, 240 pages.

Le slaviste Kopitar en 1829, Schleicher en 1850, mais surtout Miklosich, « qui a examiné les choses de plus près », avaient fait ressortir les traits communs qui unissent entre eux tous les idiomes balkaniques, unité *formelle* et non *matérielle*. Mais depuis, « les seules études d'ensemble embrassant toutes les langues en question » avaient été les *Rumænske Studier* de l'auteur (Copenhague, 1900) et les *Basme aromâne* de M. Papahagi (Bucarest, 1905). Pourtant, dès 1926, M. Sandfeld, professeur à l'Université de Copenhague, avait publié, en danois, un volume intitulé *Balkanfilologien*, qui avait été, nous dit-il, très favorablement accueilli par la « critique compétente ». Dans ce concert on aura sans doute remarqué surtout le grand article que lui a consacré M. Norbert Jokl, spécialiste en albanais et autres langues balkaniques, dans la revue internationale *Litteris*, t. IV, p. 193 et suiv. Il est donc naturel que le livre actuel, dédié à un autre professeur de Copenhague, M. O. Jespersen, ait été subventionné par la fondation danoise Rask-Örsted (qui s'intéresse également à la publication de *Litteris*) et accueilli avec reconnaissance dans la *Collection linguistique... de Paris*. Ce livre est, en somme, une nouvelle édition de *Balkanfilologien*, « un peu remaniée et considérablement augmentée » et mise, grâce à l'emploi du français, à la portée de tous ceux qui ne lisent pas facilement les idiomes scandinaves.

Le plan de l'ouvrage est le suivant : chapitre I : introduction exposant les généralités admises par rapport aux liens internes des langues balkaniques entre elles (p. 1-15). Le chapitre II (p. 16-100) fait en détail la critique des éléments lexicaux qui ont « voyagé » dans l'ensemble des langues balkaniques. Le chapitre III (p. 101-162) étudie les concordances existant entre différentes langues balkaniques seulement, *en dehors du lexique*. Le chapitre IV (p. 163-216) expose les « concordances *générales*

en dehors du lexique » (particularités embrassant toutes ces langues ou du moins présentées par la plupart d'entre elles). Ce chapitre est suivi de la « Table analytique » (p. 219-240) et se clôt par les remarques qui vont de la p. 213 à la p. 216.

« Ce qui est capital (voir p. 17-18), c'est que l'élément grec subsiste dans les Balkans depuis des temps immémoriaux et que, malgré toutes les décadences, il n'a pas cessé d'être porteur d'une civilisation supérieure à celle de ses voisins... Le résultat en est d'abord que la langue grecque a singulièrement empreint le lexique des autres langues balkaniques. Une foule de mots grecs, se trouvent à peu près également répandus en albanais, en bulgare, en serbe, en roumain et parfois même en turc. M. Sandfeld (cf. p. 213) a cherché à montrer que, dans la grande majorité des cas », *même phraséologiques et syntaxiques*, « il s'agit de particularités qui se sont développées en grec et qui se sont propagées de là dans les autres langues. » Et il compare le tour allemand *Was für ein* (*Mann*)? qui a passé en russe, en polonais, en lituanien, en scandinave. Puis il ajoute : « Ce qui s'est effectué ici en petit s'est effectué en plus grand dans les Balkans, et, pour expliquer ce fait, il suffit, à notre avis, de renvoyer au rôle joué par la civilisation byzantine et surtout à l'influence unificatrice de l'Église grecque. Sans doute, il serait curieux de savoir comment tout s'est passé dans le détail, mais il ne sera guère possible d'arriver à autre chose qu'à des suppositions plus ou moins vagues. Certainement, il faut compter aussi avec la symbiose de différentes parties des nations balkaniques et avec le bilinguisme[1] d'une certaine quantité d'individus. »

Enfin, il est probable, suivant l'auteur, que l'unité actuelle s'est réalisée en plusieurs étapes. Il serait également disposé à admettre qu'on a un peu exagéré en ces derniers temps en ne voulant admettre, presque en aucun cas, de sémitismes dans la langue du Nouveau Testament. C'était le grec courant de l'époque, nous dit-on. Soit, mais qui nous garantit que le grec hellénistique ne s'était pas lui-même imprégné d'éléments sémitiques dans son extension sur tout le proche Orient? Ceci sans préjudice du substrat préhellénique du grec qui, s'il était bien, comme il est possible, un idiome subchamitique, le prédisposait à recevoir l'empreinte des influences linguistiques venant de l'Orient. Ἐν μαχαίρᾳ πατάσσειν, par exemple, expression qui est de la bonne langue, nous a toujours paru un sémitisme évident. Le latin, au contraire, avec son *gladio ferire*, est strictement conforme à la tradition indo-européenne (emploi de l'instrumental pur et simple). Dès l'Antiquité, bien avant les LXX, le grec se révèle donc déjà comme étant une langue « orientale ». Nous en avons indiqué la raison.

A. CUNY.

1. C'est le fait capital suivant M. A. Meillet, voir *Bull. Soc. Lingu.*, XXXI, 1931, p. 58-61.

Orphée, *Les Argonautiques*. Texte établi et traduit par **Georges Dottin** (*Nouvelle collection de textes et documents*, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé). Paris, Les Belles Lettres, 1930 ; 1 vol. petit in-8°, clx-107 pages (54 pages de texte doubles).

Cette édition d'un poème peu connu est le dernier travail du regretté Georges Dottin, que la mort surprit au moment où il venait de terminer son manuscrit. Comme ce savant le déclare dans sa préface, « outre qu'il est utile de rééditer une œuvre dont la dernière édition française date de 1556 et qui n'a pas été traduite en français depuis 1838, il m'a semblé que, mise à part la valeur littéraire, assez discutable, de l'auteur, les *Argonautiques* d'Orphée ne manquent point d'intérêt ». Le voyage des Argonautes dans les régions situées au nord et à l'ouest de l'Europe (Scythie, pays des Hyperboréens et des Cimmériens, Hibernie, Tartesse et Colonnes d'Hercule) est important pour l'histoire de la géographie grecque, et « on peut trouver, dans maints passages..., des allusions à des légendes peu connues et quelques éclaircissements aux croyances et aux pratiques de l'orphisme [1] ».

Cette édition est accompagnée d'une copieuse introduction de 160 pages sur la légende des Argonautes, le poème d'Orphée, Apollonios et Orphée, le texte, la langue, la métrique et la prosodie, Orphée et l'auteur des *Argonautiques*. Au texte et à la traduction sont joints un glossaire et un index des noms propres.

L'introduction, malgré son étendue, n'est qu'une mise au point et un résumé de recherches fort utiles, auxquelles on pourrait consacrer des volumes. Celtisant réputé, helléniste, folkloriste et auteur d'un ouvrage sur *Les anciens peuples de l'Europe*, l'éditeur du pseudo-Orphée renouvelle l'étude de la légende argonautique par sa connaissance de la géographie grecque et des légendes populaires. Reconnaissant avec prudence que « nous ne pouvons guère, maintenant, écrire l'histoire de cette légende complexe, faite d'histoire, de géographie et de folklore » (p. xx), il se borne à « en mesurer la divergence d'avec la réalité prouvée ou possible » (p. xxi). Il étudie ainsi l'organisation et le but de l'expédition de Jason, le voyage vers la Colchide, les aventures des Argonautes dans ce pays et leur retour, en montrant les origines historiques, géographiques ou populaires de chaque épisode. On lira avec grand profit cet essai sur la formation d'un mythe particulièrement riche et touffu.

La comparaison d'Orphée avec Apollonios de Rhodes, sous une forme suggestive et concise, montre l'imitation certaine d'un auteur par l'autre et la supériorité du poète alexandrin.

Pour l'établissement du texte, « on trouve des appareils critiques dans

1. P. i ; cf. A. Boulanger, *L'orphisme dans les « Argonautiques » d'Orphée* (*Bulletin* de l'Association Guillaume Budé, n° 22, janvier 1929, p. 30-46).

les éditions de Gesner, Schneider, Hermann, E. Abel. Mais ils sont tous incomplets, parfois peu clairs et on ne peut leur accorder une absolue confiance » (p. LXXVII). Le nouvel éditeur a collationné trois manuscrits de Paris, dont deux n'avaient pas été encore étudiés (2678 et supplément grec 132) : il a donc fait œuvre personnelle et utile. Comme le texte des *Argonautiques* est souvent obscur, les savants qui l'ont publié « se sont laissé gagner peu à peu par la passion, j'allais dire la folie, des conjectures » (p. LXXXV). Réagissant contre cet excès, l'auteur de cette édition s'est efforcé de revenir à la tradition des manuscrits « tant que la métrique ou la prosodie, ou la grammaire, ou la suite des idées ne s'y opposaient pas » (p. CI). Peut-être a-t-il été trop loin dans cette voie : pour les termes géographiques en particulier, la comparaison avec Apollonios justifie, à notre avis, plusieurs corrections qu'il n'adopte pas dans le texte, tout en les déclarant meilleures dans son introduction [1].

Sur la langue du pseudo-Orphée, l'auteur n'a rassemblé que des matériaux d'attente, puisqu'une étude définitive exigerait un texte sûr et une comparaison approfondie avec la langue des écrivains du IVe siècle après J.-C. Sous sa forme provisoire, ce travail n'en est pas moins précieux et nouveau, et les premiers résultats auxquels il aboutit sont fort intéressants : « La grammaire des *Argonautiques*, très prochement apparentée à la grammaire homérique, offre, en outre, quelques particularités qui la rattachent plutôt aux poèmes épiques de l'époque post-alexandrine et que l'on ne rencontre guère chez Apollonios » (p. CXXVII). Le glossaire, qui fait suite à la traduction, signale, autant que possible, le plus ancien usage de chaque mot ; il complète heureusement l'étude d'un vocabulaire qui, généralement homérique, révèle parfois des rapports avec Apollonios, Quintus de Smyrne et Nonnos.

Ces recherches sur le fond et la forme des *Argonautiques* conduisent à des conclusions vraisemblables sur la date et l'auteur du poème. Il n'est pas d'Orphée, ni d'Onomacrite ; il ne remonte ni au temps d'Homère, ni à la période alexandrine, mais se place au IVe siècle, « entre l'époque de Quintus de Smyrne et celle de Nonnos » (p. CLVII).

La traduction, fidèle et nuancée, « tente de rendre avec exactitude le style des *Argonautiques* » (p. LXXXIV). Mais une phrase comme « il (Jason) extermina la moisson des Semés hostiles » (v. 874) montre combien cette fidélité peut devenir dangereuse.

Il est regrettable que le plaisir causé par la lecture de cet ouvrage curieux et instructif soit diminué par de nombreuses erreurs matérielles. La correction d'un manuscrit achevé, mais non revu sans doute par son auteur, était une entreprise délicate pour les deux « reviseurs », MM. E. Galletier et André Boulanger : il faut reconnaître qu'ils n'en sont pas venus à bout entièrement, malgré leur zèle et leur compétence.

1. P. XLVIII, l. 34 : Αἰσήποιο pour Ἀσωποῖο, v. 195 ; p. XCIX, l. 12 : Ἀμφιδάμας pour Ἰφιδάμας, v. 150.

Nous n'insisterons pas sur les fautes d'impression, dont la liste complète serait assez longue[1]; il nous suffira de signaler des lacunes et des erreurs. On regrette de ne pas trouver la carte annoncée à la dernière ligne de la page LXXIV, car elle serait fort utile. La documentation de l'auteur semble parfois insuffisante. Sur les sources et l'histoire de la légende argonautique, il s'est inspiré entre autres des catalogues dressés dans le *Lexikon* de Roscher et la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa ; mais il ne semble pas connaître d'importants travaux publiés sur ces questions[2]. Sur les voyages fluviaux dans le centre de l'Europe, il y avait lieu de citer au moins les études de Camille Jullian, de Pachtère, Partsch et Grenier[3]. Aux auteurs grecs mentionnés comme sources de la légende argonautique, on peut ajouter les compilateurs de chroniques locales, comme Néanthès de Cyzique, Nymphis d'Héraclée, Promathidas, Akésandros, Théochrestos, nommés dans les scolies d'Apollonios ; aux écrivains qui ont traité la fable d'Hylas (p. IX, n. 3), il fallait joindre au moins Théocrite, Apollonios et Hygin ; l'apparition de Glaucos, le Vieillard de la Mer, est contée pour la première fois par Apollonios (I, 1310 et suiv.), qui devrait être cité p. XXXV, n. 2.

Outre ces omissions ou lacunes, nous trouvons quelques erreurs concernant Apollonios et ses scolies, la traduction, la géographie et le glossaire.

1. En voici des exemples. P. IV, n. 8, lire : *623*, au lieu de : *625* ; p. VII, l. 28 : *Phérès*, au lieu de : *Phéreus ;* p. VIII, l. 7 : *Médéios*, au lieu de : *Médécos ;* p. VIII, l. 9 : *Phrixos*, au lieu de : *Phryxos ;* p. XVII, l. 8 : *Hermès*, au lieu de : *Hermé ;* p. XXXVII, l. 1 : *Aisépos*, au lieu de : *Aisôpos ;* p. XLIV, n. 3 : βαστάσαντες, au lieu de : βοστάσαντες ; p. XLVII, l. 13 : *prêt*, au lieu de : *près ;* p. LIV, l. 11 : *Aléos*, au lieu de : *Alcos ;* p. LIV, n. 2 : *492-493*, au lieu de : *493-494* ; p. LVI, l. 33 : *Acaste*, au lieu de : *Acoste ;* p. LXX, l. 32 : *duquel*, au lieu de : *desquels ;* p. CIV, l. 5 : *Homère*, au lieu de : *Komère ;* p. CXV, l. 16 : καλέουσι, au lieu de : καλέονσι ; p. CXLVII, n. 3 : *Cyanées*, au lieu de : *Planctées ;* p. 1, dernière ligne : τῶν ἐν ἄλσει, au lieu de : τῶν ἄλσει ; p. 6, n. au v. 87 : *264*, au lieu de : *266* ; p. 13, v. 277 : ἐπεσφίγξαντο, au lieu de : ἐπεσφίγξατο ; p. 16, v. 361 : νέεσθαι, au lieu de : νέεθαι ; p. 26, n. au v. 668 : *II*, 177, au lieu de : *I, 177* ; p. 55, n. au v. 209 : *v. 728*, au lieu de : *V, 728* ; p. 97 : *Cimmériens*, au lieu de : *Cimméniens. Libye* est souvent orthographié : *Lybie* (p. VIII, l. 6 ; XXXI, l. 19 ; XXXIII, avant-dernière ligne ; XXXIX, n. 5 ; XLIV, l. 6). P. XLII, l. 11, il faut supprimer le renvoi *Istros*[7] ou ajouter une note peut-être omise ; p. XLV, n. 5, ajouter : *Strabon ;* p. 88, écrire Πυρκαιῇ avec une minuscule. Le manuscrit appelé *Vindobonensis* porte le n° 150 à la p. LXXVI et 153 à la p. CLIX ; le *Lugdunensis*, le n° 74 *c* à la p. LXXVII, l. 1, et le n° XVIII à la ligne 15. On lit ἀπηρήρειστο au v. 395, ἐπηρήρειστο à la note au v. 394. P. 49, la note au v. 1242 est inintelligible si on ne se reporte pas à l'apparat critique.

2. Par exemple : Ew. Meier, *Quaestiones Argonauticae*, dissertation. Leipzig, 1882 ; Grœger, *De Argonauticarum fabularum historia quaestiones selectae*, dissertation. Breslau, 1889 ; Walther, *De Apollonii Rhodii Argonauticorum rebus geographicis*, dissertation. Halle, 1891 ; E. Fitch, *De Argonautarum reditu quaestiones selectae*, dissertation. Gœttingue, 1896 ; de Wilamowitz-Mœllendorff, *Griechische Tragödien*, t. III : *Euripides, Medea ;* Friedlaender, *Kritische Untersuchungen zur Geschichte der Heldensage* : I : *Argonautensage* (*Rheinisches Museum*, t. LXIX, 1914, p. 299-317) ; Carl Robert, *Die griechische Heldensage*, t. III, 1, p. 757-875 ; J. R. Bacon, *The Voyage of the Argonauts*. Londres, 1925 ; L. Séchan, *La légende de Médée* (*R. É. G.*, t. XL, 1927, p. 234-310).

3. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I ; de Pachtere, *Salluste et la découverte du Danube* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1908, p. 79 et suiv.) ; Partsch, *Die Stromgabelungen der Argonautensage* (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Leipzig*, t. LXXI, 1919, 2e fascicule) ; A. Grenier, *La découverte du Rhin* (*Mél. d'arch. et d'hist.*, 1920, p. 5-28).

Sur le retour des Argonautes, l'auteur attribue à Hésiode et à Timée le même itinéraire, « par le Tanaïs, l'Océan septentrional et la Méditerranée » (p. XL). En réalité, Hésiode les fait passer par le Phase, l'Océan Méridional, la Libye et la Méditerranée[1]. De même l'itinéraire de Timagète est confondu à tort avec celui d'Apollonios : tous deux font remonter par les compagnons de Jason le bras de l'Istros qui se jette dans le Pont-Euxin ; mais d'après le géographe ils descendent un autre bras qui se jette dans la « mer Celtique », c'est-à-dire la Méditerranée, à l'ouest de l'Italie ; d'après le poète, ils débouchent dans l'Adriatique[2].

P. IV, n. 8, on lit que, d'après Asclépiade de Myrléa, tout le poème d'Apollonios serait emprunté à Cléon de Curium ; il s'agit seulement des détails sur Thoas, roi de Lemnos, sauvé du massacre général des hommes par sa fille Hypsipylé (*Schol. Ap. Rh.*, I, 683). La tombe de l'Actoride Sthénélos et la place où Orphée suspendit sa lyre à un autel d'Apollon n'étaient pas montrées « à Callichoros » (p. XII, dernière ligne), mais à l'est du fleuve ainsi appelé, dans une ville nommée Lyra (*A. Rh.*, II, 911-929). Apollonios ne place pas les Assyriens « à côté » du cap Carambis (p. LXX, l. 31), mais beaucoup plus à l'est, près de Sinope (II, 365 et 946). La géographie d'Apollonios, nous croyons l'avoir démontré, est un curieux mélange de fable et de science, de notions empruntées à toutes les époques depuis Homère jusqu'aux Alexandrins : il n'est donc pas exact qu'il ait « tenté... d'exposer, à propos des Argonautes, la géographie de son temps » (p. LXXV, l. 19). Ce poète ne place point « Phineus dans l'île Thynias, en face de la côte bithynienne » (p. 27, n. au v. 668), mais sur une des rives du Bosphore, probablement la rive asiatique[3] ; l'île Thynias est située par lui sur la côte méridionale du Pont, à l'est de la rivière Calpé. On lit, p. XL, n. 4 : « Eschyle donnait trois branches à l'Istros, la première se jetait dans la mer Égée, la seconde dans le Pont-Euxin, la troisième dans la mer Adriatique. » D'après les scolies d'Apollonios (IV, 259 et 284), la première branche de l'Istros, suivant Timagète et Eschyle, se jetait non dans la mer Égée, mais dans la Méditerranée occidentale ou mer Celtique ; ces deux auteurs faisaient donc communiquer le Danube avec le Rhône ; au IIIe siècle avant J.-C., Apollonios croit encore à une communication entre l'Éridan ou Pô, le Rhône et le Rhin. Dans la comparaison d'Orphée avec Apollonios (p. LXX, l. 23 et 24), les noms des Tyrrhènes et du cap Ténare sont donnés comme particuliers à Orphée ; on les trouve tous deux chez Apollonios (IV, 1760 ; I, 179 ; III, 1241).

Dans un passage d'Hérodote relatif aux Argonautes (IV, 179), il ne

1. Hés., *frg. 64 Rzach*² = Schol. Ap. Rh., IV, 259.

2. Pour plus de détails, je me permets de renvoyer à mon ouvrage sur la *Géographie dans les « Argonautiques » d'Apollonios de Rhodes*, qui vient de paraître (*Bibliothèque des Universités du Midi*, fascicule XIX. Bordeaux, Feret, 1930).

3. E. Delage, *op. cit.*, p. 122 et suiv.

s'agit pas d'un voyage vers « l'Aia occidentale » (p. xxxi, l. 16), mais d'un voyage de Jason à Delphes avant l'expédition de Colchide. Hérodote affirme d'ailleurs (I, 2) que les héros naviguèrent « vers Aia de Colchide et le fleuve du Phasis » : il ne place donc pas en Occident le pays de la toison d'or.

Dans la traduction d'Orphée, on peut relever des omissions[1], des passages où l'interprétation ne correspond pas au texte adopté, mais à une variante indiquée dans l'apparat critique[2], et enfin quelques erreurs. Au v. 888, νηὸς ἡμετέρης signifie *notre navire*, au lieu de *notre maison*, puisqu'il s'agit de Médée qui rejoint les Argonautes sur leur vaisseau. Aux v. 1205-1206, ἐν δ'ἄρ' ἔπειθε Μή τι κατευθὺ περᾶν, ἐπὶ δέξια δ'εἶργε θέουσαν est traduit par : *Ils* (les Argonautes) *le persuadaient* (Ancée) *de ne pas aller tout droit, et il dirigeait sa course vers la droite.* Le sujet d'ἔπειθε, singulier, est Ἀγκαῖος, et θέουσαν, féminin, se rapporte au navire Argo. Le sens est donc : il (Ancée) le persuadait (le navire) de ne pas aller tout droit et il dirigeait sa course (celle du navire) vers la droite.

D'après la note au v. 87, la périphrase « la mer vierge » serait un nom de l'Hellespont. Il s'agit plutôt de la mer en général ; elle est vierge parce qu'Argo fut le premier navire « qui traversa les abîmes salés et fraya les voies de la mer[3] ». Les pluriels οἴηκες, οἰήια, πηδάλια[4] sont traduits par le singulier *barre* ou *gouvernail* ; le pluriel doit être conservé, puisque les navires anciens avaient deux gouvernails, un de chaque côté de la poupe. Au v. 653, οἳ δὲ ... ἐπίθοντο est traduit par *ils n'obéirent pas* : la négation est à supprimer.

D'autres erreurs concernent la géographie. P. xii, l. 8, il faut lire *Pagases* et non *Pagase*, le port d'Iolcos se nommant Παγασαί ; cette ville est prise à tort pour un fleuve à l'index des noms propres et au v. 112, où ὑπὲρ Παγασηίδας ἀκτάς est traduit *par delà les rives du Pagase.* Le Callichoros, fleuve, est pris pour une ville (p. xii, avant-dernière ligne) et omis à l'index des noms propres. Ce n'est pas en *Mésie* (p. xxviii, l. 20), mais en *Mysie* que disparut Hylas. Philyre est une île, non une ville[5]. Pleuron, nom de ville, est écrit Pleurone à trois reprises[6]. On est surpris de lire, p. xliv, l. 1 à 3 : « Le retour, ou le détour, par la Libye est surtout caractérisé par une navigation pénible en Cyrénaïque, sur les bas-fonds du lac Triton, que l'on a identifié au chott Melghir. » Il y

1. P. 2, l. 4, cinq mots ; v. 349, ζωοί ; v. 774, θεὰ λευκώλενος ; v. 1003, σιγαλέως ; v. 166, ἐπόρευσε ; v. 389 en entier.

2. Par exemple v. 157, *marécageux* = ἑλειονόμους et non ὀρειονόμους ; v. 286, *le Pont* pour πόντον, avec une minuscule ; v. 467, *indicibles* = ἄρρητα et non ἄρρηκτα ; v. 755, *habitants de Philyre* = Φιλύρας ναέτας et non Φιλύρας Ναπάτας

3. V. 68 et suiv. Cf. Catulle, LXIV, v. 11 :

Illa rudem cursu prima imbuit Amphitriten.

4. V. 276, 371, 729, 1086, 1180.

5. V. 755 et index ; cf. *A. Rh.*, II, 1231.

6. V. 207 ; p. 55, n. 207, et p. 100, index.

a loin de la Cyrénaïque aux chotts de la Tunisie méridionale, et il faut distinguer deux identifications du lac Triton : certains savants croient le retrouver soit dans la Petite-Syrte ou golfe de Gabès, soit dans un des chotts situés à l'ouest de ce golfe ; d'autres le placent en Cyrénaïque et l'identifient avec la lagune de Benghazi, l'ancienne Bérénice.

Le glossaire, enfin, contient des renseignements inexacts. Κόλχους, Κόλχων, Κυάνεαι, Αιγκαῖον, Μεσσατίων, Πειρεσίην, Πισσαίη, Ταύρους y sont indiqués à tort comme des termes homériques. Les formes 'Αργάνθου, Μελαινειοισιν, Μοσύνοισι, Ῥήβανοῦ n'appartiennent pas au vocabulaire d'Apollonios, chez qui l'on trouve 'Αργανθώνειον, Μελαντίους, Μοσσυνοικοι, Ῥήβας et Ῥήβαιος. Βουτης est cité, avant Diodore de Sicile, par Apollonios (I, 95 ; IV, 914) ; εὔδιος, avant Apollonios, par Pindare et Xénophon entre autres ; Κέρωνος, bien avant Orphée, par Homère (*Il.*, II, 746) et Apollonios (I, 57) ; Σαγγάριος, par Homère (*Il.*, III, 187, etc.) et non par Apollonios seulement.

Il est juste de le reconnaître, toutes ces erreurs, dues en partie aux circonstances spéciales de la publication, portent sur de nombreux détails, mais non sur les points essentiels ni sur le dessein général de l'ouvrage. Elles n'empêchent pas cette nouvelle édition de marquer un sensible progrès par rapport aux précédentes, et il faut savoir gré à son auteur de nous faire connaître un poème intéressant pour l'histoire de la mythologie, de la religion et de la géographie grecques.

Émile DELAGE.

É. Delage, *La géographie dans les « Argonautiques » d'Apollonios de Rhodes* (*Bibliothèque des Universités du Midi*, fasc. XIX). Bordeaux, Feret ; Paris, de Boccard et Klincksieck, 1930 ; in-8°, 310 pages, avec 4 cartes.

La thèse principale de M. E. Delage, reprenant les travaux du regretté de la Ville de Mirmont, constitue un gros et imposant chapitre détaché de ses études antérieures (plus générales et, sauf l'étude sur la *Biographie*, ci-après, p. 159, restées inédites). Dans les *Argonautica*, l'auteur nous assure — et nous voulons en croire son *Introduction* — que la géographie est encore l'essentiel. Il y a eu de tout, au vrai, en ce μέγα ποίημα, tant critiqué par Callimaque, qui n'aima point son élève, ni l'amplitude de ses œuvres ; secondairement et tour à tour, astronomie, magie, art nautique, médecine même interviennent, sans parler du sujet passionnel, qui a déterminé une description des causes et effets de l'amour ! Après un exposé un peu rapide de ce qu'avait pu être « la géographie avant Apollonios », depuis les voyages de colonisation jusqu'à la littérature alexandrine, M. E. Delage a distribué son étude en trois parties, inégalement développées, et dont il eût dû peut-être, à la rigueur, renverser l'ordre, puisqu'il commence par les « digressions » (renseignements épars). Ensuite, seulement, il a examiné le catalogue des Argo-

nautes, puis le voyage, aller et retour, plaçant, à l'occasion de ce périple, et d'abord, un exposé sur « le voyage avant Apollonios » (ce qui eût pu, semble-t-il, être groupé ailleurs, par exemple, avec les informations concernant la géographie préalexandrine).

Les commentaires de M. E. Delage se présentent comme le résultat d'une longue, minutieuse et méritoire enquête ; l'auteur s'est tenu au courant, de façon presque exhaustive, de tout ce qui pouvait se rapporter à sa tâche [1] ; une copieuse bibliographie finale en témoigne. Son dépouillement philologique a été si consciencieux qu'il semble bien ne devoir mériter que des éloges [2] ; peut-être eût-on attendu néanmoins un emploi plus insistant, ou une étude spéciale, des scolies. Mais le commentaire reste partout *très* (sinon trop) littéraire, digne ainsi d'Apollonios, au vrai, qui fut, au dire de M. E. Delage lui-même (p. 293), un « voyageur en chambre ». A notre tour, nous sommes édifiés (pas toujours favorablement) sur les *procédés* d'un compilateur. Il s'en faut, malheureusement, que l'archéologie progresse en même temps, et d'autant. L'auteur n'eût pu apporter aux questions historico-géographiques rencontrées par lui sur la route des Argonautes une solution personnelle, que s'il lui eût été donné de refaire, après eux, le voyage. Grief un peu vain, sur lequel il ne conviendrait pas de trop insister, en raison de ce que le livre nous apporte par ailleurs. Du moins, le travail ainsi compris risquait de se déterminer par endroits en une suite de nomenclatures par trop sèches. Il pourrait ne pas paraître essentiel, et suffisant, d'avoir signalé par quels auteurs, divers, ont été mentionnées, d'abord et ensuite, les villes qui jalonnent l'itinéraire, sans que jamais une connaissance *directe* du terrain nous permette ici d'en pénétrer plus avant l'histoire. Un peu partout, M. E. Delage prend trop en bloc, et sans marquer les différentes formations successives, ce qu'il appelle la « géographie homérique [3] ». Il discute très en détail, sans grand profit parfois, certaines questions déjà mieux résolues par l'enquête topographique des autres. Çà et là même, il ajoute personnellement aux erreurs d'un poète qui ne s'était pas assez soucié d'aller voir les pays dont il parlait. Enfin, il s'est privé de pouvoir expliquer la trop apparente incohérence de l'érudition d'Apollonios par ce qui en eût été sans doute, selon les cas, la raison la plus justificative : tantôt, l'imitation *archaïsante*, d'un côté, de vieilles épopées perdues pour nous ; et tantôt, par ailleurs, l'action évolutive exercée sur la géographie alexandrine par les conditions *éco-*

1. Tout au plus peut-on, en outre, signaler l'étude de F. Moll, *Das Schiff*, etc., 1930, et celle de M. W. W. Tarn, *Hellenistic... naval developments*, 1930.

2. On sera tenté de contester, en définitive, certaines conclusions issues de la philologie : par exemple, celle qui touche, p. 122-127, à la localisation du pays de Phinée sur la côte asiatique du Bosphore, au débouché nord. Le sens donné à ἀντιπέρην (II, 177) est-il recevable?

3. P. 33, il parle du « *Bouclier* hésiodique ». Mais les quelques vers du début, *seuls*, sont d'Hésiode.

nomiques et *politiques* qui s'étaient successivement créées autour du bassin méditerranéen, ou sur les voies de commerce intérieures (jusqu'à La Tène), entre le temps des Argonautes et celui d'Apollonios.

Voici quelques remarques, entre autres[1], qui illustreraient les observations faites ci-dessus ; elles ne visent pas à amoindrir la valeur d'un travail très étendu et utile, sous la forme *philologique* où il se présente. — P. 21 : est-il exact, si l'on songe à *Iliade*, II, 461, et si l'on prend en bloc la « géographie homérique », de dire qu' « Homère cite plusieurs peuples d'Asie Mineure sans nommer l'Asie »? — P. 24 et 81 : si l'Amyros (Dérès) ne se jette pas dans la mer, il ne se jette pas non plus dans le lac Bœbeis, mais dans l'émissaire entre Bœbeis et Nessonis. — P. 25 : il n'y avait pas à hésiter entre Tritonide et Itonide, en raison des attaches thessaliennes du navire *Argo*. — P. 26 : M. E. Delage ignore la localisation qui a été faite du site d'Héracleia Trachinia (ce n'est pas à Moustapha-bey). — P. 35 : pour la topographie de Cyrène, il eût fallu tenir compte des nouvelles fouilles italiennes, et notamment des travaux de C. Anti (commentaire de Callimaque). — P. 32 : Dia n'est pas « îlot ». — P. 33 : les Strophades sont *très loin* au sud de Zanthe. — P. 40 : il eût été bon de noter que l'opinion d'Apollonios sur l'étendue de la Piérie jusqu'à l'est d'Abdère s'explique par l'existence d'une Piérie pangéenne, souvent confondue avec l'autre. — P. 42 : l'auteur ignore, sur Ctimèné, le lac Xynias, des études directes et récentes (*B. C. H.*, XLVIII, 1924, p. 354 et suiv. ; LII, 1928, p. 444 et suiv., 461). — P. 45 : sur Phlionte et sur Lyrkeia, des fouilles, non citées ici, ont précisé l'histoire primitive (C. Blegen, L. Renaudin). — P. 83 et 84, n. 1 : la « monographie » citée n'a aucun caractère scientifique. — P. 85 : à Lemnos, ni le παγχρατές σέλας ni la nature « volcanique » du Mosychlos n'ont pu être constatés par les géologues (*Dict. Ant.*, *Vulcanus*, p. 987). — P. 90 : la notice sur Abydos (qui provient du *Lexique* Besnier)[2] est inexacte. L'endroit le plus étroit (fable de Héro et Léandre) est loin de là, juste en face du mouillage dit *Dardanellia*. Sestos et le cap Nagara sont loin. — P. 249-251 : la topographie de Corfou n'est claire que sur la carte de Partsch (il y a beaucoup trop peu de cartes dans l'ouvrage de M. E. Delage), ou sur le terrain : il n'y a que le Port hyllaïque où l'on puisse tirer un navire au sec ; les Colques défiants ont dû jeter l'ancre devant la citadelle : la caverne Macris (*Makrai Petrai*), ou de Médée, était là. — P. 271, malgré le Guide Joanne, il n'y a pas eu de monts Sitia en Crète, mais un golfe et une ville de ce nom (Evans, *Palace*, I, p. XIV, carte) ; par contre, il y avait bien, près d'Itanos, un *hiéron* dit du Dicté (*ibid.*).

1. L'auteur écrit constamment Lakeréia, Sperchéios, Myrléia, etc.,etc., avec une accentuation fautive de la diphtongue. P. 197, la chronologie des sources relatives aux Hyperboréens ne se rétablit que si l'on écrit, après la mention d'Hérodote : *dès* son temps.

2. M. E. Delage s'en est beaucoup servi ; mais il a parfois tort de penser que les villes n'ont existé qu'à partir du moment où des auteurs les citent. C'est trop raisonner philologiquement.

Comme le petit navire de la chanson, Apollonios n'a jamais navigué. Mais Homère était aussi, peut-être, dans la classe de ces « aventuriers passifs », qui, par leurs œuvres seules, deviennent des créateurs d'énergie et peuvent susciter des passions fécondes. Seulement, Apollonios a manqué à la fois du sens du voyage et de celui de la géographie. Il tient à nommer les Grecs Pélasges et le Péloponnèse Apide ; mais il eût dû alors s'abstenir de tous les noms encore inconnus d'Homère, et cite pourtant Ophrys, Parnasse, Pleistos, Mégare, Nisaea, etc. Il n'a pas le moindre esprit scientifique, et la défense et illustration qu'a voulu faire à ce sujet son nouvel exégète (introduction, conclusion) échoue[1]. Apollonios a travaillé en *archaïsant*, et l'on dégagerait facilement de son œuvre les principes d'insincérité qui règlent aussi la production plastique du temps. Son texte, de bibliothécaire, eût fait sourire les voyageurs ; aussi est-il assez vain de croire (p. 79, Aphètai) qu'il a été *suivi* par certains (Strabon). La réalité était *avant* Apollonios ; aussi eût-on attendu, çà et là, plus d'effort, peut-être, pour nous faire deviner ce qui, dans le périple alexandrin (cf. les travaux de V. Meuli, 1921, p. 86), représentait le premier état d'une tradition plusieurs fois déformée. On y arrive à la rigueur : n'est-il pas clair que, dans la légende du passage en Libye (p. 261 et suiv.), la rencontre de Triton, détenteur du trépied prophétique promis par Jason à Delphes, selon Hérodote (IV, 179), méritait une étude plus exhaustive? De même l'histoire, si primitive, de la motte de terre d'Euphèmos, ce fils de Poseidon *doté du pouvoir de marcher sur les eaux* (folklore minoen). La légende a été retravaillée (V. Meuli, *l. l.*, p. 3). La motte de terre n'était pas « symbole d'hospitalité » (p. 265), mais gage de la domination sur le pays, et elle devait être jetée au gouffre du Ténare. Pindare n'a rien compris en supposant la négligence de quelque serviteur (*Pyth.*, IV) ; et Apollonios encore moins (p. 274), en liant l'aventure à la fondation de Callisté : progrès significatif dans l'erreur.

Ch. PICARD.

É. Delage, *Biographie d'Apollonios de Rhodes* (*Bibliothèque des Universités du Midi*, fasc. XIX *bis*). Bordeaux, Feret ; Paris, E. de Boccard et C. Klincksieck, 1930 ; 1 vol. in-8°, 82 pages.

Il fallait du courage, sinon de l'abnégation, pour entreprendre de résoudre, à propos de la biographie d'Apollonios de Rhodes, les problèmes posés, et que tant de savants ont agités contradictoirement, sans arriver à nulle certitude. On *devine* tout au juste que le poète a dû naître à Alexandrie, et non à Rhodes ou à Naucratis, qu'il fut élève de Callimaque, que l'échec de la première lecture des *Argonautiques* le fit partir pour Rhodes, où il séjourna longuement. Toute la discussion critique

1. M. E. Delage a pourtant entrevu, p. 49, que si Apollonios, parfois, s'écarte d'Homère, ce n'est pas pour faire mieux, c'est pour éviter d'être accusé de l'imiter trop !

sur la querelle avec Callimaque tourne autour de trois ou quatre textes qui ne s'accordent guère et sont même, à l'occasion, sujets à caution. Là-dessus, mêlée confuse[1]. L'exégète ne s'est pas soucié d'originalité (ce qui eût pu l'égarer ici, d'ailleurs !) ; mais judicieusement, patiemment, prudemment, il a voulu, dit-il, « déblayer le terrain en écartant plusieurs hypothèses fragiles, pour s'en tenir à des résultats acquis ». Ce qui reste ainsi est peu : on apprend que, revenu à Alexandrie, enfin, après la gloire, Apollonios fut à son tour bibliothécaire et précepteur de Ptolémée Évergète. — Les objections qu'on pourrait vouloir faire à l'étude de M. E. Delage résultent plus du sujet que de la manière même dont il a été mis en œuvre. A l'exception des *Vies*, de quelques passages de Callimaque et de deux *papyrus* qui s'écartent des textes antérieurement connus (ou ne nous informent pas utilement, par exemple, sur la *querelle*), ce qu'on possède est trop insuffisant, un peu partout, pour étayer une doctrine. Les discussions portent ainsi surtout sur ce qui pourrait importer le moins : les opinions des modernes. M. E. Delage les relève *toutes*, avec les références (ch. I), et l'on serait tenté de juger que, sur ce point, il eût dû s'autoriser à moins bien faire. On regrettera, par contre, que, traitant des passages où Apollonios s'est « librement » inspiré, dit-il, de Callimaque, il n'ait point cru devoir donner d'exemples. P. 50, peut-on dire que « l'ensemble de preuves dont aucune n'est décisive justifie une forte présomption »? *Ibid.*, il reste bien des incertitudes sur l'âge qu'a eu Callimaque (qui se déclare là *chenu*, *accablé par les ans*), lorsqu'il écrivit le nouveau fragment des *Pap. Oxyrhynchos*, XVII, nº 2079. Si le poète n'avait vraiment alors pas plus de quarante à quarante-cinq ans (p. 50), il ne parlait pas de lui-même fort « académiquement » ; et il manifestait quelque pessimisme. M. E. Delage (p. 58) donne parfois trop d'autorité à d'excessives habiletés (de Rostagni, sur la liste des bibliothécaires), à des arguments qui ne prouvent pas tant qu'on voudrait ; on peut penser aussi qu'il a éludé un peu vite certaines questions essentielles (p. 64-65 : vie et chronologie de Callimaque). P. 71, corriger, pour la date proposée de la mort d'Apollonios, vers « 265 » en « vers 235[2] ».

Ch. PICARD.

Andocide, *Discours*. Texte établi et traduit par **G. Dalmeyda**. Paris, Les Belles Lettres, 1930 ; 1 vol. in-8º, xxxvi-154 pages.

M. G. Dalmeyda a établi avec une méthode prudente et sûre le texte de ces discours. Nous avons six manuscrits d'Andocide. L'établissement

1. Les *testimonia* auraient dû être cités intégralement en appendice, à mon gré. C'était le meilleur moyen de faire juger de leur autorité respective.

2. Quelques fautes d'accent notables : p. 47, n. 6 : *lire* ἦ βασιλ[ῆας]. P. 33, est-ce une vraie *définition*, même « injurieuse », que d'appeler quelqu'un « ordure, enfantillage, tête de bois »? P. 49, si les grues sont chassées « d'Égypte *vers les Thraces* », est-ce une allusion bien claire au départ d'Apollonios... *pour Rhodes*?

du texte repose essentiellement sur deux d'entre eux : le *Crippsianus*, du XIIIe siècle, et l'*Ambrosianus* D 42 sup., du XIVe siècle, qui renferme les discours III et IV. Du *Crippsianus* dérive le *Laurentianus* (XVe siècle), qui sert lui-même de source à trois manuscrits du XVe et du XVIe siècles. C'est le *Crippsianus* qui reproduit le plus fidèlement le texte de l'exemplaire primitif ; si l'*Ambrosianus* est déparé par un grand nombre d'omissions et de corrections malheureuses, il a du moins l'avantage de posséder un texte indépendant du *Crippsianus* et d'offrir, çà et là, des leçons plus acceptables.

L'Introduction générale et les notices qui précèdent chaque discours sont à la fois très nourries et très claires ; toutes les données essentielles sur la carrière d'Andocide, d'abord partisan des oligarques, puis brouillé à mort avec ses premiers amis, enfin servant de nouveau leur politique et terminant dans l'exil sa vie d'intrigant et d'aventurier, sont exposées avec une netteté qui ne laisse rien à désirer. Les principaux caractères du talent d'Andocide, orateur dénué d'éclat, mais doué de qualités appréciables (naturel, simplicité), sont mis en bonne lumière. Les notes placées au bas des pages apportent également plus d'une précision utile et intéressante sur les événements auxquels Andocide fait allusion, sur la politique qu'il combat ou sur celle qu'il soutient, sur ses adversaires ou ses alliés du moment, etc. Les travaux les plus récents sur le sujet, parmi lesquels figure un pénétrant article de l'auteur (*Les dénonciations et les aveux d'Andocide*, *Revue des Études grecques*, 1927, p. 183-188), ont été fort judicieusement mis à profit.

La traduction de M. Dalmeyda rend avec élégance et fidélité toutes les nuances du texte. Enfin, dix pages de notes complémentaires et un Index analytique rendront, comme l'ensemble de l'ouvrage, les plus grands services aux historiens.

Paul CLOCHÉ.

R. J. Bonner et G. Smith, *The administration of justice from Homer to Aristotle*, vol. I. Chicago, University Press, 1930 ; 1 vol. in-8°, x-390 pages.

M. R. J. Bonner et miss G. Smith publient le premier volume d'un important ouvrage sur l'administration de la justice en Grèce, du temps d'Homère au temps d'Aristote ; ils avaient déjà consacré à différentes parties du sujet des études approfondies, dont ils font ici un excellent usage, après en avoir remanié et élargi les conclusions.

Les auteurs rappellent d'abord que la notion d'après laquelle un crime est une menace pour la société est étrangère aux poèmes homériques : c'est à la victime ou à ses proches qu'est laissé le soin de venger les dommages subis. Le seul rudiment d'organisation judiciaire est l'arbitrage librement consenti. — Au temps d'Hésiode ont lieu certains

changements : si l'action propre de l'individu et de sa famille continue à jouer un très grand rôle dans le redressement des torts, l'arbitrage tend à devenir obligatoire. Au cours du VII[e] siècle, on commence à fixer les lois par écrit ; dans les premiers codes, il est vrai, la coutume et la tradition tiennent encore une place considérable. A Athènes, cette législation écrite est avant tout l'œuvre des thesmothètes ; l'Aréopage y exerce un contrôle suprême sur toute l'activité judiciaire. Ce conseil juge directement les crimes les plus graves ; l'examen des causes de moindre envergure est confié à des commissions d'aréopagites : les éphètes. Pour la procédure et les peines, les lois de Dracon constituent notre source principale ; les auteurs analysent avec précision à ce sujet l'inscription si mutilée de 409-408[1].

La réforme de Solon présente une importance toute particulière. Elle assure au peuple un minimum de participation à l'administration de la justice : l'appel à l'Héliée (ἔφεσις) contient en germe l'εὔθυνα de la période classique. D'ailleurs, conformément à l'esprit général de la politique solonienne, soucieuse de faire aux diverses assemblées comme aux différentes classes sociales leur part légitime, l'Aréopage conserve de notables attributions judiciaires : seuls, les jugements des magistrats sont passibles d'un appel devant l'Héliée ; ceux de l'Aréopage et des éphètes ont un caractère définitif. Quant à l'Héliée, c'est une réorganisation et une « réhabilitation » de l'assemblée populaire, ou agora, des temps homériques ; désormais, tout citoyen va pouvoir siéger à cette « cour d'appel », en même temps que, grâce à une autre réforme de Solon, il devient « un accusateur en puissance » : c'est un changement d'une importance capitale qui se prépare.

Il n'y aura pas de modifications essentielles sous la tyrannie ; mais avec Clisthènes et ceux qui continueront son œuvre, à la fin du VI[e] siècle, l'Héliée cessera d'être une simple cour d'appel et commencera à juger en première instance. En même temps, les pouvoirs judiciaires de la Boulè des Cinq-Cents seront fortement limités : à ces restrictions se relient l'institution du serment bouleutique en 502/1 et l'accroissement des pouvoirs du Dèmos dans le domaine de la politique extérieure.

La transformation de l'Héliée en tribunal de première instance entraîna sa division en *dikastéria* : il lui eût été impossible, en effet, de juger la presque totalité des procès. Cette impossibilité dut se manifester plus nettement encore quand les progrès de l'Empire athénien et la disparition ou l'amoindrissement des juridictions des alliés vinrent augmenter très sérieusement le nombre des affaires soumises à la justice populaire. Comme l'Héliée elle-même, du reste, chaque *dikastérion*,

1. Quant aux données du chapitre IV de l'Ἀθηναίων Πολιτεία d'Aristote sur la « constitution de Dracon », elles fourmillent d'anachronismes et sont tout simplement l'écho d'un pamphlet du temps des Quatre-Cents.

véritable « Héliée en miniature », fut censé représenter le Dèmos et posséda dans sa sphère la plénitude de la souveraineté.

Les auteurs examinent d'une façon très détaillée les différentes questions relatives au jugement, au recrutement des héliastes, à l'importance numérique des *dikastéria* (en principe, il y avait 500 ou 501 juges ; mais ce nombre fut parfois doublé, ou plus largement accru encore, sous l'influence de diverses circonstances).

Le rôle judiciaire de l'Aréopage sous la démocratie est l'objet d'une étude spéciale. On y montre, notamment, que la réforme d'Éphialtès dépouilla sans doute ce Conseil des pouvoirs judiciaires qui lui avaient été communs avec ceux des autres assemblées et qu'il dut garder uniquement ceux qu'il avait été seul à exercer. Il conserva aussi une sorte de contrôle sur la vie religieuse, l'éducation, la moralité, l'obéissance aux lois et aux institutions ; mais, en ce dernier domaine, ses pouvoirs furent nécessairement réduits par l'institution de la *graphè paranomôn*, qui date probablement du temps d'Éphialtès (voir G. Smith, *The jurisdiction of the Areopagus*, *Classical Philology*, 1927, p. 61-79). Les éphètes, « commissions de l'Aréopage » (cf. *supra*), furent également dépouillés au profit des héliastes, aux mains desquels, depuis Solon, la politique athénienne tendait à concentrer toujours plus fortement l'autorité judiciaire. Cette substitution des dikastes aux éphètes est nettement antérieure à la revision législative de 409/8 ; elle se rattache normalement aux réformes qui affaiblirent l'Aréopage et, plus spécialement, aux mesures dicisives de Périclès (voir G. Smith, *Dicasts in the ephetic courts*, *Class. Philol.*, 1924, p. 353-358 : l'auteur maintient les conclusions de cet article, en dépit des objections formulées par L. Gernet dans la *Revue des Études grecques*, 1926, p. 464). — L'Aréopage bénéficia parfois, d'ailleurs, au ve siècle, d'un regain de faveur : notamment dans les premiers temps du gouvernement des Trente et au début de la Restauration démocratique de 403 (vote du décret de Tisaménos) [1].

Le chapitre suivant examine les attributions judiciaires, naturellement fort réduites par les progrès des *dikastéria*, que gardaient les différents magistrats (en particulier pour l'instruction des procès et la présidence des tribunaux). Puis, les auteurs décrivent avec précision l'évolution de l'*eisangélia*, connue à Athènes depuis une époque très ancienne. Ils montrent comment, en ce domaine, l'Aréopage perdit graduellement du terrain devant la Boulè et l'Ecclèsia. Clisthènes, d'abord, dut autoriser les citoyens à intenter des *eisangéliai* devant ces dernières assem-

1. Les auteurs estiment que Caillemer eut tort de ne pas admettre l'authenticité de ce décret ; il pensait que la démocratie restaurée n'eût pas ainsi restitué une part d'autorité à un corps aristocratique comme l'Aréopage. Mais la Restauration de 403 ne fut-elle pas précisément favorable, à bien des égards, aux tendances et traditions de l'aristocratie (voir notre ouvrage sur la *Restauration démocratique à Athènes en 403*, p. 405-418)?

blées (comme application de cette réforme, on peut citer les procès de Miltiade et de Phrynichos) ; du moins laissait-il au vieux Conseil aristocratique le droit de recevoir des *eisangéliai* : ce droit, l'Aréopage en fut dépouillé par Éphialtès, qui en réserva l'usage à la Boulè et à l'Ecclèsia. D'autre part, dès le temps de Clisthènes, la Boulè n'avait pu que recevoir l'*eisangélia* et renvoyer le jugement définitif aux héliastes. Quant à l'époque à laquelle furent votées les dispositions essentielles du *nomos eisangeltikos* (tel que le cite Hypéride), il convient de la situer avant la fin du ve siècle et de rejeter l'opinion de Lipsius, qui ne la croit pas antérieure à la seconde moitié du siècle suivant.

Ensuite, les auteurs résument très clairement les travaux de Robertson sur la justice dans l'Empire athénien du ve siècle et dans la deuxième confédération athénienne et traitent de l'administration judiciaire dans l'Attique rurale. Ils signalent, en particulier, l'aspect judiciaire de la *diapsêphisis*, étudient la procédure de la reddition de comptes dans les dèmes et montrent combien sont restreints les pouvoirs judiciaires des démarques (voir R. J. Bonner, *Administration of justice in rural Attica*, *Class. Philol.*, 1928, p. 19-24).

Sous l'oligarchie de 411, l'administration de la justice a pour caractère essentiel le transfert de la juridiction criminelle aux mains des Quatre-Cents (sur les procès civils à cette époque, les documents font défaut) ; en 404-403, ce sont tantôt les Cinq-Cents, instruments des Trente, tantôt les Trente eux-mêmes, qui jugent souverainement ; les Trois-Mille, il est vrai, ont porté en 403 un arrêt de mort contre les Éleusiniens ; mais il n'y a eu là qu'une parodie de justice, destinée à solidariser avec les Trente les auteurs de ce verdict (voir R. J. Bonner, *Administration of justice under Athenian oligarchies*, *Class. Philol.*, 1926, p. 209-217).

Pour la commodité de leur exposé, les auteurs examinent dans un chapitre spécial les pouvoirs judiciaires de la Boulè des Cinq-Cents. Ils montrent fort bien que ces pouvoirs étaient déjà sérieusement réduits au début du ve siècle, longtemps avant l'époque de la réforme d'Éphialtès. En 411-410, après la chute des Quatre-Cents, fut renouvelée la vieille loi qui avait restreint l'autorité judiciaire de la Boulè. En 404-403 et durant quelques années encore après la chute de l'oligarchie, la Boulè exerça de nouveau en ce domaine des attributions très étendues (elle alla jusqu'à prononcer des arrêts de mort) ; mais elle les perdit définitivement avant l'année 387-386.

Un dernier chapitre traite du régime judiciaire au ive siècle. Les auteurs soulignent l'importance de la réforme qui substitua « les Quarante » aux trente juges itinérants du ve siècle (Aristote, Ἀθηναίων Πολιτεία, 53, 1) : il semble bien que les arbitres publics, ou diétètes, aient été institués à peu près en même temps (entre 403 et 401, comme l'ont admis la plupart des historiens). Quant à la réforme instituant le témoignage écrit, elle doit être située seulement vers 378-377, époque qui rivalisa

avec celle de l'archontat d'Euclide pour l'activité réformatrice. — Le IVe siècle est également marqué par la persistance des pouvoirs judiciaires de l'Aréopage en divers domaines et par l'attribution à ce conseil de certaines enquêtes importantes (par exemple dans l'affaire d'Harpale). Enfin, c'est à cette époque que les *dikastéria* furent l'objet d'une réforme offrant un intérêt capital. Jusqu'alors, c'est pour l'année entière que les héliastes étaient répartis entre les différents tribunaux, ce qui facilitait singulièrement la corruption : désormais, pour procéder à cette répartition, par la voie du sort, on attendit le jour de l'audience. Cette réforme fut accomplie probablement (comme celle qui institua le témoignage écrit) durant la période de réorganisation générale qui s'étend aux environs de l'année 378-377.

On voit par cette trop brève analyse quel intérêt présente la consciencieuse et méthodique enquête de M. Bonner et de miss Smith. Dans l'ensemble, c'est un sentiment de sécurité qu'inspirent les conclusions de cet ouvrage solidement documenté, nourri de discussions précises et d'aperçus originaux.

Paul CLOCHÉ.

E. Derenne, *Les procès d'impiété intentés aux philosophes à Athènes au Ve et au IVe siècles avant J.-C.* (*Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége*, fasc. XLV). Liége, Vaillant-Carmanne; Paris, É. Champion, 1930; 1 vol. in-8o, 271 pages.

Le sujet que M. Derenne s'est proposé d'étudier était malaisé, soit en raison de la sécheresse et de la médiocrité des sources qui nous renseignent sur la plupart de ces procès, soit par suite des contradictions dont elles fourmillent touchant la doctrine et la personnalité du plus illustre des philosophes ainsi poursuivis, Socrate. Disons tout de suite qu'en dépit de ces difficultés, l'auteur a réussi à composer un ouvrage clairement et solidement ordonné, qui aboutit à des conclusions très plausibles et intéressantes.

Après une brève introduction, où sont définis les divers aspects de l'ἀσέβεια, M. Derenne examine successivement les procès d'Anaxagore, de Protagoras, de Diagoras, de Socrate, de Démade, d'Aristote, de Théophraste, de Stilpon et de Théodore ; ensuite, il expose la procédure suivie dans les poursuites de cette nature ; enfin, il recherche l'explication de ces procès d'impiété et étudie la question de savoir si Athènes seule a connu de tels procès et si elle s'est montrée vraiment intolérante. Il est impossible ici d'analyser d'une façon détaillée l'argumentation de l'auteur : nous nous bornerons à résumer les conclusions des principaux chapitres et la conclusion générale de l'ouvrage.

Le procès d'Anaxagore, selon M. Derenne, offre un double caractère. Ce fut d'abord un procès politique : le parti aristocratique et Cléon vi-

saient Périclès à travers la personnalité de l'accusé ; ce fut ensuite un procès religieux, étroitement lié au mouvement de réaction contre la science ionienne à tendances rationalistes. Quant au procès de Protagoras, qui date de 416 au plus tard, il fut avant tout d'inspiration aristocratique.

A l'examen du procès de Socrate est réservée, non sans raison, près de la moitié de l'ouvrage. L'auteur rappelle les données des sources sur le philosophe et conclut à l'exactitude des renseignements fournis par Platon sur l'évolution de Socrate. Il cherche à définir l'attitude de ce dernier vis-à-vis de la religion : Socrate n'était pas un athée ; il admettait même l'existence des dieux de la cité ; mais il les concevait à sa manière, qui n'était pas celle du peuple, et sa piété était plus haute et plus pure que celle de ses concitoyens. En matière politique, il détestait la tyrannie et l'arbitraire, et il était radicalement hostile à la démocratie. Son procès eut pour instigateur Anytos, qui n'était pas un démocrate, mais un « théraménien », et qui redoutait pour la moralité et l'activité économique d'Athènes les effets de l'enseignement du philosophe. L'auteur analyse avec sa précision habituelle la marche du procès, les chefs d'accusation, la riposte de Socrate (dont l'*Apologie* platonicienne ne donne qu'une image partiellement exacte), enfin l'arrêt des héliastes, prononcé à une assez faible majorité (soixante et une voix) et dû principalement à la raison suivante : les juges virent avant tout dans l'accusé un adversaire dangereux des institutions et le maître de ces oligarques qui, peu auparavant, leur avaient infligé tant de souffrances. Socrate aurait même pu échapper soit au verdict de condamnation, soit, du moins, à la mort, s'il n'avait défié le jury par la fierté de son langage et le caractère dérisoire de ses propositions sur la peine. L' « intolérance » athénienne, il est vrai, n'est pas contestable, et elle est odieuse à la conscience moderne ; mais mérite-t-elle d'être blâmée sans réserve? Socrate, en somme, avait pu enseigner longtemps sans être le moins du monde inquiété ; son enseignement n'était pas sans péril pour une société profondément ébranlée, qui sortait à peine d'une ère de déchirements sanglants et redoutables ; enfin, sans son attitude provocante, le philosophe eût aisément réussi sans doute à éviter le supplice.

Aux autres procès, l'auteur consacre un examen beaucoup plus sommaire. Il marque nettement les relations des procès d'Aristote et de Théophraste avec les sentiments antimacédoniens du public athénien en 322 et vers 319-316. C'est également le parti démocratique et patriote qui semble avoir inspiré les poursuites dirigées contre Stilpon et Théodore.

Puis, M. Derenne traite de la procédure suivie dans les causes d'ἀσέβεια. Il étudie les mesures édictées contre les « impies » et conclut, après une longue discussion, qu'il y eut vraiment à Athènes une loi prohibant l'introduction de divinités nouvelles ou étrangères ; mais cette loi subit de nombreux accrocs, surtout dès l'époque hellénistique, et l'Attique

connut une véritable « invasion de cultes orientaux ». L'auteur expose minutieusement l'organisation de la procédure employée contre les violateurs de la loi (formes d'accusation, tribunaux compétents, peines encourues, etc.).

Enfin, la conclusion s'attache à montrer, d'abord, que les procès d'impiété étaient « justifiés », en somme, par de sérieuses raisons. La cité devait protéger son culte, avant tout, « pour lui-même », parce qu'il était tenu pour indispensable et sacré ; elle le devait aussi parce qu'en négligeant ce devoir de protection, elle eût risqué d'attirer sur elle la colère des dieux, d'ébranler les bases de la morale, fondée sur la religion, et de se placer elle-même dans une situation périlleuse, puisque des liens multiples l'unissaient au culte. Ces considérations théoriques, il est vrai, n'auraient sans doute pas suffi à provoquer des poursuites : c'est par l'intérêt politique ou personnel, bien plus que par la piété ou le patriotisme, qu'ont été mus les accusateurs (sauf, du moins dans une large mesure, lors du procès de Socrate). Mais, en définitive, c'est bien « la religion » qui a déterminé les verdicts de condamnation. Il est vrai que, par de tels arrêts, on ne cherchait pas à frapper la doctrine même de l'impie (Athènes n'a pas eu d' « inquisition »), mais sa propagande, jugée dangereuse, contre le culte auquel l'opinion était profondément attachée. Athènes, du reste, fut seule à connaître des procès de ce genre, précisément parce qu'elle se montrait beaucoup plus accueillante que les autres cités pour l'enseignement philosophique. Enfin, les lois contre l'impiété ne furent pas appliquées aussi fréquemment qu'elles auraient pu l'être ; bien rares furent les verdicts d'une rigueur extrême, et ils n'entravèrent pas sérieusement les progrès de la philosophie et des sciences. C'est à l'absence d'un clergé organisé qu'Athènes doit d'avoir ignoré « la véritable intolérance ».

Paul CLOCHÉ.

Georges Dumézil, *Le problème des Centaures* (*Annales du Musée Guimet*). Paris, Paul Geuthner, 1929 ; 1 vol. in-8°, VII-278 pages.

M. Dumézil apporte à l'étude du *Problème des Centaures* la même méthode séduisante et dangereuse qu'il avait apportée à écrire *Le Festin d'immortalité*. Ici et là, il s'agit de se risquer à nouveau dans les terrains mouvants de la mythologie comparée, de remonter par le moyen de ces comparaisons aux origines indo-européennes. Ce qui souligne mieux encore ici ce retour à des positions qu'on avait cru abandonnées, c'est que l'auteur s'applique tout particulièrement à démontrer l'égalité κένταυρος = *Gandharva*. Mais ce serait naturellement ne pas rendre justice à l'originalité de son effort que s'en tenir à cette constatation. Au secours d'une thèse qui peut sembler ancienne, l'auteur appelle les armes d'une érudition toute moderne et, pour ce que nous en pouvons juger, bien informée.

L'auteur part de l'étude de certains rites « carnavalesques », parti-

culièrement répandus dans l'Europe slave. Aux changements de saison, des mascarades symbolisent ou incarnent l'action de démons au caractère ambigu, à la fois malfaisants et bienfaisants, et au rôle complexe, démons de la végétation, du mariage, de la mort. Ces êtres revêtent la forme d'animaux et notamment empruntent au cheval leurs attributs les plus usuels et les plus caractéristiques. M. Dumézil, avec les historiens les plus récents, notamment MM. P. Nilsson et Clemen, se prononce contre la thèse qui rattache ces fêtes à des fêtes antiques comme les Saturnales ; il met dans un relief particulier une raison de vraisemblance qui domine le débat : « Comment les sociétés demi-civilisées de l'Europe préchrétienne auraient-elles ignoré les fêtes à déguisements, alors que de telles fêtes constituent dans tous les continents une des formes les plus ordinaires et les plus vivantes des rites religieux » (p. 31)? Notons en passant qu'en France, où M. Dumézil déclare ne pas connaître de mascarades analogues, il aurait pu citer les « chevaux-frux » de Provence.

Ce sont de tels rites, de tels êtres mythiques que M. Dumézil s'efforce de retrouver successivement dans les religions iranienne, hindoue, grecque et romaine, pour ne parler que des domaines qu'il explore plus à fond. Le rapport entre le cycle iranien de *Gandarəva* et le cycle hindou de *Gandharva* est généralement admis. Ici et là, l'auteur veut retrouver l'écho de fêtes à mascarades marquant le passage de l'hiver au printemps. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de juger ces analyses : contentons-nous d'en souligner la clarté et l'habileté. Pour définir le rôle de ses démons, de préférence à l'Avesta et aux Védas, il s'adresse à des traditions bien postérieures : cette méthode d'apparence paradoxale se justifie, selon lui, par le fait que celles-ci conservent la croyance populaire, alors que ceux-là reflètent l'état d'esprit des classes sacerdotales.

Il pouvait paraître assez difficile de retrouver dans les Centaures de pareils démons de changement d'année. Cependant, l'idée de voir en eux des figures de mascarades pouvait être suggérée par l'importance que Miss Harrison accorde au type archaïque du Centaure, dans lequel les pattes de devant sont remplacées par des pieds humains. Toutefois, on ne saurait dire avec M. Dumézil que le centaure-cheval n'apparaisse que tardivement : il est très regrettable qu'il ait ignoré l'ouvrage de Baur, *Centaurs in ancient art*, paru en 1912. Pour Baur, le Centaure avec un avant-train d'homme est une création ionienne, loin d'être la forme la plus ancienne. Il n'est pas inutile de noter que pour M. Demargne, qui a étudié, dans un numéro récent du *Bulletin de correspondance hellénique* (1929, p. 117 et suiv.), quelques représentations archaïques, il faut rechercher en Asie le prototype du Centaure grec.

Dans ces conditions, on peut se demander ce que valent les efforts de l'auteur pour rattacher à des fêtes grecques le Centaure et toutes les constructions ingénieuses qu'il fait pour y parvenir. L'analyse qu'il fait

du caractère des Centaures tend certainement à confirmer, du moins, qu'il faut bien voir en eux des êtres de mascarades. Pour notre part, cette explication nous paraît bien supérieure aux explications naturalistes, dont on pourra voir les exemples dans l'article de Gruppe. Le rapprochement avec les rites slaves reste tout à fait séduisant. Ce que M. Dumézil dit du caractère funéraire des Centaures n'emporte pas notre conviction : non qu'il n'ait été bien mis en relief par M. J. Bayet, mais ce qui reste à démontrer, c'est qu'ils possédaient ce caractère par eux-mêmes et non pour avoir été rattachés au thiase du Dionysos infernal.

Un des chapitres les plus originaux d'un livre où il n'en est pas qui le soit est celui qui a trait à la mythologie latine. C'est dans les fêtes du mois de février et nommément dans les Lupercales que se retrouve l'équivalent des mascarades carnavalesques. Les Luperques sont l'incarnation de démons animaux analogues aux Ghandarvas et aux Centaures. Les traditions pseudo-historiques qui nous rapportent l'origine de ce collège sont en fait l'équivalent des mythes hindous ou grecs, et ici M. Dumézil retrouve une vue qui lui est chère : celle que les légendes de l'histoire romaine sont la forme romaine de la mythologie. Il est ainsi amené à donner aux *Fastes* d'Ovide plus de valeur qu'on ne leur en reconnaît d'ordinaire ; il n'a naturellement pu avoir connaissance de l'édition que vient d'en publier Sir James Frazer.

La clé de voûte de tout l'édifice est le chapitre où M. Dumézil demande à la linguistique de ramener à une même origine le slave *gondu*, le sanscrit *ghandarva*, l'iranien *gandareva*, le grec κένταυρος, le latin *februum*. Mais comme il s'agit de formes d'origine populaire, il faut renoncer à appliquer dans leur rigueur les lois de la phonétique ; par là, la démonstration devient possible. Seulement, il faut avouer qu'elle perd beaucoup de sa valeur probante.

Ce qui me paraît caractériser le livre de M. Dumézil, c'est une hardiesse qui se donne et qui n'est souvent qu'une forme particulièrement séduisante du bon sens. Mais le domaine même où se meut l'auteur comporte des risques et des aventures, des dangers aussi où il serait étonnant qu'il ne fût pas tombé. On ne saurait lui en faire grief, et il faut louer sans réserve la clarté et la rapidité de son exposé.

Pierre BOYANCÉ.

L. Herrmann, *Les masques et les visages dans les « Bucoliques » de Virgile* (*Travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles*, t. I). Bruxelles, éditions de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1930 ; 1 vol. in-8°, 196 pages.

On lira certainement ce livre avec autant de plaisir que de profit, mais je doute que l'on souscrive à beaucoup de ses conclusions. M. Herrmann s'est donné pour tâche de découvrir les personnalités cachées sous les

masques bucoliques dans les *Églogues* de Virgile. Il a dépensé beaucoup d'érudition et d'ingénieuse dialectique ; mais il ne semble pas que le résultat réponde à l'effort. Pour ma part, je me refuse à admettre les deux postulats que l'auteur a inscrits en tête de son livre : 1° tous les personnages auxquels Virgile a donné des pseudonymes incarnent des êtres réels ; 2° les mêmes pseudonymes correspondent toujours aux mêmes personnages.

Je n'arrive pas à concevoir pourquoi il n'aurait pas été permis à Virgile de composer des bucoliques à clef et d'en écrire d'autres qui ne soient que de pures fantaisies. Faut-il de même chercher partout des clefs dans les *Idylles* de Théocrite et dans celles de Marot? Quant au second point, je reste persuadé que les divers Ménalcas des *Bucoliques* ne sont pas plus identiques que les divers Valère de la comédie de Molière et même qu'à l'occasion Ménalcas pourrait bien être sans plus... Ménalcas, c'est-à-dire un berger d'Arcadie.

Et je le regrette fort ; car ce Ménalcas, à en croire M. Herrmann, nous fournirait sur le caractère de Virgile de bien curieuses révélations, au moins autant que nous en apporta jadis sur Racine le livre de Masson-Forestier *Autour d'un Racine inconnu*. Si donc Ménalcas est Virgile, il s'ensuit que ledit Virgile fut un adolescent au teint basané et qui sentait le bouc, railleur et caustique avec certains, flagorneur avec les gens capables de l'enrichir, cupide, fort peu modeste et de fort mauvaises mœurs par surcroît. Au demeurant, un très vilain monsieur. « Une biographie d'homme de lettres ne doit pas, en principe, être confondue avec une vie de saint », dit fort opportunément l'auteur. Ainsi les *Bucoliques* ne le céderaient pas en forfanterie cynique aux *Confessions* de J.-J. Rousseau. Le Genevois avait évidemment ses raisons pour s'étaler de la sorte ; mais on ne voit guère pourquoi Virgile aurait jugé à propos de nous faire sur lui-même, à propos de querelles de bergers, de si fâcheuses confidences.

Désormais, Virgile ne peut plus être ni Mélibée ni Tityre. Le premier n'est autre que P. Valerius Cato et l'autre doit être identifié avec le poète grammairien Q. Caecilius Epirota. Quant au dieu mentionné dans la *Ire Églogue*, c'est Jules César. Le poème, postérieur au 15 octobre 42, et qui a pour décor les environs de Tusculum, — et non ceux de Mantoue, comme on l'admettait jusqu'ici, — concerne des événements antérieurs de sept ans à sa composition. Corydon est Valgius Rufus. Mécène est masqué en Iollas. Daphnis, maître de Ménalcas, ami de Damon, Alphesibœus, Aegon et Damœtas, représente Catulle. Il y a bien une petite difficulté chronologique : jusqu'ici, on s'accordait généralement à fixer aux environs de 57 la mort de Catulle, époque à laquelle Virgile n'aurait eu que treize ans environ. Mais M. Herrmann croit pouvoir prolonger de dix ans la vie de Catulle en tirant argument de la mention du consulat de Vatinius (qui est de 47) dans le poème 52 : « per

consulatum peierat Vatinius », et en supposant qu'un X est tombé dans l'indication chronologique de saint Jérôme quant à la mort du poète. Mais, quoi qu'il en dise, on peut très bien se parjurer par un consulat espéré (« ita consul fiam ut hoc uerum est »), et Catulle, dans son vers, n'en dit pas plus que Cicéron dans une phrase de son discours contre Vatinius, prononcé en 56 (§ 6) : « Omniaque ea me pudenter uiuendo consecutum esse (il s'agit du consulat) quae te inpudenter uaticinando sperare te saepe dixisti. »

Le Silène de la *VI*^e^ *Églogue* serait Parthénius de Nicée, « à qui Virgile devait autant qu'à Catulle ». Mais encore faut-il qu'il soit mort vers 42 av. J.-C., ce qui n'est nullement assuré.

Laissons de côté les autres identifications, qui sont de moindre importance, pour courir à ce qui constitue, pour ainsi dire, le morceau de résistance de cet ouvrage : la solution que propose M. Herrmann à l'irritante énigme de la *IV*e *Églogue*, bien que l'enfant soit anonyme et non pseudonyme. Un curieux hasard, ou plutôt le désir de célébrer — un an trop tôt ! — le deuxième millénaire de la naissance de Virgile, a provoqué dans la seule année 1930 la publication de deux autres ouvrages français qui s'attachent à résoudre le même problème : *Virgile et le mystère de la IV*e *Églogue* de M. Carcopino et le *Messianisme de Virgile* de M. Jeanmaire (cf. *Revue*, 1930, p. 157-162). Le premier, comme on le sait, veut établir que le poème de Virgile, tout pénétré de mysticisme néo-pythagoricien, célèbre la venue au monde de Saloninus, fils de Pollion, consul en 40. Le second croit que l'églogue, d'inspiration orientale, annonce la naissance prochaine d'un messie égyptien et dionysiaque issu du « hiérogame » d'Antoine et de Cléopâtre.

A ces deux solutions s'oppose de façon formelle la « démonstration » de M. Herrmann. L'auteur commence par bouleverser l'ordre traditionnel du poème. La plus fâcheuse des transpositions qu'il propose est sans doute celle qui a pour résultat de placer les vers 60-63 : « Incipe parue puer... », après le vers 17. Ce que l'Églogue y gagne — bien inutilement — en logique, elle le perd en grâce et en poésie. Puis, il s'efforce de montrer que la *IV*e *Églogue* est une œuvre *romaine*, mélangée d'éléments grecs ; qu'on n'y trouve aucun mysticisme, aucune influence sibylline, étrusque ou philosophique. C'est au poème 64 de Catulle, v. 320 et suiv., qu'il faut demander la solution du problème.

En effet, « pour chanter l'enfant dont la vie va coïncider avec un nouvel âge d'or, Virgile va emprunter à Catulle des vers où celui-ci fait prédire par les Parques la destinée d'un enfant dont la vie a coïncidé avec le premier âge d'or. Ce deuxième enfant est Achille ». Mais, tandis que la naissance de l'enfant virgilien « marquera le début d'une ère de bonheur futur, la naissance d'Achille a pour ainsi dire marqué la fin de l'ère du bonheur passé ». Les signes avant-coureurs chez Virgile du retour à l'âge d'or, ou, plus exactement, les vestiges des âges criminels : naviga-

tion d'Argo, nouvelle guerre de Troie, sont chez Catulle les premiers événements désastreux qui ont suivi la fin de l'âge d'or. Virgile annonce le retour de la Justice (Virgo) parmi les hommes. Catulle montre la déesse quittant la terre. Aux noces de Pélée on avait pu voir les dieux mêlés aux héros et aux hommes. L'enfant virgilien « verra les héros mêlés aux dieux comme il sera vu parmi eux ».

Donc, Virgile reprend, en sens inverse, tous les traits qui, chez Catulle, concernent Achille et l'âge d'or. Il y a donc, nécessairement (?), « une analogie de situation et de nature entre l'enfant et Achille, d'une part, entre les parents de l'enfant et ceux d'Achille, d'autre part », c'est-à-dire que, comme Achille, l'enfant, descendant des dieux par sa mère seule, est à la fois de race divine et de race humaine. C'est pourquoi cet enfant mortel, fils d'une déesse et d'un héros, ne peut être que le jeune Marcellus, fils d'Octavie et neveu d'Octave. La déploration fameuse du VI[e] livre de l'*Énéide* : « Tu Marcellus eris... », ne serait donc que la contre-partie désenchantée d'une enthousiaste prédiction. Ce passage contient d'ailleurs une réminiscence du poème 64 de Catulle. Il faudrait donc que Marcellus fût l'enfant posthume de C. Claudius Marcellus né en 40. Mais, une fois de plus, l'auteur se heurte à une impossibilité chronologique dont toute son ingéniosité ne peut triompher. Pour ma part, je tiens pour irréfutable la démonstration de M. Carcopino, p. 159 et suiv., établissant que Marcellus, aîné de Tibère, naquit avant novembre 42 et que l'enfant posthume né en 40 était une fille.

Notre analyse, sommaire et partielle, n'aura donné qu'une idée inexacte et imparfaite de la richesse et de l'intérêt de cet ouvrage. Que l'on accepte ou non les conclusions de l'auteur, on ne pourra manquer d'estimer très haut sa science et l'extrême ingéniosité de sa dialectique.

André BOULANGER.

Éd. Cuq, *Études sur le droit babylonien, les lois assyriennes et les lois hittites.* Paris, Geuthner, 1929 ; 1 vol. grand in-8°, VII-522 pages.

Tous ceux qui ont suivi les travaux de M. Cuq reconnaîtront dans ce volume des articles déjà lus et étudiés, lus parfois depuis longtemps. Mais presque tout ce qui avait déjà paru a été remanié et mis au point. De plus, par leur juxtaposition, ces chapitres, jusque-là dispersés, forment maintenant un manuel commode et à peu près complet de droit babylonien. Mariage, adoption, affranchissement, succession, propriété foncière, obligations, prêt à intérêt, sociétés, organisation judiciaire, tout y est : il ne manque guère que le droit pénal.

M. Cuq a eu l'heureuse idée de rassembler dans le même volume ses études sur les législations plus ou moins influencées par le droit babylonien : textes de Kerkouk, lois d'Assur, lois hittites. Un appendice sur les Hittites (p. 506) montre avec quel soin il s'est tenu au courant des découvertes qui se poursuivent sur ce peuple.

S'il se joignait à tout cela quelques chapitres sur les fragments connus de la législation sumérienne, sur les tablettes cappadociennes et sur les textes élamites, on aurait là vraiment une étude d'ensemble sur le droit archaïque de l'Asie Antérieure. Ceci est un regret plutôt qu'un reproche : les actes juridiques susiens, par exemple, n'ont été publiés par le P. Scheil que depuis la publication du volume de M. Cuq (*Mémoires de la Mission archéologique de Perse*, t. XXII, Paris, 1930).

P. 191. Je crains qu'il ne se soit glissé là quelque confusion sur les mesures (le *gan* confondu avec le *bur*) et que cette confusion ne se répercute sur les évaluations qui suivent.

P. 286 (sur le négociant et son commis) : « La loi... laisse aux contractants toute liberté à cet égard. » Il y aurait, je crois, des réserves à faire (cf. Contenau, *Trente tablettes cappadociennes*, p. 49-51).

E. CAVAIGNAC.

G. Boyer, *Contribution à l'histoire juridique de la 1re dynastie babylonienne.* Paris, Geuthner, 1928 ; 1 vol. in-8°, VI-86 pages.

Cet ouvrage est une collection de textes, généralement inédits, appartenant à la bibliothèque de l'École des Hautes-Études. L'auteur les a classés méthodiquement d'après un ordre juridique : adoption, partages, vente et échange de corps certains, bail et louage de service, donations, vente et échange de marchandises, prêts et reconnaissances de dettes, livraisons et paiements, procédure et administration.

M. Boyer a joint à chaque texte un commentaire juridique approfondi. Dans un *addendum* (p. 83), il discute les idées émises par M. David sur la fausse adoption et par l'abbé Ch. Jean sur les ventes de denrées.

M. Boyer a joint à sa collection quelques textes déjà publiés par le P. Scheil, mais connexes de ceux qu'il étudie. Il a, d'ailleurs, repris pour son compte la traduction et l'étude de ces textes. Dans un cas (p. 55), la revision ne me semble pas heureuse. La phrase (H. E. 147, l. 4-5) : *inuma rimam Śamaš irtašušuma* est traduite : *Lorsque la grâce de Śamaš s'emparera de lui.* Le P. Scheil avait traduit, comme de juste : *Lorsque le dieu Śamaš aura eu pitié de lui.*

E. CAVAIGNAC.

C. M. Bowra, *Tradition and Design in the Iliad.* Oxford, Clarendon Press, 1930 ; 1 vol. in-8°, 278 pages. Prix : 12 sh. 6 p.

L'ouvrage de C. M. Bowra emprunte son titre à son premier chapitre, mais c'est, en réalité, une étude portant sur tous les problèmes généraux posés par l'*Iliade.* L'auteur partage les tendances unitaires qui semblent en faveur auprès des philologues anglo-saxons (et dont le livre de Woodhouse sur l'*Odyssée*, publié également à Oxford l'an dernier, est une autre manifestation). C. M. Bowra estime que l'*Iliade* telle que nous la possédons maintenant est (à part quelques interpolations de peu

d'étendue) l'œuvre d'un poète de génie, Homère, qui vivait au VIIIe siècle à Chios ou à Smyrne (p. 266-268, on trouve l'hypothèse qu'Homère, né à Smyrne, aurait passé la majeure partie de sa vie à Chios). D'ailleurs, l'auteur s'abstient de décider si l'*Odyssée* est de la même main que l'*Iliade;* sans doute est-ce ce parti pris de ne pas s'engager dans des études touchant l'*Odyssée* qui explique que Bowra ne mentionne nulle part le nom de M. Victor Bérard, alors qu'il connaît bien et notre littérature et les travaux de nos hellénistes.

Selon l'auteur, Homère a transformé en une œuvre d'art les éléments qui existaient avant lui ; l'unité qu'il a introduite dans son poème et la synthèse originale à laquelle il a abouti en font un créateur qui se distingue à la fois des poètes populaires, des compilateurs et des poètes savants dont Virgile est le modèle. Avant Homère, des récits épiques avaient transmis des souvenirs de la période héroïque (c'est-à-dire du temps qui va du début du XIVe siècle au début du XIIe) ; des légendes, des personnages étaient déjà connus, de même que certains procédés d'exposition se trouvaient fixés. Mais c'est le génie d'Homère qui a donné à l'*Iliade* les traits qui en font l'œuvre d'un grand poète vivant à une époque de transition entre les souvenirs du passé et l'aurore de ce qui sera l'hellénisme classique.

Bowra développe cette thèse suivant un plan extrêmement clair : entre les chapitres d'introduction et de conclusion, deux parties, l'une étudiant la forme de l'épopée (vers, thèmes principaux et primitifs, répétitions, comparaisons, langue), l'autre consacrée au fond (éléments historiques, personnages, idées religieuses) ; toutes ces recherches tendent vers le but commun que nous avons indiqué.

Au service de ses idées, l'auteur a mis une érudition étendue et un sens littéraire très fin, parfois même subtil à l'excès. Il connaît les théories opposées à la sienne, mais réduit au minimum la part de la polémique. Il fait appel aux littératures de tous les pays, mais, même dans les rapprochements qui semblent favorables à sa thèse, il ne manque pas de signaler les différences qui séparent l'*Iliade* des autres épopées (que ce soit la *Chanson de Roland*, *Beowulf*, les *Nibelungen*, l'*Énéide* ou le *Paradis perdu*). Il utilise tout ce que les légendes grecques, les découvertes égyptiennes ou hittites nous apprennent en s'éclairant mutuellement ; mais il souligne le « télescopage » des traditions historiques qui a permis à Homère de grouper autour du siège de Troie, mieux encore, autour de la colère d'Achille, une foule de souvenirs de la Grèce « achéenne ».

Tout, dans cette étude, n'est pas convaincant à un égal degré, et on peut être certain qu'elle soulèvera des discussions. L'auteur écarte, avec une facilité que certains pourront trouver exagérée, les arguments que l'on tirerait contre sa thèse des contradictions du récit ou du caractère composite de la langue (il tend notamment à éliminer du texte

presque tous les atticismes). D'autre part, vu le rôle qu'il attribue à la tradition dans les procédés d'exposition ou de style qui caractérisent l'*Iliade*, il est entraîné à placer, avant Homère, toute une école de poètes dont ses adversaires grandiraient volontiers le rôle (p. 47, 150, et surtout p. 7, où une comparaison avec le *Prayer Book* anglican est bien compromettante pour la thèse unitaire).

Dans un champ aussi vaste que celui que parcourt Bowra, on peut toujours trouver des obstacles qui s'opposent à une pleine conviction ; on pourra relever quelques lacunes, rares, il est vrai (la date de l'ouvrage explique l'absence de toute mention de l'étude, de bien peu antérieure, de Severyns sur le Cycle épique ; mais l'auteur semble ignorer aussi toute la discussion sur l'emplacement de Troie et du camp des Grecs, discussion dont le dernier exposé complet est, à ma connaissance, celui de M. Ch. Vellay).

Mais, en face de toutes ces réserves, des ripostes même qu'il provoquera, ce livre présente des qualités qui le rendent particulièrement attachant : il est vivant, il se tient et il est écrit par un admirateur de l'épopée homérique chez qui l'érudition et le goût esthétique s'accordent parfaitement.

Georges MATHIEU.

H. Trueber, *Die Caesurenfolgen des letzten Bearbeiters im Homer als Spuren seiner Kompositionskunst.* Bonn, Roehrscheid, 1930 ; 1 vol. in-8°, 96 pages.

Il n'est pas facile d'apprécier le travail de H. Trueber, quand on a lu la phrase (p. 82) par laquelle il prie ses futurs critiques de se reporter à l'analyse métrique des quarante-huit chants d'Homère qu'il a, dit-il, exécutée, alors qu'il se contente de publier celle des chants Λ et T de l'*Iliade*. Essayons néanmoins. H. Trueber a observé que, dans le cours d'un même chant homérique, se retrouvent des groupes de vers où les césures se succèdent dans le même ordre ; il en conclut que nous avons là des développements ayant des valeurs analogues (non pas identiques) qui servent de points de repère au rhapsode dans l'œuvre qu'il a rédigée, mais qu'il doit réciter en lui donnant l'apparence de l'improvisation. La démonstration est appuyée par une analyse métrique de deux chants de l'*Iliade* et de l'hymne homérique à Aphrodite, analyse tout à fait abstraite et algébrique et renforcée de termes empruntés au vocabulaire de la peinture (il y à des séries rouges, bleues, brunes). Les séries parallèles de césures n'ont pas toujours d'ailleurs la même valeur, ce qui ne laisse pas d'affaiblir sensiblement la thèse de l'auteur. La conclusion générale est que les suites de césures qui se répondent devaient procurer à l'auditeur un plaisir musical et que le « rédacteur » avait un sentiment très fin, *presque instinctif*, de la valeur des différentes césures (p. 77-79). L'étude minutieuse de H. Trueber ne sera pas inutile aux études homé-

riques ; mais, pour aboutir aux conclusions qu'il donne pour le moment, était-il besoin d'un appareil si rébarbatif? Il eût suffi, peut-être, de lire le texte même en s'attachant au sens.

Georges MATHIEU.

Charisteria Alois Rzach zum achtzigsten Geburtstag dargebracht. Reichenberg, Stiepel, 1930 ; 1 vol. in-8°, 186 pages.

A. Rzach ayant atteint ses quatre-vingts ans le 16 novembre dernier, la *Société allemande des études antiques* de Prague lui a présenté un recueil de « Mélanges », dont le contenu est le suivant.

M. Adler (*Der Arkesilaos-Papyrus*, p. 5-10) refuse d'attribuer à Diogène d'Apollonie le papyrus du Vatican publié par Festa (*Archiv für Papyrusforschung*, 1906) ; il y voit un développement, datant de l'Empire romain, sur Isis identifiée à Athéna. — A. Biedl (*Ararum quas Vergilius Aen. I, 109, commemoravit situs definitur*, p. 11-15) place les *Arae* de Virgile aux Roches Skerki, à 100 kilomètres Nord de la côte tunisienne et à 90 kilomètres Ouest des îles Égates ; il y voit la limite des zones d'influence de Rome et de Carthage au traité de 306. — V. Ehrenberg (*Eunomia*, p. 16-29) étudie l'idée d'εὐνομία jusqu'à la période classique ; il se refuse à admettre que νόμος ait dans Solon le sens de *loi* (alors qu'il l'accepte dans l'hymne homérique à Démèter) et il prétend que dans le scolion sur les tyrannicides ἰσονομία désignerait un régime aristocratique (ce qui n'est guère vraisemblable). — V. Fluss fait connaître (p. 30-35) une traduction tchèque de Cicéron faite à la fin du xve siècle par Rehor Hruby de Jeleny. — J. Geffcken (Βάσκανος δαίμων, p. 36-40) montre que païens et chrétiens ont cru également que la mort pouvait être causée par la jalousie ou des actes magiques d'un démon. — A. Gnirs (*Zur Topographie des Markomannenlandes*, p. 41-46) place la capitale de Marbod au sud-ouest de la Bohême, dans le bassin de la Beraun (peut-être à Stradonitz). — A. Gotsmich (*Ein attisches Hekateion*, p. 47-56) publie, avec photographies, une base de trépied représentant la triple Hécate entourée de trois femmes coiffées du *polos* et dansant, peut-être les Charites ; l'œuvre, du milieu du ive siècle, se trouve au couvent de Hohenfurth. — F. Groh (Ἐπιστάτης τῶν πρυτάνεων, p. 57) affirme que l'épistate des prytanes ne pouvait remplir ses fonctions qu'une fois dans sa vie entière ; la démonstration est séduisante ; mais que se produisait-il si les bouleutes exerçant leurs fonctions une seconde année se trouvaient plus de quinze dans une même tribu? — K. Holzinger (*Kritische Bemerkungen zu den spätbyzantinischen Aristophanesscholien*, p. 58-85) défend, contre Koster, la théorie de Zacher sur l'existence de deux commentaires de Triclinios sur Aristophane ; le commentaire sur les tragiques aurait été rédigé entre les deux. — T. Hopfner (*Das Diagramm der Ophiten*, p. 86-98) tente de donner une représentation précise, avec figures à l'appui, des théories astrono-

miques de Celse et d'Origène. — J. Jüthner (*Kalokagathia*, p. 99-119) essaie de déterminer comment s'est faite l'évolution du sens de καλοκάγαθος (beaucoup plus fréquent, surtout dans la période classique, que καλοκαγαθία) ; il y voit un terme qui avait d'abord une valeur sociale et désignait l'aristocratie de naissance, mais qui n'a pas tardé à prendre un sens moral qui est devenu le plus usuel. L'analyse des textes étudiés est assez complète ; mais elle gagnerait encore en clarté si l'auteur tenait compte de la différence des œuvres où se rencontre le mot (la différence d'emplois dans la *Politique* et dans les diverses *Morales* d'Aristote est frappante ; d'autre part, il y a lieu de noter que chez Isocrate le mot est surtout fréquent dans les discours postérieurs à 360, où l'élément moral est très important) ; on pourrait aussi comparer l'évolution d καλοκάγαθος à celle de *noble* ou d'*honnêtes gens*. — A. Klotz (p. 120-130) étudie le chapitre géographique (I, 2) de l'histoire d'Orose et le fait remonter à Agrippa (connu par Pline et divers *geographi minores*), avec des modifications dues en partie à l'influence de Ptolémée. — E. Lieben (*Ein Epigrammenkranz des Martials*, p. 130-135) estime que les épigrammes sur le lion apprivoisé (I, 6, 14, 22, 44, 48, 51, 60, 104) ont formé un recueil qui a été envoyé, aussitôt compose, à Stella, ami du poète ; Domitien aurait reçu les livres I-V en une seule fois. — E. Martini (*Zur handschriftlichen Ueberlieferung der Bibliotheke des Photios*, p. 136-141) estime que le *Vaticanus graecus 1930-1931* (Y) est une copie et que le groupe λCL est dépourvu de valeur. — J. Mesk (*Tantalos bei Pindar*, p. 142-147), examinant *Ol.*, V, 60, admet, *à titre d'hypothèse*, que Pindare se représentait Ixion, Tityos et Sisyphe châtiés à côté de Tantale. — K. Mras (*Das Existenzminimum im alten Athen*, p. 148-149) croit pouvoir conclure de Lucien, *Dial. des courtisanes*, 6, 1, qu'à la fin du IVe siècle av. J.-C., à Athènes, deux personnes avaient besoin d'au moins une drachme par jour pour vivre (l'indication est intéressante pour juger de la valeur des indemnités données par l'État). — K. Prinz (*Zu Theokrits Thalysia*, p. 150-152) juge que les v. 69-70 des *Thalysies* témoigneraient, pour la Grèce, de l'habitude, bien connue à Rome, de prononcer le nom d'une personne absente en buvant en son honneur. — L. Radermacher (p. 153-155) rapproche l'emploi d'ἐπίκοινος appliqué à une personne par Euripide (*Andr.*, 124) de celui qu'on trouve dans Vettius Valens (p. 82, 12, de l'éd. Kroll). — S. Reiter (*Das Epitaph des Julius Faustus*, p. 156-162) voit, dans cette épigramme si discutée, un dialogue entre le mort et *sa mère* Caecilia Jucunda ; il étudie la langue et propose de lire au v. 9 : *niveo decoratus amictu*. — M. San Nicolo reproduit et commente (p. 163-165) un contrat babylonien de vente d'esclaves au IIIe siècle (publié par Contenau, *Contrats néo-babyloniens*, II, 248). — M. Schmaus (p. 166-175) étudie *la doctrine de Fulgence de Ruspe sur la Trinité* et la compare avec celle de saint Augustin, qu'il juge plus personnelle. — A. Stein (Ἐπίσκεψις, p. 176-

180) constate l'existence de ἐπισκέψις (*episcepsis*) comme terme administratif de la période romaine ; il s'agit de l'inspection et du contrôle des déclarations de revenus en Égypte, service dirigé par des chevaliers romains. — F. X. Steinmetzer (p. 181-182) s'occupe des mesures données par les *Kudurrus babyloniens*. — E. Weiss (*Die drei Fassungen des Interdictum Uti possidetis*, p. 182-186) juge que la formule de Festus remonte jusqu'à la période républicaine et que, des deux autres, celle d'Ulpien est plus précise que celle de Gaius.

Georges MATHIEU.

Serta Leodiensia, *Mélanges de philologie classique publiés à l'occasion du centenaire de l'indépendance de la Belgique.* Liége et Paris, Vaillant-Carmanne et Champion, 1930 ; 1 vol. in-8°, 326 pages. **Prix : 80 fr. belges.**

Pour célébrer le centenaire de l'indépendance de leur pays, les philologues de l'Université de Liége ont publié un recueil d'études sur l'Antiquité (fascicule XLIV de la *Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de Liége*) ; le fait témoign de la place que la culture classique tient dans la vie belge. Bien qu'un tel ouvrage soit particulièrement rebelle au compte-rendu laconique, nous essaierons de donner une idée de son contenu.

A. Grégoire (*Notes sur la place occupée par les particules* γε *et* δὲ *dans la versification homérique*, p. 159-176) explique la différence d'emploi de γε et de δὲ au temps fort (tous deux étant rares, mais γε bien plus que δὲ) par la nature des groupes de mots où ces deux particules pouvaient entrer. — A. Severyns (*De quelques anachronismes dans les poèmes homériques*, p. 277-304) réduit le nombre des anachronismes que l'on prétend relever dans les poèmes homériques et montre que, parmi ceux qui subsistent, il faut distinguer entre les anachronismes admis par le poète et ceux qui sont involontaires, beaucoup pouvant s'expliquer par les lacunes qui existaient dans les souvenirs de la période mycéno-crétoise conservés par les Grecs du VIIIe siècle (à ce point de vue, quelques rapprochements avec les chansons de geste seraient instructifs). Le même auteur (*La Petite Iliade et le Papyrus Rylands XXII*, p. 305-326), comparant le *Papyrus Rylands XXII* aux données d'Apollodore et de Proclos, y voit aussi un résumé de la *Petite Iliade*, un peu différent des autres.

Mlle M. Delcourt (*Euripide et les événements de 431-424*, p. 117-128) s'occupe de la date et des tendances des *Héraclides* d'une part, d'*Andromaque* de l'autre. Selon elle, les *Héraclides* dateraient de 426 ou plutôt de 425 et montreraient les sentiments provoqués chez Euripide, non seulement par la dévastation de la Tétrapole, mais plus encore par la destruction de Platées. *Andromaque* aurait été représentée vers 424 dans la Grèce septentrionale, peut-être en Chalcidique, pour faire échec à la

propagande de Brasidas ; le récit du meurtre de Néoptolème serait destiné à diminuer Delphes au profit de Dodone : cette dernière vue coïncide avec des remarques qui m'étaient récemment venues à l'esprit au sujet d'*Andromaque ;* mais est-il nécessaire de songer à une représentation en Chalcidique? Je songerais à l'Achaïe Phthiotique, patrie d'Achille, ou plutôt encore à une région du nord-ouest de la Grèce, l'Acarnanie, par exemple, où Démosthène fut très actif entre 428 et 425. Mlle Delcourt remarque finement que, pendant la guerre archidamique, Euripide n'exprime son patriotisme que dans les périodes difficiles pour Athènes (mais il ne faut pas exagérer la neutralité de *Médée* : si la magicienne n'a pas à se plaindre des Corinthiens, ce n'en est pas moins à Athènes qu'elle obtient un refuge).

Mlle Dumoulin et J. B. Paulus (*L'offrande à Priape*, p. 135-139) proposent de lire au vers 9 de la deuxième *Priapée* virgilienne :

mihi glauca duro oliva cocta ab Africo.

La basilique de la Porte Majeure continue à attirer l'attention du monde savant et, avec elle, le pythagorisme : A. Delatte (*Faba Pythagorae cognata*, p. 33-57) cherche à expliquer le respect et l'horreur que les Pythagoriciens éprouvaient à la fois pour la fève : il y aurait là un reste de croyance suivant laquelle la fève était en rapports avec la mort et la génération ; l'auteur voit là, en partie, l'influence de croyances totémiques. — Le même auteur, en collaboration avec Ch. Josserand (*A propos de la basilique de la Porte Majeure* p. 109-116), rapproche le sanctuaire découvert à Rome de cultes attestés par des inscriptions de Tusculum, de Salonique et d'Antioche de Pisidie ; nous aurions là un culte anatolien fortement influencé par le syncrétisme ; d'autre part, Sappho aurait pu jouer dans ce culte un rôle analogue a celui d'Hélène dans la secte de Simon le Magicien. — J. Hubaux (*Une épode d'Ovide*, p. 187-245) consacre la première partie de sa longue étude à démontrer que l'*erynx candida* de Pline n'est pas identique à la *leucas* (contrairement à l'opinion de MM. Carcopino et Boyancé) et n'aurait par conséquent rien à faire avec le pythagorisme ; d'autre part, étudiant la pièce XIII du *Catalepton*, il y voit une épode d'Ovide, visant le même personnage que l'*Ibis* (qui lui serait antérieur) et parlant des mystères de Cottyto. La conclusion implicite de l'article serait que la basilique de la Porte Majeure se rattache au culte de Cottyto (l'auteur cependant ne détruit pas l'objection tirée de la distance qui sépare la Porte Majeure du Tibre, près duquel les textes latins placent les fidèles de Cottyto). D'ailleurs, J. Hubaux annonce une prochaine étude sur les croyances d'Ovide concernant les métamorphoses par immersion ; trouverons-nous alors de nouveaux points de repère pour le labyrinthe de la Porte Majeure?

V. Larock (*Socrate, Gandhi*, p. 247-260) relève les points de contact

qui existent entre Socrate et Gandhi, mais met en pleine lumière les profondes différences de principes qui persistent entre les deux personnages, malgré les rapprochements faits par Gandhi lui-même et par ses admirateurs européens.

Mlle Croissant (*Un nouveau discours de Thémistius*, p. 7-30) étudie, après Bidez, le texte signalé par les PP. Cheikho et Bouyges ; elle conclut à l'authenticité. Mais peut-on juger sur un texte qui n'est connu que par un résumé (celui du P. Bouyges, dans les *Archives de philosophie*, 1924, p. 15 et suiv.), alors surtout qu'il s'agit de la traduction arabe d'une traduction syriaque d'un texte grec? Il nous semble qu'avant tout la publication et la traduction complète du texte seraient nécessaires. Ensuite se poserait la question des rapports avec les « discours politiques » du IVe siècle av. J.-C. (Mlle Croissant, p. 8, parle des lettres politiques du IIIe siècle ; sans doute est-ce une faute d'impression) : une comparaison avec le *A Nicoclès* d'Isocrate s'imposera de toute façon. — L. Philippart (*A propos d'un prétendu discours perdu de Thémistius*, p. 269-275) montre que le Φιλόπολις, dont l'*argument* a été conservé par un manuscrit de Salamanque, est identique au discours de Constance II que nous possédons (*Panégyriques*, IV, éd. Dindorf).

P. Debouxthay (*L'invocation au Christ médecin de Timgad*, p. 31 32) attribue une origine donatiste à l'inscription qu'il étudie. — A. Delatte (*La réalité du dialogue de l'Octavius de Minucius Felix*, p. 103-108), prenant texte des deux thèses contraires soutenues par Caecilius (scepticisme et traditionalisme), estime que Minucius avait d'abord composé une apologie du christianisme selon le plan habituel (discours d'Octavius) et qu'il l'a ensuite transformée en dialogue en y ajustant, tant bien que mal, le réquisitoire de Caecilius. L'étude est fine et précise ; mais faut-il en conclure, comme fait l'auteur, que la discussion d'Ostie n'a jamais eu lieu? La conclusion me semble exagérée.

A. Delatte (*Le lexique de botanique du Parisinus graecus 2419*, p. 59-101) édite un lexique botanique et pharmacologique adjoint, dans un manuscrit de Paris, à des extraits de l'*Etymologicum Magnum ;* le texte est intéressant parce qu'il donne les mots grecs anciens avec des équivalents byzantins, latins, italiens, turcs, arabes ou persans. — R. Fohalle (*Noms d'animaux et noms de plantes en grec ancien*, p. 141-157), continuant ses études de vocabulaire, demande qu'on n'attribue pas prématurément aux mots grecs dont l'étymologie est inconnue une origine préhellénique ou populaire. — J. Mansion (*Sur le sens d'un mot grec :* ἀνατάσσω, p. 261-267) apporte une contribution à l'étude de la sémantique postclassique.

L. Halkin relève les *Inscriptions et antiquités romaines de Belgique, de Hollande et d'Angleterre signalées dans les Itinéraires de Dubuisson-Aubenay* (p. 177-186). — E. Derenne (*Didymes ou Iasos?* p. 129-134) rapporte à Iasos les inscriptions publiées dans *Ancient Greek Inscriptions*

in British Museum, n. 924-926, ainsi que celles que Th. Reinach a éditées en 1893 dans la *Revue des Études grecques*.

Georges MATHIEU.

Jean Humbert, *Polycratès, l'Accusation de Socrate et le Gorgias.* Paris, Klincksieck, 1930 ; 1 vol. in-8°, 64 pages. (*Revue de philologie*, 1931, p. 20-77.)

L'*Accusation* (fictive) *de Socrate*, composée par le sophiste Polycratès un peu après 394, a maintes fois provoqué des recherches et, depuis longtemps, on a observé que certaines de ses données s'opposaient si nettement au *Gorgias* que l'une des deux œuvres devait servir de réplique à l'autre. Mais quelle est l'œuvre composée la première? C'est là où les modernes divergent d'opinion. M. Humbert vient de consacrer une étude à ce problème (par une coïncidence due au hasard, des questions connexes viennent d'être traitées simultanément par E. Derenne dans son ouvrage sur les *Procès d'impiété* et par J. Geffcken et A. Busse dans des articles de l'*Hermes*, 1930, p. 14 et suiv., et 1931, p. 126). M. Humbert soumet à un examen approfondi la thèse de Wilamowitz (*Platon*, II, p. 95-105), selon qui le *Gorgias* serait antérieur à l'*Accusation de Socrate* et l'aurait provoquée. Il démontre, et de façon très pertinente, qu'il n'en est rien et qu'il y a lieu de revenir à la chronologie la plus répandue : le *Gorgias* est postérieur au pamphlet de Polycratès.

Poussant plus loin son étude, l'auteur examine la prétendue citation de Pindare, mise dans la bouche de Calliclès (*Gorgias*, 484 B) ; il estime (et là encore sa démonstration semble exacte) qu'il faut conserver le texte des manuscrits (βιαίων τὸ δικαιότατον) et y voir une déformation sophistique du texte réel de Pindare, attesté par ailleurs (δικαιῶν τὸ βιαιότατον). M. Humbert se trouve ainsi amené à conclure que le Calliclès du *Gorgias* est identique à Polycratès (qui, au dire de Libanios, *Apol. de Socrate*, 87, employait une formule analogue). Le *Gorgias*, qui interrompt la série des dialogues proprement platoniciens et la préparation de la *République*, serait la réplique de Platon au sophiste politicien ; ainsi s'expliquerait l'âpreté du ton.

La thèse est exposée de façon séduisante et, notamment, elle a l'avantage d'attirer notre attention sur la part que l'« actualité » a pu avoir dans la naissance des œuvres de Platon. Mais l'auteur lui-même ne se dissimule pas (p. 61) qu'elle sera difficilement acceptée en son entier. La chronologie proposée et l'interprétation de la prétendue citation pindarique semblent acceptables (encore que la déformation de cette dernière puisse n'être pas imputable au seul Polycratès : il ne manquait pas, même autour de Socrate, de gens peu respectueux des lois établies et en prenant à leur aise avec les idées reçues). Par contre, il nous paraît difficile d'expliquer tout Calliclès par Polycratès : nous y verrions plutôt un personnage composite auquel Polycratès a pu fournir quelques traits,

mais non pas tous, ni même les plus importants. C'est une pure hypothèse de croire, comme le fait M. Humbert (p. 48), que Polycratès s'est adonné à la politique active dans le parti démocratique (hypothèse qui va même contre la méthode employée par l'auteur, p. 39, pour nier l'existence réelle de Calliclès). Les objections faites aux thèses de Bergk (qui identifiait Calliclès avec Chariclès) et de Menzel (qui voyait en lui un portrait de Critias) ne sont pas dirimantes ; contrairement à ce que prétend Wilamowitz, les pseudonymes par à peu près ne sont pas inconnus à la polémique grecque (on a d'Antisthène un *Sathon* dirigé contre Platon et une *Isographè* critiquant Isocrate) ; Platon fait, il est vrai, le silence sur le rôle politique de Chariclès et de Critias (p. 55) ; mais on doit se souvenir que la carrière de ce dernier n'a pas été cohérente et qu'elle a connu autant de revirements que celle de son adversaire, Théramène le Cothurne ; avant d'être le plus violent des Trente, Critias a fait voter le rappel d'Alcibiade en 411 et a fomenté une agitation populaire en Thessalie ; en donnant à Calliclès certains des traits de Critias « première manière », en même temps que de Chariclès, Platon aurait désolidarisé Socrate à la fois du parti des Trente et de la démocratie extrême. Enfin, les ressemblances relevées entre Calliclès et le Thrasymaque de la *République* (p. 53) sont plutôt favorables à la conception d'un personnage composite qu'à une identification avec le seul Polycratès.

M. Humbert a prévu, dans sa conclusion, les réserves[1] que soulèverait sa thèse ; elle présente du moins, avec des solutions de problèmes de détail, l'intérêt de ramener l'attention sur la genèse des œuvres de Platon, plus liées à la vie contemporaine qu'on ne le croit souvent, et aussi sur cette période de 392 à 387 où la propagande anti-impérialiste du *Gorgias* rejoint celle de l'*Assemblée des Femmes* et du discours III d'Andocide, tandis que l'opinion opposée nous est donnée par l'*Oraison funèbre* du pseudo-Lysias et par les *Olympiques* de Gorgias et de Lysias.

Georges MATHIEU.

1. Il y a quelques inadvertances dans le texte : p. 10 (dernière ligne), il faut sans doute lire *Favorinus* (au lieu de Libanius) ; p. 11, la bataille de Cnide est de *394* (non de 393) ; p. 57, en tout état de cause, il n'y a pas *dix* ans entre le pamphlet de Polycratès (postérieur à 394) et le *Busiris* d'Isocrate (que M. Humbert place en 388). — D'autre part, l'auteur semble interpréter de façon trop hardie la biographie de divers personnages : je ne vois rien, dans la tradition manuscrite, qui permette de suivre l'opinion de Drerup (rappelée p. 6-7) et d'écarter l'affirmation formelle du *Busiris*, 50, qu'Isocrate était plus jeune que Polycratès. Au moment de sa mort (389), Thrasybule de Steiria était encore stratège ; il est difficile, dans ces conditions, de dire qu'il était « discrédité » depuis longtemps (p. 11). Les indications de Diogène Laerce, III, 8, et d'Élien, V, 16, et VII, 14, sur les campagnes faites par Platon, fourmillent de tant d'erreurs qu'elles sont inutilisables ; il n'est pas sûr que la démocratie ait employé contre Sparte tous les Cavaliers ayant servi sous les Trente (le *Pour Mantithéos* est un témoignage de la persistance des rancunes), et si Platon était « mobilisable » en 394 ou 393, comment a-t-il pu partir pour un long voyage vers 391 ou 390 ?

Jean Humbert, *La disparition du datif en grec (du Ier au Xe siècle)* (*Collection de la Société de linguistique de Paris*, t. XXXIII). Paris, Champion, 1930 ; 1 vol. in-8°, xii-204 pages.

Le datif est un cas malchanceux ; alors que, dès les origines du grec, il avait été évincé, au point de vue morphologique et pour un bon nombre de types nominaux, par le locatif, il a perdu peu à peu, dans la période romaine et la période byzantine, ses emplois syntactiques, et pratiquement il n'existe plus en grec moderne. C'est l'histoire d cette disparition que M. Humbert a étudiée ; tout en faisant porter ses recherches principales sur la période d'agonie du datif (des environs de l'ère chrétienne jusque vers le xe siècle), il n'a pas négligé de noter les prodromes de cette évolution et les dernières survivances du cas abandonné.

M. Humbert porte successivement son attention sur les trois principaux emplois du datif (locatif, instrumental, datif d'attribution). Le datif-locatif, déjà affaibli en grec classique (la nécessité de le préciser, le plus souvent, par une préposition, témoigne de ce fait), a été le premier atteint ; les emplois de ἐν et de εἰς se confondent dès le ier siècle ; mais si, à partir du ve siècle, εἰς accompagné de l'accusatif a complètement évincé le datif-locatif dans l'usage courant, il est important de noter (p. 61 et 93) que, par un scrupule de faux purisme, des auteurs à demi lettrés multiplient les emplois de ἐν à contretemps (principalement à partir du vie siècle), le datif-instrumental, très vivant en grec classique, se voit peu à peu concurrencé par deux constructions déjà existántes, ἐν avec le datif (très fréquent notamment dans les textes chrétiens) et διὰ accompagné soit du génitif, soit de l'accusatif ; mais, entre le viie et le ixe siècle, c'est μετὰ avec l'accusatif qui devient le moyen normal d'exprimer l'instrumental et qui restera prépondérant dans ce rôle. Le datif proprement dit résiste plus longtemps (moins, d'ailleurs, dans les noms propres et les pronoms que dans les noms communs) ; du iiie au viiie siècle, le génitif et l'accusatif tendent à le supplanter ; mais, à partir du ixe siècle, une répartition dialectale se produit entre les substituts du datif : l'accusatif prédomine dans le groupe du Nord (Constantinople), le génitif dans celui du Sud (Grande-Grèce et Crète).

L'enquête de M. Humbert aboutit à une histoire du datif qui, outre son intérêt propre, est enrichie de rapprochements avec des procédés. analogues dont témoignent d'autres langues indo-européennes ; d'ailleurs, comme le fait observer l'auteur (p. 6-7), le grec se prête, mieux qu'une autre langue, à une étude de ce genre, puisque la langue a évolué lentement, qu'elle reste vivante et que son aire d'extension géographique est vaste. Les recherches ont été conduites avec prudence, et M. Humbert met son lecteur en garde contre les erreurs de méthode qui vicieraient la conclusion, notamment contre l'obsession de vouloir re-

quantitatif et l'accent musical n'ont pas de raison d'être en dehors de l'accent intensif pyrrhique et du rythme que cet accent détermine. Cet accent est dit *pyrrhique*, parce que, sous la forme d'aigu, il exige une syllabe longue ou deux brèves ; normalement, il affecte la première syllabe de chaque mot et aussi une autre syllabe, qui, en latin, est la syllabe pénultième, si elle est longue, ou l'antépénultième, si elle est brève. Tout mot un peu long du latin, du grec, du celtique, est donc pourvu de deux accents, l'un initial, l'autre médial.

Quand le mot commence par ᴗ-, par exemple *voluptatem*, Ἀχιλλῆος, l'accent initial exige que la deuxième syllabe soit abrégée, à moins qu'un autre accent, également pyrrhique, ne vienne restituer la longueur normale. Ainsi *voluptatem*, Ἀχιλλῆος, admettent deux scansions, et, si la longueur de la deuxième syllabe est maintenue, ces mots ont *trois accents* intensifs. Les mots de deux syllabes avec finale longue ne gardent cette longue que si cette finale, même en latin, est affectée de l'accent d'intensité ; dans le cas contraire, la finale longue est traitée comme étant la deuxième brève du pyrrhique nécessaire à l'accent initial : si cet abrègement est conforme à des faits bien connus en latin : *ĕgō* > *ĕgŏ*, on se demande pourquoi le grec ne présente pas d'abrègements analogues.

De plus, quand la deuxième syllabe d'un mot tel que *voluptatem*, Ἀχιλλῆος, garde sa longueur naturelle dans un vers, comment peut-on encore dire que la première, quoique brève, porte, à elle seule, un accent pyrrhique? Même difficulté lorsque la finale longue d'un mot dissyllabique tel que *pătri* garde sa longue dans le vers. En admettant l'exactitude de la doctrine sur la pluralité des accents dans un mot latin ou grec, malgré le témoignage contraire des anciens, on se demande quel rôle ces accents d'intensité jouent dans le vers latin ou grec. M. Fitzhugh donne bien un assez grand nombre de vers scandés par lui et munis de l'indication des accents d'intensité, mais on n'y voit rien qui constitue le rythme du vers et l'auteur ne me semble pas avoir pris assez de soin de venir en aide au lecteur.

A. C. JURET.

Gino Loria, *Histoire des sciences mathématiques dans l'Antiquité hellénique* (collection *Science et civilisation*). Paris, Gauthier-Villars, 1929 ; 1 vol. in-8° (19 × 14), 215 pages.

Le petit livre qui vient de paraître sous ce titre dans la collection dirigée par M. Maurice Solovine n'est pas, à vrai dire, un travail nouveau, mais plutôt un extrait, rapidement écrit pour une lecture rapide, de l'ouvrage assez volumineux dans lequel M. G. Loria, professeur de géométrie supérieure à l'Université de Gênes, s'était déjà proposé, il y a une quarantaine d'années, de traiter dans son ensemble ce vaste et difficile sujet[1]. Comme le livre français, du reste, les cinq chapitres qui con-

1. Gino Loria, *Le scienze esatte nell' antica Grecia* (1re éd. dans les *Memorie della R. Acca-*

cernent l'Antiquité grecque dans le livre italien que vient de publier, à la même date, M. Loria[1], ne font qu'abréger beaucoup, en le dépouillant de tous éléments de vérification et de contrôle, l'exposé détaillé, appuyé de références et de discussions, auquel il avait procédé dans cet ouvrage.

Même délimitation du sujet, non exempte d'arbitraire, et même distribution, plus commode que motivée, de ses parties principales : la première et la plus grande place (trois chapitres) est faite à la géométrie, dont le développement est divisé sommairement en trois phases : une époque de « préparation » et de croissance (tous les prédécesseurs d'Euclide : ch. II) ; un « âge d'or » (Euclide, Archimède, Apollonius de Perge : ch. III) ; leurs « contemporains et épigones » (d'Ératosthène à Proclus et au delà : ch. IV) ; viennent ensuite, chacune en un seul chapitre, l'arithmétique (ch. V) et l'astronomie (ch. VI)[2]. Quelques pages, à propos d'Archimède ou en supplément à l'astronomie, touchent à la statique, à l'optique et à la géodésie[3] : la musique, malgré l'article de Paul Tannery qui signalait avec tant de force son rôle dans le développement de la mathématique grecque[4], est complètement laissée de côté[5]. — Mêmes distinctions et, en général, même ordre de succession entre les parties de chaque section ; c'est ainsi qu'Eudoxe de Cnide, dont la contribution aux doctrines scientifiques de l'Académie a pourtant dû être fort considérable, n'est signalé comme géomètre qu'après qu'on a parlé de Platon et même d'Aristote[6]. — Même position sur les questions critiques fondamentales : Pythagore, en dépit des nombreux travaux récents qui ont reporté sur des mathématiciens du Ve ou même du IVe siècle une bonne part, au moins, des découvertes « pythagoriciennes[7] », demeure toujours pourvu de la même œuvre mathématique

demia di Modena, de 1893 à 1902), 2e éd. Milano, Hoepli, 1914, XXIV-969 p. (citée ci-dessous : *Sci. es.*).

1. G. Loria, *Storia delle Matematiche* : vol. I : *Antichità-Medio Evo-Rinascimento*. Torino, Sten, 1929, 497 p. (citée ci-dessous : *St. d. Mat.*). La bibliographie du livre italien, répartie en courtes notices à la fin de chacun de ces cinq chapitres (ch. II-VI, p. 57-218), est mieux disposée et plus claire que la notice unique par laquelle se termine le livre français (p. 207-212).

2. C'est le plan de *Sci. es.*, l. I-V, où, cependant, Ératosthène et les autres géomètres de l'époque alexandrine étaient compris, plus justement, dans l' « âge d'or » de la géométrie (l. II), et où « le substratum mathématique de la philosophie naturelle des Grecs » (c'est-à-dire, principalement, l'astronomie) était étudié (l. III) avant l' « âge d'argent » de la géométrie (premiers siècles de l'ère chrétienne). — C'est aussi celui des ch. II-VI de la *St. d. Mat.*, à cela près que l'astronomie (ch. V) y précède l'arithmétique (ch. VI).

3. P. 57-60, 186-192 : extraits dispersés de *Sci. es.*, l. III, ch. IV-VI.

4. P. Tannery, *Du rôle de la musique grecque dans le développement de la mathématique pure*, 1902 (*Mémoires scientifiques*, t. III, p. 68-89). Article signalé par M. Loria (*Sci. es.*, p. 28, n. 1).

5. La raison de cette exclusion, telle qu'elle est indiquée dans l'ouvrage original (*Sci. es.*, p. 447, n. 1), est fort obscure et très peu convaincante.

6. *Sci. es.*, l. I, ch. VI, p. 136 et suiv. ; *St. d. Mat.*, ch. II, p. 82 ; *Hist. Sci. math.*, ch. II, p. 36.

7. A ceux de ces travaux que citait M. Loria (*Sci. es.*, p. 52, n. 3 ; p. 53, n. 1 et 2), ajoutons au moins : Eva Sachs, *Die fünf platonischen Körper*, 1917 ; Erich Frank, *Plato und die*

imposante et décisive[1]; Posidonius, si activement étudié au cours des dernières années, reste dénué de toute influence sur le cours de la pensée scientifique[2]. — Même méthode, aussi, dans les analyses des œuvres des mathématiciens grecs qui nous ont été conservées, analyses dont se composait la plus grande partie, et la plus substantielle, du travail de M. Loria : mathématicien de profession, il fait ressortir la valeur scientifique, objective, des démonstrations anciennes en les traduisant dans un langage mathématique moderne auquel elles sont, actuellement, équivalentes[3]; il ne s'attache pas à l'examen et à l'interprétation du vocabulaire technique, des habitudes et des procédés de raisonnement, des idées directrices d'où dépendent assurément leur signification et leur intérêt proprement historiques[4]. — Mêmes appréciations, enfin, très sommaires et souvent conventionnelles, sur les conditions sociales du travail scientifique dans l'Antiquité[5], sur les relations des recherches et des découvertes mathématiques avec les doctrines philosophiques[6], avec les travaux d'observation ou les procédés techniques dans lesquels elles ont trouvé des matériaux et reçu des applications[7].

Au peu qu'il retient de la grande esquisse, érudite et laborieuse, mais datant, aujourd'hui, notablement, de M. Loria, l'abrégé français n'ajoute, en fait de nouveautés, que quelques confusions bizarres, qui proviennent évidemment d'une rédaction hâtive[8], et un assez grand

sogenannten Pythagoreer, 1923. — Cf. Isid. Lévy, *Recherches sur les sources de la légende de Pythagore*, 1926, p. 6 et n. 5, p. 8 et n. 2.

1. *Sci. es.*, t. I, ch. III, p. 34 et suiv. ; *St. d. Mat.*, ch. V, p. 64-69 (avec des réserves, cependant, relativement explicites quant à la possibilité de séparer l'œuvre scientifique personnelle de Pythagore de celle de ses « disciples ») ; *Hist. Sci. math.*, p. 17 et suiv.

2. *Sci. es.*, p. 491 ; *Hist. Sci. math.*, p. 172.

3. Voir les analyses des œuvres d'Euclide (*Hist. Sci. math.*, p. 45-56), d'Archimède (p. 57-70), d'Apollonius (p. 72-83) : par exemple, sur Apollonius, p. 72, 73-74, 80.

4. Un seul exemple, très élémentaire, mais qui semble capital : de quelle façon les mathématiciens de l'époque hellénique ont-ils conçu le nombre et l'étude des nombres? Pourquoi l'unité, pour eux, n'est-elle pas un nombre (cf. Euclide, *Éléments*, VII, définitions 1 et 2)? Que signifie, au juste, leur distinction de la « logistique » et de l' « arithmétique », et pourquoi leur « arithmétique » manifeste-t-elle une tendance si prononcée à diviser les nombres en familles de types opposés (pairs et impairs, etc.)? Toutes questions que laissaient au moins transparaître, sans les dégager, certains passages de l'original (*Sci. es.*, p. 766, 768, 792 (n. 2), 794, 810, 816) : elles n'ont laissé d'autre vestige, dans les deux abrégés récents, que des formules générales insignifiantes (*St. d. Mat.*, p. 189 ; *Hist. Sci. math.*, p. 129) ou même en ont complètement disparu (p. 131 : « le nombre *un*... »).

5. Ex. : la spécialisation scientifique est inconnue en Grèce à l'époque hellénique : *Sci. es.*, p. 3-4 ; *St. d. Mat.*, p. 57 ; *Hist. Sci. math.*, p. 11-12 ; cf. p. 161.

6. Voir, sur Platon et les nombres : *Sci. es.*, p. 810-815 ; *St. d. Mat.*, p. 193 ; *Hist. Sci. math.*, p. 133-134 ; sur Aristote et les mathématiques : *Sci. es.*, p. 132 ; *St. d. Mat.*, p. 81 ; *Hist. Sci. math.*, p. 38.

7. Voir, par exemple, la vague mention des faits d'observation qu'essayent de représenter les systèmes astronomiques d'Eudoxe et de Callippe : *Sci. es.*, p. 471, 476 ; cf. *St. d. Mat.*, p. 154 ; *Hist. Sci. math.*, p. 145. — L'œuvre de P. Duhem sur l'histoire de l'astronomie ancienne ne paraît pas être connue.

8. Les deux passages géométriques du *Ménon* (82 B-85 B ; 86 E-87 B), que M. Loria distinguait et examinait successivement (*Sci. es.*, p. 115-120 et p. 120-122), sont ici étrangement réunis sous une appréciation commune, qui ne s'applique en sa totalité ni à l'un ni à

nombre de menus conflits, d'une audace parfois pittoresque, avec le vocabulaire ou la syntaxe de notre langue[1].

Si l'objet de la collection est, comme l'indique un avis placé en tête du livre, de présenter au « public cultivé », « sous une forme aussi claire que possible, un tableau fidèle de l'état actuel des recherches et d'en dégager la signification philosophique », disons franchement que les conditions de succès de cette entreprise méritoire nous paraissent être, dans le domaine historique, d'un ordre sensiblement plus élevé que ne le suppose la publication de ce volume.

H. DAUDIN.

E. Drerup, *Perioden der klassieke Philologie.* Nijmegen, Dekker, 1930 ; 1 vol. in-8°, 48 pages.

Ce discours rectoral divise l'histoire de l'humanisme en deux grandes périodes : des origines à la fin du XVIIe, de la fin du XVIIe au XXe siècle. Après les précurseurs, il y a l'époque *italienne* jusque vers la fin du XVe siècle, puis une époque plus septentrionale où l'auteur, opposant à l'humanisme français de la Renaissance l'humanisme bas allemand — c'est-à-dire hollando-rhénan — d'Érasme et Juste Lipse et même l'humanisme haut allemand, déclare que l'Allemagne était alors au même niveau que la France (p. 9), ou même quantitativement supérieure (p. 11), si bien qu'on n'a plus le droit de parler d'une période française de l'humanisme (p. 12) ! Voilà une démonstration un peu rapide.

Dans l'époque de relative décadence qui va jusqu'à la fin du XVIIe siècle, l'auteur insiste surtout sur les effets du calvinisme et sur les rapports culturels hollando-allemands. Il reconnaît la primauté de la Hollande à ce moment et à juste titre. Mais la reconnaître encore pour le première époque de la deuxième période (fin du XVIIe siècle à fin du XVIIIe) est sans doute moins juste. Puis vient ce que l'auteur appelle la période *spécifiquement allemande* de l'humanisme, qu'il étend jusqu'au début du XXe siècle.

L'exposé, très clair, n'est pas toujours strictement chronologique. Il y a des chevauchements et des retours en arrière, peut-être difficilement évitables. Ce qui est plus grave, c'est qu'il manque d'impartialité. Dans cette revue d'honneur où manquent bien peu de noms hollandais ou allemands même obscurs, on cherche vainement ceux d'érudits étrangers illustres. Pour ne citer qu'un exemple, au XIXe siècle, en France,

l'autre (*Hist. Sci. math.*, p. 35). — On est surpris d'apprendre que l'un des dialogues apocryphes du *Corpus* platonicien, connu comme tel de M. Loria (*Sci. es.*, p. 9, n. 2), les Ἐρασταί, où il est facile de retrouver (132 A-B) le passage visé par Proclus, est un « ouvrage perdu » (*Hist. Sci. math.*, p. 112, n. 1). — Les relations historiques des *Phénomènes* d'Euclide et de ceux d'Aratos, autrefois présentées correctement (*Sci. es.*, p. 502 et n. 5), donnent lieu ici à un anachronisme inattendu : Euclide postérieur à Aratos (*Hist. Sci. math.*, p. 174).

1. P. 29 (« proportion continuelle »), 63, 65, 70, 80 (« exposeur méthodique »), 94, 131 (« le danger... soit d'augmenter que d'amoindrir... »), 135, 137, 147, etc.

ne sont cités que Boissonade, Littré, Graux. On s'étonne de ne trouver en face de Mommsen ou Droysen ni Duruy, ni Boissier, ni Fustel de Coulanges ! Bref, on n'est pas surpris qu'un professeur allemand devenu recteur hollandais mette la Hollande et l'Allemagne *über alles ;* mais on souhaiterait que ses préférences ne lui fassent point oublier ses devoirs de « clerc » et, à défaut de cette courtoisie internationale qui était de règle entre érudits avant la guerre, la nécessité d'une objectivité scientifique plus sereine.

Léon HERRMANN.

Louis Bréhier, *L'art en France, des invasions barbares à l'époque romane* (collection *A travers l'art français*). Paris, La Renaissance du Livre, [1930] ; 1 vol. in-8°, 211 pages et XVI planches de phototypies.

Voici un livre qui nous manquait. Le sujet, pour la première fois traité d'ensemble, à la lumière des investigations les plus récentes, est difficile entre tous, mais véritablement dramatique ; ce n'est rien de moins que la décadence finale de l'art gréco-romain dans l'Europe occidentale et la préparation d'un art nouveau. En présence, deux esthétiques rivales et diamétralement opposées, dont l'une fait de la forme humaine le centre de ses conceptions, tandis que l'autre ne s'intéresse qu'à des combinaisons décoratives de plus en plus abstraites, et notre pays n'échappant que de justesse au triomphe de celle-ci par la réaction qu'amorça la Renaissance carolingienne, telle apparaît la crise, réduite à ses principes.

Dans la formation de l'art mérovingien, M. Bréhier dégage trois facteurs : les traditions indigènes antérieures à la conquête romaine, l'industrie barbare dérivée de l'Asie centrale, l'art oriental transmis par les colonies de Syriens et par le monachisme. « La Gaule a été littéralement assiégée par des influences asiatiques dues aux barbares eux-mêmes, aux marchands syriens, aux moines qui, après avoir débarqué dans les ports méditerranéens au ve siècle, la prennent en quelque sorte à revers au siècle suivant avec l'émigration des ascètes irlandais. Il était clair que sous ce triple assaut l'art classique, atteint dans sa vitalité, n'allait pas tarder à succomber. Une formule nouvelle lui succède : comme au viie siècle chez les Arabes, l'art devient purement ornemental (p. 43-44). » Une observation parallèle domine les chapitres suivants : « Trois techniques... ont imposé à tous les autres arts leurs procédés de composition et leur style ornemental. Ce sont l'orfèvrerie cloisonnée, les étoffes historiées, la calligraphie ou l'enluminure des manuscrits (p. 45). »

L'analyse du mouvement artistique carolingien n'est pas moins remarquable. M. Bréhier distingue deux « tendances contradictoires », « un mouvement systématique et artificiel dû à la volonté de Charlemagne et de son entourage, et... la persistance des traditions artistiques de

l'âge précédent (p. 113) » ; il constate que cet art procède de sources diverses : l'Antiquité, l'art mozarabe d'Espagne, les monuments de Ravenne, les manuscrits de l'école irlandaise, l'iconographie byzantine (p. 121) ; il nous avertit — et ce n'est pas la vue la moins intéressante — que sa complexité tient encore à une autre cause : les tendances régionales (p. 120 et suiv.). Celles-ci se manifestent dans l'architecture et dans la sculpture. On voit apparaître des églises à déambulatoire en Auvergne et en Touraine (p. 140-144), et déjà plusieurs éléments caractéristiques de l'école romane auvergnate, le narthex, les tribunes à arcades, les modillons à copeaux (p. 144-146), tandis qu'un autre style roman primitif, comme l'a montré récemment M. Puig y Cadafalch, s'étend de la Dalmatie à la Catalogne et à la Bourgogne (p. 148-153). Au xe siècle pareillement, l'Auvergne crée les statues-reliquaires (p. 185-188), grâce auxquelles la figure humaine traitée en ronde bosse conquiert une place centrale dans le culte. Cependant, la Renaissance carolingienne a rénové la technique du métal, celle de l'ivoire, elle a senti la beauté de la figure humaine et elle a constitué une iconographie encyclopédique, dont la sculpture romane et gothique s'inspirera (p. 170).

Comme on a pu voir déjà, M. Bréhier ne s'est pas borné à constater les transformations des arts ; il en montre les causes historiques, au sens large du mot ; car l'histoire du commerce, des idées, des mouvements religieux est mise à contribution tout autant que l'histoire politique. Cela explique les faits généraux, qui sont placés en bonne lumière, avant que l'on aborde l'étude des monuments.

Peut-être, dans le parallèle entre l'art oriental et l'art gréco-romain, serait-on tenté de tempérer certains jugements. On ne peut oublier (p. 12) que les voûtes appareillées ont précédé les voûtes de concrétion en Italie et en Asie Mineure, ou (p. 13) qu' « un idéal de noblesse, de simplicité et d'harmonie » ne fut pas absolument étranger à l'art égyptien, ou encore (p. 13) que l'art grec a conservé « la hiérarchie des tailles ». Il y aurait beaucoup à dire à propos de la phrase suivante (p. 14) : « L'Oriental ne cherche nullement comme le Grec à reproduire avec exactitude des plantes réelles, à conserver la liberté des lignes naturelles, les sinuosités gracieuses des tiges, l'enchevêtrement agréable à l'œil des feuillages et des fruits. » En fait, le Grec a d'abord rudement géométrisé les éléments végétaux qu'il empruntait à l'Orient (feuilles transformées en oves, en rais de cœur, chapiteau éolo-ionique, combinaisons de palmettes et de volutes, etc.) ; le goût des corbeilles de feuillage, des guirlandes, des rinceaux naturels lui est venu sur le tard, et il se manifeste surtout hors de Grèce, en Syrie notamment. Les byzantinologues ont pris l'habitude de définir l'art oriental d'après l'art sassanide et de lui opposer l'art hellénistique en bloc ; c'est une simplification commode qu'il ne faut pas entendre trop à la lettre.

Sur les monuments qu'il cite, M. Bréhier a dit en peu de mots tout

l'essentiel. Ces descriptions sont aussi précises, aussi évocatrices qu'il est possible[1]. Malheureusement, la puissance du verbe a des limites en archéologie. La « collection » dans laquelle ce livre a paru n'ayant permis de l'illustrer que de vingt et une figures, d'ailleurs bien choisies, on souhaiterait que le savant auteur pût nous donner bientôt un recueil classique des documents de l'art mérovingien et carolingien.

R. VALLOIS.

George William Patrick Hoey, S. S., *The Use of the optative mood in the works of St. Gregory of Nyssa* (*The Catholic University of America patristic Studies*, vol. XXVI). Washington, 1930 ; 1 vol. in-8°, xv-127 pages.

Travail qui, en son genre, est excellent, presque à tous égards. On peut, par exemple, regretter que la matière soit un peu trop morcelée par suite de subdivisions peu nécessaires ou même inutiles, ou que certaines formules qui veulent résumer l'usage de la grammaire grecque classique soient un peu plus rigoureuses que les faits ne le permettent. L'auteur montre très bien que chez saint Grégoire de Nysse l'usage de l'optatif est très fréquent et qu'il est presque partout conforme à l'usage de la prose attique ; les irrégularités sont à peu près toutes contenues dans des parties des œuvres qui n'ont pas encore été publiées en édition critique. L'auteur prend grand soin de mettre à part les emplois stéréotypés de l'optatif qui, par eux-mêmes, ne prouveraient rien. Les faits sont classés avec soin en quatre chapitres : l'optatif de souhait, l'optatif dit potentiel, l'optatif dans les propositions conditionnelles, l'optatif dans les autres constructions. L'ensemble de cette étude fait grand honneur à la maturité d'esprit de son auteur.

A. C. JURET.

G. Würtheim, *Aischylos' Schutzflehende*, mit ausführlicher Einleitung, Text, Commentar, Exkursen und Sachregister. Amsterdam, H. J. Paris, 1928 ; 1 vol. in-8°, XII + 253 pages.

Le *Suppliantes* sont la plus ancienne pièce subsistante d'Eschyle. De là leur exceptionnelle importance pour l'histoire des origines et de l'évolution du genre tragique en Grèce. C'est pourquoi l'édition nouvelle de M. le Dr Würtheim, professeur à l'Université de Leyde, est la bienvenue. Elle se présente sous des dehors très attrayants. On a utilisé

1. Est-il nécessaire de détourner le mot *dosseret* de son acception usuelle pour l'appliquer au tailloir en tronc de pyramide (p. 84 et 95)? M. Bréhier me semble employer *claveau* dans un sens très large (p. 91-92) ; je ne comprends pas « profil *torique* en doucine » (p. 128). — Sur le plan de Saint-Gall, l'abside orientale est-elle « enserrée par deux tours *rondes* » (p. 133)? « L'Arche d'alliance en forme de coffre *soutenu par* deux chérubins d'or » (p. 156) ne s'accorde pas avec les reproductions de la mosaïque de Germigny que j'ai pu voir : elles montrent les chérubins debout sur l'Arche.

pour le texte grec les caractères de l'*Hellenic Society*, amples, nets, acérés, qui s'inspirent d'un modèle vénitien de l'an 1492. C'est, pour les yeux autant que pour l'esprit, un plaisir de lire les *Suppliantes* dans cette édition. La qualité du papier, un fac-similé du manuscrit principal, le *Mediceus*, une demi-douzaine de planches, illustrant, d'après l'antique, les épisodes de la légende des Danaïdes, des culs-de-lampe au bas de chaque chapitre, tout cela constitue une présentation matérielle presque luxueuse, à laquelle ne sont guère habitués les travaux d'érudition.

L'édition de M. Würtheim s'ouvre par une *Introduction*, développée (ainsi que nous en avertit le titre même), p. 1-126. C'est une copieuse étude, plus particulièrement mythologico-historique, sur le mythe des Danaïdes, avec tous les personnages qui y interviennent comme acteurs : Zeus Xénios, Danaos, les Danaïdes, Épaphos, Io (et les naissances miraculeuses), etc. En rapport plus étroit avec le drame même d'Eschyle sont les chapitres qui traitent de la tétralogie à laquelle appartenaient les *Suppliantes*, de la date de cette tragédie, de la tradition manuscrite, des mètres, de la composition, de la mise en scène. En ce qui concerne la date, l'auteur descendrait jusqu'à l'année 476, à l'encontre de l'opinion la plus répandue, qui la place entre 493 et 490. Le chapitre sur la composition est caractéristique d'une certaine forme de critique, très à la mode en Allemagne (encore bien que M. Würtheim soit hollandais), et en opposition à notre manière française. Celle-ci, en l'espèce, est représentée très heureusement par les pages qu'ont consacrées au même sujet M. P. Mazon dans son édition d'Eschyle et M. Maurice Croiset dans son livre récent, *Eschyle, études sur l'invention dramatique dans son théâtre* : mesure, finesse, soumission aux textes en sont les qualités principales. Chez M. Würtheim, au contraire, la critique littéraire prend trop volontiers la forme d'un philosophisme obscur et d'hypothèses invérifiables, où le lecteur perd pied.

L'*Introduction* est suivie du *texte* grec, après lequel vient, à part, le *Commentaire* (p. 163-219). Dans ce commentaire sont incorporées les scolies ; très ample et substantiel, il suit le texte presque pas à pas, vers par vers. Quant à l'apparat critique, c'est dans un des chapitres précédemment signalés (*La tradition manuscrite*) qu'il faut le chercher. Disposition peu commode.

Enfin, le volume se ferme par une série d'*excursus*, dont le plus important concerne les exemplaires d'acteurs (p. 231-248). L'auteur y passe en revue une trentaine de passages tragiques, dans lesquels l'érudition et le goût antique ou moderne ont cru découvrir des traces de remaniements, dus aux acteurs. Rien de plus intéressant et de plus instructif. Une réserve, cependant. A propos du *Prométhée enchaîné*, je répéterai une fois de plus ce que j'ai déjà dit maintes fois et qui reste ma conviction profonde. Je n'arrive pas à comprendre que d'excellents juges puissent persister à attribuer ce drame, sous sa forme actuelle, à Eschyle.

Métrique, langue, pensée, mise en scène, tout cela est manifestement « IVe siècle » ou « fin du Ve siècle ». J'invoquerai, à ce propos, un témoignage bien impartial : celui de nos étudiants, apprentis hellénistes, qui, déroutés, découragés par le style souvent sibyllin d'Eschyle en ses autres tragédies, se sentent au contraire aussi à l'aise dans la lecture du *Prométhée* que dans celle de n'importe quelle tragédie d'Euripide. Tout professeur peut en faire l'expérience.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. Würtheim, par l'étendue et la variété des recherches, est une importante contribution à l'étude des *Suppliantes* et d'Eschyle en général.

Oct. NAVARRE.

C. Jullian, *Au seuil de notre histoire*, t. III. Paris, Boivin, [1931]; 1 vol. in-8° écu, 220 pages.

Voici la série III de ces belles leçons du Collège de France si riches de suc historique. Parmi tant de pages vivantes et qui font réfléchir, il en est où le bon sens triomphe avec éloquence. Telle la réhabilitation de « l'histoire-bataille ». Tandis que, de l'autre côté du Rhin, durant près d'un quart de siècle (1870-1914), on ne cessa « d'étudier et de célébrer Alexandre, César, Charlemagne et Napoléon lui-même, afin de mieux disposer les ambitions allemandes à l'Empire mondial du roi de Prusse » (p. 12), chez nous une sorte de snobisme primaire contamina de hautes intelligences. M. Jullian réagit, mais nullement par goût d'impérialisme. Lisez son exposé XXIV : « La faillite d'un régime. » On ne saurait dégager avec plus de force les méfaits de cette autocratie militaire qui, depuis Jules César jusqu'aux invasions barbares, pressura le monde : « C'est la bourgeoisie, sous le nom de Tiers État, qui a fortifié et grandi la royauté française, et la France avec elle. Et c'est d'avoir méconnu la vertu des classes moyennes que sont tombées tour à tour la Rome républicaine et la Rome impériale » (p. 165-166). Remarque à méditer, avec bien d'autres.

Au moment où la fondation de François Ier fête son quatrième centenaire, l'historien de nos antiquités nationales peut se dire qu'en vingt-cinq années d'un labeur ininterrompu, représentées par un millier de leçons, il a semé dans tous les champs de la Gaule le bon grain des idées fécondes.

Georges RADET.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

L'origine de l'alphabet; les textes de Ras Shamra. — On pouvait augurer (voir *Revue*, t. XXXII, p. 75-76) que les découvertes de M. Dunand (1929), continuant celles de M. Montet à Byblos, nous donneraient enfin la solution de ce problème, la thèse de l'origine égyptienne regagnant en tout cas du terrain. En réalité, ce n'est pas une inscription, mais quatre qu'a trouvées M. Dunand. De ce nombre, trois inscriptions phéniciennes, dont l'une est sensiblement de la même date que celle d'Ahiram, bien que plus tardive, et une inscription « en caractères inconnus jusqu'à ce jour » (voir *Revue biblique*, juillet 1930, p. 321 et suiv.). Là est publiée une de ces inscriptions phéniciennes archaïques, une autre étant réservée à *Kémi* (revue de M. P. Montet) et la troisième étant provisoirement gardée dans l'espoir que des fouilles ultérieures la compléteront.

Pour l'inscription « en caractères inconnus », elle a été publiée dans *Syria*, XI, 1930, p. 1-10. M. Dunand y a reconnu trente-huit symboles différents. De ceux-ci, « sept sont identiques aux caractères phéniciens archaïques, tant par leur forme que par leur orientation »... « Avec un minimum de déformation, ce contingent peut être augmenté de deux lettres » (le *yod* et le *zain*). » Plus nombreux sont les signes calqués sur les hiéroglyphes égyptiens (au nombre de quinze) et sur les formes hiératiques de deux autres. Enfin, il en est (au nombre de douze) qui n'ont d'équivalent dans aucune des écritures (phénicienne archaïque et hiéroglypho-hiératique). Remarquer, p. 9, pour le problème que pose cette écriture : « Il semble que les hypothèses doivent être limitées à un système syllabique ou mieux alphabétique encore encombré de déterminatifs », et surtout, p. 10, la conclusion : « Le problème de l'écriture phénicienne ne sera sans doute pas encore résolu à la lumière de ce nouvel élément jeté dans le débat. Néanmoins, bien des hypothèses peuvent être maintenant écartées, notamment celle de la génération spontanée de l'alphabet. Nous avons ici, non pas le prototype unique, mais plus certainement une des racines par lesquelles l'alphabet couramment employé dès le XIIIe siècle avant notre ère plonge le plus profondément dans le passé. »

D'un très grand intérêt est également l'article du P. Dhorme (*Revue biblique*, n° 1 de 1931, p. 32-57 : *Premières traductions des textes de Ras Shamra*). Il avait été précédé (*R. B.*, 1930, p. 571 et suiv.) de notes où le

savant dominicain avait montré, nous dit-il, les étapes du déchiffrement du système cunéiforme révélé par les tablettes de Ras Shamra, les textes eux-mêmes ayant été publiés dans *Syria*, X, p. 285 et suiv. « Tout deviendra clair », lisons-nous p. 33, « dans l'écriture et la langue de Ras Shamra, après que M. Virolleaud aura procédé à cette publication. Un avant-goût a été donné dans une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 24 octobre 1930. La presse française a présenté cette communication comme s'il s'agissait du tout premier déchiffrement d'un *alphabet mystérieux* qui avait résisté à tous les efforts des chercheurs. Mais, ce qui est vrai, c'est que le P. Dhorme lui-même et M. Hans Bauer ont fait dans cette voie les premiers pas décisifs. »

Les relatifs en indo-européen et en hittite. — La version gotique d'Ulfila. — Dans les Mélanges Curme (*Curme Volume of linguistic studies*), publiés par la même Société que *Language* (Baltimore, 1930), M. E. H. Sturtevant présente (p. 141-149) des vues nouvelles au sujet des relatifs italiques lat. *qui*, etc., osq. *pís*, etc. Les correspondances, identiques dans le détail, pour l'emploi de ces mots prouvent suivant l'auteur que la valeur *relative* du thème **kʷi*- était indo-européenne et même indo-hittite. Cette conclusion est renforcée par le sens de liaison (= relatif) de **kʷe* (lat. -*que*, gr. -τε, etc.), qui est certainement apparenté à **kʷi*. En indo-européen comme en indo-hittite, on se serait servi du relatif **yos* après des antécédents déterminés et de **kʷis* avec la valeur d'un relatif indéfini. — Autre article du même *Curme Volume* (p. 60-83) : la docte et intéressante dissertation du professeur Hermann Collitz sur deux ἅπαξ de la bible gothique : *gakunds* πεισμονή et *uf gakunþai*, correspondant en gros au gr. ἀρχόμενος. M. Collitz conclut qu'Ulfila se montre ici meilleur traducteur de l'original grec que, par exemple, Érasme ou Luther.

Les gutturales en hittite et en indo-européen. — Tel est le titre d'un nouvel article (16 pages in-8°) de M. E. H. Sturtevant dans le t. VI de *Language*, sept. 1930, p. 213-229. L'auteur a voulu, nous dit-il, rassembler tous les mots hittites qu'il connaît et qui se trouvent être apparentés à des mots indo-européens, ceci pour éclairer un peu la question toujours obscure des gutturales indo-européennes. M. Sturtevant reconnaît que, dès une époque préindo-européenne, les labio-vélaires étaient distinctes des vélaires, mais il serait disposé à n'admettre qu'une seule série de gutturales dans l'idiome antérieur (suivant lui) et à l'indo-européen et au hittite. La comparaison du chamito-sémitique indique pourtant, à n'en pas douter, que dès une date où l'indo-européen, le hittite et le chamito-sémitique n'étaient pas encore individualisés, les gutturales palatales, vélaires et labio-vélaires avaient une existence indépendante. Quoi qu'il en soit de cette thèse fondamentale, il faut, p. 221, restituer le prototype du got. *naqaþs* (anglais *naked*, all. *nackt*) autrement que le fait M. Sturtevant : le mot germanique (cf. lat. *nudus*) ne peut être issu

que d'un indo-europ. *$nog^{w}etos$*, v., p. ex., Kluge, *Wörterbuch*, 9e éd. (1921), p. 321. A la p. 224 également (l. 10 d'en haut), il faut lire **ghunénti*, comme à la p. 225 (l. 4 d'en haut), et non pas ***gunénti*. En revanche, il faut féliciter le professeur de Yale de sa brillante explication du got. *saíhvan*, « voir » (angl. *see*, all. *sehen*). Il le comprend comme étant issu d'une racine *$s\text{-}ek^{w}$* — qui se rattache à la racine *ok^{w}* — du nom de l' « œil » (lat. *oc-ulus*, gr. ὄπ-ωπ-α, etc...), rapprocher hittite *šak(u)wa*, « yeux ». Il s'agit ici de *s*- factitif. Cette belle étymologie est le digne pendant de celles de H. Möller pour le nom du « sel » (lat. *sal*, etc...) en indo-européen occidental et central, et de l' « âme » en germanique (got. *saiwala*, angl. *soul*, all. *Seele*, etc...), v. *Litteris*, année 1924, p. 53-54.

Langues dravidiennes. — La revue *Language* publie, elle aussi, une collection de monographies linguistiques. Le no V de cette collection (septembre 1930) a pour auteur M. Edwin H. Tuttle, des travaux de qui il a déjà été plusieurs fois question dans cette *Revue*, t. XXVIII, p. 202 ; t. XXIX, p. 139 et p. 238 ; t. XXX, p. 182 et p. 334-335. Cette fois, il ne s'agit plus de simples notes, mais d'un mémoire assez considérable (40 pages in-8o). Un avant-propos, une bibliographie (proprement dravidienne) et des notions phonétiques occupent les neuf premières pages. Les pages 10-27 sont intitulées : *Characteristics*. Elles traitent de points de phonétique dans différentes langues dravidiennes. Remarquer, p. 10, le groupe initial *sn*, qui devient *SN* (avec *n* sourd), ce qui rappelle le grec (p. ex., dial. épigr. μhεγαλου, etc...). Mais *N* sourd devient ensuite *t* (ou *zéro* comme en grec : νυός de **snusós*, etc...). Par ailleurs, la phonétique dravidienne ne rappelle que de très loin celle des langues indo-européennes. En revanche (p. 28-40 : *Personal pronouns*), un trait morphologique rappelle assez vivement l'indo-européen. C'est l'existence d'un pronom de 1re et d'un pronom de 2e personne, le manque d'un pronom de 3e personne proprement dit (accompagné de l'existence d'un pronom signifiant *self* et n'appartenant en propre à aucune personne). Cf., en indo-européen, **me*, 1re pers. ; **t(w)e*, 2e pers. ; **s(w)e* réfléchi, renvoyant à un sujet de 1re, de 2e ou de 3e personne indifféremment, état encore conservé dans les langues slaves, où l'on dit, p. ex., « je se vois, tu se vois, il se voit », au lieu de « je me vois, tu te vois, il se voit » ; « j'aime son père », au lieu de « j'aime mon père », etc., etc. — Plusieurs fois de nouveau dans ce travail M. Tuttle se trouve en désaccord avec l'indianiste J. Bloch. On a déjà dit qu'en général c'est à notre savant compatriote qu'il faut donner raison.

Encore l'empire achéen au second millénaire (cf. *Revue*, t. XXVII, 1925, p. 76-77, et plusieurs fois depuis). — Aujourd'hui (*Revue des Études grecques*, XL, III, 1930, p. 279-294), c'est M. Forrer lui-même qui présente ses découvertes dans une conférence faite à la Sorbonne le 22 février dernier pour la *Société asiatique et des amis de l'Orient* (à l'ins-

tigation de son nouveau président, M. S. Lévi). M. Forrer maintient toutes ses identifications, sauf celle de *Lazpa* (Λέσβος). En revanche (p. 289), il y ajoute *Akagamunas*, roi d'*Ahhiyawâ*, où il reconnaît Agamemnon et conclut ainsi (p. 293-294) : « L'obscurité qui a pesé si longtemps sur l'histoire de l'âge héroïque de la Grèce commence à se dissiper et nous entrevoyons... un millénaire d'histoire grecque, là où des mythologues acharnés n'avaient voulu reconnaître que le mirage chatoyant de mythes solaires, lunaires ou nébuleux. »

Grammaire comparée du hittite. — L'article de M. A. Meillet (arménien *barjr*), *Mémoires de la Société de linguistique*, t. XXIII, p. 328, fait toucher du doigt l'importance de la découverte du hittite pour l'étymologie indo-européenne : le mot arménien signifie « haut » et le hittite a *parkus*, « haut », comme le tokoarien B [houtchéen] a *parku*, signifiant « haut », lui aussi. M. Meillet en conclut que l'arménien *canr*, « lourd », est sans doute un vieux mot indo-européen, dont il n'y a pas trace ailleurs. — Sous les auspices de la Société d'ethnographie, de linguistique et de littérature de Vladikavkaz, M. Nemirovskij étudie, de son côté, les formes pronominales hittites en *-l* (il s'agit de génitifs singul., p. ex., *kuēl*, « cuius », *amēl*, « mei », *tuēl*, « tui », etc... ; v. Delaporte, *Éléments*, p. 37-48). Après une assez longue discussion (13 pages), l'auteur, qui dit avec raison que ces génitifs n'ont rien d'indo-européen, se refuse à y voir un emprunt fait aux langues voisines non indo-européennes, le hattite, par exemple, et préfère y reconnaître une survivance de l'ancien fonds « japhétique », entendu au sens de M. Marr. La supposition précédente rallierait, au contraire, tous les suffrages, même si l'on recourait à l'étrusque et aux idiomes caucasiques comme le fait M. Nemirovskij. — Les autres brochures de M. Nemirovskij sont consacrées, l'une aux travaux du caucasologue A. Dirr (mort en 1930) et au quarantenaire de l'activité scientifique du professeur Marr qui exploite le même filon. Enfin, un article de 25 pages expose l'état actuel de la linguistique caucasique et un autre, de même étendue, traite du groupe tchétchène des langues caucasiques septentrionales : ces langues ne sont malheureusement pas encore écrites. Il faudrait, dit l'auteur, établir leur phonétique, simplifier leur grammaire et étudier leur vocabulaire.

Linguistique extrême-orientale et linguistique africaine. — A signaler dans les *Mémoires de la Société de linguistique* (t. XXIII, 1930, p. 313-327) un attachant article de M. H. Maspero, fils de l'illustre égyptologue. Il est intitulé : *Préfixes et dérivation en chinois archaïque*. Dans sa polémique avec M. Karlgren et avec M. Burnay, ancien étudiant de Bordeaux, et M. Cœdès, ancien étudiant de la Sorbonne (tous deux actuellement au Siam), c'est évidemment M. H. Maspero qui a raison. Il faut attirer l'attention sur les trois longues notes des p. 321 et 322, où l'on voit que l'auteur domine toute la linguistique extrême-orien-

tale, et citer un passage de la p. 326 : « Tel qu'il apparaît dans les documents les plus anciens, le système de préfixation n'est déjà plus guère qu'un débris ; mais l'existence de ce débris permet d'entrevoir qu'à une époque antérieure la préfixation jouait un rôle très important, le chinois admettant alors, comme le tibétain actuel, des préfixes devant toutes les initiales, même occlusives. » La situation de fait est donc ici la même pour le chinois par rapport au tibétain que pour l'indo-européen par rapport au chamito-sémitique. En indo-européen aussi, on relève d'importants débris d'une très ancienne préfixation.

Poursuivant ses études comparatives des langues africaines et de l'égyptien, M[lle] L. Homburger publie, dans le même fascicule des *Mémoires*, 1930 (p. 277-312), un grand article intitulé : *Les représentants de quelques hiéroglyphes égyptiens en peul*, v. déjà *Revue*, t. XXXII, p. 303-304. Rapportons la conclusion finale, de nature à intéresser les historiens (p. 311) : « S'agit-il » dans le peul « d'une langue dérivée de l'égyptien? Ou y a-t-il lieu d'admettre que le peul et l'égyptien représentent une même langue commune? » Nous pensons qu'il est plus simple d'admettre l'hypothèse de la filiation, vu la présence d'éléments hébraïques dont l'évolution a été semblable à celle des mots égyptiens présentant les mêmes phonèmes ; on peut se demander si les ancêtres peuls, dont l'égyptien était la langue usuelle, n'auraient pas été, non des Égyptiens, mais bien des Juifs émigrés comme le pensait Delafosse ». — P. 312, le tableau des correspondances entre le peul et l'égyptien est intéressant pour la phonétique générale. L'évolution reste assez compliquée ; il arrive (moins souvent ici) que ce qui pour l'auteur est l'évidence même reste obscur pour le lecteur. M[lle] Homburger craint un peu trop de descendre dans des explications qui paraîtraient fastidieuses aux spécialistes, mais qui seraient très utiles aux autres.

L'asianique λάβρυς. L'origine des castes dans l'Inde. — M. G. Dumézil, qui professe à Constantinople, vient de publier, dans le t. CCXV du *Journal asiatique*, p. 237-254, un article sur la fameuse glose λάβρυς (lydien, selon Plutarque), cf. Kretschmer, *Einleitung*, p. 404, en relation probable avec λαβύρινθος, Ζεὺς Λαβρα(ν)δεύς, etc... M. Dumézil propose d'en rapprocher le géorgien (classique et moderne) *laHvari;* le β asianique répondrait au groupe géorgien *Hv* (ou plutôt à sa forme préhistorique). Cf., pour l'usage actuel, la p. 247, « un *laHvar*, c'est un couteau, ou une hachette, ou un objet analogue que les paysans cachent sous une meule, ou dans un champ ; cela porte bonheur au possesseur, malheur aux autres ». Le caractère essentiel de l'arme est d'être *double*, cf. πέλεκυς et le βερεκυ-phrygien (*Berecynthia*), etc... Dans la même collection (*J. as.*, t. CCXVI, p. 109 et suiv.), lire aussi un travail de M. Dumézil sur la préhistoire indo-iranienne des castes dans l'Inde. L'auteur nous dit que M. Benveniste a complété sa bibliographie, mais qu'il n'approuve pas les conclusions d'un article qu'il a pourtant contribué à perfectionner. La lecture toutefois en est très intéressante et instructive.

Les Achéens et leur expansion préhistorique. — Au t. XXIV de cette *Revue* (1922, p. 378-379), on avait résumé une communication faite par M. R. Weill à la Société asiatique sur ce sujet : *Les Achéens étaient-ils des Indo-Européens?* Aujourd'hui (t. CCXVI du *Journal asiatique*, année 1930, p. 77-108), on peut lire un grand article du même égyptologue, intitulé : *Les Achéens d'Asie Mineure*, etc... Vu les découvertes de M. Forrer, M. R. Weill pense, actuellement, d'abord que les Achéens étaient tous, sans distinction, des Indo-Européens ; ensuite, que, si les Achéens de Grèce étaient venus directement du centre de l'Europe dans leurs établissements à l'ouest de l'Égée, ceux de Pamphylie, connus par les documents hittites, provenaient d'un autre courant indo-européen passé à l'est de la même mer Égée. C'est surtout la date élevée, où l'on nous parle d'*Ahhiyawâ* (xive siècle), qui engage M. Weill à rejeter la thèse de Curtius, savoir : les Achéens ont d'abord occupé la Grèce continentale et péninsulaire, ensuite les îles et, enfin, sont passés sur les rivages d'Asie Mineure. On ne peut préjuger ce que les historiens penseront de la nouvelle théorie, mais il semble que les vrais linguistes resteront du côté de Curtius jusqu'au moment où il leur aura été péremptoirement démontré, ce qui n'est pas, qu'elle est contraire à la vérité préhistorique.

L'histoire primitive de Rome et la géographie dialectale. — M. Fr. Ribezzo, professeur à l'Université de Palerme et directeur de la *Rivista indo-greco-italica*, vient de publier, dans le t. XIV de cette revue (année 1930, p. 1-43), un grand article intitulé : *Roma delle origini, Sabini e Sabelli, Aree dialettali, iscrizioni, isoglossi*. Dans l'auteur de ce travail de maître, on ne sait s'il faut plus admirer ou l'historien ou le linguiste. Ce dernier (à partir de la p. 14) soumet de nouveau à la critique le matériel épigraphique, trop maigre bien souvent, de Tibur, de Préneste, de Faléries, puis les inscriptions proprement « sabelliques » des Marses, des Péligniens, des Marrucins, des Vestins, des Volsques. Aux p. 30 (et suivantes), il recherche les « sabinismes » dans les plus anciennes inscriptions de Rome même : le fameux Cippe du Forum romain, l'inscription de Duenos, etc...

Depuis la thèse de M. Ernout (*Éléments dialectaux*...), il n'a rien paru, cela va sans dire, d'aussi important sur la question. — Signalons, p. 38 (et à deux autres endroits), **hō-diēd*, qu'il faut corriger en **hŏ-diēd* (c'est un composé asyntactique [Meillet]), et **tibī-cant*(*o*)*s*, au lieu duquel il faut sûrement restituer **tibī-can-s* (cf. *tibīcinēs*, etc...).

Hydronymie ligure. — Dans la *Norsk Tidsskrift for Sprogvidenskap*, t. IV, 1930, p. 176-178, M. V. Bertoldi rappelle l'explication du nom de rivière ligure *Porcobera*, connu par la *Sententia Minuciorum* (117 ante Chr.). H. d'Arbois de Jubainville avait expliqué le deuxième terme par ce qui correspond en ligure au gr. φέρω, au lat. *fero*, etc... ; M. M. Olsen, le premier terme, par *porço-*, identique au v. irland. *orc*, « saumon »,

cf. gr. πέρκη, « perche », etc... Non loin de l'antique *Porco-bera*, « la fertile en saumons », aujourd'hui *Polcèvera*, coule, en Lombardie, le ruisseau *Gandòvera*. M. Bertoldi propose d'y voir un ancien **Gando-bera.* Le premier terme est vivant dans toute la région, soit comme nom propre de lieu, soit comme nom commun : « éboulis de gravier, etc. ... ». La forme est *ganda* (avec de nombreuses variantes). Anciennement, elle devait être aussi *ganda*. Le nom du ruisseau *Gandòvera* signifierait « traîneur de cailloux ». L'explication de M. Bertoldi a pour elle toutes les vraisemblances. Elle sous-entend que le ligure était un idiome indo-européen, ni celtique pourtant, ni proprement italique, mais voisin de ces deux groupes. C'est à peu de chose près l'idée que s'en fait M. H. Pedersen.

Toujours en marge du domaine celtique. — M. V. Bertoldi (v. *Revue*, t. XXXII, p. 78-79 et p. 305-308) a donné un nouvel article à la *Revue celtique*, t. XLVII, 1930, p. 184-195. Il est intitulé : « Le gaul. **cabrostos*, « troëne » (de **cabros*, correspondant gaulois du gr. κάπρος, etc...). » Convaincant et très intéressant, ce travail mérite tous les éloges que M. Ernout a décernés à ses articles précédents (v. *Revue de philologie*, 1930, p. 134) et auxquels je m'associe pleinement. Voici la conclusion, p. 195 : « Les indices tirés des sources et des aires » (indice chronologique et géographique) dans l'onomastique, la toponymie et le lexique s'accordent... avec les indices que donnent les formes et les sons (indice morphologique et phonétique) pour faire reconnaître dans les noms alpins du troëne : *cavròss*, *cambròzen*, etc..., des survivances d'un type gaulois **cabrostos*, idéalement tiré (indice sémantique) du vieux breton *mel-gabr*, glose « ligustrum », et de *ligusticae* id est *caprafolia* (chèvrefeuille) des glossaires, mot correspondant pour la partie radicale à la forme gauloise **cabros*, connue par les formes apparentées (*caper*, etc...) des langues indo-européennes. » C'est un nouvel et sérieux apport à l'étude du substrat préceltique dans l'Europe occidentale.

A. CUNY.

Les « Lois » de Platon (L. A. Post, *The Preludes to Plato's Laws*, tirage à part des *Transactions of the American Philological Association*, 1929, t. LX, p. 5-24). — Rapprochant les *Lois* de Platon des *Lettres* (dont il admet, en général, l'authenticité), L. A. Post veut établir leur chronologie et aussi celle des dialogues de la dernière période (*Timée*, *Politique*, *Philèbe*, etc...). Les premiers livres des *Lois* contiendraient des allusions si nettes aux rapports de Platon avec Denys II que nous devrions admettre que l'ouvrage a été commencé à Syracuse en 367 ou en 366 et que, vers 360, les livres I-IV, et peut-être même le début du livre V, étaient déjà rédigés. D'autre part, comparant les *Lois* à certaines déclarations d'Isocrate dans le *Sur l'Échange*, L. A. Post conclut que Platon avait terminé son œuvre vers 353.

L'analyse des *Lois* conduit l'auteur à des rapprochements intéres-

sants, et des allusions aux tyrans de Syracuse sont certaines. Mais il nous semble exagéré de croire que Platon n'a pensé qu'à eux : comme les autres écrivains de son temps, il a connu plus d'un tyran ; le problème de la monarchie était un de ceux qui préoccupaient le plus les théoriciens du IVe siècle (cf. les divers discours d'Isocrate adressés à des souverains ; l'*Hiéron*, et surtout la *Cyropédie* de Xénophon, cette dernière montrant bien qu'il ne faut pas voir dans le Cyrus des *Lois* un simple pseudonyme de Denys Ier). D'autre part, si Platon est visé par les phrases du *Sur l'Échange*, 148, 258 et suiv., sur lesquelles Post se fonde, les termes restent très généraux et ne semblent pas s'appliquer particulièrement aux *Lois ;* dès lors, nous n'avons pas de raison de placer l'achèvement de celles-ci vers 353.

Par contre, il y a lieu de souligner l'importance de l'observation faite par Post sur les dernières œuvres de Platon : elles seraient inspirées par des circonstances extérieures à l'Académie, les disciples directs étant déjà convaincus.

Georges MATHIEU.

Notes sur l'antique théologie grecque. — M. André Boulanger m'accuse, à son tour, de m'obstiner « à tout ignorer de l'histoire de la religion hellénique ». Sans doute croit-il que j'ignore son *Orphée.* Je l'ai lu ; j'en connais les idées et les méthodes : « Qu'Orphée, y lit-on à la page 30, ait été à l'origine un dieu-renard totémique, comme le croit S. Reinach, une divinité chthonienne, ou seulement, comme les Muses avec lesquelles il présente tant d'analogies, une sorte de *démon* de la végétation et des eaux vives ; qu'il soit originaire de Thrace, de Piérie ou purement hellénique, il n'importe. »

Ainsi de mon article sur l'*antique théologie grecque* : « Qu'importe, dit-il, à l'histoire des religions les rêveries des stoïciens et des néo-platoniciens et les fantaisies des étymologistes sur le sens des épithètes cultuelles ou poétiques de Poseidon, d'Artémis et d'Athéna? »

Le distingué professeur me reproche certains « postulats » : moi, j'appelle cela des conclusions. Mais il n'importe, n'est-ce pas?

L'éminent historien érige en article de foi ce qu'il a lu dans plusieurs manuels, à savoir que la religion grecque n'a été qu'un rituel.

Or, c'est ce que je veux remettre en question, persuadé qu'une erreur souvent répétée reste une erreur. Croire que les Grecs ont eu une religion moins intellectuelle que celle des Égyptiens, des Chaldéens, des Gaulois et même des sauvages les plus dégénérés, me semble une opinion désormais insoutenable. La maxime *Connais-toi toi-même*, d'origine religieuse, implique une métaphysique. La distinction de trois facultés dans l'âme (et aussi de sept facultés, comme je pense le montrer plus tard) est enseignée par la religion. Je m'efforce de montrer que les Grecs ont professé ces dogmes à toutes les époques ; je cite ceux que j'ai interrogés, non seulement les auteurs de basse époque, mais Platon,

Eschyle, Pindare, Thalès, Hésiode, Homère. « Qu'importent, s'écrie notre critique, les rêveries des stoïciens et des néo-platoniciens? »

Le plus savant de mes adversaires range Platon, Hésiode et Homère parmi les stoïciens ou les néo-platoniciens et condamne tous ces méprisables rêveurs... Il n'importe !

Victor MAGNIEN.

Félix Durrbach. — Né à Schiltigheim (Bas-Rhin) le 10 décembre 1859, celui qui, depuis la disparition d'Homolle, tenait chez nous le sceptre de l'épigraphie délienne est mort à Toulouse le 27 avril 1931. Durant son séjour à l'École française d'Athènes, il s'était signalé par une trouvaille destinée à devenir promptement sensationnelle. Explorant l'île de Lemnos (août-septembre 1884), Cousin et lui découvrirent le fameux bas-relief « pélasge » dont la dédicace mystérieuse n'a point cessé d'exercer la sagacité des linguistes. Le même été qui révélait au monde savant la pierre de Lemnos gratifia la Direction Foucart d'une autre faveur de la Fortune : d'une chapelle en ruines d'Élatée, Pierre Paris exhumait la pierre de Cana.

L'œuvre fondamentale à laquelle restera pour jamais attaché le nom de Durrbach est la publication des textes de Délos (*Choix d'inscriptions*, *Corpus d'inscriptions*). Un résumé, très éloquent dans sa modestie, de ce que réalisa sous ce rapport le plus désintéressé des savants, se lit dans la préface, datée de mai 1929, qu'il plaça en tête de ses *Comptes des hiéropes*. Voici de quelle manière, dans une lettre que je viens de recevoir, le plus compétent de ses confrères à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres apprécie le volume :

« Ce travail est simplement un chef-d'œuvre de conscience scientifique, de rigueur et de précision. Ce qui est encore plus digne d'éloges, c'est la persévérance vraiment héroïque qu'il a mise à conduire à bonne fin sa tâche à travers les obstacles, sans cesse renaissants, qu'un sort contraire s'acharnait à lui opposer. Tout autre se serait découragé, aurait tout planté là. Il a eu l'énergie de ne jamais désespérer et, finalement, grâce à la fondation Loubat, il a pu aboutir — tout juste — presque à la veille de disparaître. »

L'homme, chez Durrbach, n'était pas moins admirable que l'érudit. Son abnégation n'avait d'égale que son dévouement. Fermé, non seulement à ce qui pouvait être une mesquinerie, mais à toute ombre de calcul, il inspirait un véritable culte. Ces jours-ci, un maître plus jeune m'écrivait, du Caire, à son sujet :

« Il était de la génération de ces camarades, très proches de nous, que nous avions appris à vénérer pour leur probité scientifique, à envier pour leur admirable préparation d'humanistes et à aimer comme des aînés. »

Nous n'avons pas à mettre en lumière son rôle de professeur et de doyen. Il occupait à Toulouse la chaire d'antiquités grecques et latines,

Cette chaire, m'assure-t-on, sera transformée. La seule question est de savoir au profit de quelle discipline *moderne* se fera la transformation. Si vraiment la Faculté des lettres dont il fut le guide éminent cède au courant utilitaire, si cet enseignement, qualifié d'enseignement de luxe, est supprimé ou mutilé, ce sera un pas de plus, et combien funeste, dans la marche qui nous entraîne vers l'effondrement de la haute culture.

W. Frœhner. — Le célèbre zoïle badois de l'auteur de *Salammbô*, après avoir fait honneur au Louvre et en avoir été assez mal récompensé, s'est montré jusqu'au bout original en ne disant point raca à sa seconde patrie. C'est à notre Bibliothèque nationale qu'il a légué ses collections archéologiques, notamment les stèles de Théangéla commentées ici même. La *Revue* se doit donc de signaler, bien qu'il s'agisse d'une plaquette de bibliophiles non mise dans le commerce, les piquants souvenirs du vieil antiquaire, recueillis par la comtesse de Rohan-Chabot et précédés d'une instructive préface où M. Franz Cumont, avec son talent habituel, a caractérisé l'homme et l'œuvre (xv-39 pages grand in-8°, ornées d'un portrait d'après un fusain de la marquise de Maillé).

GEORGES RADET.

La province de Cappadoce. — Dans une copieuse et solide dissertation, *Cappadocia as a Roman procuratorial province*, extraite des *Studies* de l'Université de Missouri, V, 4, octobre 1930, M. William Emmett Gwatkin fait l'histoire de la Cappadoce depuis son incorporation à l'Empire romain, en 17 ap. J.-C., jusqu'à la formation de la province nouvelle de Galatie-Cappadoce en 72. Le premier chapitre montre comment les Romains ont annexé le pays, à la suite du procès intenté sous Tibère au dernier de ses rois, Archelaüs. Le second décrit l'organisation administrative que lui a donnée Germanic s, en insistant sur l'exploitation économique, pâturages dans les anciens domaines royaux et gisements de *miltos*. Les deux suivants passent en revue, d'après Tacite et Dion Cassius, les événements de l'histoire militaire de la Cappadoce, d'abord sous Tibère et Claude, puis sous Néron, où elle servit de base d'opérations contre l'Arménie ; Corbulo et Paetus exerçaient le commandement des troupes avec le titre de *legati*, mais le gouvernement civil restait confié à un procurateur dont l'autorité, à partir de 57, s'étendait à la fois sur la Cappadoce et sur la *Cilicia Campestris* détachée de Chypre, *provincia Cappadocia et Cilicia*. Le cinquième et dernier chapitre expose les raisons du changement apporté par Vespasien à cet état de choses : s'il rattacha à la Cappadoce, sous un *legatus pro praetore* de rang consulaire, la Galatie et les contrées environnantes, en même temps qu'il en détachait la Cilicie et qu'il installait à demeure deux légions à Mélitène et à Satala, c'était pour mieux assurer la défense du Haut-Euphrate contre les Arméniens et les Parthes, que la pression des Alains obligeait à de fréquentes incursions en territoire romain.

En Roumanie. — De ce pays nous arrivent les tirages à part de trois intéressants articles sur des découvertes récentes. M. Em. Panaitescu, dans l'*Anuarul* de la Commission des monuments historiques de Transylvanie pour l'année 1929, rend compte des nouvelles recherches effectuées dans le camp romain de Căsei, sur la frontière septentrionale de la Dacie (résumé en français) : un diplôme militaire du temps d'Hadrien prouve que la fondation du camp remontait au milieu du IIe siècle ; on a constaté l'existence de contreforts espacés étayant à l'intérieur le mur d'enceinte et servant d'éléments de défense ; la stèle funéraire d'un vétéran *ex beneficiario* est ornée d'une scène de banquet d'un style assez fruste et de fabrication locale.

M. C. Daicovici, dans le même *Anuarul*, 1930, expose, avec résumé en italien, les résultats des fouilles du camp de Micia, construit d'abord en terre, puis en pierre ; un appendice en latin reproduit et commente toutes les inscriptions retrouvées jusqu'à présent à Micia.

M. G. Severeano, dans le *Buletinul* de la Société numismatique roumaine de 1929, décrit, en langue française, le mobilier funéraire, assez riche, d'une tombe de Callatis, où l'on remarque surtout un candélabre, des verreries, six pierres gravées et un collier d'or ; des monnaies de Callatis permettent de dater tout cet ensemble du IIe siècle de notre ère.

MAURICE BESNIER.

Céramique préhistorique (V. Dumitrescu, *La cronologia della ceramica dipinta dell' Europa orientale ;* extr. de l'*Ephemeris Dacoromana*, IV (1926-1927), p. 257-308). — L'Europe orientale a possédé, à l'époque préhistorique, d'actifs ateliers de céramique peinte. M. Dumitrescu étudie les stations de la Roumanie septentrionale et des régions limitrophes. Se fondant en particulier sur les fouilles de Cucuteni, il établit des synchronismes avec les céramiques de la région balkano-danubienne et de la Thessalie et dresse un tableau chronologique d'après lequel l'évolution de la céramique peinte dans la région étudiée se place entre 2800 et 1500.

Les « Bacchantes » d'Euripide (H. Philippart, *Iconographie des « Bacchantes » d'Euripide.* Paris, Les Belles Lettres, 1930). — M. Philippart a entrepris, sur les *Bacchantes*, le même travail qu'il y a quelques années sur l'*Iphigénie en Tauride* et réuni les monuments qui représentent les thèmes et les principaux personnages de la tragédie ou qui illustrent les épisodes dont il y est question : Dionysos, sa naissance et son enfance, les Ménades et leurs danses, le massacre et la mise en pièces de Penthée. Utile et savant mémoire qui tient compte des documents de tous ordres et que complète une illustration bien choisie.

Hésiode et les deux Éris (D. Robinson, *An illustration of Hesiod on a black-figure l plate by the Strife painter ;* extr. de l'*American Journal of archaeology*, XXXIV (1930), p. 353-359). — Une assiette à figures

noires appartenant au professeur Robinson représente deux femmes ailées courant ; à côté d'elles, un serpent et un lapin. M. Robinson en rapproche une assiette de Délos, où se voit également une femme ailée courant, et interprète ces figures comme des Éris (mais, sur l'assiette de Délos, n'est-ce pas plutôt une Nikè?). Les deux Éris de son assiette sont les Éris d'Hésiode (*Travaux et Jours*, 11-26), dont un serpent et un lapin précisent le caractère respectif ; une inscription incisée confirme cette ingénieuse interprétation.

Le lasso (D. Robinson, *The lasso on a pyxis in the style of the Penthesilea painter;* extr. de l'*American Journal of archaeology*, XXXIV (1930), p. 177-181). — C'est sans doute la première représentation du lasso qu'offre le couvercle d'une jolie pyxis appartenant, elle aussi, au professeur Robinson. Le décor représente une Amazonomachie et illustre le passage d'Hérodote (VII, 85) relatif aux Sagartiens et à leur façon de combattre.

Charles DUGAS.

Ovide. — Lester Kruger Born, dans *The Manuscripts of the integumenta on the Metamorphoses of Ovide* by John of Garland (extrait des *Transactions of the American Philological Association*, vol. IX, 1929), établit le schème qui résulte des rapports entre les dix manuscrits des *Integumenta* de Jean de Garland sur les *Métamorphoses* d'Ovide (vers 1234).

Syntipas. — W. A. Oldfather et M. Madden, dans une note sur *The Urbana Manuscript of Syntipas* (extrait de *Speculum*, vol. II, n° 4), signalent que l'Université d'Illinoïs a acquis un manuscrit du xve-xvie siècle, qui est important pour la constitution du texte de *Syntipas ;* il contient la version appelée *R* (= *Retractatio*) et s'apparente à *F*.

Philologie. — Herbert C. Nutting publie trois articles dans le dixième volume de *University of California Publications in classical Philology*, (1930). Dans le premier, p. 169-191, intitulé *On the Syntax of nitor*, il montre que, quand *nitor* signifie non « s'efforcer », mais « s'appuyer sur, presser sur », aux sens actif et passif, il se rapproche non de *utor*, *fungor*, mais de *fretus*. — Dans le second, intitulé *The latin ablative as an objective Case*, p. 193-202, il relève les erreurs que J. B. Hoffmann a commises, selon lui, dans sa critique des articles de Nutting (*Gnomon*, V, p. 593 et suiv.) ; en particulier, il refuse, et avec raison, de chercher dans l'indo-européen des explications que l'on peut trouver à l'intérieur du latin. — Dans le troisième, intitulé *The ablative absolute and the stenographic ablative*, p. 203-217, il propose de définir l'ablatif absolu comme une construction caractérisée par le fait que l'ablatif n'y a pas de valeur casuelle et il y voit un moyen de « style télégraphique ».

A.-C. JURET.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

I. Ouvrages

Collection Guillaume Budé (Paris, Les Belles Lettres).

1° Textes d'auteurs grecs et latins, in-8°, édités et traduits :

Anthologie grecque ; 1re partie : *Anthologie palatine*, t. III (livre VI), par Pierre Waltz, 1931 ; 1 vol., 193 pages, pages de texte doubles. Prix : 30 francs.

2° Collection d'études anciennes :

A. Dain, *Les manuscrits d'Onésandros*, 1930 ; 1 vol. in-8°, 174 pages.

3° Collection *La vie publique et privée des anciens Grecs*, publiée sous la direction de **Jacques Léon-Heuzey** :

V. *Les classes, les métiers, le trafic*, par P. Cloché, 1931 ; 1 vol. grand in-8°, vi-127 pages, avec 37 figures dans le texte et XL planches hors texte.

The Excavations at Dura-Europos, conducted by Yale University and the French Academy of Inscriptions and Letters, Preliminary Report of Second Season of Work, October 1928-April 1929, edited by P. V. C. Baur and M. I. Rostovtzeff. New Haven, Yale University Press ; London, Humphrey Milford ; Oxford, University Press, 1931 ; 1 vol. grand in-8°, xix-225 pages, avec 30 figures dans le texte, LIII planches hors texte et un frontispice en couleurs. Prix : 13/6 net.

Marie Comeau, *La rhétorique de saint Augustin.* Paris, Boivin, 1930 ; 1 vol. in-8°, xx-101 pages.

M.-T. Gadala, *Le féminisme de la Bible*, I. Paris, Geuthner, 1930 ; 1 vol. in-4°, 106 pages. Prix : 30 francs.

F. G. Gordon, *Through Basque to Minoan, transliterations and translations of the Minoan tablets.* Oxford, University Press ; London, Humphrey Milford, 1931 ; 1 vol. in-8°, 83 pages.

O. Guéraud, Ἐντεύξεις (Société royale égyptienne de papyrologie, *Textes et Documents*, t. I). Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 1931 ; 1 vol. grand in-4°, xcv-128 pages, avec XIII planches hors texte. Prix : P. T. 160.

Ch.-F. Jean, *Larsa, d'après les textes cunéiformes.* Paris, Geuthner, 1931 ; 1 vol. in-8°, xx-290 pages. Prix : 100 francs.

A. Kammerer, *Pétra et la Nabatène.* Paris, Geuthner, 1929 ; 2 vol. in-8°, un de texte, xiii-630 pages, avec 7 planches, 4 cartes et 74 figures, et un atlas de 152 planches. Prix : 300 francs.

Mayer Lambert, *Traité de grammaire hébraïque*, I. Paris, Leroux, 1931 ; 1 vol. in-8°, 224 pages.

F. B. Marsh, *The Reign of Tiberius*. Oxford, University Press ; London, Humphrey Milford, 1931 ; 1 vol. in-8°, vi-335 pages. Prix : 15/net.

Mélanges Paul Thomas, recueil de mémoires concernant la philologie classique. Gand, Claeys-Verheughe ; Paris, Stechert, 1930 ; 1 vol. in-8°, lxvii-757 pages.

M. Niedermann, *Précis de phonétique historique du latin*, 2e éd. (*Nouvelle collection à l'usage des classes*, XXVIII). Paris, Klincksieck, 1931 ; 1 vol. in-16, xiii-279 pages. Prix : 25 francs.

B. J. H. Ovink, *Philosophische Erklärung der platonischen Dialoge Meno und Hippias Minor*. Amsterdam, H. J. Paris, 1931 ; 1 vol. in-8°, xi-206 pages. Prix, relié, frs 37,25 ; broché, frs 31.

Th. L. Shear, *Corinth, results of excavations conducted by the American School of classical Studies at Athens*, vol. V, *The Roman villa*. Cambridge (Mass.), The Harvard University Press, 1930 ; 1 vol. grand in-folio, 26 pages, 7 figures, 1 frontispice et XI planches, dont une en noir, le reste en couleurs.

II. Brochures et extraits

H. Gummerus, *Die südgallische Terrasigillata-Industrie nach den Graffiti aus La Graufesenque* (Societas Scientiarum Fennica, *Commentationes Humanarum Litterarum*, III, 3). Helsingfors, 1930, in-8°, 21 pages.

A. Levi, *Le teorie metafisiche, logiche e gnoseologiche di Antistene* (extrait de la *Rev. d'hist. de la philosophie*, t. IV, 1930, fasc. 3). Paris, 23 pages in-8°.

M. Parry, *Studies in the epic technique of oral verse-making*. I. *Homer and homeric style* (extrait de *Harvard Studies in Classical philology*, vol. XLI, 1930, p. 73-147).

P. Perdrizet, *L'« Incantada » de Salonique (Musée du Louvre)* (extrait des *Monuments Piot*, t. XXXI, 1931). Paris, Leroux, grand in-4°, 40 pages, avec 11 figures et 4 planches (VI à IX).

8 Juin 1931.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

— 1931.

TROIS
INSCRIPTIONS D'ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE
DE THÉANGÉLA EN CARIE

(2e article[1])

II (Planche II)

Stèle de marbre blanc intacte, trouvée avec la précédente dans les ruines de Théangéla et vendue à Froehner par Michel Antonio de Symi. Haut., 0,55 ; larg., 0,38 ; haut. des lettres, 0,009-0,01. Les lignes 15-29 de l'inscription ont été seules copiées par Th. Bent (qui les a divisées en huit lignes au lieu de quatorze) et publiées par E. L. Hicks, *Class. Rev.*, III, p. 234. Le même texte a été republié par A. Wilhelm, *Inschriften aus Halikarnassos und Theangela*, dans *Oest. Jahresh.*, XI (1908), p. 72 et suiv., avec une ou deux modifications. Je noterai dans les *Varia lectionis* les erreurs de Bent et les corrections de Hicks et de Wilhelm. La stèle est parfaitement conservée et la lecture n'est nulle part douteuse. Lettres de l'époque hellénistique selon Wilhelm.

M. Maurice Holleaux, dans la lettre citée ci-dessus, parle de la paléographie de cette inscription dans les termes suivants : « Décret de Trézène pour Aristide fils de Néon. Beaucoup plus récent que les deux autres inscriptions ; ne peut pas remonter plus haut que la fin du IIIe siècle ; plutôt, à mon avis, du début ou du courant du IIe. Le décret peut se placer soit (à la rigueur) pendant la guerre des Alliés, soit (mieux) pendant la première ou la deuxième guerre de Macédoine. On pourrait descendre jusqu'à l'époque de la guerre aitolo-syrienne (192-188 av. J.-C.) ou même plus bas. »

1. Voir plus haut, p. 5-25.

ἔδοξε ταῖ βουλᾶι καὶ τῶι δάμωι · ἐπειδὴ Ἀριστείδης Νέωνος Θεαγγελέυς διατελεῖ εὔνους ἐὼν τῶι δάμωι τῶι Τροζανίων καὶ λέγων καὶ πράσσων ἐμ παντὶ καιρῶι τὰ συμφέρονθ' ὑπὲρ τᾶς ματροπόλιος καὶ χρείας παρέχεται τοῖς τε ἀπὸ τᾶς πόλιος παργινομένοις καὶ ἰδίαι Τροζανίων ἀεὶ τῶι δεομένωι, καὶ νῦν πυθόμενος Χαρμάδαν ἐξανδραποδισμένον ὑπ' Αἰτωλῶν εἶμεν περὶ τοὺς τόπους, μετὰ πάσας φιλοτιμίας πολλὰν σπουδὰν ποησάμενος ἰδίαι λυτρωσάμενος καὶ θρέψας οὐκ ὀλίγον χρόνον ἐς οἶκον ἀγκεκόμικε τοῖς ἰδίοις ἀναλώμασιν · ἀγαθᾶι τύχαι · δεδόχθαι τᾶι βουλᾶι καὶ τῶι δάμωι ἐπαινῆσαι (*sic*) Ἀριστείδην Νέωνος Θεαγγελῆ καὶ στεφανῶσαι αὐτὸν χρυσέωι στεφάνωι ἀρετᾶς ἕνεκα καὶ εὐνοίας τᾶς ἐς τὸν δᾶμον τὸν Τροζανίων · ἀγγράψαι δὲ τὸ ψάφισμα ἐν σταλᾶν δυοῖν καὶ ἀνθέμεν τὰμ μὲν ἐς τὸ ἱαρὸν τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Θεαρίου, τὰν δὲ ἐν Θεαγγέλοις εἰς τὸ ἱαρὸν τᾶς Ἀθάνας, τὰν δὲ βουλὰν τὰν ὑπουργίαν παρέχεν · ἄνδρας ἑλέσθαι οἵτινες τούτων ἐπιμελήσονται · Ἁ βουλὰ εἶπε · Αἱρέθεν οἱ πέντε, ἐπὶ τὰν στάλαν τὰν ἐν Θεαγγέλοις Ἀριστείδης·

Varia lectionis.

L. 15. ἐπαινῆσαι ; Bent, ἐπαινησαι ; Hicks-Wilhelm, ἐπαιν(έ)σαι.

L. 19-20. Τροζα|νίων ; Bent, Τροα|νιον ; corrigé par Hicks-Wilhelm.

L. 20. ἀγγράψαι ; Bent, ἀγράψαι ; Hicks, ἀ[να]γράψαι, corrigé par Wilhelm.

L. 20. δὲ τὸ ψάφισμα ; Bent, δε του . . αφισμα ; Hicks, δὲ τὸ ψάφισμα ; Wilhelm, δὲ τό[δε τὸ ψ]άφισμα.

L. 20-21. ἐν σταλᾶν|δυοῖν ; Bent, ἐν σταλαδυσιν ; Hicks-Wilhelm, ἐν στάλα[ις] δυσίν.

L. 21. τὰμ μὲν ; Bent, ταμεν ; corrigé par Hicks-Wilhelm.

L. 21-22. εἰς τὸ ἱαρὸν τοῦ| Ἀπόλλωνος τοῦ Θεαρίου ; Bent, ες του αρον του... Ἀπόλλωνος |τοῦ Θεαρίου ; Hicks, ἐς τὸ (ἱ)αρὸν τοῦ [ἐν Τροζᾶνι(?)] Ἀπόλ-λ(ω)νος ; Wilhelm (après avoir consulté Froehner) comme sur la pierre.

Ce texte est si simple et si banal qu'une traduction serait superflue. C'est un décret de la ville de Trézène, la métropole de Théangéla, en honneur d'un Théangelien, Aristide fils de Néon. Cet Aristide, après avoir été averti que Charmadas (sans doute un citoyen de Trézène) avait été fait prisonnier par les Étoliens et se trouvait « sur les lieux » (c'est-à-dire quelque part aux environs de Théangéla ou à Théangéla même), s'empressa « de le racheter de ses propres deniers, le nourrit un certain temps, et le renvoya chez lui à ses frais ». Pour ces services rendus à la ville de Trézène (Charmadas paraît avoir été à Trézène un citoyen d'importance), Aristide reçoit un éloge, une couronne d'or et une stèle en deux exemplaires : un à Trézène dans le sanctuaire d'Apollon Théarios, l'autre à Théangéla dans le sanctuaire d'Athéna. Une commission de cinq personnes (οἱ πέντε) se charge de faire ériger la stèle à Trézène ; à Théangéla, c'est Aristide lui-même qui est nommé commissaire pour l'érection de la stèle.

J'ai déjà indiqué que Wilhelm, dans les *Jahresh.*, XI (1908), p. 70, nº 7, a publié la fin d'un décret similaire, trouvé à Théangéla. C'est également un décret de Trézène, mais en honneur de la ville de Théangéla elle-même. Les commissaires pour l'érection de la stèle à Théangéla sont, cette fois, au nombre de deux ; notre Aristide fils de Néon et Ouliadès fils de Iason. Il est plus que probable que les honneurs conférés à la ville par ce décret ont eu pour cause le même fait qui est mentionné dans la stèle d'Aristide. A l'occasion du bienfait d'Aristide, la ville de Trézène honora non seulement le bienfaiteur lui-même, mais aussi sa patrie, laquelle était « fille » de la ville de Trézène.

M. Wilhelm, en commentant la fin des deux décrets de Trézène trouvés à Théangéla, a dit le nécessaire sur les formules, sur la constitution de Trézène, telle qu'elle apparaît dans ces documents et sur le sanctuaire d'Apollon Thérios de cette ville : cf. *Anz. Wien. Ak.*, LXI (1924), p. 110. Notre stèle nous fournit un renseignement nouveau sur les relations unissant Théangéla et Trézène. Théangéla est dite colonie de Trézène, chose qui, du reste, n'a rien d'étonnant. J'ai déjà parlé des relations qui existaient entre Halicarnasse et Théangéla. Ces relations s'expliquent en partie par le fait qu'Halicarnasse, comme Théangéla, était une colonie de Trézène. Ce point est bien établi pour Halicarnasse (Hér., VII, 99 ; Strabon, VIII, 374 ; XIV, 666 ; Steph. Byz., *s. v.* Ἁλικαρνασσός

Paus., II, 30, 9, et 32, 6 ; Dittenberger, *Syll.*, 3e éd., 1020), mais il est nouveau pour Théangéla [1].

L'acte charitable d'Aristide à l'égard de Charmadas rentre dans une série de faits analogues, d'une grande fréquence à l'époque hellénistique. Wilamowitz (*Gött. Gel. Anz.*, 1914, p. 85) a signalé ce trait particulier de la physionomie morale du monde grec à cette époque : la solidarité hellénique s'y manifeste particulièrement par des actes de bienfaisance envers ceux des Hellènes qui avaient eu la mauvaise fortune de tomber aux mains de pirates et d'avoir été vendus par eux comme esclaves. Tout récemment, A. Wilhelm a rassemblé de nombreux exemples de ces manifestations charitables (*Anz. Wien. Ak.*, 1922, p. 16 et suiv. ; 1924, p. 97 et suiv., cf. p. 117 et p. 133 et suiv.), qu'il me paraît inutile d'énumérer après lui. C'est aussi A. Wilhelm qui, en analysant le vocabulaire des décrets de cette sorte, a bien défini le sens des expressions λύτρα, λυτροῦσθαι, ἀναλυθροῦσθαι, etc.

Je ne voudrais cependant pas passer sous silence un de ces documents qui se rattache à Théangéla : à savoir, l'inscription de Délos (*I. G.*, XI, 4, 1054 a, cf. 1024), récemment réétudiée et restituée par A. Wilhelm (*Anz. Wien. Ak.*, LXI (1924), p. 133 et suiv., nº 9 ; cf. *S. E. G.*, III, 666). C'est un décret de la ville de Théangéla en honneur d'un Délien, Sémos fils de Cosmiadès. Ce Sémos a acheté au marché aux esclaves de Délos deux femmes et leurs enfants, à lui vendues par les pirates qui les avaient capturées (l. 3-4 : πριά|μενος ἐκ] τοῦ λαφύρου τοῦ γενο[μένου ἐκ τῆς τῶν| πειρατῶν κατ]αδρομῆς). Ayant appris que ces femmes étaient des citoyennes de Théangéla et qu'elles appartenaient à une famille noble (l. 8 et suiv. : μαθὼν| ὅτι αἱ γ]υναῖκες Θεαγγελίδες εἰσ[ὶν καὶ ἐπίσημοι τὸ |γένος), Sémos les garda dans sa maison, les traitant avec les égards dus aux femmes libres, éleva leurs enfants avec les siens et enfin (les lignes suivantes du décret sont fort mutilées et la fin n'est pas conservée), après s'être rendu lui-même à Théangéla, paraît les avoir rapatriées. La famille de Théangéla dont faisaient partie les deux femmes était celle de Mélanthios et de son fils Eudoros [2].

Les pirates qui avaient enlevé Charmadas et lui avaient ravi la liberté étaient des Étoliens. Ormerod et Ziebarth ont traité récem-

1. A. Wilhelm l'a déjà supposé, *Jahresh.*, XI (1908), p. 74. Il compare pour Halicarnasse *C. I. G.*, 106 (d'Halicarnasse), et *I. G.*, IV, 750, de Trézène ; voir aussi W. Helbig, *Gött. Gel. Nachr.*, *phil.-hist. Cl.*, 1896, p. 251, et Bürchner, Pauly-Wissowa, *R. E.*, VII, p. 2253 et suiv.

2. Le nom de Mélanthios apparaît parmi les noms des soldats de Théangéla au service d'Athènes, *I. G.*, II, 963.

ment la question de la piraterie étolienne[1]. Les Étoliens n'ont commencé à courir les mers qu'assez tard. Ils ont profité du fait que les Ptolémées, après les victoires d'Antigone Gonatas, étaient impuissants à protéger la mer Égée et que les Macédoniens ne jugeaient pas devoir entreprendre cette tâche. Les Rhodiens faisaient ce qui était en leur pouvoir pour anéantir la piraterie, mais leurs ressources ne suffisaient pas encore à cette besogne. Dans ces circonstances, durant la seconde moitié du IIIe siècle, les pirates, Étrusques et Illyriens, Crétois et Étoliens, dominaient la mer. On s'étonne, à vrai dire, de trouver les Étoliens dans cette compagnie. Est-ce pour le gain seulement qu'ils se sont transformés en corsaires? Nous ne le savons pas. Mais la longue série de traités conclus à cette époque par différentes villes avec les Étoliens, traités par lesquels ces villes s'assurèrent le privilège de n'être pas exposées à leurs raids maritimes[2], fait supposer que le but des Étoliens était plutôt politique qu'économique. Par leurs entreprises de piraterie, ils fondaient un empire maritime, se procuraient, dans la mer Égée, une série de points d'appui, dont ils espéraient faire usage en cas de nécessité. En outre, ils occupaient l'attention de leurs rivaux politiques, empêchant les Macédoniens de concentrer toute leur attention sur les affaires de la Grèce.

L'apparition des Étoliens en tant que pirates permet de dater approximativement notre décret. C'est dans la seconde moitié du IIIe siècle qu'il le faut placer. Cette date est confirmée par les observations de A. Wilhelm[3]. Wilhelm a vu que l'Aristide fils de Néon de notre inscription et du décret de Trézène en honneur de Théangéla est l'ancêtre d'un autre Aristide fils de Néon καθ' ὑοθεσίαν δὲ Μενύλλου, connu par plusieurs inscriptions d'Halicarnasse et qui n'était plus Théangélien, mais l'un des citoyens principaux d'Halicarnasse. Cet Aristide figure aussi dans un décret conservé par Josèphe (*Ant. Jud.*, XIV, 256). La date n'en est pas certaine ; mais je crois que Wilhelm a raison de le placer vers la moitié du IIe siècle avant notre ère.

Je crois également que Wilhelm a raison de supposer que vers cette époque (milieu du IIe siècle), la ville de Théangéla cessa d'avoir une existence indépendante et fut incorporée à la ville

1. H. Ormerod, *Piracy in the Ancient World*, 1924, p. 000 ; E. Ziebarth, *Beiträge zur Geschichte des Seeraubs und Seehandels im alten Griechenland*, 1929, p. 24 et suiv.

2. A. Wilhelm, Ἀρχ. ἐφ., 1914, p. 84 et suiv. ; H. Pomtow, *Klio*, 1915, p. 7 et suiv., nos 35, 36, 38 ; F. Durrbach, *Choix des inscr. de Délos*, I, nos 41 et 42 (avec commentaire).

3. A. Wilhelm, *Jahresh.*, XI (1908), p. 73.

d'Halicarnasse par l'effet d'un synœcisme total[1]. On s'explique ainsi que toutes les inscriptions de Théangéla trouvées jusqu'ici dans les ruines de la ville datent de l'époque hellénistique, et qu'elles paraissent toutes appartenir au IIIe siècle av. J.-C., ce qui ne peut que difficilement être l'effet du hasard. On aurait certainement rencontré à Théangéla, comme dans les autres villes de Carie, des inscriptions de l'époque romaine si Théangéla avait duré jusqu'à cette époque. Dans quelles circonstances et de quelle façon Théangéla a-t-elle été absorbée par Halicarnasse, c'est ce que nous ignorons. Mais la tradition a gardé le souvenir de l'incorporation d'autres petites villes à Halicarnasse à l'époque de Mausole, comme aussi de l'attribution par Alexandre à Halicarnasse de certaines villes, parmi lesquelles se trouve Théangéla[2], Pour l'absorption définitive de Théangéla, la date la plus probable serait le temps qui suivit la première guerre romaine de Syrie, c'est-à-dire l'année 189 av. J.-C. On sait qu'Halicarnasse soutint les Romains pendant cette guerre et garda ses libertés après la guerre. La ville ne fut attribuée ni à Eumène, ni à Rhodes. On pourrait penser que les Romains lui permirent d'accroître sa population en annexant certaines petites villes, qui, à cette époque, n'étaient plus en mesure de prétendre à une existence indépendante.

III (Planche III)

Plaque de calcaire, trouvée sur le flanc de la montagne que couronne la citadelle grecque de Théangéla. Envoyée, en 1881, par Michel Antonio de Symi. Haut., 0,59 ; long., 0,33-0,25 (W. Froehner). Haut. des lettres, 0,01. Deux morceaux. La plaque était certainement une stèle, autrefois encastrée dans une pierre. Je noterai dans les notes les différences entre le texte établi par moi et celui de Froehner. Inédite. Lettres de l'époque hellénistique, à propos desquelles M. Maurice Holleaux (dans sa communication déjà citée) s'exprime en ces termes : « Décret mutilé... A peu près de la même époque que le précédent (notre n° 1), mais probablement

1. Cf. A. Wilhelm, *l. l.*, p. 68.

2. Pline, *N. H.*, V, 107 ; Strabon, XIII, 611. Je ne vois pas de relation directe entre ces deux textes. Strabon parle de synécisme, Pline d'une « attribution » de six villes, comme villes tributaires, à Halicarnasse, entre autres Théangéla, qui, d'après Strabon, n'était pas incorporée dans Halicarnasse à l'époque de Mausole. Cf. Bürchner, Pauly-Wissowa, *R. E.*, VII, p. 2259.

un peu plus récent. Excellente écriture de la première moitié du IIIe siècle ; ne pas descendre plus bas que 230 environ. »

πρό]τερο[ν
. . . ϐαις ταῖς προσηκούσα[ις . . . . ὅπως]
δ'] ἂν ἀεὶ φαίνηται χάριτας ἀξ[ίας ὁ δῆμος 32
ἀ]ποδιδοὺς τῶν εἰς αὐτὸν εὐερ[γετημάτων 33
κ]αὶ πᾶσιν ἦι φανερὸν τοῖς εὐεργε[τεῖν αἱρου- 38
μένοις αὐτὸν ὅτι προαιρεῖται χά[ριτας ἀξί- 35
ας ἀποδιδόναι ἐπαινέσαι μὲν . . . .
. .]ν ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας [ἣν ἔχων 31
δι]ατελεῖ περὶ τὸν δῆμον στῆσα[ι δὲ αὐτοῦ 33
κα]ὶ εἰκόνα χαλκῆν ἐν τῆι ἀγορᾶ[ι τὸν δὲ τό- 33
πον οὗ σταθήσεται ἀποδειξάτω[σαν οἱ 30
προστάται · ὅπως δ' ἂν ἡ εἰκὼν συ[ντελεσθῆι 33
ἐν τάχει ἑλέσθαι τῶν πολιτῶν[ἐπιμελη- 31
τὰς δύο οἵτινες ἐγδώσονται τὴ[ν πλάσιν 32
καὶ ἐπιμελήσονται ὅπως συντελ[εσθῆι · εἰς 34
δὲ τὴν πλάσιν τῆς εἰκόνος δότ[ω ὁ καθε- 30
στὼς ταμίας δραχμὰς τετρακ[οσίας τὰ 30
δὲ λοιπὰ τῶν χρημάτων οἱ εἰσιόν[τες προ- 32
στάται πόρον συντάξαντες δό[τωσαν 29
τῶι ταμίαι · ὁ δὲ ταμίας δότω τοῖς ἐ[πιμε- 31
ληταῖς καθ' ὃ ἂν τὴν ἔγδωσιν ποιήσ[ωσι 30
οἱ ἐπιμεληταί · ἑλέσθαι δὲ καὶ πρέσ[ϐεις 32
πέντε οἵτινες ἀφικόμενοι τὰς τιμ[ὰς τὰς 33
ἐ]ψηφισμένας ἀποδώσουσιν καὶ π[αρακαλ- 32
έσου]σιν αὐτὸν τὴν εὔνοιαν παρέ[χεσθαι τῆι 35
πόλει· ἀ]ναγράψαι δὲ τὸ ψήφισμα ἐν σ[τήληι λι- 35
θίνηι κ]αὶ στῆσαι ἐν τῶι τῆς Ἀθηνᾶ[ς ἱερῶι · 33
τὸ δὲ ἀ]νάλωμα δότω ὁ ταμίας · ἐ[πιμεληταί 32
. . . . . .]δώτης Πινδάρου Νέων Ἀρισ[τείδου
πρεσϐε]υταί Εὐπόλεμος Δύμαντος[. . . . . .
. . . . Ἀν]τιγένου Λύσανδρος Πινδ[άρου [. . . . . .
. . . . Πτ]ολεμαίου Πόλλις Ἀριστ[. . . . . .

Pour la restitution du texte, on doit prendre en considération que, dans le premier fragment, la pierre est presque intacte du côté gauche ; il ne manque qu'une ou deux lettres, tout au plus, dans les trois premières lignes, et deux lettres dans chacune des lignes 8-10 ; les lignes suivantes (11-14) sont intactes. Un morceau assez grand a été rogné du côté droit de la pierre. La restitution certaine du texte de quelques-unes des lignes permet de fixer le nombre de lettres de chaque ligne à trente-trente-cinq lettres.

Froehner n'a pas observé que la pierre est presque intacte du côté gauche et a rétabli partout une ou deux lettres de trop. Il n'a pas calculé non plus la longueur des lignes, d'où il résulte que la plupart de ses restitutions sont trop courtes.

L. 2. Fr. : σε]βασταῖς προσήκουσιν ; la pierre donne une I entre A et Σ au commencement ; le B n'est pas certain. La restitution la plus simple serait : τιμ]αῖς ταῖς προσηκούσαις. Si on accepte le B, on pourrait penser à ἀμοιβαῖς ; l'expression qui en dériverait serait un peu trop choisie ; cf. Ditt., *Syll.*, 3e éd., 798, 5 : εὑρεῖν ἴσας ἀμοιβὰς οἷς εὐεργέτηνταί.

L. 3. La longueur générale des lignes m'a forcé d'ajouter à la fin de cette ligne après ἀξίας : ὁ δῆμος, qui manque dans la restitution de Froehner.

L. 4. Fr. : εὐεργε[τῶν est trop court et ne donne pas de sens. Ma restitution : εὐεργ[ετημάτων, donne trente-trois lettres à la ligne.

L. 5. Fr. : τοῖς εὐεργε[το|υ]μένοις. La restitution de la l. 5 est trop courte ; rien ne manque au commencement de la l. 6. J'ai restitué : εὐεργε[τεῖν αἱρουμένοις, au lieu de προαιρουμένοις qui est plus commun, en raison de l'espace disponible (ma restitution donne trente-six lettres, le maximum possible). Αἱρεῖσθαι au lieu de προαιρεῖσθαι se trouve assez souvent dans les inscriptions hellénistiques, par exemple Ditt., *Syll.*, 3e éd., 577, 1 ; *Or.*, 223, 16.

L. 6-7. Fr. : χά[ρι|τας. J'ai ajouté ἀξίας en raison de l'espace.

L. 7-8. Fr. : αὐ|τόν est trop court. On doit restituer le nom de la personne honorée.

L. 8-9. Fr. : εὐνοίας [ἧς |δι]ατελεῖ ne donne pas de sens ; ἣν ἔχων διατελεῖ est commun.

L. 9, à la fin. J'ai ajouté : δὲ αὐτοῦ.

L. 10-21. Les divergences entre le texte présenté ici et celui de Froehner sont minimes. Elles se rapportent à la distribution des lettres entre les lignes. Dans la l. 12, je lis συντελεσθῆι au lieu de συντέλ[ηται comme Froehner. L. 14 et 16 : l'expression πλᾶσις pour les statues en bronze (modeler, sans doute l'original, dans la glaise) n'est pas commune. Je ne l'ai pas trouvée dans les inscriptions.

L. 22. Je lis : πρέσ[βεις à la fin, au lieu de : πρεσβευτὰς comme dans la l. 30, en raison de l'espace disponible.

L. 24-25. Fr. : π[ροσαι|τήσο]υσιν (*sic*). Je préfère l'expression commune : προσκαλέσουσιν. Le fragment d'un autre décret de Théan-

géla publié par E. L. Hicks (*Cl. Rev.*, III (1889), p. 236, nº 3, l. 13) donne : παρακαλοῦ|σι.

L. 25-26. Fr. : παρέ[ξεσθαι τ]ῶι δήμωι]. Le fragment du décret de Théangéla mentionné ci-dessus donne l. 14 : παρέχεσθαι|τῆι πόλει.

Nous n'avons que le dispositif du décret. Les considérants manquent. Nous ne connaissons pas le nom de la personne honorée. Il est presque certain que le décret est un décret de la ville de Théangéla. Le seul décret de la ville que nous connaissons (*I. G.*, XI, 4, 1054 a ; *S. E. G.*, III, 666) nous donne les προστάται comme présidents de la ville tout comme dans notre décret. Comp. aussi l'expression πολιτῶν, l. 13[1]. La personne honorée est certainement un étranger d'importance. C'est tout ce qu'on en peut dire. Il est intéressant de noter que, parmi les ἐπιμεληταὶ, se trouve un Νέων Ἀριστείδου, qui pourrait bien être le père ou le fils de l'Aristide de l'inscription précédente. Les lettres du décret me paraissent, comme à M. Holleaux, bien plus anciennes que celles de cette inscription. Je choisirai donc la première alternative. Notons aussi que l'un des ambassadeurs porte le nom d'Eupolèmos. Il est donc probable que notre inscription appartient à la moitié du IIIe siècle av. J.-C.

Comme conclusion, je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit. La ville de Théangéla — une colonie de Trézène — paraît avoir existé comme une forteresse et ville de quelque importance à l'époque archaïque, classique et hellénistique. La ville avait une constitution régulière : des magistrats, une βουλή et un δῆμος. Elle était bien bâtie, entourée de remparts avec une acropole fortifiée. Dans la ville, les édifices principaux étaient le temple d'Athéna et une agora. Une palestre avait été construite probablement à l'époque de la domination des Ptolémées. Comme forteresse gardant la route entre la côte et la Carie centrale, Théangéla a joué un certain rôle dans les guerres qui se sont déroulées en Carie. Mais, en réalité, elle n'était qu'une annexe d'Halicarnasse. Il est plus que probable qu'au commencement du IIe siècle av. J.-C. la ville fut abandonnée par ses habitants, qui allèrent s'établir à Halicarnasse. Probablement, elle devint bientôt une ruine.

Pour tous ceux dont la période hellénistique excite la curiosité, Théangéla doit présenter un intérêt tout particulier. Voilà un site

1. C'est d'un décret de Théangéla que nous possédons la fin dans l'inscription publiée par E. L. Hicks, *Class. Rev.*, III (1889), p. 236 et suiv., nº 3. Il est intéressant de noter que la personne honorée reçoit un présent (ξένια) de miel. Théangéla était probablement célèbre pour son miel.

où probablement on ne trouvera rien qui soit plus récent que le IIIe siècle av. J.-C. Le succès des excavations faites il y a maintenant une cinquantaine d'années garantit que si on fouille à Théangéla d'une façon systématique, on exhumera sans doute une abondance d'inscriptions, surtout de l'époque hellénistique. On n'y découvrira point de documents d'un intérêt historique capital; mais dans les plus petits centres du monde hellénistique, on recueille toujours quelques reflets de la vie des grandes métropoles. Ce sont ces reflets qui nous permettent de reconstruire pas à pas la gloire et la misère de l'époque hellénistique. Je ne puis qu'exprimer le souhait qu'une des écoles étrangères, qui résident à Athènes, se procure les moyens nécessaires pour organiser des chantiers de recherches à Théangéla. Les résultats seraient peut-être aussi importants que ceux des fouilles de Priène.

Michel ROSTOVTZEFF.

LE QUATRIÈME LIVRE DES GÉORGIQUES

ET

LES ABEILLES D'ACTIUM

Avant même d'être remanié par Virgile à cause de la mort de Cornelius Gallus [1], le quatrième livre des *Géorgiques* était consacré à l'apiculture. Pourtant, nul ne peut savoir si, dès qu'il a projeté son poème, Virgile avait déjà résolu d'attribuer tout ce livre aux abeilles, car le prologue du premier livre [2] peut avoir été écrit ou remanié une fois tout l'ouvrage terminé. Et il est fort surprenant qu'une telle place ait été donnée aux mouches à miel. Pour l'expliquer et rendre compte de la disproportion existant entre l'espace réservé à leur élevage et celui que Virgile a laissé à tous les autres élevages réunis, les uns ont invoqué des raisons esthétiques [3], les autres une raison économique [4], à savoir l'importance du miel et de la cire dans les sociétés antiques. N'empêche que Virgile lui-même semble s'excuser du peu d'importance du sujet de son quatrième livre en écrivant dans sa dédicace à Mécène :

« In *tenui* labor, at *tenuis* non gloria » et

« admiranda tibi *leuium* spectacula *rerum.* »

On peut aussi se demander pourquoi le poète n'a pas même le temps, dans ce quatrième livre, de nous parler de l'horticulture, qu'il escamote en quelques vers, du reste admirables [5], alors qu'il trouve moyen de nous conter l'épisode d'Aristée compliqué de

1. Voir sur ce remaniement E. Galletier, *L'éloge de Gallus au IVe livre des Géorgiques* (*Bulletin G. Budé*, n° 12, juillet 1926, p. 26).

2. *Géorgiques*, I, v. 4, apibus quanta experientia parcis.

3. Plessis-Lejay, éd. Hachette, 1920, p. xxxvi : « Virgile a subordonné le développement des préceptes à leur valeur poétique. Il a donné aux abeilles un livre, autant qu'à tous les animaux de la ferme réunis. Faute certaine dans une *Maison rustique*, heureuse disposition dans un poème de sentiment et d'humanité. »

4. Goelzer, éd. Budé, p. 122. Voir Billiard, *Notes sur l'abeille et l'apiculture dans l'Antiquité d'après les ouvrages des auteurs grecs et latins*, *Bulletin de la Société centrale d'apiculture et d'insectologie de Paris*. Lille, 1900, p. 3. — J. Billiard, *L'agriculture dans l'Antiquité d'après les Géorgiques de Virgile*. Paris, 1929, chap. xvi. — Voir encore P. d'Hérouville, *Virgile apiculteur*, dans le *Musée belge*, 1926, p. 161, etc.

5. C'est l'épisode du vieillard de Tarente (v. 116-148).

l'histoire d'Orphée. C'est évidemment parce que cet épisode se rattache à l'apiculture dans ce qu'elle a de « fabuleux », de « mystérieux » et l on entrevoit que c'était parce que Gallus gouvernait l'Égypte que Virgile avait pu glisser son éloge dans le quatrième livre, l'Égypte étant à la fois le lieu où certains procédés spéciaux pour faire éclore les essaims sont employés (v. 281-314) et, comme on le verra, le pays vaincu récemment par Auguste.

Il y a là un « mystère ». Il serait vain de le contester.

Il y en a une autre dans le fameux passage sur lequel M. J. Carcopino s'appuie pour démontrer que Virgile a été gagné au néo-pythagorisme[1], ce qui me semble démenti par toutes ses œuvres, y compris l'*Énéide*. Le passage en question (v. 219-227), où les merveilles de ce que nous appelons l' « instinct » des abeilles sont expliquées par le caractère divin de leur intelligence émanée de la substance immortelle, n'a sans doute en définitive qu'un substrat aristotélicien ou platonicien[2]. Mais il n'en est pas moins vrai qu'au premier abord il étonne de la part d'un poète qui vient de nier avec force dans son premier livre les caractères divins des pronostics donnés par les oiseaux[3].

Si Virgile avait sincèrement adhéré à l'idée que les abeilles obéissent à une inspiration divine, pourquoi aurait-il refusé cette inspiration aux alcyons, « oiseaux chers à Thétis », à la huppe et surtout aux corbeaux, dont les présages avaient tant de crédit[4]?

On soupçonne que ce n'est pas sans raisons précises que les corbeaux se voient ainsi ravaler et les abeilles exalter. Le passage sur les corbeaux a pu être rajouté au premier livre. Quant au quatrième livre, il date certainement d'après la bataille d'Actium (sep. 31 av. J.-C.), car le v. 29 du troisième fait déjà allusion aux colonnes rostrales, et d'avant l'été 29, où il fut lu par Virgile ou Mécène à Auguste, qui faisait une cure thermale à Atella[5].

1. J. Carcopino, *Virgile et le mystère de la IVe églogue*. Paris, 1930, p. 50.

2. Platon, περὶ πολιτείας, IV, 153. — Aristote, περὶ ζῴων γενέσεως, III, 10 : οὐ γὰρ ἔχουσιν οὐδὲν θεῖον ὥσπερ τὸ γένος τὸ τῶν μελιττῶν. — Servius, *Géorg.*, IV, 219, p. 336 : Thilo dit bien « Pythagorae sectam uersat quam et Stoici sequuntur. Et quidem accusant quod *cum sit Epicureus* alienam sectam usurpare uidetur » ; mais il ajoute « Sed ego puto simpliciter referri sententias philosophorum ». Voy. J. Billiard, p. 360.

3. *Géorgiques*, I, v. 393-423.

4. *Géorgiques*, I, v. 415-416 :

« Haud equidem credo quia sit diuinitus illis
ingenium aut rerum fato prudentia maior. »

5. Suétone Donat, *Vita*, II, 40, p. 61, Reifferscheid. — Van Wageningen, *De Vergilii Georgicis*. Utrecht, 1888, p. 4-24, place la lecture bien plus tard (Dion Cassius, 51, 22, § 4 et 9). — Mais voir *Géorgiques*, IV, v. 560-561. — Gardthausen, *Augustus und seine Zeit* I, p. 470 ; II, 1, p. 47, 256-257.

Or, nous possédons une épigramme de Philippe de Thessalonique sur un prodige que je nommerai le « miracle des abeilles d'Actium » :

Les éperons d'airain, armure des navires qui aime à flotter,
érigés comme des trophées de la bataille d'Actium,
voici que pour les dons des abeilles, dons pleins de cire,
ils sont une ruche chargée de toutes parts d'un bourdonnant essaim.
O grâce bienfaisante des justes lois de César ! Aux armes des ennemis
il a appris à nourrir au contraire les fruits de la paix[1].

Il y a eu partage des trophées d'Actium ; car les vaisseaux furent envoyés à Fréjus[2], tandis que des rostres les uns allèrent à Rome[3], les autres dans le camp même du vainqueur[4], où s'éleva plus tard la ville de Nicopolis[5].

Il s'agit dans l'épigramme non pas des rostres du Forum romain, dont il a été question au troisième livre de *Géorgiques* (v. 29), mais de ceux donnés par Auguste à Nicopolis[6] ; car il y a une épigramme d'Antipater de Thessalonique sur cette ville[7] et une de Philippe de Thessalonique sur le temple d'Apollon situé près du promontoire Actiaque[8].

Ainsi, dans la cité créée pour perpétuer le souvenir de la victoire sur Antoine et Cléopâtre, un essaim d'abeilles était venu environner, symbole pacifique, les trophées belliqueux d'Auguste. Quel ne dut pas être le retentissement d'un tel miracle !

Si on étudie les prodiges d'abeilles, on s'aperçoit qu'ils ont souvent été considérés comme une menace. Ainsi, en 218, 214, 208, 118, 104, 92 av. J.-C., les abeilles avaient prédit des événements sinistres[9] et, récemment encore — Auguste pouvait s'en souvenir — c'était un essaim entré dans le camp de Cassius qui avait prédit

1. *Anth. Pal.*, VI, 236 :

"Εμβολα χαλκογένεια φιλόπλοα τεύχεα νηῶν
'Ακτιακοῦ πολέμου κείμενα μαρτύρια
ἠνίδε σιμβλεύει κηρότροφα δῶρα μελισσῶν
ἑσμῷ βομβητῇ κυκλόσε βριθόμενα.
Καίσαρος εὐνομίης χρηστὴ χάρις · ὅπλα γὰρ ἐχθρῶν
καρποὺς εἰρήνης ἀντεδίδαξε τρέφειν.

2. Tacite, *Annales*, IV, 15.

3. Au temple du divin Jules dédié le 18 août 29, huit jours avant le triomphe actiaque. Selon Gardthausen, I, p. 474-475, les colonnes rostrales n'y auraient été placées qu'en 28 (II, n. 20, p. 261). Voir Servius à *Géorgiques*, III, 29, p. 277, Thilo ; Dion Cassius, 51, 9.

4. Suétone, *Auguste*, 96 ; Dion Cassius, 51, 1.

5. Dion Cassius, 51, 1 ; Strabon, VII, 7, 6 (325) ; Eusèbe, à l'an 1989.

6. Gardthausen, I, p. 391.

7. IX, 553, de l'*Anthologie*. Cf. Gardthausen, I, p. 390.

8. VI, 251, de l'*Anthologie*.

9. Tite-Live, 21, 46, 2 — 24, 10, 11 — 27, 23, 2 ; Julius Obsequens, *Lib. prodig.*, 95 ; Va-

au chef républicain sa défaite[1], comme jadis les abeilles l'avaient prédite à Pompée. Oui ; mais les vainqueurs, dans le cas de Pompée, avaient été les Césariens, dans le cas de Cassius les triumvirs et notamment Octave, et ceci était rassurant.

D'ailleurs, Cicéron indiquait que les ouvrages techniques des Étrusques considéraient les prodiges des abeilles comme un signe de servitude[2], au moment où il craignait une monarchie. Si dans le cas de Drusus, lors de l'expédition de Germanie[3], et dans celui de Claude, en 54[4], une interprétation défavorable apparut encore, les prodiges pouvaient aussi passer pour présager des avènements, car les légions de Drusus voulaient, dit-on, le proclamer empereur et Agrippine préparait, en 54, l'élimination de Claude au profit de Néron. Que Cicéron interprétât comme un présage d'avènement un miracle de ce genre, c'est ce que montre bien une anecdote du *de diuinatione*[5], d'où il résulte que l'accession au trône de Denys le tyran lui fut annoncée par un essaim d'abeilles pris dans la crinière de son cheval.

Ammien Marcellin[6] prétend que les Égyptiens symbolisaient par l'abeille faiseuse de miel, mais pourvue d'un aiguillon, la royauté à la fois douce et redoutable. Ce signe symbolique a pu être connu d'Auguste en Égypte. Je rappellerai que c'est l'autorité d'apiculteurs égyptiens qui est invoquée par Virgile aux v. 281 à 294 de son quatrième livre.

La signification monarchique attribuée par Virgile au miracle des abeilles résulte d'ailleurs des v. 64 et suivants du huitième livre de l'*Énéide*, où c'est un essaim d'abeilles pendu au laurier sacré de Laurente qui annonce à Latinus l'arrivée de l'étranger Énée qui régnera dans le pays. Venu comme l'essaim, du côté de la mer (v. 68), Énée le conquérant a, lui aussi, son miracle des abeilles.

Il est donc permis de croire qu'avec le peuple romain Virgile attache au miracle le sens de domination heureuse de la race divine d'Énée[7].

lère Maxime, I, 6, 32, 103, 113, 132 ; Dion Cassius, 41, 61, 2 (année 48), 42, 26, 1 (48-47), 47, 2, 3 (43).

1. Dion Cassius, 47, 40, 7.
2. Cicéron, *De harusp.*, 25.
3. Julius Obsequens, 132 ; Dion Cassius, 54, 33, 2.
4. Tacite, *Annales*, XII, 64 ; Dion Cassius, 60, 35, 1.
5. I, 32, 73 ; II, 31, 67. — Voir encore Philistios, p. 48 (Mueller, *Fragm. Hist. Graec.*) ; Élien, *Var. hist.*, XLI, 46 ; Pline, *Hist. nat.*, VIII, 158.
6. XVII, 4, 11. — Voir déjà Pétrone, *Satiricon*, 56.
7. Il faut distinguer cet *ostentum publicum* d'un *ostentum priuatum*, comme le fait Pline, *Hist. nat.*, XI (18), 55. Le miracle des abeilles voltigeant sur les lèvres de Platon (Pline, XI

Et il devient probable que le prodige des abeilles d'Actium l'a incité à consacrer, non pas une partie, mais tout l'ensemble du quatrième livre aux abeilles et à leur conférer l'intelligence divine refusée aux corbeaux.

En effet, si le sens dynastique et le loyalisme des abeilles venaient de s'affirmer, les corbeaux, eux, n'avaient pas été aussi biens inspirés. Si d'ingénieux dresseurs leur avaient appris à crier *Aue Caesar*, plus d'un savait aussi acclamer Marc-Antoine[1]. Un oiseau aussi opportuniste méritait-il du crédit et était-il inspiré?

Au contraire, les abeilles, qui s'étaient déclarées jadis pour César, plus récemment pour ses vengeurs, venaient encore de se montrer fidèles à Auguste. Si Virgile insiste sur leur divinité, ce n'est ni par pythagorisme, ni même par déisme[2], mais parce qu'il fallait donner à ces insectes un caractère surnaturel à cause de leur césarisme.

Le désir de montrer que les abeilles sont divines explique aussi le miracle d'Aristée, qui n'a pas la valeur d'un symbole et correspond simplement à des préoccupations de propagande politique[3]. Et lorsque Virgile présente comme des rites religieux de simples précautions pratiques d'apiculture (v. 228-230), c'est qu'il est encore soucieux de rehausser le prestige des abeilles loyalistes. Plus tard, un poète chantera la chèvre qui a nourri Auguste comme une autre Amalthée[4]. Virgile a soin de rappeler que les abeilles sont les amies de Jupiter[5], parce qu'elles se sont montrées les amies d'Auguste.

Qu'est-ce à dire si ce n'est que le quatrième livre des *Géorgiques*, inspiré comme les autres par Mécène — ne l'oublions pas — est à la fois destiné à propager l'apiculture et à faire de la propagande pour le nouveau régime instauré par le vainqueur d'Actium?

Point de mystique là-dedans. L'épicurien Mécène, l'épicurien Horace et l'épicurien Virgile ne devaient quelquefois pas pouvoir s'écouter célébrer les dieux sans sourire. La religion de Virgile ne lui était dictée que par ses convictions politiques. Auguste, chef

(18), 55 ; Cicéron, *De diuinatione*, I, 36 (78) ou de Virgile enfant (Phocas, *Vie de Virgile*, v. 52-58) n'a rien à voir avec un *ostentum publicum*.

1. Macrobe, *Sat.*, II, 4, 29, § 30.

2. Goelzer, éd. des *Géorgiques*, p. XVIII.

3. A ce propos, je signale que sa source directe doit être Macer, traducteur de Nicandre (*Thériaques*, v. 471). — Voir *Anth. Pal.*, IX, 503 : ἵπποι γὰρ σφηκῶν γένεσις · ταῦροι δὲ μελισσῶν.

4. Crinagoras de Mytilène, *Anth. Pal.*, IX, 224, en 27 av. J.-C.

5. *Géorgiques*, IV, v. 149. — Voir Lactance, *Inst. Diu.*, I, 22, 20.

unique de la ruche romaine, allait y faire régner la paix et le travail et y ramener l'abondance symbolisée par les doux rayons du miel[1]. N'était-ce pas une raison suffisante pour chanter la divinité des abeilles amies de Jupiter, même si l'on ne croyait à Jupiter que tout juste autant que Lucrèce?

D'ailleurs, je crois devoir encore indiquer que la bataille des rois et de leurs essaims dans ce quatrième livre des *Géorgiques* évoque étrangement Actium. L'un des « rois », remarquable par son costume tout étincelant d'or (v. 91, 92-93), représente Octave. L'autre, qui traîne sans gloire la masse paresseuse de son ventre, évoque Antoine (v. 93-94). Les abeilles que M. Billiard appelle « italiennes[2] » sont aussi dorées et brillantes (v. 98-99), tandis que leurs adversaires sont d'une couleur terreuse, et c'est une comparaison assez basse que Virgile tire de Callimaque pour les peindre (v. 95-97). Ne sont-ce point, ces abeilles noirâtres, les troupes basanées de l'égyptienne Cléopâtre?

Ainsi le quatrième livre des *Géorgiques* est dominé par le souvenir de la victoire d'Actium et c'est sans doute le miracle des abeilles de Nicopolis qui a influé, sinon sur sa conception, du moins sur sa réalisation définitive par Virgile.

Léon HERRMANN.

1. Dans le journal fasciste *Il Popolo d'Italia* du 3 septembre 1930, Antonio Marenduzzo a écrit un article, *Le api di Virgilio*, où il montre bien que le peuple des abeilles est une petite Rome avec de petits Quirites et un roi magnanime. — Voir encore au premier livre de l'*Énéide*, I, v. 430-437, la description de la fondation de Carthage — c'est-à-dire en réalité d'une colonie romaine — inspirée par les v. 159-169 du quatrième livre des *Géorgiques*.

2. P. 389 de son livre sur l'*Apiculture*. — Voir Columelle, *De re rustica*, IX, 3, 8. — Voir encore P. d'Hérouville, *Virgile apiculteur* (*Musée belge*, 1927, p. 111-112), qui croit que Virgile oppose les abeilles gauloises aux italiennes.

A PROPOS DE LA TABLE CLAUDIENNE

(2e article[1])

II. — TACITE ET CLAUDE

1. Tacite, avant de le refaire, a-t-il utilisé le discours de Claude?

Selon M. Carcopino[2], Tacite a connu la harangue de Claude en faveur des Gaulois bien avant le moment où il eut l'occasion de la refaire dans le XIe livre des *Annales*. Il la connaît dès le temps où il écrit, au chapitre LXV du IVe livre, sa digression sur le mont Caelius. Non seulement il l'a lue, mais « il l'a mise en fiches » ; non seulement il s'en est inspiré, mais il l'a démarquée, « il en a emprunté le vocabulaire insolite ». C'est là que, « sans le vouloir, il a attesté sa dépendance textuelle à l'égard du discours impérial », et non pas dans la version qu'il en a donnée plus tard. Tenant une conduite « dont le paradoxe nous déconcerte, il a pillé, sans la citer, la prose impériale là où nul ne s'aviserait de la reconnaître, et il la jette au rebut et tâche de l'oublier là où il l'invoque, où il était fondé, obligé d'y recourir, dans l'adaptation qu'il a tentée de l'*oratio* claudienne elle-même ». Nous verrons plus tard s'il n'y a pas quelque outrance dans la seconde affirmation ; voyons maintenant si dans la première il y a quelque vérité.

Remarquons d'abord qu'il n'y a aucune vraisemblance. Elle présume chez Tacite une méthode qui fut celle de Pline l'Ancien. Avant de composer son *Histoire naturelle*, Pline avait fait tout un vaste travail préparatoire, d'immenses lectures, une énorme provision de notes et d'extraits[3]. Les recherches de Tacite ne furent pas exhaustives, loin de là, et il les fit au fur et à mesure. Il négligea presque entièrement, aussi longtemps qu'il le put, les sources premières, les documents officiels et autres ; des sources dérivées, des historiens qui l'avaient précédé pour une époque donnée, pour un

1. Voir plus haut, p. 117-138.
2. P. 117-119 = 14-15.
3. Cf. sa *praefatio*, 17, et Pline le Jeune, III, 5, 10.

principat, il n'institua point, avant d'entamer le récit de cette époque, une confrontation perpétuelle en vue d'une fusion complète, se bornant à contrôler çà et là par les autres celle qu'il suivait de préférence[1]. Il ne mettait pas en fiches, lorsqu'il avait motif et devoir de le faire. C'est ainsi qu'ayant promis de signaler toutes les divergences de ses trois sources pour le principat de Néron[2], il n'a pas tenu sa promesse[3]; il n'a pas pu la tenir, parce qu'il n'avait pas fait le dépouillement continu et pris les notes qu'elle comportait. Que, n'ayant pas besoin du discours de Claude, quand il écrivait le principat de Tibère, et sachant où il le retrouverait, si jamais il en avait besoin, il l'ait mis en fiches d'avance, pour rien, pour le plaisir, est-ce vraisemblable?

D'ailleurs, comment Tacite aurait-il pu posséder cette connaissance anticipée de la harangue claudienne? Par la lecture des *Acta senatus*, où les discours des empereurs au sénat étaient insérés à leur place chronologique. Mais la volumineuse collection de ces procès-verbaux, bien loin qu'il en ait fait au préalable l'intégral dépouillement, tel que le présupposerait la connaissance par lui, dès le temps où il racontait l'année 27, d'une pièce relative à l'année 48, ce dépouillement intégral il ne l'a pas même fait au fur et à mesure. Il n'a jamais exploré à fond la collection, il y a seulement jeté quelques coups de sonde pour y chercher, au moment où il en avait besoin, une précision, une vérification, un détail complémentaire[4]. Le reste, le travail d'investigation totale, en bon historien romain qu'il était, il le jugeait non moins inutile que fastidieux, il l'estimait acquis grâce à ses devanciers. *Parata inquisitio*[5]... On ne refait pas les recherches déjà faites, on en profite. Qu'il ait jeté la sonde dans les *Acta senatus* du principat de Claude pendant qu'il racontait le principat de Tibère, est-ce vraisemblable?

Hors du fatras des *Acta senatus*, Tacite aurait sans doute pu trouver la harangue de Claude dans un recueil de ses discours : pareil recueil existait pour les discours et lettres de Tibère, et il l'a consulté, nous le savons, mais dans le récit du principat de Tibère,

1. Voir *Les sources de Tacite, passim;* Nipperdey-Andresen, *P. Cornelius Tacitus. Ab excessu Divi Augusti*, I-VI, 10e éd., p. 24 et suiv.

2. *Ann.*, XIII, 20 : *Nos consensum auctorum secuturi, quae diversa prodiderint, sub nominibus ipsorum trademus.*

3. Voir *Les sources de Tacite*, p. 405.

4. Voir *Ibid.*, p. 213 et suiv., 312 et suiv. On a soutenu que Tacite avait plus largement puisé à cette source, par exemple Groag, *Zur kritik von Tacitus in den Historien*, dans *Neue Jahrb. Suppl.*, XXIII, p. 711 et suiv., « mit unzureichenden Gründen » (Nipperdey-Andresen, p. 25).

5. Pline le Jeune, V, 8, 12 ; cf. *Les sources de Tacite*, p. 117 et 311.

naturellement[1]. Comment en serait-il venu à consulter, dès lors, un recueil des discours de Claude? Par le fait du hasard, dira-t-on peut-être, et, cette rencontre accidentelle étant encore récente lorsqu'il eut à raconter l'incendie du mont Caelius, il retrouva facilement, non pas, certes, dans un fichier[2], mais dans sa mémoire, un détail qui avait ému sa curiosité, la digression où Claude parlait de ce mont Caelius ; si elle ne lui suggéra pas l'idée de la sienne — il n'avait nul besoin de cette suggestion, coutumier qu'il était des digressions, suivant l'exemple de ses devanciers Salluste et Tite-Live, les unes nécessaires ou utiles à la clarté du récit, les autres hors-d'œuvre pour l'agrément du lecteur[3] —, la réminiscence vint à point et il l'utilisa. Que le hasard ait si bien arrangé les choses, est-ce vraisemblable?

Mais le vrai n'est pas nécessairement vraisemblable. La vérité de son paradoxe, comment M. Carcopino la soutient-il? Par deux raisons : Tacite est, avec Claude, le seul qui associe au règne de Tarquin l'Ancien une occupation étrusque rapportée par tous ses autres devanciers à celui de Romulus ; « ensuite et surtout », Tacite « a emprunté le vocabulaire insolite de Claude » ; ce qui veut dire qu'il lui a emprunté le fréquentatif *appellitatum ;* « au lieu de rendre l'étymologie, qu'il propose comme lui, par les mots courants auxquels on s'attendrait, *vocatum*, *appellatum* », il « l'a traduite par le fréquentatif *appellitatum* », mot « rarissime » qui est « un *apax* dans son œuvre entière, mais qu'en revanche l'empereur Claude a employé à propos des mêmes faits et à la même place... ». Avant d'examiner si M. Carcopino n'exagère point la valeur significative de ces deux ressemblances, nous devons insister sur les dissemblances, qui ne paraissent pas l'avoir assez frappé. Il ne voit qu'une divergence notable : au premier abord, Tacite ne semble pas s'être inspiré de Claude, puisqu'il amène Caelius lui-même dans la ville, où seuls, d'après Claude, auraient pénétré les survivants de ses bandes. Et, « à la réflexion », il passe outre sans commentaire. Cette divergence notable prouverait tout au moins que, si Tacite a eu Claude parmi ses sources, il a eu d'autres sources. Une compa-

1. *Ann.*, I, 81 ; II, 63 ; VI, 6 ; cf. *Les sources...*, p. 326 et suiv.

2. Cf. F. Leo, *Die staatsrechtlichen Excurse in Tacitus Annalen* (dans *Nachrichten von der... Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, philol.-histor. Klasse, 1896, p. 203) (à propos de la digression sur l'alphabet, *Ann.*, XI, 14) : « Man wird ehe annehmen wollen dass Tacitus einen solchen Stoff an seinem Wege bereitet fand als er wie Plinius ein gelehrten Repertorium zum Zwecke nachgeschlagen habe. »

3. Cf. *Les sources de Tacite*, p. 222 et suiv., 417 et suiv. Celle-ci n'est qu'un hors-d'œuvre. A l'occasion de cet incendie du Caelius, Tacite « n'avait pas besoin de remonter au déluge ». Mais, si « ces souvenirs lointains n'intéressaient guère les sinistrés de l'an 27 », et pour cause — combien en restait-il vers 110? —, Tacite a pensé qu'ils intéresseraient le lecteur.

raison attentive des deux versions prouverait davantage, même dans l'hypothèse qu'il a utilisé Claude, c'est à savoir qu'aux autres sources il a presque tout emprunté, presque tout le fond. Nous allons la faire. Mais, pour que déjà il saute aux yeux que la dissemblance prédomine de beaucoup sur la ressemblance, il suffit de juxtaposer les deux passages.

Tacite, à propos de l'incendie qui ravagea le Caelius, donne un bref historique de cette colline ; Claude, après la version romaine, relate la version étrusque sur l'origine du futur roi Servius Tullius[1] :

Tacite	Claude
Haud fuerit absurdum tradere montem eum antiquitus Querquetulanum cognomento fuisse, quod talis silvae frequens fecundusque erat, mox Caelium appellitatum a Caele Vibenna, qui dux gentis Etruscae, cum auxilium tulisset[2], sedem eam acceperat a Tarquinio Prisco, seu quis alius regum dedit ; nam scriptores in eo dissentiunt.	Huic quoque (Tarquin l'Ancien) et filio nepotive eius... insertus Servius Tullius, si nostros sequimur... ; si Tuscos, Caeli quondam Vivennae sodalis fidelissimus omnisque eius casus comes, postquam varia fortuna exactus cum omnibus reliquis Caeliani exercitus Etruria excessit, montem Caelium occupavit et a duce suo Caelio ita appellitavit[3].

Tacite n'emprunte à Claude ni l'ancien nom de la colline — c'est par lui seul que nous le connaissons[4] —, ni la dénomination du condottiere éponyme, *a Caele Vibenna* — ce sont les formes des deux noms, prénom sans doute et gentilice, garanties par tous les autres témoins[5] contre Claude, *Caeli... Vivennae*, *Caelio* —, ni les circonstances de l'immigration étrusque : selon Tacite, le chef lui-même est venu prêter main-forte à un roi de Rome qui lui a donné cet établissement en récompense de ses services ; selon Claude, ce n'est pas lui qui est venu à Rome, mais son lieutenant ; il y est

1. Lignes 16-22.

2. Mss. : *auxilium appellatum tavisset.* La correction est de Juste Lipse. On a proposé aussi : *auxilium portavisset ; auxilium adportavisset*, qu'il faudrait peut-être préférer ; etc. Cf. l'apparat de Halm-Andresen et l'annotation de Walther ou de Ruperti.

3. Correction de Niebuhr, pour *appellitatus* de la Table, qui est impossible. Haase écrit : *appellitatum*, et M. Carcopino, p. 118 = 15, note, reprend cette conjecture : « Ce participe accusatif, à tout prendre, n'ajouterait qu'une parenthèse à une phrase remplie d'incidentes qui retombent en cascade les unes sur les autres... Au surplus, le passage d'*appellitatum* à *appellitatus*... s'expliquerait... par l'attraction du participe nominatif suivant : *appellatus.* » Mais il faudrait alors supprimer *et* avant *a duce suo* ; cf. *La Table Claudienne*, p. 58.

4. Varron, *De lingua latina*, V, 49, mentionne un *Larum Querquetulanum sacellum* dans le quartier du Caelius ; Pline, *Hist. nat.*, XVI, 37, une *porta Querquetulana* entre le Caelius et l'Esquilin, que Festus, p. 261, appelle *porta Querquetularia*.

5. Hormis Denys d'Halicarnasse, II, 36 : Καίλιος.

venu non pour porter secours, mais pour chercher refuge, avec tous les débris de l'armée de son chef, évidemment après la mort de celui-ci ; et, sur ce point également, toute la tradition est avec Tacite contre Claude. Sur l'étymologie elle-même, l'accord de Tacite avec Claude ne signifie rien, puisque tous les témoignages sont ici d'accord. Reste la donnée chronologique. Presque tous les témoins situent cette immigration pendant le règne de Romulus ; Claude implicitement, et Tacite formellement, la situent pendant le règne de Tarquin l'Ancien, ou plutôt Claude la situe pendant ce règne, et Tacite préfère la situer pendant ce règne que pendant un autre. Tacite est seul avec Claude contre presque tous les autres témoins, dis-je, mais non pas contre tous, comme n'hésite pas à l'affirmer M. Carcopino. Le même synchronisme avait été, peut-être, sinon certainement, énoncé par Verrius Flaccus, le savant contemporain d'Auguste, dans un passage du *De significatu verborum*, que son épitomateur Festus[1] nous a conservé. Malheureusement, le texte de Festus est ici mutilé, d'une restitution difficile et en partie incertaine. Mais, avant toute conjecture, le nom de Tarquin y apparaît associé avec ceux des deux frères Caeles et Vibenna :

> Tuscum vicum con.........
> tores dictum aiunt ab.........
> descendente ab obsi.........
> Romae locoque his dato.........
> entes fratres Caeles et Vibenn.........
> Tarquinium Romam secum max.........
> rint. M. Varro, quod ex Cael.........
> sint.

La restitution des trois premières lignes et du commencement de la quatrième n'est guère douteuse, grâce surtout à l'*excerptum* de Paul Diacre, épitomateur de Festus : *Tuscus vicus Romae est dictus, quod ibi habitaverunt Tusci qui recedente ab obsidione Porsena remanserunt*. Lindsay propose de lire, améliorant la conjecture d'O. Mueller[2] :

> Tuscum vicum com[plures scrip-]
> tores dictum aiunt ab [iis qui Porsena rege]
> decedente[3] ab obsi[dione e Tuscis remanserint]
> Romae locoque his dato [habitaverint...]

1. P. 355. Je cite d'après l'édition de Lindsay.
2. Celui-ci conjecturait, l. 1 : « ... ce[teri quidem omnes scrip] ».
3. On peut hésiter entre *decedente* et *discedente*.

Ce qui n'est guère douteux non plus, c'est que Verrius opposait l'opinion généralement reçue à celle de Varron, que nous connaissons par ailleurs — nous y reviendrons tout à l'heure — et qu'à la fin de ce passage O. Mueller, suivi par Lindsay, restitue ainsi approximativement avec certitude :

> ... M. Varro, quod ex Cae[lio in eum locum deducti]
> sint.

L'opinion générale était que le *Tuscus vicus* fut occupé par des immigrés étrusques venus directement du pays, celle de Varron par des Étrusques établis précédemment sur le Caelius. Enfin, il n'est guère douteux non plus que, sur les circonstances de l'immigration directe, il y avait désaccord parmi les tenants de l'opinion générale, les uns la donnant pour un résidu des troupes de Porsena[1], les autres pour des contingents amenés par les frères Caeles et Vibenna, originaires de Vulci. L'existence, dans la légende étrusque, des frères Caele Vipinas et Aule Vipinas, est attestée par les fresques de Vulci[2]. D'où la correction très probable : *Caeles et* [A.] *Vibenn*[*ae*]... O. Mueller, ne s'en étant pas avisé, restituait ainsi la fin de la quatrième ligne et les suivantes jusqu'au début de la septième inclusivement :

> [... aut quod Volci-]
> entes fratres Caeles et Vibenn[a, quos dicunt regem]
> Tarquinium Romam secum max[ime adduxisse, eum colue-]
> rint...

On a proposé[3] depuis cette variante qui vaut évidemment mieux :

> [... aut quod Volci-]
> entes fratres Caeles et [A] Vibenn[ae qui ad regem]
> Tarquinium Romam se cum max[ime contulerunt, eum colue-]
> rint.

Elle vaut mieux, parce qu'on ne voit pas quand et pourquoi Tarquin, l'un ou l'autre des Tarquins, aurait amené avec lui à Rome les deux frères et leurs compagnons ; on voit très bien, au contraire, sinon quand, du moins pourquoi deux chefs de bandes étrusques se seraient rendus à Rome auprès d'un roi Tarquin, c'est à savoir

1. Cf. la version analogue de Tite-Live, II, 14.
2. Voir *La Table Claudienne*, p. 74 (avec bibliographie).
3. Cf. F. Münzer, *Caeles Vibenna und Mastarna*, dans *Rheinisches Museum*, 1898, p. 607, note. Au lieu de *cum max[ime ...]*, il suggère *cum max[imo exercitu...]* ; on pourrait songer aussi à *cum max[imis copiis...]*.

pour lui apporter une aide dans leur établissement dans la ville natale de la [illegible]. L'identification du [illegible] lequel le Tarquin de Vulcis serait, selon cette restitution conjecturale, appelé à son aide les deux frères, reste obscure, et plus ou moins que celle du parti contre lequel, selon la version de Denys, Caelius aurait porté secours à Tarquin l'Ancien. A cause de cette obscurité l'identification du Tarquin de Vulcis n'est pas absolument certaine. Mais, du fait que Porsenna était nommé dans le contexte antérieur, il ne faudrait pas induire qu'il s'agit de Tarquin le Superbe et de ses efforts, avant l'intervention de Porsenna, pour ressaisir la royauté avec le secours des Étrusques de Véies et de Tarquinies[1], tentatives qui échouèrent de telle façon que le roi détrôné n'eut ensuite pas le moyen d'établir ses alliés dans un quartier de Rome. Rien n'empêche qu'il s'agisse de Tarquin l'Ancien ici comme dans Tacite. Il n'est donc pas sûr que Tacite fût avec Claude le seul à placer au règne de Tarquin l'Ancien une immigration étrusque à Rome et que cette concordance avec l'orateur impérial signifie dépendance, même partielle.

C'est la dépendance générale de Tacite par rapport à Varron que l'on affirmerait volontiers[2], tant est frappante leur ressemblance, y compris leur désaccord sur l'époque de l'occupation étrusque du Caelius et l'absence chez Varron de son appellation première. Varron[3], comme Tacite, explique d'abord l'appellation de la colline, puis, immédiatement après, celle du Tuscus vicus.

Varron	Tacite
... Caelius mons a Caele Vibenna[4] Tusco duce nobili, qui cum sua manu dicitur Romulo venisse auxilio contra Tatium[5] regem. Hinc post Caelis obitum, quod nimis munita loca tenerent neque sine suspicione essent, deducti dicuntur in planum. Ab eis dictus vicus Tuscus.	... montem eum... mox Caelium appellitatum a Caele Vibenna, qui dux gentis Etruscae, cum auxilium tulisset, sedem eam acceperat a Tarquinio Prisco, seu quis alius regum dedit; nam scriptores in eo dissentiunt. Cetera non ambigua sunt, magnas eas copias per plana etiam ac foro propinqua habitavisse, unde Tuscum vicum e vocabulo advenarum dictum.

1. [illegible]
2. [illegible] bien apparente, il ne semble pas que dans la digression de Tacite [illegible] représentée [illegible] par Claude prévale sur celle de Varron.
3. De l. L., V, 46, éd. Goetz et Schoell.
4. Mss. : [illegible].
5. Mss. : [illegible].

La donnée chronologique mise à part et la constatation d'un accord et d'un désaccord entre les auteurs, il n'y a rien dans cette version de Tacite qui ne soit dans celle de Varron. La ressemblance est beaucoup moins sensible avec Verrius Flaccus, qui, combinant des variantes de la tradition, distinguait l'éponyme étrusque du Caelius, un certain Caeles, contemporain de Romulus — *Caelius mons dictus est a Caele quodam ex Etruria, qui Romulo auxilium adversus Sabinos praebuit, eo quod in eo domicilium habuit*[1] — et les frères Caeles et [A.] Vibenna, contemporains d'un Tarquin, chefs des bandes étrusques qui peuplèrent le *Tuscus vicus*[2]. Dans ces conditions, l'on peut penser, ou bien que Tacite n'eut qu'une source, un auteur qui avait reproduit Varron, mais en le corrigeant et le complétant, ou bien qu'il en eut plusieurs, dont la principale fut Varron, qu'il compléta et corrigea lui-même à l'aide des autres. La mention du désaccord des auteurs sur un point, de leur accord sur un autre point, recommande peut-être la seconde hypothèse, mais ne l'impose pas ; car des formules comme *scriptores in eo dissentiunt* ne sont pas toujours chez Tacite indice sûr de recherches personnelles ; elles peuvent provenir de la source[3]. Cette hypothèse de la pluralité des sources ne comporte pas nécessairement une place, si minime soit-elle, pour Claude. Il n'est pas prouvé que Tacite doive rien à Claude.

Rien pour le fond, rien pour la forme non plus. Afin de concevoir que Tacite ait employé le fréquentatif *appellitatum* au lieu du simple *appellatum*, nous n'avons pas besoin d'admettre un emprunt au « vocabulaire insolite » de l'*oratio* claudienne. Cet emploi s'explique chez Claude par le désir d'éviter la répétition du simple : *montem Caelium... ita appellitavit* (ou *appellitatum*)..., *ita appellatus est (Servius Tullius)* ; Claude recherche la variété de l'expression, pauvre variété, variété pourtant ; soit. Mais, chez Tacite, ne saurait-il avoir « d'autre raison que l'influence de son modèle impérial »? Si l'on ne croit pas à ce modèle, il s'explique suffisamment par le désir d'éviter le simple : Tacite recherche la nouveauté de l'expression. Pourquoi chez les prosateurs postclassiques en général l'usage de la forme fréquentative est-il beaucoup plus large que chez les classiques[4]? *In universum aestimanti ea seriorum scriptorum consuetudo deprehenditur, ut, quae verba ob frequentem usum eviluisse viderentur, illis insolenti aliqua flexione gratiam vel novi-*

1. Festus, p. 44.
2. *Id.*, p. 355 ; cf. plus haut.
3. Voir *Les sources...*, p. 420, note.
4. Hormis Salluste ; voir plus bas.

tatem conciliarent, observe Ruperti[1]. Et il y a dans cette observation une bonne part de justesse, en ce qui concerne la préférence donnée au fréquentatif sur le simple : ce n'est souvent qu'une façon de rajeunir superficiellement la vieillesse d'un verbe ; l'aspect change, le sens reste le même. Souvent, dis-je, mais non pas toujours, ni le plus souvent. D'un examen approfondi de la question, qui n'a pas encore été fait, que je sache[2], il résulterait, je crois, que souvent, chez ces écrivains et spécialement chez Tacite, la forme conserve toute sa valeur première, itérative ou intensive ; que souvent elle en conserve au moins quelque chose[3], que les cas ne sont pas la majorité où il n'en subsiste pas trace ; mais aussi que, dans la plupart des cas où la forme fréquentative fut préférée, le sens ne l'imposait pas, le souci de la nouveauté relative, du rajeunissement, la recommanda. Quoi qu'il en soit, Tacite a manifestement le goût du fréquentatif, comme l'ont eu ses devanciers et modèles, Salluste et Tite-Live[4]. « L'on sait, dit Riemann[5], que Tite-Live a une prédilection marquée pour certaines classes de mots, par exemple... pour les verbes fréquentatifs », et Constans[6] : *Nullum alium scriptorem in usurpandis verbis frequentativis tam crebrum fuisse quam Sallustium affirmari potest.* On conçoit donc que Tacite, sans avoir lu l'*oratio* claudienne, ait pu préférer ici, au banal *appellatum*, *appellitatum* plus rare.

Mais c'est trop peu de dire qu'*appellitatum* est rare ; il est, ou mieux *appellitare*, « rarissime ». Les éditeurs du *Thesaurus linguae latinae* n'en signalent, hormis celui de Claude et celui de Tacite, qu'un exemple chez Festus, trois chez Aulu-Gelle, trois chez Macrobe, deux chez Apulée, aucun entre Claude et Tacite, aucun antérieurement à Claude. L'exemple de Tacite « est un *apax* dans son œuvre entière » ; l'exemple de Claude est un *apax* avant Tacite. Oui, un *apax* dans l'œuvre de Tacite, telle que nous la pos-

1. Note 2 à *Ann.*, III, 35.

2. Sur l'évolution de l'emploi du fréquentatif, voir Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik*, 5te Aufl., 1928, p. 547 et suiv. Parmi les études citées dans la bibliographie, celle de Woelfflin, *Die verba frequentativa et intensiva*, dans *Archiv für lateinische Lexicographie*, 4, p. 197 et suiv. (surtout, p. 204 et suiv.), mérite une attention spéciale. Elle est très suggestive, mais non pas exhaustive, tant s'en faut.

3. Par exemple, l'*appellitatum* de Tacite : Caelius devint l'appellation *courante, perpétuelle*, de la colline. Au contraire, Claude ne fait aucune différence entre *appellitavit* (ou *appellitatum*) et *appellatus* ; logiquement, il aurait dû écrire d'abord *appellavit* (ou *appellatum*), puis *appellitatus* : Mastarna donna *un jour* le nom de Caelius à la colline, il porta lui-même *désormais* le nom de Servius Tullius.

4. Salluste parce qu'il est archaïsant, Tite-Live parce qu'il subit l'influence des vieux annalistes.

5. *Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live*, p. 14.

6. *De sermone Sallustiano*, p. 52 (avec une liste des fréquentatifs de Salluste).

sédons ; mais nous n'en possédons pas la moitié. Même si c'était véritablement un *apax* — nous verrons qu'il n'en est pas ainsi — dans la latinité antérieure à Tacite, telle que nous la possédons, quelle fraction possédons-nous de toute cette latinité? Serait-ce encore un *apax*, serait-ce même une forme « rarissime », si nous avions seulement l'œuvre entière de Salluste, et celle de Tite-Live, et celle des historiens intermédiaires entre Tite-Live et Tacite? « En pareille matière (de vocabulaire), les conclusions sont encore beaucoup moins sûres qu'en matière de syntaxe. Si pour tel ou tel mot nous n'avons pas d'exemple antérieur à Tite-Live, n'est-il pas téméraire en bien des cas d'en conclure que ce mot n'a commencé à être en usage que du temps de Tite-Live, donc, à plus forte raison, que c'est Tite-Live qui l'a introduit dans la langue? Qu'il y a peu d'affirmations de ce genre qu'on puisse considérer comme prouvées ! » Cette remarque de Riemann[1] n'est-elle pas la sagesse même? Et ne serait-ce pas la témérité même que d'affirmer en somme : « L'emploi de ce mot n'est pas signalé avant Claude ; donc Tacite l'a emprunté à Claude »? Il faut prendre garde, au surplus, que la prémisse de ce raisonnement n'est pas rigoureusement vraie. Festus, épitomateur de Verrius Flaccus, signale[2] *appellitavisse*, soit comme synonyme d'*appellasse*, si l'on s'en tient à la leçon du manuscrit, soit comme fréquentatif, si l'on adopte la correction[3] *<saepe> appellasse*. Nous ne savons pas où Verrius avait trouvé cette forme fréquentative ; mais nous savons qu'elle existait dans le vocabulaire latin dès le temps d'Auguste ; donc que l'exemple de Claude n'était point un *apax* avant Tacite.

Ces considérations amoindrissent l'argument tiré de cette concordance verbale entre Claude et Tacite, elles ne l'anéantissent pas. Il en reste ceci que, ce fréquentatif rare, Tacite l'emploie en parlant de la même chose que Claude, l'origine de la dénomination du Caelius : *montem eum... Caelium appellitatum ; montem Caelium... ita appellitavit* (ou *appellitatum*). La concordance, dans ces conditions, est plus frappante assurément. Est-elle voulue, est-elle fortuite? Si l'on admet qu'elle est voulue, la conduite qu'on attribue à Tacite est bien étrange : car, connaissant Claude, il aurait fait, à ce mot près, comme s'il ne le connaissait pas ; se dérobant pour tout le surplus à son influence, il aurait subi en quelque sorte la fascination de ce mot seul, prestigieux à ce point par sa rareté,

1. *De sermone Sallustiano*, p. 13.
2. P. 27.
3. Elle est de Thewrewk de Ponor, dans son édition de Festus.

laquelle n'était pas sans doute aussi grande qu'elle nous paraît être. Est-ce raisonnable? Ne serait-il pas plus raisonnable d'admettre qu'il y eut simplement rencontre?

Nous avons un autre exemple frappant de concordance formelle avec l'*oratio* claudienne dans un passage des *Annales* qui pourrait lui aussi donner la tentation — que dis-je? qui l'a donnée — de croire que Tacite connaissait ce discours longtemps avant de le refaire. C'est le début de l'ouvrage, où l'historien, comme l'avocat des Gaulois dans la première partie de son plaidoyer[1], jette un coup d'œil sur l'évolution du gouvernement de Rome, énumérant, selon l'ordre chronologique, d'abord la royauté, puis le consulat et les formes du pouvoir qui coexistèrent avec lui ou se substituèrent momentanément à lui, dictature, décemvirat, tribunat militaire, domination de Cinna et de Sylla, premier triumvirat préparant la dictature extraordinaire de César, deuxième triumvirat aboutissant au principat d'Auguste. A première vue, dit en substance Leo[2], on peut songer à la dépendance de Tacite, puisque nous savons qu'il connaissait le discours de Claude. Oui, nous savons qu'il le connaissait, mais lorsqu'il écrivait le XIe livre des *Annales*, et non pas lorsqu'il écrivait le début du Ier livre. En faveur de l'hypothèse, continue Leo, semble militer le fait que dans sa refonte Tacite a négligé cette partie justement de l'original : il l'aurait négligée, parce qu'il l'avait déjà utilisée. Mais contre l'hypothèse, Leo invoque à bon droit la raison que Tacite aurait pu trouver dans l'*oratio* claudienne la moitié seulement de sa matière, puisque Claude ne pousse pas son énumération au delà du tribunat militaire[3]. Il y a une autre raison qui nous empêche, à la réflexion, d'admettre la dépendance de Tacite : c'est la différence qui, là où les deux passages peuvent être mis en parallèle, prédomine, hormis dans la première phrase, sur la ressemblance. Ici encore la juxtaposition des deux textes suffit pour que leur rapport apparaisse manifestement :

TACITE	CLAUDE
Urbem Romam a principio reges habuere. Libertatem et consulatum L. Brutus instituit. Dictaturae ad tempus sumebantur ; ne-	Quondam reges hanc tenuere urbem... Pertaesum est mentes regni et ad consules, annuos magistratus, administratio rei publi-

1. Lignes 8, 25-36.
2. P. 191-194.
3. J'ai dit ailleurs pourquoi ; cf. *La Table Claudienne*, p. 80.

que decemviralis potestas ultra biennium, neque tribunorum militum consulare ius diu valuit.

cae translata est. Quid nunc commemorem dictaturae hoc ipso consulari imperium valentius, repertum apud maiores nostros, quo in asperioribus bellis aut in civili motu difficiliore uterentur?... Quid a consulibus ad decemviros translatum imperium, solutoque postea decemvirali regno ad consules rusus reditum? Quid in pluris distributum consulare imperium tribunosque militum consulari imperio appellatos, qui seni et saepe octoni crearentur?

Tacite, comme Claude, définit les rois possesseurs de la *ville* et non gouvernants de la *cité*. Mais il nomme ensuite le fondateur du nouveau régime dont il associe étroitement l'essence et la magistrature, liberté, consulat ; Claude motive le changement de régime et caractérise la nouvelle magistrature par son annualité. Pour les autres formes du pouvoir, Tacite, jusqu'au bout de son énumération, n'envisage que la durée : *ad tempus ; neque... ultra biennium ; neque... diu ; non... longa ; cito ;* Claude définit la dictature par sa prééminence sur le consulat et sa destination ; il présente le décemvirat, qu'il caractérise beaucoup plus fortement que Tacite, comme une interruption, dont il ne précise pas la longueur, du régime consulaire ; le tribunat militaire, comme le partage du pouvoir des consuls entre les membres d'un collège plus nombreux. De cette ressemblance et de ces différences, Leo conclurait volontiers à la communauté de source, donc à une parenté indirecte. L'hypothèse est inadmissible, elle est d'ailleurs inutile. Claude n'eut pas besoin d'une source précise pour un tel développement : il puisa dans ses connaissances générales[1], et Tacite pareillement. La communauté de source ne servirait même pas à expliquer la similitude des deux phrases initiales, qui ne comporte en soi que deux explications : rencontre fortuite avec Claude, influence directe de Claude. La seconde provoque ici la même objection que plus haut : bien étrange serait la stricte localisation de l'influence présumée, là dans un mot, ici dans une brève formule ; elle serait plus étrange qu'une simple rencontre.

En somme, s'il n'y a pas certitude, il y a très grande probabilité

1. Cf. *La Table Claudienne*, p. 79.

que le vraisemblable est aussi le vrai, que Tacite n'utilisa pas, qu'il ne connut pas, le discours de Claude avant le moment où il eut à le refaire.

2. Le discours authentique vaut-il mieux que le discours refait?

Tacite a connu le discours authentique de Claude, il l'a refait de fond en comble à sa manière et à son goût : voilà deux points sur lesquels nous sommes pleinement d'accord, M. Carcopino[1] et moi[2]. Mais sa conviction, quant au premier point, se base sur cette raison, dont je crois avoir démontré la faiblesse : Tacite connaissait le discours de Claude, lorsqu'il eut à le refaire, au livre XI des *Annales*, puisqu'il le connaissait déjà, qu' « il l'avait mis en fiches », lorsqu'il écrivait, au chapitre LXV du livre IV, l'historique du mont Caelius. Sur cette raison uniquement : car, que la refonte de Tacite porte aucune trace certaine de l'original, M. Carcopino le nie : « A vrai dire, les ressemblances entre le texte de la Table et la version des *Annales* s'atténuent au point de pouvoir ne provenir que du sujet, indépendamment du discours où Claude l'avait traité... Dans tout ce chapitre, je défie bien qu'on relève une seule proposition qui établisse autre chose que la relation nécessaire de Tacite à l'égard de sa matière. » Cette opinion, je l'ai moi aussi exprimée autrefois[3] : « La ressemblance des deux morceaux n'est même pas telle que l'on puisse affirmer absolument que Tacite a eu l'original sous les yeux : à la rigueur, il pourrait ne l'avoir connu qu'indirectement, par un résumé ou une reproduction de sa source littéraire. » Après un examen attentif des deux textes, un examen réitéré, je l'estime fausse et je maintiens mon affirmation, que « la ressemblance entre les deux versions ne se réduit pas à ce qui est plus que naturel, nécessaire, chez deux orateurs traitant le même sujet indépendamment l'un de l'autre ».

A l'appui de cette affirmation, j'avais allégué deux preuves, deux particularités communes trop frappantes pour que la communauté en soit fortuite, l'absence de la demande formelle du *ius honorum* pour les requérants ; l'assertion inexacte que rien n'a troublé la paix des Gaules depuis la conquête, avec oubli volontaire du soulèvement de Florus et de Sacrovir sous Tibère. M. Carcopino, contre la première preuve, objecte : « L'absence invoquée

1. P. 116-119 = 13-15.
2. *La Table Claudienne*, p. 134.
3. *Les sources de Tacite*, p. 330.

reste hypothétique, puisque la Table lyonnaise est coupée de l'exorde du discours claudien, disparu avec le haut de la colonne gauche, et de restitution forcément douteuse. » La proposition précise pouvait s'y trouver[1]. « Ce préambule posait tout de suite, soit en termes génériques et vagues, soit plutôt déjà avec exactitude..., l'objet de l'intervention impériale. » Pourquoi la préférence est-elle donnée à la seconde hypothèse? Parce que « l'apostrophe de la ligne 60 — *iam tempus est detegere te quo tendat oratio tua* — se conçoit mieux comme un rappel à la question que comme la tardive annonce de la question ». Mais, en vérité, elle ne se conçoit pas du tout comme un rappel, il faut nécessairement la tenir pour une révélation, une promesse de révélation : le sens de *detegere* n'est pas équivoque. Et donc cette apostrophe démontre l'absence dans l'exorde claudien de la proposition précise ; et que Tacite l'ait omise aussi garde bien sa valeur significative : ma première preuve demeure intacte.

En ce qui concerne la deuxième preuve, M. Carcopino fait très justement observer que l'omission du soulèvement de Florus et de Sacrovir « était en quelque sorte obligatoire », que l'argumentation se fût ruinée elle-même, si l'avocat des Gaulois, faisant valoir la longue continuité de leur loyalisme, n'eût jeté le voile sur une défaillance qui l'avait fâcheusement interrompue ». Je dois convenir que cette omission commune aux deux plaidoyers ne signifierait pas grand'chose, n'était, dans les deux passages où nous la constatons, dans les deux affirmations du loyalisme gaulois, une similitude verbale, la *continua ac fida pax* de Tacite rappelant si bien l'*immobilem fidem* de Claude, que M. Carcopino[2] ne me semble pas refuser formellement d'y reconnaître comme un écho de la parole impériale.

Un autre passage « où se répercute le ton de l'empereur », une autre « consonance » qui démontre selon moi que Tacite avait présent à l'esprit, sinon sous les yeux, le texte de Claude, et qu'il y eut donc, de Claude à Tacite, suggestion, il est vrai, inutile, mais significative pourtant, c'est l'interrogation oratoire : *Num paenitet Balbos ex Hispania nec minus insignes viros e Gallia Narbonensi transivisse*? équivalant à l'affirmation que Rome ne regrette pas d'avoir admis des provinciaux dans la cité et dans la curie, et qui correspond à l'énonciation affirmative de la même idée par Claude : *Tot ecce insignes iuvenes* — originaires de Vienne et de la Narbon-

1. P. 125 = 21.
2. P. 119 = 16.

naise — *non magis sunt paenitendi senatores...* De même Tacite n'aurait certainement pas eu besoin de lire Claude pour énoncer de banales vérités historiques comme : *Advenae in nos regnaverunt*, ou : *Plebeii magistratus post patricios.* Mais, puisque nous savons qu'il avait lu Claude, raisonnablement nous pouvons tenir la première de ces propositions pour un résumé du long passage claudien sur les successions royales : *Supervenere alieni et quidam externi...*, la seconde pour une réminiscence de *communicatos postremo cum plebe honores...* M. Carcopino[1] oublie cette seconde proposition, quand il affirme que, Claude ayant énuméré « avec complaisance les changements qui se sont succédé au cours des âges dans la distribution... des magistratures républicaines, Tacite se borne à constater que maintenant — il aurait fallu dire que depuis longtemps, *priori populo factitatum est* — des fils d'affranchis ont accès aux magistratures ». Bref, dès qu'on admet que Tacite a lu Claude, il est logique d'admettre que tout ce qui, dans la version littéraire, peut provenir du discours authentique, en provient effectivement, que toute ressemblance signifie dépendance.

Et s'il est démontré que Tacite, après l'avoir lue, n'a pas négligé la partie conservée de ce discours authentique, n'a-t-on pas le droit de poser en principe qu'il n'avait pas dédaigné davantage la partie perdue? Sans vouloir « y loger coûte que coûte » tout ce qui ne figure pas dans l'autre et que « néanmoins nous lisons chez Tacite », on y peut loger, avec certitude ou avec une très grande probabilité, d'abord, dans la vaste lacune centrale, cette assertion de Tacite que depuis longtemps les fils d'affranchis ont accès aux magistratures romaines — un témoignage de Suétone[2] permet de l'affirmer —, puis, M. Carcopino[3] n'en disconvient pas, dans la même lacune, toute la substance ou presque de la première moitié du discours refait, le précédent des ancêtres légendaires de Claude — *maiores mei, quorum antiquissimus Clausus...* —, la propagation de la cité dans le Latium, l'Italie, les provinces, spécialement la Gaule Narbonnaise. Cependant, M. Carcopino n'est pas disposé à croire que Claude eût « déterré les Balbi d'Espagne » ; tout au plus admet-il que ce n'est pas impossible. Or, l'exemple, à coup sûr, était insigne ; donc l'exhumation serait bien concevable. Encore moins est-il disposé à croire que Claude eût institué un parallèle

1. P. 119 = 16.
2. *Claude*, 24 ; cf. *La Table Claudienne*, p. 88.
3. P. 121 = 17.

entre l'exclusivisme, pernicieux à elles-mêmes, des cités grecques et le libéralisme salutaire de Rome. Pourtant ce parallèle était un lieu commun et fournissait à la thèse de Claude un très bon argument, double raison de croire qu'il lui vint à l'esprit de s'en servir. « Il est forcé, ajoute M. Carcopino, que tous les développements de l'écrivain étrangers à la propagation du droit de cité lui appartiennent en propre », affirmation fort contestable qu'il applique spécialement à un passage nullement étranger à la propagation du droit de cité : *At cum Senonibus pugnavimus. Scilicet Volsci et Aequi numquam adversam nobis aciem instruxere. Capti a Gallis sumus. Sed et Tuscis obsides dedimus et Samnitium iugum subiimus.* Ces « antithèses ironiques de Tacite... doivent, en bonne logique, lui rester pour compte, fond et forme... ». Sans doute, Claude s'interdit de raconter les guerres de conquête : *Iam si narrem bella... verear...* Mais il ne s'interdisait pas, M. Carcopino le reconnaît, de retenir « leurs conséquences sur l'extension de la *civitas romana* » et de produire quelques exemples topiques des effets de la politique inaugurée par Romulus lui-même, quelques exemples d'ennemis devenus citoyens ; et ceux que Tacite mentionne étaient bien parmi les plus topiques. Si Claude les avait produits, la seule originalité de Tacite fut de changer la place et la portée du développement[1]. La déduction de tous ces emprunts, certains ou probables, ne laisse pas, pour le fond, grand'chose à son compte, et il ne me semble pas que l'on dise vrai quand on conclut qu' « à l'empereur il n'a pris que le thème de son propre ouvrage », dont « il a improvisé les variations[2] ».

Pour ces variations, en d'autres termes pour la substance même du discours refait, M. Carcopino se montre bien sévère. L'historien, sous le nom de Claude, s'est-il « livré en virtuose à un exercice de déclamation à la mode du jour »? Oublions-nous, « à le lire sans préjugé..., les Gaulois, l'Empire du milieu du Ier siècle, Claude lui-même »? Oui, nous oublions Claude ou peu s'en faut, après la phrase initiale : *Maiores mei, quorum antiquissimus Clausus...* L'orateur que nous écoutons n'est plus ou presque plus Claude ; il n'a presque plus la ressemblance de Claude ni aucune individualité ; il est presque cette abstraction, l'empereur. Tacite a fait, pour son discours de Claude, ce qu'il a fait pour tous ceux de ses discours qui furent l'exposé d'une question ou d'une situation, et non pas l'équivalent dramatique d'un portrait direct, pour tous

1. Cf. *La Table Claudienne*, p. 141.
2. P. 122 = 18.

ceux où le sujet l'intéressa beaucoup plus que l'orateur : il a remplacé la figure individuelle par la figure typique[1]. C'est ailleurs, dans le récit, qu'il nous faut chercher la personnalité de Claude, telle que Tacite l'a vue. Mais oublions-nous aussi, en lisant son discours de Claude, les Gaulois et l'empire contemporain? Déduction faite des personnalités et des particularité auxquelles Claude, dans le discours authentique, touche à tort et à travers le plus souvent, les Gaulois, la cause des Gaulois en général, et l'empire, l'intérêt général de l'empire, tiennent la même place dans la version littéraire que dans l'*oratio* impériale : dans celle-là, comme dans celle-ci, les digressions mises à part, il ne s'agit que de ces deux causes connexes. L'historien traite la question autrement que l'empereur, ordonnance et style, mais il la traite aussi sérieusement. Il fait valoir en faveur de la requête gauloise la même raison générale et la même raison spéciale, que la tradition romaine conseille de l'accueillir, que les Gaulois méritent qu'elle soit accueillie. Il se comporte en avocat consciencieux et non pas en déclamateur virtuose. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir opéré certaines suppressions fâcheuses, d'avoir coupé certains « rameaux utiles » de l'arbre touffu, surtout la mention du *novus mos* d'Auguste et de Tibère qui avait préparé l'innovation recommandée par Claude. « Il fait sauter, dit M. Carcopino[2], les mailles les plus solides du raisonnement impérial. » Disons, pour que le blâme soit pleinement mérité, « l'une des mailles les plus solides... ».

Après avoir ainsi émondé un peu trop rigoureusement l'arbre touffu, Tacite, selon M. Carcopino, y aurait « suspendu des guirlandes ». Où sont ces guirlandes? Le cas allégué par Tacite des Balbi venus d'Espagne et d'autres *insignes viri* venus de la Gaule Narbonnaise n'est pas plus une guirlande, un hors-d'œuvre, que le cas allégué par Claude des *insignes iuvenes* venus de la même Narbonnaise, des Allobroges qu'il met en parallèle, comme sénateurs, avec le descendant de l'Allobrogique. Ils sont, ces deux cas, l'un — *num paenitet...?* — et l'autre — *non... sunt paenitendi* — des arguments, la réponse précise à l'objection : *Quid ergo? non Italicus senator provinciali potior est?* qu'il reproche à Tacite d'avoir négligée dans le plaidoyer après l'avoir soulevée dans le réquisitoire : *Non adeo aegram Italiam, ut senatum suppeditare urbi suae nequiret, etc.* « Les antithèses ironiques de Tacite sur les combats

1. Cf. *La Table Claudienne*, p. 149 et suiv.
2. P. 120 = 17.

des Sénones et des Volsques, des Étrusques et des Gaulois », ne sont pas davantage des fleurs de rhétorique. Elles sont l'expression concrète et oratoire de précédents qui viennent efficacement à l'appui de la cause : Rome a toujours traité ses ennemis les plus acharnés comme l'avocat des Gaulois demande qu'on les traite eux-mêmes. Et encore n'est-il pas sûr, avons-nous vu, que, ces deux prétendues « guirlandes », Tacite ne les doive à Claude. La phrase : *Iam moribus, artibus, adfinitatibus nostris mixti, aurum et opes suas inferant potius quam separati habeant*, qui appartient tout entière à Tacite, ne saurait non plus être qualifiée dédaigneusement de hors d'œuvre : il y a condensé les éléments d'une confirmation qui n'est pas totalement « inopérante ». Nous devons y distinguer ceux qui forment l'apposition, et qui sont excellents, de celui qu'exprime la proposition principale et qui mérite seul la qualification appliquée par M. Carcopino à l'ensemble. Reste le trait final : *Inveterascet hoc quoque, et quod hodie exemplis tuemur, inter exempla erit*, guirlande, si l'on veut, mais très belle guirlande, fond et forme, « *sententia* d'une frappe étincelante », pensée « qui procède d'une vue universelle que le regard de Claude n'a pas embrassée ».

Voilà pour la substance du discours refait. En ce qui concerne la composition, M. Carcopino ne me semble pas moins injuste, lorsqu'il appelle la version de Tacite « un miroir à facettes[1] ». Dans les *Annales*, dit-il, « l'*oratio* se fragmente et se disperse, *arena sine calce*, comme une page de Sénèque ». A quoi il oppose « la solide contexture » du discours authentique, où « tout se classe et s'enchaîne ». Contexture solide, il est vrai, massive même, alourdie de hors-d'œuvre. Celle du discours de Tacite est solide aussi, quoique l'édifice soit plus léger. Il y a de la chaux dans le mortier, il y a du mortier entre les moellons, quoiqu'il ne regorge pas des joints et n'empâte point l'appareil ; ou, si l'on préfère une autre métaphore, ce discours n'est pas décousu, quoiqu'il ne soit pas cousu de gros fil apparent. Le fil, la liaison logique des parties, ne manque jamais, parfois même elle est formelle : *Neque enim ignoro... At conditor nostri Romulus... At cum Senonibus pugnavimus. Scilicet... capti a Gallis sumus. Sed et... Ac tamen...* Formelle ou non, elle existe partout. Tout s'enchaîne aussi bien que dans l'original, et même mieux. Car si l'ordonnance de Claude est irréprochable pour l'ensemble, il a commis dans le détail deux fautes graves, celle d'interrompre son développement sur les formes du pouvoir par son développement sur les successions royales, et celle d'encom-

1. P. 124 = 21.

brer l'argumentation de hors-d'œuvre qui l'affaiblissent, désordre et encombrement dont il n'y a trace chez Tacite. Tacite a bouleversé le plan de Claude, mais il a suivi un plan certain [1], quoique moins visible, d'un dessein assez complexe, parce qu'il ne veut pas être banal, tandis que celui de Claude est tout à fait simple et « classique ». « Les deux textes » obéissent-ils, du moins, « à la même pensée directrice [2] »? Non : l'idée maîtresse du discours de Claude est que l'histoire politique de Rome fut une longue suite d'innovations à laquelle il s'agit d'en ajouter une de plus : celle du discours refait par Tacite, que l'absorption perpétuelle des meilleurs éléments étrangers fut et doit rester la loi du progrès de l'État romain [3]. Que Tacite ait brisé « l'allure », lente, pesante, « du texte authentique » et que sa version « s'avance à pas pressés par petites phrases asyndétiques dont la plus longue n'est constituée que de deux courtes propositions », cela ne signifierait pas forcément que « dans les *Annales* l'*oratio* se fragmente et se disperse ». L'allure vive et brève du style exclut-elle la cohérence et la rigueur du raisonnement? D'ailleurs, l'assertion ne convient guère qu'à la deuxième moitié du discours, la construction périodique de la phrase prédominant dans la première.

Trop sévère, selon moi, pour la version de Tacite, la critique de M. Carcopino [4] est bien indulgente pour le discours de Claude. Là où j'ai cru voir lourdeur d'esprit, manque de tact, incapacité à maîtriser sa pensée, ses sentiments et même sa phrase, il voit préméditation et artifices. Claude enchevêtre à dessein ses propositions, il retarde par un laisser aller factice le cours des périodes, il sème « les reparties et les redites », parce qu'il veut « imprimer à l'*oratio* préparée l'allure d'une improvisation... Il y a de l'apprêt dans cette nonchalance, de l'effet dans cette familiarité ostentatoire ». Pour ce qui est des reparties, je n'en trouve qu'une dans tout le discours, la réplique à la question supposée : *Quid? non Italicus*...? et je n'y trouve pas une seule véritable redite. Des répétitions verbales comme : *primam omnium... maxime primam*, — *ita appellitavit... ita appellatus est*, — *in auxilium plebis creatos tribunos plebei*, — *in pluris distributum consulare imperium tribunosque militum consulari imperio appellatos*..., ne sont pas des négligences affectées : la plupart résultent d'une intention gauchement réalisée ; certaines trahissent tout autre chose que du laisser

1. Cf. *La Table Claudienne*, p. 144.
2. P. 119 = 16.
3. Cf. *La Table Claudienne*, p. 143.
4. P. 122-126 = 19-23.

aller, le « soin de l'orateur » à ne se point répéter exactement, le souci de la variété [1]. De laisser aller, à mon goût, il n'y en a nulle marque. Il me semble, au contraire, que Claude s'efforce pour que son style atteigne à l'élégance littéraire et à la tenue impériale. Des expressions et tournures plus ou moins cherchées comme : *primam omnium... maxime primam*, — *dictaturae hoc ipso consulari valentius imperium*, — *ad consules rusus reditum*, — *bella a quibus coeperint... et quo processerimus*, — *quaesisse iactationem prolati imperi*, — *inter paucos equestris ordinis ornamentum...*, ne sont certes pas ostensiblement familières ; ni des métaphores « plus ou moins imprévues » comme : *ne quasi novam istam rem exhorrescatis*, — *supervenere alieni*, — *promoturi dignitatis suae incrementa*, — *detegere quo tendat oratio*, — *destricte causa agenda*, que cite M. Carcopino, et d'autres qu'il ne cite pas, comme : *cogitationem hominum... quam... occursuram mihi provideo*, — *in quod formas... respublica nostra diducta sit*, — *soluto... decemvirali regno*, — *egressus adsuetos... provinciarum terminos sum*. Il avoue que, « par certains côtés, ce luxe d'images témoigne » des « prétentions » de Claude « à l'élégance du style » — ; par aucun côté, je pense, ces métaphores ne témoignent de son laisser aller. Non plus que des figures comme les interrogations : *Quid nunc commemorem...?* ... *Quid ultra desideratis...?* la première compliquée d'anaphore, et surtout l'apostrophe à soi-même : *Iam tempus est...*, où Claude assume « bourgeoisement les *tria nomina* qui constituent l'état civil des simples particuliers », au lieu de se nommer *Caesar* tout court, impérialement. Car, les simples particuliers, les appelait-on couramment de leurs *tria nomina*, ou dans les seules circonstances solennelles? De même Claude se nomme ainsi, non pas familièrement, mais pompeusement [2]. « Par les apostrophes qu'il lance aux *Patres* » — il ne les apostrophe, à vrai dire, qu'une fois : *Timide quidem, patres conscripti...* — fait-il « mine de déposer à leur égard son exorbitante autorité » et manifeste-t-il « son désir de se rapprocher d'eux »? Il fait simplement ce qu'il devait naturellement faire, ce que Tacite a fait : *Omnia, patres conscripti...* ; ce que faisait tout orateur, empereur ou non, s'adressant à cet auditoire. L'apostrophe ne signifie que l'identité des auditeurs. Laissons donc au passif d'Ernest Desjardins cette opinion bizarre, que le discours

1. Carcopino, p. 118 = 15, note.
2. Ibid., p. 74 = 6 [illegible] apostrophe à la fois emphatique et familière... ».

de Claude est « un spécimen du genre familier, et même très familier, introduit dans la harangue politique[1] ».

Les digressions qui ralentissent et interrompent la marche du discours authentique, M. Carcopino estime que « l'on n'en saurait... faire sérieusement grief à Claude ». Et il essaye de le prouver, d'abord pour le long développement sur les successions royales, dans lequel il omet de distinguer deux choses, le développement lui-même, qui n'a que le tort de s'intercaler dans un autre, de n'être point à sa place[2], et les hors-d'œuvre qui l'encombrent, surtout la légende étrusque de Servius Tullius. Ensuite, il défend la digression sur les Viennois : « L'éloge de Vestinus, qui n'est pas sénateur, paraît déplacé ; mais ce Viennois est environné de respect, et Claude, en passant, soutire aux *Patres* une nomination sacerdotale pour les enfants de Vestinus par une prière — *quaeso* — qui est un hommage aux attributions du sénat et l'incline à une réciprocité de bienveillance. » Bien faibles prétextes ! M. Carcopino montrera plus loin que l'empereur n'avait pas besoin de briguer cette réciprocité de bienveillance. Et, pour qu'un Viennois qui n'était pas sénateur, qu'il ne s'agissait pas de faire sénateur, eût place légitime dans une argumentation qui tend à obtenir en faveur d'autres Gaulois le droit d'être sénateurs, suffisait-il que ce Viennois fût « environné de respect »? L'invective contre Valerius Asiaticus ne partirait pas d'un mouvement impulsif[3] : « Ce souvenir odieux et menaçant » de sa chute disposera les Pères « à la docilité ». M. Carcopino montre ailleurs que Claude n'avait pas plus besoin de rechercher leur docilité que leur bienveillance. « Le cas... du frère d'Asiaticus, qui a donné sa démission de sénateur..., rappelle aux Pères Conscrits ... que, pour la première fois dans l'histoire de la censure, le Prince, en 48, renonçant... à leur égard au droit de flétrissure, s'est borné à provoquer en douceur la retraite des sénateurs indésirables. » Comment Claude aurait-il pu avoir l'intention de rappeler à ses auditeurs une procédure qu'il n'avait pas encore appliquée, ni même annoncée, quand il plaida devant eux la cause des Gaulois, comme il résulte clairement du contexte de Tacite[4]? Au reste, cette procédure, d'une part, n'excluait pas

1. Cf. *La Table Claudienne*, p. 47.
2. Cf. *Ibid.*, p. 71 et suiv.
3. Et pourtant : « Dès que surgit devant lui l'ombre de sa victime, Claude voit rouge et l'insulte en des mots tremblants de haine..., agités d'une basse fureur... » (p. 77 = 9).
4. *Ann.*, XI, 25 : *Iisdem diebus, etc.*

la radiation d'office ; d'autre part, si elle était récente, *recens repertum*, elle n'était pas nouvelle : Claude ne faisait en cela que suivre l'exemple d'Auguste[1]. Plus haut, M. Carcopino avait donné une autre explication, encore moins plausible, de ces personnalités. Voulant rassurer ses auditeurs contre l'irruption des Gaulois dans la curie, Claude « cite par leurs noms ou indique par des périphrases ceux qui y ont siégé déjà, comme Asiaticus, ou ceux dont les enfants, d'un consentement unanime, y siégeront un jour, comme L. Vestinus ». Singulières cautions, fournies l'une par une simple hypothèque sur l'avenir, l'autre par l'exemple odieux à Claude d'un brigand qu'il s'est vu dans l'obligation de faire périr et qu'il lui répugne même de nommer !

M. Carcopino est plus heureux quand il atténue le sophisme de Claude, invoquant le précédent des sénateurs lyonnais, afin de prouver que la Gaule Chevelue recrute déjà le sénat romain : « Juridiquement, Lugudunum, colonie de citoyens romains *optimo iure*, avait cessé par là même de faire partie de la Gaule Chevelue » ; mais « il était impossible que sa population n'eût pas subi l'influence du milieu celtique qui l'entourait, et plus fortement l'attraction des Gaulois tout proches que celle de la Rome lointaine ». Ici « Claude s'évade de la lettre de la légalité et marche droit aux faits qu'elle dissimule ou qui l'excèdent. » Soit, « le sophisme est moins grossier qu'il n'en a l'air ». Par contre, M. Carcopino prête à Claude un autre sophisme, un « sophisme latent », que je ne crois pas que l'empereur ait commis. Les tribuns consulaires, dit-il, furent six et souvent huit, *seni et saepe octoni*, alors que Tite-Live n'en signale huit que deux fois. « Claude a donné le coup de pouce pour grossir le nombre et renforcer l'idée d'une multiplication croissante, au cours de l'histoire romaine, des magistratures et, par suite, des sièges de sénateurs. » Cette arrière-pensée a-t-elle aucune vraisemblance? Qu'importe le nombre à la thèse de Claude? Est-ce la multiplication des sièges de sénateurs, l'extension du sénat, qui l'intéresse, ou bien la multiplication des éligibles au sénat, l'extension du recrutement sénatorial? *Qui seni et saepe octoni crearentur* n'est pour lui qu'une façon de justifier *in pluris distributum consulare imperium* et qu'une occasion de faire valoir son érudition historique. C'est un détail inutile, et ce n'est rien de plus. Autre arrière-pensée arbitrairement, selon moi, prêtée à Claude. La phrase si difficilement intelligible, que presque tous les

1. Voir Suétone, *Aug.*, 35 ; Dion, LII, 43.

interprètes l'ont traduite à contresens, où Claude met en parallèle les Allobroges et le descendant de l'Allobrogique, la progéniture des vaincus digne de siéger au sénat romain avec le petit-fils du vainqueur, Claude l'aurait faite obscure à dessein : il se serait senti gêné pour « franchement » énoncer « une assertion aussi révolutionnaire[1] ». Est-elle donc plus révolutionnaire que, dans le passage correspondant du discours refait, cette franche énonciation de Tacite : *Manent posteri eorum nec amore in hanc patriam nobis concedunt*, « le patriotisme romain de la postérité des immigrés espagnols ou gaulois ne le cède pas à celui de nous autres, indigènes »? Révolutionnaire au goût des réactionnaires, sans doute ; mais préparée, dans le contexte antérieur, par la double constatation qu'Auguste et Tibère ont ouvert l'accès de la curie à la fleur, même provinciale, des colonies, et que depuis fort longtemps la colonie de Vienne, la capitale des Allobroges, fournit des sénateurs à cette curie ; par l'affirmation que l'Italie ne saurait prétendre au monopole du recrutement sénatorial et qu'il faut y admettre même les provinciaux, s'ils sont dignes. Ayant osé dire tout net que des provinciaux peuvent mériter d'entrer au sénat, pourquoi Claude n'oserait-il pas dire tout net qu'entrés au sénat des provinciaux se montrent aussi bons sénateurs que quiconque? La vérité doit être qu'il n'a pas su le dire clairement.

L'exégèse que je viens de critiquer attribue à Claude, plaidant la cause des Gaulois, deux états d'esprit à la fois, qu'elle ne s'inquiète pas de concilier et qui sont inconciliables dans l'espèce, la crainte et l'assurance. A plaider cette cause, « il se risqua non sans appréhension ». Il « ne se soucie nullement d'élever le débat : ce serait peut-être... en compromettre l'issue ». Il « sait que sur les corps délibérants... les raisons les plus fortes ne sont pas toujours les meilleures ». Artificieusement, il renforce « sa position et son autorité » ; il capte la « bienveillance » et la « docilité » de ses auditeurs. Bref, « il enveloppe les récalcitrants dans les détours calculés de son raisonnement et les mène bon gré mal gré jusqu'à la conclusion où son esprit était ancré ». Si Claude avait pris toute cette peine pour gagner la cause des Gaulois, il l'aurait prise en pure perte. Car, pour que la cause fût gagnée devant le sénat, il n'était besoin ni qu'elle fût bonne ni qu'elle fût bien plaidée, il suffisait que l'avocat fût l'empereur ; il était inutile que l'empereur fût un « vieux routier parlementaire ».

1. P. 127 = 24.

Rien ne ressemble moins à un parlement moderne que le sénat romain de l'époque impériale. Nos députés et nos sénateurs, élus directs ou indirects du suffrage universel, sont les représentants réels de la souveraineté populaire. Ils font à leur guise la loi ; ils défont à leur gré le gouvernement. L'orateur, ministre soit-il et même premier ministre, est devant eux comme il était, magistrat fût-il et même très haut magistrat, devant l'assemblée du peuple romain. Il tâche de faire prévaloir son avis par les ressources de son expérience et de son éloquence. C'est ici qu'il importe d'être un vieux routier parlementaire. Dans le sénat romain de l'époque impériale, on entrait et on avançait par deux voies, la voie exceptionnelle de l'*adlectio*, la voie ordinaire des magistratures. L'*adlectio* appartenait à l'empereur. L'élection des magistrats appartenait en droit au sénat lui-même. Mais, en fait, ou bien l'empereur lui désignait les candidats à élire, ou bien, pour les places qu'il laissait à sa libre disposition, le sénat se gardait de choisir des candidats qui lui déplussent notoirement. Les créatures du prince y prédominaient donc, les indépendants y étaient rares. En droit, le sénat partageait avec l'empereur l'héritage du peuple dépossédé, partage tel que l'empereur avait dans son lot tout l'essentiel du pouvoir et qu'en fait la dyarchie, même aux époques où le principat se conciliait avec la liberté, ne différait guère d'une monarchie [1]. L'empereur ne traitait pas d'égal à égal avec le sénat ; à plus forte raison, il ne traitait pas d'inférieur à supérieur, comme nos ministres avec notre parlement. Il ne soumettait pas ses projets au sénat, il lui communiquait ses volontés. Toute proposition émanant de l'empereur était adoptée par le sénat, adoptée sans discussion sérieuse. Sous le principat d'Auguste et dans les premiers temps de Tibère, quelque résistance ou contradiction se manifestait parfois. *Manebant etiam tum vestigia morientis libertatis* [2]. Mais, depuis, la domestication morale du sénat s'était achevée. Il avait pris l'habitude d'être encore beaucoup moins réellement qu'officiellement. Et cette réalité finit un jour par se confondre avec la légalité [3]. Quoique ce jour-là fût alors lointain, Claude savait bien, quand, le sénat convoqué, il plaida la cause des Gaules, qu'il accomplissait une simple formalité ; il ne pouvait avoir sur l'issue de l'affaire, sur la teneur du sénatus-consulte, le moindre doute et la moindre appréhension.

1. Tacite, *Ann.*, IV, 33 : ... *converso statu, neque alia re Romana, quam si unus imperitet.*
2. *Ibid.*, I, 74.
3. Cf. *La Table Claudienne*, p. 10.

Que Claude le sût et n'eût pas à douter du succès de son plaidoyer, M. Carcopino l'affirme avec beaucoup de force et d'insistance. Les sénateurs ne doivent pas s'y tromper et prendre au mot la « modestie » de l'empereur. « Il a fait mine de déposer à leur égard son exorbitante autorité. » Mais « il y a dans le bonhomme Claude un faux bonhomme... Claude condescend à plaider devant le sénat une cause qui lui est chère » ; mais il est « capable de dicter ses ordres sans tolérer de débat et de briser impitoyablement les moindres velléités de résistance ». On s'étonne que son plaidoyer finisse brusquement, sans conclusion formelle : « Cette péroraison elliptique cache une intention redoutable et menaçante. » Elle équivaut à « un impératif sans réplique ». « L'auguste orateur a d'autres devoirs à accomplir... Il ne peut perdre son temps en discussions superflues... Il prendra lui-même demain les mesures qu'il daigne demander au sénat aujourd'hui... Quoique les autres pensent et disent, Claude fera ce qu'il a décidé. » Je crois, comme M. Carcopino, à « l'inébranlable volonté de Claude ». Elle est certaine, il l'a déjà montrée dans son conseil privé : *His atque talibus haud permotus princeps et statim contra disseruit...*[1]. Mais je ne crois pas que le brusque final de son discours « cache une intention redoutable et menaçante ». S'ils pensent quelque chose, « les autres » ne disent et ne diront rien. Nul parmi les auditeurs ne peut prendre pour une prière ce qui est un ordre : Claude le sait bien, et qu'il n'aura pas à briser la moindre velléité de résistance. Menacer, ne fût-ce qu'implicitement, serait ici gratuite rodomontade ; signifier, même tacitement, après avoir été si long, qu'il n'a pas de temps à perdre, serait inconscience pure. Je persiste donc à croire[2] que l'absence d'une conclusion formelle dénote seulement, comme tant d'autres choses dans ce discours, la gaucherie de l'orateur, son manque de goût et peut-être l'épuisement de son souffle. Mais il n'en reste pas moins certain que Claude est venu au sénat sachant ce qu'il veut et assuré qu'il l'obtiendra.

Assurance, appréhension, le mélange de ces deux états d'esprit est parfois naturel ou concevable. Cicéron, dans l'exorde de la *Milonienne*[3], peut avoir ou affecter d'avoir des raisons de crainte et des raisons de confiance, si bien qu'au fond de sa confiance subsiste quelque crainte, *ut ne non timere quidem sine aliquo timore possim.* Mais chez Claude un état d'esprit exclut l'autre, la pleine

1. *Ann.*, XI, 24.
2. Cf. *La Table Claudienne*, p. 147.
3. 1-3.

assurance exclut non seulement la moindre appréhension, mais l'affectation même d'aucune appréhension[1]. Pourquoi Claude s'appliquerait-il artificieusement à renforcer « sa position » et à fortifier « son autorité », ayant conscience de cette autorité, de cette « exorbitante autorité »? Qu'il affecte néanmoins une grande déférence envers ses auditeurs, qu'il parle de leur soumettre et faire agréer — *adprobare* — le résultat de sa *lectio*, l'album qu'il va dresser, qu'il les prie — *quaeso* — d'accorder un sacerdoce aux fils de Vestinus, cela se conçoit : c'est de la courtoisie, de la courtoisie désintéressée. Mais qu'il s'ingénie et s'évertue, n'ayant rien à craindre, aux précautions et aux astuces de celui qui craint, et que tant de signes dans son discours trahissent une pareille inquiétude, cette contradiction est-elle psychologiquement possible? Cette exégèse originale est-elle raisonnable? Il faut revenir à l'exégèse banale, chercher l'explication de tout ce qui nous surprend et nous choque, lourdes périodes compliquées, « dont on se demande à chaque instant quel tour elles vont prendre, si et comment elles finiront »; allure, désordonnée dans la première partie, traînante un peu partout, de la démonstration ; étalage du moi « à tout propos et hors de propos »; avantageuse estime de soi-même ; haineuse insolence envers la mémoire d'une illustre victime ; non dans les dispositions et intentions momentanées de Claude, mais dans sa personnalité permanente ; il faut tenir tout cela, non pour l'effet prémédité de sa rouerie oratoire, mais pour le mauvais fruit naturel de son esprit et de son caractère.

En tant qu'œuvre d'art, la version de Tacite, nul ne le conteste, vaut mieux que le discours authentique, ou plutôt elle seule est une œuvre d'art. En tant que plaidoyers, les deux discours se valent. Tacite plaide la cause autrement que Claude, mais non moins sérieusement que Claude. Donc, au point de vue littéraire, la page des *Annales* est supérieure à la Table Claudienne ; au point de vue oratoire, elle ne lui est pas inférieure. Mais, au point de vue historique, la Table Claudienne l'emporte, parce qu'elle est la vérité, sur la page des *Annales*, qui n'est qu'une transposition de la vérité. Ici, M. Carcopino a raison de dire : « Il demeure fâcheux pour l'historien que, par souci de l'unité de son ouvrage et par amour de son propre style, il ait si bien réussi à effacer la couleur

1. Ligne 70, *Timide quidem... egressus... sum*, « timidement, certes... j'ai dépassé... », ne signifie pas que Claude est sorti, ou veut se donner l'air d'être sorti, avec appréhension des bornes provinciales, etc., mais qu'il ne s'est pas encore aventuré bien loin. Ce qui a été timide, ce n'est pas Claude, c'est son excursion en Gaule Chevelue, puisqu'elle n'est pas allée au delà de Lyon, qui touche aux dites bornes provinciales.

et jusqu'à la trace du style propre à l'orateur qu'il prétend ressusciter devant nous. » Afin que le reproche porte plus juste, mettons, à la place de « l'orateur qu'il prétend ressusciter », *le discours qu'il prétend reproduire ;* car Tacite, manifestement, s'est beaucoup moins soucié de Claude que du sujet traité par Claude. Afin que le reproche soit plus plein et plus net, disons qu'il demeure fâcheux que Tacite n'ait pas inséré dans sa narration le discours tel quel, matière, ordonnance et style. Et, afin que le reproche soit équitable, ajoutons qu'il faut le généraliser, qu'il s'applique non point à un cas particulier, mais à l'usage de Tacite et à celui de ses grands devanciers grecs et romains ; que, si Tacite nous paraît spécialement répréhensible d'avoir substitué ici son éloquence à celle de l'orateur réel, c'est que, grâce à la Table Claudienne, nous pouvons pour une fois opposer à la fiction la réalité. Dans cette accommodation très libre de la vérité, ce qui a le plus souffert, ce n'est pas le sujet du discours, c'est l'image de l'orateur. Dans l'*oratio* authentique, dit M. Carcopino, « se révèlent les secrets d'un homme d'État et le caractère d'un homme ». Les secrets de l'homme d'État, si secrets il y avait[1], la version de Tacite nous les révélerait aussi bien que la Table Claudienne. Mais « le texte de Lyon est » vraiment « inestimable », en ce qu'il nous révèle — partiellement, bien entendu : Claude ne pouvait pas être tout entier dans ce texte —, traits et couleurs, ressemblante et comme vivante, la figure mentale et morale de l'homme, son esprit avec son caractère[2].

III. — CLAUDE

1. Quelle idée la Table Claudienne nous donne-t-elle du caractère et de l'esprit de Claude?

Nier la difformité morale de Claude, ce serait nier l'évidence. De son caractère, tel que nous le révèle partiellement la Table Claudienne, M. Carcopino n'a pas une trop bonne opinion[3]. Tout

1. Il n'y a pas de secrets ; cf. *La Table Claudienne*, p. 155, et Carcopino, p. 127 = 23.
2. Comme étude spéciale consacrée à la comparaison des deux discours, je n'ai cité (*Table Claudienne*, p. 134) que celle de Schmidtmayer, *Die Rede des Kaisers Claudius... bei Tacitus... und die wirklich gehaltene Rede*, 1890. Deux dissertations ultérieures m'avaient échappé : W. Haker, *Claudii apud Tacitum* (*Ann.*, XI, 24) *oratio et una cum capite praecedente commentario critico et exegetico enarratur et cum oratione vere habita ita comparatur, ut quid inde de omni orationum Tacitearum indole colligatur eluceat ;* Prog. Malchin, 1903 ; — Alb. Hertle, *Tacitus quomodo imperatoris Claudii de iure honorum orationem inverterit ;* diss. inaug., Friburgi Brisigavorum, 1912. Je répare l'omission ; mais, dans ces deux monographies, je n'ai rien trouvé de nouveau par rapport à celle de Schmidtmayer.
3. P. 124 = 21.

le mal qu'il en pense, un mot le résume : Claude est un « faux bonhomme ». Et d'abord, qu'on ne soit pas dupe de sa feinte modestie : « Il a la vanité de ses lectures et de son savoir, la fierté de ses aïeux, l'orgueil de sa personne et de sa dignité... Avec quelle superbe il déploie, sous prétexte de la taire, la gloire de son triomphe britannique? Avec quelle insolence il traite la mémoire de ceux qu'il a abattus? » Vanité, orgueil, ce sont là ses moindres défauts. Il est hypocrite, il est méchant, il est vil. Sa rancune tenace contre Valerius Asiaticus le pousse à de « lâches invectives[1] » qui le couvrent d'odieux. « Dès que surgit devant lui l'ombre de sa victime, Claude voit rouge et l'insulte en des mots tremblants de haine..., agités d'une basse fureur[2]. » De cette bassesse d'âme, de cette méchanceté rancunière, nous ne saurions parler trop sévèrement. Ici le témoignage de la Table Claudienne est accablant pour Claude. Mais atteste-t-elle aussi, à part sa modestie feinte, sa fausseté? Devons-nous voir un peu partout, dans le discours authentique, simulation, astuce, arrière-pensées? Je me suis appliqué à démontrer que non. Lorsque, après son invective contre Valerius Asiaticus, Claude déplore le sort de l'innocent qui porte la peine du crime fraternel, avons-nous le droit de dire qu' « il s'apitoie non sans hypocrisie[3] »? Quant à la méchanceté, nous savons par ailleurs que Claude était méchant, mais qu'il ne l'était pas totalement, qu'il n'était pas dépourvu totalement de l'essentielle qualité humaine, la bonté. La Table Claudienne suffit à nous prouver qu'il avait des amis, qu'il savait les honorer, comme Persicus, et les obliger, comme Vestinus. S'il savait aimer — que l'objet de son affection en fût digne ou indigne, peu importe ici — il savait également vouloir. M. Carcopino, qui n'a pas assez nettement souligné sa bonté, a très fortement marqué sa volonté, « l'inébranlable volonté[4] » avec laquelle le prince, l'ayant prise en mains, soutint jusqu'au bout la cause des Gaulois, et signalé la sincérité, l'ardeur qu'il mit à traduire par un acte sa conviction[5] qu'elle était juste, en d'autres termes, la générosité non seulement de ses idées, mais de ses sentiments, ce que j'ai cru pouvoir appeler sa noblesse d'âme. Néanmoins et tout compte fait, je crains que M. Carcopino n'enlaidisse plutôt, moralement, l'orateur de la Table Claudienne.

1. P. 81 = 13.
2. P. 77 = 9.
3. P. 126 = 22.
4. P. 124 = 21.
5. P. 127 = 23.

Intellectuellement, au contraire, il l'embellit, et Claude en général du même coup. « La prétendue sottise de Claude est tissue de malice », affirme-t-il[1] après M. Jullian[2]. Ce faux bonhomme aurait été un faux imbécile. « Pour sauver sa vie, Claude avait dû, sous Caligula, feindre la naïveté », et c'est Suétone qui le dit. Non, ce n'est pas Suétone[3], c'est Claude : *Ac ne stultitiam quidem suam reticuit, simulatamque a se ex industria sub Gaio, quod aliter evasurus perventurusque ad susceptam stationem non fuerit, quibusdam oratiunculis testatus est, nec tamen persuasit...* Dion Cassius[4] admet seulement une part de vérité dans l'affirmation de Claude : il avait exagéré intentionnellement sa niaiserie réelle et naturelle. « Devenu le maître », poursuit M. Carcopino, « il a continué d'affecter la candeur. » Je ne demande pas pourquoi il aurait continué : on me répondrait que ce fut par habitude, d'abord, puis et surtout par excès de précaution : il était si poltron et si défiant ! *Nihil aeque quam timidus ac diffidens fuit*[5]. Mais je demanderai si, dans certains des événements les plus mémorables de sa vie, la sottise de Claude fut affectée. Dans le procès de Valerius Asiaticus, fut-il dupe volontairement de la comédie inventée et jouée par Messaline et Vitellius? Alors que la conduite scandaleuse de sa femme était depuis longtemps « la fable de la Cour et de la Ville », alors que le mariage de l'impératrice avec le consul désigné, rituellement célébré, n'était un secret pour personne, « la grotesque obstination de son aveuglement conjugal[6] », était-ce une feinte? Et la pernicieuse obstination de son nouvel aveuglement conjugal, après qu'Agrippine eut pris la place de Messaline? Fait-il semblant de ne pas comprendre où l'intrigante veut en venir, quand il accueille les calomnies qui perdent son futur gendre Silanus, les sophismes qui servent son beau-fils Domitius au détriment de son fils Britannicus ; quand il laisse la marâtre de Britannicus préparer l'avènement de Domitius, ou même l'y aide ; quand sa propre existence est mise en péril par cette ambition impatiente, et non pas seulement l'impérial héritage de son fils? Négligeons les appréciations de nos témoins ; ne tenons compte que des faits, des faits incontestables, comme ceux-là. Ne sont-ils pas la preuve d'une débilité mentale, aussi

1. P. 124 = 21.
2. *Hist. de la Gaule*, IV, p. 174.
3. *Claude*, 38.
4. LIX, 23, 5 ; LX, 2, 4.
5. Suétone, *Claude*, 35.
6. Carcopino, p. 81 = 13.

évidente que l'infirmité morale et que l'imbécillité physique de Claude? Vaut-il mieux dire que « la prétendue sottise de Claude est tissue de malice », ou bien que dans le tissu de sa sottise réelle s'entremêlent des fils de malice, d'intelligence plutôt? Il n'est pas sot perpétuellement, il n'est pas intégralement sot. De même que tous les anormaux du corps ou de l'esprit, il a des éléments de santé ; comme tous les malades chroniques, il a des moments d'euphorie. L'un de ces moments fut celui du discours de la Table Claudienne ; il fut l'un de ceux où, parmi et malgré ses tares, se manifestèrent le mieux ses qualités, aussi bien mentales que morales.

Les qualités mentales qui se manifestent dans le discours de la Table Claudienne, je les ai définies[1] justesse du raisonnement, bon sens droit et sûr, sens politique clair et large. C'est la dernière qui semble avoir le plus vivement frappé M. Carcopino, et il l'appelle réalisme politique[2]. Mais, pour moi, ce qui prouve le réalisme politique de Claude, c'est l'acte qu'il accomplit en plaidant la cause gauloise, c'est l'objet même et le fond de son discours. Je me refuse à le voir dans la forme. « L'orateur », dit M. Carcopino, « abonde en métaphores plus ou moins imprévues... Par certains côtés, ce luxe d'images témoigne de ses prétentions à l'élégance du style... ; par certains autres, il atteste déjà son réalisme politique ». Ces métaphores « ainsi répétées... trahissent un des aspects de l'intelligence de Claude, moins sensible évidemment à la logique formelle qu'aux réalités concrètes ». Précisons et discutons. « La pensée de l'empereur parcourt un raisonnement, comme le regard se promène sur les choses. » Sans doute ; mais en quoi ceci distingue-t-il Claude du commun des orateurs? « L'histoire n'est pour Claude qu'un voyage dans le temps. » Sans doute ; mais est-elle autre chose pour le commun des mortels? « L'assimilation des provinces à la cité romaine progresse, à ses yeux, de pays en pays, à la manière d'un voyage. » Sans doute ; mais à ses yeux seulement ou aux yeux de quiconque la considère, aux yeux de quiconque voit les choses telles qu'elles furent : après s'être propagée à Rome même par la victoire de la plèbe sur le patriciat, la cité se propageant, hors et loin de Rome, perpétuellement, de pays en pays, par les victoires du peuple romain sur les autres peuples ; l'extension géographique de l'empire ayant pour conséquence perpétuelle, de proche en proche, l'extension juridique de la cité? Ou,

1. *La Table Claudienne*, p. 147 et suiv.
2. P. 122 et suiv. = 19.

plus exactement, grâce aux progrès de la conquête, la cité s'est agrandie, par l'incorporation des éléments étrangers, à l'extérieur et de l'extérieur : Rome est allée vers les vaincus, les vaincus sont venus vers Rome, double phénomène, exosmose et endosmose, comme parlent les physiciens, que Claude constatait sans doute dans la partie perdue de son développement central, et que signifie Tacite, par des métaphores, lui aussi : ... *in civitatem Romanam... adscitus est,* — *transferendo huc, quod usquam egregium fuerit,* — *Etruria Lucaniaque et omni Italia in senatum accitos, postremo ipsam (Italiam = civitatem) ad Alpes promotam,* — *Transpadani in civitatem recepti,* — *deductarum (in coloñias) per orbem terrae legionum,* — *Balbos ex Hispania... transivisse (in civitatem).* Si Claude est sensible, trop sensible, « aux réalités concrètes », s'il abuse des particularités et des personnalités, d'une part la « solide contexture de son argumentation », où « tout se classe et s'enchaîne », montre bien qu'il n'est pas du tout insensible « à la logique formelle » ; d'autre part les généralités ne manquent pas plus dans son discours que dans la version de Tacite, et nous voyons que ce sont, ou nous conjecturons avec vraisemblance que c'étaient, les mêmes dans les deux textes. Gardons-nous d'admettre cette assertion[1] que Claude « ne se soucie nullement d'élever le débat » : il l'élève aussi haut que possible, à la même hauteur que Tacite, puisque, l'un et l'autre, ils font rentrer le cas particulier des Gaulois en question dans une catégorie, celui-là dans la catégorie des innovations politiques, celui-ci dans la catégorie des assimilations de substance étrangère, qui constituent l'évolution de l'État romain. La seule différence est que, chez Tacite, le débat se maintient toujours à ce niveau, tandis que, chez Claude, il descend trop souvent à des considérations particulières ; ou mieux, Tacite voit de haut même les particularités — car, s'il n'en abuse pas, il en use : *Maiores mei, quorum antiquissimus Clausus...* — *Julios...*, *Coruncanios...*, *Porcios...*, — *Transpadani...*, — *Balbos...* etc. —, qui ne sont toutes, chez lui, que des précisions à l'appui de la thèse ; tandis que Claude ne se contente pas de celles-ci, abaisse et détourne sa vue vers d'autres particularités — Vestinus et ses fils, Valerius Asiaticus et son frère, etc. — qui ne sont que des hors-d'œuvre sans rapport avec la thèse. Le niveau du débat, chez Claude, est variable, parce que l'équilibre de la pensée est instable.

Car il est juste de noter aussi qu'avec les qualités mentales de

1. P. 123 = 20.

l'orateur se manifestent dans la Table Claudienne ses défauts du même ordre, les faiblesses d'un esprit qui n'est maître ni de sa pensée ni de son langage, défauts trop visibles et dans la composition et dans le style du discours. M. Carcopino n'a pas noté ces défauts de l'orateur, puisqu'il s'est refusé à voir ces tares du discours, puisqu'il en a fait, sinon des qualités, du moins des artifices, les effets et les apprêts d'une espèce inférieure d'art oratoire, celui du « vieux routier parlementaire », du *veterator*, aurait dit non sans dédain Cicéron, et que, l'apologie du discours entraînant la réhabilitation intellectuelle de l'orateur, il a fait de la lourdeur d'esprit et du manque de goût, que j'impute à Claude comme une infirmité naturelle, une sorte de fausse bonhomie mentale.

2. Comment faut-il juger l'acte de Claude?

Apologie du discours, réhabilitation de l'orateur, telles nous ont paru être jusqu'ici les deux fins connexes du plaidoyer de M. Carcopino, ingénieux et vif champion de Claude, pour ce champion consciencieux et lourd des Gaulois. Il y en a une troisième, qui vient à l'improviste en ultime conclusion, l'exaltation de l'empereur.

A l'improviste : car, dans cette conclusion[1], sur l'acte impérial de Claude procurant à une certaine catégorie de Gaulois l'éligibilité sénatoriale, M. Carcopino porte deux jugements qui se juxtaposent et se contredisent. Il affirme d'abord que cet acte n'eut rien d'original, ni la conviction qui l'inspira. « Le mouvement auquel le prince a relié son action est antérieur à lui et continuera après lui... Claude n'incarne qu'un moment dans une évolution qui l'a précédé et qui le dépassera. D'autre part, il n'a pas deviné, quoi qu'en dise Duruy[2], et il n'avait pas à deviner le secret de la grandeur romaine, appelée à se maintenir et à se développer par une assimilation continue de substance nouvelle... » Mais, sinon son acte et sa conviction, « ce qui est original chez Claude, c'est la sincérité réfléchie, érudite, avec laquelle il l'a embrassée, l'ardeur qu'il a mise à la traduire en actes, la joie qu'il a éprouvée à collaborer de toute sa puissance transitoire à l'œuvre grandiose des générations impériales ». Des générations royales, républicaines et impériales, eût-il fallu dire : car le mouvement auquel Claude a relié son action était aussi ancien que Rome elle-même. Au surplus, tout cela est juste. La sincérité, l'ardeur de Claude, nous les

1. P. 126 et suiv. = 23 et suiv.
2. Cf. *La Table Claudienne*, p. 155.

sentons ; sa joie — « elle n'éclate point dans le discours de la Table lyonnaise » — nous la conjecturons avec vraisemblance. Et il résulte bien, je crois, de ce jugement si modéré que Claude fit ce jour-là un acte louable de sagesse et de justice, mais non pas un admirable coup de génie, un acte « qui dénote un prince instruit du passé, respectueux de la tradition et par conséquent ami du progrès, libéral avec mesure, juste avec bienveillance, doué de bon sens et de sens politique, mais qui ne dénote rien de plus [1] ». Nous sommes d'accord, M. Carcopino et moi.

Mais, avec les termes essentiels de son premier jugement, qui me semblent tout à fait conformes à la vérité, ceux du suivant ne peuvent manifestement pas se concilier, et je pense qu'ils sont inacceptables en soi. Claude, « une fois au moins dans sa vie, en ce jour... où il se risqua, non sans appréhension, à abdiquer, en plein sénat, au bénéfice de la civilisation tout entière, la suprématie des Romains dans leur empire,... sut,... sinon exprimer en artiste, du moins insinuer en politique consommé, la profonde sagesse d'un grand empereur ».

Ce que Claude proposa ce jour-là, est-ce « au bénéfice de la civilisation tout entière » qu'il le proposa? Non, mais en faveur d'une catégorie fort limitée de requérants strictement définis par Tacite [2], *primores Galliae, quae Comata appellatur, foedera et civitatem Romanam pridem adsecuti*, « les indigènes déjà citoyens romains des communautés gauloises fédérées avec Rome ». Puisque, pour faire agréer la requête, il plaida la cause des Gaulois en général — *sed destricte iam Comatae Galliae causa agenda est* —, il songeait sans nul doute dès lors à l'élargissement prochain de la catégorie et, dans son esprit, le jour n'était pas éloigné où tous les citoyens romains de la Gaule Chevelue posséderaient le *ius honorum*. Mais avait-il conçu le projet ou fait le rêve, que lui prête généreusement M. Jullian [3], de « plier le monde selon la forme romaine », « de faire de tous les peuples une seule patrie », « un genre humain qui serait Rome »? S'il l'avait conçu, il ne le réalisa jamais, et M. Carcopino lui prête gratuitement, ou se donne l'apparence de lui prêter, la glorieuse audace de l'avoir réalisé ce jour-là. Ce n'est qu'une apparence : car il sait, cela va sans dire, de combien son hyperbole excède la vérité, et au bénéfice de qui au juste Claude voulut inno-

1. Cf. *La Table Claudienne*, p. 154 et suiv.
2. *Ann.*, XI, 23.
3. *Hist. de la Gaule*, IV, p. 173 et suiv.

ver cette fois ; il le sait et il le précise ailleurs [1] : une fraction seulement des Gaulois romanisés. « Leur assimilation totale s'est effectuée en deux temps. En 14 après J.-C., Auguste et Tibère ont conféré le *ius honorum* aux citoyens romains des cités gauloises complètement ou partiellement romanisées. En 48, Claude l'a étendu, hors de la Narbonnaise, aux citoyens romains appartenant à des communautés gauloises qui n'étaient devenues ni colonies romaines ni municipes latins, qui demeuraient simplement liées à Rome par un pacte d'alliance. » De ce deuxième temps, le sénatus-consulte de 48 ne marqua que le moment initial ; il y eut d'autres moments, bientôt après, dont nous ne pouvons préciser la date. « Après 48, le *ius honorum* est partout incorporé à la cité romaine et tous les Gaulois qui l'ont acquise sont habilités sans distinction à entrer au sénat. » Telle fut, pour la quantité des bénéficiaires, la contribution de Claude « à l'œuvre grandiose des générations... ».

Ce que proposa Claude, le jour du discours de la Table Claudienne, était-ce une abdication de la « suprématie des Romains dans leur empire »? Laissons cette autre hyperbole ou son équivalent aux réactionnaires du conseil privé : *Quem ultra honorem residuis nobilium, aut si quis pauper e Latio senator foret? Oppleturos omnia divites illos* [2]..., « tous les honneurs seront accaparés, toutes les places occupées par l'intrusion de ces riches étrangers ». Non, ni abdication, ni exclusion ; ce ne sera vraiment que l'admission de nouveaux participants à la suprématie, de participants peu nombreux, et les détenteurs actuels ne perdront même pas la prépondérance dans l'exercice de cette suprématie. Ce ne sera qu'un nouvel élargissement du cercle des *cives optimo iure*, venant après tant d'autres beaucoup plus vastes, nullement comparable à ceux qui englobèrent, la guerre sociale terminée, tous les Italiens de la Cispadane et, sous la dictature de César, tous les Transpadans, ni même à celui où le *novus mos* d'Auguste et de Tibère admit toute la fleur des colonies et municipes provinciaux. Depuis qu'il existe des Romains, ils n'ont jamais cessé d'accueillir parmi eux de nouveaux Romains, depuis Romulus, *cuius auctoritate et exemplo numquam est intermissa a maioribus nostris largitio et communicatio civitatis* [3]. Et toujours l'élite de ces nouveaux venus a pu entrer, non seulement dans la cité, mais dans le patriciat ou dans la

1. P. 75 et suiv. = 7 et suiv.
2. Tacite, *Ann.*, XI, 23.
3. Cicéron, *Pro Balbo*, 31.

curie : *Clauaiam certe gentem... non in civitatem modo accepimus, sed etiam in patriciorum numerum*[1]*; — Julios Alba, Coruncanios Camerio, Porcios Tusculo et... Etruria Lucaniaque et omni Italia in senatum accitos*[2]. Ces étrangers libéralement accueillis, qui étaient-ils pour la plupart? Anciens ennemis ou progéniture d'anciens ennemis : ... *princeps ille creator huius urbis, Romulus, foedere Sabino docuit etiam hostibus recipiendis augeri hanc civitatem oportere*[3] *; — Nos quidem civitatem... hostibus etiam victis dedimus*[4]. Un mélange de vainqueurs et de vaincus, voilà ce que, dès l'origine, est devenu politiquement le peuple romain, par bonheur pour lui, toujours accru et rajeuni grâce à une assimilation toujours plus large de substance étrangère : *Quod hodie esset imperium, nisi salubris providentia victos permiscuisset victoribus*[5]*?* Claude n'est donc pas le premier, et tant s'en faut, qui « passe l'éponge sur les triomphes des siècles révolus », qui « égalise... en principe et en droit les descendants des vaincus et ceux des vainqueurs ». Que sont les sénateurs devant lesquels il parle, représentants actuels, avec lui l'empereur, de la souveraineté populaire, auxquels il propose d'admettre quelques nouveaux participants à cette souveraineté? Un très petit nombre est la progéniture de la plus vieille noblesse, des familles indigènes ou consanguines ; un très grand nombre, celle des Italiens promus Romains durant l'époque républicaine, à la faveur d'admissions pareilles ; plusieurs sont des provinciaux qui ont bénéficié, eux-mêmes ou leurs ascendants, du *novus mos* d'Auguste et de Tibère. Combien parmi ses auditeurs siégeraient aujourd'hui dans le sénat, si pour leurs aïeux ou leurs pères les détenteurs passés de la suprématie romaine n'avaient fait ce qu'aujourd'hui Claude propose aux détenteurs présents de faire pour les requérants gaulois? Il y a peut-être quelque hardiesse dans son langage, quand il met sur le même pied, en tant que dignes sénateurs, les Allobroges et le petit-fils de l'Allobrogique ; mais il n'y a pas la moindre audace révolutionnaire dans sa conduite, quand il propose une extension, et précisément celle-ci, de l'éligibilité sénatoriale. Il ne vise pas à renverser l'édi-

1. Tite-Live, IV, 3, 14 (discours de Canuleius) ; cf. Tacite, *Ann.*, XI, 24 (discours de Claude) : ... *Clausus... simul in civitatem Romanam et in familias patricias adscitus est.*

2. Tacite, *Ibid.*

3. Cicéron, pass. cité. Cf. Tacite, pass. cité : *At conditor nostri Romulus tantum sapientia valuit, ut plerosque populos eodem die hostes, dein cives habuerit.*

4. Tite-Live, IV, 3, 4.

5. Sénèque, *De ira*, II, 34, 4. Cf. Cicéron, pass. cité : *Illud vero sine ulla dubitatione maxime nostrum fundavit imperium et populi Romani nomen auxit...*

fice séculaire, mais à le hausser d'une assise vers son couronnement logique et encore lointain, la réforme de Caracalla, du prince qui agira, lui, « au bénéfice de la civilisation tout entière ».

La proposition de Claude, lorsqu'on la voit telle qu'elle fut, si traditionnaire de nature, si modeste d'envergure, et lorsqu'on n'oublie pas qui était l'avocat de la cause et quels en étaient les juges, l' « exorbitante autorité » de l'un vis-à-vis des autres, comment peut-on prétendre qu' « il se risqua, non sans appréhension », à la porter devant le sénat? Les protestations qu'ont suscitées avant la séance la mesquinerie d'un conservatisme intransigeant, l'égoïsme et l'orgueil nobiliaires, les rancunes de la gallophobie surannée, tout cet émoi ne l'a pas ému : *His atque talibus haud permotus princeps*[1]... Il vient au sénat, fort de sa conviction, assuré du succès. Les objections qu'il ne craint pas d'entendre formuler, mais qu'il sent présentes à bien des esprits — *cogitationem illam hominum*... — il ne dédaigne pas d'y répondre, et il répond courtoisement, mais fermement, avec assez de sécurité pour qu'il se laisse distraire de sa réfutation à des hors-d'œuvre. Dans tout son discours, nous n'avons pas trouvé trace d'appréhension réelle ou feinte. L'orateur ne se donne même pas l'air d'appréhender; l'empereur n'a pas le moindre sujet d'appréhender.

Les choses remises au point, la définition hyperbolique de l'acte claudien ramenée à la juste mesure, restent à réduire les hyperboles de l'appréciation. Parce qu'il vit ce que tout le monde avait vu et fit ce que tant d'autres avaient fait, pour avoir à son tour compris la loi du progrès de la grandeur romaine et allongé d'une étape la route de ce progrès, pour cette vision et cette action, honorables, mais ordinaires, Claude n'a pas mérité un si extraordinaire honneur, une façon d'apothéose, même à titre éphémère. Politique consommé, profonde sagesse, grand empereur, c'est trop dire et forcer le ton. Voulons-nous que s'harmonisent son mérite et notre louange? Éteignons ou amortissons l'éclat des épithètes. Ce jour-là fut un de ceux où Claude se conduisit en politique avisé, avec la sagesse d'un bon empereur.

PHILIPPE FABIA.

1. Tacite, *Ann.*, XI, 24.

SUR QUELQUES NOMS DE LIEUX PROVENÇAUX

Le traitement des suffixes de lieu *anĭcas*, *enĭcas*, *inĭcas*, *onĭcas*, est bien connu. D'*anĭcas* dérivent les innombrables *argues* de l'est du Languedoc ; *enĭcas* donne *ergue* et *argue* : *La Mergo Baucenco*, *Manĭca* (*coussou*, *corsorium*, ou grange couverte de chaume), et aussi *argue* : *Rutenicum*, Rouergue et Rouargue ; *inĭcum* donne *ergue* : *Liminicum*, le Limergue, petite rivière près de Cavaillon ; *onĭcas*, *orgues* et *ourgues* : *Avellonicas*, Vélorgues ; *Ybonicas*, Les Ybourgues ; *Monicas*, Les Mourgues, et *Canonicam*, La Canorgue et La Canourgue.

Mais *i* n'y est pas toujours bref ou ne fut pas toujours traité comme tel : s'il est long, il porte l'accent et donne *igue* ou *ègue*. Nous avons ainsi rencontré dans le cartulaire de la Commanderie de Roaix, en 1136, Vazonigues et Vazonègues, Montanègues. Signalons encore Palamonègue et Jarnègue près de Beaucaire, *Palamonicum* et *Ugernicum*, nom primitif de l'île de Beaucaire ; Manègue, ferme près de Valréas, au lieu de la *Mergo*, comme en Crau ; et surtout *Alvernicum* ; au sud de la Durance, il a donné le Vernègue, et au nord, à quelques lieues à peine de là, deux Monts-de-Vergues, et le Vernègue de Cavaillon.

Rapprochons de cet *i* long. de *anic*... ceux des noms suivants : *Oppighium*, le Pègue ; *Vallabericas*, Vallabrègues (rapprocher le *Mas di Falabrego*, de Mireille, qui suppose un *falaberīcas* : les Martigues, Meyrigues, Artigues, Ortigues, Fabrègues, *Icaris*, *l'Ègre*, ancien nom de l'Eygues (Iberis, l'Èbre), et sans doute bien d'autres qui nous échappent). Il nous a paru que ce traitement de l'*i* long n'avait pas été signalé.

La Cèze

En provençal : 1° le mot, avec raison, est masculin, *lou* Cése (ou Cése tout court, personnifié) ; 2° *e* est fermé ; 3° il doit s'écrire avec un *s*. D'où dérive-t-il?

La plus ancienne mention qu'on ait du Cése est de 847. Louis le Débonnaire donne à l'abbaye d'Aniane..., *Casa nova*... juxta... Gordanicas (Goudargues) super fluvium *Cicer*. *Cicer* n'est pas la

traduction par le rédacteur du nom vulgaire *Cese*, qui, en provençal, signifie pois chiche, *Cicer* en latin, mais bien le nom antique. C'est de son accusatif *Cicĕrem* que très régulièrement dérive *Cése*.

I bref, tonique ou non, donne en provençal *é* : *Licius* : Lez, *Biterrenses*, Besies, etc., etc. *C*, en groupe roman autre que *cl*, et précédant l'autre consonne, donne *s* doux : *lesi* (licere), plesi ; musi, mucere : *Bitrenses*, Bésiés, etc. Dans ces trois verbes, *e* étant long et tonique, a donné *i* ; mais il est resté bref dans *Cicĕrem* et, par suite, est tombé : d'où *cicr*, Cése, avec un *e* final atone de soutien.

Remarquons, toutefois, que *Cicĕram* a donné *jaisso* par une dérivation toute différente, où le *j* rappelle le *ch*, encore inexpliqué, sinon inexplicable, de *chiche*.

Enfin, *Cicer* n'est pas un nom latin substitué après la conquête de la Gaule à un nom plus ancien : c'est sans doute le plus antique, et ce n'est que par une curieuse coïncidence qu'il s'est trouvé le même que le nom latin du pois chiche, d'où Cicéron tira son surnom.

Le nom du Rhône

Rhône, le nom français, et *Rosé* (*e* fermé), le nom provençal, se ressemblent peu : tous deux dérivent très régulièrement de *Rhodanum*.

La dérivation provençale est très simple : entre deux voyelles, *d*, d'ordinaire, donne un *s* doux qu'on écrit *z* ou *s* : *Todonem*, Touzon : *Curthedonem*, Courthézon, etc., etc. Quelquefois, il subsiste, d'où des doublets comme Gadagne et Gazagne, Sade et Saze, etc. La Chanson des Albigeois (v. 80) écrit *Rozer*.

En français, le groupe roman *dn* donne *nn* : or, on n'a jamais écrit Rhonne, mais Rhosne. La forme française doit donc dériver d'une forme *Rozanum*, où l'*s* doux avait déjà remplacé le *d*.

E. MALBOIS.

VARIÉTÉS

ASHGOUZAÎ

Louis Piotrowicz, *L'invasion des Scythes en Asie Antérieure au VIIe siècle av. J.-C.* (extrait de *Eos*, t. XXXII, 1929, p. 473-508 ; Leopoli [Lwów], apud Societatem philologam Polonorum, et Paris, Les Belles-Lettres, in-8o, 36 pages).

Parmi les Barbares dont les incursions et les dévastations ont fait trembler tant de fois le monde oriental, des montagnes de l'Arménie aux rivages de la Méditerranée, ceux que les textes cunéiformes mentionnent, au temps d'Asarhaddon, c'est-à-dire après 681, sous le nom d'Ishkouzaî ou d'Ashgouzaî, méritent une attention particulière. Rostovtzeff s'est naguère occupé d'eux (*Iranians and Greeks in South Russia*, 1922)[1]. A son tour, un savant polonais remarquablement informé de tout ce qui les concerne, Piotrowicz, reconstitue, avec ses préliminaires et ses conséquences, la période de vingt-huit ans (chiffre d'Hérodote) durant laquelle s'exerça leur hégémonie asiatique (début de celle-ci : vers 645 ; fin : aux environs de 615).

Ce qui justifie une pareille tentative, c'est que, de plus en plus, aux traditions littéraires (Hérodote, Strabon, Trogue-Pompée, Josèphe, Abydène) s'ajoutent les découvertes des orientalistes (chronique babylonienne, publiée par Gadd, lettre de Nabuchodonosor, publiée par Thureau-Dangin, sans parler de maint document depuis longtemps connu et devenu classique, tel que l'inscription de Nabonide). En combinant les sources grecques et assyriennes avec les témoignages hébraïques (écrits des prophètes contemporains : Jérémie, Sophonie), le nouvel historien des Scythes a méthodiquement dégagé et précisé les diverses phases du principal épisode de leurs annales, avant les mémorables conflits qui devaient les dresser contre les deux plus grands souverains achéménides, Cyrus et Darius.

D'abord, les émigrants partis des steppes du Turkestan sous la pression des Massagètes s'étaient installés dans la région comprise entre la Caspienne et le lac Ourmia. Puis, de là, ils ne tardèrent pas à déborder

1. J'ai rendu compte du livre dans le *Journal des Savants* de novembre-décembre 1923, p. 247-259.

sur le territoire proprement assyrien, comme nous le révèle une invocation d'Asarhaddon à l'oracle du dieu Shamash (p. 478). Bientôt, sous le commandement de Bartatoua (le Protothyès d'Hérodote), l'État scythe inspira des craintes de plus en plus vives. C'est ce qu'atteste un second recours du Sargonide au même dieu Soleil :

« O Shamash, grand maître, toi j'interroge, en sincérité réponds-moi. Si Asarhaddon, roi d'Assour, octroie une fille du sang à Bartatoua, le roi des Scythes, qui lui a mandé un légat afin de lui requérir une femme, Bartatoua, le roi des Scythes, agira-t-il loyalement à l'égard d'Asarhaddon, roi d'Assour, prendra-t-il des engagements fidèles et honnêtes d'amitié avec Asarhaddon, roi d'Assour, observera-t-il les conditions d'Asarhaddon, roi d'Assour, et les remplira-t-il ponctuellement, cela ta haute divinité le sait. Ses promesses, en un décret et dans la bouche de ta haute divinité, ô Shamash, grand maître, sont-elles décrétées, promulguées? » (p. 480).

Mais, si redoutable que fût déjà l'aspirant à la main d'une princesse assyrienne, le décisif essor du terrible peuple nomade date plutôt du fils de Bartatoua, Madyès, qui eut vraiment la trempe d'un fondateur d'empire (p. 483). Ce fut sous son règne que les Scythes, traversant l'Ourartou, pénétrèrent chez les Mosques et les Tibarènes (p. 484). Après la réduction de ce pays, l'hégémonie de Madyès s'étendit du fleuve Halys à la Caspienne, du littoral de la mer Noire et de la base du Caucase jusqu'aux frontières septentrionales de l'Assyrie : « C'était donc une puissance comme l'Asie Mineure n'en avait pas vue depuis le temps de l'apogée des Hittites » (p. 487).

Cyaxare lui-même, à la suite d'une intervention des Scythes en faveur de Ninive, fut obligé de reconnaître la suzeraineté de leur roi (p. 488). Après cette défaite des Mèdes, les vainqueurs se dirigèrent vers la Syrie. On était alors à la période du règne de Josias (entre 626 et 621) où Jérémie, interprète de Jahvé, annonçait « le jour de la colère ». Le malheur prophétisé par lui « ne peut signifier rien d'autre que la terreur de l'invasion scythe » (p. 490). Ce sont les Scythes, et non les Babyloniens, que désigne la vision d'un orage venant du Nord (p. 491).

A la thèse de ceux qui, niant l'autorité d'Hérodote, prétendaient que jamais les Scythes n'avaient occupé la Syrie s'oppose la découverte, à Dévé-Huyuk, de tombeaux contenant tout un matériel funéraire dont la similitude avec celui des kourganes russes est frappante (p. 492). Autre indice : le nom de Scythopolis resté à la ville de Beth-Shean (aujourd'hui Besân).

Ainsi, tout ce que rapporte Hérodote sur les mouvements des Scythes se trouve pleinement confirmé par les sources orientales. Gadd, en soutenant qu'il faut reconnaître les Scythes dans les Umman-Manda mentionnés pour leur participation à la ruine de Ninive, s'est mépris (p. 494). Cette expression d'Umman-Manda, qui, d'une façon générale, servait à

qualifier les Barbares du Nord (p. 495), a été reportée par les Chaldéens sur les Mèdes, comme le démontre notamment la chronique de Nabonide appelant Astyage « roi des Umman-Manda » (p. 496).

Ce ne sont donc pas les Scythes qui ont détruit ou contribué à détruire Ninive : ce sont les Mèdes, d'accord avec les Babyloniens. Madyès ne sut point organiser un État régulier : il se bornait à réduire les vaincus en servage, à les piller et à leur extorquer des tributs (p. 502). Quand, vers 615, Cyaxare, ayant massacré les chefs scythes dans un festin, eut secoué le joug d'une suzeraineté spoliatrice, son premier soin fut de reprendre, contre la capitale de l'Assyrie, l'attaque qu'en 626, à la mort d'Assourbanipal, avaient fait échouer les Scythes.

A trois reprises, Hérodote souligne que la suprématie de ceux-ci dura vingt-huit années. Il n'a pas inventé ce chiffre. Il l'a emprunté à des informateurs sûrs. Si donc on le conserve en lui assignant pour terme la libération des Mèdes (615 environ), le point de départ se placera vers 643, et cette période aura été vraisemblablement enregistrée par les colons grecs du Pont-Euxin comme étant celle du règne de Madyès : car, justement, Madyès, « dans ce laps de temps, a vaincu les Cimmériens en Cappadoce, ainsi qu'en témoigne Strabon, et a vaincu ensuite les Mèdes devant Ninive, comme le raconte Hérodote » (p. 505).

Une remarque en passant à propos de la Cappadoce. La Katpatouka de la liste des satrapies perses n'a reçu cette désignation qu'à l'époque des bouleversements causés par les Scythes. Les Mosques et les Tibarènes (Moushki et Tabal), ayant été rejetés sur les rives de la mer Noire, leurs anciens habitats furent occupés par un nouvel élément ethnique avec lequel apparut le nom de Cappadoce, qui devait dès lors rester attaché à la contrée (p. 506).

Les victoires d'Umakishtar (Cyaxare) et la disparition de Madyès amenèrent la dislocation du vaste Empire nomade qui s'était avancé, par bonds irrésistibles, des bords de la Caspienne au seuil de l'Égypte. Les maîtres éphémères de l'Asie Antérieure ne se maintinrent que dans certains cantons où ils s'étaient établis en formations plus massives, par exemple dans cette partie de l'Ourartou, qui reçut, du nom par lequel les désignaient les Perses, l'appellation de Sacasène (p. 477 et 507).

Le reste de l'Ourartou subit lui aussi des vicissitudes ethniques. Il fut submergé par des éléments d'origine thrace qui imposèrent leur langue aux indigènes et apportèrent au pays son nouveau nom : l'Arménie. Ces tribus thraces étaient celles qui, vaincues par les Scythes et emmenées sur leurs pas en Syrie, avaient dû évacuer avec eux cette contrée et refluer en arrière jusqu'au delà du Taurus (p. 507).

Tandis que les Mèdes expulsaient les Scythes, de leur côté les Lydiens refoulaient un autre peuple de pillards qui avait pris Sardes et incendié le temple d'Artémis à Éphèse : les Cimmériens. Mais en repoussant vers l'Est, au delà du fleuve Halys, ces Gimirraî des textes assyriens (Gomer

en hébreu), que les Scythes avaient tantôt écrasés, tantôt entraînés dans leur orbite, Alyatte vint se heurter à Cyaxare. Entre la Lydie et la Médie éclata une guerre qui, après avoir duré six ans, se termina, en 585, par la paix dite de l'Éclipse, ainsi nommée d'une éclipse de soleil qu'avait prédite Thalès de Milet[1]. Cette date marque « la clôture définitive de la période de chaos en Asie Mineure, chaos provoqué par les invasions des Cimmériens et des Scythes » (p. 508).

Tel est, brièvement résumé, l'intéressant mémoire de Louis Piotrowicz. Il y a là une étude très poussée, une coordination très serrée des traditions grecques et des sources orientales. Un des résultats les plus nets de cette enquête riche de science est de grandir une fois de plus, disons mieux, de glorifier Hérodote, qu'on peut bien amender çà et là dans le menu détail, mais dont la valeur d'ensemble ressort, lumineusement, comme essentielle et fondamentale.

Georges RADET.

1. Cf. G. Radet, *la Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, p. 203.

BIBLIOGRAPHIE

F. G. Gordon. *Through Basque to Minoan. Transliterations and translations of the Minoan tablets.* London, Humphrey Milford, 1931 ; 1 vol. in-4°, 84 pages.

Les documents minoens interprétés ici au moyen du basque sont : 1° la tablette reproduite planche XXXIII de l'*Aegean Archaeology* du Dr Hall ; 2° les tablettes 26, 24, 28, 30, le document 25 et l'inscription 31 (vase) des *Scripta Mĭnoa* de Sir A. Evans, la tablette qui se lit à la p. 58 des *Knossos Excavations*, fig. 21 (ouvrage paru en 1904), enfin le *Disque de Phaestos*[1].

Bien que, *suivant l'auteur*, une partie de ces textes soit formulée en hexamètres et que M. Meillet considère, on l'a dit[2], l'hexamètre épique comme une adaptation grecque d'un modèle égéen (et non pas un rythme indo-européen) ; bien que le « minoen », dont le basque serait à peine, dans son hypothèse, une transformation, puisse se rattacher au chamito-sémitique (d'autres, au contraire, nous renvoient au caucasique), il ne semble pas que M. Gordon ait trouvé du coup le secret de ces documents. Il y a un trop grand écart chronologique entre le « minoen » et le basque d'aujourd'hui. Ce qu'il faudrait faire d'abord, c'est essayer d'avoir une idée nette du basque commun en constituant, si la chose est possible, la grammaire comparée des dialectes existants. On atteindrait ainsi une forme de langue plus rapprochée dans le temps et dans la forme, si l'hypothèse est correcte, de la langue des documents crétois. C'est une question de méthode qu'il me semble légitime de rappeler même si l'on n'est pas du tout basquisant, ce qui est le cas de l'auteur de ce compte-rendu.

L'exécution du livre est des plus soignées et témoigne chez l'auteur d'une connaissance très avertie de tout ce qui a été publié d'écritures minoennes. Il faut attendre que des spécialistes de ces questions, qui soient en même temps basquisants, se prononcent sur la valeur de ses interprétations.

A. CUNY.

1. Sur ce dernier, on rappellera que deux études ont paru ici-même : A. Cuny, *De l'emploi des « virgules » sur le disque de Phaestos* (t. XIII, 1911, p. 297-312, avec reproduction, p. 296, des faces A et B) ; — A. Cuny, *Le disque de Phaestos, essai d'interprétation* (t. XXVI, 1924, p. 5-29).

2. Voir *Revue*, 1924, t. XXVI, p. 170.

Ch. Picard, *La vie privée dans la Grèce classique* (Bibliothèque générale illustrée, t. XVI). Paris, Rieder, 1930 ; 1 vol. in-4° pot, 108 pages avec LX planches.

Préludant à la grande collection annoncée par la Société G. Budé, voici un précieux ouvrage dont le besoin se faisait bien sentir en notre pays. Bienheureux l'étudiant d'aujourd'hui qui pourra bénéficier, dans ce petit livre si riche en sa concision, de la vaste expérience de l'auteur et de la mise au point si nécessaire qu'il réalise. Car si mainte remarque nous met au courant des plus récentes découvertes de l'archéologie et de l'érudition, ou vivifie le passé par la comparaison avec le présent, l'originalité du livre consiste surtout dans son effort de réaction contre l'idéalisme littéraire qui a déformé notre vision de la Grèce depuis l'Antiquité elle-même.

Ce courageux souci de vérité éclate à toutes les pages : ainsi attire-t-on notre attention dès le début sur le caractère âpre, dramatique pour ainsi dire, de la géographie, de l'histoire, de la mythologie, de la vie pratique ; tout n'est pas rose dans la vie privée du Grec : austérité de la vie agricole, dangers des voyages, insalubrité des villes, insuffisance du mobilier, manque d'hygiène de la population, cruauté de l'esclavage, d'une façon générale, rudesse de la vie dans un pays essentiellement pauvre. Mais si l'auteur nous met en garde contre l'exagération de ce point de vue (au sujet des enfants, des femmes, par exemple), n'est-il pas entraîné parfois lui-même par ce pessimisme? Peut-on affirmer, par exemple, que la Grèce est « un pays *grandiose*, mais qui n'est jamais simplement *agréable* » (p. 13)? Le souvenir des campagnes archéologiques, toujours dures, parfois épuisantes, dans l'âpreté des montagnes ou les tempêtes des îles, ne doit pas faire oublier les innombrables « petits coins » du Péloponèse, des îles du nord de l'Égée ou des îles Ioniennes, qui ont un agrément et même un charme voluptueux incomparable, sans parler des nuits idéales (inconnues chez nous), où une intense joie de vivre sourit dans toute la nature. Mais sans doute un peu de pessimisme est-il préférable aujourd'hui à la fadeur et à la fausseté d'un enthousiasme trop littéraire.

Le choix des planches dénote le même souci de réalisme : c'est une joie pour l'œil et pour l'esprit que de pénétrer ainsi dans l'intimité de la vie grecque. Il est agréable d'y retrouver quelques-unes des belles photos de Boissonnas et des documents tirés des fouilles françaises (rues et maisons de Délos, timbres amphoriques de Thasos) ou d'assez récentes découvertes athéniennes (reliefs du Musée d'Athènes, pl. XXXVI et XLVII)[1]. C'est un ouvrage que tout étudiant et tout amoureux de la Grèce antique voudra connaître et posséder.

A. LAUMONIER.

1. La photo 1 de la planche V (Ports du Pirée) est à l'envers ; peut-être a-t-elle été retournée à dessein, à cause de l'orientation ; mais l'effet est fâcheux.

Ch. Picard, *Les origines du polythéisme hellénique : l'art créto-mycénien* (collection *Art et religion*). Paris, Laurens, 1930 ; petit in-8° carré, 184 pages et XXIV planches hors texte.

On ne saurait faire une synthèse plus riche, plus rapide et plus attrayante que celle que réalise ici M. Ch. Picard, sur les relations de l'art et de la religion dans le monde égéen. L'introduction condense en seize pages des généralités qui s'appliquent à toute l'histoire de la religion grecque : difficulté d'interprétation des symboles (excès mystiques ou matérialistes), complexité des différentes couches de croyances, vitalité persistante du sentiment religieux, malgré le rationalisme qui l'étriqua à l'époque classique, efforts vers le monothéisme favorisés par les antécédents préhelléniques, par le relativisme des philosophes et le syncrétisme populaire, importance de la spiritualité mystique en Grèce, de la représentation artistique aussi, qui a su transformer l'idole magique primitive en une image de pure beauté.

Toutes ces constatations se dégagent du rapprochement de la Grèce et de la Crète. Six chapitres passent en revue les représentations et les croyances religieuses, depuis l'origine jusqu'à l'époque dorienne. Au point de départ règne non le fétichisme, mais un monothéisme anthropomorphique (avec l'unique déesse mère de l'Égéide), qui se transforme peu à peu en polythéisme par la différenciation, la division du travail, pourrait-on dire, et par l'adjonction d'un dieu masculin qui se dédoublera par une sorte de scissiparité. A côté se développe, sous des influences extérieures sans doute, un « polysymbolisme mystique » très important qui prend le pas sur la représentation directe de la divinité. Le monde divin secondaire (démons, plantes) n'a jamais donné lieu à une zoolâtrie ni à une dendrolâtrie véritables. Dans la représentation des démons se manifeste une liberté, une fantaisie qui s'opposent nettement à l'esprit formaliste de l'Égypte. Les rites agraires, où le culte des plantes est associé à leur culture, où les mystères de la végétation sont mis en rapport avec ceux de la mort et de l'au-delà, sont la preuve d'une sensibilité très attachante et originale. Autant que nous pouvons en juger (les documents sont si rares !), les Minoens montrent dans leur conception de l'au-delà un spiritualisme très sobre et créent des symboles originaux comme celui de l'âme-papillon. A l'époque mycénienne se mêlent survivances minoennes, nouveautés achéennes (importance donnée au dieu mâle) et apports étrangers. Même complexité dans les croyances funéraires, qui apparaissent beaucoup plus peureuses, pendant que le culte se matérialise. La conclusion nous montre les bouleversements qui surviennent après la guerre de Troie. Il n'y a pas dérivation directe entre la religion créto-mycénienne et le polythéisme proprement hellénique ; le symbolisme cédera la place à une forme plus matérialiste de la religion, à un anthropomorphisme exclusif, et alimentera seule-

ment le grand courant mystique, éleusinien, orphique, pythagorique, caché derrière la religion officielle. Bien des questions restent obscures et le resteront tant que la Crète ne nous fournira qu'un « livre d'images sans texte ».

Dans l'évolution de la religion minoenne, si spiritualiste, si antiformaliste, nous dit-on, une part pourrait être laissée, à côté des influences sociales et étrangères (p. 42 et 88), à un développement intrinsèque d'ordre spirituel, aidé au besoin par de puissantes individualités, symbolisées par les Minos et les Rhadamanthe : le passage de l'unique divinité féminine à une dualité où le dieu mâle finit par prévaloir semble une nécessité imposée par le progrès même de la culture religieuse : on s'attache à la forme concrète, visible, avant de dégager la notion abstraite de la vie invisible ; on révère la matière (*mater*) avant de se hausser jusqu'à l'esprit. Et cela expliquerait pourquoi le Dieu masculin est si peu représenté dans l'art crétois, et pourquoi encore, dans la Grèce classique, les dieux sont toujours bien moins nombreux que les déesses. Inversement, le christianisme populaire n'en est-il pas resté, dans des régions méridionales, où la vie intérieure est insuffisante, à un vrai monothéisme *féminin*? Mais qui nous renseignera sur la vie intérieure des Minoens? Au reste, c'est déjà un beau résultat que de pouvoir doser les influences extérieures subies par ce pays, dégager exactement son originalité religieuse, éclairer les complexes survivances de l'époque classique. L'ouvrage de M. Picard nous offre aussi le régal de quelques pages de choix ; les unes sont de saisissants raccourcis de lentes transformations (p. 85-86 et 95-99), d'autres traduisent — avec une compréhension digne de L. Ménard plusieurs fois cité par l'auteur — le profond sentiment de la nature qui animait le paganisme (p. 116 et suiv.) ; ailleurs, enfin, vibre la plus fervente admiration pour la sensibilité des artistes crétois (p. 133-135). On a un peu honte de souligner ainsi certaines pages dans un livre où nulle part la science n'a dédaigné de s'allier à la poésie.

A. LAUMONIER.

Union académique internationale : Corpus vasorum antiquorum. Great Britain : British Museum, fasc. 6, by **H. B. Walters** (prix : 12 sh. 6 d.). — *Grèce : Athènes (Musée national)*, fasc. 1, par **K. A. Rhomaios,** avec le concours de M[lle] **S. Papaspyridi** (prix : 80 francs).

Voici encore deux nouveaux fascicules du *Corpus vasorum*. Le sixième fascicule du British Museum est presque exclusivement consacré aux hydries ; il comprend vingt-cinq planches d'hydries à figures noires et vingt planches d'hydries à figures rouges, auxquelles s'ajoutent trois planches illustrant des lébès et des psycters. Toutes les hydries attiques de la galerie se trouvent ainsi publiées. Avec l'apparition de ce fascicule

les conservateurs du British Museum rattrapent l'infatigable éditeur des vases du Louvre, qui a également six fascicules à son actif.

Le *Corpus* d'Athènes était attendu avec impatience. L'accroissement des collections depuis le catalogue de Collignon-Couve et le supplément de M. Nicole, aussi bien que le nombre insuffisant des reproductions contenues dans ces ouvrages, rendaient particulièrement nécessaire l'établissement d'un inventaire illustré, au courant à la fois des enrichissements du musée et des progrès de la céramologie. M. Rhomaios et Mlle Papaspyridi ont bien mérité de nos études en acceptant de consacrer à ce travail leur expérience et leur science. Les séries représentées dans ce premier fascicule sont variées, mais toutes appartiennent à la fabrication attique ; nous trouvons huit planches de vases géométriques, quatorze de vases proto-attiques, attico-corinthiens et à figures noires, dix de vases à figures rouges de style sévère et dix-huit (dont une en couleurs) de lécythes à fond blanc. Pour les vases géométriques et à figures noires, la méthode de classement n'est pas la même que dans les grands musées d'Occident. Avec raison les auteurs ont préféré à un classement uniquement systématique un classement qui tînt compte des provenances ; ainsi groupés d'après les lieux de trouvaille, les vases géométriques de la région de l'Aréopage ou ceux du tombeau d'Isis à Éleusis, à une époque plus basse les poteries extraites du tumulus de Marathon, prennent toute leur importance. D'autre part, on les remerciera d'avoir tenu à ne pas nous donner seulement des documents archéologiques, mais à comprendre dans leur choix une très belle série de lécythes.

En vue de faciliter l'usage des fascicules suivants, qui, je l'espère, ne tarderont pas, je me permettrai de soumettre aux auteurs quelques remarques : il serait plus normal — et plus pratique — que les indices de classement fussent placés non au bas, mais au haut de la page, puisque avec le numéro de la planche ils constituent la référence. — Dans les séries pour lesquelles le classement topographique est intervenu à côté du classement systématique, il serait naturel que la provenance fût mentionnée au bas de la planche ; cette indication éviterait aux chercheurs la peine de se reporter au texte. — Rien n'indique que plusieurs figures se rapportent au même vase ; il fallait adopter l'un des deux systèmes en usage dans les autres fascicules, soit en faisant suivre de lettres différentes un numéro invariable, dans la même planche, pour chaque poterie, soit en utilisant ces ingénieux petits signes, inventés par M. Pottier, qui suggèrent tout de suite les rapprochements[1].

Charles DUGAS.

1. Dans la série III I *c*, la coupe pl. 2, fig. 2, 4, 6, n'est pas *signée* d'Évergidès, mais porte le nom d'Évergidès, écrit d'ailleurs Εὺεϼγιδεσε.— Dans une partie de l'ouvrage est employé le mot *pyxis*, dans l'autre le mot *pyxide ;* la forme préférable me paraît être la première, qui est grecque, alors que la seconde n'est ni française ni grecque.

A. S. Arvanitopoulos. *Stèles peintes de Dèmètrias-Pagasai — Bibliothèque de la Société archéologique d'Athènes*, nº 23 — (en grec). Athènes, Sakellarios, 1928; 1 vol. in-fol., 179 pages, avec 202 figures, 8 hors-texte de plans et coupes et X planches en couleurs.

A la fin de juillet 1907, M. Arvanitopoulos fouillait, près de l'enceinte d'une ville qu'il prit d'abord pour Pagasai, un monticule de terre ressemblant assez à un tumulus. Le tumulus, à la vérité, ne cachait qu'une grande tour, mais, en sondant celle-ci par acquit de conscience, le patient archéologue eut l'heureuse surprise d'y découvrir la première des stèles peintes qui sont devenues justement célèbres. Deux ans après, un mécène du pays, M. Alexios Athanasakès, dotait Volo d'un musée construit pour elles. Aujourd'hui elles garnissent les murs de six salles, et il en reste encore à installer dans une septième.

M. Arvanitopoulos a décidé de les publier par séries de dix planches en couleurs. La série inaugurale comprend huit stèles trouvées en 1907 dans le grand bastion : Stratonikos, Hèdistè, Archidikè, Aristoklès, Choirilè, Aphrodeisia, Phila, femme caressant un enfant. Les deux dernières sont complètement inédites ; elles ont été extraites en 1912 du troisième des bastions fouillés : celle de Rhodion Kléônos représente une femme accoudée sur un lit ; celle de Dèmètrios Olympou, un jeune homme assis près d'une table ronde, de l'autre côté de laquelle se tient un petit serviteur : M. Arvanitopoulos les considère toutes deux comme de bons spécimens de la tradition locale. Les planches ont été préparées à Munich d'après les aquarelles de E. Gilliéron. D'attentives descriptions les précèdent ; elles signalent quelques petites inexactitudes que l'on ne peut guère contrôler sur les photographies reproduites dans le texte. Celles-ci sont plutôt appelées à témoigner de l'état de conservation des peintures.

Malgré les précautions prises au moment de la découverte, il y avait toute raison de craindre que les couleurs ne disparussent promptement. Le danger paraît avoir été écarté de façon assez satisfaisante, mais non sans donner lieu à des discussions, à des atermoiements et à des expériences malheureuses. On en trouvera le détail dans la seconde partie du livre (p. 127-142). M. Arvanitopoulos nous dit que le seul remède efficace, auquel on dut revenir après l'avoir écarté, est celui qu'il avait employé d'abord, le fixatif des dessinateurs. Pour l'avenir, on retiendra cette indication avec les conseils dictés par son expérience.

La première partie (p. 11-126) nous offre une plus riche matière : observations sur la topographie de Dèmètrias et sur ses remparts ; relation des fouilles, accompagnée de la description des cinq bastions renfermant les stèles, et d'une partie de la nécropole ; histoire de Pagasai, de Dèmètrias et des établissements voisins, depuis les temps préhisto-

riques jusqu'à nos jours. J'indiquerai seulement quelques résultats, choisis entre beaucoup d'autres qui ne m'ont pas semblé moins intéressants.

Les cinq bastions se trouvent dans la partie sud et sud-est de l'enceinte ; ils se distinguent par leurs dimensions. Construits en briques crues sur des socles de pierre, ils renferment une tour plus ancienne que le revêtement extérieur. Les marbres des tombeaux ont été remployés dans ce revêtement et dans le remplissage entre les deux murs. Comme M. Arvanitopoulos le présume, il est très vraisemblable que ces tombeaux avaient été maltraités au cours d'un siège et que la restauration des remparts, avec agrandissement de quelques tours, a été poussée activement aussitôt après. Pour le remplissage, on a utilisé aussi des boulets de pierre ; d'autres, brisés ou épaufrés, ont été recueillis à quelque distance des murs. Le siège est sans doute celui de 169, le seul que l'on connaisse — imparfaitement d'ailleurs. Les tuiles des remparts portent des marques de fabrique : à en juger par l'aspect des lettres, elles peuvent dater du règne de Philippe V ou de celui de Persée.

Les tours intérieures ont sans doute été construites en même temps que l'enceinte par le Poliorcète. Cependant, M. Arvanitopoulos juge à bon droit la tour du bastion I plus ancienne. L'appareil y est beaucoup moins régulier ; les murs de l'enceinte font un crochet pour la rejoindre ; elle se dressait sur l'axe du port de guerre et dominait celui-ci. Ce serait un ouvrage de Philippe II. Le bastion qui l'enveloppe paraît avoir eu lui-même plus d'importance que les autres. A l'est (face antérieure) et au flanc sud les murs sont dédoublés. M. Arvanitopoulos suppose qu'une rampe passait entre les deux parois. Quoi qu'il en soit, l'existence d'une porte percée au pied du bastion, près d'un angle saillant, me semble exclue[1]. Une fausse braye contournait les bastions et se prolongeait devant la courtine ; en avant du bastion I elle était double.

M. Arvanitopoulos a retrouvé Pagasai au sud-ouest de Dèmètrias : il a constaté que les deux villes se touchent et que les enceintes sont superposées sur une petite partie de leur trajet. Il place Iolkos au kastro de Volo, Nèleia et Orménion dans la presqu'île, la première sur le mont Goritsa, la seconde sur la butte de Névestikè.

D'excellents index complètent ce beau volume, dont l'impression, plusieurs fois interrompue par les événements politiques, a duré seize ans. Pour la fin d'une aussi longue épreuve, l'auteur a droit à des féli-

1. Les nombreuses photographies, avec lettres de renvoi expliquées dans la légende, sont des documents précieux ; elles ne compensent pas entièrement les insuffisances de l'illustration graphique. M. Arvanitopoulos observe lui-même (p. 179) que la lithographie donnant le plan et deux coupes du bastion I a été traitée d'une manière déplorable. Pourquoi ne l'a-t-on pas remplacée et, en tout cas, complétée par quelques dessins au trait, reproduits mécaniquement, qui eussent donné une idée claire de la relation des différents murs, de la disposition et de la structure des courtines, de la porte de la tour, etc...?

citations particulières ; les historiens et les archéologues qui peuvent maintenant profiter de ses travaux ne les lui marchanderont certainement pas. Nous souhaitons que la publication des stèles peintes se poursuive sur un rythme accéléré. Mais de bons relevés des ouvrages militaires des deux villes ne sont pas moins nécessaires. Il y a là, pour l'histoire de la fortification grecque, une mine d'or qu'il ne faudrait pas gâcher.

R. VALLOIS.

H. N. Couch, *The Treasuries of the Greeks and Romans*. Menasha, G. Banta, 1929 ; 1 vol. in-8°, 112 pages. Prix : $ 2,50 (cloth), 1,50 (paper).

Dissertation universitaire : ch. I, signification et destination des trésors ; ch. II, dérivation ; ch. III, développement du type de la tholos ; ch. IV, temples grecs ; ch. V, les trésors de Délos, Olympie et Delphes ; ch. VI, trésors de temples romains ; ch. VII, petits trésors ; bibliographie ; index.

« On désire, autant qu'il est possible, restreindre cette étude à l'aspect archéologique de la question, c'est-à-dire aux édifices, salles ou réceptacles, dans lesquels les trésors étaient conservés, et se garder de toute digression sur la politique ou l'administration financières... » (p. 1). Ce programme eût autorisé M. Couch à supprimer les digressions sur l'*invention des trésors* (ch. VII, 3), ou sur la *banque* (ch. VII, 9), sujet qu'il semble mal connaître, puisqu'il imagine que les sanctuaires recevaient de l'argent en dépôt et n'en prêtaient point (p. 107). En revanche, on ne sait pourquoi les troncs à offrandes n'ont obtenu que deux paragraphes tout à fait insuffisants (p. 98-99). Il n'y aurait eu aussi qu'avantage à laisser de côté la question des temples archaïques de l'Acropole et le problème de l'Hékatompédon (ch. IV, 2) ; mais on aurait pu nous dire comment les offrandes étaient disposées dans les temples et en quoi consistaient matériellement les caisses sacrées. Le ch. V devrait être complété et mis au point. Le ch. III semble plus personnel : l'auteur s'est ingénié à découvrir un lien entre les greniers égyptiens, les tombes à coupole, les trésors souterrains, les pithoi, l'omphalos, les ruches, les prisons ; il ne paraît pas avoir toujours distingué les associations d'idées et les coïncidences fortuites de la filiation archéologique. Je ne sais comment il se représente les « tholoi des temples » (?). Il y a d'étranges lapsus : *Fouilles de Delphes*, citées à propos du « temple d'Apollon » de Délos (p. 69) ; « The various compartments of the Parthenon served to house the treasuries of varying types... *The parthenon, the sanctuary of the goddess, was occupied by the statue...* » (p. 64) !

R. VALLOIS.

L. Séchan, *La danse grecque antique.* Paris, E. de Boccard, 1930 ; 1 vol. grand in-8°, 371 pages, avec 71 figures dans le texte et XIX planches hors texte.

De Jules-César Scaliger à Paul Valéry, Terpsichore eut ses fidèles, qui lui vouèrent de remarquables études, littéraires, archéologiques, philosophiques. Une des plus originales et des plus pénétrante fut l'*Essai sur l'orchestique grecque* de Maurice Emmanuel, publié aussi, à la même date, sous cet autre titre : *La danse grecque antique d'après les monuments figurés.* Quelques années plus tard, en 1909, M. Louis Séchan rédigeait à son tour, pour le tome IV du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, l'article *Saltatio.* Depuis lors, il n'a cessé de scruter le problème, de suivre attentivement les travaux des savants étrangers, de confronter son expérience propre avec celle de spécialistes comme Festa ou Brinkmann, Weege ou Lawler. C'est le résultat de ces longues et patientes recherches qu'il nous offre aujourd'hui.

Dans un premier chapitre, il montre l'importance du sujet, indique l'étroite connexion de la danse avec la poésie et la musique, rappelle l'aide précieuse qu'apportent au témoignage des textes les images des vases peints. Rien de plus profondément religieux, quant à ses origines et dans son essence, que le mouvement rythmique, accompagné de cris ou de bruits résonnant en cadence. Chez les primitifs, il jouit d'une faveur extrême, due à sa vertu magique, à la croyance universelle qu'il détourne de l'homme les influences pernicieuses et met en déroute les mauvais esprits (p. 11 et 85).

Le second chapitre expose l'idée singulièrement haute que les Grecs se sont faite de la noblesse et de l'utilité de la danse. La danse, comme l'enseigne Platon, « s'est développée sous l'inspiration des dieux » (p. 36). Elle passe même pour être leur création et ils tirent d'elle un des éléments constitutifs de leur félicité. D'où le mot d'Apulée que les hôtes immortels de l'Olympe trouvent souvent leur joie dans les chœurs : « Graeca numina plerumque choreis gaudent » (p. 38). La danse n'est pas d'une moindre utilité pour les humains. Au physique, comme au moral, elle a une force curative qui lui donne place dans la discipline de Pythagore, tout autant que dans la thérapeutique d'Oribase (p. 41). Elle est foncièrement éducatrice, ce qui lui vaut les prédilections de Socrate (p. 42) : éducatrice du corps, dont elle assure l'équilibre esthétique ; éducatrice de l'âme, puisqu'elle lui infuse le sentiment de l'ordre, de la mesure et de l'harmonie. Voilà pourquoi Platon invite les jeunes gens à danser « non seulement *bien*, mais *le bien* » (p. 45).

Au chapitre III sont abordées les questions techniques : caractères spécifiques de l'orchestique grecque, groupement des personnages, mouvements, temps et pas, gestes et figures. Bien que les Hellènes n'aient ignoré ni le pas de deux, ni la danse d'un seul exécutant isolé, c'est avant

tout la forme chorale qui prédomine chez eux (p. 57). Autre particularité significative, ils ne visent pas à rapprocher les sexes (p. 60). Le genre « anamix », constitué par le mélange de ceux-ci, est rare et ne s'est répandu qu'à la longue. Encore faut-il observer que, « par un contraste frappant avec la pratique moderne, dans le pas de deux, l'homme et la femme ne semblent jamais se toucher » (p. 62). Un couple qui s'enlace, comme dans nos salons mondains, constitue en effet un être hybride, auquel sont interdits le langage du geste et la poésie de l'expression. En Grèce, au contraire, le danseur ne se borne point à rythmer des pas : il « parle avec les mains » (ταῖς χερσὶν λαλεῖν) ; il parle avec tout son corps ; il révèle, par sa mimique, l'idée qui lui sert de thème et communique aux spectateurs les sentiments dont il est animé (p. 66-67).

L'orchestique comporte une telle variété de manifestations qu'il n'est pas facile de les classer d'une façon rationnelle. Platon, au septième livre des *Lois*, ne retient que deux types : la danse guerrière et la danse pacifique. Il écarte aussi bien la danse orgiastique que la danse bouffonne, parce que ni l'une ni l'autre n'a de valeur politique, ce qui autorise le législateur à les laisser en dehors de la cité, comme n'intéressant pas le progrès social (p. 77-78). M. Séchan, dont les obligations d'historien débordent la casuistique de l'homme d'État, garde la classification platonicienne, mais en l'élargissant et en la complétant. Après avoir défini et décrit la danse guerrière (ch. IV), puis la danse pacifique (ch. V), il passe en revue trois autres catégories : les danses orgiastiques (ch. VI), les danses des fêtes publiques et du théâtre (ch. VII), les danses de la vie privée (ch. VIII).

Parmi les danses guerrières auxquelles sont attachés les noms des Courètes, des Saliens et des Corybantes (p. 87-89), figure, au premier rang, la pyrrhique, autrement dit, si l'on admet l'étymologie qui fait dériver le mot de la couleur du costume dont étaient revêtus les exécutants, la « danse rouge » (p. 93). On sait que nulle part elle ne fut plus longtemps en vigueur qu'à Sparte, où, dans la préparation militaire, elle était « un véritable exercice d'entraînement » (p. 94).

Comme danses pacifiques, on citera l'emmélie, consistant en évolutions processionnelles accompagnées d'un péan (p. 116-117), l'hyporchème, genre d'orchestique à la fois animée et silencieuse, où les danseurs ne chantent pas, tandis que les chanteurs ne dansent pas (p. 117-118), la géranos ou « grue », farandole dont les ondulations semblaient imiter les tours et détours de Thésée dans le Labyrinthe de Crète (p. 120), les parthénies, ou danses virginales, chères aux pays doriens (p. 123-128), enfin, les caryatides, danses célébrées, en l'honneur de l'Artémis de Caryae, par de jeunes Lacédémoniennes coiffées du calathiscos (p. 135-137). Entre tant d'œuvres d'art suggérées à la plastique par l'orchestique, il convient de mentionner celle que l'École française d'Athènes exhuma dans ses fouilles de Delphes : ce groupe des trois filles-fleurs,

marquées au cachet de Praxitèle, qui sont un des plus gracieux échantillons de l'emmélie apollinienne (p. 139-141).

Passons maintenant au cycle dionysiaque. Dionysos n'est d'ailleurs pas le seul à régner ici. L'asiatique Cybèle dispute au dieu thrace l'empire de la frénésie religieuse. Dans cette orchestique passionnée, « il semble que le danseur veuille exténuer son corps, le briser et anéantir en même temps la conscience qu'il a de lui-même, qu'il veuille s'affranchir de sa propre personne et des tristesses de la vie pour trouver son repos au sein de la divinité dispensatrice du délire orgiastique où il finit par goûter, dans l'extase, la suprême félicité » (p. 153). Si les caryatides delphiques traduisent la mimique empreinte de mesure et d'harmonie, c'est la Ménade de Scopas qui peut le mieux représenter le type émouvant de la danseuse tordue par la folie sacrée (pl. IX, 2).

L'auteur aborde ensuite le théâtre, sous sa triple forme, tragique, satyrique, comique. Dans la tragédie, issue du dithyrambe, la danse se lie aux divers chants exécutés par le chœur : aussi le nom d'orchestre, « lieu où l'on danse », est-il donné à l'endroit où se tiennent les choreutes (p. 187). Indépendamment de ceux-ci, les acteurs se livrent eux-mêmes à la danse, par exemple sous l'action de la joie ou de la douleur : « Un rôle comme celui d'Agavé, dans les *Bacchantes*, est, par excellence, un rôle dansé » (p. 193).

Non moins qu'aux fêtes publiques, la danse s'associait aux circonstances diverses de la vie privée. L'orchestique de cette dernière série comprend : 1. Les danses de la nativité ; 2. Les danses nuptiales ; 3. Les danses funèbres ; 4. Les danses du banquet — souvent fort licencieuses, quand les courtisanes, rivalisant entre elles d'inventions galantes, imaginaient la joute « dont seule la Vénus Callipyge du Musée de Naples donnerait une juste idée » (p. 229) ; 5. Les danses populaires — telle la quête rhodienne faite au rythme de la jolie chanson de l'hirondelle (p. 234).

Pareils à la triple caryatide delphique surmontant la colonne d'acanthe, trois chapitres, modernes prolongements d'une institution antique, couronnent l'ouvrage. L'un nous expose la rythmique et la plastique animée du Genevois Jaques-Dalcroze, cet « épigone de l'hellénisme » (p. 268), qui s'est employé si heureusement à ressusciter l'orchestique grecque ; l'autre commente *L'âme et la danse* de Paul Valéry, ce dialogue platonicien d'une métaphysique un peu tendue où le Français moyen, resté au stade berceur de la philosophie renanienne, trouvera un remède « au poison des poisons, l'ennui de vivre », en apprenant à la fois que la danse est « l'acte pur des métamorphoses » et que toute création « n'est qu'un défaut dans la pureté du Non-être » (p. 286-287) ; le troisième, plus accessible au commun des mortels, nous entraîne sur les pas d'Isadora Duncan, cette enthousiaste interprète de la symphonie des sons par la symphonie du geste, qui, lorsque le fluide musical

la transformait en médium, se proclamait non une danseuse, mais « un pôle magnétique » (p. 340-341).

Tels sont les thèmes, fort divers, qu'a traités, avec une souple maîtrise, M. Louis Séchan. Il y déploie à l'envi les qualités de l'helléniste, de l'archéologue et du lettré. La présentation matérielle du volume, typographie, figures et planches, est digne de la valeur du fond. Nous avons là, dans tous les sens du mot, un beau livre. Qui saura l'extraire, en temps opportun, de sa bibliothèque, y puisera de quoi combattre le *taedium vitae*, sans être obligé de recourir à la panacée de Paul Valéry et de danser en personne, comme David, devant l'Arche[1].

Georges RADET.

La vie publique et privée des anciens Grecs : V. *Les classes, les métiers, le trafic*, par **Paul Cloché,** avec illustrations par **Jacques Léon-Heuzey.** Paris, Les Belles-Lettres, 1931 ; 1 vol. in-4°, 127 pages, avec 37 gravures dans le texte et XL planches hors texte.

Voici encore un ouvrage que distingue la parfaite alliance de la science et du goût. Ici, deux auteurs se sont partagé la tâche. Un historien, dont la culture grecque ne cesse de s'étendre à toutes les parties d'un si riche domaine, M. Paul Cloché, a rédigé le texte qui forme le corps du livre. L'illustration se recommande d'un nom célèbre dans les fastes de l'archéologie : elle a pour régisseur impeccable M. Jacques Léon-Heuzey. On ne s'instruit pas moins à parcourir les fines et sobres légendes des planches qu'à lire l'exposé auquel renvoient ces notices évocatrices. Une telle réussite esthétique montre à quel point, dans certaines familles privilégiées, aujourd'hui comme au temps de la Renaissance, le sens de l'art est héréditaire.

Ce beau volume comprend quatre chapitres : I. La vie de combats, de parade et de luxe de l'aristocratie ; II. Les travaux ruraux des classes moyennes et pauvres (économie agricole, production des céréales, labourages, semailles et récoltes, confection de la farine et du pain, plantations d'oliviers et de vignes, fabrication de l'huile et du vin, élevage, chasse et pêche) ; III. La vie industrielle (travaux de mines, travaux de l'argile, travail du métal, du bois, de la pierre, du cuir, filage et tissage) ; IV. Le

1. Les danses actuellement en usage sont pour la plupart aux antipodes de la Grèce. Mais il en est une, le fandango, qui fait exception. Quand on le voit danser au pied de la Rhune, sur la place d'Ascain, ou mieux, dans tel village isolé du contact de la « Gasconia » et de ses baigneuses en pyjama, comme Zugarramurdi, cet art spontané, aux origines millénaires, semble une résurrection de l'orchestique grecque. Là non plus les exécutants ne s'enlacent point et, quand les femmes participent à la danse, elles restent séparées des hommes. Là aussi les mains « parlent », en harmonie avec le rythme des pas, tandis que les corps souples rayonnent par la noblesse innée du geste et le génie souverain du style. De simples bouviers de la montagne, mainteneurs de la vraie tradition, comme Santiago Ordoke ou Esteben de Cheruenborda, eussent fait l'admiration de Socrate.

commerce et le trafic (instruments de vente et moyens d'échange ; négoce terrestre et maritime, navires et ports).

L'appropriation de l'image au texte témoigne des soins les plus attentifs. Bien entendu, nous retrouvons maints tableaux d'une notoriété courante : tels le Cortège funèbre du grand cratère de la nécropole attique du Dipylon (p. 2 et pl. I, 2), les Noces de Thétis et de Pélée du Vase François (p. 6 et pl. VI, 1), le Festin du peintre céramiste Smikros (p. 51 et pl. XXI, 3), la scène, dessinée par Douris, d'Eôs ramassant le corps de son fils Memnon (pl. XXII, 2), où se montre, comme le note E. Pottier, « le sentiment poignant d'une Pietà conçue par un artiste chrétien », la Pesée et l'embarquement du silphion sur la fameuse coupe d'Arcésilas (p. 21 et pl. XL). Mais l'ingénieuse diplomatie de M. J. Léon-Heuzey a su colliger beaucoup d'autres monuments, sinon inédits, du moins peu accessibles et dont la bonne grâce de ses correspondants lui a procuré des photographies excellentes. On citera, parmi ces reproductions, celle des Femmes pilant le grain (p. 14 et pl. IX, Musée de l'Ermitage), due à Mlle Maximova ; celle du Sculpteur sur bois (p. 60 et pl. XXVII, 1, Musée de Copenhague), due à MM. Poulsen et Johannsen ; celle de l'Acheteur devant l'étalage d'un potier (p. 51 et pl. XXXII, 1), envoyée de Baltimore par M. David M. Robinson ; celles des Ventes d'huile (p. 82 et pl. XXXII, 2 ; XXXIII, 1, Musée du Vatican), communiquées par M. Nogara ; enfin, celle du Marchand de thon (pl. XXXVI, 2, Musée de Céfalu), communiquée par M. Rizzo.

Un des vifs agréments du livre tient à la transposition, en savoureuses images, de tels ou tels passages des grands classiques. Homère et Aristophane sont les poètes dont l'inspiration trouve sa réplique la plus fréquente chez les humbles fabricants de vases. Mais des textes moins connus bénéficient du même avantage : ainsi, pour ne rien dire de Longus traduit par Amyot (pl. XVII, 7), l'épigramme de Camiros dont le thème apotropaïque a son équivalent sur une hydrie de Munich (pl. XVIII, 3) ; ainsi encore le croquis d'Hérondas, relatif à un cordonnier atteint d'alopécie, et que semble décalquer plaisamment une coupe du British Museum sous l'espèce d'un confrère dont la calvitie resplendit au milieu des attributs de son métier (pl. XXXI, 1). Il y a de même un épisode, conté par Plutarque, auquel me font songer les deux pittoresques figures cynégétiques d'un lécythe de Vienne (pl. XVI, 2) : c'est l'instant dramatique où, pour délivrer Thèbes, Pélopidas et ses compagnons se mettent en route, déguisés en chasseurs, avec leur attirail et leurs chiens. Grâce à MM. Cloché et Heuzey, tout un coin de l'Antiquité grecque nous est rendu avec le naturel exquis de sa vie familière [1].

Georges RADET.

1. Autres mérites du volume : des notes explicatives, une bibliographie méthodique et un précieux index, qui serait plus utile encore si l'on y avait joint la mention des auteurs cités.

P.-S. — De l'ouvrage qui vient d'être analysé on rapprochera, outre la brillante et originale évocation, par Charles Picard, de *La vie privée dans la Grèce classique* (voir ci-dessus, p. 268), une non moins attrayante esquisse de H. Philippart : *L'Athènes des vases peints, scènes de la vie privée* (extrait de l'*Acropole*, n° de juillet-décembre 1930, in-8°, 21 pages, avec IV planches) :

« Après avoir suivi le cortège des Panathénées sur l'Acropole, le désir nous prend de nous répandre dans la ville basse avec le peuple, de suivre les femmes au gynécée, les désœuvrés à leurs plaisirs, les travailleurs dans leurs ateliers, de retourner aux champs avec les campagnards, dans la montagne avec les pasteurs, dans les embarcations avec les marins... Oubliant la *Bible mythologique* qu'il illustre pieusement en transposant sur l'argile les tableaux des maîtres renommés, le céramiste se mue par moments en annaliste bavard et indiscret, en ironiste. Nous lui devons d'amusantes épigrammes, de curieux instantanés de la chronique du foyer et de la rue, une sorte de film non censuré dans lequel les bienséances nous obligeront à faire de larges coupures » (p. 2).

Nous retrouvons ici la « Smikra du psykter d'Euphronios qui lance son *latax* pour l'élégant Léagros qu'elle désire » (p. 15) : c'est le jeu fameux du *cottabos* (p. 8 et pl. II, 3 ; cf. Cloché-Heuzey, p. 6 et pl. V, 3 et 4). Nous retrouvons aussi la scène de festin où l'une des artistes soutient « d'un air de flûte le chant d'un des invités qui module, la tête renversée, une romance sentimentale » (p. 8 et pl. IV : étude et vue d'ensemble dans Cloché-Heuzey, p. 51 et pl. XXI, 3). Nous retrouvons encore, pour passer du plaisant au sévère, l'*onos* ou *épinétron*, cet ustensile qui servait à faciliter le filage des flocons de laine destinés à la quenouille (p. 8 : cf. Cloché-Heuzey, p. 70 et pl. XXIX, 2 et 5)[1].

A propos des hétaïres ou courtisanes, qui tenaient tant de place en marge de la société régulière et que l'auteur nous dépeint « effrontées, superstitieuses, amoureuses de leur propre beauté, folles de parures, gourmandes et paresseuses, langoureusement étendues sur des coussins, l'amulette ou la périscélide à la cuisse » (p. 14), notons ce passage : « Jolies danseuses aux voiles indiscrets, musiciennes de talent, elles apportent dans les festins l'entrain d'une gaîté malicieuse que rien n'effarouche, une coquetterie provocante, une perversité lascive, quelquefois aussi le charme d'un esprit orné, d'une conversation raffinée » (p. 15). Ce vivant croquis ne s'applique-t-il point, trait pour trait, à la célèbre Thaïs d'Athènes, qui, dans le cômos de Persépolis, exerça une si délirante action sur Alexandre[2]?

G. R.

II. — Pour deux des publications mentionnées ci-dessus (p. 268 et

1. Un catalogue des plus utiles termine l'article. Ce « choix de documents et d'illustrations » résume, dans un ordre méthodique, toute une bibliothèque.

2. Cf. G. Radet, *Alexandre le Grand*, p. 192-193.

278), voici un tableau de concordance des planches, avec reproduction des légendes :

A. Ch. Picard.	B. Cloché-Heuzey.
VI, 2 (pêche côtière).	XVII, 7 (pêcheur à la ligne).
VII, 1 (gauleurs d'olives).	X, 1 (récolte des olives).
VII, 2 (manœuvre du pressoir).	X, 2 (pressoir à huile).
VIII, 1 (jeune pâtre en costume de montagne).	XIV, 3 (berger).
XII, 2 (paquetage de voyage sur mulet de bât).	XXXVII, 1 (âne chargé).
XVI, 1 (en char vers la maison de l'époux).	XXXVIII, 3 (char nuptial).
XXVII, 1 (le gai banquet).	XXI, 3 (le festin de Smikros).
XXVII, 3 (chez les courtisanes).	V, 4 (le jeu du kottabos).
XXXI, 1 (tissage d'art : le métier de Pénélope).	XXVIII, 2 (Pénélope à son métier).
XXXII, 1 (femme cardant la laine sur sa jambe nue).	XXVIII, 1 (femmes préparant la laine).
XXXIII, 2 (fileuse à la quenouille).	XXIX, 3 (fileuse).
XXXVIII, 1 (hoplite et cavalier : les adieux).	II, 1 (départ pour la guerre).
XXXIX, 1 (cavalier athénien avec la chlamys).	II, 2 (le bel Érothémis).
XL, 1 (une échoppe de cordonnier).	XXXI, 1 (cordonnier).
XL, 2 (le client chez le cordonnier : prise de mesures).	XXX, 2 (cordonnier).
LII, 2 (vente de l'huile).	XXXIV, 2 (marchand d'huile).
LIII, 1 (une contestation sur la mesure du marchand).	XXXII, 2 (vente d'huile).
LIV, 1 (dans la forge).	XXIII, 1 (forge).
LIV, 3 (un four de potier).	XX, 2 (intérieur d'un four).
LV, 1 (un peintre de coupes).	XX, 3 (peintre de figures).
LV, 3 (une fonderie de bronzes d'art).	XXIII, 3 (forge).
LVI, 1 (atelier de bronziers : statuaires).	XXIV, A (atelier de fondeurs : fonte d'une statue). Cf. détails dans XXIII, 4.
LVI, 2 (chez l'armurier : pour Achille).	XXV, 1 (Héphaistos remettant à Thétis les armes d'Achille).

G. R.

Ch. Dugas, *Aison et la peinture céramique à Athènes, à l'époque de Périclès* (collection *Les grands artistes*). Paris, H. Laurens, 1930 ; 1 vol. in-8°, 128 pages, avec 24 planches hors texte.

Au *Douris* d'Edmond Pottier, dont nous avons signalé jadis la valeur et l'intérêt (*Rev. Ét. anc.*, t. VII, 1905, p. 399-400), un des meilleurs disciples du maître céramographe, Charles Dugas, donne une suite tout à fait digne, comme fond et comme forme, de son modèle. Le titre du livre est emprunté à la signature d'une coupe du Musée de Madrid, qu'ornent les Exploits de Thésée (p. 49, fig. 10, et p. 121, fig. 25). Ce vase est le seul qui nous soit parvenu avec le nom de l'artiste. Mais, « en réunissant autour de cet unique exemplaire ceux qui offrent avec lui des analogies suffisantes pour faire croire à une communauté d'origine » (p. 38), on reconstitue un ensemble dont les spécimens définissent à merveille ce qu'on appelle le « style libre », en vigueur de 460 à 400, par opposition au « style sévère », qui caractérise le demi-siècle précédant Périclès (p. 5). Vers l'époque de la guerre du Péloponnèse, dans le genre choisi par lui, « Aison apparaît comme le représentant le plus complet de la sensibilité athénienne ; à ce titre, il mérite une place à part parmi les décorateurs de son temps » (p. 70).

L'introducteur et patron d'Aison appartient à cette élite des spécialistes de haute culture qui, tout en approfondissant un sujet, excellent à l'élargir. Un des attraits de son travail est de montrer partout, avec autant de finesse que de pénétration, les liens étroits qui unissent les humbles productions de la céramique aux grandes œuvres des arts majeurs, peinture ou sculpture. Dans la première moitié du ve siècle, l'influence qui prédomine est celle de Polygnote ; dans la seconde, celle de Phidias. Comme type du pathétique tout intérieur créé par le goût polygnotéen, on citera le cratère d'Orviéto, conservé au Musée du Louvre, qu'illustre une scène de bataille où d'excellents juges reconnaissent, imitation d'un tableau du Pœcile, « l'Aube de Marathon » (p. 20-27, et p. 9, fig. 1). Comme reflet du génie phidiesque, « mélange de force et d'aisance, de simplicité et de dignité », on mentionnera l'Achille, si noble dans sa robuste souplesse, de l'amphore du Vatican (p. 43-47, et p. 21, fig. 4).

Bien d'autres rapprochements nous sont suggérés. Par exemple : entre la composition d'un stamnos du Musée britannique et le système axial des frontons d'Égine et d'Olympie (p. 75, et p. 17, fig. 3) ; entre le Viol de Cassandre, sur une coupe du Musée du Louvre, et la Niobide des jardins de Salluste (p. 60-61, et p. 41, fig. 8) ; entre l'attitude des corps nus d'Atalante et d'Hippomène, sur un cratère du Musée de Bologne, et le rythme des statues polyclétéennes (p. 95, et p. 85, fig. 17 ; p. 89, fig. 18) ; entre la gigantomachie d'une amphore de Milo, au Musée du

Louvre, et le mouvement tumultueux où se complaira l'École de Pergame (p. 115, et p. 113, fig. 23).

Partis d'une atmosphère de spiritualité, où triomphe l'analyse morale, comme dans le Triomphe de la musique, symbolisé par Orphée chez les Thraces (cratère de Géla, au Musée de Berlin, p. 28, et p. 13, fig. 2), nous aboutissons au genre gracieux et recherché dont le principal interprète est Meidias. Les poteries meidiesques, avec leurs applications de dorures qui rehaussent les accessoires, baies de lauriers, colliers et bracelets de femmes, ailes des Éros, inaugurent une technique de décadence. A ce style brillant et luxueux, Charles Dugas applique fort justement l'épithète de « riche » (p. 121). On pourrait même dire : « nouveau riche ».

Georges RADET.

A. Kammerer, *Pétra et la Nabatène : l'Arabie Pétrée et les Arabes du Nord dans leurs rapports avec la Syrie et la Palestine jusqu'à l'Islam.* Paris, Geuthner, 1929 ; 2 vol. in-8º, un de texte, XIII-630 pages, avec 7 planches, 4 cartes et 74 figures, et un atlas de 152 planches.

Diplomate et voyageur, M. A. Kammerer, dont on a signalé ici un des précédents ouvrages (*Revue*, t. XXIX, 1927, p. 326-327), profita d'un séjour de sept ans en Égypte pour visiter Pétra, « la perle des cités mortes, le site mystérieux, tout de grès rose et mauve, où de somptueuses façades funéraires, taillées à vif dans les falaises verticales » de la sombre faille du Sikh, nous conservent, « en fines sculptures, la réplique des fresques de Pompéi » (p. VII et X). Cette excursion lui donna l'idée de réunir tout ce qu'on savait, non seulement sur l'étrange civilisation dont ce repaire du désert fut le théâtre, mais sur la Nabatène et les régions circonvoisines.

Maintes recherches de détail avaient fait partiellement revivre le peuple caravanier, non moins propre au brigandage qu'au négoce, sous le contrôle duquel s'effectuaient les échanges entre la mer Rouge et la mer Morte, la Palestine et le golfe Persique. Mais une étude d'ensemble manquait. C'est ce travail de coordination qu'a entrepris l'auteur. Sans être ni un orientaliste ni un archéologue, sans prétendre défricher en personne les *incognita* du terrain sémitique, il a dépouillé, groupé et classé les centaines de publications qui se rapportaient à son sujet. Une pareille synthèse, qui témoigne d'une grosse puissance de labeur et d'une heureuse faculté d'assimilation, rendra les plus grands services.

Le mérite d'avoir rappelé l'attention du monde moderne sur l'antique Pétra, plus ou moins oubliée depuis les Croisades, revient au voyageur suisse J.-L. Burckhardt. Mais, bien que celui-ci parcourût la contrée sous l'habit musulman et le nom de cheikh Ibrahim, un légitime sentiment de prudence l'empêcha de procéder à un minutieux relevé des

ruines ; car des notations de ce genre, en cette lointaine année 1812, l'eussent fait prendre pour un magicien, chercheur de trésors, soupçon qui risquait d'entraîner sa perte. Après lui, des Français, Léon de Laborde et Linant, en 1828, le duc de Luynes, en 1864, réussirent à examiner de près les monuments de la cité-nécropole et à les reproduire sur des planches de grand format. A partir de 1896, le site attire toute une légion de savants, en particulier les Dominicains de l'École biblique de Jérusalem (RR. PP. Vincent, Germer-Durand, Lagrange, Jaussen, Savignac), et l'érudition allemande, avec Brünnow et Domaszewski, entre à son tour en lice.

Quand il s'agit d'un pays, comme celui des Nabatéens, pour lequel les textes classiques sont rares et d'une exactitude médiocre, les informations que procurent l'archéologie, l'épigraphie, la numismatique suppléent tant bien que mal aux énormes lacunes de la tradition littéraire. Malgré tout, les annales de ces tribus pillardes au guet dans les rochers de leurs âpres solitudes restent sommaires et décousues. De cet aride chaos émergent quelques points à retenir :

1° Ethnographie. — Il y a lieu de considérer les Nabatéens comme venus, par infiltrations lentes, de l'Arabie proprement dite. Les noms qu'ils portent « sont toujours à radicaux arabes ». Aussi, pour René Dussaud, l'origine arabe de ces immigrants n'est guère douteuse, bien que la langue nabatéenne soit un dialecte araméen. Mais, suivant une loi constante, ces nomades ont adopté l'idiome des populations sédentaires auxquelles ils se sont mêlés ou substitués (p. 28).

2° Importance géographique. — La Nabatène, avec ses chameliers qui dominaient les routes issues d'Aden, comme ceux de Palmyre accaparaient le trafic en provenance du golfe Persique, fut le prototype de l'État marchand d'Odenath et de Zénobie. Mais Tadmor était une palmeraie à sources magnifiques. D'où son attrait supérieur : « Les mêmes causes y firent fleurir, deux ou trois siècles après l'apogée nabatéenne, une civilisation aussi brillante que celle de Pétra, et non moins éphémère, marquée de même par des mausolées et par des monuments grandioses » (p. 70).

3° Rôle historique. — Détenteurs d'une voie naturelle sur la frange de deux continents, entrepreneurs de caravanes et rouliers du désert, les Nabatéens ont manifesté à diverses reprises leur humeur cupide et batailleuse en marge de la grande histoire. Parmi tant de querelles sans portée, un épisode se détache avec plus de relief : celui d'Aelius Gallus, dont l'expédition en Arabie se termina par un échec. On en rendit responsable le vizir d'Obodas III, Sylléos, qui, après diverses vicissitudes, fut condamné à mort et décapité sur l'ordre d'Auguste.

Un siècle plus tard, sous Trajan, la Nabatène perdit son indépendance. Ce qui motiva sa réduction en province romaine, ce fut sans doute la nécessité de surveiller « le grand désert triangulaire entre

l'Euphrate, la Palestine et l'Arabie, dont les limites imprécises permettaient aux bandes indisciplinées de se livrer au pillage » (p. 262) ; ce fut aussi le désir « de mettre la main sur un des points sensibles du commerce de l'encens, des aromates, des épices, des denrées de l'Inde » (p. 261). En 131, le grand empereur voyageur, Hadrien, honora Pétra de sa visite (p. 280).

M. Kammerer nous conduit ensuite dans « le val Moyse et l'Oultre-Jourdain » à l'époque des croisades. Cette partie de son livre sortant de notre cadre, nous ne l'aborderons pas. Une dernière remarque : le vif intérêt que l'on goûte à la lecture du texte est doublé par le charme expressif de l'atlas, lequel reproduit, en 152 planches, une belle variété de paysages et de monuments d'une grande valeur pittoresque ou documentaire. D'excellentes cartes, dressées par M. Hutin, géographe du ministère des Affaires étrangères, assurent à leur auteur la gratitude des historiens et des archéologues.

Georges RADET.

G. Contenau et **V. Chapot**, *L'art antique*, *Orient*, *Grèce*, *Rome* (collection *Histoire universelle des arts*, publiée sous la direction de Louis Réau). Paris, Armand Colin, 1930 ; 1 vol. in-4°, 418 pages, avec 311 figures dans le texte.

M. Louis Réau, dont les recherches originales et fécondes ont renouvelé sur tant de points notre connaissance de l'art moderne, s'est proposé d'atteindre un public beaucoup plus large que celui des spécialistes et de mettre à la portée des esprits cultivés les acquis patients de l'érudition. Il a donc tracé le plan d'une *Histoire universelle des arts*, qui doit comprendre quatre volumes, où s'échelonneront toutes les catégories de monuments figurés depuis les temps primitifs jusqu'à nos jours. Le premier de ces ensembles, consacré à l'époque antique, est l'œuvre de MM. Georges Contenau et Victor Chapot, tous deux qualifiés de longue date par leurs publications savantes.

Car il n'y a de bonne et efficace vulgarisation que si elle se fonde sur un travail d'analyse approfondie dû à l'auteur même de la synthèse. Cette condition est parfaitement réalisée ici. M. Contenau, pour l'Orient, M. Chapot, pour la Grèce et Rome, ont préludé par de multiples études personnelles à l'exposé général qu'ils nous donnent cette fois. L'un et l'autre sont des experts ayant l'habitude de répartir le matériel archéologique à sa vraie place dans les grands cadres de l'histoire.

Embrasser en quatre cents pages plusieurs millénaires de création artistique n'est possible qu'à la condition d'éliminer de la masse documentaire tout ce qui n'est pas d'essentielle importance. Ainsi ont procédé nos deux critiques : « Nous n'avons retenu, pour chaque période, que quelques monuments typiques, bien représentatifs de la classe à

laquelle ils appartiennent, afin d'éviter une sèche énumération » (p. 1). Mais la rigueur de la sélection se concilie avec l'attrait de la nouveauté. On s'est plu à reproduire, comme échantillons de choix, les pièces que de récentes fouilles ont exhumées : par exemple, l' « étendard » d'Our (p. 37, fig. 23) ou le tombeau d'Ahiram (p. 121, fig. 108). Non moins évocateur est le Dragon sacré de Babylone (p. 109, fig. 99). Voici une métropole tombée en poussière dont les vestiges actuels répondent mal aux descriptions des Anciens : ce bas-relief aide à restituer la splendeur des constructions gigantesques, avec leurs étages de briques émaillées qu'ornaient des frises d'animaux fantastiques.

On louera M. Contenau de n'avoir pas examiné séparément, à l'exclusion l'une de l'autre, ces deux terres, non seulement voisines, mais quasi jumelles, que sont l'Égypte et l'Asie occidentale. Un de ses mérites consiste à dégager leurs rapports et leurs similitudes, leurs emprunts et leurs réactions réciproques. Chacune des sections du livre forme ainsi un diptyque, où, d'âge en âge, la civilisation de la vallée du Nil et celle des vallées du Tigre et de l'Euphrate se font face. Les chapitres II à V sont conçus de la sorte. Ils nous mènent des plus lointaines origines à la conquête d'Alexandre et au monde sorti du démembrement de son Empire. Un VIe chapitre, intitulé « Le trait d'union : Canaan », marque le rôle propre de la Phénicie et de la Palestine.

La seconde partie de l'ouvrage, domaine de M. Chapot, est la plus étendue (256 pages, au lieu de 131 que renferme la première). Elle caractérise tour à tour : I. L'art préhellénique (Troie, monde minoen, monde mycénien) ; II. L'époque archaïque (style géométrique, ionisme et dorisme, Égine, Olympie, Grande-Grèce) ; III. L'apogée ,de 450 à 430 (Phidias et son temps, l'hégémonie de Périclès) ; IV. Les années troubles (430-380 ;) V. Le IVe siècle (Scopas, Praxitèle, Lysippe) ; VI. L'époque hellénistique (à laquelle se rattache le paragraphe de M. Contenau sur les Ptolémées) ; VII. Les caractères généraux de l'art grec ; VIII. L'Italie non romaine (art étrusque) ; IX. Rome et son empire (Pompéi, l'art augustéen, l'art sous les Julio-Claudiens, les Flaviens, les Antonins et les Sévères, la fin de l'art antique).

Les notions, forcément succinctes, de l'exposé général ont pour complément une bibliographie : bibliographie sommaire, groupée en un bloc, pour la section orientale ; bibliographie plus détaillée, accompagnant chacun des chapitres de la section grecque et romaine. Un excellent index achève de rendre maniable ce volume, dont l'exécution matérielle, impression, illustration, ne laisse rien à désirer[1].

GEORGES RADET.

1. P. 247, fig. 204, la provenance vraie a été rectifiée dans la table des gravures. Autre modification à signaler : p. 96, Ivriz, que le texte place « en Haute-Syrie », se trouve sur le versant nord du Taurus, face au plateau lycaonien.

J. Bidez, *La vie de l'empereur Julien.* Paris, Les Belles-Lettres, 1930 ; 1 vol. in-8°, x-408 pages.

Restituer d'un trait sûr la physionomie complexe et heurtée du prince que les Chrétiens ont flétri du nom d'Apostat, juger en critique impartial une carrière pleine de contradictions, faire le point juste entre le dithyrambe des fidèles et la satire des adversaires est une de ces tâches semées de pièges devant laquelle hésitent les plus courageux. M. Joseph Bidez, en l'abordant, était servi par deux qualités maîtresses qui ne se trouvent pas souvent réunies : une stricte discipline de philologue et une large expérience d'historien.

Savant éditeur de textes[1], il excelle à en dégager la substance. Familiarisé de longue date avec la pensée de Julien, il connaît à fond son personnage. La sympathie qu'il lui voue reste véridique. Il ne le surfait pas plus qu'il ne le dénigre. Il illustre ses mérites, comme ses erreurs, avec une égale force, en les replaçant à leur échelle dans l'atmosphère troublée où le philosophe hirsute, métamorphosé tout à coup en capitaine et en administrateur, a grandi, souffert et combattu.

Premier faisceau de lumière, le rappel de ses hérédités physiques et morales : « Nervosité, sensibilité, emportements et enthousiasmes, piété dévote et mystique d'un Asiatique ; — goûts artistiques, vivacité et finesse d'esprit d'un Hellène ; — simplicité, activité et endurance d'un paysan de la Mésie, toutes ces particularités de son tempérament pourraient provenir, les unes de son ascendance maternelle ou de son aïeule, la princesse syrienne Théodora, les autres de la race mésienne de ses ancêtres du Danube. On rencontrerait difficilement un plus singulier mélange de qualités diverses, même dans les maisons princières où le sang est le plus mêlé » (p. 5-6).

Munis de ce signalement initial, nous pouvons, sans être déconcertés, suivre les avatars du polémiste religieux, génie livresque paradoxalement voué à l'action. Trois étapes dans cette destinée tragique : I. L'enfance et la jeunesse de Julien (331-355) ; II. Julien César (355-360) ; III. Julien empereur (360-363).

Première période : mélancolie et détresse, existence précaire d'un orphelin qui, privé de sa mère dès le berceau, ne tarde pas à voir périr son père dans le carnage dynastique de 337, claustration à Macellum en Cappadoce, sombre et tyrannique éducation chrétienne, crise de croyance, évasion d'une foi réfractaire vers le miracle grec et la mystique néo-platonicienne, apostasie secrète guettée par la délation, puis, soudain, au plus fort d'un régime de terreur, la tendre compassion de l'impératrice Eusébie intervenant en faveur du suspect de la veille et l'intronisant sur la scène du monde, en coadjuteur du souverain pou-

1. Cf. *Revue*, t. XXVII, 1925, p. 69-71.

voir, tel nous apparaît, en vingt chapitres aussi variés que nuancés, le pathétique roman des origines.

La seconde partie du livre nous conte le bel intermède politique et militaire du séjour en Gaule, courtes années de gloire pure entre l'accablement sinistre d'une adolescence entourée de menaces et la foudroyante surprise de la catastrophe dernière. Julien, qui se plut tant dans « sa chère Lutèce », mérita bien, après sa victoire de Strasbourg et son expédition outre-Rhin, de vivre, chez les Parisiens, ses meilleurs jours d'apothéose. Sur cette boucle de la Seine, où Jules César avait commandé en despote, n'a-t-il point revêtu, lui, le César né aux rives du Bosphore, la figure tutélaire d'un sauveur digne d'être mis au rang des patrons de la cité?

On dirait que cette ville, dont il vanta le charme, a été son palladium, comme si une volonté du sort ne lui permettait point de s'éloigner d'elle sans y laisser le talisman de son éphémère bonheur. Quand il la quitta, ce fut pour commencer une guerre civile, bientôt remplacée par une guerre religieuse ; ce fut pour légiférer à contre-courant dans les nuées de l'illusion ; ce fut pour renouveler en Mésopotamie, non pas la marche triomphale d'Alexandre, mais la désastreuse retraite de Crassus.

Il y a tant d'étranges disparates dans l'œuvre de Julien qu'on éprouve un vif embarras à la définir. M. Bidez s'y emploie avec sagacité, intelligence et mesure. Il ne justifie pas l'artificielle résurrection tentée au profit du polythéisme grec ; mais il l'explique. L'hellénisme, à cette époque, conservait toute sa puissance de rayonnement cosmopolite : « On perdait le goût et l'habitude d'apprendre le latin, même dans les milieux les plus instruits, et, quand on magnifiait le patrimoine de la culture, c'était la vieille gloire de la Grèce, et non celle de Rome, que l'on exaltait » (p. 43).

Ce n'était donc nullement engager une partie perdue d'avance que de retourner au paganisme pour sauver l'Empire : « Gardons-nous, à cet égard, de nous laisser tromper par l'issue d'une lutte qui semblait alors encore incertaine. L'entreprise qui séduisit Julien paraissait si tentante aux païens de son temps que, depuis Magnence, durant deux siècles au moins, elle donna lieu à d'incessantes tentatives de contre-révolution... L'hellénisme offrait, en effet, d'abondantes et précieuses ressources à qui voudrait lui rendre la maîtrise du monde » (p. 84).

Cela est vrai et je m'accuse d'avoir jadis trop vertement taxé Julien d'esprit faux et de raté impérial[1]. Disons plutôt, avec M. Bidez, que la réforme antichrétienne du séide de Maxime d'Éphèse, sortie de la prédication des théurges néo-platoniciens, « fut avant tout l'acte d'un mystique séduit par des promesses d'immortalité céleste et de visions béatifiques » (p. 83). Ce qui manquait à cette âme ardente, pénétrée de sa

1. *Rev. Ét. anc.*, t. IV, 1902, p. 318-320.

vocation surnaturelle, c'était, comme dans toute légende de martyr, « le tact » (p. 84). Voici, je crois, la restriction décisive. Le descendant et adorateur du dieu Soleil offre des titres surabondants pour être sacré homme de génie ; mais, ne l'oublions pas, l'homme de génie ne crée rien de viable sans l'humble grain de bon sens qui légitime ses inspirations les plus audacieuses.

Georges RADET.

P.-S. — En même temps que l'historien belge donnait sa biographie de Julien paraissait le *Iulianus* du savant italien Corrado Barbagallo (extrait du *Dizionario epigr. di Antichità Romane di Ettore De Ruggiero*, vol. IV, p. 173-209, Spoleto, Tip. dell'Umbria, 1930, in-8°, 33 pages). C'est un résumé clair et vigoureux, accompagné des références principales et où se détachent, citations bien choisies, les passages essentiels des textes. Plan méthodique en cinq parties. I. La première jeunesse (331-355). II. Julien César (355-361) : 1. L'élection ; 2. La délivrance des Gaules ; 3. L'usurpation (360) ; 4. La guerre civile. III. Julien seul empereur (361-363) : 1. La politique religieuse ; 2. Les réformes administratives ; 3. L'insurrection chrétienne ; 4. Julien à Antioche (juin 362-mars 363) ; 5. L'expédition contre les Perses (mars-août 363). IV. Les écrits de Julien. V. Sources épigraphiques, numismatiques et papyrologiques, avec relevé des magistratures, des titres et des parentés familiales. Une bibliographie, mentionnant quarante-sept ouvrages classés par ordre chronologique, termine cet excellent article.

Sur le gros problème qu'on se posera toujours en face de l'Apostat, à savoir comment doit être jugée sa tentative de restauration païenne, M. Barbagallo se prononce, lui aussi, avec une nuance apologétique très marquée, en faveur du rude adversaire de l'Église. Quel sentiment avait guidé Dioclétien lorsqu'il déchaîna sa terrible persécution? Le désir de mettre fin à une prédication antimilitariste qui désagrégeait l'État, la volonté de rétablir la vieille discipline romaine, faute de laquelle l'Empire s'effondrerait en lambeaux. C'est ce même souci de *romana disciplina* qui anime la contre-offensive de Julien. Julien, devant des idées religieuses néfastes importées d'Orient pour la ruine du *mos majorum*, n'a point senti et agi d'une autre manière que Caton, Auguste, Vespasien, Trajan (p. 17).

Non moins que l'énergie politique du nouveau Dioclétien, M. Barbagallo défend son génie militaire, non seulement à propos des campagnes de Gaule et de Germanie, ce qui va de soi, mais dans sa pénible marche à travers les plaines de l'Euphrate et du Tigre. Selon lui, quand Julien reprit la route suivie jadis, après la mort de Cyrus le jeune, par les Dix-Mille, il ne faut voir dans cette opération du général en chef ni une retraite, ni un abandon du projet de destruction de la puissance perse, mais bien une nouvelle combinaison stratégique destinée à réaliser, par

la jonction avec l'armée d'Arménie, le programme antérieurement conçu (p. 27). Peut-être. Observons du moins que l'écrivain combattant ne fut pas cette fois aussi heureux que Xénophon.

Il n'égale pas non plus, comme talent littéraire, l'auteur de l'*Anabase*. Ses écrits sont d'une qualité secondaire (p. 29). Est-ce là une hérédité de paysan du Danube? M. Barbagallo ne lui décerne pas le laurier d'Apollon : « sarà un grande principe, ma' resterà sempre un artista mediocre » (p. 8).

GEORGES RADET.

Neue deutsche Ausgrabungen, unter Mitwirkung von W. Andrae, G. Bersu, F. Birkner, A. Brueckner, E. Buschor, F. Fremersdorf, A. von Gerkan, K. Hörmann, H. Junker, G. Karo, J. Keil, A. Kiekebusch, F. Kutsch, H. Lehner, S. Loeschke, A. E. Mader, F. Oelmann, Ch. Rauch, P. Reinecke, M. Schede, A. M. Schneider, C. Schuchhardt, A. Stieren, W. Unverzagt, J. Vonderau, G. Welter, Th. Wiegand, herausgegeben von **Gerhart Rodenwaldt,** mit einem Vorwort von **Georg Schreiber,** (*Deutschtum und Ausland, Studien zum Auslanddeutschtum und zur Auslandkultur*, herausgegeben von **Georg Schreiber,** 23-24 Heft). Münster in Westfalen, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung, 1930 ; 1 vol. in-8°, 278 pages.

Voici un livre de vulgarisation, au sens le plus large du mot. Il est destiné au grand public allemand, auquel il donnera une idée des fouilles archéologiques conduites en divers pays, depuis le début du siècle et en particulier depuis la fin de la grande guerre, par des savants allemands (ou autrichiens). Dans une introduction historique, le président de l'Institut archéologique allemand, G. Rodenwaldt, a brièvement indiqué le caractère de ces explorations, la méthode suivie, les résultats obtenus. Viennent ensuite, groupées sous les deux rubriques *Pays étrangers* et *Allemagne*, de brèves et substantielles notices consacrées à chacun des chantiers de fouilles par le chef de l'entreprise ou l'un de ses principaux associés.

Les *Pays étrangers* (la plus petite moitié du volume leur est réservée) sont la Grèce, l'Asie Mineure, la Mésopotamie, l'Égypte. L'œuvre accomplie dans les deux premiers est décrite à grands traits d'un côté par E. Buschor, de l'autre par M. Schede. Les monographies sur Tirynthe, Samos, Égine, le Céramique, sont dues respectivement à G. Karo, E. Buschor, G. Welter, A. Brueckner ; celles qui concernent Pergame, Angora et Aezani, Éphèse, ont pour auteurs Th. Wiegand, M. Schede, J. Keil. Enfin, une étude sur Cnide, à la fois un peu plus développée et d'un caractère plus général que ses voisines, est intitulée par A. von Gerkan *La fouille d'une ville antique*.

Tous ces exposés, sans apporter rien de proprement nouveau, résument fort à propos des articles dispersés dans de multiples revues, parfois même des volumes entiers. L'ouvrage est illustré de trente figures au trait (dans le texte ou hors texte) et de soixante-deux bonnes reproductions photographiques, réparties entre trente-sept planches. On regrettera seulement que, suivant une pratique trop souvent adoptée dans les livres de ce genre (surtout en Allemagne et en Italie), il ne se trouve au bas des pages qu'un très petit nombre de références indiquant au lecteur profane ou à demi profane, qui souhaiterait de satisfaire plus pleinement sa curiosité, le titre des travaux de première main auxquels il devrait s'adresser.

Marcel BULARD.

Aristophane, t. V : *L'assemblée des femmes, Ploutos ;* texte établi par **V. Coulon** et traduit par **H. Van Daele**. Paris, Les Belles-Lettres, 1930 ; 1 vol. in-8°, 147 + 147 pages.

Il faut louer le rythme régulier et allègre avec lequel MM. Coulon et Van Daele ont mené à bien leur double tâche d'éditeur et de traducteur d'Aristophane. Ils nous livrent dans ce volume les deux dernières comédies du poète, *les Femmes à l'assemblée* et *Ploutos*. Comme dans les volumes précédents, le texte est établi avec diligence et prudence : peu de conjectures personnelles, et qui presque toutes se rapportent à l'orthographe ou à la distribution des personnages.

J'ai déjà dit ici même ce que je pensais de la traduction. Elle a le grand mérite d'être littérale. A mon goût, elle l'est trop. Cela nuit à l'aisance : quand il s'agit de rendre un poète aussi spontané qu'Aristophane, tout ce qui sent le travail et l'effort est une façon d'infidélité. Mais laissons cette querelle de méthode. Les deux solides *Notices* sont un résumé judicieux et une mise au point de ce qui a été écrit sur la composition et les tendances de ces deux pièces. M. Van Daele a raison, je crois, de dire qu'Aristophane n'a pas tiré de son imagination les théories communistes, qu'il met en action dans l'*Assemblée*, et qu'elles avaient dû être réellement formulées par quelques doctrinaires politiques de ce temps. Mais c'est certainement à tort qu'il invoque les vers 805-810 (plus exactement, 812-813) et 1089-1090, comme preuve que des projets plus ou moins utopiques de cet ordre avaient été proposés, sous forme de lois ou de décrets, à Athènes. Les deux passages allégués n'ont pas du tout ce sens. De même, j'estime, avec M. Van Daele, que, dans le *Ploutos*, le talent d'Aristophane n'a pas faibli, autant que d'aucuns le prétendent : c'est une pièce infiniment agréable à lire. Mais c'est cause perdue que de nier l'incohérence logique de la composition. Guéri de sa cécité, Ploutos a-t-il octroyé la fortune à tous les hommes sans exception, ou uniquement aux justes? C'est ce qu'il est à peu près

impossible de décider. Dans la première hypothèse seulement — mais elle est contraire à la donnée première de la pièce — on s'explique le cas du jouvenceau qui vivait aux crochets d'une vieille et qui, subitement enrichi, l'a lâchée. Car ce n'est pas évidemment à titre de vertueux que ce greluchon a pu être enrichi. Sur ce point spécial, la morale grecque n'était pas, j'imagine, en désaccord avec la nôtre. Quant au sycophante qui se plaint d'être ruiné, son cas est moins clair encore. Si, en effet, tous les hommes sont devenus riches, il a dû le devenir lui-même. Et, si la richesse est réservée aux justes, il trouvera dans les convoitises et les intrigues des malhonnêtes gens ample matière à son industrie. N'oublions pas, toutefois, qu'à la représentation les spectateurs n'avaient pas le loisir de réfléchir, comme le fait le lecteur, sur ces inconséquences. Le poète avait su en tirer des effets comiques, et cela suffisait à le justifier.

Nous attendons maintenant de MM. Coulon et Van Daele l'édition prochaine des *fragments* d'Aristophane. S'ils y joignent ceux des autres poètes de la Comédie ancienne, ils feront œuvre plus utile encore.

Oct. NAVARRE.

Anthologie grecque. Première partie : *Anthologie palatine*, t. III (livre VI) ; texte établi et traduit par **Pierre Waltz**. Paris, Les Belles-Lettres, 1931 ; 1 vol. in-16, 170-193 pages. Prix : 30 fr.

M. Pierre Waltz vient de faire paraître un nouveau tome de son édition de l'*Anthologie*, dont le début a été annoncé ici même il y a deux ans (*Revue des Études anciennes*, 1929, p. 268-269). Le présent volume contient le livre VI, qui est consacré aux épigrammes votives (ou du moins regardées comme telles). L'édition en est faite suivant la même méthode que celle des deux premiers tomes. Une notice assez détaillée nous renseigne sur l'origine du recueil et sur les diverses sortes d'épigrammes qu'il renferme : inscriptions réelles, dédicaces fictives (sérieuses ou satiriques), pièces introduites arbitrairement dans le livre VI. La traduction est en général précise et s'efforce de rendre (autant qu'il est possible en français) la recherche qui caractérise beaucoup des pièces de l'*Anthologie ;* cela ne va pas toujours sans quelques longueurs, mais souvent on ne pouvait éviter autrement la monotonie, en particulier dans les séries d'épigrammes à sujets analogues (VI, 11-16 et 179-187, offrandes des trois frères chasseurs ; 62-68, offrandes du vieux scribe ; 217-221, le Galle et le lion)[1]. L'apparat critique signale les principales variantes et, en plusieurs cas, propose des leçons nouvelles et plausibles

1. A VI, 188, 1. M. Waltz rend λαγωβόλα par *lévriers ;* il avait paraphrasé le mot à VI, 152 ; or, sa traduction est elle-même accompagnée d'une note explicative ; en ce cas, n'aurait-on pu hasarder « tue-lièvre » ou « attrape-lièvre » qui aurait plus de clarté?

(sinon toujours certaines) dues, soit à l'éditeur, soit à M. Desrousseaux ; parfois, cependant, le texte transmis nous semble mériter d'être conservé (VI, 118, 4-6 : ὠγρευτὴρ et πρᾶτα s'accorderaient bien avec les autres formes doriennes. VI, 197 : l'unanimité des témoignages anciens, mettant l'inscription du « trépied de Platées » à la troisième personne, aurait pu, semble-t-il, l'emporter sur le texte des manuscrits qui donnent la première). L'apparat critique pourrait être allégé de quelques variantes qui ne concernent que l'accentuation ; mais de ce fait la page de texte se trouverait plus courte que la page de traduction. Or, celle-ci est déjà trop restreinte pour l'annotation qui nous a paru plus copieuse que dans les volumes précédents et qui se prolonge par une dizaine de pages placées à la fin de l'ouvrage ; ainsi, le lecteur peut plus facilement comprendre ces petites pièces où la concision ne va pas toujours sans obscurité. Au risque de passer pour trop difficile à satisfaire, nous souhaiterions — rarement — quelques modifications dans un prochain tirage : le latin pourrait être avantageusement remplacé par le français dans la plupart des notes empruntées aux éditeurs modernes (p. 55, n. 1 ; 110, n. 2 ; 132, n. 2 ; 138, n. 5 ; 147, n. 3) ; — p. 50, n. 1 (VI, 57, 4) : Teucros pourrait être un Grec revenu d'Arabie ou un Arabe hellénisé, non pas forcément esclave ; — p. 111, n. 2, et p. 174 (*ad* VI, 214) : les deux notes ne semblent pas s'accorder sur les dimensions des trépieds offerts par les Dinoménides ; en fait, il est bien probable que ceux-ci étaient inégaux ; — p. 112, n. 3 (VI, 216) : l'allitération n'est pas là un pur jeu de mots, mais un rappel intentionnel de l'idée de « salut » (σῴζειν) ; — p. 163, n. 1 (VI, 338) : les Muses du monument de Xénoclès semblent en avoir été le motif principal, tandis que les Muses de Mantinée ne faisaient qu'*assister* à la victoire d'Apollon sur Marsyas et décoraient seulement une base ; — p. 179 (*ad* VI, 273) : pour les navigateurs anciens, Syracuse ne pouvait se trouver sur la route de Délos à Locres[1].

Il faut féliciter et remercier M. Waltz de poursuivre avec tant de régularité l'édition d'un recueil aussi considérable, où la variété des pièces risque de lasser le traducteur, et nous devons souhaiter que rien ne vienne ralentir, que tout vienne accélérer le rythme selon lequel paraissent ses volumes.

Georges MATHIEU.

B. J. H. Ovink, *Philosophische Erklärung der platonischen Dialoge Meno und Hippias Minor*. Amsterdam, H. J. Paris, 1931 ; 1 vol. in-8°, xii-206 pages.

C'est à un point de vue presque exclusivement philosophique que s'est placé Ovink pour étudier le *Ménon* et l'*Hippias Mineur ;* il se

1. Quelques coquilles gênantes ont subsisté : p. 49, lire : *Eunomos ;* p. 80, lire : *freins ;* p. 158, lire : *Cranaos.*

refuse d'ailleurs à consacrer à Platon des recherches historiques, et son ouvrage est, à proprement parler, une étude critique des idées platoniciennes contenues dans les deux dialogues, en particulier de celles qui concernent la « connaissance » et « l'opinion fausse » dans le *Ménon* et de celles qui traitent du « mal moral » dans l'*Hippias*. L'exposé comprend une introduction générale et deux chapitres où les dialogues sont divisés en larges sections, dont chacune est l'objet d'un commentaire séparé. Quant à la signification générale des dialogues platoniciens, Ovink semble penser (cf. p. 3, 36, 74 et suiv.) qu'ils sont une transposition des questions que Platon s'est posées à lui-même et qu'on peut retrouver en lui le conflit du « philosophe » et du « sophiste ». Le *Ménon* montrerait un état de la pensée platonicienne moins profond que ne fait l'*Hippias* qui lui serait postérieur (Ovink revient ainsi à la « chronologie logique » de Schleiermacher, malgré le caractère un peu simpliste des prémisses qu'elle suppose).

L'auteur a voulu transposer en langage philosophique moderne les problèmes posés par Platon, et c'est principalement de Kant qu'il rapproche le philosophe athénien. Cette aversion pour l'étude historique, si elle met en lumière la valeur que conservent certains traits du platonisme, n'est pas sans présenter des inconvénients : l'exposé devient souvent abstrait et presque scolastique, et il arrive à l'auteur de reprocher aux personnages de Platon (par exemple, p. 158, 166) d'ignorer des théories bien postérieures à eux. La même méthode est responsable du caractère superficiel de certaines affirmations ou tout au moins de leur banalité (cf. p. 106 ce qui touche les sophistes, ou p. 54 ce qui concerne Ménon, où Ovink ne signale même pas la différence frappante qui existe entre le personnage de Platon et le Ménon de l'*Anabase*). Enfin, les citations grecques sont défigurées par de très nombreuses fautes d'accentuation. L'ouvrage se trouve ainsi moins intéressant qu'il n'eût pu l'être pour l'historien de la littérature et même pour l'historien de la philosophie.

Georges MATHIEU.

Cicéron, *De l'Orateur*, livre III. Texte établi par **H. Bornecque** et traduit par **E. Courbaud** et **H. Bornecque**. Paris, Les Belles-Lettres, 1930 ; 1 vol. in-8°, 117 pages (pages de texte double).

Avec ce volume, qui est pour la plus grande partie dû à M. Bornecque, s'achève l'édition du *de Oratore*, commencée par M. Courbaud. Le texte est établi avec le même soin que dans les deux tomes précédents. L'éditeur y intervient personnellement un certain nombre de fois, soit pour une question d'orthographe (11 *quoi*), soit pour une clausule (82 *effluxisse*), mais surtout pour bannir du texte courant ce qui lui apparaît comme des gloses. M. Courbaud bannissait toute une phrase en 60, M. Bornecque exclut encore des groupes de mots plus ou moins importants en 49, 103, 105, 167, 172, 205, et signale une lacune en 50. Au

paragraphe 208, le groupe [*uel plura etiam esse possunt*] paraît frappé d'athétèse, mais toute indication manque à ce sujet dans l'apparat. — Lire *Codd. det* = Codices deteriores à la page des Sigla ; p. 28, 69, *Tuscum et.*

Trois index terminent le volume : un pour les mots grecs, un pour les noms propres, un pour les termes de rhétorique (où l'on cherchera, du reste en vain, les chiffres gras destinés à signaler les renvois les plus importants). Ce dernier sera tout à fait utile.

E. GALLETIER.

Ovide, *Les Métamorphoses*, tome III (XI-XV), texte établi et traduit par **G. Lafaye.** Paris, Les Belles-Lettres, 1930 ; 1 vol. in-8°, 168 pages (pages de texte double).

Avec ce tome s'achève la traduction des *Métamorphoses*, qui nous faisait si grand besoin. Il est dû au regretté G. Lafaye, qui put, avant sa mort, annoter ces derniers livres et le doter de l'Index nominum indispensable pour la consultation d'un semblable recueil de fables.

On sait les difficultés particulières que présentait l'édition d'une œuvre que son auteur a voulu détruire et dont la tradition manuscrite est demeurée passablement confuse et incertaine. Le nombre considérable des manuscrits parvenus jusqu'à nous, preuve du succès du livre auprès de la postérité, contribuait à rendre la tâche plus malaisée encore. M. Lafaye a réussi à nous donner un bon texte appuyé sur un apparat critique discret. Quant à la traduction, elle offre, dans ce dernier volume, les mêmes qualités d'exactitude, d'aisance et de variété que dans les précédents.

E. GALLETIER.

Horace, *Odes et Épodes*, texte établi et traduit par **F. Villeneuve.** Paris, Les Belles-Lettres, 1927 ; 1 vol. in-8°, 234 pages (pages de texte double).

Ce ne sont pas les traductions d'Horace, en vers et en prose, qui nous manquent en France, et sans doute la liste n'est pas close des magistrats lettrés qui, dans les loisirs de la retraite, aiment à reprendre en mains les bons auteurs de leurs années de jeunesse et à mettre une fois de plus en français l'œuvre de Tacite ou celle d'Horace. Et pourtant, malgré les qualités de certaines de ces traductions, il nous manquait une version qui unît à l'élégance les qualités de précision que nous réclamons aujourd'hui. C'est cette œuvre-là que M. Villeneuve a voulu nous donner dans ce gros volume qui renferme la partie lyrique des poèmes d'Horace.

Le volume est gros et passe un peu les dimensions usuelles des éditions Budé. Aussi bien semble-t-il être un peu plus qu'une simple traduction. Il est, en effet, précédé d'une longue introduction de plus de quatre-vingts pages où l'auteur s'attarde complaisamment à la biographie du poète, à la publication de ses œuvres, à l'étude de ses modèles. Vient

ensuite l'histoire du texte d'Horace et de ses éditions, qui est une bonne mise au point. Une courte analyse métrique des odes termine cette introduction, qui, au total, renseigne très exactement le lecteur sur le poète, l'œuvre et la tradition. J'ajoute que M. Villeneuve est très au courant des travaux les plus récents et a semé de-ci de-là les références les plus utiles pour l'examen plus complet des questions qu'il touche ou qu'il pose.

Ce même souci louable d'information et d'explication se manifeste au cours de la traduction dans les notes si copieuses qui figurent au bas des pages : elles ne donnent pas seulement un renseignement d'ordre mythologique, historique ou littéraire ; elles introduisent parfois une justification du sens adopté, une discussion sur le texte ou sur l'ambiguïté d'une construction. C'est dire le souci scrupuleux avec lequel M. Villeneuve a étudié, édité et traduit son auteur, et le profit que l'on peut tirer de son ouvrage.

Traduire un poète est chose délicate et il est rare qu'on évite l'élégance infidèle ou l'exactitude prosaïque. M. Villeneuve a pris résolument le parti de l'exactitude ; mais j'ai peur qu'il n'ait parfois voulu la pousser trop loin et qu'il n'ait bien inutilement alourdi la phrase en la calquant de trop près sur celle d'Horace : il en résulte des ruptures de construction, de reprises de sujets qui laissent une impression pénible.

Dirai-je enfin que l'apparat critique est surchargé et manque de clarté? On ne voit pas trop l'utilité qu'il pouvait y avoir à introduire là les fautes d'orthographe du Montepessulanus 425, pour lequel M. Villeneuve me paraît professer une tendresse excessive, ou à citer, pour les autres manuscrits, des variantes qui sont purement orthographiques et sans nul intérêt. Et puis dans cet apparat s'enchevêtrent encore trop souvent discussions, références, parenthèses, tant et si bien que l'indispensable est un peu noyé par ce flot et surnage difficilement. Il eût fallu là moins de choses et plus d'air : ce défaut est la rançon de la conscience apportée par M. Villeneuve à son travail.

E. GALLETIER.

SÉNÈQUE, *Questions naturelles*, texte établi et traduit par **P. Oltramare** (collection G. Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1929 ; 2 vol. in-8°, 353 pages (pages de texte double).

Ce livre est, je crois, le dernier du regretté professeur honoraire à l'Université de Genève, et il lui fait grand honneur. Dans une longue préface qui atteste en quelle intimité M. Oltramare a vécu avec la pensée de Sénèque sont abordées les diverses questions qui se posent à propos des *Questions naturelles*, la date, les intentions de l'auteur, l'étendue de l'ouvrage et l'ordre des différents livres, ainsi que leurs titres et leurs préambules. Suivent des pages très suggestives sur la méthode scientifique suivie par Sénèque et sur la doctrine qui s'exprime dans ces sept

livres : un court tableau esquisse en quelques traits sa physionomie de savant et nous permet de comprendre la faveur que l'œuvre entière trouva près de la postérité.

Dans l'établissement de son texte, M. Oltramare ne s'éloigne pas sensiblement de la position prise par Gercke : il s'est donné la peine cependant de refaire lui-même la collation des principaux manuscrits des deux classes Φ et Δ. Quelle que soit la valeur qu'il reconnaît au Parisinus H, le texte apparaît assez souvent gâté, comme l'indiquent dans l'apparat critique les conjectures des philologues modernes que l'éditeur a rapportées, dans les passages difficiles, pour permettre au lecteur de faire son choix. Lui-même a proposé un certain nombre de corrections dont il s'explique dans l'Appendice critique qui est à la fin de chaque volume.

La traduction est aisée et se lit agréablement : suivant les déclarations mêmes de l'éditeur, elle s'efforce de rendre moins la lettre que la pensée de l'auteur. Elle donne bien l'intelligence du texte — et c'est à ce résultat que concourent encore les notes de toutes sortes qui font de cette édition un très précieux instrument de travail. Chaque livre est précédé d'une notice qui par avance en résume le contenu, mais qui signale aussi l'importance des matières traitées, les sources qui ont inspiré Sénèque et l'usage qu'il en a fait. Des notes de caractère scientifique, philosophique ou littéraire accompagnent le texte de chaque page : quelques-unes d'entre elles, plus longues, sont rejetées dans l'Appendice exégétique de chaque volume. Quand j'aurai indiqué enfin un index des matières à côté d'un index des noms propres, j'aurai signalé toutes les commodités qui s'offrent au lecteur dans cette édition ; elle rend facile désormais l'étude d'un livre qui n'est pas le moins intéressant de l'œuvre de Sénèque.

E. GALLETIER.

MARTIAL, *Épigrammes*, tome I (livres I-VII), texte établi et traduit par **H. J. Izaac.** Paris, Les Belles-Lettres, 1930 ; 1 vol. in-8°, 271 pages (pages de texte double).

Il manquait à nos collections françaises un bon texte et une bonne traduction de Martial. Le livre que nous offre aujourd'hui M. Izaac répond à ce besoin.

Après quelques pages consacrées à l'épigramme, il étudie la biographie du poète, ainsi que différents aspects de son œuvre : on ne lira pas sans intérêt le chapitre sur la moralité de Martial, où l'éditeur est bien forcé de convenir que son héros s'accommode à merveille des vices qu'il dépeint — mais où il se plaît aussi à trouver en lui nombre d'excellentes qualités avec un empressement attendri. Suivent quelques renseignements sur le Chronologie des *Épigrammes* (d'après Friedlaender), sur la tradition manuscrite et sur les éditions et traductions.

Le texte qui a servi de base est celui de Lindsay (Oxford, 1902), confronté à l'occasion avec ceux de Giarratano (1919) et surtout d'Heraeus (1925). M. Izaac ne me semble pas avoir innové en proposant des conjectures nouvelles : à peine de temps à autre en suggère-t-il une, sous forme interrogative, dans l'apparat critique. En cela il a été prudent et raisonnable. Ce n'est pas que les occasions lui aient manqué cependant de s'exercer à ce jeu séduisant et dangereux : l'apparat nous prouve que bien des passages sont difficiles à interpréter ou même désespérés et nous offre les principales corrections proposées pour remédier au mal.

La traduction est agréable et bien venue — et elle rend accessible au lecteur une grande partie de l'esprit du poète. Quand la plaisanterie est trop enveloppée, une note explicative est nécessaire : on la trouve au bas des pages, mais surtout à la fin du livre. C'est, soit dit en passant, une disposition bien incommode. On commence, en effet, à lire deux ou trois notes au bas de la page même et il faut chercher les suivantes à la fin du volume. Il y avait quelque difficulté à traduire Martial pour les raisons que l'on sait : certains passages ne sauraient admettre une version française. Le traducteur a jeté habilement sur eux le voile pudique d'une traduction écourtée et légèrement infidèle. Mais qu'on se rassure : Martial n'a pas été totalement travesti en « honnête homme » et le lecteur trouvera çà et là nombre de hardiesses et de gaillardises qui laissent à l'œuvre de Martial sa vraie physionomie.

Voici quelques remarques faites au cours d'une lecture rapide : p. 8, pièce 19, v. 3, la traduction française ne rend pas le texte adopté, mais la conjecture de Gilbert ; p. 11, pièce 27, v. 9, la traduction ne rend pas la conjecture de Heraeus, *si uetus* : d'ailleurs le texte usuel *si sit ut* paraît meilleur ; même page, pièce 28, v. 3, lire *quota*, et au v. 10 garder le texte de H *diues Caesarea*. L'épithète de *Caesarea* paraît identifier parfaitement bien la fête nautique de Domitien (cf. v. 3) et l'opposer ainsi à celles qu'offrirent Claude et Néron (vers suivant). *Tibi* s'adresse au spectateur. P. 12, lire XXIX et non XIX. P. 45, pièce 96, ligne 3, lire *qu*'il ; p. 177, pièce 3, v. 3, lire *Cui*. Dans la pièce IV, 64, les v. 16-17 *et quod uirgineo cruore gaudet* || *Annae pomiferum nemus Perennae*, embarrassent M. Izaac avec beaucoup d'autres éditeurs : cela ressort de la note 4 qu'il leur consacre et où il adopte, en désespoir de cause, l'interprétation de Schenkl et de Rose. On aurait aimé trouver dans l'apparat trace des explications diverses qui ont été proposées. La meilleure me paraît être le texte suggéré par Assmann : « Et quod uirgineo *liquore* gaudet. » Le bois d'Anna Perenna était proche de l'Aqua Virgo, qu'Ovide appelle précisément *Virgineus liquor* — et devait tenir d'elle sa fraîcheur et sa fécondité. Ce serait donc une indication topographique, tout à fait naturelle ici, l'explication aussi de l'épithète *pomiferum* appliquée au bois sacré.

E. GALLETIER.

É. Benveniste, *The Persian Religion according to the chief Greek texts* (*Ratanbai Katrak Lectures, University of Paris*, I). **Paris, Geuthner, 1929 ; 1 vol. in-12, 120 pages.**

Cet ouvrage est la reproduction de quatre leçons faites à la Sorbonne par M. É. Benveniste sous les auspices de la Fondation Ratanbai Katrak[1], leçons qui doivent avoir lieu tous les quatre ans et porter sur des sujets intéressant les antiquités iraniennes.

Le premier chapitre est intitulé : *Données générales ; date mythique de Zoroastre.* Le second étudie ce que nous apprend de la religion des Perses Hérodote ; le troisième, ce que nous en savons par Strabon. Le quatrième — c'est le plus développé — traite des renseignements que nous fournissent à ce sujet Théopompe et Plutarque. C'est une critique serrée des textes de Plutarque (en ce qui concerne la plante *omomi*, M. Benveniste a donné un article dans le *Journal asiatique* : il s'agit de l'ἄμωμον et non du *hauma*, *soma*, ce qui, d'après l'auteur, serait absurde, v. p. 74, la correction μῶλυ étant, de son côté, *arbitraire*). M. Benveniste ne croit pas non plus, malgré l'opinion de Eduard Meyer et M. Fr. W. Kőnig, de Vienne (v. cette *Revue*, t. XXII, 1930, p. 78), que les Achéménides eussent adopté la réforme de Zoroastre, le seul élément commun entre le *credo* des Achéménides et celui de Zoroastre étant le nom d'Ahuramazda. Il insiste, par ailleurs, sur le fait que les Grecs ont connu plus d'une forme de la religion des Perses. Il souligne les différences qui existaient entre la religion naturaliste (v. p. 118-119), « qui évolua graduellement et qui est décrite par Hérodote, le mazdéisme dégénéré que Strabon a observé et le zervanisme que Plutarque a connu par Théopompe et peut-être par Eudème, chacune de ces religions appartenant à une période différente et peut-être à une religion différente ».

Il rappelle également (p. 119) qu'il y a dans la science une tendance certaine à « exagérer l'extension ancienne du zoroastrisme ». D'après lui, « selon toute probabilité, le zoroastrisme n'était au début qu'un mouvement local limité à une région de l'Iran oriental, région non encore définie ; il rencontra une forte opposition dans les credo établis et demeura longtemps sans avoir une réelle emprise. Quand, enfin, il s'étendit, il changea. Il se mêla aux cultes qu'il avait essayé de supplanter, et c'est sous une forme très différente que le mazdéisme parvint dans l'Iran occidental ».

Le livre est destiné aux historiens de l'Antiquité et aux spécialistes de l'histoire des religions. Quoique élève de M. A. Meillet, un grammairien, tel que l'auteur de cette recension, ne peut guère qu'en rappeler l'essen-

1. D[r] Katrak de Bombay ; M[lles] Summers et Berry ont traduit en anglais le manuscrit de l'auteur.

tiel sans prétendre juger des choses au fond [1]. Mais il faut qu'il dise le vif plaisir qu'il a goûté en lisant ces savantes « leçons » et en s'y instruisant, et qu'il en recommande chaudement la lecture à tous ceux qui ne restent pas systématiquement enfermés dans le domaine de l'Antiquité purement classique sans jamais viser plus loin.

A. CUNY.

Max Niedermann, *Précis de phonétique historique du latin* (*Nouvelle collection à l'usage des classes*, n° XXVIII). Paris, Klincksieck, 1931 ; 1 vol. in-16, 280 pages.

Après l'*Esquisse d'une histoire de la langue latine* de M. A. Meillet (v. *Revue*, t. XXXI, 1929, p. 195 et suiv.), *la Phonétique latine* de M. Juret, précédée de son *Manuel de phonétique* de 1921 (v. *Revue*, t. XXXII, 1930, p. 386), voici la troisième édition impatiemment attendue du *Précis de phonétique historique du latin*, complément indispensable de la *Morphologie historique du latin* de M. A. Ernout parue en deuxième édition, 1927 (v. *Revue*, t. XXX, 1928, p. 249), la première édition française de cette *Morphologie* ayant vu le jour trois ans après la seconde édition du *Précis* de M. Max Niedermann. En 1912 (v. *Revue*, t. XIV, p. 102-103), on avait dit quelques mots de la seconde édition allemande de ce *Précis*, procurée par l'auteur lui-même.

M. Meillet avait déjà présenté le livre lors de sa première apparition (1906). Il a écrit un nouvel avant-propos tout à la louange du linguiste et latiniste de Neuchâtel (cf. p. VII-X). Qu'on nous permette d'en reproduire ce passage : « Sans rien perdre de sa clarté, le livre a été approfondi, et l'on aperçoit des dessous que la première édition ne laissait pas deviner... En somme, M. Niedermann a fait de son *Précis* un livre nouveau, et les professeurs qui voudront faire pénétrer dans leur enseignement les acquisitions de la science des langues et en suivre les progrès, et naturellement aussi les étudiants des Facultés des lettres, y trouveront l'état actuel de la science exposé par le maître le plus sûr, le mieux informé, le plus ingénieux. » On ne peut naturellement que souscrire à cet éloge tombant de si haut, éloge justifié par le succès éclatant qu'a connu le *Précis* de M. Niedermann, puisqu'il a été successivement traduit en allemand, en anglais, en hollandais, en espagnol et en russe.

Nous félicitions naguère [2] M. H. Hirt de ce que, trente-quatre ans après l'apparition de son *Akzent*, 1895-1929, il en avait pu donner une seconde édition dans son *Indogermanische Grammatik* (t. V). Il convient également de féliciter M. Niedermann de ce que, vingt-cinq ans après ses débuts — *magnum aevi spatium* — son ouvrage paraît à nouveau, grandi et per-

1. Il semble pourtant que les arguments de M. Benveniste doivent emporter la conviction. Mais c'est à d'autres d'en juger.

2. Dans la revue internationale *Litteris*.

fectionné. Nous suivions encore les cours de M. Meillet à l'École des Hautes-Études et du Collège de France quand nous en avons lu la première édition française (1906), heureux de voir enfin la grammaire historique latine présentée sous une forme vraiment scientifique. Le plaisir que nous avons goûté à cette époque, le profit que nous en avons tiré, ont été renouvelés à l'étude de la nouvelle édition, enrichie d'un index de vingt-six pages et d'une très utile *Table des auteurs cités* (il s'agit des auteurs latins soit littérateurs, soit grammairiens), p. 245-249. Ayant lu le tout très attentivement, nous n'avons noté que de très rares petites fautes (quelques signes de longues, alors qu'il faut la brève) et quelques passages où nous serions, au point de vue de la doctrine, d'un avis différent de l'auteur. [C'est avec pleine raison qu'il maintient toujours l'hypothèse de l'intensité initiale.]

Incontestablement, maîtres et élèves possèdent, dans cette troisième édition du *Précis*, un instrument de travail et une source d'information de tout premier ordre. Aussi les uns et les autres doivent-ils leur reconnaissance à l'auteur. C'est, en tout cas, le devoir des professeurs de la recommander instamment à leurs élèves en les assurant que, s'ils l'ont bien comprise et assimilée, en même temps que la *Morphologie* de M. Ernout, ils seront, pour le latin, à la hauteur des épreuves du certificat de grammaire et bien préparés à la partie grammaticale de l'agrégation.

A. CUNY.

Joseph Mansion, *Esquisse d'une histoire de la langue sanscrite, avec une préface de L. de la Vallée-Poussin.* Paris, Geuthner, 1931 ; 1 vol. in-8°, 190 pages.

« Ce livre est un exposé sommaire, mais plein, et de parfaite sincérité et cependant très peu technique, d'une des plus intéressantes histoires que l'érudition contemporaine ait entreprises : l'histoire de la langue indienne depuis ses lointaines origines, depuis l'indo-européen, jusqu'aux parlers aryens de l'Inde moderne. On y trouve, avec des remarques nouvelles..., l'ensemble des documents et des exégèses qui sont dispersés dans un grand nombre d'ouvrages de grammaire comparée et de philologie indienne : ouvrages dont aucun ne traite *ex professo* du sujet décrit ici, dont le plus grand nombre, à commencer par la grammaire de Wackernagel, est à la portée des seuls sanscritistes. » C'est un « tableau bien composé, de correcte perspective, sans vides et sans trompe-l'œil ». Tels sont les éloges que décerne au livre l'illustre indianiste, président de la Société belge d'Études orientales, qui a jadis été le maître de M. Mansion et dont les études bouddhiques sont universellement connues. Il ajoute : « J'y ai appris beaucoup de choses de mon métier, et quiconque n'est pas à la fois grammairien et indianiste y fera des découvertes nombreuses. — Pour le lecteur non frotté de sanscrit, fût-il

presque ignorant des problèmes linguistiques, c'est avec grand profit et sans effort qu'il apprendra ce que c'est que le sanscrit, d'où il vient, où il est arrivé au cours de trente siècles et plus pendant lesquels nous le suivons. »

L'auteur est non seulement l'élève du premier des indianistes belges, c'est le fils d'un mathématicien de l'Université de Gand aussi illustre à l'étranger que dans sa patrie. Il est lui-même depuis longtemps professeur à l'Université de Liége, où il soutient l'honneur du nom par son enseignement, ses articles et ses livres. Rappelons en passant ses *Gutturales grecques* (Paris, Bouillon, 1904), ouvrage très sérieux et très apprécié (cité dans toutes les bibliographies phonétiques), son *Althochdeutsches Lesebuch für Anfänger* (Heidelberg, Winter, 1912) et son *Oud-Gentsche Naamkunde* (*Bijdrage tot de kennis van het Oudnederlandsch* (La Haye, Martin Nijhoff, 1924), livres dans lesquels M. Mansion s'est fait connaître comme un germaniste consommé (v. aujourd'hui son article du *Bulletin de la Société de linguistique*. Paris, 1931, t. XXXI, fasc. 2, p. 53-61 : *Flexion en* -u- *et flexion consonantique en germanique*). Aujourd'hui, nous avons de lui un essai sur l'histoire du sanscrit. C'est qu'en effet, bien que spécialement germaniste, M. Mansion a donné pendant de longues années à Liége l'enseignement des langues indo-européennes anciennes orientales. Le livre, nous dit-il, p. VII, n'est pas destiné aux savants. Mais il ne faudrait pas croire qu'il s'agit d'une œuvre quelconque de vulgarisation : l'information en est aussi soignée et précise que s'il s'agissait d'un travail de pur spécialiste. Il n'y a rien à ajouter du reste aux éloges que lui a justement décernés M. L. de la Vallée Poussin.

Relevons, toutefois, *quelques-uns* des passages où nous avons appris quelque chose. Par la note 1 à la p. 46, nous voyons que le wallon de Liége est encore bien plus archaïque dans la prononciation que les patois de la haute vallée de la Meurthe : par exemple, wallon *ḱè* « chat », en face de lorr. *čet* (= *chatte*, le mot est féminin dans les Vosges, comme en allemand ; de même pour le nom du *rat* qui est *rèt*), wallon *gu* en face de lorr. *džǒ* « jour » : pour ce mot, il y a eu *recul*, puisque nous partons de lat. vulg. **diurnu*, mais la chose est sans doute vraie du nom du « coq », lorr. *džǒ* < **gallu*, ce qui serait intéressant à vérifier. Par une communication de l'élève de M. Mansion, M. R. Fohalle, j'apprends que. dans les parlers des environs de Liége, on dit *stu* au lieu de v. fr. *esté* > *été*, d'après *u*, v. fr. *eü*, mod. *eu*, comme dans les patois lorrains. Cette fois, il s'agit de morphologie, et non plus de phonétique.

La remarque de la p. 109 intéresse les « français locaux », qui, du reste, n'existent plus dans les Vosges, comme j'ai pu le constater en entendant parler des enfants dans un voyage à Épinal fait en 1915 : « Dans les provinces orientales des Pays-Bas, où le peuple des campagnes parle des patois saxons ou frisons, le langage *des villes* est souvent une espèce de néerlandais mixte, à mi-chemin entre le patois et la langue générale.

Ce n'est pas que l'on ignore cette dernière, mais on éprouve on ne sait quelle pudeur à user des formes tout à fait correctes, si bien que la « néerlandisation » demeure *volontairement* imparfaite. » C'est exactement le sentiment que, enfants de Saint-Dié, nous éprouvions à l'égard du « parisien » : à le parler, on nous eût taxés de pose et frappés de ridicule. C'est *volontairement* aussi que les campagnards de l'Isère déforment aujourd'hui et « patoisent » plus ou moins leur français : on veut paraître bonhomme, mais souvent pour mieux empaumer son interlocuteur. Il y a donc là une remarque juste et intéressante pour la linguistique générale.

Il faut encore donner pleinement raison à M. Mansion quand il revendique (p. 144) le caractère de langue *naturelle* pour le sanscrit. Pour lui (non pour M. S. Lévi et son école), « le sanscrit est une langue littéraire, artificielle comme toutes les langues littéraires, langue d'école autant et plus que bien d'autres, mais c'est une langue. La κοινή grecque est sortie du patois de l'Attique ; le dialecte du Latium, tel qu'on le parlait à Rome, a donné naissance au latin ; l'anglais a pour origine le parler de Londres, comme le français de Paris, le parler de Paris, etc... La preuve est encore à faire qu'une langue puisse jaillir tout armée du cerveau d'un grammairien, fût-il hindou et aimé des dieux. Nous ignorons le berceau du sanscrit classique... ; mais nous tenons pour assuré qu'il a existé. Ni Pânini, ni ses successeurs n'ont pu « faire » le sanscrit ; ils se sont contentés de le régulariser, de codifier un usage, peut-être plusieurs usages qu'ils ont conciliés à leur guise. Mais quelle que soit la part d'arbitraire que l'on admette, si récente que soit la tradition littéraire qui nous le fait connaître, le sanscrit classique représente une langue parlée et son existence antérieure à la littérature ne saurait être mise en doute ».

Il est bon que ces choses soient dites et aussi catégoriquement. Car elles ont une portée pour l'ensemble de l'orientalisme. La querelle que l'on cherche au sanscrit — et c'est une mauvaise querelle — on la cherche également à l'arabe classique et l'on prête aux docteurs de Koufa et de Basra les mêmes facultés d'invention linguistique qu'à Pânini, Patañjali et consorts. Si l'on continuait dans cette voie, je l'ai déjà remarqué, les romanistes nous feraient bientôt croire que le latin classique n'a jamais été une langue parlée. Pour l'arabe, la thèse de Mgr Féghâli (1919) sur son parler de Kfar-'Abîda a montré que, dans chaque cas, on peut opérer avec l'arabe classique comme avec une grandeur réelle et non un être de convention. Espérons donc que l'orientalisme anglais et allemand fera lui un jour aussi la découverte de cette « évidence ». Mais il faudra sans doute attendre jusque-là pour que la chose soit admise dans l'ensemble du monde scientifique. Si l'on arrive à cet heureux résultat, M. J. Mansion y aura largement contribué.

A. CUNY.

Albert Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*. Première partie : *Généralités ; travaux militaires*, avec une lettre-préface de M. C. Jullian. Paris, éditions A. Picard, 1931. 1 vol. in-8°, 619 pages, 1 planche hors texte et 232 figures.

M. Albert Grenier a entrepris de donner une suite à l'admirable *Manuel d'archéologie* de Joseph Déchelette, brutalement interrompu par la mort glorieuse de son auteur au début de la guerre de 1914-1918. Déchelette avait traité, on sait avec quelle maîtrise, de l'archéologie préhistorique et celtique. Chez le même éditeur et dans des volumes de même apparence, M. Grenier étudiera les antiquités romaines de la Gaule. Il est permis d'affirmer dès à présent que la seconde partie du *Manuel* ne sera pas inférieure à la première. Le tome qui l'inaugure témoigne d'une vaste érudition, d'un sens critique très avisé, d'heureuses qualites de présentation, qui font bien augurer de tout l'ouvrage. Nous avons, grâce à M. Camille Jullian, une excellente *Histoire de la Gaule*, où l'état présent de la science de nos origines nationales est exposé sous la forme la plus complète et la plus séduisante. Nous devrons à M. Albert Grenier une *Archéologie gallo-romaine* qui en sera le digne pendant ; le double patronage de Déchelette et de M. Jullian est une garantie de sa valeur et un gage de son succès.

Le tome Ier comprend, après un Index bibliographique indiquant les principaux périodiques par ordre alphabétique des titres et les principaux livres par ordre alphabétique des noms d'auteurs, une Introduction, sur l'histoire de l'archéologie gallo-romaine, une première section, « les cadres historiques et géographiques », et le commencement (les travaux militaires) de la deuxième section intitulée « les œuvres de l'administration romaine ».

L'Introduction expose les étapes du développement de l'archéologie nationale depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. L'auteur se plaît à rappeler le nom et l'œuvre de ses prédécesseurs. Il rend hommage aux grands érudits de l'Ancien régime, Bergier, Peiresc, Spon, les Bénédictins. Il montre comment le travail s'est organisé méthodiquement au XIXe siècle, grâce à Arcisse de Caumont et aux sociétés savantes de province, à Guizot et au Comité des travaux historiques, à Napoléon III et à la Commission de topographie des Gaules, et à quels résultats essentiels il a abouti : fondation du Musée de Saint-Germain, campagnes de fouilles à Alésia, au mont Beuvray, à Martres-Tolosanes, etc., constitution des répertoires bibliographiques de R. de Lasteyrie, Ch.-Em. Ruelle, R. Montandon. Il jette enfin un regard hors de France pour suivre l'essor des recherches dans les pays qui ont fait corps jadis avec la Gaule ou partagé tout au moins ses destinées : Belgique et Luxembourg, Rhénanie et Suisse, Grande-Bretagne.

Avant d'aborder l'examen des monuments de la Gaule romaine, il

fallait indiquer dans quelles conditions historiques et dans quel milieu géographique ils ont pris naissance ; c'est l'objet de la première section. M. Grenier n'avait pas à insister sur l'histoire de la domination romaine en Gaule ; il lui suffisait d'en énumérer les grandes phases, dont chacune a été marquée, dans le domaine des constructions architecturales et des créations artistiques, par des œuvres de caractère différent. Il n'avait pas non plus à refaire la *Géographie de la Gaule romaine* d'E. Desjardins, mais il était de son devoir de noter l'influence exercée sur la vie des hommes par l'état physique du sol, forêts et marécages, tracé des cours d'eau ou des lignes de rivages, et par les divisions administratives d'Auguste, remaniées au Bas-Empire. Les deux chapitres les plus intéressants de cette section sont ceux qui traitent des cités et *pagi* et des frontières. La cité, groupement de *pagi*, est l'élément fondamental de l'organisation politique, sociale et économique de la Gaule ; elle représente une réalité tangible, une individualité tranchée, qui a survécu, plus ou moins modifiée, dans les circonscriptions épiscopales de l'Ancien régime. Aussi est-ce une des tâches nécessaires de l'archéologie gallo-romaine que de déterminer, comme l'avait essayé Longnon dans son *Atlas historique*, le tracé des limites de nos quatre-vingts *civitates ;* M. Grenier passe en revue toutes les sources d'information auxquelles il convient de puiser et fait ressortir tout spécialement l'intérêt des noms de lieux dérivés du latin *Fines* et du celtique ou pré-celtique *Icoranda*.

Les cinq cents pages de la seconde section qui sont consacrées aux travaux militaires des Romains en Gaule constituent un excellent travail de synthèse sur un ensemble particulièrement important de constructions. M. Grenier a procédé à une enquête approfondie, étudiant les monuments sur le terrain même, les classant par catégories et par époques et s'efforçant de dégager, pour chacune de leurs séries, les traits généraux qui les caractérisent. Cette partie du *Manuel* est un répertoire précieux d'archéologie militaire, où l'on trouvera non seulement tout ce que l'on peut savoir à l'heure actuelle sur les fortifications de la Gaule romaine, avec notices bibliographiques, plans et vues, mais aussi des règles de méthode qui seront de mise dans l'étude d'édifices de même nature en dehors de la Gaule. L'examen des camps, réels ou prétendus, de César est l'occasion d'une étude critique opposant Mauchamp, près de Berry-au-Bac, où les découvertes archéologiques s'accordent parfaitement avec les textes, à Saint-Pierre-en-Châtre, que Napoléon III s'est trop pressé de prendre pour le camp de César contre les Bellovaques en 51 ; c'est dans le même chapitre que rentre la description des travaux de siège de Gergovie, d'Alésia, d'Uxellodunum. Au temps du Haut-Empire les Romains avaient des camps aux frontières, comme *Vetera* près de Xanten ou la Saalburg sur le *limes* de la rive droite du Rhin, et aussi des postes militaires dans l'intérieur, comme Mirebeau

ou Néris ; ils ont fortifié les villes principales de la Narbonnaise et de la frontière germanique ; M. Grenier passe en revue toutes ces enceintes, notamment Arles, Fréjus, Augusta Raurica, Cologne : elles sont à la fois plus vastes et moins massives que celles des siècles suivants. Au Bas-Empire, sous la menace constante des invasions germaniques, le système de défense se transforme ; partout s'élèvent de hautes et épaisses murailles ; elles protègent les fortins multipliés à la frontière ; elles entourent à l'intérieur presque toutes les villes, dont le périmètre se rétrécit et où la population s'entasse, et souvent aussi de simples bourgades. Le dernier chapitre étudie le mode de construction usité aux IIIe et IVe siècles : fondations, élévation, tours, portes comme celles de Trèves, Langres, Besançon, Reims. M. Grenier a raison de voir dans ce grand effort de bâtisse une preuve de l'intense vitalité du pays, qui réagissait contre le péril barbare, et en même temps une menifestation remarquable de la technique romaine : « Grâce à l'exécution généralement impeccable des parements qui revêtent le blocage, ces enceintes atteignent à la sévère beauté d'une œuvre parfaitement appropriée à son objet. » — Souhaitons que le tome II de ce bel ouvrage ne tarde pas à nous apporter la preuve que les Romains ont montré en Gaule la même supériorité dans les travaux civils que dans les travaux militaires.

MAURICE BESNIER.

A.-C. Juret, *La phonétique latine.* Publications de la Faculté des lettres de Strasbourg, 1929 ; 1 vol. in-8°, 69 pages.

La collection « Initiation et méthodes », entreprise par nos collègues de Strasbourg, s'est enrichie de ce nouveau volume. Il est l'œuvre de M. Juret, dont on connaît le gros *Manuel de phonétique latine* et dont on n'a pas oublié l'ouvrage plus récent consacré à la *Syntaxe latine*.

Dans cette soixantaine de pages, l'auteur a condensé ses précédentes études de phonétique et tour à tour exposé le système de la prononciation latine à l'époque classique, c'est-à-dire entre Plaute et Tacite, et l'évolution de la prononciation latine. Le livre est clair et bien fait, et il rendra de bons services aux étudiants. Par endroits, cependant, l'exposé est un peu concis et abstrait.

E. GALLETIER.

MARC LE DIACRE, *Vie de Porphyre, évêque de Gaza.* Texte établi, traduit et commenté par **Henri Grégoire** et **M. A. Kugener** (collection byzantine Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1930 ; 1 vol. in-8°, CXII-155 pages.

MM. Grégoire et Kugener ont rendu un très grand service en publiant cette nouvelle édition, accompagnée d'une traduction en français, de la *Vie de Porphyre*, dont le texte grec avait été édité pour la première fois par Haupt (Berlin, 1874), puis à Bonn en 1895. La découverte du manuscrit de la bibliothèque patriarcale de Jérusalem en 1897, qui remonte

au xe siècle et a conservé des leçons altérées et inintelligibles dans les autres manuscrits, rendait cette nouvelle édition nécessaire. C'est, en effet, ce précieux manuscrit (H) qui a servi à l'établissement du texte, complété parfois cependant et amendé par V (Vindob. hist. gr. 3, xie siècle) et par B (Baroccianus 238, xie siècle). Le texte, établi avec soin, est donc sensiblement amélioré ; la traduction française est claire, élégante et fidèle.

Mais quelle est la valeur historique de ce texte? Rien de plus agréable à lire que ce récit vivant et coloré qui retrace la biographie pleine de péripéties d'un évêque du ve siècle, décrit sa lutte contre les païens de Gaza et la victoire qu'il obtient grâce à l'appui de l'impératrice Eudoxie. On y trouve les détails les plus précis et les plus pittoresques sur le célèbre temple de Marnas, sur la difficulté avec laquelle le christianisme s'est établi à Gaza, sur la cour d'Arcadius, sur les hésitations de l'empereur à frapper des païens qui sont d'excellents contribuables et sur le subterfuge employé par l'évêque, d'accord avec Eudoxie, pour forcer son assentiment. L'auteur de la biographie, le diacre Marc, confident fidèle de Porphyre, donne sur lui-même des renseignements qui semblent présenter toutes les garanties.

On connaît cependant les graves soupçons qui pèsent sur l'authenticité de ce texte si attrayant. Ses erreurs chronologiques, son désaccord avec les autres sources ont été relevés depuis longtemps, en particulier par Lenain de Tillemont. D'après son biographe, Porphyre aurait été ordonné prêtre, en 392, par Praylios, évêque de Jérusalem. Or, Praylios n'est devenu évêque qu'en 417. D'autre part, d'après les chroniqueurs, Théodose II est né le 10 avril 401 (Socrate, Chronique Pascale, etc...). Or, si l'on en croit Marc, et d'après la seule leçon correcte de son texte donnée par H, Porphyre et Jean, évêque de Césarée, se sont embarqués pour Constantinople le 23 septembre de l'année 400. Vingt-cinq jours après, ils ont obtenu une audience de l'impératrice, alors au neuvième mois de sa grossesse, et lui ont prédit la naissance d'un héritier mâle, qui eut lieu quelques jours plus tard. Théodose serait donc né en novembre 400, alors que sa sœur aînée, Arcadia, était venue au monde en avril de la même année.

Mais Nuth (*de Marci diaconi vita Porphyri*, dissert. Bonn, 1897) a essayé de reporter la naissance de Théodose en novembre 401. Or, l'invraisemblance de cette chronologie ressort d'un inscription découverte à Attalia, en Pamphylie, sur la base d'une statue élevée au jeune prince. Il y est qualifié d'ἐπιφανέστατος, *nobilissimus*, titre qu'il reçut à sa naissance suivant un usage consacré : c'était comme le premier échelon de la souveraineté. Or, on sait que Théodose fut proclamé Auguste le 10 janvier 402. S'il était né en novembre 401, il aurait porté le titre de nobilissime deux mois à peine, et l'on ne voit pas comment les habitants d'Attalia auraient trouvé le temps de lui élever une statue en cette qualité.

Dans une copieuse introduction, où il a passé en revue toutes les questions soulevées par la *Vie de Porphyre*, M. Grégoire a mis en lumière toutes ces contradictions et montré tous les efforts auxquels se sont livrés les critiques, depuis Baronius jusqu'à Nuth, pour sauver l'authenticité de la *Vie de Porphyre*, en donnant de ses bévues les explications les plus ingénieuses, sans pouvoir entraîner la conviction. La question serait donc restée encore insoluble, si M. Grégoire n'avait fait une découverte décisive et accablante. Tout le prologue de la *Vie de Porphyre* est la reproduction presque textuelle de celui de l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret, écrite, d'après les allusions qu'on y a relevées, après 444. A cette époque, Marc, qui se donne comme contemporain de Porphyre (mort en 420, à soixante-douze ans), eût été presque centenaire. Quant à supposer que Théodoret puisse être le plagiaire, c'est ce que rend invraisemblable la comparaison des deux textes. On y voit que le Pseudo-Marc n'a pas toujours compris le texte qu'il pillait et a commis des bévues ridicules.

La question de l'authenticité est donc résolue. Reste celle de l'historicité. Les sources byzantines ne connaissent ni Porphyre, ni ses démarches à Constantinople. Les personnages épisodiques cités dans la biographie, Jean, archevêque de Césarée, l'ermite de Rhodes Procope, les dignitaires impériaux, ne sont pas cités davantage ailleurs. Cependant, M. Grégoire se refuse à voir dans la *Vie de Porphyre* un simple roman, une vie romancée, comme on dirait aujourd'hui. La destruction du Marneion de Gaza, remplacé par une église chrétienne, est rapportée par saint Jérôme. Les renseignements donnés sur les cultes païens de Gaza, sur le petit nombre des premiers chrétiens dans cette ville, sur la « vieille église » située hors des murs, sont confirmés par d'autres sources. Les hésitations d'Arcadius à ordonner la destruction du Marneion correspondent aux ménagements des empereurs les plus orthodoxes vis-à-vis des païens. L'importance prise par le culte de Marnas est signalée par des textes antérieurs.

La *Vie de Porphyre* est donc écrite dans un cadre historique. M. Grégoire suppose l'existence d'une vie écrite par Marc, probablement inachevée ; car les treize dernières années de l'évêque sont résumées fortement. Le remanieur serait donc responsable des erreurs chronologiques. Quelques-unes même seraient volontaires. L'évêque de Jérusalem, Jean, contemporain de Porphyre (386-417), était à la fois origéniste et pélagien. En 415, il tient un concile à Diospolis, où figurent deux évêques du nom de Porphyre et où Pélage est absout. De là, peut-être, la substitution à Jean, de Praylios, évêque orthodoxe, pour conférer la prêtrise à Porphyre. M. Grégoire va plus loin et découvre dans le texte des expressions qui rappellent l'origénisme, comme l'ἀπάθεια (l'état d'indifférence), et sont employées par Palladius, suspect d'origénisme.

Mais ici vient une objection. Si la vie authentique de Porphyre avait une couleur origéniste, on se demande quel intérêt le remanieur avait à

l'exhumer, surtout après la condamnation solennelle de l'origénisme au concile d'Éphèse en 431. M. Grégoire n'a pas cherché d'ailleurs à préciser l'époque de ce remaniement. Il résulte cependant de son argumentation qu'il doit remonter au VIe siècle, à l'époque de la deuxième controverse origéniste sous Justinien ; il était alors nécessaire d'édulcorer le récit de Marc et de le rendre parfaitement orthodoxe.

Comme, d'autre part, M. Grégoire reconnaît que Porphyre n'était pas resté populaire à Gaza (le rhéteur Choricius ne cite même pas son nom dans sa description des églises de Gaza), une seule explication nous paraît possible. Au moment où Justinien poursuivait les derniers tenants du paganisme, fermait les écoles d'Athènes, convertissait en église le temple d'Isis de Philé, pourchassait les derniers païens de Constantinople (Malalas ad ann. 561), et où la question avait encore un intérêt actuel, le remanieur de la *Vie de Porphyre* a trouvé intéressant de rappeler comment l'un des sanctuaires les plus vénérés du paganisme, le Marneion de Gaza, avait été détruit par les empereurs orthodoxes.

M. Grégoire n'en a pas moins résolu, d'une manière définitive, semble-t-il, un problème qui passait jusqu'ici pour *locus desperatus*.

Louis BRÉHIER.

DÉMÉTRIUS CYDONÈS, *Correspondance*. Texte inédit, établi et traduit par **Giuseppe Cammelli** (collection byzantine Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1930 ; 1 vol. in-8°, XLVIII-216 pages.

Démétrius Cydonès, ministre et confident de Jean VI Cantacuzène, puis de Jean V Paléologue, enfin de Manuel II, a été au XIVe siècle l'un des hommes d'État les plus influents de Byzance. Humaniste et théologien, il a laissé de nombreux écrits restés presque entièrement inédits et en particulier une riche correspondance comprenant 447 lettres et donnant d'abondants renseignements sur les nombreuses affaires auxquelles il a été mêlé. Depuis les 37 lettres éditées par Boissonade (*Anecdota graeca*, 1844), c'est à peine si 14 lettres nouvelles ont été publiées par divers érudits. M. G. Cammelli, qui doit collaborer à une édition complète des œuvres de Cydonès, préparée à Rome, a donc été bien inspiré en donnant à la collection byzantine 50 lettres inédites du plus grand intérêt historique, accompagnées d'une traduction française et précédées d'une excellente introduction sur Cydonès. Il a rendu également service en faisant suivre son édition d'un index analytique de la correspondance totale de Cydonès et de notices sur ses correspondants.

On trouvera dans son introduction une description des manuscrits et une étude critique sur leur valeur. Il a démontré que le Vatic. gr. 101, XIVe siècle, est bien, comme on le pensait, un manuscrit autographe, dont les nombreuses corrections marginales et interlinéaires sont de la plume de Cydonès ; mais ces corrections mêmes et les nombreux désaccords avec les autres manuscrits indiquent qu'il s'agit d'une rédaction

définitive des lettres préparée par l'auteur. Le Burneyanus 75, xve siècle, reproduit souvent les corrections de A, mais utilise aussi des manuscrits plus anciens dérivant d'un archétype (X). De là deux familles, celle de A, dont le Vaticanus Urbinas 133 (U), qui contient le plus grand nombre de lettres, est une copie fidèle, et celle de B, qui comprend trente manuscrits dérivant, par l'intermédiaire de l'hypothétique X, du texte original des lettres. L'éditeur a indiqué au début de chacune des lettres la source qu'il avait employée. Il a utilisé souvent A U, mais avec circonspection.

L'introduction renferme une biographie de Cydonès, dont la chronologie n'est pas facile à établir. Son père était un personnage important de la cour d'Andronic III (mort en 1341), où Démétrius paraît avoir fait ses débuts dans l'administration (d'après la lettre 42) ; mais on ignore la date de sa naissance (à Thessalonique, comme l'a établi l'éditeur) et de sa mort, qu'on peut fixer à un âge avancé, vers 1400. Cette biographie, dont nous ne pouvons que signaler l'intérêt, montre Cydonès mêlé à tous les grands événements de son temps, secrétaire intime de Jean Cantacuzène, puis de Jean V et enfin de Manuel II, avec lequel il paraît lié d'une véritable amitié, chargé de missions diplomatiques importantes qui l'amènent au moins trois fois en Italie, prenant une part active aux controverses religieuses de l'époque, partisan convaincu de Barlaam contre Palamas, malgré son amitié avec Cantacuzène, et travaillant de tout son pouvoir à l'union religieuse avec Rome. Ayant appris le latin avec un dominicain de Péra, simplement pour pouvoir négocier directement avec les Occidentaux, il a l'occasion de lire la *Somme contre les gentils* de saint Thomas d'Aquin et il se prend d'un tel enthousiasme pour ce livre qu'il le traduit tout entier en grec.

Enfin, l'importance de cette édition provient des renseignements nouveaux que renferment ces lettres publiées pour la première fois et que l'éditeur a classées dans un ordre chronologique tout à fait acceptable. Ce sont des détails sur les événements de Salonique (1347-1350), le mouvement des zélotes qui l'a ruiné, la peste noire qui lui a enlevé deux sœurs (lettres 3 et 4). C'est le récit de son premier voyage en Italie (1353, lettres 5 et 6), de sa réception à Venise et de l'état troublé du pays, qui l'a empêché de pousser jusqu'à Rome. Les lettres 16 et 19 donnent des renseignements précieux sur le voyage de Jean V, avec qui Cydonès est retourné en Italie en 1369, et sur la magnifique réception faite à l'empereur à Ancône. La lettre 25, écrite à la fin de 1377 pendant l'usurpation d'Andronic IV, qui a emprisonné son père et que Cydonès a refusé de servir, nous apprend que l'usurpateur avait restitué Gallipoli aux Turcs, événement dont ne parle aucune autre source. La lettre 26 montre l'état misérable de Constantinople à cette époque et les troubles causés par la guerre des Génois et des Vénitiens. La lettre 28, à l'impératrice Hélène, rappelle comment Jean V s'est enfui de la prison

d'Anémas et raconte les représailles exercées par Andronic IV contre sa mère et, ce qu'on ignorait, contre son aïeul maternel, l'ex-empereur Jean Cantacuzène, qui fut emprisonné avec ses filles. On apprend, d'ailleurs, par la lettre 29 adressée à Mathieu Cantacuzène, gouverneur du Péloponnèse avant 1383, que Jean Cantacuzène vint aider son fils de ses conseils.

Les lettres 30-40 ont une importance historique particulière par les renseignements nouveaux qu'elles donnent sur la querelle entre Jean V et son fils Manuel, dont la maladresse venait d'entraîner la prise de Salonique par les Turcs. On y voit que Manuel s'est d'abord réfugié à Lesbos auprès de Francisco Gattilusio, puis a été exilé à Lemnos et a cherché à enlever le Péloponnèse à son frère Théodore, qui avait succédé à Mathieu Cantacuzène comme despote de Mistra en 1383. Il en résulte que la date de la prise de Salonique par Khaireddin-pacha, qui a donné matière aux controverses, est certainement postérieure à 1383.

Enfin, dans une lettre adressée à l'empereur Manuel, Cydonès décrit la situation désespérée de Constantinople (lettre 50). M. Cammelli place cette lettre entre 1395-1400 ; mais on peut, semble-t-il, préciser davantage. La lettre montre que Manuel n'est pas à Constantinople, d'où Cydonès lui écrit. D'autre part, il plaint l'empereur d'être obligé de vivre « dans la compagnie et l'intimité des Barbares, ce qui est la chose la plus désagréable du monde pour un homme épris de la science des Grecs ». Il est clair que ces Barbares sont les habitants de l'Occident, où Manuel est parti chercher des secours. La lettre a donc été écrite après le départ de l'empereur (fin 1399) et avant la bataille d'Ancyre (1402), qui sauva Constantinople.

Telle est la riche moisson de faits que contiennent ces lettres inédites, et l'on ne peut que souhaiter l'achèvement de la publication complète préparée par M. Cammelli.

Louis BRÉHIER.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Métrologie égyptienne. — M. P. Burguburu, vérificateur des poids et mesures à Dax, étudie, dans la *Revue de métrologie pratique* (9e année, nº 4, avril 1931, p. I-VII), une balance du Musée du Caire (nº 31.489).

Il estime que le trou central percé dans le fléau, qui, d'après la description de Weigall dans le *Catalogue du Musée*, aurait servi à l'introduction d'un index, n'avait d'autre objet que de recevoir une cheville formant axe horizontal, enfoncée dans le support. Les deux autres trous latéraux, de part et d'autre, qui se continuent tout le long de l'intérieur de la verge jusqu'aux bouts, permettant le passage des fils destinés à soutenir les plateaux, réalisaient la mise sur une même ligne droite des trois points de suspension des plateaux et du fléau : signe de la connaissance qu'avaient les anciens Égyptiens des principes de justesse et de sensibilité des balances.

Étienne MICHON.

Le culte de Dionysos et les peintures de vases. — M. M. P. Nilsson rattache à la fête des Anthestéries les peintures à figures rouges étudiées par A. Frickenhaus sous le titre de *Lenäenvasen;* il en a rapproché récemment une scène analogue, sur une amphore à figures noires, qui représenterait un rite des Choai, le mélange du vin par les *gérarai* devant le temple ἐν Λίμναις (*Eine Anthesterien-Vase in München*; extr. de *Sitzungsber. Bayer. Ak. Wissensch., philos.-histor. Abt.*, 1930, 4 : 15 p. et I pl.) D'autres problèmes sont examinés : à quel moment l'union mystique de la *basilinna* se plaçait-elle? où avait lieu l'*aiôra*? la colonne au masque est-elle en relation avec le Dionysos περιχιόνιος de Thèbes?

M. H. Philippart analyse périodiquement les *Travaux récents sur la céramique grecque* pour les lecteurs de la *Revue belge de philologie et d'histoire* (VIII (1929), p. 1367-1378, III pl.). Dans la même revue, il a publié un utile répertoire de l'*Iconographie des Bacchantes* (extr. du t. IX (1930), fasc. 1 : 72 p., avec 13 fig. et XIV pl.), groupant avec les monuments figurés qui illustrent le mythe de Penthée ceux qui ont trait à l'enfance de Dionysos et les représentations de Ménades.

Acteurs et vases peints. — Un fragment de cratère du Musée universitaire de Würzburg porte un décor polychrome d'une grande variété de nuances. Entre des rameaux de lierre, un acteur revêtu d'un chiton à franges vient d'enlever son masque et tient encore une épée. Sa physionomie sans grâce n'a point été flattée par le peintre. Celui-ci a cédé au

goût du public en reproduisant fidèlement le portrait d'un protagoniste applaudi dans un de ses principaux rôles, le Thyeste d'Euripide à ce qu'il semble. L'histoire du théâtre n'est pas seule à profiter de ce curieux document. M. H. Bulle, qui le met en valeur dans une très belle publication (*Von griechischen Schauspielern und Vasenmalern.* Münich, Bruckmann, s. d. : 43 p. in-4°, 29 fig. et I pl. en couleurs ; extr. de *Festschrift für James Loeb*), attribue au même atelier tarentin une série polychrome à sujets scéniques, échelonnée de la fin du ve siècle à la fin du ɪᴠ^e et préparant le style *de Gnathia.* Le relief de Dresde représentant un acteur serait un portrait de Roscius par Pasitélès.

Portraits grecs et romains. — Le Démosthène de Knole Park est entré récemment à la Glyptothèque Ny Carlsberg. Par de pertinentes observations, M. Fr. Poulsen montre que cette copie est mieux conservée que la statue du Vatican et qu'elle doit être plus fidèle (*Griechische und Römische Porträts.* Münich, Bruckmann, livr. CXII, n°s 1111-1114). Le savant archéologue danois a publié d'excellentes reproductions de trois nouvelles acquisitions du même musée (*Trois têtes d'antiques de la Glyptothèque Ny Carlsberg ;* extr. de *Acta Archaeologica*, I (Copenhague, 1930), p. 32-40, pl. III-V). Une tête barbue diadémée est la copie d'un original grec ; il la rapproche des figures d'Homère aveugle et pense qu'elle représente un grand poète, peut-être Hésiode. Deux intéressants portraits féminins ont des perruques rapportées en onyx et en albâtre ; d'après la forme de la coiffure, il en place l'exécution vers 200 et 210 ap. J.-C.

Questions historiques. — La date du règne de Pheidon d'Argos est un problème difficile, les historiens ayant à choisir entre des témoignages contradictoires. Un document contemporain, jusqu'ici méconnu, permettrait-il enfin de la fixer? Ce serait le casque de bronze du Musée Britannique qui a été découvert dans l'Alphée, près d'Olympie. Constatant que la dédicace argienne (*IGA*, 32) n'a pas encore été expliquée d'une manière satisfaisante, M. W. Vollgraff y verrait une allusion à la guerre dirigée par Pheidon contre Corinthe (*Ad titulos argivos ;* extr. de *Mnemosyne*, LVIII (1930), p. 20-22). Elle pourrait, en effet, pense-t-il après examen des caractères paléographiques, remonter à la seconde moitié du ᴠɪɪ^e siècle. Elle ne prouverait pas, en tout cas, que Pheidon se fût emparé de Corinthe, fait sur lequel il subsiste des doutes, car τ[õ]ν ϙοριυθόθεν signifierait : « des Corinthiens », plutôt que « du butin de Corinthe ».

Déjà l'on ne doutait guère qu'il y eût, chez les Romains, quelque rapport entre l'organisation politique et le recrutement militaire. Suivant M. M. P. Nilsson, le facteur principal serait le mode de combat. Ayant illustré précédemment cette vue à propos de la phalange grecque, il montre maintenant que l'introduction d'une tactique analogue dans l'armée romaine, vers le milieu du ve siècle, peut expliquer d'importantes réformes : création de la censure, organisation centuriate, transforma-

tion des comices tributes par l'adjonction des tribus rustiques (*The Introduction of Hoplite Tactics at Rome, its Date and its Consequences;* extr. de *Journ. Rom. Studies*, XIX (1929), p. 1-11).

Les costumes d'Alexandre. — En plus de ses dons géniaux, Alexandre avait, comme on dirait aujourd'hui, le goût et le sens de la représentation. Il a poussé fort loin les expériences sur cette voie. S'il se contentait, dans les circonstances ordinaires, de combiner avec des vêtements macédoniens certaines pièces de l'appareil des Achéménides, ses costumes de banquets ne furent pas un simple jeu. Il pensait avoir le droit de revêtir, sans impiété, les attributs d'Ammon et ceux des dieux issus de Zeus. Après sa mort ces essais d'apothéose ont été repris et condensés en formules syncrétiques le plus souvent. Voilà quelques-unes des idées qui se dégagent de la « dissertation » doctorale de M. Eduard Neuffer (*Das Kostüm Alexanders d. Gr.*; Giessen, 1929, 66 p. in-8°). Ce diligent travail, dont le sujet avait été proposé au candidat par le Prof. R. Delbrueck, alors directeur du « Séminaire archéologique » de Giessen, montre une fois de plus quel profit il y a à rapprocher les monuments figurés des textes historiques. Ici cela est déjà fait, question par question, dans la présentation des « sources » : reproduction des textes, catalogue descriptif des monuments, la base est solide et bien ordonnée.

R. VALLOIS.

Municipalités romaines (W. E. Heitland, *Repetita. An Unwilling Restatement of Views on the subject of the Roman Municipalities.* Cambridge, University Press, 1930, in-8°, 32 pages). — *Repetita* ! L'auteur, en effet, revient une quatrième fois sur le sujet auquel il avait déjà consacré plusieurs mémoires : *The Roman Fate*, 1922 ; *Iterum*, 1925 ; *Last Words*, 1928 (cf. *Revue*, XXXI, 1929, p. 206). Et c'est pour maintenir sa doctrine sur la piteuse condition de ces cités englobées dans l'Empire romain : groupements égoïstes, repliés sur eux-mêmes, mal gouvernés dès l'origine, par une ploutocratie qui se maintient au pouvoir, grâce à l'appui de Rome et grâce à sa complaisance somptuaire, qui lui assure les votes d'une populace flattée et divertie. Aucun idéal n'élève gouvernants et gouvernés ; rien de plus qu'une vanité locale assez puérile.

Et je partage cet avis. Ces villes sont comme les éléments d'une immense fédération ; elles en sont fières, attendent de la métropole et la sécurité et les faveurs collectives ou individuelles. Les petites patries ne méritent même plus ce nom ; presque personne n'en connaît une grande. Le lien commun, c'est l'Empereur, un dieu ! — qui le plus souvent périt assassiné. Mais, pour être équitable, ajoutons que sous les rois hellénistiques la plupart des ces *poleis*, croit-on voir, ne faisaient guère meilleure figure.

Victor CHAPOT.

Le monde hellénique. — Dans cette collection, publiée par l'Association Guillaume Budé, signalons deux nouveaux fascicules :

Athènes ancienne, par A. Jardé, avec illustrations de Y. Béquignon et A. Delloge (Paris, Les Belles-Lettres, 1930, in-8°, 46 pages et XII planches). Quatre chapitres : I. Des origines aux guerres médiques ; II. Des guerres médiques à la guerre du Péloponnèse ; III. De Lysandre à Sylla ; IV. Les temps romains. Cette rapide esquisse est claire et vivante (voir, p. 21, un joli croquis d'agora). Nous avons là comme une libation posthume à l'honneur d'un beau talent historique prématurément disparu.

La Sicile grecque, par Jean Bayet (Paris, Les Belles-Lettres, 1930, in-8°, 56 pages, avec une carte et XII planches). L'auteur étudie en cinq chapitres : I. La Sicile et la colonisation grecque ; II. L'Ouest sicilien : Sélinonte ; III. Les guerres nationales : Agrigente ; IV. L'hégémonie de Syracuse ; V. L'hellénisation de la Sicile : Égeste. Un récit plein d'agrément et de couleur, avec de fines touches psychologiques et d'aériennes lignes de paysages, font de ce petit livre un vrai bouquet de myrtes cueilli sur le rivage embaumé (cf. p. 10). Les images aussi, choisies avec art, sont des mieux venues.

La politique intérieure du premier Ptolémée. — Dans quelle mesure le fondateur de la monarchie lagide a-t-il continué en Égypte le système gréco-oriental d'Alexandre, en quoi ont consisté au juste ses concessions aux indigènes, comment a-t-il su concilier son rôle de successeur des pharaons avec ses devoirs de chef macédonien, tel est le problème que traite M. Pierre Jouguet (*Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. XXX, 1930, p. 513-536), dans un mémoire qui, dépouillé de ses notes justificatives, constituera un chapitre de l'*Histoire de la Nation égyptienne*, publiée sous la direction de M. Gabriel Hanotaux.

Fait indéniable, l'habile instigateur du partage de Babylone, beaucoup moins sensible que son maître aux séductions de l'Orient, a cherché son meilleur point d'appui dans l'hellénisme ; mais il apparaît clairement aussi qu'à l'inverse de Séleucus notre subtil personnage se garda de forcer la note : « Il est remarquable que les trois noms de Naucratis, Alexandrie, Ptolémaïs, épuisent la liste des cités grecques de la vallée du Nil » (p. 528).

Suivant certains érudits, « Ptolémée aurait d'abord voulu appliquer à sa satrapie la politique recommandée par Alexandre, moins préoccupée d'assurer l'hégémonie de l'hellénisme que l'union des peuples ; ce ne serait que peu à peu qu'il aurait ouvert le pays à la colonisation grecque. Cette évolution se marquerait nettement dans l'histoire du culte de Sarapis, purement égyptien à l'origine, hellénisé seulement en 286 » (p. 535). Disons plutôt que le Lagide eut un souci constant de l'équilibre. N'eut-il pas une double capitale, l'une, égyptienne, Memphis,

l'autre, grecque, Alexandrie? Et concluons avec le sagace auteur de *L'impérialisme macédonien* : « Ptolémée ne pouvait rien sans l'hellénisme ; il était obligé de ménager ses sujets indigènes. Ces deux nécessités ont dû s'imposer à son bon sens durant tout le cours de son gouvernement et de son règne » (p. 536).

Le christianisme et les Barbares (395-1049). — M. Albert Dufourcq nous donne, chez Plon, la sixième édition du tome V de son *Histoire ancienne de l'Église*, avec quatre-vingts pages additionnelles où se trouve condensée, en un substantiel raccourci, la somme des travaux parus dans ces dernières années (1 vol. in-16, 389 pages). En lisant ce vigoureux ouvrage, d'une information si complète et si sûre, on s'aperçoit que le passé ramène plus d'une fois au présent. Fin novembre 753, une petite caravane, escortant le pape Étienne II, traversait les Alpes afin d'aller solliciter en *Francia* des secours contre le péril lombard. On ne pouvait plus compter sur les successeurs de Justinien : « Universelle était en Occident la défaillance de l'Empire ; universel l'assaut de l'anarchie » (p. II).

De nos jours aussi, la *Francia*, puissance victorieuse, est mise en coupe réglée. Seulement, dans la reconstitution du nouvel Empire de Charlemagne, préparée à l'envi par l'entente de ses alliés avec ses ennemis, ce n'est pas le rôle de Pépin le Bref qui lui est réservé.

Paul Masqueray. — Au moment d'arrêter l'ordonnance de ce fascicule, j'apprends la mort soudaine, imprévue, foudroyante, d'un de nos collaborateurs les plus anciens et les plus remarquables : Paul Masqueray. Notre cher collègue aura juste appartenu quarante ans à la Faculté où j'étais entré moi-même trois années avant lui : nommé à Bordeaux par arrêté ministériel du 22 septembre 1891, il est décédé dans cette ville, le 21 septembre 1931. Son enseignement, comme valeur scientifique et comme talent professionnel, était de qualité rare. L'éminente supériorité de ce maître hors ligne tenait à la pénétrante vigueur d'un esprit qu'avait discipliné la plus forte culture.

Né à Rouen le 9 juin 1862, Masqueray avait fait ses premières études au petit séminaire de la vieille cité normande. De son éducation ecclésiastique, il gardait une solide connaissance du plain-chant, avantage dont ses recherches de métrique ne furent pas sans bénéficier. Après avoir préparé en Sorbonne son agrégation de grammaire, à laquelle il fut reçu en 1887, le jeune philologue se rendit en Allemagne. Il y séjourna quatre ans, d'abord à Munich, ensuite à Berlin. Dans cette dernière ville, il travailla sous la direction de Diels, Kirchhoff, Vahlen. Quand il revint en France, son acquis robuste le classait d'ores et déjà parmi les hellénistes d'avenir.

Les espérances qu'on pouvait alors fonder sur lui se sont brillamment réalisées. Aux sévères méthodes d'un grammairien en qui revivaient l'admirable conscience et la haute probité d'un Riemann, il unissait la

vive délicatesse d'un lettré de race. Nul n'a interprété avec plus de fine psychologie la subtile pensée et la pathétique sensibilité d'Euripide.

Il m'est impossible, alors que l'échéance me presse, de rappeler, avec tout le soin voulu, ce que ses livres représentent de labeur original et de sève créatrice. Je dois me borner à une sèche énumération, qui sera loin d'exprimer la gratitude due à une intelligence de cette envergure. Mais, après tout, l'*imperatoria brevitas* est une note entièrement de circonstance vis-à-vis d'un écrivain chez lequel on ne relèverait pas un mot oiseux ou inutile.

Voici donc le tableau succinct de ses principales publications :

I. Thèses : *De tragicà ambiguitate apud Euripidem* et *Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque*, Paris, Klincksieck, 1895. Ce dernier ouvrage fournit à Henri Weil la matière de deux articles parus dans le *Journal des Savants* (mai et juin 1896). On y trouve déjà signalé, par le plus compétent des juges, cet intime alliage des mérites du technicien avec ceux de l'homme de goût. L'auteur, nous est-il dit, ne se contente pas d'analyser, jusque dans leurs variations les plus légères, les formes extérieures du genre étudié par lui : « il n'oublie jamais que ces formes expriment quelque chose ; il s'attache à en déterminer le caractère et à en saisir les convenances, à montrer comment elles répondent aux situations dramatiques, à l'émotion des personnages mis en scène » (recueil cité, p. 342).

II. *Traité de métrique grecque*, Paris, Klincksieck, 1899 (livre traduit en allemand par Pressler : *Abriss der griechischen Metrik*, Leipzig, Teubner, 1907).

IV. *Bibliographie pratique de la Littérature grecque*, Paris, Klincksieck, 1914 (le signataire de ces lignes, à qui est dédié ce petit volume, commettrait un oubli regrettable s'il ne proclamait de quel prix fut pour lui cette marque d'estime, émanée d'un collègue qui n'avait point l'habitude de prodiguer sa confiance et son amitié).

V. Sophocle, œuvres complètes, t. I et II, édition et traduction, dans la collection Guillaume Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1922 et 1924.

VI. Xénophon, *Anabase*, t. I et II, même collection. Pour le t. I, qui date de 1930, on s'est plu à louer ici (t. XXXII, p. 282) la patience, la sagacité, la divination merveilleuse dont témoigne l'établissement du plus difficile, du plus altéré, du plus défiguré des textes. Le t. II, imprimé et corrigé, va incessamment paraître. Masqueray n'éprouve le coup brutal de la Némésis qu'après avoir totalement achevé l'œuvre qui lui tenait tant à cœur. Que de fois nous avions parlé ensemble de cette expédition des Dix-Mille ! Que de fois il m'avait interrogé sur les routes d'Asie ! J'évoquais à ses yeux celles qui m'étaient familières. Je lui indiquais les résultats des explorations anatoliotes, en particulier les randonnées et les travaux de Sir William Ramsay.

D'ailleurs, cet helléniste voué à la reconstitution d'une aventure ter-

rienne était un vrai Normand, à tempérament de marin, à hérédité de viking, dont la plus grande joie consistait à naviguer sur l'Océan. Il nous quitte à l'heure même où il allait s'embarquer de nouveau pour le Maroc. Devant la tombe du fidèle compagnon à qui me lient tant de souvenirs, je songe avec mélancolie au vers que cet autre voyageur doublé d'un écrivain, Regnard, fit graver sur le rocher du Metavara :

« Sistimus hic tandem nobis ubi defuit orbis. »

Georges RADET.

Histoire des religions. — La traduction que vient de donner le R. P. Lemonnyer de l'ouvrage allemand de P. W. Schmidt, sous le titre : *Origine et évolution de la religion, les théories et les faits* (Paris, B. Grasset, 1931, 1 vol. de 360 pages in-12), sera sans nul doute très bienvenue du nombreux public qui, en France, s'intéresse à l'histoire des religions. Ce manuel, dont la matière est empruntée en partie au grand ouvrage encore inachevé du même auteur, *Die Ursprung des Gottesidee*, expose avec autant de clarté que de précision l'état présent de l'histoire comparée de la religion, en passant en revue les principales doctrines et les problèmes essentiels et en les jugeant du point de vue catholique. Il met à la disposition des lecteurs une masse considérable de documents excellemment classés et une bibliographie exacte et complète.

André BOULANGER.

Neoshellenomnemon (*Revue grecque de byzantinologie*, rédigée par Spyr. P. Lambros. T. I-XXI. Table analytique, établie par G. Charitaki, Athènes, 1930 ; in-8°, ιέ-σος. Prix : 125 fr.). — On apprendra avec plaisir la publication de cette table indispensable à tous ceux qui voudront utiliser les richesses contenues dans la collection du *Neoshellenomnemon*, où se trouve une masse de documents inédits recueillis par Lambros dans les diverses bibliothèques et dépôts d'archives de toute l'Europe et portant à la fois sur l'hellénisme médiéval et moderne. Cette table comprend la table des matières de chaque volume de 1904 à 1927 et une table alphabétique des noms et des choses.

Louis BRÉHIER.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

I. Ouvrages

Collection Guillaume Budé (Paris, Les Belles-Lettres).

Textes d'auteurs grecs et latins, in-8°, édités et traduits :

Platon, *Œuvres complètes*, t. V, 1re partie : *Ion, Ménéxène, Euthydème* ; 2e partie : *Cratyle*, par L. Méridier, 1931 ; 2 vol., 197 et 138 pages (pages de texte doubles). Prix : 30 et 22 francs.

Plotin, *Ennéades*, t. V, par Émile Bréhier, 1931 ; 1 vol., 175 pages (pages de texte doubles). Prix : 30 francs.

Cicéron, *Tusculanes*, I-II, par Georges Fohlen et Jules Humbert, 1931 ; 1 vol., 117 pages (pages de texte doubles). Prix : 20 francs.

The Catholic University of America Patristic Studies. Washington, 1931, volumes in-8° :

XXVIII. Sister M. M. Getty, *The Life of the North Africans as revealed in the Sermons of Saint Augustine*, xv-158 pages.

XXIX. Sister M. D. Diederich, *Vergil in the works of St. Ambrose*, xiii-130 pages.

XXX. Sister M. Theresa of the Cross Springer, *Nature-imagery in the works of Saint Ambrose*, xxii-147 pages.

École française d'Athènes, *Fouilles de Delphes* ; t. IV : *Monuments figurés, sculpture* ; fasc. 3, *Art archaïque* (fin) : *Sculptures des temples*, par P. de la Coste-Messelière. Paris, de Boccard, 1931 ; 1 vol. in-4°, 85 pages, avec 25 figures dans le texte et XII planches hors texte.

P. Collomp, *La critique des textes* (*Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg*, série *Initiations et méthodes*, fasc. 6). Paris, Les Belles-Lettres, 1931 ; 1 vol. in-16, iii-128 pages. Prix : 12 francs.

T. R. Holmes, *The architect of the Roman Empire*, 27 *B. C.-A. D. 14* (2e p.). Oxford, Clarendon Press, 1931 ; 1 vol. in-8°, xi-192 pages, avec trois cartes hors texte. Prix : 12 s. 6 d. net.

E. Kunze, *Orchomenos*, II. *Die neolithische Keramik* (*Abhandlungen der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, philos.-histor. Abteilung*, 5). München, Oldenbourg, 1931 ; 1 vol. in-4°, 55 pages, avec 39 figures dans le texte et XXVI planches hors texte.

J. Mansion, *Esquisse d'une histoire de la langue sanscrite*. Paris, Geuthner, 1931 ; 1 vol. in-8°, ix-189 pages. Prix : 50 francs.

A. Roes, *De Oorsprong der geometrische Kunst*. Haarlem, H. D. Tjeenk Willink et Zoon, 1931 ; 1 vol. in-8°, 148 pages, 149 figures et II planches, avec résumé en français. Prix : fl. 2,75.

C. Toussaint, *Les origines de la religion d'Israël*, I. *L'ancien jahvisme* Paris, Geuthner, 1931 ; 1 vol. grand in-8°, 384 pages, avec XXIV planches. Prix : 100 francs.

R. Zimmermann, *Der Sallusttext im Altertum*. München, Gustav Fock, 1929 ; 1 vol. in-8°, 155 pages.

II. Extraits

S. E. Bassett, *The place and date of the first performance of the « Persians » of Timotheus* (extrait de *Classical Philology*, vol. XXVI, n° 2, p. 153-165), 1931, in-8°.

Th. Hopfner, *Apollonios von Tyana und Philostratos* (extrait du *Seminarium Kondakovianum*, IV, 1931, p. 135-164). Prague, in-4°.

Th. Hopfner, *Orientalisch-religionsgeschichtliches aus den griechischen Zauberpapyri Aegyptens* (extrait de *Archiv Orientální*, vol. III, n° 1, p. 119-155, et n° 2, p. 327-358). Prague, 1931, in-8°.

A. N. Modona, *Rassegna di epigrafia romana*, I (extrait de *Historia*, V, 1931, p. 1-30). [Milan], Tip. Popolo d'Italia, grand in-8°.

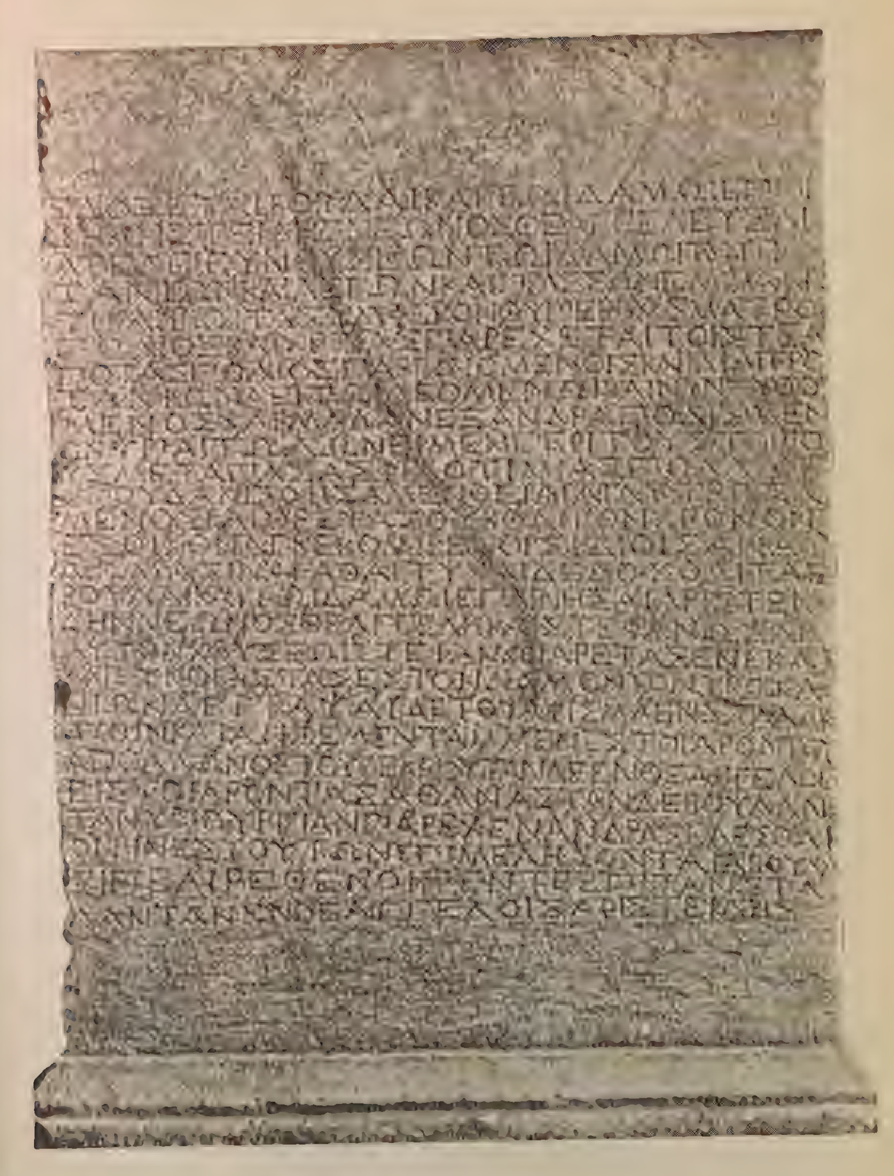
H. Philippart, *L'Athènes des vases peints* (extrait de l'*Acropole*, juillet-décembre 1930). Le Puy, imprimerie *La Haute-Loire*, 21 pages in-8°, avec IV planches hors texte.

M. Segre, *Per la storia di Antioco I° Sotere* (extrait de l'*Athenaeum*, t. VIII, 1930, p. 488-507). Pavie, Regia Università, in-8°, 20 pages.

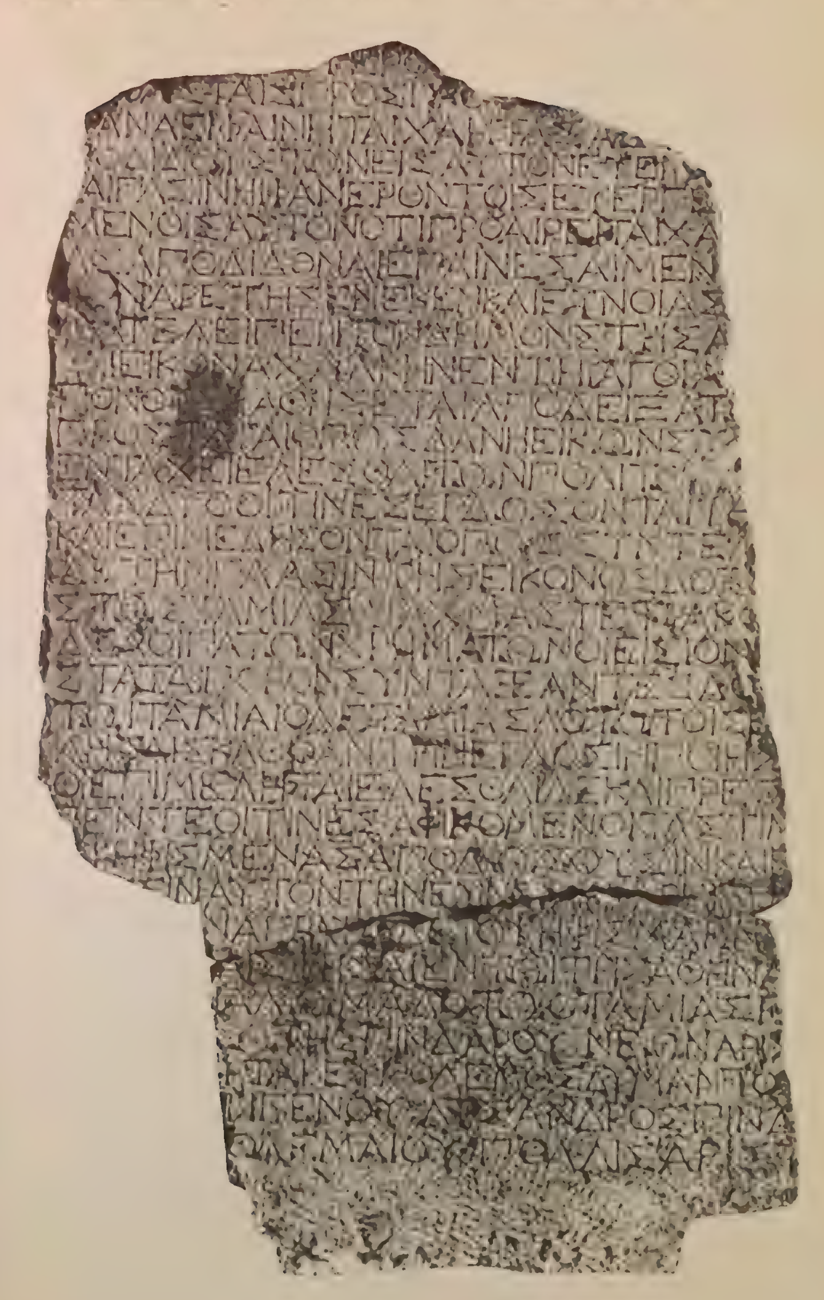
M. Segre, *L'asilia di Smirne e le Soterie di Delfi* (extrait de *Historia*, avril-juin 1931, p. 241-260). Milan, Tip. Popolo d'Italia, grand in-8°, 20 pages.

25 septembre 1931.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.



STÈLE DE THÉANGÉLA



STÈLE DE THÉANGÉLA

LES CINQ ADAPTATIONS BYZANTINES
DES « STRATAGÈMES » DE POLYEN

La *retractatio* est un procédé d'école qui remonte à la période romaine de la littérature grecque. Particulièrement développé à l'époque byzantine, ce goût étrange pour toutes les formes de remaniement de textes avait ses origines beaucoup plus haut. L'exemple de l'*Anthologie grecque*, même dans ses parties anciennes, est à cet égard caractéristique. Nous avons, pour ne citer qu'un exemple[1], trois épigrammes funéraires de l'infortunée Prèxo, morte en couches, épigrammes signées tour à tour d'Archias, d'Antipater de Sidon et de Léonidas ; un quatrième état est l'épigramme d'Amyntas, révélée par les *Papyrus d'Oxyrrhynchos* (t. IV, nº 662) : les questions et les réponses qui alternent dans les quatre distiques dont se compose chaque pièce sont exactement les mêmes ; la forme seule a changé.

Si l'on excepte les grands classiques, on trouvera peu de genres littéraires où le procédé de la *retractatio* ne soit intervenu. Encore est-il que même les œuvres les plus fameuses ont connu cette injure. Ne voyons-nous pas un poète latin, nommé Marianus, qui aurait vécu à l'époque de Marc-Aurèle, faire une *métaphrase* grecque des *Argonautiques* d'Apollonius, utilisant pour ce travail particulièrement vain le dimètre ïambique dont il s'était servi dans ses *Lupercalia*[2]? La *retractatio* des œuvres purement littéraires est un procédé d'école qui s'inspire du dessein de faire mieux ou de faire autrement. Pour les autres œuvres, elle répond au besoin d'adapter à des conditions nouvelles une œuvre ancienne. Il était fatal qu'Épictète fût un jour christianisé, et de fait il s'est créé toute une littérature périphrastique d'inspiration chrétienne autour

1. *Anth. gr.*, l. VII, ép. 163, 164, 165 ; l'attribution de la dernière pièce est douteuse, le lemme portant Ἀντιπάτρου Σιδωνίου, οἱ δὲ Ἀρχίου.

2. Suidas (*s. v.*), qui situe Marianus sous le règne de l'empereur Anastase, rapporte que le nombre des ïambes de cette paraphrase s'élevait à 5 608.

de la tradition du philosophe stoïcien ; une partie en est encore demeurée inédite. Souvent aussi la *retractatio* n'est qu'un pur plagiat, plus ou moins déguisé, et s'explique par la paresse ou l'insuffisance de l'auteur. Dans leur si précieuse édition de la *Vie de Porphyre*, MM. H. Grégoire et M.-A. Kugener ont montré tous les emprunts faits par Marc le Diacre à Théodoret. L'hagiographie est pleine d'exemples semblables.

La littérature latine n'a pas échappé à cette habitude d'école. Nous avons deux traditions de l'*Apologétique* de Tertullien. Au ve siècle, Sédulius Scotus écrit en vers son *Carmen paschale*, qu'il traduit ensuite en prose sous le nom d'*Opus paschale*. La littérature médiévale devait continuer pendant longtemps la fortune du procédé de *retractatio*. Au reste, le genre est alors codifié. Dans son *Documentum de arte versificandi*, Geoffroi de Vinsauf indique comment traiter avec originalité une matière qui a déjà servi, *materiam communem et usitatam* [1]. De plus, les exercices d'école, à côté de la nécessité de développer un sujet déjà traité, comportent celle de l'abréger. Le même Geoffroi de Vinsauf, dans sa *Poetria nova* cette fois, nous indique à nouveau les règles de ce travail. Prenant pour exemple le thème de l'*Enfant de neige*, dont nous avons de multiples rédactions, il n'hésite pas à en donner coup sur coup un triple résumé [2].

Touchant la littérature grecque, il semble qu'aucune matière n'ait prêté autant à la *retractatio* que les écrits relatifs à la technique militaire. Asclépiodote est copié par Élien, qui est à son tour copié par Arrien. Le traité de Mauricius devient une mine inépuisable pour les stratégistes du xe siècle. M. J.-R. Vieillefond, dans l'édition si instructive qu'il vient de publier, montre jusqu'à quatre états des mêmes extraits des *Cestes* de Julius Africanus conservés dans la collection des stratégistes byzantins [3]. Nous avons nous-

1. *Documentum* (éd. E. Faral, *Arts poétiques du XIIe et du XIIIe siècle*, p. 309).

2. *Poetria nova* (éd. E. Faral, *Ibid.*, p. 219-220). Sous le titre de *De Mercatore*, nous venons nous-même d'éditer, non seulement les trois rédactions de Geoffroi de Vinsauf (p. 278), mais encore différents états du même thème, tous datés de la dernière partie du XIIe siècle, et dont le plus long atteint cent vers : voir *La « Comédie » latine en France au XIIe siècle*, publiée sous la direction de G. Cohen. Paris, Belles-Lettres, 1931, t. II, p. 259-278.

3. L'ouvrage de J.-R. Vieillefond, qui voit le jour en même temps que ces pages, a pour titre : *Jules Africain, Fragments des Cestes extraits de la collection des Tacticiens grecs*. Paris, Belles-Lettres, 1931. Dans son importante introduction, à propos de l'histoire de ces fragments des *Cestes*, conservés dans la même collection des Stratégistes que nos adaptations de Polyen, l'auteur aborde les mêmes problèmes que nous.

même naguère étudié trois paraphrases du Στρατηγικός d'Onésandros [1].

* * *

Nous voudrions aujourd'hui mettre en regard des *Stratagèmes* de Polyen cinq adaptations de ce texte, dont trois sont encore inédites. La première adaptation a pour titre Ὑποθέσεις ἐκ τῶν στρατηγικῶν πράξεων ; la seconde (inédite), Στρατηγήματα ἀνδρῶν παλαιῶν ; la troisième (inédite), Παρεκβολαί ἐκ τῶν στρατηγικῶν παρατάξεων ; la quatrième (inédite), Στρατήγηματα παρὰ τῶν ἀρχαίων κ. τ. λ. ; la cinquième, attribuée à tort à l'empereur Léon le Philosophe, Στρατηγικαὶ παραινέσεις ἐκ πράξεων καὶ στρατηγημάτων παλαιῶν ἀνδρῶν.

Faut-il dire que la présence de ces adaptations a fait que le texte de Polyen fut complètement laissé de côté au cours du Moyen-Age byzantin? Dans toute l'importante tradition d'écrits militaires née au xe siècle et dans la première partie du xie, nous n'avons trouvé, en dehors du morceau conservé dans le *Parisinus* suppl. grec 607, que deux paragraphes qui aient pu s'inspirer directement des *Stratagèmes* de Polyen, connus sans doute par des fragments de manuscrits de cet auteur. C'est miracle que le texte même de Polyen n'ait pas complètement disparu ; il ne nous a d'ailleurs été conservé que dans un original tardif.

Dans le tableau qui suit, parallèlement à quatre paragraphes tirés des *Stratagèmes* de Polyen, nous donnons, à titre d'exemple, les passages correspondants de nos cinq adaptations ; on verra que le procédé littéraire utilisé par nos auteurs est celui de la *paraphrase*.

Un de nos étudiants, M. J. de Foucault, se réserve dans l'avenir d'étudier ces cinq adaptations au point de vue littéraire, travail qu'il élargira peut-être en étendant son étude à l'ensemble des paraphrases des stratégistes. Nous voudrions ici simplement indiquer comment se sont faites ces adaptations, quels sont leurs rapports avec le texte primitif et leur parenté mutuelle.

1. *Les manuscrits d'Onésandros*. Paris, Belles-Lettres, 1930, p. 143-157. Il nous a échappé de dire que la paraphrase d'Onésandros contenue dans l'*Ambrosianus* B-119-sup. était inédite : le texte venait d'être édité peu auparavant par Clarence G. Lowe : *A byzantine paraphrase of Onasander*, *Washington University Studies*, new series, *Language and Literature*, t. I. Saint-Louis, 1927, v-40 p.

Στρατ. Πολυαίνου.

I, xli, 5.

Ἀρχίδαμος νύκτωρ τοὺς στρατιώτας ἦγεν ἐπὶ Καρύας · ὁδὸς ἦν ἄνυδρος, τραχεῖα, πολλή, καὶ ἠγανάκτουν οἱ στρατιῶται τῷ πόνῳ. Παρεμυθεῖτο αὐτοὺς Ἀρχίδαμος, ὡς οἷόν τε ἦν, καὶ παρεκάλει μηδάμως ἐνδιδόναι. Ἐπεὶ δὲ ἄφνω προσπεσόντες καὶ πολλοὺς τῶν πολεμίων κτείναντες ἐξεῖλον τὸ χωρίον, οἱ μὲν ἐδειπνοποιοῦντο ἐπὶ τῇ νίκῃ γεγηθότες. Ἀρχίδαμος δὲ ἤρετο πηνίκα δοκοῦσιν ἁλῶναι τὴν πόλιν · λεγόντων δὲ τῶν μὲν ἡνίκα προσεβάλλομεν, τῶν δὲ ἡνίκα ἠκοντίζομεν, τῶν δὲ ἡνίκα ἐτοξεύομεν · « Οὐδαμῶς, ἔφη αὐτός, ἀλλὰ τότε ὅτε τὴν πολλὴν καὶ ἄνυδρον ὁδὸν ἐπορευόμεθα · τὸ γὰρ βούλεσθαι πονεῖν πάντων κρατεῖν πέφυκεν. »

III, ix, 32.

Ἰφικράτης ποικίλως ἐγύμναζε τους στρατιώτας μηχανώμενος ψευδοβοηθείας, ψευδενέδρας, ψευδοπροδοσίας, ψευδαυτομολίας, ψευδεφόδους, ψευδοπανικά, ἵνα εἴ ποτε καὶ τοιοῦτόν τι γένοιτο, μηδαμῶς ἐκπλήσσοιντο.

IV, ii, 1.

Φίλιππος ἐπὶ στρατοπέδου Δόκιμον Ταραντῖνον λουτρῷ θερμῷ χρησάμενον τὴν ἡγεμονίαν ἀφείλετο φήσας · « Ἀγνοεῖν μοι δοκεῖς τὰ τῶν Μακεδόνων, παρ' οἷς οὐδὲ γυνὴ τεκοῦσα θέρμῳ λούεται. »

IV, ii, 3.

Φίλιππος ἐπὶ Θηβαίους ἐστράτευεν. Ἀέροπος καὶ Δαμάσιππος ἡγεμόνες ἀπὸ πανδοκείου μισθωσάμενοι ψαλτρίαν ἐς τὸ στρατόπεδον εἰσήγαγον · οὐ μὴν ἔλαθον Φίλιππον, ἀλλὰ καταμαθὼν ἄμφω τὼ ἡγεμόνε τῶν ὅρων τῆς αὐτοῦ βασιλείας ἐξεκήρυξεν.

Ὑποθέσεις.

III. Περὶ τῆς τῶν πολεμίων ἀσκήσεως καὶ σωφροσύνης.

1. Ὅτι Ἀρχίδαμος, διὰ στενοχώρου καὶ ἀνύδρου ὁδοῦ διαβιβάζων τὸν λαὸν καὶ παραμυθούμενος τοῦ μὴ ἀγανακτεῖν, λάθρα ἐπελθὼν τοῖς πολεμίοις λείαν πολλὴν ἐλάβετο · Εἶτα ἐπὶ τῇ νίκῃ γεγηθότας ὁρῶν τοὺς στρατιώτας ἠρώτησεν ὁπότε λέγουσι καὶ διὰ ποίων ἔργων κατεπράχθη τὸ ἀνδραγάθημα. Ἀποκριναμένων δὲ τῶν μὲν ἡνίκα προσεβάλλομεν, τῶν δὲ ἡνίκα ἠκοντίζομεν, τῶν δὲ ἡνίκα ἐτοξεύομεν, οὐδαμῶς ἔφη αὐτὸς ἐκ τούτων δοκεῖν τὸ κατόρθωμα, ἀλλὰ τότε ὁπότε τὴν στενόχωρον καὶ ἄνυδρον ἐπορευόμεθα · τὸ γὰρ βούλεσθαι πονεῖν πάντων κρατεῖν πέφυκεν.

2. Ὅτι Ἰφικράτης ποικίλως ἐγύμναζε τοὺς στρατιώτας μηχανώμενος ψευδοενέδρας, ψευδοπροδοσίας, ψευδαυτομολίας, ψευδοεφόδους, ἵνα, κἂν συμβῇ τι, ἐξ αὐτῶν μὴ ἐκπλήττοιντο.

3. Ὅτι Φίλιππος τὸν ἴδιον στρατηγὸν ἀπεχειροτόνησε τῆς ἀρχῆς χρησάμενον λουτρῷ ‹ θερμῷ ›, ἐπειπὼν αὐτῷ · « Ἀγνοεῖν μοι δοκεῖς τὰ τῶν Μακεδόνων, παρ' οἷς οὐδὲ γυνὴ τεκοῦσα θερμῷ λουέται. »

4. Ὅτι ἑτέρους ἀπεχειροτόνησε ψαλτρίαν εἰς τὸ στρατόπεδον καταδεξαμένους εἰσελθεῖν.

Στρατ. ἀνδρῶν παλαιῶν. *Inédit.*

III. Περὶ τῆς τῶν πολεμικῶν ἀσκήσεως καὶ σωφροσύνης.

1. Ὅτι Ἀρχίδαμος, διὰ στενοχώρου καὶ ἀνύδρου ὁδοῦ διαβιβάζων τὸν λαὸν καὶ παραμυθούμενος τοῦ μὴ ἀγανακτεῖν, λάθρα ἐπελθὼν τοῖς πολεμίοις πραῖδαν πολλὴν ἀνελάβετο · εἶτα ἐπὶ τῇ νίκῃ χαίροντας ὁρῶν τοὺς στρατιώτας, ἠρώτησε πότε λέγουσιν ὅτι ἐπράχθη τὸ ἀνδραγάθημα καὶ διὰ ποίων ἔργων. Ἀποκρινομένων δὲ τῶν μὲν ὅτι ἡνίκα προσεβάλλομεν, τῶν δὲ ὅτι ἡνίκα ἠκοντίζομεν, τῶν δὲ ὅτι ἡνίκα ἐτοξεύομεν, αὐτὸς ἔφη ὅτι οὐδαμῶς ἐκ τούτων ἐγέγονε τὸ καθόρθωμα, ἀλλὰ τότε ὅτε τὴν στενόχωρον καὶ ἄνυδρον ὁδὸν ἐπορευόμεθα · ὁ γὰρ βουλόμενος πονεῖν πάντων περιγίνεται.

2. Ὅτι Ἰφικράτης ποικίλως ἐγύμναζε τοὺς στρατιώτας, μηχανώμενος ψευδοεγκρύμματα, ψευδοπροδοσίας, ψευδοπροσφυγάς, ψευδοεφόδους ἵνα, ἐάν τι σύμβῃ, ἐξ αὐτῶν μὴ ἐκπλήττωνται.

3. Ὅτι Φίλιππος τὸν ἴδιον στρατηγὸν διεδέξατο τῆς ἀρχῆς θερμῷ λουσάμενον, ἐπειπὼν αὐτῷ · « Δοκεῖς μοι ἀγνοεῖν τὰ τῶν Μακεδόνων ἐν οἷς οὐδὲ γυνὴ τεκοῦσα θερμῷ λουέται. »

4. Ὁ αὐτὸς ἑτέρους διεδέξατο καταδεξαμένους ψαλτρίαν εἰς τὸ στρατόπεδον εἰσελθεῖν.

Παρεκβολαί. *Inédit.*	Στρατ. τῶν ἀρχαίων. *Inédit.*	Παραινέσεις.
III. [Hujus capituli cecidit titulus.]		IV. Ὅτι δεῖ τὸν στρατηγὸν καρτερικὸν εἶναι καὶ φερέπονον.
1. Ὅτι Ἀρχίδαμος, διὰ στενῆς καὶ ἀνύδρου ὁδοῦ τὸν στράτον διαβιβάζων, αἰφνιδίως τοῖς πολεμίοις ἐπιπεσὼν καὶ νικήσας, ἠρώτα τους στρατιώτας πότε τὸ κατόρθωμα τοῦτο γένονεν. Ἀποκριθέντων δὲ τῶν μὲν ὅτι ὅτε εἰς τὸ τεῖχος ἐπολεμήσαμεν, τῶν δὲ ὅτι ὅτε ἐτοξεύομεν, τῶν δὲ ὅτι <ὅτε> ἠκοντίζομεν, εἶπεν ἐκείνοις· « Οὐχί, ἀλλ' ὅτε τὴν στενὴν καὶ ἄνυδρον ὁδὸν διηρχόμεθα · ὁ γὰρ βουλόμενος κοπιᾶν καὶ κακοπαθεῖν πάντας δύναται κατορθοῦν. »	ιζ'. — Ἀρχίδαμος, εἰς στενόχωρον καὶ ἄνυδρον ὁδὸν διαβιβάζων τὸν στράτον αὐτοῦ καὶ παραμυθούμενος πρὸς τὸ μὴ ἀγανακτεῖν αὐτούς, ἀπελθὼν λαθρᾳ, τοῖς πολεμίοις ἐκράτησε πραῖδαν πολλήν. Εἶτα βλέπων τοὺς στρατιώτας χαίροντας ἐπὶ τῇ νίκῃ, ηρωτησεν αὐτοὺς ὅτι πότε ἐγένετο τοῦτο τὸ ἀνδραγάθημα καὶ διὰ ποίου ἔργου; Ἀποκριναμένων δὲ ἄλλων μὲν ὅτι ὅτε ἐποιήσαμεν τὴν συμβολὴν τοῦ πολέμου, ἄλλων δὲ ὅτι ὅτε ἐρυπταρίζομεν, ἄλλων δὲ < ὅτι > ὅτε ἐτοξεύομεν, εἶτα ἐκείνοις εἶπεν ὅτι « οὐχί · οὐκ ἐγένετο ἐκ τούτων τὸ κατόρθωμα, ἀλλ' ὅτε περιπατοῦμεν στενόχωρον καὶ ἄνυδρον ὁδόν · ὁ γὰρ θέλων κακοπαθεῖν πάντας νικᾷ ».	5. Ὁ τῶν Λακεδαιμονίων βασιλεὺς Ἀρχίδαμος διὰ στενῶν καὶ ἀνύδρων τόπων τὴν στρατίαν ἄγων ἀγανακτοῦσαν καὶ καταβοωμένην αὐτοῦ, ἐπεὶ ἀπροσδοκήτως προσβαλὼν τοῖς πολεμίοις ἐνικησεν, ἐπυνθάνετο παρ' ἑκάστου πότε ἡ νίκη γέγονεν. Ἀποκριναμένων δὲ τῶν μὲν ὅτι κατὰ τὴν συμβολὴν εὐθύς, τῶν δὲ ὅτι κατὰ τὰ μέσα τῆς μάχης, ἄλλων δὲ ὅτι περὶ τὰ τέλη · « Οὐδαμῶς, ἔφησεν ὁ Ἀρχίδαμος, ἀλλ' ὅτε διὰ τῶν στενῶν καὶ ἀνύδρων ἐπορεύθημεν τοπων· τὸ γὰρ νικᾶν ἐκ τῶν πόνων μάλιστα τοῖς στρατιώταις προσγίγνεται. »
	ιη'. — Ὁ Ἰφικράτης ἐμαχάνατο ψευδοεγκρύμματα, ψευδοπροδοσίας, ψευδοπροσφυγάς, ψεύδοεπιδρομάς, καὶ οὕτως ἐγύμναζε τοὺς στρατιώτας ἵνα, ἂν σύμβῃ τι, ἐξ αὐτῶν μὴ δειλίωσιν.	
2. Ὅτι Φίλιππος τὸν ἴδιον στρατηγὸν διεδέξατο λουσάμενον ὕδατι θερμῷ, εἰπὼν αὐτῷ ὅτι « Φαίνεσαί μοι μὴ γινώσκειν τὰ τῶν Μακεδόνων · ἐν αὐτοῖς γὰρ οὐδὲ γυνὴ γεννήσασα θερμῷ λούεται ».	ιθ'. — Ὁ Φιλιππος στρατηγὸν αὐτοῦ διεδέξατο εἰπὼν εἰς αὐτὸν διότι ἐλούσατο ἐν θερμῷ ὅτι « Δοκεῖς μοι ἀγνοεῖν τὰ τῶν Μακεδόνων, εἰς οὓς οὐδὲ γυνὴ γενήσασα λούεται μετὰ θερμοῦ ».	3. Ὁ Φίλιππος στρατηγὸν αὐτοῦ, ὅτι θερμοῖς ἐλούσατο ὕδασι, τὴν ἀρχὴν ἀφείλετο ἐπειπών · « Δοκεῖς μοι ἀγνοεῖν τοὺς Μακεδόνας, ἐν οἷς οὐδὲ γυνὴ τίκτουσα θερμῷ ὕδατι λούεται. »
3. Ὁ αὐτος Φίλιππος καὶ ἑτέρους διεδέξατο. καταδεξαμένους τραγῳδοῦσαν εἰς τὸ στρατόπεδον εἰσελθεῖν.	κ'. — Ὁ αὐτὸς ἄλλους διεδέξατο διότι κατεδέξαντο ἐμβῆναι τραγῳδήτρίαν ἐς τὸ φόσσατον.	4. Ὁ δ' αὐτός, γυναικὸς αὐλητρίας τὸ στρατόπεδον εἰσελθούσης ποτέ, τους ἡγεμόνας ἅπαντας παρέλυσε τῆς ἀρχῆς.

Le simple examen de nos colonnes parallèles permet dès l'abord de faire une constatation importante. Alors que les exemples empruntés à Polyen appartiennent à différents livres et ne forment pas un texte continu, il apparaît nettement, d'après notre numérotation, que les exemples empruntés à nos cinq paraphrases se suivent. Bien mieux, il est facile de voir que l'ordre est le même dans les cinq adaptations, avec seulement le décalage accidentel d'un exemple dans les Παραινέσεις (l'exemple d'Archidamos placé après celui de Philippe et non pas avant). On voit aussi que quatre de nos paraphrases portent des titres de chapitres indiquant que la matière traitée est relative aux vertus d'endurance et de continence qui doivent être celles du bon général. Cette remarque est essentielle. Les 900 exemples de stratagèmes que proposait Polyen étaient groupés d'une manière inintelligente. « L'ordonnance du livre », écrit M. Maurice Croiset [1], « est fondée sur des ressemblances purement extérieures : ruses de Romains, ruses de Macédoniens, ruses de barbares, ruses de femmes, etc. » De cette compilation faite par un mauvais historien, les auteurs de nos paraphrases ont voulu tirer un véritable enseignement militaire. Les exemples sont ordonnés vers une fin et leur suite peut se diviser en différents chapitres illustrant chacun un point de technique militaire.

Ce qui n'est pas moins curieux, c'est que, à quelques détails près que nous signalerons plus loin et indépendamment des omissions relevées dans telle ou telle paraphrase, la suite des exemples est la même dans les cinq adaptations. On doit en conclure nécessairement qu'une de nos adaptations est la source des quatre autres, ces dernières ayant été faites non pas sur le texte original de Polyen, mais sur un texte déjà transformé et présentant une organisation nouvelle des matières. Il ne faut, en effet, supposer de source intermédiaire perdue que lorsque toute autre hypothèse s'est avérée injustifiable.

L'examen du texte amène aux mêmes conclusions. On s'aperçoit que tous les détails circonstanciés qui illustraient les historiettes de Polyen ont entièrement disparu de nos paraphrases : nos militaires n'ont que faire du détail historique ou anecdotique. C'est ainsi que, dans les exemples que nous avons transcrits plus haut, Polyen nous indiquait le nom et la patrie de l'officier qui se lavait à l'eau chaude, le Tarentin Docimos. De même, il nous

1. *Histoire de la littérature grecque*, t. V, 2e édit., p. 684.

signale que c'est dans sa campagne contre les Thébains que Philippe cassa deux officiers qui avaient introduit une danseuse dans le camp ; il nous donne le nom de ces derniers, Aéropos et Damasippos. Tous ces détails manquent dans nos paraphrases ; dans le dernier cas, on n'indique même pas le nombre des officiers délinquants : on nous dit que Philippe cassa d'*autres* officiers, ou même *tous* les officiers. L'examen de l'ensemble des stratagèmes amènerait rigoureusement à la même conclusion. Sans doute, l'auteur des Παρεκβολαί ajoute, par exemple, la mention *consul romain* au nom de Camille (III, § 6) ou de Scipion (III, § 7). De même, l'auteur des Παραινέσεις nous dit qu'Archidamos (IV, § 5) est un *général lacédémonien*. Mais ces traits et ceux de même genre, qui, au reste, ne se trouvaient pas dans Polyen lui-même, pouvaient être ajoutés par un Byzantin, pour peu qu'il ne fût pas complètement ignorant de l'histoire.

Il faut aller plus loin. L'accord de nos cinq adaptations, dans le cas où le renseignement donné est insuffisant ou erroné, indique aussi leur parenté mutuelle. On ne citera qu'un exemple. Dans la suite des soixante-trois stratagèmes qu'il attribue au général athénien Iphicrate, Polyen (III, ix, § 57) indique par quelle ruse ce dernier empêcha deux mille mercenaires transfuges de se rendre aux Lacédémoniens. Or, nos paraphrases ne portent pas le nom de ce général : dans les deux premières, le verbe principal de la phrase n'a pas de sujet. L'auteur des Παρεκβολαί, dans le dessein de corriger cette faute, écrit ὁ τούτων στρατηγός ; c'est le même texte que nous avons dans les Στρατηγήματα τῶν ἀρχαίων ; enfin, l'auteur des Παραινέσεις, renchérissant à son tour, interprète ὁ τῶν Ἀθηναίων στρατηγός, Θεμιστοκλῆς οἶμαι : rien ne montre mieux l'insuffisance de la source commune à cet endroit.

Que conclure de cette ordonnance commune des exemples, de leur suite régulière, de la suppression identique des détails originaux, de la parenté dans les fautes, sinon qu'une de nos adaptations est la source des quatre autres et que ces dernières n'ont jamais eu recours au texte primitif de Polyen? C'est ce qui apparaîtrait encore plus clairement si trois de ces textes sur cinq n'étaient encore inédits et si nous avions pu apporter plus d'exemples. Il reste à déterminer quelle est la paraphrase qui a ainsi servi d'archétype.

*
* *

Nous avons indiqué plus haut qu'un certain nombre d'exemples avaient été omis dans telle ou telle adaptation, que de plus l'ordre des exemples subissait çà et là quelques modifications. Cette constatation implique que seule peut être la source des quatre autres paraphrases l'adaptation qui comporte tous les exemples contenus dans les autres et qui les présente dans un ordre qui soit en rapport avec la source primitive, le texte de Polyen. Une seule adaptation, celle des Ὑποθέσεις, remplit à la fois ces deux conditions ; c'est donc ce traité qui a servi d'intermédiaire entre Polyen et les quatre autres adaptations.

Les Ὑποθέσεις comprennent le plus grand nombre d'exemples : 354 stratagèmes, malgré la mutilation finale. Les autres compilations ne présentent aucun autre exemple inspiré de Polyen qui ne figure dans notre traité ; ce dernier, au reste, ne comporte rien qui ne soit tiré de Polyen. De plus, les Ὑποθέσεις présentent les stratagèmes en suivant rigoureusement l'ordre de Polyen. Entendons par là que, dans chaque chapitre (l'exposé est réparti en cinquante-huit chapitres pourvus chacun d'un titre), l'excerpteur a scrupuleusement suivi pour le choix de ses exemples l'ordre que lui présentait le traité de Polyen. S'agit-il de parler des espions (περὶ κατασκόπων, ch. VII), l'auteur emprunte des stratagèmes au troisième livre de Polyen, puis au cinquième, puis au huitième ; de même les trois exemples tirés du livre V sont donnés suivant l'ordre des chapitres de ce livre (XXVIII, XXXIII, XLIV), etc.

La contre-épreuve fait aboutir aux mêmes conclusions : aucune des quatre autres adaptations ne saurait prétendre au titre de source commune des diverses paraphrases. Notons d'abord que le nombre des exemples est singulièrement restreint dans chacun de ces traités. Beaucoup d'exemples manquent et ce ne sont pas les mêmes qui font défaut dans les diverses compilations. L'examen de l'ordre des exemples donne le même résultat. Dans les Παραινέσεις, d'après notre tableau lui-même, on voit que le stratagème d'Archidamos a été mis avant celui de Philippe, contrairement à l'ordre de Polyen. Des déplacements de même genre se retrouvent aux chapitres V, IX, X et XI. Dans les Στρατηγήματα κατὰ τῶν ἀρχαίων, le stratagème attribué à Agésilas est cité avant celui de Myronidès ; mais il y a un déplacement plus important : les douze exemples empruntés à l'art nautique et qui, à en juger d'après les

autres paraphrases, devraient figurer à la fin de l'exposé, se trouvent ici mis en tête. Sans doute, pour les Στρατηγήματα ἀνδρῶν παλαιῶν et pour les Παρεκβολαί, l'ordre suivi est celui de Polyen, à l'entendre du moins comme nous l'avons expliqué plus haut. Mais là encore il est facile de voir que chacun des deux excerpteurs a fait son choix non pas sur le texte de Polyen, mais sur celui des Ὑποθέσεις, dont ils reproduisent d'ailleurs la nouvelle division en chapitres avec titres comparables[1]. C'est un fait d'expérience constante qu'un excerpteur (on peut dire la même chose d'un reviseur ou d'un copiste) montre beaucoup plus de bonne volonté au début de son travail qu'à la fin ; ici, nos auteurs suivent d'abord pas à pas les Ὑποθέσεις, se contentant d'omettre çà et là un paragraphe, puis les omissions se font plus nombreuses (aux dix-huit paragraphes du chapitre XXXI des Ὑποθέσεις ne correspondent que trois paragraphes dans les Παρεκβολαί) ; puis, des chapitres entiers finissent par manquer. L'auteur des Στρατηγήματα ἀνδρῶν παλαιῶν a d'abord été assez scrupuleux, puis son zèle finit par tomber. L'auteur des Παρεκβολαί prit beaucoup plus de liberté et ne garda que 121 stratagèmes sur les 354 que contient encore le texte des Ὑποθέσεις. Seule, notre hypothèse permet d'expliquer comment se sont faites, indépendamment d'ailleurs, la compilation des Στρατηγήματα ἀνδρῶν παλαιῶν et celle des Παρεκβολαί.

Nous ne pouvons songer ici à apporter comme confirmation de notre démonstration l'examen du contenu, du style et des procédés de paraphrase. M. J. de Foucault s'est chargé de ce travail. D'autre part, si l'on tient compte des traits que nous signalerons dans la suite, mauvaise interprétation due à une faute initiale, additions de détail individuelles ou nouveaux chapitres introduits dont on ne retrouve aucun équivalent dans les autres compilations, il apparaît de plus en plus nettement qu'aucune des quatre autres adaptations n'a pu donner le jour aux Ὑποθέσεις.

En résumé, les Ὑποθέσεις présentent tous les extraits de Polyen que l'on retrouve dans les quatre autres paraphrases et elles les présentent dans un ordre qui s'apparente à celui-là même de Polyen. D'autre part, par leur disposition, par leur forme plus courte, par la manière dont elles interprètent leur modèle, les quatre autres adaptations portent la preuve qu'elles dérivent des Ὑποθέσεις. C'est

1. C'est par suite d'une erreur que l'auteur ou le copiste des Παρεκβολαί a omis le titre du chapitre III (voir notre tableau) : cela s'explique par le fait que le chapitre précédent n'a que trois lignes.

donc dans ce dernier traité qu'il faut chercher l'intermédiaire entre le texte de Polyen et les autres adaptations. Il reste à établir la parenté réciproque de ces quatre compilations.

* * *

Éliminons d'abord le cas des Στρατηγήματα ἀνδρῶν παλαιῶν. Qui a examiné de près les colonnes en regard de notre tableau a pu voir que nos Στρατηγήματα ne sont que la paraphrase κατὰ ποδάς du texte des Ὑποθέσεις. C'est même une paraphrase assez simpliste, se bornant à changer les verbes, à mettre çà et là deux termes au lieu d'un, ou à employer un autre mode que le modèle. On sait, au reste, que le manuscrit qui contient cette adaptation, l'*Ambrosianus* B-119-sup., est en grande partie composé de paraphrases directes de textes que nous possédons par ailleurs[1].

Le cas des trois autres compilations est beaucoup plus complexe. D'une part, les Παρεκβολαί, les Στρατηγήματα τῶν ἀρχαιῶν et les Παραινέσεις présentent certains traits communs qui ne dérivent pas des Ὑποθέσεις; d'autre part, chacun de ces traités offre telle ou telle particularité qui ne se retrouve jamais ailleurs. On se voit dans la nécessité d'admettre une source commune dont chacun de nos trois traités serait issu indépendamment. Il y a là un problème qu'il faut élucider. Que les Παρεκβολαί soient apparentés avec les Στρατηγήματα τῶν ἀρχαίων, c'est ce qui ne saurait faire de doute. Il suffit de mettre en regard de la source commune, les Ὑποθέσεις, le texte de tel paragraphe dans chacune de nos deux adaptations pour s'en rendre compte. Mettons en parallèle le texte du chapitre XLIV, § 1, des Ὑποθέσεις (passage où nous avons dit plus haut qu'il manquait le nom du général, Iphicrate) et le texte inédit de nos deux adaptations.

Ὑποθέσεις.	Παρεκβολαί.	Στράτ. τῶν ἀρχαίων.
XLIV, § 1.	XXXII.	
Περὶ αὐτομόλων.	Περὶ προσφύγων.	ρμ'.
[Ὅτι Ἰφικράτης], δισχιλίων μισθοφόρων πρὸς τοὺς Λάκωνας αὐτομολησάντων, ἀπόρρητα γράμματα ἔπεμψεν πρὸς τοὺς ἡγεμόνας τῶν ἀποστάντων, παρακαλῶν μεμνῆσθαι τοῦ συγκειμένου καιροῦ, καθ' ὃν καὶ τὴν ἐξ	Δισχιλίων στρατιωτῶν Ἀθηναίων προσφυγόντων τοῖς Λακεδαιμονίοις, ὁ τούτων στρατηγός, θέλων αὐτοὺς ὑπόπτους ποιῆσαι πρὸς τοὺς Λακεδαιμονίους καὶ ἀπίστους, ἔγραψεν ἐπιστολὴν πρὸς τοὺς ἄρχοντας τῶν	Δισχιλίων Ἀθηναίων στρατιωτων προσφυγόντων τοῖς Λακεδαιμονίοις, ὁ τούτων στρατηγός, θέλων αὐτοὺς ἀπίστους ποιῆσαι πρὸς Λακεδαιμονίους, ἔγραψεν ἐπιστολὴν πρὸς τοὺς ἄρχοντας τῶν προσφύγων περιέ-

1. Il contient notamment la paraphrase κατὰ ποδάς du Στρατηγικὸς d'Onésandros.

Ἀθηναίων συμμαχίαν προσδέχοιντο, εἰδὼς τὴν ἐπιστολὴν ἐμπὲσουμένην τοῖς φύλαξι, τῶν ὁδῶν. Ἐπεὶ δὲ οἱ φύλακες ἐκόμισαν τὰ γράμματα τοῖς Λακεδαιμονίοις, οἱ μὲν ὥρμησαν συλλαμβάνειν τοὺς αὐτομόλους, οἱ δὲ ἀγαπητῶς ἐξέφυγον Ἀθηναίοις μὲν ἄπιστοι γενόμενοι, Λακεδαιμονίοις δὲ δόξαντες.	προσφυγόντων περιέχουσαν οὕτως · « ἅπερ ἐβουλευσάμεθα μὴ ἐπιλάθησθε μηδὲ τοῦ ὡρισμένου καιροῦ, ὅτε τὴν ἐξ Ἀθηναίων συμμαχίαν καὶ βοήθειαν ἐκδεχόμεθα. » Ἐξέπεμψεν δὲ τὴν τοιαύτην ἐπιστολὴν κρύφα, γινώσκων ὅτι ἐμπεσεῖται αὕτη εἰς τὰς χεῖρας τῶν φυλασσόντων τὰς ὁδοὺς · ὃ καὶ γένονεν. Ἐπεὶ δὲ οἱ φύλακες ἐκόμισαν τὰ γράμματα τοῖς Λακεδαιμονίοις, ὥρμησαν οὗτοι συλλαβεῖν τοὺς πρόσφυγας · οἱ δὲ ἐξέφυγον τοῖς μὲν Ἀθηναίοις ἄπιστοι γενόμενοι, τοῖς δὲ Λακεδαιμονίοις νομισθέντες.	χουσαν οὕτως · « ἅπερ ἐβουλευσάμεθα, μὴ ἐπιλάθησθε μηδὲ τὸν ὡρισμένον καιρὸν καταλίπητε, ὅτε τὴν βοήθειαν ἐκ τῶν Ἀθηναίων ἐκδεχόμεθα ». Ἔπεμψε δὲ ταύτην τὴν ἐπιστολὴν κρύφα, γινώσκων ὅτι ἐμπεσεῖται εἰς τὰς χειρὰς τῶν φυλασσόντων τὰς ὁδούς · ὃ καὶ ἐγένετο · ὡς γὰρ ἐκόμισαν οἱ φύλακες τὰ γράμματα τοῖς Λακεδαιμονίοις, ὥρμησαν συλλαβεῖν τοὺς στρατιώτας τοὺς πρόσφυγας · οἱ δὲ ἔφυγον καὶ ἐγένοντο ἄπιστοι καὶ εἰς τοὺς Ἀθηναίους καὶ εἰς τοὺς Λακεδαιμονίους.

La parenté des deux dernières paraphrases est indéniable. La source intermédiaire, partie du texte des Ὑποθέσεις, a ajouté au début le mot Ἀθηναιῶν, puis, le sujet ὁ τουτῶν στρατηγός, puis, l'incidente participiale θέλων αὐτοὺς ὑπόπτους ποιῆσαι ; ensuite, la lettre est mise en style direct, etc. Les possibilités de la disposition typographique nous ont empêché de mettre en regard le dernier texte, celui des Παραινέσεις (X, § 2). On y aurait vu des arrangements nouveaux, comme l'attribution du stratagème à Thémistocle, ou romancés, comme la clausule où les transfuges demandent grâce en vain aux Athéniens. Mais ces apports nouveaux ne doivent pas nous empêcher de discerner une parenté certaine avec nos deux autres compilations. Citons seulement le texte de la lettre, mis lui aussi en style direct : τῶν κοινῇ βεβουλευμένων μὴ ἐπιλάθησθε μηδὲ τῶν ὡρισμένων καιρὸν παραλίπητε, ὅτε τὴν προσδοκωμένην ἡμῖν ἐλθοῦσαν ἴδητε δύναμιν. Ceci rappelle de manière précise le texte de la lettre dans les Παρεκβολαί et dans les Στρατηγήματα.

Un autre exemple nous amènera au même résultat et montrera à nouveau qu'il existe un intermédiaire entre les Ὑποθέσεις et nos compilations. Cette fois, le texte manque dans les Παρεκβολαί, traité particulièrement réduit. Polyen (VIII, ch. XXXIV) nous avait raconté la ruse de la Lacédémonienne Chilonis qui, inaugurant un type d'évasion devenu célèbre dans la suite, avait pris les vêtements et la place de son mari, Théopompe, dans la prison où les Arcadiens le retenaient. Théopompe ayant dans la suite fait prisonnière une prêtresse arcadienne, on fit l'échange des deux femmes. Par une bévue inexplicable, l'auteur des Ὑποθέσεις ima-

gina que c'était Chilonis qui était général et avait été fait prisonnier ; de Théopompe il n'était plus question. Évidemment, le nom de Théopompe ne pouvait reparaître dans nos nouvelles compilations. Mais nous voyons que la source commune corrigea le nom féminin de Χιλωνίς en un nom masculin qui convenait seul à un général et écrivit Χίλων. C'est donc le général Chilon qui devint le héros du stratagème et dans les Στρατηγήματα τῶν ἀρχαίων (passage non numéroté, vers la fin) et dans les Παραινέσεις (XX, § 8) ; suivant l'usage indiqué plus haut, l'auteur de cette dernière paraphrase broda un peu autour de l'histoire.

De cette démonstration on peut conclure légitimement que nos trois textes, présentant des arrangements communs et nouveaux, supposent l'existence d'une compilation intermédiaire aujourd'hui perdue. Nous verrons, en étudiant la tradition manuscrite, que cette hypothèse n'est pas gratuite. Il faut, en effet, exclure l'idée que l'une des trois paraphrases a pu servir de source aux deux autres. En effet, le contenu de chacun des trois traités n'est pas le même et aucun ne contient la somme des stratagèmes que l'on trouve dans les deux autres[1]. De plus, il faut tenir compte des interversions dans l'ordre des exemples, interversions qui n'ont jamais rien d'équivalent dans la compilation voisine. Ajoutons, enfin, que les particularités propres à telle ou telle paraphrase ne se retrouvent jamais dans les deux autres. Ainsi, dans les Παρεκβολαί (sans compter l'insertion, à la fin du chapitre I, d'une trentaine de pages paraphrasées des *Tactiques* de Léon, ce qui a pu être le fait d'un copiste aussi bien que de l'auteur du traité) on voit, incorporés dans le dernier chapitre, quatre nouveaux paragraphes qui viennent d'une source étrangère à Polyen et qu'on ne retrouve pas dans les deux autres compilations. L'auteur des Στρατηγήματα τῶν ἀρχαίων a supprimé la division en chapitres : son adaptation ne saurait donc être la source des deux autres compilations qui présentent la division en chapitres des Ὑποθέσεις. Les Παραινέσεις, enfin, ont pris avec le texte du modèle de grandes libertés, dont nous avons déjà dit un mot. A l'intérieur du texte, et notamment dans le chapitre I, il y a de nombreuses insertions (voir ch. I, II,

1. Si l'on se reporte à notre tableau en colonnes, on verra que le second des exemples cités manque à la fois dans les Παρεκβολαί et dans les Παραινέσεις. Ce sont deux omissions indépendantes l'une de l'autre et qui s'expliquent du fait que l'exemple mis dans les Ὑποθέσεις au nom d'Iphicrate était particulièrement peu intéressant, n'offrant aucune anecdote, n'apprenant rien de précis, et surtout se prêtant fort peu à la paraphrase : qu'on se reporte au texte pour juger de ce que nous avançons.

XIX, XX, XXIV). Quand, dans la source, le stratagème était attribué à un personnage indéterminé, notre excerpteur ne manque pas de lui trouver une étiquette ; à cet effet, il affectionne particulièrement les noms d'Onias et de Mérops, généraux purement imaginaires.

Est-il possible, à l'aide des Ὑποθέσεις, d'une part, et des trois autres compilations, d'autre part, de reconstituer le texte du traité intermédiaire aujourd'hui disparu? Ce serait un travail vain. On a l'impression que cette adaptation perdue devait être une paraphrase κάτὰ ποδάς des Ὑποθέσεις ; l'auteur devait, en outre, çà et là corriger les fautes ; nous l'avons vu par les exemples d'Iphicrate et de Chilonis. D'une manière générale, il semble que ce soit le texte des Στρατηγήματα τῶν ἀρχαίων qui, étant plus voisin des Ὑποθέσεις, nous rapproche le plus de la compilation intermédiaire ; mais, à de certains chapitres, on a l'impression que les Παρεκβολαί sont plus près de la source ; d'ordinaire, ce sont les Παραινέσεις qui s'en écartent le plus.

*
* *

Il reste à dire quelles sont les sources de notre tradition manuscrite, à situer nos traités dans la tradition des stratégistes byzantins et à les dater. Qui replace ainsi les œuvres dans leur milieu évite de graves erreurs que ne manquent pas de commettre ceux qui étudient les textes isolément.

Possédons-nous le texte même de Polyen sous sa première forme ou sous celle d'une adaptation? C'est une question qu'on ne saurait discuter ici. En tout cas, c'est un fait acquis depuis longtemps[1] que toute notre tradition manuscrite des *Stratagèmes* de Polyen dérive d'un bombycin de la fin du XIIIe siècle, qui appartint jadis à Michel Apostolios et qui est aujourd'hui conservé à la Laurentienne, *Plut.* LVI, *cod.* 1. Dans ce manuscrit, le texte présente une lacune importante au VIe livre et est, en outre, mutilé à la fin.

Ire adaptation. — L'archétype des Ὑποθέσεις ἐκ τῶν στρατηγικῶν πραξέων est contenu dans le plus célèbre manuscrit de stratégie ancienne ; ce volume est un des joyaux de la Laurentienne : *Plut.* LV, *cod.* 4. Nous n'hésitons pas à dater ce manuscrit d'écriture si élégante de la seconde moitié du Xe siècle. On sait que ce

1. Valentin Rose, *Anecdota Graeca et Graecolatina*. Berolini, 1864, p. 4-8.

volume a été malheureusement mutilé par un lecteur qui arracha la première page d'un bon nombre de traités : en lacérant la première page du traité devenu ainsi pour nous anonyme et appelé couramment Περὶ στρατηγικῆς, l'auteur de ce méfait fit disparaître la dernière page des Ὑποθέσεις qui formait le recto du feuillet arraché.

Les Ὑποθέσεις, au reste, n'ont été reproduites dans le manuscrit de Florence qu'après avoir été incorporées dans un *corpus* composé des traités suivants : 1) *Praecepta imperatori servanda* de Constantin Porphyrogénète ; 2) Στρατηγικόν, attribué ici à Urbicius, ailleurs à Mauricius ; 3) traité anonyme, mutilé à la première page, débutant actuellement par ⟨εὐτάκ⟩τως ἅρμα φορεῖν ; 4) nos Ὑποθέσεις ; 5) le traité anonyme Περὶ στρατηγικῆς ; 6) le traité anonyme Περὶ τοξείας ; 7) Προβλήματα, sorte de catéchisme militaire par questions et réponses, adapté de Mauricius. Ce *corpus*, contenant une œuvre de 950, n'a pu être constitué qu'après cette date, *terminus a quo ;* nous admettons, par ailleurs, que le manuscrit est antérieur à la fin du xe siècle, *terminus ante quem.*

Quant à la composition même des Ὑποθέσεις, nous songeons à la reporter au début ou à la première moitié du xe siècle. Au moment où le texte est copié dans le *Laurentianus*, il contient plusieurs fautes graves qui laissent supposer que le texte a déjà quelque peu vécu.

Les Ὑποθέσεις ont été éditées pour la première et unique fois par Jean Melber, qui en donna le texte à la suite de son édition des *Stratagèmes* de Polyen, ouvrage en tout point recommandable [1]. Quinze stratagèmes, empruntés aux Ὑποθέσεις, ont servi à combler une partie des lacunes signalées dans le texte de Polyen. En effet, les tables qui précèdent chacun des livres de Polyen permettaient en toute sécurité d'insérer dans les lacunes, sinon le texte de Polyen, du moins celui de sa plus ancienne adaptation.

IIe adaptation. — Les Στρατηγήματα ἀνδρῶν παλαιῶν ne figurent que dans un seul manuscrit, conservé à l'Ambrosienne, B-119-sup. (cité le plus souvent sous le nº 139 qui lui est attribué dans le catalogue d'E. Martini et D. Bassi). Ce manuscrit, à écriture assez régulière, avec gloses marginales en semi-onciales, pourrait bien

1. Ioannes Melber, *Polyaeni Strategematon libri octo.* Lipsiae, Teubner, 1887. L'édition du texte même de Polyen est une recension de l'édition antérieure d'Édouard Woelfflin (1860). L'édition des Ὑποθέσεις est faite d'après le manuscrit même de Florence. Dans une courte, mais solide préface, l'auteur a bien marqué la place des Ὑποθέσεις par rapport au texte de Polyen et par rapport aux Παραινέσεις qu'il éditait aussi. Nous avons repris dans notre démonstration plusieurs des exemples dont l'auteur s'est servi, mais en étendant notre raisonnement aux diverses paraphrases qu'il ne connaissait pas.

dater, sinon de la fin du xe siècle, du moins du début du siècle suivant. Notre traité y est contenu sans avoir au préalable, semble-t-il, été introduit dans un *corpus*, mais à titre d'œuvre isolée.

Une des particularités de notre *Ambrosianus* est de présenter des paraphrases κατὰ πόδας d'une notable partie des traités qu'il renferme. La paraphrase des Στρατηγήματα, comme aussi bien les autres paraphrases de ce manuscrit d'une manière générale, offre un texte où les fautes de copie sont si rares qu'il est défendu de supposer une longue tradition manuscrite antérieure. Il serait sans doute hardi d'avancer que c'est l'auteur même du manuscrit qui a fait les paraphrases : en tout cas, l'auteur ou les auteurs des diverses paraphrases et le copiste de l'*Ambrosianus* ne sauraient être très éloignés dans le temps [1]. On peut, sans crainte d'erreur grave, assigner comme date probable des Στρατηγήματα ἀνδρῶν παλαιῶν la seconde moitié ou même le dernier tiers du xe siècle. — Le texte est inédit.

IIIe adaptation. — Les Παρεκβολαί ἐκ τῶν στρατηγικῶν παρατάξεων offrent cette particularité d'avoir figuré dans trois manuscrits byzantins parvenus jusqu'à nous, copies assez voisines d'un archétype primitif aujourd'hui disparu. Malheureusement, l'un de ces précieux manuscrits, le *Vaticanus* 1164, a perdu plusieurs cahiers, parmi lesquels on compte justement celui qui contenait nos Παρεκβολαί. Les injures du temps n'ont pas épargné non plus les deux autres exemplaires, divisés aujourd'hui chacun en deux tronçons. Pour réunir leurs *disjecta membra*, il faut joindre un manuscrit de l'Escurial, Υ-III-11, au *Neapolitanus graecus* 284 ; l'autre exemplaire se reconstitue en replaçant dans l'ordre de leur numérotation les cahiers contenus dans le *Parisinus* 2442 et dans un manuscrit de la Vaticane, le *Barberinianus* II-97. Ces exemplaires anciens semblent dater tous les trois du milieu du xie siècle : ils sont fort soignés. Les Παρεκβολαί mêmes figurent dans le *Scorialensis* et dans le *Barberinianus*. — Ce texte est lui aussi inédit.

Les Παρεκβολαί ont de longue date excité la curiosité des phi-

1. Le professeur américain C. G. Lowe, en éditant la paraphrase d'Onésandros (*A byzantine paraphrase of Onasander*. Saint-Louis, 1927), a avancé, en se fondant sur des remarques de style, que cette paraphrase d'Onésandros date du vi^e siècle. Nous ne pouvons suivre le savant philologue : la paraphrase d'Onésandros a été faite sur un modèle dont nous pouvons indiquer la place dans la série des manuscrits anciens du Στρατηγικός, à une époque forcément postérieure à la transcription en minuscule, soit le ixe ou xe siècle. On ne saurait trop mettre en garde contre le danger d'étudier une question sous un seul aspect : un texte comme celui-là ne peut être isolé d'un ensemble d'œuvres ou d'une série de tradition manuscrite. Ajoutons que la paraphrase du Στρατηγικός d'Onésandros ne nous paraît pas différer essentiellement quant au style de la vingtaine de paraphrases de stratégistes composée au xe siècle.

lologues : elles étaient de ces choses dont on parle sans bien les connaître. Voici, au reste, comment nous retraçons leur histoire. Les Παρεκβολαί mêmes, en tant qu'adaptation de Polyen, n'ont pas eu de vie propre ; elles figurent dans une compilation un peu plus étendue que nous appellerons, si on le veut bien, *Compendium tacticum*, compilation composée ainsi qu'il suit. Le traité débute par le premier chapitre des Παρεκβολαί, paraphrase exacte du premier chapitre des Ὑποθέσεις, dont l'objet est d'énumérer les qualités du bon général. Puis, sans transition aucune, par suite d'un déplacement, consécutif à une mutilation, de quelques cahiers dans un des archétypes de nos trois manuscrits, on a inséré une vingtaine de pages empruntées aux Τακτικά de l'empereur Léon : il s'agit, en réalité, de la fin de cette grande compilation, à savoir la Constitution XX, à partir du § 187[1], puis l'Ὑπόθεσις ἐπιλόγῳ. Ajoutons que cette insertion présente, non pas le texte même de Léon, mais une paraphrase de ce texte, différant au reste assez peu du modèle. L'Ὑποθέσις ἐπιλόγῳ une fois achevée avec la doxologie et le mot ἀμὴν, on renoue la chaîne des Παρεκβολαί avec le chapitre II, où l'on a cru à tort voir le début d'un traité[2]. Les Παρεκβολαί se poursuivent, adaptant pas à pas le texte des Ὑποθέσεις, en ajoutant à la fin quatre paragraphes empruntés à une source différente. Puis, sans la moindre transition, le texte se poursuit par cinquante-cinq paragraphes de longueur diverse commençant tous par ὅτι δεῖ. Ce sont des recommandations dont un général doit tenir compte, répertoire médiocre mais curieux, dont la source directe nous paraît difficile à déterminer. Un croquis, relatif à un exemple historique invoqué dans le dernier paragraphe, achève le texte. Telle est la composition du *Compendium tacticum*.

A l'image des Ὑποθέσεις et de la majeure partie de la tradition des stratégistes, notre *Compendium tacticum* n'a été transcrit dans l'archétype de nos manuscrits qu'après avoir été inséré dans un *corpus* dont voici le contenu : 1) traité composite que nous avons, M. J.-R. Vieillefond et moi, désigné sous le nom d'*Apparatus bellicus*, reprenant ainsi, au reste, une ancienne appellation de

1. Le § 187 de la Constitution XX est relatif aux qualités du bon général : on conçoit que la similitude des sujets ait permis l'accrochage des deux morceaux, une fois que la mutilation indiquée eût empêché de voir la suite normale du texte.

2. Cette erreur remonte à E. Miller, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Escurial.* Paris, 1848, p. 231. Il donne comme un traité distinct ce qui suit, περὶ τοῦ πῶς δεῖ ἀγαπᾶσθαι παρὰ τοῦ ὑποχειρίου λαοῦ. C'était à cette date une erreur bien excusable.

Naudé ; 2) traité anonyme débutant par ὅπως χρὴ τὸν τῆς πολιορκουμένης πόλεως στρατηγὸν κ. τ. λ. ; 3) Τακτικά de l'empereur Léon ; 4) traité anonyme Περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου ; 5) traité Περὶ παραδρομῆς πολέμου. La présence de ces deux derniers traités, assez tardifs, dont le second au moins est postérieur au règne de Nicéphore Phocas, nous force à descendre encore plus bas que précédemment pour la formation de ce *corpus*. Nous avons indiqué plus haut que les Παρεκβολαί n'avaient pas été composées directement sur les Ὑποθέσεις, mais sur une paraphrase intermédiaire, source des deux autres adaptations qu'il nous reste à étudier. La fixation de la date de composition des Παρεκβολαί se trouve donc conditionnée par la démonstration qui va suivre. Disons, pour fixer les idées, que nous la situerons aux environs du premier quart du XIe siècle.

IVe adaptation. — Les Στρατηγήματα παρὰ τῶν ἀρχαίων figurent en entier dans un archétype de date assez récente conservé à Munich, le *Monacensis graecus* 452, manuscrit de papier de la fin du XVe siècle, mutilé au début. Souvent, l'écriture en est très effacée, mais notre traité, qui se place à la fin du volume, est intact. Le hasard a voulu qu'une partie de nos Στρατηγήματα fût, en outre, conservée dans un énorme manuscrit, composé de fragments les plus divers : ce volume de la Bodléienne d'Oxford, *Baroccianus* 131, est un bombycin du XIVe siècle, ayant recueilli 186 traités ou fragments de traités. Sous le no 100 figure un *Liber de militia pedestri navalique* dans lequel se trouve enclavée une partie de notre IVe adaptation, sous le titre de Στρατηγήματα ἀνδρῶν παλαίων γενόμενα εἰς τὴν θάλασσαν καὶ εἰς τὴν ξηράν. Nous ne connaissons malheureusement encore que de seconde main ce manuscrit d'Oxford ; mais nous avons pu nous assurer que ce morceau no 100 n'est en réalité qu'un fragment tombé d'un manuscrit représentant le même type que le *Monacensis* 452. Le sort ne nous a pas conservé un troisième exemplaire de la même compilation : il existait encore vers les années 1560-1580 un manuscrit ou un fragment de manuscrit du même type. C'est, en effet, vers cette date que le copiste d'un codex de la bibliothèque de Vienne, *Vindobonensis philologicus graecus* 55, enclava dans une série de traités empruntés à une copie du *Scorialensis* Υ-III-11, archétype dont nous parlions plus haut, un texte correspondant au début du manuscrit type dont dérivent le *Monacensis* et le *Baroccianus ;* le modèle qui a servi à ce copiste est aujourd'hui perdu. Ce fragment de Vienne

contient donc le début du manuscrit type, partie qui manquait au *Monacensis* 452, plus quelques pages communes aux deux manuscrits. Le copiste du *Vindobonensis* ne nous en ayant pas donné plus, la partie qui contenait les Στρατηγήματα παρὰ τῶν ἀρχαίων ne figure pas dans cet archétype. — Notre quatrième compilation est, elle aussi, inédite.

Il nous est loisible, en tout cas, de reconstituer ce manuscrit type et, on le verra, l'affaire a son importance. On remonte ainsi à un *corpus* assez volumineux dont voici le contenu. Il y avait d'abord une adaptation assez libre des Τακτικά de Léon. Cette recension, longtemps attribuée à Constantin Porphyrogénète[1], a été faite en réalité, dans l'état où nous la possédons, sous les auspices de Constantin VIII, fils de Romain II, qui partagea longtemps le pouvoir avec son frère Basile II et dont le règne se termina en 1028. Cette recension constantinienne des Τακτικά ne présente plus dans notre tradition un groupe parfaitement homogène ; ce qui correspond aux deux dernières *Constitutions tactiques* de Léon, la XIXe et la XXe, forme ici, à la suite du traité qui constitue l'adaptation du corps même des Τακτικά, deux petits traités ayant leur titre spécial, Τακτικὰ περὶ ναυμαχίας, στρατηγημάτων καὶ πειρατικῆς (= *Const.* XIX) et Ὑποθῆκαι καὶ παραγγελίαι πρὸς τὸν στρατηγόν (= *Const.* XX).

Venait ensuite un traité que nous appellerons pour la commodité *Ecloge tactica*. Cette compilation sans titre, où tout se suit sans distinction ni divisions intérieures apparentes, comporte elle-même deux parties : la première est une longue série de chapitres auxquels nous donnerons le nom de Περὶ τῶν πολεμικῶν ; la seconde, enfin, est notre IVe adaptation, les Στρατηγήματα παρὰ τῶν ἀρχαίων. L'*Ecloge tactica* est enfin suivie de quelques paragraphes de sources très mêlées ; le détail de ces *capita varia* importe peu ici.

L'*Ecloge tactica* n'est pas un traité entièrement inconnu des philologues. Le maître incontesté des études byzantines en Hongrie, M. R. Vari, spécialiste des questions relatives à la stratégie byzantine, a consacré un court article à ce traité dans les *Festgabe* récemment offerts à Auguste Heisenberg[2]. M. R. Vari, en étudiant les sources de cette compilation qu'il appelle *Praecepta Nicephori*, a noté avant nous les rapports qui unissaient les stratagèmes de

1. Il y eut en réalité trois états du même texte, l'un dû à Léon, l'autre adapté par Constantin Porphyrogénète, état aujourd'hui perdu, mais qui a donné naissance à un troisième état, celui que nous avons conservé sous le nom de Constantin VIII.

2. *Byzantinische Zeitschrift*, 30er Band, *Festgabe A. Heisenberg zum 60 Geburstag gewidmet*, 1929, p. 49-53.

la fin du traité à ceux de Polyen. Le dessein de M. R. Vari n'était pas de déterminer par quels intermédiaires le texte de Polyen est parvenu à l'auteur de l'*Ecloge ;* mais, outre que le professeur de Budapest laissa de côté dans son étude deux des adaptations de Polyen, les Στρατηγήματα ἀνδρῶν παλαίων et les Παρεκβολαί, il ne parvint pas à constater, à propos de l'ensemble du traité, que l'*Ecloge tactica* était bâtie de la même manière que la compilation dont nous aurons à retracer le plan à propos de la Ve adaptation ; organisée de la même façon et avec les mêmes éléments, cette autre compilation, que nous appellerons *Sylloge tactica*, dérive, comme l'*Ecloge tactica*, d'une source commune dont nous indiquerons plus loin l'histoire et le plan.

Le *corpus* dans lequel est insérée l'*Ecloge tactica*, contenant la recension constantinienne des *Tactiques*, ne saurait être antérieur au début du second quart du XIe siècle, Constantin VIII ayant régné seul de 1025 à 1028. Bien que, par suite de la disparition des manuscrits anciens, nous n'ayons plus ici de *terminus ante quem*, nous ne pensons pas qu'il faille descendre beaucoup ; nous estimons qu'avec le milieu du XIe siècle s'interrompt pour plusieurs siècles l'étude, la compilation et la copie des textes de stratégie. Comme pour les Παρεκβολαί, et pour les mêmes raisons, nous remettons à la suite de notre démonstration le soin de déterminer la date même de composition des Στρατηγήματα παρὰ τῶν ἀρχαίων, en même temps que celle de l'*Ecloge tactica*.

Ve adaptation. — L'archétype des Στρατηγικαὶ Παραινέσεις est de nouveau un manuscrit de la Laurentienne, *Plut.* LXXV, *cod.* 6 ; ce parchemin peut être daté du XIVe siècle. Ce texte a été édité pour la première et unique fois par Jean Melber, à la suite des Ὑποθέσεις, qui constituaient déjà un premier appendice à son édition des *Stratagèmes* de Polyen. Cette édition, qui n'offrait, au reste, que peu de difficulté, est excellente : pourquoi faut-il que l'auteur, se fondant sur les renseignements de critiques peu avisés, ait, sans l'ombre d'une raison, attribué ce texte à l'empereur Léon?

Le *Laurentianus* LXXV-6 contient, au milieu de traités consacrés à la technique médicale ou vétérinaire, un *corpus* de traités militaires composés ainsi qu'il suit : 1) Συλλογὴ τακτικῶν, que nous appelons plus commodément *Sylloge tactica ;* 2) lois militaires tirées de la loi de Rufus et des *Basiliques ;* 3) hymnes militaires chrétiens.

Comme l'*Ecloge tactica*, notre nouvelle compilation, la *Sylloge tactica*, peut se diviser en deux parties : une série de compilations auxquelles nous donnerons le nom global de Περὶ πολεμικῆς, puis les Παραινέσεις, notre V^e adaptation. Comme pour le cas précédent, l'adaptation de Polyen n'est pas séparée des chapitres de la compilation antérieure par un titre apparent[1]. Une telle parenté extérieure aurait dû attirer l'attention des rares philologues qui ont étudié ces questions. C'est un point qui a échappé à M. R. Vari lui-même, à qui l'on doit une longue étude sur notre compilation[2].

Les philologues continuent d'appeler ce texte *Tactique inédite de Léon*, dénomination qui remonte à Frédéric Haase, le premier savant qui signala ce texte dans son projet d'édition de tous les traités des écrivains militaires grecs et latins[3]. Ce titre, de nos jours, est doublement regrettable. Et d'abord, il s'en faut que le texte soit encore inédit. Dès 1857, Hermann Kœchly en éditait une série de chapitres[4]. D'autre part, en bas des pages du texte de sa grande édition des *Tactiques* de Léon, M. R. Vari lui-même cite souvent tel ou tel passage emprunté à notre compilation. Enfin, M. J.-R. Vieillefond, dans le travail qui voit le jour en même temps que ces lignes, a édité de ce traité toutes les parties qui sont empruntées aux fragments des *Cestes* de Julius Africanus par l'intermédiaire de l'*Apparatus bellicus.*

L'attribution à l'empereur Léon n'est pas moins fâcheuse. Il eût suffi de prendre garde au titre, d'ailleurs sujet à caution, donné dans le manuscrit pour voir que le traité ne pouvait être attribué à Léon : en effet, l'auteur du titre prétend que c'est une compilation faite d'après Léon, et encore seulement pour le préambule : Ἀρχὴ τακτικῶν. ἐκ τῶν τακτικῶν Λέοντος Δεσποτοῦ, Ῥωμαίων Αὐτοκράτορος, προοίμιον. Ajoutons qu'il ne nous paraît même pas vrai que ce προοίμιον soit emprunté à Léon ; il s'agit bien au début des *Tactiques* de cet empereur, comme au début de notre *Sylloge tactica*, des devoirs et des qualités du bon général : mais les deux textes ont puisé indépendamment à une même source, le premier chapitre du Στρατηγικός d'Onésandros. Il était normal de commen-

1. Le πίναξ ou relevé de chapitres qui précède les Παραινέσεις a dû, suivant l'usage, être fabriqué après coup.

2. *Byzantinische Zeitschrift*, 27er Band, 1927, p. 241-270. *Die sog. « Inedita Tactica Leonis ».*

3. Fr. Haase, *De militarium scriptorum graecorum et latinorum omnium editione instituenda narratio.* Berolini, 1847, p. 17, n° 3.

4. *Selecta quaedam ex inediti Leonis Tacticis capita.* Turici, 1854. Toute cette partie est reproduite dans Migne, *Patr. grecque*, t. CVII, col. 1095-1120.

cer un traité de tactique par un chapitre général sur les qualités et les devoirs du général, d'autant que le modèle, Onésandros, avait montré la voie ; d'une ressemblance fortuite de sujet au début entre les *Tactiques* de Léon et notre *Sylloge tactica*, on n'avait aucun droit de conclure à l'identité des deux auteurs. Nous verrons dans la suite que la *Sylloge tactica* est notablement postérieure à l'époque de Léon. Mais il faut poser ici le problème des sources communes de l'*Ecloge tactica* et de la *Sylloge tactica*, textes étroitement apparentés.

Supposons le problème résolu et commençons par présenter le schéma présumé du *Corpus* X, aujourd'hui disparu, dont nos deux compilations sont issues, rappelant chacune à leur manière la source commune. Cette compilation comprenait, soit sous forme originale, soit vraisemblablement, du moins pour certaines parties, sous forme d'adaptation paraphrasée, les textes suivants : 1) le premier chapitre du Στρατηγικός d'Onésandros ; 2) quelques paragraphes Περὶ μέτρων γῆς, en rapport avec le texte de Julianus Ascalonita ; 3) la Στρατηγικὴ ἔκθεσις de l'empereur Nicéphore Phocas ; 4) une compilation assez importante dont la source demeure inconnue, sauf pour quelques paragraphes comme ceux qui proviennent des chapitres XXII et XXIII du Στρατηγικός d'Onésandros ; 5) quelques parties du traité anonyme Περὶ στρατηγικῆς, parvenu ici par l'intermédiaire de l'*Apparatus bellicus ;* 6) une adaptation de quelques chapitres de Mauricius ; 7) l'*Apparatus bellicus*, composé ici de fragments des *Cestes* de Julius Africanus et de morceaux d'Énée le Tacticien (les fragments du traité Περὶ στρατηγικῆς qui auraient dû figurer ici à la fin de cette compilation ont été déplacés et, comme on l'a vu, insérés un peu plus haut) ; 8) un traité relatif à la manière d'envoyer les lettres secrètes[1], adaptation tirée de Philon, lequel à son tour s'inspirait d'Énée et d'Hérodote ; 9) pour terminer le *Corpus*, la paraphrase des Ὑποθέσεις, c'est-à-dire de la Ire adaptation des *Stratagèmes* de Polyen. — Vu que l'*Ecloge tactica*, pas plus que la *Sylloge tactica*, ne présente des divisions intérieures apparentes, on en peut conclure que le *Corpus* X lui-même présentait, amalgamés dans un même tout, les divers éléments que nous dissocions.

1. M. J.-R. Vieillefond, particulièrement sagace dans ce genre de recherches, publiera bientôt un article où il montrera la genèse extrêmement complexe de ce court traité. On verra à quel point on se tromperait en croyant, par exemple, que l'auteur de notre *Ecloge* vait puisé dans Hérodote lui-même ; nos traités ne sont que des compilations de compilations.

Quelle fut l'attitude de nos deux compilateurs mis en face de ce *Corpus*? L'auteur de l'*Ecloge tactica* laissa de côté le premier chapitre d'Onésandros et les paragraphes Περὶ μέτρων γῆς ; mais ensuite il s'astreignit à suivre très exactement le plan que nous avons indiqué, faisant des emprunts plus ou moins longs et plus ou moins arrangés à chacun des traités. Il débute donc par les emprunts faits à la Στρατηγικὴ ἔκθεσις de Nicéphore Phocas. Notant la parenté du début de cette compilation avec le traité de Nicéphore Phocas, M. R. Vari s'est cru autorisé à mettre toute l'*Ecloge* sous le signe de cet empereur. C'est encourir le même reproche que nous faisions à ceux qui attribuent la *Sylloge* à l'empereur Léon. — De son côté, le compilateur de la *Sylloge tactica* procéda de la même façon. Il n'eut garde d'omettre le début d'Onésandros et le fragment Περὶ μέτρων γῆς, mais il négligea le traité de Nicéphore Phocas. Pour le reste, il suivit rigoureusement le plan que nous avons indiqué. Il y a toutefois une remarque à faire pour les Στρατηγικαὶ παραίνεσεις, notre V^e compilation de Polyen, issue de l'adaptation des Ὑποθέσεις, par quoi se terminait le *Corpus* X. Dans le modèle, le traité sur l'envoi des lettres précédait l'adaptation des Ὑποθέσεις. Dans la *Sylloge tactica*, ce qui a été gardé du traité sur l'envoi des lettres se trouve incorporé dans les Παραίνεσεις et en forme le premier chapitre. Jean Melber, qui avait édité les Παραίνεσεις sans se soucier de ce qui précédait ce texte, avait reconnu, d'ailleurs en s'en étonnant, des traces d'Énée dans deux des quatorze paragraphes qui constituent ce premier chapitre. Il ne se doutait pas des nombreux intermédiaires qui séparaient Énée de notre compilateur. Nous n'aurons pas les mêmes étonnements, sachant désormais que les exemples rappelant des *Stratagèmes* de Polyen étaient, dans le modèle de notre *Sylloge*, précédés immédiatement des paragraphes relatifs à l'envoi secret des lettres, inspirés d'Énée.

On voit donc comment l'*Ecloge tactica* et la *Sylloge tactica* suivent pas à pas le même modèle. La ressemblance s'étend jusqu'à ce fait particulier : les quelques fragments empruntés à la partie de l'*Apparatus bellicus* qui était faite avec des morceaux du traité anonyme Περὶ στρατηγικῆς se retrouvent dans chacune de nos compilations, non pas à la fin des emprunts faits à l'*Apparatus bellicus*, leur place normale, mais un peu avant, précédant les paragraphes empruntés à Mauricius. N'était que la *Sylloge tactica* a omis de s'inspirer de Nicéphore Phocas, tandis que, d'autre part, l'*Ecloge tactica* négligeait le début d'Onésandros et les paragraphes Περὶ μέτρων γῆς, nos deux compilations suivent donc un plan si

rigoureux que nous croyons amplement justifiée la reconstitution de ce *Corpus* X que nous donnons plus haut[1]. Mais on aura bien soin d'observer qu'en s'inspirant tour à tour des mêmes sources aujourd'hui perdues, nos deux compilateurs successifs n'ont pas toujours adopté tout le contenu de chaque source : il en résulte des différences notables entre chacun des deux traités, qui ont empêché nos prédécesseurs de voir la parenté étroite des deux compilations.

* * *

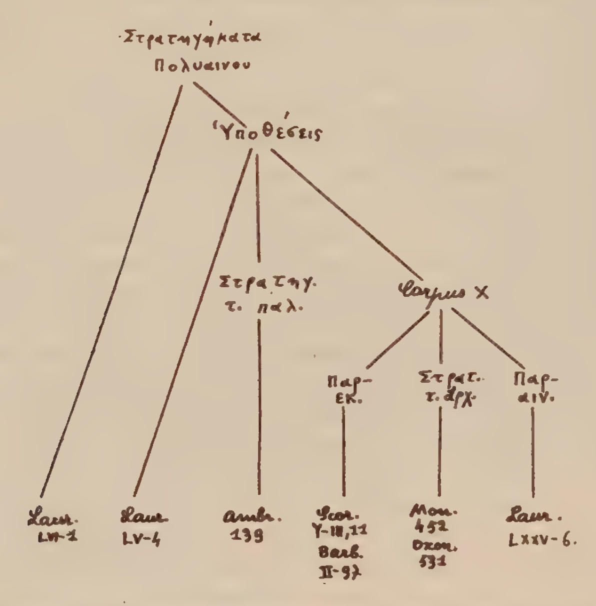
Reste à dater ces divers documents. Le *Corpus* X, comprenant un traité ou une adaptation d'un traité de Nicéphore Phocas, ne saurait dater que de la deuxième partie du xe siècle ; il doit très vraisemblablement dater du dernier quart de ce siècle ; peut-être même faudrait-il descendre un peu plus bas. D'autre part, l'*Ecloge tactica*, dans l'état où nous la connaissons, forme un tout compact avec la recension des *Tactiques* de Léon due à Constantin VIII ; elle ne saurait donc être antérieure au règne de ce prince, mais ne peut, nous l'avons dit, être postérieure à 1050. C'est donc dans le deuxième quart du xie siècle que nous plaçons la composition de l'*Ecloge tactica* et, du fait même, celle des Στρατηγήματα τῶν ἀρχαίων, notre IVe adaptation des *Stratagèmes* de Polyen.

Il n'y a pas de raison de ne pas croire que la *Sylloge tactica*, faite sur le même modèle et dans les mêmes conditions, ne doive être rangée à la même date. On ne peut en tout cas faire remonter ce texte au delà de la date présumée du *Corpus* X. Du fait même, on fixe à la même date les Στρατηγικαὶ παραινέσεις, la Ve adaptation de Polyen. On s'étonne, en conséquence, de la légèreté avec laquelle Jean Melber a attribué les Στρατηγικαὶ παραινέσεις à l'empereur Léon. Qu'un copiste malheureux ait rapproché, à tort d'ailleurs, le début de la compilation et les *Tactiques* de Léon, il ne s'ensuivait pas que tout le traité dût être attribué à cet empereur[2].

1. On ne peut décider évidemment si dans le *Corpus* X le groupe Onésandros-Περὶ μέτρων γῆς précédait la Στρατηγικὴ ἔκτησις de Nicéphore Phocas ou si ce n'était pas le contraire. L'affaire n'a que peu d'importance. Nous inclinons cependant à croire que la compilation commençait par le chapitre général emprunté à Onésandros et relatif aux devoirs et aux qualités du bon général. M. J.-R. Vieillefond, toutefois, estime que le début de l'ἔκτησις de Nicéphore Phocas avait un caractère assez général pour figurer au début du *Corpus* X.

2. On ne peut passer sous silence une particularité que présente le *Laurentianus* LXXV-6, l'archétype de notre *Sylloge tactica*. Le titre de la compilation est disposé comme il suit Ἀρχὴ τῶν τακτικῶν, ἐκ τῶν τακτικῶν Λέοντος δεσπότου Ῥωμαίων Αὐτοκράτορος προοίμιον · ἐν ᾧ ποταπὸν δεῖ τὸν στρατηγὸν εἶναι καὶ πόσα εἰσὶ τὰ τοῦτον χαρακτηρίζοντα. ἔτους 'ϚυιϬ' (= 904 ; le *Bernensis*, copie du *Laurentianus*, donne, d'après l'ère chrétienne, 'ΑυιϬ', soit 1412, ce qui indique tout de suite le peu de cas qu'il faut faire de ces

Enfin, nous sommes désormais en mesure de résoudre le dernier problème resté sans réponse, la date des Παρεκβολαί, notre IIIe compilation. Nous avons indiqué au cours de notre démonstration que les Παρεκβολαί avaient été faites sur un intermédiaire commun, source des Στρατηγήματα τῶν ἀρχαίων (IVe adaptation) et des Στρατηγικαὶ παραινέσεις (V^e adaptation). Or, nous venons



précisément d'indiquer que cette source de la IVe et de la Ve adaptation était le dernier élément que contenait le *Corpus* X, sous forme de paraphrase des Ὑποθέσεις. C'est cette même adaptation des Ὑποθέσεις qui est la source des Παρεκβολαί. Comme il y a toute vraisemblance que la paraphrase des Ὑποθέσεις, aujourd'hui disparue, a été faite par l'auteur du *Corpus* X, on peut dire que c'est à ce même *Corpus* qu'est venu puiser l'auteur des Παρεκβολαί. Dès lors, la date des Παρεκβολαί doit être placée après celle du *Cor-*

dates). La date 'ϛυιϐ' résulte-t-elle d'une de ces erreurs de chiffre qui sont si communes pour 'ϛφιϐ' qui donnerait 1004, date possible de la composition de la *Sylloge*? L'auteur de la compilation a-t-il voulu nous dire que les *Tactiques* de Léon ont été écrites en 904, date d'ailleurs vraisemblable? N'a-t-il pas voulu plutôt nous en imposer en vieillissant son texte d'une centaine d'années? Ce sont là autant de questions sans réponses sûres, qui ne doivent pas nous faire oublier le vrai point de vue : la *Sylloge tactica* n'a pu être écrite qu'après la composition du *Corpus* X.

pus X, soit à partir du premier quart du XIe siècle, et sans doute dans ce premier quart.

* * *

Au terme de cette étude, il nous sera permis de réunir nos conclusions dans un tableau qui résumera la parenté des différents textes que nous avons étudiés et qui indiquera la source actuelle de la tradition manuscrite de chacun d'eux.

Si ces quelques pages, malgré leur aridité, pouvaient se laisser lire jusqu'au bout, nous nous féliciterions moins d'avoir déterminé la parenté des cinq adaptations des *Stratagèmes* de Polyen, et même d'avoir fait connaître des textes en partie inédits, que d'avoir jeté quelque lumière sur un des aspects de la tradition des textes à l'époque byzantine. Nous persistons à croire que des recherches semblables appliquées à des auteurs les plus divers ne manqueraient pas de servir à la fois la philologie grecque et la philologie byzantine.

A. DAIN.

FAMINES A ROME A LA FIN DU IVe SIÈCLE

Dans le célèbre rapport où il demande à l'empereur Valentinien II le rétablissement de l'Autel de la Victoire, Symmaque fait mention[1] d'une terrible disette qui se serait étendue à tout l'Empire : c'était là, selon lui, un avertissement et un châtiment des dieux après le « sacrilège » de l'empereur Gratien, qui, peu de mois avant sa mort, avait enlevé ses privilèges au paganisme romain. Dans sa non moins fameuse réplique, saint Ambroise, qui s'attache à réfuter tous les arguments du grand orateur païen, ne refuse pas la discussion sur ce point[2] : non content de faire malicieusement remarquer que, les récoltes ayant été excellentes l'année suivante, les dieux avaient assez vite renoncé à leur vengeance, il rectifie certaines allégations de Symmaque ; grâce à cette mise au point, nous avons d'intéressantes précisions sur cette crise frumentaire de 383[3].

D'après Symmaque, la moisson aurait déçu les espérances dans toutes les provinces[4]. Au dire de saint Ambroise, c'est là une généralisation excessive : la Gaule, les Pannonies, la seconde Rétie ont eu de riches récoltes et la fécondité de cette dernière a été telle que, suscitant les convoitises des Barbares, elle a été victime d'une invasion ; quant aux Provinces de Ligurie et de Vénétie, l'évêque de Milan atteste qu'elles ont eu, en automne, une récolte tardive[5]. La véracité de l'auteur, touchant des pays tout proches, dans un écrit quasi public, appelé à un grand retentissement, ne peut évidemment être mise en doute.

Du reste, son témoignage corrobore assez bien celui de son contradicteur, puisque l'un et l'autre sont d'accord sur le compte de l'Égypte où la crue du Nil a été insuffisante ; et le silence gardé par

1. *Relatio III*, § 15-17 (éd. O. Seeck, in *Mon. Germ. Hist.*, Auct. Anteq., VI, 1, p. 283).

2. *Epist. XVIII*, § 17-21 (in *Patr. lat.*, t. XVI, c. 977).

3. La date ne peut être contestée, étant d'un an antérieure à la pétition du Sénat à Valentinien II et contemporaine de la mort de Gratien.

4. *Spem provinciarum omnium messis aegra decepit* (Symm., *loc. cit.*).

5. ... *Galliis... solito ditioribus... Frumentum Pannoniae... vendiderunt ; et secunda Rhetia fertilitatis suae novit invidiam, nam... fecunditate hostem in se excitavit ; Liguriam Venetiasque autumni frumenta paverunt...* (Ambr., *loc. cit.*, 20-21).

l'évêque en ce qui concerne les autres provinces est un indice certain de la disette qui y avait sévi. Dans l'ensemble, ce sont les pays méditerranéens qui semblent avoir souffert, à la suite, peut-être, de sécheresse excessive ; seules, les contrées transalpines, en Gaule, sur le Danube, et à un moindre degré la plaine du Pô, au climat déjà continental, sont signalées comme ayant été indemnes. On peut donc se représenter assez bien, en juxtaposant ces deux témoignages qui se corrigent l'un l'autre, l'étendue de ce fléau, dont la ville de Rome, où écrivait Symmaque, avait dû particulièrement souffrir, privée des convois de l'Égypte et de l'Afrique.

Aucune obscurité à vrai dire en tout cela. Les difficultés commencent, si l'on se reporte à d'autres écrits où nos deux auteurs font également allusion à une famine romaine : à savoir, trois lettres de Symmaque à Nicomaque Flavien (*Epist.*, II, VI, VII, LII) et une à Eusignius (IV, LXXIV) ; d'Ambroise, un passage du *De officiis* (l. III, ch. VII, 45-51). La plupart des critiques[1] voient dans tous ces textes des allusions à la disette de 383 et assignent même cette date, d'après ce seul critère, aux quatre lettres de Symmaque. A y regarder de près, il nous semble cependant nécessaire de rectifier cette tradition, et nous pourrons en conclure que la crise frumentaire, attestée par des textes mémorables, n'a pas été un accident unique à cette époque.

* * *

Des cinq textes dont nous venons de donner l'indication, l'un peut, à coup sûr, se rapporter à l'été 383 : la lettre VI à Flavien. Symmaque, rentré de Cumes à Rome, donne à son correspondant, demeuré en Campanie, des nouvelles de la ville : « ... on parle beaucoup des troubles qui agitent le peuple à cause de l'insuffisance des denrées et l'on ne peut espérer que l'abondance succède aux présentes difficultés. *Partout cette année la famine est menaçante ;* la flotte est dirigée vers d'autres croisières, et l'été touche presque à l'automne. Par Hercule, ainsi que je l'ai prédit, il faut abandonner aux dieux la solution de cette crise ; quant aux remèdes longtemps différés par les hommes, ils viennent maintenant trop

1. Pour Symmaque, le plus récent et le meilleur de ses éditeurs, Otto Seeck (*op. cit.* ; cf. aussi sa *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, t. V, p. 165 et 496). Pour Ambroise, entre autres, les éditeurs Mauristes (notices reproduites dans la *Patrologie*, t. XVI, c. 21-22 et 159) et Max. Ihm (*Studia Ambrosiana*, p. 26).

tard[1]. » Cette missive fait manifestement suite aux lettres IV et V, écrites au cours du voyage vers Rome ; Symmaque reste affectueusement en contact étroit avec son ami, récemment disgracié et retiré en Campanie au cours de l'été : cette correspondance est précisément de septembre (*aestas prope decessit autumno*). La famine est générale, dit-il, ce qui est exact en 383, au moins pour les contrées méditerranéennes, on l'a vu ; et les vaisseaux ont pu, cette année-là, être appelés ailleurs, dans la perturbation qui suivit la mort de Gratien (25 août 383). — Nous allons être obligés par contre d'assigner d'autres dates aux autres textes.

On ne semble guère avoir remarqué, en premier lieu, que saint Ambroise, dans son *De officiis.* mentionne deux crises différentes : lors de la première, le préfet urbain se refuse à expulser de Rome les étrangers, comme on le lui demande, et parvient, grâce à une contribution extraordinaire des *honorati*, à effectuer les achats de grains nécessaires. Bel acte d'humanité accompli par cet administrateur, qui sut repousser les suggestions d'un égoïsme étroitement municipal : l'évêque raconte complaisamment l'anecdote, reproduisant tout au long le discours que le préfet aurait tenu aux notables. Les circonstances ne sont malheureusement pas suffisamment précisées ; essayons pourtant de situer cet épisode. Godefroy Hermant[2] le rapportait à 383 : il n'y a aucune raison de l'admettre ; car le préfet dont il s'agit est un vieillard[3] et les éloges prodigués à ce *sanctissimus senex*, dont la conduite fut si agréable à Dieu[4], nous permettent d'affirmer qu'il était chrétien. Or, ce n'était pas le cas du jeune Salluste, prédécesseur de Symmaque à la préfecture urbaine[5] : ni par l'âge, ni par la croyance, ce fils d'un ami et collaborateur de l'empereur Julien ne peut être celui auquel saint Ambroise fait ici allusion.

1. ... *frequens... sermo est tenui victu in turbas plebem moveri, nec ulla spes datur praesentibus augustiis copiam posse succedere. Annus ubique ad famem proximus, classis in alios conversa cursus ; aestas prope decessit autumno. Diis me hercule, ut praefatus sum. deleganda est hujus incerti administratio : hominum autem remedia diu dissimulata jam sera sunt* (*Ep.*, II, VI, 1-2 ; éd. *Mon. Germ. Hist.*, p. 44).

2. *La Vie de saint Ambroise*... (Paris, 1678), p. 159.

3. *Cum jam provecta processisset aetate* (*De offic.*, III, VII, 46).

4. *Quantae hoc commendationis apud Deum fuit sanctissimo seni, quantae apud homines gloriae!* (*Ibid.*, 48). Par une véritable aberration, certains, d'après les Mauristes (*In III Libros de officiis admonitio)*, ont voulu appliquer au pape Damase cette qualification de *sanctissimus senex* !

5. *Aventius Sallustius,* préfet en juin 384 (Seeck, *Regesten*, p. 93-94), a dû succéder à Bassus (connu pour 382) dans le courant de 383. Il est peu probable que ce soit le Salluste correspondant de Symmaque, mais il doit être le fils de *Flavius Sallustius*, préfet des Gaules en 362-364, consul en 363.

Dans les années précédentes, la liste des préfets [1] ne nous fournit aucun personnage susceptible d'être identifié avec lui, sauf peut-être Furius Maecius Gracchus (376-377) : ce pieux chrétien, connu pour avoir combattu le culte de Mithra, n'était-il pas capable d'un acte si charitable? Baronius a jadis formulé cette hypothèse [2]. Mais, outre qu'elle ne s'appuie sur aucune donnée positive, elle nous paraît contredite par la suite du texte, où il est question, semble-t-il, d'une visite à Rome de l'empereur que le préfet aurait harangué en présence du peuple [3]. Or, si Gratien est bien venu à Rome, c'est quelques mois avant la préfecture de Gracchus, à l'été 376. Le préfet était alors Aradius Rufinus [4], duquel nous ne savons rien, sinon qu'il a été comte d'Orient quelques années auparavant et qu'un personnage du même nom — son père, peut-être — avait occupé en 312 la même préfecture. Mais le Code Théodosien contient une loi qui lui est adressée précisément le 13 juillet 376 et dans laquelle est précisé le partage des attributions entre le préfet de la ville et celui de l'annone : à la suite d'un conflit de pouvoirs, le prince arbitre en faveur du premier, auquel incombera en particulier la distribution du pain [5]. Cette coïncidence, jusqu'ici inaperçue, nous paraît une sérieuse présomption en faveur de cette date ; une crise frumentaire a pu fort bien alors être provoquée par les invasions danubiennes de 375 [6], et l'arbitrage de Gratien récompenserait le « pieux vieillard », dont la sage conduite venait de donner un tel lustre à la préfecture urbaine.

Ainsi serait datée — en 376, sous Aradius Rufinus — la première allusion du *De officiis*.

La seconde au moins peut-elle s'appliquer à la famine de 383? Pas davantage, ainsi que l'a démontré Rauschen [7]. A Rome, on procéda cette fois, nous dit saint Ambroise, à l'expulsion des étran-

1. Il s'agit bien de la préfecture urbaine, Ambroise l'atteste : *praefecturae urbanae curam caeteris majorem sustinens* (*loc. cit.*, 46). Les noms des préfets, donnés en dernier lieu dans les *Regesten* de Seeck, n'offrent pour la plupart aucune prise aux conjectures.

2. Les Mauristes la signalent avec celle, divergente, de Hermant, mais sans prendre parti (cf. *Patr. lat.*, t. XVI, c. 159, note a).

3. ... *vere potuit imperatori dicere, demonstrans provinciae totius populos : hos tibi omnes reservavi...* (*loc. cit.*, 48). *Provincia*, au sens juridique abstrait, et non territorial.

4. Seeck (*Regesten*, p. 113) rectifie la donnée du Code Théodosien, qui en fait — à tort certainement — un préfet du prétoire.

5. *Cod. Theod.*, I, vi, 7.

6. On sait qu'elles obligèrent Valentinien Ier à une énergique intervention militaire (au cours de laquelle il mourut) et que l'Italie du Nord fut un instant fort inquiète de cette proximité des Barbares (cf. Ambr., *De excessu Satyri*, si l'on adpote la chronologie de G. Rauschen, *Jahrbücher der christlichen Kirche...*, p. 476).

7. *Op. cit.*, Excursus VIII, p. 484-485.

gers — des Cisalpins surtout[1], qui avaient là depuis longtemps, avec leurs intérêts commerciaux, de solides relations de famille ou d'amitié[2]. Et pourtant, ajoute l'évêque, l'année avait été féconde, on pouvait acheter du blé à cette Italie du Nord, dont on expulsait les enfants ! Cette opération eût suffi à « éviter la famine, en attendant le souffle opportun des vents et l'arrivée de navires espérés[3] ». Il s'agit donc d'un simple déficit d'importation : ni sur le continent, où les récoltes étaient bonnes, ni outre-mer, d'où les vaisseaux devaient amener du grain, il n'y avait eu disette ; c'est un retard accidentel de navigation qui compromet l'approvisionnement de Rome. Rien de semblable, par conséquent, quoi qu'en dise Seeck[4], à la situation de 383, où le blé transmarin fit défaut et où la Cisalpine n'eut qu'une récolte tardive. Par ailleurs, nulle autre indication chronologique, en ce texte, que cette brève mention : le fait s'est passé récemment[5].

Il nous faut donc songer aux années qui précèdent immédiatement 388[6]. Mais de 385 à 387, la préfecture urbaine fut occupée par le chrétien Pinien, le dévot époux de Mélanie la Jeune : il ne peut être question de l'identifier avec ce « méchant préfet » que saint Ambroise ne nomme pas, mais dont la conduite s'oppose si violemment à celle du « bon préfet », précédemment glorifiée. Dans ce diptyque pourtant, le moraliste chrétien ne force pas les traits : en qualifiant d'indigne, d'inhumaine cette expulsion des bouches inutiles, il évite d'accabler le fonctionnaire — un païen probablement — responsable de cette mesure. Or, si nous nous arrêtons à l'année 384, nous relevons les noms de deux païens, Salluste et Symmaque, qui se succédèrent à la préfecture. On ne sait ce qu'Ambroise pouvait penser du premier ; mais, quant au second, on comprendrait fort bien qu'il ait tenu à ménager l'illustre sénateur qui était son camarade d'enfance et avec qui il eut toujours des relations courtoises et même cordiales[7], en dépit du conflit religieux qui

1. ... *ab Italis..., quorum filii expellebantur* (*De officiis*, III, VII, 49).

2. ... *ejectos esse urbe amplissima qui jam plurimum illic aetatem transegerunt, flentes cum aliis abiisse... interruptas complurium necessitudines, diremptas affinitates !... quantis corporatorum subsidiis dudum Roma fraudata est* (*Ibid.*).

3. ... *arriserat anni fecunditas, invecticio urbs sola egebat frumento...* (Rome aurait pu) *evadere famem, expectatis ventorum opportunibus flatibus et speratarum commeatu navium* » (*Ibid.*).

4. *Gesch. d. Unterg.*, t. V, p. 496.

5. *Proxime Romae factum est* (*De officiis, loc. cit.*).

6. C'est la date à laquelle Ambroise écrivit son *De officiis*, ainsi que nous le démontrerons ailleurs. Les Mauristes descendaient jusqu'en 391 ; les autres auteurs (Tillemont, Ihm, Rauschen) indiquent : après 386 ; Wilbrand (*Histor. Jahrb.*, 1921) précise : après 389.

7. On a huit lettres de Symmaque à Ambroise (*Epist.*, III, xxx à xxxvii).

les mit aux prises à cette date. On objectera peut-être que, au même moment, dans sa réfutation du rapport de Symmaque, Ambroise ne souffle mot de cet incident. Il est facile de répondre qu'à l'instant où il écrivait, en septembre 384, la fâcheuse mesure d'expulsion n'avait peut-être pas encore été prise, si elle se place par exemple à l'entrée de l'hiver ; et qu'au surplus il serait tout à l'honneur du caractère d'Ambroise de ne pas avoir fait dégénérer une discussion de principes en vaine querelle de personnes, même sur le terrain de la conduite morale. Remarquons en tout cas qu'une affirmation se retrouve dans les deux textes ambrosiens : les moissons ont été partout abondantes cette année-là [1]. Mais un autre motif aussi nous pousse à situer à la fin de 384 ces difficultés frumentaires romaines : c'est le témoignage de Symmaque lui-même [2].

Sa lettre VII à Flavien concorde en effet parfaitement avec les indications du *De officiis* : « Nous craignons, écrit-il, une insuffisance d'annone, malgré l'expulsion de tous ceux que Rome avait reçus à bras ouverts [3]. » Il n'est pas question de mauvaises récoltes, comme dans les autres textes de Symmaque qui relatent des famines romaines, mais d'un *defectus annonae ;* la situation, dit-il aussi, peut être rétablie avec un peu de chance, sans doute des vents favorables [4], comme le dit Ambroise de son côté. Par contre, il est bien question de cet arrêt d'expulsion, dont Symmaque lui-même a un peu honte, car « cette mesure de sécurité nous vaut la haine des provinces [5] », et il souhaite que Rome fasse revenir bientôt ceux qu'elle a renvoyés malgré elle [6]. De plus — et c'est ici l'élément décisif — le zélé défenseur du paganisme fait confidence à son coreligionnaire de la triste situation religieuse : Seeck [7] a

1. *De officiis* (III, VII, 49) : ... *arriserat anni fecunditas*... — *Ep. XVIII*, 20 : *Esto tamen si superiore anno*... etc., *cur praesente anno*... etc.? *Jam enim*... *usurarios nobis reddidit terra proventus*...

2. Quant au témoignage d'Ammien Marcellin, qui, dans une digression aux événements de 353, fait allusion, sans en préciser la date, à une expulsion d'étrangers (*ad id indignitatis est ventum ut, cum peregrini ob formidatam hand ita dudum alimentorum inopiam pellerentur ab urbe praecipites*..., l. XIV, ch. VI) et qui ajoute qu'en chassant les étudiants on laissa 3,000 danseuses, on peut d'autant moins en faire état que ces expulsions étaient usuelles à Rome lors des famines, au dire d'Ambroise (*ut in talibus solet*, *De officiis*, III, VII, 46) et quoi qu'en dise Seeck (*Gesch.*, *loc. cit.*).

3. ... *defectum timemus annonae, pulsis omnibus quos exerto et pleno ubere Roma susceperat* (*Epist.*, II, VII, 3 ; éd. *Mon. Germ. Hist.*, p. 44).

4. *Praesens status non sapientiam, sed* fortunam *requirit* (*Ibid.*, 2). Quoi de si fortuit qu'une saute de vents?

5. *Quanto nobis odio provinciarum constat ista securitas !* (*Ibid.*, 3).

6. *Quamprimum revocet urbs nostra quos invita dimisit !* (*Ibid.*).

7. Éd. de Symmaque (*op. cit.*, p. CXX). Il cite avec raison la phrase caractéristique : *dii patrii, facite gratiam neglectorum sacrorum !* (*Ibid.*).

déjà souligné l'allusion, très nette ici, à la législation de Gratien ; mais pourquoi dater ces doléances de 383, quand la mort du jeune empereur pouvait rouvrir l'espérance au parti païen, plutôt que de la fin de l'année suivante? Alors, en effet, la pétition du Sénat auprès de Valentinien II vient d'échouer ; le paganisme est à nouveau vaincu ; on comprend mieux le désenchantement de Symmaque, personnellement atteint par la défaite de son parti dont il a été le porte-parole, et toute cette lettre VII respire la mélancolie de l'homme d'État impuissant. A Flavien, qui s'offrait sans doute à venir aider de ses avis le nouveau préfet urbain, celui-ci répondait : « Je te jugerais en ce moment un homme heureux, puisque ta retraite t'exempte des ennuis de la patrie, si je ne savais que les bons citoyens comme toi supportent avec plus de peine l'adversité dont ils ne sont pas les témoins [1]. (Inutile de hâter ton retour.) Comment, en effet, pourrais-tu être utile aux affaires publiques, quoique tu sois le plus sage des hommes, si tu rentrais? Il n'y a plus de conseil à donner, puisque dans les délibérations la personne de ceux qui opinent fait contrepoids aux avis donnés [2]. » Avant de parler du manque de pain, Symmaque déplorait donc la situation générale, en termes vagues et prudents, mais qui s'éclairent, si l'on songe aux deux pétitions sénatoriales adressées au prince sur l'Autel de la Victoire, à la délibération du Consistoire où Valentinien II, dirigé par Ambroise, rejette l'avis de la majorité [3]. Pour notre part, nous ne pouvons pas ne pas voir dans cette lettre désabusée l'expression de l'amertume de Symmaque devant le succès du parti chrétien ; les difficultés frumentaires et l'impopularité de la mesure d'expulsion complétèrent ces désillusions : on comprend qu'il ait bientôt donné sa démission de préfet [4].

* * *

Si la lettre VII à Flavien est ainsi postérieure, d'un an au moins, à la disette générale de 383, la lettre à Eusignius lui est sûrement

1. *Fortunatum te... hoc in tempore judicarem, quod exemptus patriae incommodis otiaris nisi scirem bonos cives et tui similes gravius adversa ferre quae non vident...* (*Ibid.*, 1).

2. ... *Quid enim juvares curam publicam, quamquam omnium prudentissimus, si redires? Jam primum consilio locus nullus est, dum in deliberando persona censentium pondus sententiis facit...* (*Ibid.*).

3. Après les doléances qu'on vient de citer, Symmaque ajoute : *Quando resistitur potiori, quando ceditur pari?* Cette obscure allusion pourrait viser les dénonciations calomnieuses dirigées contre lui par les chrétiens de Rome à la fin de 384 également (*Relatio XXI ;* cf. Rauschen, *op. cit.*, p. 179 ; Seeck, *Gesch.*, t. V, p. 198-199), ou simplement les intrigues d'Ambroise lui-même contre les revendications païennes.

4. Au début de 385 (Seeck, *Regesten*, p. 87).

antérieure. Les circonstances sont clairement indiquées : cet Eusignius, correspondant fidèle à l'ordinaire, était longtemps resté sans donner signe de vie ; une lettre enfin dévoile les raisons de ce silence : il ne voulait d'abord pas se faire le messager de nouvelles alarmantes, que les scrupules de l'amitié et l'intérêt général l'ont finalement poussé à révéler. Symmaque semble reproduire la teneur de la lettre reçue en lui répondant : « Tu as donc annoncé qu'une disette surviendra fatalement au cours de l'année à venir. Quel espoir nous reste-t-il, si dans les provinces africaines le battage des grains ne répond même pas à un maigre approvisionnement et qu'on y compte pour l'année prochaine sur des semences importées[1]? » Il continue en lui conseillant de soulager les affligés — et autres bonnes paroles. Il est manifeste qu'Eusignius est alors magistrat en Afrique : or, le Code Théodosien le mentionne proconsul en février et en juin 383[2]. Seeck, sans plus, date la lettre de cette année, celle-là même de la grande disette. Pourtant, la lettre ne parle que de *future* famine, dont les mauvaises récoltes en Afrique sont le signe annonciateur ; à la date où s'échange cette correspondance, nul autre indice n'existe encore d'une insuffisance frumentaire à Rome. La lettre est donc antérieure à la crise ; elle est de l'automne, après l'achèvement des battages, et — si Eusignius a tardé quelque peu à transmettre ces nouvelles — de l'extrême fin de cette année 382. Rien ne s'y oppose, puisque le proconsul immédiatement antérieur est Herasius, en 381 : Eusignius a pu lui succéder dans le cours de 382.

* * *

Quant à la famine dont parle Symmaque dans sa lettre LII à Flavien, elle ne peut être identifiée à aucune des précédentes. Rentrant à Rome (après un voyage), il y trouve une situation critique : l'importation du blé a été insuffisante, mais aussi l'année avait été stérile[3]. Les circonstances sont donc différentes de celles que nous connaissons déjà pour 383 (manque de récoltes) et pour 384 (simple manque d'importation). S'agirait-il de 376? C'est également peu probable, comme on va le voir.

1. *Magna igitur necessitate futuri anni inopiam protestatus es. Quid enim spei reliquum est, cum provinciis africanis nec ad victum tenuem frugum tritura responderit et adportata ex aliis terris semina vicinus annus expectet?* (*Epist.*, IV, LXXIV, 2 ; éd. *Mon. Germ. Hist.*, p. 124).

2. Rauschen, *op. cit.*, p. 150 ; Seeck, *Regesten*, p. 260-262.

3. ... *rem frumentariam nostrae urbis nulla auget invectio... ; sterilis annus ne semina quidem terris commissa reddiderit* (*Epist.*, II, LII, 1 ; éd. *Mon. Germ. Hist.*, p. 59).

Dans la même lettre, à côté de cette grave préoccupation publique, Symmaque fait part de ses soucis particuliers : son domaine d'Ostie est foulé par les soldats [1] et les protestations restent vaines contre ces excès. Or, il exprime des doléances identiques dans une autre lettre [2] « à ses enfants Nicomaques », c'est-à-dire sa fille et son gendre Nicomachus Flavianus, fils de son ami Flavien. Pour cette lettre, évidemment contemporaine de la précédente, un *terminus post quem* est fourni par la date du mariage de Nicomaque, puisque la lettre est adressée par Symmaque à ses deux enfants. Seeck — qui, de façon manifestement inexacte, la situe encore en 383 [3] — donne pour le mariage la date de 393, simplement parce que Symmaque lui-même se serait marié en 375, auquel cas sa fille n'aurait guère pu être nubile plus tôt [4]. Mais cette solution offre de graves difficultés ; car Flavien le père mourut en 394 lors de la victoire de Théodose et il serait difficile de placer ces deux lettres pendant les quelques mois précédents ; on ne voit pas de quel voyage reviendrait alors Symmaque, ni pourquoi il donnerait à son ami et à son gendre des nouvelles de Rome, leur patrie, où ils résidaient l'un et l'autre, le père consul, le fils préfet urbain par la grâce de l'empereur Eugène et de son entourage païen ; enfin, Symmaque ne pourrait être victime des empiétements des soldats, car l'armée d'Arbogast, campée en Italie, eût respecté les terres de ce puissant adepte du parti eugénien.

Il est un moment par contre où des troupes installées près de Rome ont pu n'avoir aucun ménagement pour les domaines de Symmaque : c'est en 388, quand Théodose et Valentinien II, vainqueurs de Maxime, suspectent en lui un partisan de l'usurpateur, auprès de qui le Sénat l'a envoyé en mission. Il ne serait pas étonnant qu'après ce voyage son retour à Rome ait été marqué par des incidents pénibles, comme ceux dont il se plaint dans ces deux lettres. De même l'allusion assez obscure, dans la lettre LII, à une commission sénatoriale que « les princes » enverraient en Afrique s'explique par la nécessité où furent les empereurs victorieux d'y opérer une prise de possession et un contrôle frumentaire ; on ne la comprendrait point en 393, où Eugène ne peut être désigné

1. *Urget praedium ostiense nostrum militaris inpressio* (*Ibid.*, 2).

2. *Epist.*, VI, LXXII (Nicomachis filiis) : *Patriae ac Penatibus redditi quaedam, quibus offenderemur, invenimus : siquidem ostiense praedium nostrum frequens pulsat inpressio* (éd. *Mon. Germ. Hist.*, p. 174).

3. Éd. de Symmaque, *op. cit.*, p. CLXIX.

4. *Ibid.*, p. LII.

par l'expression *aeternis principibus*. La seule objection à la date de 388 vient du mariage de Nicomaque. Or, Seeck veut que Symmaque ait épousé Rusticiana en 375 (c'est le point de départ de toute cette chronologie), simplement parce que dans une lettre de cette année-là [1] il parle à son père d'une villa du Lucrin (provenant, croit-on, de la dot de sa femme), comme s'il en inaugurait la propriété ou la jouissance [2]. En réalité, les termes de la missive sont moins probants qu'on ne l'affirme. Rien n'empêche d'admettre, avec les vieux auteurs cités par Seeck, que Symmaque s'est marié vers sa trentième année, avant 371 : en ce cas, sa fille aînée a pu être nubile dès 387, et sa lettre de la fin 388 pouvait faire discrètement allusion au bonheur de jeunes époux [3]. La lettre LII à Flavien doit donc être datée du même moment, quand Symmaque, rentrant chez lui après la chute de Maxime, trouve la famine à Rome et ses terres d'Ostie livrées à la soldatesque : il est naturel que l'orateur païen, complice du tyran abattu, n'obtienne pas alors les satisfactions qu'en d'autres circonstances eût immédiatement reçues le prince du Sénat.

* * *

Si l'on accepte nos conclusions, ce n'est donc pas une, mais cinq crises frumentaires, que relatent les textes étudiés. Les résultats de notre démonstration peuvent se résumer ainsi :

Été 376 : famine romaine ; sage conduite du préfet Aradius Rufinus (cf. *De officiis*, III, VII, 46-48).

Déc. 382 : disette africaine ; inquiétudes du personnel Eusignius (Symm., *Epist.*, IV, LXXIV ad Eusignium).

Sept. 383 : famine générale dans les pays méditerranéens, très atténuée en Cisalpine et surtout dans les provinces transalpines (Symm., *Relat. III ; Epist.*, II, VI, Flaviano fratri ; Ambr., *Epist. XVIII*).

Fin 384 : retard accidentel de l'importation frumentaire à Rome ; expulsion des étrangers par Symmaque, préfet urbain (Symm., *Epist.*, II, VII, Flaviano fratri ; cf. *De officiis*, III, VII, 49-51).

Fin 388 : disette italienne et déficience de l'importation (Symm., *Epist.*, II, LII, Flaviano fratri ; cf. VI, LXXII, Nicomachis filiis).

1. *Epist.*, I, I (éd. *Mon. Germ. Hist.*, p. 1).
2. Éd. de Symmaque, *op. cit.*, p. XLIX-L.
3. *Sed si vobis prospere optata praecedunt, praestate litteras quarum laetitia nubem tergeat praesentis iniuriae* : ainsi se termine la lettre à ses enfants Nicomaques (VI, LXXII).

D'autres textes nous renseigneraient probablement sur d'autres apparitions du même fléau, sans même parler de la grave famine de 395, provoquée par la révolte de Gildon, qui arrêta les exportations de blé africain. Il nous a suffi ici d'attirer l'attention sur quelques épisodes, d'ordinaire mal compris ou mal datés, que nous fait connaître la sobre et mélancolique correspondance de Symmaque. On peut remarquer qu'ils coïncident principalement, ce qui est assez naturel, avec les crises politiques et militaires qui accompagnent la mort de Valentinien I[er], celle de Gratien, celle de Maxime. On a l'impression pourtant que le problème de l'alimentation se posait constamment à Rome à la fin du IV[e] siècle : le péril de famine y était sans cesse latent et à maintes reprises on manqua de pain dans l'ancienne capitale déchue, restée, en dépit de tout, une grosse agglomération humaine.

Jean-Rémy PALANQUE.

LA TOPONYMIE GAULOISE
DE L'AUVERGNE ET DU VELAY[1]

II. — Les dérivés avec suffixe prélatin

Les dérivés (-acu à part) constituent dans l'ensemble, avec un certain nombre de mots isolés, la couche la plus ancienne de la toponymie gauloise. Toutefois, quelques suffixes ont vécu jusqu'à l'époque romaine (sans compter -acu qui se développa sous l'Empire).

Un certain nombre de suffixes sont nettement préceltiques.

1. Suffixes -asc-, -osc-, -usc-, -isc-.

Voici d'abord le thème *-asc-*, avec ses variantes *-osc-*, *-usc-*, qui offre son maximum de densité dans les Alpes occidentales et qu'on peut, par suite, selon toute vraisemblance, rattacher au ligure. Il est fort peu représenté dans notre région, qui se trouve, en effet, à l'extrémité occidentale de l'aire linguistique de ce suffixe : on sait que le type *-asc-* (le plus étendu, et sans doute le plus ancien des trois) occupe grosso-modo le bassin du Rhône et ses abords, débordant au sud-ouest vers les Pyrénées (les Arrevasci, vallée d'Aure ; *Vénasque*, Espagne) et poussant, au nord, jusqu'aux Ardennes (*Teorasca ⤚ *Thiérache*). M. P. Skok[2] n'en a trouvé aucun dans le Cantal et la Haute-Loire ; par contre, il en signale quatre dans le Puy-de-Dôme, dont deux au moins doivent être écartés : *Manarache* est une coquille pour *Manaranche* (*sic* Cassini, Bouillet, carte d'État-major, *Dict. des postes*...) et *Peyroche* est une localité, non du Puy-de-Dôme, mais de l'Ardèche.

C'est, au contraire, la Haute-Loire qui offre, dans la région, le

1. Voir la *Revue des Études anciennes*, 1930, p. 139-148. — Pour la présente série, je dois des remerciements particuliers à M. Fournier, archiviste du Puy-de-Dôme, dont l'érudition et la complaisance m'ont été des plus utiles pour la recherche des formes anciennes ou leur identification.

2. *Die mit den Suffixen* -acum, -anum, -ascum *und* -uscum *gebildeten südfranzœsischen Ortsnamen*. Halle, 1906.

plus grand nombre d'exemples assurés de ce suffixe : sa position géographique, au sud-est du groupe, le faisait présumer, et ce n'est pas un hasard si, sur les quatre toponymes que j'ai relevés, trois se trouvent à proximité d'Yssingeaux. Les voici, par ordre alphabétique[1] :

Arnoux (commune de Beaux), *Arnosc* 1158, *Arnos* 1271. — *ARN-USCU- (nom d'homme, gaulois).

Channat (Saint-Ilpize), *Canasco* 911. — CAN-ASCU- (nom d'homme, latin).

Chanou (Retournac), *Chanosc* 1345. — CAN-USCU (même radical).

Granou (Chamalières), *Granosc* 1087. — GRAN-USCU- (nom d'homme, latin).

Dans le Cantal :

Brascou (Siran), *Barasco* 1265, etc., offre le double suffixe -ASC-ONE, comme *Tarascon.* — La présence d'un *r* simple dans toutes les formes anciennes semble devoir écarter l'hypothèse du radical gaulois *barr-*, auquel on pouvait songer.

La Grenoustie (ferme et moulin, le Vigean), *Granoschia* 1310, *La Granuschie* 1473, *La Granusche* 1474, etc., repose aussi sur un thème *-usc-* (probablement -USCA ⤚ *óscha*), renforcé à l'époque franque par le suffixe accentué *ia* : le radical, qui était à l'origine un nom d'homme comme dans toute cette série, a donné lieu à une étymologie populaire d'ordre sémantique, d'autant plus impérieuse qu'il y avait un moulin : d'où l'adjonction de l'article.

Dans le Puy-de-Dôme, M. Skok a cité *Chavarot* (Saint-Jean-des-Ollières), qui pourrait bien représenter un composé roman *chavaroc* (creuse-roc) ou un sous-dérivé de CAVUS. Ce dernier cas est probablement celui de *Chavaroux* : en tout cas, la forme *Chavaros* du XIII[e] siècle (Chassaing, *Spicilegium brivat.*, 52) postule un suffixe -OSU-, et non -USCU-, adapté à une racine gauloise (cf. les Cavares) ou latine : la localité est au pied d'une butte rocheuse. Cf. l'ancien provençal *cavarota*, caverne, creux.

Quelques autres toponymes doivent se rattacher à la même formation. Mais parfois nous ne disposons pas de formes anciennes, comme pour *Charroux* (Allier, près de Chantelle ; à remarquer que *Charroux*, Vienne, est noté *Karrofium* en 789). Parfois aussi, il y a

1. En l'absence de référence, les formes anciennes sont empruntées aux *Dict. top.* du Cantal et de la Haute-Loire ; pour le Puy-de-Dôme, au *Dictionnaire* de Tardieu.

eu substitution de suffixe. Si l'on examine les *Chamalières* de la Haute-Loire, du Cantal et du Puy-de Dôme (*Camalerias*, Haute-Loire, 937) on s'étonnera qu'un radical qui n'est pas latin et qui n'est peut-être pas gaulois soit accolé à un suffixe latin : en rapprochant ce mot de *Chamaloc* (Drôme), ancien *Chamalosc* (*Camaloscus*, 1299), on peut présumer qu'un **Camaluscu* a pu devenir en latin vulgaire **Camalaria*, la finale ou le suffixe rare étant remplacé par un suffixe plus usuel[1] (cf. *Elaver*, César ; *Elaris*, Sid. Apollinaire ; *Elarius*, IXe siècle, d'où *Allier*).

En tout cas, cette formation dut vivre assez longtemps sur la lisière du Lyonnais, puisque le suffixe a pu encore s'ajouter à des noms latins. Elle devait désigner des noms de domaines, mais comme elle s'est raréfiée de bonne heure dans la région, on ne saurait formuler aucune constatation précise.

Le type *-ĭsc-*, qui a passé en gaulois dans une plus large mesure que le précédent, offre, par suite, une extension géographique plus vaste[2]. La grosse difficulté, pour le retrouver en toponymie, est sa confusion ultérieure avec un suffixe germanique homonyme qui a été adopté par le roman et, en particulier, par la langue d'oc. Dans la Haute-Loire, *Rezès* (loc. détruite, comm. de Blesle), *Radisco* 958, paraît bien représenter un radical germanique. Dans le Puy-de-Dôme, *Venèche* (La Chapelle-Marcousse) repose peut-être sur *VINDISCA : mais il faudrait d'anciennes formes pour étayer cette conjecture.

2. Suffixes -INC-, -ANC-.

Le suffixe *-inc-* est également antérieur à l'arrivée des Gaulois en Gaule[3], mais si les Gaulois ne l'avaient pas en commun avec leurs prédécesseurs (ce que nous ignorons), ils l'ont en tout cas adopté[4] : d'où une extension géographique très vaste. Comme *-ĭsc-*, ce suffixe s'est confondu ultérieurement, mais moins complètement, avec un suffixe germanique : il s'agit ici de *-ing-*, qui a passé en langue d'oc sous la forme *-enc*, homophone exact du suffixe ligure resté dans les toponymes ; toutefois, au féminin, il y a divergence : *-enca* (*-encha*), du type ligure, *-enga* (*-enja*) du type

1. Rapprocher aussi *Anniviers* (Suisse) de *Névache* (Hautes-Alpes), les *Chéniers* de *Cagnosc* (Var), *Curières* de *Curiusque* (Basses-Alpes), *Vendières* de *Vénasque* et *Vénosc*, etc.

2. Cf. G. Dottin, *La langue gauloise*, p. 109 et n. 2, et A. Thomas, *Nouveaux Essais*, p. 54, à propos de l'*Indrois* (ANGERISCUS).

3. Pline indique que *Bodincus* était le nom ligure du Pô.

4. Cf. *Lemenc* (Savoie), où il s'ajoute à un radical celtique (*lemo-*, orme).

germanique, sous réserve d'actions analogiques. Un autre réactif nous est fourni par les radicaux : la présence d'un radical germanique fait écarter l'origine italo-celtique, tandis qu'un radical gaulois ou inconnu fait présumer le type *-inc-*. — Ce suffixe paraît avoir été peu usité dans la toponymie de la région, mais il a vécu jusque sous l'Empire romain, comme en témoignent quelques hybrides dont le plus caractéristique est *Paulhenc*. — Il semble ici encore que nous ayons affaire à des noms de domaines, et que *-inc*, comme *-ŭsc-* ou *-asc-*, soit un équivalent de *-acum*. Faut-il en conclure à la persistance assez longue d'îlots non assimilés ou de colonies ligures dans les cités gauloises des Arvernes et des Vellaves? Ce n'est pas impossible.

La pénurie de formes anciennes réduit le nombre des conjectures plausibles. On ne peut que réserver, jusqu'à plus ample informé, *Arvant* (Haute-Loire) et *Nohanent* (Puy-de-Dôme). D'autre part, *Aboulin* (prieuré d'Alleyras, Haute-Loire ; *Abolenco*, 1408) et *Voingt* (Puy-de-Dôme, près Giat, région où tombe *d* latin intervocalique ; *Oenc*, 1165) ramènent aux radicaux germaniques *Abbo* et *Audo* (**Abbolingus* et **Audoingus*, croisements probables d'*Abbolenus* et *Audoenus* avec le suffixe *-ing-*). De son côté, *Herment* (Puy-de-Dôme ; *Hermenc*, 1145) et très probablement *Peyssens* (Cantal ; *Peyssenc*, XVIIe siècle) ramènent à des formations romanes (dérivés de *erm*, désert, et de *peis*, poisson). Reste la liste suivante, certainement incomplète, de formes plus ou moins probables.

Arlanc (Puy-de-Dôme ; *Arlinco*, 950) et, dans le Cantal, la rivière *l'Arling*, affluent de l'Arcomie (*Arlenc*, 1494). — ARELINCU-. Même radical que celui d'ARELATE (Arles), qui paraît italo-celtique. C'est un des plus sûrs.

L'*Artense*, nom d'un ancien pays sur les lisières du Cantal et du Puy-de-Dôme ; *Artencha* 1250 (cf. *Revue d'Auvergne*, 1930, 29-30). On peut postuler *ARTINCA, du gaulois *arto-* : ce serait « le pays des ours », hypothèse que la configuration montagneuse de cette région reculée rend très vraisemblable.

On peut hésiter pour *Crevant* (Puy-de-Dôme). Le *Cravant* de l'Yonne (*Crevennus*, 901) postule un autre suffixe, mais l'un des trois *Cravent* d'Eure-et-Loir, Saint-Lubin-de-Crevant, a une forme *Cravent* de 1250, qui semble plutôt remonter à *-inc-*. Le radical pourrait être le même que celui de la *Crau* (type *crav-*, prélatin ; sens « pierreux » et apparenté au gaulois **crauca*?).

Espalem (Haute-Loire ; *Espelenco*, 920, *Espalenco*, 1213). — SPAL-INCU, radical prélatin qu'on trouve dans d'autres toponymes (*Espalion ;* voir ci-après *Espaly*, *Espaliou*, au suffixe *-ate*).

Jalenque (Mourjou, sud-ouest du Cantal). — Probablement *JAL-INCA (gaulois *jal-*, espace découvert, qui est à l'origine des formations en *-oialum*).

Labadent (l. détr., Saint-Just près Brioude, Haute-Loire ; *Lapadenc*, 1339). — *LAPAT-INCU? Je ne pense pas que *lapathium*, oseille (mot latin d'origine grecque), ait à voir ici. Je rapproche à tout hasard le lieu dit *Lapadé* (Haute-Garonne, sud de Luchon). Je crois aussi qu'il faut écarter la possibilité d'une formation romane en *-enc*, d'après la famille *abadia*, avec agglutination de l'article (possession abbatiale). Voir ci-après *Lapte*, dans la série -ATE.

Ordenche (Puy-de-Dôme ; la *Banne d'Ordenche*, montagne au nord du Mont-Dore ; *Ordencha*, 1282). — *ORD-INCA ; racine celtique *ord-* (cf. irl., vx. bret. *ord*, marteau : la métaphore convient assez bien à la montagne, surnommée plus tard *bana*, corne).

Paulhenc (Cantal ; *Paulhencum*, XIVe siècle). — *PAULI-INCUM, hybride gallo-latin.

Sarlant (Puy-de-Dôme, Yronde ; *Sarlens*, 1510) est à rapprocher de *Sarlanges*, Haute-Loire (*Issarlangas*, 986), qui repose sur un dérivé d'*Iccius*, pourvu du suffixe latin -ANICA. Si l'on admet un type **Icciarilis*, *Sarlant* pourrait représenter *ICCIARIL-INCU. Une fois de plus, l'absence de formes suffisamment anciennes se fait cruellement sentir.

La variante *-anc-* est aussi représentée dans la région :

Allanche (Cantal ; *Alancha*, 1332 ; id., domaine ruiné, commune de Laveissière). — On ne peut penser à une formation latine *ALANICA, car la finale -ANICA donne toujours *-anja* dans la région ; ni à *ALL-ANCA (radical gaulois *allo-*, autre, qu'on trouve dans *Allobroges*), car la prononciation actuelle *Aχantsa* (je note par χ la fricative gutturale, qu'Edmont, dans l'*A. L. F.*, a indiquée par un *r* surmonté d'un arc de cercle) postule *l* intervocalique simple. Il faut donc conjecturer *ALANCA.

Laudan (Courpière, Puy-de-Dôme ; *Laudant*, 1469) est beaucoup plus douteux. Une forme plus ancienne pourrait seule décider (on peut penser aussi à AB(I)ET-ANUM, endroit planté de sapins).

Manaranche (Tauves, Puy-de-Dôme) et *Taravant* (Perpezat, id.)

pourraient rentrer dans cette formation, ainsi que *Treizanches* (Saint-Nectaire, id.) qui semble supposer *TRITIANCA. *Taravus* et *Tritus*, noms de personnes gaulois, se retrouvent dans les dérivés en *-acum* et figurent dans les inscriptions[1]. — Cf. aussi ci-après *Touran* (section IV, *in fine*).

Une place doit être faite ici au suffixe -ANTIA, qui joue un grand rôle en hydronymie et qui était sûrement prégaulois, sans doute ligure, étant donnée sa densité dans le Jura et les Alpes occidentales.

Auzances (Creuse), sur les lisières de l'Auvergne, représente ALISANTIA, type bien connu comme nom de rivière (la rivière des alisiers).

Couzances (commune de Madriat, Puy-de-Dôme), château (situé sur la Couze), est évidemment un *COSANTIA, à rapprocher de *COSATE, ci-dessous.

3. Suffixe -ATE.

Le suffixe atone *-ate* est le plus important des suffixes toponymiques qui se sont développés avant l'occupation romaine. Antérieur aussi à l'arrivée des Gaulois en Gaule, comme l'indique sa répartition géographique, son aire montre, en outre, qu'il n'était pas spécifiquement ligure. Le suffixe se rencontre dans des formations topographiques comme *condate*, qui, d'après la configuration des lieux, devait désigner le confluent dans une langue parlée en Gaule avant l'arrivée des Gaulois, puisque le mot celtique était *comboro*, qui nous est resté aussi en toponymie ; *condate* dut être adopté par les Gaulois comme synonyme du précédent[2], car il s'étend sur toute la Gaule, en dehors de la région pyrénéenne et du Sud-Est. Mais le suffixe est, en outre, en relation directe avec une finale de noms de peuples, qu'on trouve à la fois au Sud-Ouest (*Boiates*, *Elusates*, etc.) et dans les Alpes en pays ligure[3] (*Quariates*) : on est donc fondé à admettre que *-ate* a désigné originairement une agglomération plus ou moins importante[4], et non un

1. Skok, *op. cit.*, p. 138 et 200, et W. Kaspers, *Etymol. Untersuchungen über die mit -acum... gebildeten nordfranzœsischen Ortsnamen.* Halle, 1918, p. 293. Cf. aussi *Taravant* (Jura), *Taravean* (Dordogne) et *Taravel* (Rhône), avec un autre suffixe.

2. Cf., en gaulois, *epo-*, cheval (celtique), et *caballo-* ; *dervo-*, chêne (celtique), et *cassanu-* (sans attache avec le groupe celtique et vraisemblablement préceltique).

3. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 272, n. 4 ; p. 278, n. 2, et les références.

4. Ce que confirme l'analyse des toponymes : beaucoup sont d'anciens *vici*, chefs-lieux de pays, citadelles, etc.

domaine rural (valeur postérieure et exceptionnelle), *-ates* indiquant les habitants de l'agglomération ou de la région qui en dépendait. La valeur topographique ancienne du suffixe (*Condate*, *Cosate*, plus tard *Brivate*) est aussi assurée — L'accent tonique porte, dans la plupart des toponymes de ce type, sur l'antépénultième ; mais quelques mots, et surtout le plus répandu *Condate* (celui-ci dans la majorité des exemples), offrent une pénultième accentuée. On en conclura qu'à l'origine la pénultième était longue, avec l'accent sur l'antépénultième ; mais ce système d'accentuation, assez fréquent en gaulois, était contraire à l'accentuation latine. Il en est résulté dans quelques mots un déplacement d'accent en latin, à l'époque où la quantité jouait encore un rôle important [1] : dans ce cas, l'*a* est resté en langue d'oc (type *Condat*). Lorsque l'accent s'est maintenu, l'*a* pénultième atone est devenu *e* en langue d'oc très anciennement ; ultérieurement il y a eu déplacement d'accent (*Arlet*, *Vertanède*, *Nonede*), plus souvent syncope (*Corde*, *Tallende*...).

Le maximum de densité des noms de lieux en *-ate* se trouve dans le Massif Central, et plus spécialement dans le Velay et le sud du Puy-de-Dôme, ce qui confirme la haute antiquité de la mise en valeur de cette région ; le Cantal, au contraire, colonisé plus tard, en compte peu. — Quelques radicaux celtiques montrent que le suffixe a été adopté par les Gaulois, mais il dut perdre de bonne heure toute vitalité ; on ne rencontre, en tout cas, aucun radical latin dans ces formations. La plupart des radicaux sont obscurs et souvent difficiles à reconstituer dans leur forme exacte.

Le classement par départements fera mieux saisir l'irrégularité de la répartition géographique.

CANTAL :

Condat. Voir *Condat*, Puy-de-Dôme.

Courdes (Meallet), *Corde*, XIIe siècle. — Probablement CORDATE, comme son homonyme de la Haute-Loire (voir ci-après). Toutefois, le timbre de la voyelle semble postuler ici un *o* ou un *ŭ*.

Ironde (Sériers), *Yronda* 1510, *Yronde* 1618. — Voir *Yronde*, Puy-de-Dôme.

Teldes (Saint-Pierre-du-Peil), *Telhde* 1240, *Teldes* Cassini. — *TELATE. Même racine (préceltique) que TELO, Toulon.

1. A. Dauzat, *Les noms de lieux*, p. 72-73, et *Zeitschrift für Ortsnamenforschung*, 1930, p. 235-236.

Ydes (Saignes), *Hisde*, XIIe siècle. — Prototype probable : *ISATE.

HAUTE-LOIRE :

Arlet, *Arlate vico* VIIe siècle. — Même nom qu'*Arles*. La forme du VIIe siècle et la forme actuelle prouvent : 1° que le mot était ARLATE en latin vulgaire, accentué sur le premier *a;* 2° que l'accent a été reporté tardivement sur la pénultième, après le passage de l'*a* pénultième à *e* (cf. *lámpada* ↣ *lámpeza* ↣ *lampéza*).

Brioude, *Brivas* 468 (Sid. Apoll.), *Brivatensem vicum*, VIe siècle (Grég. de Tours). — BRIVATE, de *briva*, pont, mot gaulois. La localité primitive était à *Vieille-Brioude* (*Vetus Brivate* 833), à trois kilomètres au sud, sur l'Allier, où l'on voit encore les restes d'un pont romain.

Chassende (Brives-Charensac), *Jhassemdo* 1089, *Chassende* 1239. — CASSIMATE ou CASSEMATE (A. Thomas, *Nouveaux Essais*, 49-50).

Cohade, commune du canton de Brioude, n'a rien à voir avec ses homonymes qui se rattachent à un type médiéval *coada* : on trouve, en effet, la forme *Colide* 1011, *Coylde* 1281, *Colhde* 1400. *Colide* est évidemment un proparoxyton dont l'*i* doit représenter un *e* fermé, ce qui nous amène à postuler *COLATE, probablement avec *o* (pour expliquer l'évolution *ól* ↣ *óy* ↣ *wa*).

Collandre (Solignac-sur-Loire), *Coloinde* 1233, plusieurs *Colomde*, XIVe siècle. — Il est probable que *Coloinde* est une faute de lecture, comme Chassaing l'a fait ailleurs (cf. A. Thomas, *loc. cit.*), pour *Colomde* : ce qui nous ramène à COLOMATE.

Condat. Voir *Condat*, Puy-de-Dôme.

Cordes (Bains), *in villa Cordatis* 994. — M. A. Thomas avait postulé **Cornate* d'après une forme *Cornde* de 1217 (*Nouveaux Essais*, p. 50), mais la forme de 994, mise à jour depuis lors par le *Dict. top. de la Haute-Loire*, ramène à CORDATE. C'est sans doute le même radical que dans CORDUBA, *Cordoue*, donc (en France) préceltique.

Espaliou (ch. ruiné, commune de Vorey), *Ispalidus*, *Ispalius* 1097 — et *Espaly-Saint-Marcel* (id., Le Puy), *Espalede* 990, *Espale* 1181, ramènent, tout au moins le second, à un prototype *SPALATE (cf. ci-dessus *Espalem*), probablement aussi préceltique, et qu'on ne peut s'empêcher de rapprocher de *Spalato* en Dalmatie (lat. SPALATUM).

Jazende (Villeneuve d'Allier), *Gazende* 925, *Jazende* 1075. —

Prototype difficile à reconstituer, la phonétique admettant diverses possibilités (**Gadĭmate*, **Gatiemate*...).

Lapte, même forme en 1021. — Probablement *LAPATE. Voir ci-dessus *Labadent*.

Lende[1] (Azerat), *Lempde*, XIVe siècle. — LEMATE, du gaulois *lēmo-*, orme.

Loudes, *Lode* 1087, appartient vraisemblablement à la même catégorie, mais on ne peut reconstituer le prototype en l'absence de formes suffisamment anciennes.

Nirandes (dom., Cayres), *Neyramde* 1346, *Nyrandes* 1352, *Nirompdes* 1464. Même remarque que pour le précédent. Voir Neronde (Puy-de-Dôme).

Ouïdes, *Osde* 1282. — Remonte probablement à *OSATE. On pourrait être tenté de rapprocher ce radical de divers noms de rivières (*Oze*, *Ozerain*, *Ozanne*), mais celles-ci postulent un AU latin (cf. *Revue des Études anciennes*, 1926, p. 136 : *Ausara*). D'après l'évolution *os-* ↣ *ói* ↣ *wi*, l'*o* devait être long. S'agissait-il d'une diphtongue gauloise *ou* que le latin aurait rendue là par *au*, ici par *o*, ou, dans le second cas, d'une prononciation populaire? Le rapprochement, en tout cas, n'est pas à exclure à priori.

Soddes (Saint-Paulien), *Sosde*, Xe siècle. — *SOSATE ou SOTIATE (cf. la tribu des SOTIATES, et le nom de lieu *Sos*, Lot-et-Garonne).

Tallode (Saint-Christophe-sur-Dolaison ; *Talode* 1308) rentre-t-il dans cette série? Un prototype *TALATE devrait aboutir à **Talède*. Cf. *Talobre* à la section suivante.

Vertanède (lieu dit, Espaly-Saint-Marcel), *Vertenede* 1259. — *VERTENATE (*Vertenus*, nom d'homme gaulois, Kaspers, *op. cit.*, 296).

Vouloumas (Langeac), *Volamata* 939, *Volomato* 943. — *VOLOMATE, avec recul d'accent sur l'*a* en latin vulgaire. Le radical se retrouve dans d'autres toponymes de la région, notamment *Vollore* (voir ci-après aux composés).

PUY-DE-DÔME :

Les premiers mots sont obscurs et douteux.

Ardes a été identifié par Tardieu avec le chef-lieu de la *vicaria Raditensis*, *Radicatensis*, *Radiatensis* (Xe s., *Cart. de Brioude*, ch. 37), mais la phonétique s'y oppose, tandis qu'elle fait présumer qu'il s'agit de *Rageade* (Cantal, imprimé à tort *Ragéade* dans le

1. *Lempdes* (Haute-Loire) n'appartient pas à cette série (voir, aux suffixes divers, *-ànu*).

Dict. top. du Cantal suivant la conjecture des auteurs du *Dict. top. de la Haute-Loire*, p. XIII, ce toponyme paraissant postuler RADICATA). Pour Ardes, on ne possède pas de formes anciennes : la finale *e* muet du patois exclut une finale latine en *a* (donc ARIDA, auquel on pouvait songer ; le masc. aurait donné **art*). On peut penser à un prototype *ARATE, dont le radical serait *ar-*, fréquent dans le nom de rivières, et qui paraît avoir signifié « eau courante » dans une langue prégauloise[1] : le sens serait « localité du fleuve » ; ce serait un témoignage intéressant de l'existence de ce radical dans la région, où il n'est pas représenté.

Boudes. Pas de formes anciennes. L'identification de *cultura Buciacensis* (cant. de Sauxillanges) par *Boudes* (Houzé, dans l'édition de Doniol) est peu vraisemblable (M. Fournier me suggère qu'il doit s'agir de *Bussaque*, commune d'Antoingt). — En l'absence de formes médiévales et de formations similaires, il serait téméraire de conjecturer un prototype.

Chapdes n'appartient peut-être pas à cette série et pourrait représenter un dérivé de CAPUT (par exemple, CAPITANUM avec recul tardif d'accent). Pas de formes anciennes.

Combronde. Tardieu a identifié ce nom avec l'*oppidum Cumbidobrense* de Grégoire de Tours, mais rien n'est moins sûr ; phonétiquement, la filiation entre les deux types est impossible. J'avais pensé, la localité étant à un confluent, à une formation *COMBOR-ON-ATE (ou -OM-ATE), qui convient phonétiquement, mais qui n'a pas d'équivalent ailleurs. M. Fournier présume une composition romane *comb' Ironde* (*Ironde*, *Hironde* est l'ancien nom d'un ruisseau et *Lironde*, *L'Ironde*, est un faubourg de Combronde, jadis village séparé). L'absence de formes anciennes assurées laisse la question en suspens.

Condat-en-Feniers (Cantal) est à un confluent important. Dans le Puy-de-Dôme, *Condat* est le nom de deux communes : l'une, à l'est de Sauxillanges (*Condacum*, 1304, est une mauvaise latinisa-

1. *Rev. des Ét. anc.*, 1926, p. 163-168. — A la liste des noms de rivières à finale en *-arus*, atone, j'ajouterai : *CALARUS (conservé dans le dérivé, prototype du *Gotteron*, Suisse ; Æbischer, *Annales fribourgeoises*, 1925, p. 258 et suiv.) ; **Ivara*, riv. de Flandre, conjecturée d'après *Ambivareti* (C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. II, p. 475) ; *Ivarus*, ancien nom de la Salzach autrichienne (*Zeit. f. Ortsnamenforschung*, t. IV, p. 131) ; **Salara* (dont *Salera* est une altération bas-latine), la *Sauldre* (Loir-et-Cher) ; la *Seuldre* (Charente-Inférieure) doit appartenir à une formation analogue ; *Vararis* (Οὐαράρις), cours d'eau d'Écosse (Ptolémée) ; *VISARA (*Visera* IX[e]-X[e] s.), la *Vézère*. Les deux *Yerre* (Seine-et-Oise, Eure-et-Loir ; *Edera* XI[e]-XIII[e] s.) doivent, d'après l'analogie de l'*Adour* et de l'*Arroux* (*Atur*, *Aturavus*), représenter un radical ATUR-, plutôt que *ATARUS ; le dérivé *Arrou* (= *ATURAVUS), localité sur l'Yerre dunoise, confirme que le radical avait un *a* initial.

tion par fausse régression, *-ac* étant alors confondu avec *-at*), domine un confluent de ruisseaux ; l'autre, à l'ouest de Pontaumur, est sur une rivière à un bon kilomètre en amont d'un confluent (ce qui prouve, le sens étant ici assuré, qu'il ne faut pas être trop exigeant pour les précisions topographiques). Dans la Haute-Loire, *Condat* (Cistrières) est sur une hauteur, à deux kilomètres est-nord-est d'un confluent. — CONDATE, confluent, mot préceltique. L'accent a été reporté sur *a* en latin, comme dans la plupart des toponymes de ce type.

Coudes, *Cosde* Cart. Sauxillanges 507 (XIe s.). — *COSATE, désignation topographique, le village étant à l'embouchure de la COSA ↣ *Couze*.

Javaude (domaine, Aulhat). Pas de formes anciennes. — Peut venir de *GABALATE, radical gaulois bien connu (cf. les *Gabali*), qui serait ici un nom d'homme (venu du pays des *Gabali*). Ce serait une des rares désignations de domaine rural. La forme patoise est *Dzavode*, avec un *o* long fermé tonique, qui, en patois d'Aulhat, représente la diphtongue romane *au*.

Lempdes (est de Clermont), *Lende* 1315. — Probablement *LEMATE comme le *Lende* de la Haute-Loire.

Néronde, *Neyrande* 1789. — A rapprocher de *Néronde* (Loire), *Nirandes* (Haute-Loire) et de *Néronde* (Cher ; *Nirundensis* 855, *Negromtensis* IXe s., qui accuse l'influence de *niger*). La comparaison des formes anciennes de la Haute-Loire (voir ci-dessus) et du Cher accuse une finale en -TE et fait écarter le radical anthroponymique NERIUS, auquel on aurait pu penser ; l'attraction paronymique de NIGER a provoqué diverses altérations, graphiques ou phonétiques. Le prototype paraît être *NIROMATE ou *NIRŬMATE.

Nonette (*vicaria Nonatensis* Cart. Sauxillanges IXe s., *Nonede*, ch. 68) ; la forme patoise actuelle *Lenede* (trois *e* muets) repose sur *Nonede* avec dissimilation consonantique ; la forme française est le résultat d'une étymologie populaire (*nonne-nonnette*) qui avait créé une légende locale. — NONATE, vraisemblablement préceltique ; radical obscur.

Orsonnette (*Orsonide*, Cart. Saux. 499). La forme patoise *Rsunede*, avec deux *e* muets, confirme que l'*i*, comme je l'ai présumé ailleurs, était, au moyen âge, une notation graphique d'*e* fermé, posttonique pénultième de proparoxyton (le glissement d'accent n'a pas eu lieu avant la fin du moyen âge ; les deux noms patois sont accentués aujourd'hui sur la pénultième). — Prototype obscur, en l'absence de forme suffisamment ancienne : la finale

était -ONATE, mais l'*o* initial peut représenter O ou U, l'*s*, S, CI ou TI en hiatus, et une voyelle (autre que *a*) pouvait être intercalée entre *r* et *s*.

Je rappelle ici l'inscription, découverte à Taragnat (commune d'Auzelles), MARTI RANDOSATI (Tardieu, v° *Taragnat*). Est-ce une épithète gauloise du dieu Mars ou s'agit-il d'un nom de lieu (« au Mars de *Randosate* ») qui pourrait être l'ancien nom d'Auzelles[1]? Il faut attendre d'autres éléments pour pouvoir juger.

Talende, *Telemate* IXe s., chef-lieu de viguerie. — TELEMATE. Radical (préceltique) de TELO, Toulon, et du mot suivant (déjà vu dans le Cantal), mais additionné ici d'un thème *-em-*.

Thède (Saint-Genès-Champanelle), *Theylde* 1336. — Très probablement TELATE comme le *Teldes* cantalien.

Teilhède n'est pas un TILIETA, contrairement à ce que la graphie actuelle pourrait faire présumer. La forme *Telede* (XIIIe s.)[2] semble bien postuler le même radical que le mot précédent ; les variantes *Teclemitense* (*monasterium*), *Tecletense*, *Teclamitum* (Chabrol, *Cout. d'Auv.*, IV, 578) sont visiblement des fantaisies de scribes influencés par le nom de sainte Thècle et sans doute aussi par le nom de Tallende.

Yronde, *Hirundis* 1015. — Même nom qu'*Ironde* (Cantal). La forme de 1015 et le patois excluent une finale *a*. On peut donc songer à un type *IRONATE ou *IRUMATE ; mais, toutefois, la possibilité d'une étymologie HIRUNDINEM n'est pas absolument exclue, bien que les toponymes formés avec les noms d'animaux se présentent ordinairement sous forme de dérivés ou de composés. Il n'est pas impossible qu'on soit en présence du radical de *Néronde*, *Nirandes*, altéré par attraction paronymique d'*ironda*.

4. Suffixes divers.

Un grand nombre de mots prélatins, à radical connu ou obscur, sont visiblement pourvus d'un suffixe[3] :

-ALLU : *Cantal* (id. XIIIe s., A. Thomas, *Essais*, 108, exemple oublié par Amé) : *CANTALLU, de *canto*, brillant.

1. *Auzelles* (pas de forme antérieure au XVe s.) paraît représenter *ALISELLA (lieu planté d'alisiers).

2. *Telede*, 1209 (Baluze, *Hist. généal. de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 82), *Telede*, XIIIe s. (Chassaing, *Spicil. brivat.*, 56). La forme *Teillode* (variante : *Teillonde*), enregistrée aussi par Baluze, est influencée par *telh*, tilleul.

3. Étant donnée l'extension considérable prise par le suffixe -ACU à l'époque romaine, celui-ci sera réservé pour une étude spéciale concernant les noms de domaines gallo-romains.

-ANU, atone : *Lempdes* (Haute-Loire, *Landainus* 901, *Lendano* XIe s.). La forme de 901 est une mauvaise latinisation, en contradiction avec la forme actuelle. Prototype probable : *LINDANU-, accentué sur l'*i*, du radical *lindo-*, eau, étang. Lempdes est sur un ruisseau, au débouché des montagnes, à l'entrée d'une petite plaine basse qui a dû être marécageuse.

Le suffixe -AVU-, fréquent au nord de la Gaule, est ici extrêmement rare. Peut-être figurait-il à la finale d'*Yssingeaux* : les formes les plus anciennes, *Issinguaudo* 985, *Issingaudo* 1000, peuvent s'expliquer par une fausse latinisation d'une forme populaire **Issinjau* ou **Eissinjau*. Il est tentant de postuler *EXINGAVU (*Exingo-*, nom d'homme connu), mais il est possible qu'on soit en présence d'un dérivé d'*Iccius*, comme il est admissible aussi que la finale fût *-audu* en latin vulgaire.

Suffixes -ĭccu, -īccu, -īcu : *Yolet* (Cantal, *Yaulecum* 1340), suff. -ĭccu, radical obscur (peut-être sous-dérivé de IVO-, if) ; — *Madic* (Cantal, *Maidico* 970) représente *MAGETICU-, radical bien connu (cf. *Mauzun*, dans la section suivante) ; — *Velzic* (Cantal ; *Velzic* 1494) : le radical pourrait être latin, VELETIUS. — La phonétique ne permet pas de distinguer -ICUS et -ĭCCUS. Pour -ĭCCUS, le type paraît assuré d'après les formations en *-ec* du pays d'oïl (cf. *Aupec*, auj. *Le Pecq*, *Alpicum* au VIIe s., dérivé probable d'ALPE-).

-ELLU-, présumé gaulois, apparaît dans trois *Ussel* (Cantal, canton de Saint-Flour, *Ucel* 1293 ; Haute-Loire, commune de Brignon, *Uscel*, *Ucel* 1293, et ferme, commune de Laussonne). Le prototype UXELLU n'est pas certain, car on devrait avoir **uissel* dans les formes médiévales ; mais le radical italo-celtique OCELU- auquel on pourrait penser (et que M. C. Jullian a eu plusieurs fois l'occasion de signaler dans cette revue) soulèverait des objections phonétiques encore plus graves. Les trois endroits étant très élevés, UXELLU paraît, somme toute, probable.

-ENNU, -ENNA. Suffixe assez fréquent, car au masculin une homophonie postérieure avec d'autres finales nous le dérobe souvent en l'absence de formes anciennes : *Coren* (Cantal : *Coren* 1185, *Corent* XIVe s.) et *Corent* (Puy-de-Dôme : *Coren* Xe s., Cohendy, *Annales de l'Auvergne*, 1854, p. 366 ; *Corent* XIIe s., *id.*, p. 436) paraissent remonter à *CORENNU- (cf. *Corenno*, lac de Côme), le *t* tardif devant être analogique ; — pour *Crevant*, cf. ci-dessus, suff. -INCU- ; — *Mouret* (Cantal, Chalinargues ; *Morennum* 849), MORENNU- (g. *mor-*, mer, qui forme des noms de personnes) ; —

Alcena, *Aucenna* (Puy-de-Dôme, colline de la commune de Saint-Martin-des-Plains[1], formes du *Cart. de Sauxillanges*, ch. 62, etc.), *ALCENNA ou *ALICENNA, rad. obscur (cf. dans César, *Comm.*, VI, 27, *alces*, élans [cerfs] : ce pourrait être la colline des élans) ; — six *Ardenne(s)* (Cantal) et cinq (Haute-Loire) dont plusieurs noms de montagnes et forêts, la *Derne* (Puy-de-Dôme, f., Saint-Rémy-de-Chargnat ; *silva... Ardenna*, *Cart. de Saux.*, ch. 89) : ARDUENNA, même nom que l'Ardenne (g. *ardu-*, haut) ; — *Savennes* (Puy-de-Dôme ; *Cevena*, 1222, 1270) doit être le même mot que *Cévennes*, CEBENNA (la localité est sur une hauteur en forme de croupe).

-ERNU- : *Salers* (Cantal ; *Salernum* 1100), radical obscur (*salar*, truite, dans Ausone, Moselle, 88 —?) ; — *Thiers* (Puy-de-Dôme ; *Tigernum*, Grég. de Tours), TIGERNU- (= seigneur ; Dottin, *La langue gauloise*, p. 292).

-ĒTU. Ce suffixe, si répandu en latin où il s'est spécialisé comme collectif de noms d'arbres, était aussi gaulois, car on le trouve dans des formations prélatines à travers la France, mais partout peu fréquent : *Dallet* (Puy-de-Dôme ; *Deletum* 1212), radical obscur.

-ĬCIU est également latin et prélatin : ANICIUM est l'ancien nom du Puy (591, jusqu'au Xe s.) ; rad. obscur, à rapprocher d'*Anet* (Eure-et-Loir), peut-être *ana*, boue (*Gloss. d'Endlicher*) ; — *Alex* (Cantal, Saint-Victor ; *Aletz* 1443) paraît être un *ALICIUM ou *ALETIUM ; à rapprocher d'*Alès* (Gard), dont la finale était différente (ALESTUM).

-ĬCU, suffixe atone, latin et gaulois : *Saugues* (Haute-Loire, *Salga* XIIe s., latinisation d'une forme populaire *Salgue*, car *g* + *a* latin aboutit ici à *-ja*) représente sans doute le gaulois *salico-*, saule, proche parent du latin, mais à finale différente ; — *Siaugues* (Haute-Loire ; *Selgue* 1315) ramène à une finale analogue, avec un radical obscur (*SĬLĬCU- ou *SĒLĬCU-).

-ANIA semble prélatin dans *Limagne* (région, Puy-de-Dôme ; v., Siaugues, Haute-Loire), de LIMO-, limon[2].

-IMA ou -AMA, suffixe gaulois superlatif (pour la variante -ISAMA, cf. *Belisama*, section IV, début) : *Heume* (Puy-de-Dôme, *Oysme*,

1. Voir mon *Glossaire étym. du patois de Vinzelles*, Gloss. onomastique, n° 350.

2. Avec une finale obscure, cf. *Limandre* (Vazeilles-L., Haute-Loire), qui représente peut-être autre chose. — Le radical *lim-*, *lem-*, boue, qui était latin (et aussi germanique), a dû être aussi gaulois, italo-celtique, sinon celtique, comme l'indique, en face de *Limagne*, LEMANNUS, qu'on ne peut expliquer par « lac des ormes », la Limagne étant évidemment le bas pays marécageux.

d'après Tardieu, sans référence) fait postuler UXIMA ou UXAMA (g. UXO-, élevé) ; la situation est, en effet, élevée, sur un plateau ; — *Yssamas* (Haute-Loire, Bellevue-la-Montagne, *Issamas* 1222), même situation, paraît être un sous-dérivé ancien (*UXAMATIUS?).

-ĬNA, atone : *Roanne*, Saint-Mary (Cantal ; *Roacina* 918), radical obscur. Représente peut-être un composé.

-ŎCCU-, -ŎCCA : *Vigoche*, ancien nom de Châteaugay (Puy-de-Dôme) ; *Vigocha* XIIIe s., *Spicilegium brivatense*, 58, 59. *VICOCCA (*vico-*, combat, et nom d'homme).

-ŌNE- est à la fois prélatin et latin. Laissant de côté les noms de domaines, qui doivent être étudiés à côté de la grande série des -ACU-, on le trouve dans quelques formations anciennes : *Auzon* (Haute-Loire ; *Also* XIe s.), ALISONE, de *alisa*, alise (peut-être d'abord nom du ruisseau) ; — *Lembron*, nom de pays (Puy-de-Dôme, *vicaria Ambronensis*, 959) : le gaulois a le radical *ambe-*, ruisseau (le pays des ruisseaux?) et *ambi-*, autour ; — *Chambon* (Puy-de-Dôme, etc.), de CAMBO-, courbure, fréquent en toponymie ; — *Cournon* (Puy-de-Dôme ; *Chrononense monasterium*, Grég. de Tours[1] ; *Chornonensis abbatia*, Baluze, II, 38), radical obscur ; — *Craponne* (Haute-Loire ; *in vicaria Craponense*, 990), *CRAPPONE-, d'un radical prégaulois *crapp-*, rocher, qu'on trouve jusqu'en Engadine et qui est surtout alpestre (Meyer-Lübke, *Rom. Et. Wört.*, 4759) ; — *Meyronne* (Venteuge, Haute-Loire ; *Maironna*, *-ona*, XIIe-XIIIe s.) : MATRONA, nom du ruisseau ; — REVESSIONE est l'ancien nom de la capitale des Vellaves, Saint-Paulien (Table de Peutinger ; *Rouession*, d'après Ptolémée), radical obscur, sans doute préceltique ; — *Usson* (Puy-de-Dôme), sur un piton élevé, justifie bien le prototype *UXONE, auquel je m'arrête après de longues hésitations : les graphies *Utione-*, *Ucione-* (*Cart. Sauxill.*, p. 49 et suiv.) s'expliquent par une interprétation latine d'une forme populaire **Uissó*, aussi bien que d'un **Ussó*, et ne postulent pas nécessairement *UCIONE, qui ne représente rien ; la variante à peu près concomitante *Ycione-* fait même présumer plutôt *Uissó*. La forme patoise actuelle est *Issou* (*i* étant l'aboutissement normal de *ui* roman). Il faut en conclure que le puy d'*Isson* (Solignat, Puy-de-Dôme), si élevé et si nettement détaché, doit remonter aussi à UXONE plutôt qu'à ICCIONE, la forme française moderne ayant été calquée (sauf la finale, refaite) sur le patois. — Pour *Théron*, voir ci-après, 4e section.

1. Identification de Longnon, *La Gaule au VIe siècle*, p. 489.

-ONNU-, -ONNA-, qu'il faut éviter de confondre avec le précédent en l'absence de formes suffisamment anciennes, pourrait représenter aussi le gaulois *onno*, rivière (*Gloss. d'Endlicher*). Mais les exemples que nous avons ici font rejeter cette hypothèse, car il s'agit de localités ou terroirs situés sur un plateau : *Bergonne* (Puy-de-Dôme, *Bergonna*, 814), à rapprocher du *Bergintrum* alpestre des Itinéraires, dans lequel on a vu une racine italo-celtique (var. de *bríga*?) correspondant à l'allemand *Berg*, montagne ; — *Chalantan* (Puy-de-Dôme, nom de terroir, Bansat ; c'est un village disparu : *villa... Carantonno*, *Cart. Saux.*, ch. 58) postule plutôt *CARANTŎNNU- (la phonétique exige ŏ) que *CARANTŎMAGUS, auquel j'avais songé ; CARANTO- est un thème assez fréquent de nom propre gaulois ; — *Laussonne* (Haute-Loire ; *Lapsonna*, 857), peut-être variante italo-celtique du latin (et grec) LAPSANA?

-ONT- : *Digons* (Haute-Loire, Pébrac ; *Digonz*, 1178) peut représenter *DIVICONTE ou *DIVICONTIU (DIVICO-, nom d'homme gaulois).

-ŌSU-, suffixe commun au gaulois et au latin, est peut-être latin dans *les Chaloux* (Haute Loire, La Chaise-Dieu ; *Chalos* XVe s.) et *Chalouze* (Puy-de-Dôme, Saint-Hérent ; Allier, Lalizolles), d'un radical prégaulois CALA, abri, maison, que j'ai étudié ailleurs [1]. On le trouve dans *Chaliers* (Cantal ; vic. *Calariensis* 924) avec un suffixe latin, qui paraît attester sa vitalité tardive comme nom commun, mais qui pourrait aussi s'être substitué à un suffixe indigène (cf. *Chamalières*, ci-dessus, au suffixe *-asc-*). Cf. aussi *Dunières* (Haute-Loire ; *Duneria* 1020) avec un mot gaulois qui n'a pas vécu, et le même suffixe.

-OVU-, variante probable d'-AVU- [2], et représenté par plusieurs noms dans la Creuse (communication de M. A. Thomas), figure ici dans le nom de *Chadeleuf* (Puy-de-Dôme ; *Chadaleu*), *CATALOVU (à rapprocher de CATALAUNOS). L'*o* était accentué et sans doute bref.

Le même thème, allongé, se retrouve dans GERGOVIA, toponyme disparu dès l'époque franque et ressuscité sous une forme savante, *Gergovie*, par Napoléon III, pour désigner officiellement le hameau de *Merdogne* (commune de la Roche-Blanche), le plus voisin de l'ancien oppidum abandonné. Radical obscur, sans doute précelique.

1. *Zeitschrift für Ortsnamenforschung*, 1927, p. 216 et suiv.

2. Sans doute variante régionale de ce suffixe, qui ne paraît pas représenté en Auvergne (voir ci-dessus).

-ŪNU- ou -ŪNE-, qui n'est pas latin, paraît être à la base de *abrun* (Cantal ; *Jabru*, XIVe s.). Le prototype peut être le gaulois *gabro-*, chèvre. GABARUS, auquel on pourrait aussi penser, ne conviendrait que si la suffixation était postérieure à la contraction du mot, donc vers la fin de l'époque franque : or, à cette époque, il n'y avait pas de suffixe de ce genre, sans compter que GABARUS n'a pas vécu dans la région. La question se complique du fait que la commune de Jabrun est actuellement traversée par la limite phonétique *ka-tcha*[1], mais l'extension tardive du phonétisme provençal vers le Nord est assez vraisemblable dans cette région[2].

III. — Composés gaulois

Ce sont les mots les moins obscurs, les plus purement gaulois : il est assez facile, en général, de reconstituer les éléments, au moins l'un d'eux. Il est vraisemblable, par suite, qu'ils remontent aux derniers siècles de la Gaule indépendante[3]. Quelques-unes de ces formations (comme en témoignent des hybrides gallo-latins) se sont prolongées sous la domination romaine, surtout les composés en *-ialo* que nous avons détachés à part, vu l'importance du groupe, dans une précédente étude. Ces derniers représentaient surtout des noms de domaines, des centres de défrichement. La plupart des autres composés concernaient, au contraire, des agglomérations importantes, de nature stratégique ou commerciale.

Parmi les trois types de composés indiquant une forteresse, celui qui paraît le plus ancien, puisque le déterminé est commun au gaulois et au ligure, -BRĬGA, est rare dans la région. Je n'en ai relevé que deux exemples, deux composés identiques désignant des villages assez voisins, dont la position commandait le bassin du Puy : *Tallobre* (Saint-Christophe-sur-Dolaison ; *Talobre* 1180) et *Talobre* (Chadron ; *Talobres* 1389) qui ramènent l'un et l'autre à TALOBRIGA. D'après l'ingénieuse hypothèse de M. Bertoldi, qui a étudié ce mot dans la toponymie italique, hispanique, gauloise (*Rev. de ling. romane*, 1929, p. 234 et suiv.), il s'agit d'un radical gaulois *TALA, terre argileuse. La présence de trois exemplaires de ce radical sur un espace restreint (cf. ci-dessus, *Tallode*, commune

1. *Bulletin de la Société des parlers de France*, t. I, p. 235.
2. A. Dauzat, *Essais de géogr. ling.*, 2e série, p. 62-65.
3. La population indo-européenne qui occupait la Gaule avant les Gaulois nous a laissé, parmi les toponymes, de nombreux dérivés, mais pas de composés, autant qu'on peut en juger : ceux-ci ont été remis en honneur par les Gaulois. Le même fait s'est produit aux VIe-IXe siècles après les invasions germaniques.

de Saint-Christophe) confirme qu'on est en présence d'un mot à valeur topographique ; il y a des nappes d'argile dans le pays (on exploite l'argile près du col du Villard, voisin de Talobre).

Par contre, *-duro-* a laissé un certain nombre de représentants assurés ou probables. Le groupe -ŎDURU(M), toujours accentué sur l'*ŏ* (à la gauloise), aboutit à *-oire*, sauf vers la lisière est où il devient -**odre* ➛ *-ore*, comme en franco-provençal. Nous donnons les prototypes sous la forme latinisée.

Chignore (Puy-de-Dôme), montagne au nord de Vollore (voir ci-après), paraît être un *CANIODURUM (le premier élément est un nom d'homme connu et qui figure dans divers noms en *-acum* de la région : *Chagnat*, *Chainat*, *Chanat*, 2 *Chignat*, etc.). Ce serait le nom d'une forteresse qui aurait dominé et doublé celle de Vollore, pour protéger, à l'entrée de la cité des Arvernes, la route de Clermont.

Issoire (Puy-de-Dôme ; *Iciodurum*, Grég. de Tours). Celui-ci est assuré : ICCIODURUM (nom d'homme gaulois bien connu). Cette citadelle défendait la vallée de l'Allier, longée par une voie importante. Longnon (*Les noms de lieu*, p. 37) a très mal expliqué l'évolution phonétique du mot : dans la langue indigène, comme dans le reste de la langue d'oc, -ŎD'RUM aboutit à *-oire* comme PATREM à *paire ;* la forme française a été calquée sur la forme indigène, puis le groupe *oi* a été lu et prononcé à la française, d'où les graphies *Issoerre*, etc.

Jalore (Haute-Loire), montagne de la commune de Rosières, peut représenter *GALLODURUM (*Jaloure* 1304, *Jaloyre* 1309, *Jaloyre* 1370, *Jalore* 1392). Nous sommes sur les confins des aires phonétiques *-od're* ➛ *-oire* et *-od're* ➛ *-ore* : il est remarquable que les toponymes qui ont abouti à *-ore* hésitent entre *-oyre* (*-oire*) et *-oure* au moyen âge (cf. ci-après *Vollore*).

La rivière cantalienne la *Santoyre* (affluent de la Rue, au nord du Lioran ; *Centoyre* 1278) paraît représenter (M. E. Muret a montré un fait analogue pour la *Seymaz* vaudoise[1]) le nom d'un ancien oppidum, *CINTODURUM, qui devait être *Dyenne* (dont le nom actuel est dû à un temple de Diane)[2].

Il peut en être de même de la rivière de la Haute-Loire la *Senouire* (*Senoire* 1252) ; l'oppidum serait sans doute Paulhaguet.

1. *Romania*, 1924, p. 445.
2. Voir, pour plus de détails, l'article que je consacre à ce mot dans les *Mélanges Vasconcellos*, actuellement à l'impression.

Le prototype *SENODURUM ramène à un radical qui se retrouve dans plusieurs toponymes de la région (*Sénéol*, *Séneujol*, voir ma précédente étude ; *Sénac*, Cantal).

Vollore (Puy-de-Dôme) paraît se trouver chez Grégoire de Tours[1] sous la forme assez étrange *Lovolautrum castrum*. Le *au* et le *t* peuvent être considérés sans difficulté comme de fausses interprétations de l'*o* et du *d* de la langue populaire qui correspondaient souvent, celui-là à un *au*, celui-ci (en position ou en groupe intervocalique) à un *t* de la langue classique. Mais l'initiale? On a plus tard *Voloyre* (1257, Baluze, 72, f° 198) et *Voloure* (1259, id., *ibid.*). VOLLODURUM ou *VOLODURUM (nom d'homme gaulois) serait un prototype satisfaisant ; mais une confusion avec l'article, sans être impossible à l'époque de Grégoire de Tours[2], est cependant peu vraisemblable devant un nom de lieu de ce genre. Au reste, l'identification de *Lovolautrum-Vollore*, proposée par Longnon (*La Gaule au VIe siècle*), n'est pas sûre, car le texte ne fournit aucun détail. — Quant aux formes postérieures *Volubrio* (1333, *Rev. d'Auvergne*, 1911, p. 385, n. 1), *Volubri* (1535, Bruel, *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour*, p. 113, 117), ce sont des latinisations de scribes sans intérêt.

La formation en *-dūno-*, qui s'appliquait, comme celle en *-briga*, à une forteresse placée sur une hauteur, a vécu plus longtemps que la précédente, car DUNUM s'est cristallisé isolément, contrairement à DURUM (éliminé peut-être par l'homonymie de l'adjectif latin) ; il fut plus longtemps compris, du moins dans son sens métaphorique ; aussi ses composés sont-ils toujours accentués sur le radical du déterminé.

Amé a distingué deux *Bezaudun* dans le Cantal (hameau de Tournemire ; montagne à vacherie de Girgols). Ils sont si voisins l'un de l'autre qu'on peut se demander s'il ne s'agit pas du même nom, ce qui semble probable, l'identification du nom de montagne, relevé une seule fois (au XVIIIe s.), ne me paraissant pas très exacte. Il s'agit d'une forteresse qui dominait la route de Figeac à Massiac. Le type BESALODUNUM est bien connu.

Mauzun (Puy-de-Dôme ; *Maudunum* 1207) et *Mazun* (Haute-

1. *Hist. Franc.*, III, 13 ; *Involautrum*, dans le ms. de Corbie (éd. Omont).

2. J'ai expliqué de la sorte (*Essais de géogr. ling.*, 1re série, p. 122) *lacrimusa*, nom du lézard gris dans Polemius Silvius (ve s.), d'après *l-acrimusa* (la bête) au museau pointu ; d'autre part, la déglutination d'*atavia* → *taie* (vx. fr. grand'tante) est antérieure à la sonorisation de *t* intervocalique, donc au VIe siècle.

Loire, Chaise-Dieu ; *Mausun* 1271) remontent l'un et l'autre à *MAGODUNUM, variante de *Magedunum*[1], type gaulois des plus répandus. Le premier occupe une position stratégique sur la route qui reliait le grand marché de Billom à la vallée de la Dore, près d'Estandeuil, qui était peut-être le marché de l'étain[2] ; le second, chez les Arvernes, près du confin des Vellaves, commandait le passage entre les vallées de la Dore et de la Senouire.

Verdun (Haute-Loire, Saint-Prejet d'Allier ; *Verduno* 1259) est un des types les plus fréquents de cette formation (VIRODUNUM ou plutôt VERODUNUM, car nos *Verdun* postuleraient un *ĭ* et le flottement, si fréquent en gaulois, entre *e* et *i*, paraît concerner *e-ι* : cf. Dottin, *La langue gauloise*, p. 96). La citadelle commandait les approches de la vallée de l'Allier, chez les Vellaves, près de la limite des *Gabali* et des Arvernes.

Les exemples précédents sont assurés. Voici maintenant quelques hypothèses. On sait que la finale *-un*, considérée comme un suffixe, a été remplacée plus d'une fois par le suffixe *-on* au cours de la période romane. La substitution est certaine pour de nombreux toponymes (*Averdon*, *Brancion*, *Cervon*, *Lyon*, *Meudon*, *Yverdon*, etc. ; cf. Longnon, *op. cit.*, p. 30 et 32). Lorsqu'on n'a pas de formes anciennes en *-dunum*, on ne peut que la présumer.

Dans la Haute-Loire :

Chambezon, sur une hauteur dominant un coude de l'Alagnon à l'entrée de la partie montagneuse de la vallée, justifie à merveille le postulat CAMBODUNUM (*cambo-*, courbe). L'objection phonétique de M. A. Thomas (*Nouveaux Essais*, p. 47-48) ne me paraît pas décisive, étant donnée la fréquence des substitutions de finales dans les composés de ce groupe[3].

Dolaison (Saint-Christophe-sur-Dolaison ; *Doledo*, vers 1000, nom de la rivière, *Dolezo* 1256) est beaucoup plus douteux, malgré la situation stratégique de la localité, car le premier élément est obscur et le cas se complique du fait que village et rivière portent le même nom.

Molezon (lieu dit, Beaumont ; *in monte Moledon* XIe s.), sur la grande route de l'Allier (rive gauche), près de Brioude, peut repré-

1. Cf. Æbischer, *R. Celtique*, 1925, p. 197 et suiv.

2. *Revue des Études anciennes*, 1930, p. 147, n. 4.

3. Pour la conservation de la voyelle contre-finale autre que *a*, voir mes *Noms de lieux*, p. 73, et la *Zeitschrift für Ortsnamenforschung*, 1930,

senter *MOLLIDUNUM ou *MULLIDUNUM (nom d'homme gaulois, Kaspers, *op. cit.*, p. 271).

Vezezoux (*Vezedoni*, *Vesedoni*, au génitif, XIe s.), dominant aussi la route de l'Allier (rive droite), un peu plus au nord, peut représenter un VICEDUNUM ou *VISUDUNUM, deux radicaux gaulois bien connus (*vic-*, combat, *visu-*, digne).

Dans le Puy-de-Dôme, on pourrait penser à *Bulhon*, si la forme de 930 *Bullidonensis*, citée par Tardieu sans référence, était exacte. Mais je n'ai pas pu la retrouver (ni *Budillione* 1050), pas plus que M. Fournier. D'autre part, le village est en plaine, au pied de faibles hauteurs, à l'écart de l'Allier. Jusqu'à plus ample informé, je crois plutôt à un nom de domaine gallo-romain (BULLIONEM).

Voici maintenant les localités commerçantes et d'abord les composés en *-magus*. Dans les formations les plus anciennes, ce mot a la valeur « champ » : *CATUMAGUS (champ du combat), *Caen ;* plus tard, il prit le sens de « marché » et devint l'équivalent du latin *forum.*

Quatre sont assurés dans la région :

Billom (Puy-de-Dôme), BILIOMAGUS (g. *bilio-*, arbre sacré). Les sanctuaires, lieux sacrés, devenaient des endroits de réunion et attiraient les marchands.

Riom (Puy-de-Dôme, *Ricomagensis*, Grég. de Tours ; le *c* est une fausse interprétation du *g* populaire, cf. ci-dessus, *Vollore*) et *Riom-ès-Montagnes* (Cantal ; *Riom* XIIe s.) remontent à RIGOMAGUS, champ (ou marché) du roi : le premier, au débouché de plusieurs vallées, sur la route de Clermont à Bourges, le second, débouché de tout le nord du massif cantalien.

Usson-en-Forez (Loire, sur la limite des Vellaves, des Arvernes et des Segusiaves ; *Icidmagus*, table de Peutinger, lapsus évident pour *Iciomagus* ≐ ICCIOMAGUS). C'était un marché frontière. Les autres *Usson* de la région reposent sur une finale différente.

On peut encore conjecturer :

Brezons (Cantal, confins des Ruthènes ; *Brezoms* XIVe s., *Brezons* 1422, *Bresoms* 1501...), peut-être un *BRITIOMAGUS ou *BREDOMAGUS, mais le premier radical est obscur et l'*s* final qu'on rencontre dans tous les exemples achève de rendre cette hypothèse douteuse.

Les lieux de passage sont surtout représentés par les composés

en -RITU-, localités qui s'étaient développées près d'un gué fréquenté :

Ambort (Cantal, commune de Champs ; *Ambort* 1608), près du confluent de plusieurs rivières (Rue, Tarentaine, etc.). — *AMBORITUS (cf. *ambe* = *rivo*, *Gloss. d'Endlicher*). — *Ambert* (Puy-de-Dôme ; *Amberti*, génitif, 1232) doit représenter la variante *AMBERITUS.

Bort (Puy-de-Dôme ; *Boortense* 959, *Boort* 1150), près d'un gué de ruisseau sur la route de Clermont à Vollore, et *Bort* (Corrèze ; *Boort*, *Cart. Sauxillanges*, ch. 944), sur la Dordogne, face au confluent de la Rue, font présumer *BODUORITU-, le gué de la Corneille.

Pas de composés en *briva*, les ponts étant rares à l'époque gauloise dans la région (cf. *Brioude*, section II, et *Brives*-Charensac, IV).

Le type *EQUORANDA (limite de l'eau), que j'ai étudié ici[1], type du nom de frontière, est représenté par cinq exemples (dont un douteux) ; trois n'ont pas encore été signalés.

Eygurande, sur les confins des Lemovices, est bien connu.

L'étude du dictionnaire topographique du Cantal nous révèle *les Eguirands* (hameau, Jabrun ; les *Aguirans* 1508), que la présence de l'article pourrait rendre suspect[2], mais le nom du ruisseau qui l'arrose, *les Eygurandes*, semble bien confirmer l'hypothèse, formulée déjà par M. Berthoud (*Bull. hist. et phil.*, 1924, p. 83). Frontière des Gabali et des Ruthènes.

D'autre part, M. Fournier m'a signalé :

Près du confin des Ruthènes, *l'Hirondelle*, affluent de la rivière de Brezons (rivière de *Guirandelle* 1668, dans le *Dict. top. du Cantal ; Irande* dans l'*Atlas national* de E. Levasseur, [feuille *Cantal*], Paris, 1849, et, dans le *Dict. statistique du Cantal* de Deribier du Châtelet, les formes *Irondel* [p. 521-522], *Irondel* [p. 172, 175, 180] ; prononciation locale : *Irandel*, d'après le témoignage de M. Magne adressé à M. Fournier, 1926) ;

Dans la Haute-Loire, sur les limites des Arvernes et des Vellaves, la montagne *la Durande*, limitant les communes de Saint-Jean-de-Nay, Le Vernet, Saint-Bérain, Sainte-Marie-des-Chazes, Siaugues-Saint-Romain ; une montagne voisine s'appelle *Duran-*

1. 1926, p. 159-161.
2. Car on peut penser à un collectif représentant un nom de famille, mais cette formation n'est guère en usage dans la contrée.

delle. Les formes anciennes enregistrées dans le *Dict. top. de la Haute-Loire* montrent qu'il s'agit d'une étymologie populaire assez récente : *roc de Guyrandas* 1470, *Guirandes* 1550, *Dirandes* (palatalisation de *g* + *i*) 1560, *Durande* 1693, *Guyrandelas* 1465 ; la montagne a dû garder le nom d'une ancienne localité sise à ses pieds sur un ruisseau ;

Enfin, *Guérande* (Allier, commune d'Arfeuille), pas très loin de la frontière des Segusiaves ; mais on manque de formes anciennes.

Les autres composés gaulois de la région ne se rattachent pas à des séries, tout au moins régionales. L'un des éléments est parfois obscur.

Arlempdes (Haute-Loire, château ruiné, commune de Pradelles ; *Arlemde* 1215, *Harnempde* 1248) a été étudié par M. A. Thomas (*Nouveaux Essais*, p. 41). Prototype : *ARNEMETUM, ou mieux : *ARENEMETUM (devant le temple). Rentre dans le groupe des formations religieuses.

Carlat (Cantal, *Cartilatum* 839). — Les deux éléments de CARTILATUM sont obscurs : Dottin donne trois radicaux *lat-* (jour, boue, héros) ; *cart-* se retrouve dans plusieurs composés dont la valeur des éléments n'est pas claire. Problème à élucider par les celtisants.

Chanturgue, montagne, et *Chantoen*, ancienne abbaye, voisins de Clermont-Ferrand, remontent respectivement à CANTOBENNICUM et *CANTOBENNU (cf. Longnon, *La Gaule au VIe siècle*, p. 497, avec les formes de Grégoire de Tours : *Cantobennensis crypta*, etc.). Les deux mots ne diffèrent l'un de l'autre que par l'adjonction d'un suffixe pour le premier. Le sens est « brillant pic » (même racine que le prov. *bana*, corne). — Cf. aussi *Chantoin* (Haute-Loire, Bains) et *Cantuel* (C., Prunet, *Cantuern* XVe s.).

Ternant (Puy-de-Dôme ; id. 1077), d'un type bien connu (Longnon, *Noms de lieu*, p. 53), remonte à *TARONANTOS, dont le premier élément est obscur, ou *TARVONANTOS (*tarvo-*, taureau).

Vendogre (vill. et mont. à vacherie, Laroquevieille, Cantal ; *Vendogre* XVIe s.) et *Vendègre* (Puy-de-Dôme, Luzillat ; *Vendegradum* 998) représentent l'hybride gallo-latin *VINDOGRADUM, « le degré blanc » : le premier s'explique de lui-même ; le second est situé sur le premier échelon des coteaux qui dominent la plaine de l'Allier.

IV. — Mots isolés

Sous cette rubrique figurent un ensemble de termes assez divers. Détachons d'abord les noms qui se rattachent au culte (on y joindra *Arlempde*, qui figure dans la section précédente, et, si l'on veut, *Billom*).

Clermont-Ferrand s'appelait *Nemôssos* d'après Strabon, *Nemetum* d'après Pline ; les Romains, en y accolant le nom d'Auguste, en firent officiellement *Augustonemetum*. On reconnaît là deux mots à même racine désignant le temple, *nemeto-* gaulois et *nemausu-* préceltique (qui s'est cristallisé, avec une accentuation différente, dans *Nemse* [Nîmes] et *Nemours*). C'était une ville religieuse, sacrée, près de l'oppidum de Gergovia. Les Romains, avisés, en firent le chef-lieu de la cité.

On ne trouve que deux noms gaulois de dieux, qui sont les plus répandus dans la toponymie de la France :

Belenus correspondait à Apollon, qui n'a pu le supplanter ; le mot était accentué sur l'antépénultième. Il a laissé six survivances, chiffre élevé pour la région, six *Beaune* : Allier (un), au nord de Lapeyrouse ; trois dans la Haute-Loire (commune du canton de Craponne, *Beune* 1275 ; commune de Saint-Arcons, *Benne* [*Beune*?] 1452, *Beaune* 1469 ; commune de Saint-Étienne-du-Vigan, *Beune* 1258) ; deux dans le Puy-de-Dôme (commune de Murols ; commune de Saint-Genès-Champanelle, *Belne* xive s.) ; rien dans le Cantal. En outre, Saint-Bonnet-près-Riom (Puy-de-Dôme) était appelé au vi^e^ siècle *Belenas, mons Belenatensis* (Longnon, *Noms de lieu*, p. 113) : faut-il y voir l'adjonction du suffixe *-ate*?

Belisama, la Minerve gauloise, est représentée ici par *Belime* (Puy-de-Dôme, Courpière ; *Belisme* 1353). La répartition de *Belisama* (dont Longnon ne donne que peu d'exemples, *op. cit.*, p. 115) mérite d'être indiquée. Tandis que Minerva se rencontre dans les régions les plus romanisées (Languedoc et bassin du Rhône), Belisama apparaît dans le reste de la Gaule, Gascogne exclue. Il est à remarquer que les toponymes de l'Auvergne et du Nivernais (*Blismes*, *Belisma* 1287) postulent un i long, ceux de l'Ouest et du Nord, un ĭ (ou plutôt ē[1]) tonique : *Beleymas* (Dordogne), *Bellême* (Orne ; étang d'Eure-et-Loir), *Blesmes* (Aisne, Marne), *Balesme* (Haute-Marne)[2].

1. Cf. Βηλησαμι dans l'inscription de Vaison (Dottin, *op. cit.*, p. 58).

2. Plusieurs noms de dieux latins se sont cristallisés en Auvergne et Velay : *Mercure* (neuf

Les toponymes qui se présentent comme mots simples sont assez nombreux. La plupart, bien connus, ont vécu comme noms communs topographiques pendant une période très variable : la cristallisation peut remonter, suivant les cas, au latin vulgaire, à l'époque franque, au moyen âge, ou s'être produite seulement au cours de la période moderne ; la présence de l'article correspond, sauf exceptions, à une cristallisation récente. — D'autres sont plus obscurs.

Artige(s), *Artigues*, *Lartigues*, nom de plusieurs villages du Cantal, d'un hameau de l'ouest de la Haute-Loire (Saint-Just-près-Brioude) et d'un hameau de l'ouest du Puy-de-Dôme (Bourg-Lastic), représente un radical bien connu du Sud-Ouest, ARTĪCA, friche, essart, qui paraît ibère en raison de sa répartition géographique[1]. Il serait intéressant d'étudier la répartition du mot dans les noms de terroirs de notre région.

Bar, hameau et montagne (Cantal), volcan éteint (Haute-Loire), *Bard*, deux hameaux et un moulin (Haute-Loire), dont l'un (commune de Bournoncle) est dit *Barro* en 922 : gaulois *barro-*, sommet, touffe. Ce toponyme est particulièrement fréquent dans la région savoyarde. — Les *Barrès*, *Barrez* (anciennement *Barretz*) du Cantal postulent un dérivé *BARRETIU-.

Bonne (Plauzat, Puy-de-Dôme) paraît représenter le gaulois *bona*, fondation, plutôt qu'un surnom féminin latin *Bona*. Le thème *abona*, rivière, proposé par M. Æbischer pour des toponymes analogues de Suisse, est écarté par la phonétique : *b*, en cette position, étant devenu *v* dès le IIe siècle.

Brives-(Charensac), Haute-Loire, *Brivas* 990, est le gaulois *briva*, pont, déjà vu dans le dérivé *Brivate* → *Brioude*. Il s'agissait là d'un pont sur l'Allier, le dernier sans doute en aval, ici d'un pont sur la Loire, qui donnait accès à l'une des métropoles des Vellaves, *Anicium*, la ville religieuse.

La *Broë*, nom de deux localités détruites de Haute-Loire (*Brou* XVe s.), dans le Cantal plusieurs *La Bro*, *La Broha*, un *Las Bros* (*Las Broa* 1632) et de nombreux *Labro*, *Labroa*, *Labrot*, dans les deux départements, représentent le gaulois BROGA, champ, qui a

Mercœur, *Mercury* Haute-Loire, deux *Mercurol*, *Mercuriol*, *Mercuret*) ; *Diane* (*Diane*, Puy-de-Dôme ; *Dienne*, Cantal) ; *Jupiter* (trois ou quatre des *Jou*, *Giou(x)* cantaliens), et *Mars* (?) (deux *Mars* probables, Haute-Loire).

1. Cf. A. Dauzat, *Les noms de lieux*, p. 95. En faveur d'une origine celtique (de *arto-*, ours ; sens primitif supposé : cabane de l'ours), A. Griera, *Butlleti de dialectologia catalana*, 1914, t. II, p. 63.

vécu dans quelques patois de France en se spécialisant au sens de : lisière du champ (*R. Celt.*, 1894, p. 216-219).

Le *Broc* (Puy-de-Dôme ; un hameau, un moulin, un domaine, Cantal) est le gaulois BROCCO-, blaireau, dont le sens primitif paraît avoir été « pointe » (cf. fr. *broche*). Le sens topographique paraît être : éperon de montagne. Mais il ne faut pas oublier que le mot a signifié « épine » au moyen âge. L'article indique une cristallisation tardive.

Le *Breuil* (Puy-de-Dôme) est le nom de nombreux petits villages ou terroirs : g. BROGILU-, bois, spécialement « bois marécageux » (tous les *Breuil* sont dans des bas-fonds).

La *Calm* (Cantal), la *Chalm* (id. et Haute-Loire), La *Chaux* (id., id. et Puy-de-Dôme), la *Chaulme* (Puy-de-Dôme, sud-est), représentent le type *CALMIS, « haut plateau dénudé », gaulois ou italoceltique. *Chaux* (Vorey, Haute-Loire) est *Calma* en 1288, la *Chaux* de *Loupiac* (Cantal) est *La Chalm* en 1464, son homonyme de Tourniac (Cantal) *La Chalm* en 1503. Le sens n'est pas encore complètement dépouillé partout : dans le Puy-de-Dôme, j'ai encore entendu dire : la *chau* du Broc, la *chau* de Bergonne.

Il faut écarter les trois *Ceaux* (et non *Céaux*) de Haute-Loire : la transcription du XIIe s., *Ad Celtos*, est une fantaisie de scribe. Les graphies concordantes *Ceus* font présumer un ablatif latin (locatif) CELLIS (cf. *Sceaux*).

Le *Chier*, villages et rochers (Haute-Loire), le *Chier* et le *Quier*, villages, dom., mont. (Cantal), la *Cheire*, coulées basaltiques (Puy-de-Dôme), font postuler un double type *CARIU, *CARIA (bien différent de QUADRUM → *caire*), qui est prélatin et semble assez spécial au Massif Central. Je ne crois pas qu'on ait rien trouvé en gaulois pour expliquer ce mot.

Combres est le nom de plusieurs villages de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Cantal, à côté de divers dérivés, *Combrelles* (Cantal), *Combraille* (id.), *Combrous* (id.), plusieurs *Combret*, qui nous montrent que le nom a dû garder longtemps sa valeur sémantique. Ajouter le pays de *Combrailles*, au nord-ouest de l'Auvergne (même nom de pays entre le Charollais et l'Autunois) : région vallonnée, bien arrosée, où les confluents sont nombreux. — Gaulois COMBORO-, confluent, signalé à propos de CONDATE (section II).

Combe(*s*), presque toujours précédé de l'article, est très fréquent comme nom de terroir et a donné naissance à plusieurs noms de

villages. Gaulois : Cumba, fond, vallée (ici plutôt : vallon). Le sens originaire a disparu, sauf peut-être dans quelques patois archaïsants.

Cusse, château détruit (Montclard, Haute-Loire), *Cutia* 1155. A rapprocher du village et de la forêt de *Cuise*, Oise (*Cūttia, Cūtia ; ce radical désigne en gaulois un nom de mois, sens évidemment dérivé)[1].

Nant, nom de deux villages (Monistrol, Vorey : Haute-Loire), peut-être *Nan* (Cantal : l. détr., commune de Jourssac, d'après Cassini) : gaulois nanto-, vallée, répandu dans la toponymie française, avec maximum de densité en Savoie, où le mot est conservé au sens « torrent ». Le radical paraît préceltique, peut-être ligure.

Ouches (Massiac, Cantal ; *Olchias* 933), l'*Ouche* et les *Ouches* (Haute-Loire, f. Saint-Frout et Chaudeyrolles), dérivé : les *Ouchoux* (id., l. détr., Saint-Vincent), les *Ouches* (Puy-de-Dôme, Saint-Gervais), doit être assez répandu comme nom de terroir (cf. l'*Ouche*, en patois *ûtsa*, *Gloss. étym. du patois de Vinzelles*, *Suppl.*, nº 350 *bis*, *Rev. de langues romanes*, 1925, p. 108). Il y a deux types distincts, également attestés dans l'ancienne langue d'oc, *òlca*, *olcha*, terre labourable, attesté chez Grégoire de Tours, et *òsca*, *òscha*, dont le sens paraît être « enclos ». *Osca se retrouve dans des noms de rivières (Oscara → *Ouche*, Côte-d'Or) et dans des toponymes plus anciennement cristallisés (Osca → *Huesca*, Esp.).

Ranc est le nom de plusieurs hameaux, moulins et rochers, dans la Haute-Loire. Il pose un problème difficile. M. Vannérus, qui a étudié ce mot[2] conjointement à un type *ram-*, *rom-*, rocher, répandu dans la toponymie française et luxembourgeoise, croit que *ranc* est une déformation romane de *ram*, ce qui paraît exact dans quelques cas : *Ranc*, hameau de Saint-Maurice-de-Lignon, était *Ram* en 1163, et *Ranc*, hameau d'Yssingeaux, était encore *Ram* en 1528. Mais *ranc*, rocher, est attesté dans d'anciens textes du moyen âge (cf. les dictionnaires de Raynouard et d'Emil Levy), non seulement comme substantif (rocher, écueil), mais comme adjectif (boiteux) ; il y a longtemps que les romanistes ont rattaché le mot avec ses deux valeurs au francique *rank*, éreinté, courbé[3]. Cette étymologie n'est pas sans appel et il n'est pas certain que

1. Aucune survivance assurée ou vraisemblable du gaulois juris, hauteur boisée, dans les divers *Joux*, *Jou*, *Giou* de la région, que les formes anciennes rattachent à Jovem ou à jugum (pas de trace d'*r*).

2. *Le nom de lieu luxembourgeois* Rham *ou* Rumm *et ses congénères*, 53 p. (extrait de l'*Annuaire de la Société luxembourgeoise d'études linguistiques et dialectologiques*, Luxembourg, 1929).

3. Meyer-Lübke, *Rom. etym. Wœrt.*, nº 7044.

ranc, rocher, spécial à une région si archaïsante, soit un mot francique. En tout cas, le *ram*, rocher, retrouvé par M. Vannérus, n'a rien à voir avec le latin RAMUS et paraît bien préromain. Mais est-ce bien *ram*, rocher, que représentent les deux *Ranc* précités, anciens *Ram*? Des deux petites rivières voisines alléguées conjointement par M. Vannérus, le *Ram*, affluent de la Loire (commune de Beaulieu), est indépendant de tout hameau de ce nom (*Aqua de Rams*, 1265), et le *Ramel* (*rivus de Ram*, 1504), qui passe près d'Yssingeaux, arrose le second *Ranc* (ancien *Ram*), non loin de sa source ; l'autre hameau de ce nom est situé près de la Loire, entre des ruisseaux, loin de tout rocher, semble-t-il. Il est donc possible qu'il s'agisse originairement ici d'un nom de ruisseau, qui pourrait représenter le latin RAMUS.

Pour les *Suc* (dérivés : *Suchet*, *Suquet*), je renvoie à mon étude de la *Revue des langues romanes* (1930, p. 66-80) : il s'agit d'un type toponymique, à variantes très complexes, dont le prototype paraît être un radical préceltique CŬCC-, hauteur, qui s'est croisé avec le gaulois CRŪC-, tas, et qui plus tard a été influencé par un radical germanique paronyme, TUKK → ZUKK-. L'Auvergne et le Velay ont généralisé le type *zuc* → *suc*, encore conservé par endroits comme nom commun (puy, butte). On peut relever quelques traces des autres variantes : La *Crusse* et les *Crusses* (Cantal : dom. ruiné, Riom ; mont., Thiézac), à rapprocher de *Crussol* (Ardèche), et peut-être la *Cuche* (Haute-Loire ; f., commune du Mazet-Saint-Voy).

Tauves (Puy-de-Dôme ; *Talvas* 1078), et, dans le Cantal, *Talves* (éc., Champs), la *Tauve* (mont., Condat)[1], *las Tauves* (f. Dienne), sont à rapprocher du provençal moderne *tauvero*, lisière d'un champ (altéré en Auvergne en *tauvelo*, *Gloss. du pat. de Vinzelles*, 4735), qu'on a expliqué par un composé gaulois TALO-VERA, rigole du front, accentué sur l'*e*. Notre *talva* pourrait représenter un dérivé *TALUA.

Toules (Cantal, Arpajon ; *Toulas* 1465) paraît appartenir à la série *TŪLL-, hauteur, reconstituée par M. Vannérus[2]. Remarquons que l'*ll* est indispensable, car un radical *TŪL- aurait donné **teul* dans les pays d'oïl. Ce radical est tout différent de *toron*, *turon* (voir ci-dessous), contrairement à ce que croyait M. Vannérus, en dépit des confusions qui ont pu se produire entre les deux séries.

1. Celle-ci pourrait représenter *taula* = TABULA, car, dans cette petite région, *l* roman intervocalique a passé à *v*.

2. *Annuaire luxembourgeois précité*, 1928 (*Le nom... Thoul ou Tol...*).

Il est possible que *Turluron* (Puy-de-Dôme, ch. sur un piton, près Billom ; *Tolornensis, Todornensis* xe s., *Cart. de Saux.*, syncope pour **Toloronensis ; villa Tollaroni*, id., ch. 366) soit un sous-dérivé de la même racine (*TULL-UR-ONE-, ou *TULL-AR-ONE).

Tours (Puy-de-Dôme ; *Turnis* 1340), sur une hauteur, et peut-être *Tournes* (ch. ruiné, Riom, *Turnum* xve s.) se rattachent à la racine gauloise TURN-, hauteur, que nous avons vue en composition dans *Tournoël* (*Rev. des Ét. anciennes*, 1930, p. 146). Le mot a été étudié ici par M. J. Loth (*Rev. des Ét. anc.*, 1921, p. 111 et suiv.).

Le *Théron* (Puy-de-Dôme : Auzat, Saint-Babel), nom de deux localités situées chacune au pied d'une butte et de plusieurs hameaux ou domaines du Cantal (var. *Téron* ; l'un est un nom de montagne), doit se lire *teron* (avec *e* muet) et représente, comme *Thourou* (Cantal, Saint-Sernin : *Thoro* xvie s.), le mot médiéval *toro*, colline (l'*n* a été ajouté dans la graphie officielle ; le dérivé *Thérondel* est dû à l'analogie de « rond »). C'est un radical prélatin obscur, à extension géographique très vaste, que M. Æbischer a étudié [1] et pour lequel il conjecture la forme *TAURUS = montagne. Les formes auvergnates reposent sur un ancien *o* (généralement dissimilé plus tard en *e* muet), qui peut être dû, en bas latin, à la contamination de TORUS ; l'*u* du *Turon* pyrénéen, des *Thurets* manceaux et percherons est difficile à expliquer. Le *Touran* (Cantal, dom. ruiné, Saignes, *Toran* 1441 [suff. -ANCU?]) paraît appartenir à la même racine.

Vabre, Vabres, nom de plusieurs villages du Cantal, *Vaure(s)*, avec ou sans article, plus au nord et à l'est (Riom-ès-Montagnes ; Haute-Loire : Saint-Just-Malmont, Bauzac, Loudes : *Vaure, Vaures*, xiie-xiiie s. ; — Puy-de-Dôme : Bussières-et-Pruns), le dérivé *Vaureille(s)* (Cantal, Haute-Loire), les quatre *Lavaur(s)* du Cantal (*Vaur, Vaurs*, xiiie-xive s.), et quelques-uns des *Lavaur(e)* du Puy-de-Dôme [2], représentent un latin vulgaire VABRIS ou VABRUS, issu d'un gaulois VOBERO : le sens primitif était « eau souterraine », d'où « marécage » dans le Nord, le Centre et l'Est ; le mot a passé à « ravin » dans le Midi, par contamination avec GABARUS [3]. — Le

1. *Le catalan « turó » et les dérivés romans du mot prélatin « taurus »* (*Butlleti de dialectologia catalana*, Barcelone, 1930, p. 193-216). L'auteur ne paraît pas avoir eu connaissance du travail précité de M. Vannérus.

2. Car un certain nombre (par exemple, *Lavor* ou *Lavaur* des Martres-de-Veyre, *vortz* en 1287, communication de M. A. Thomas, représentent un ancien nom d'arbre, *vortz* ou *vorze*, espèce de saule, mot prélatin comme *vaissa* (*ABASSIA?), noisetier.

3. J. Loth, *R. Celt.*, 1919, p. 306-311 ; A. Dauzat, *Rev. des Ét. anc.*, 1926, p. 155. Dans ce dernier article, il faut supprimer *Voivres* (Sarthe), qui représente *VIDUBRIGA (Beszard).

dérivé a gardé la voyelle originaire : les toponymes des pays d'oïl, *Vouvray* (deux Eure-et-Loir, dont un est écrit *Vovredus* en 816, deux Sarthe, Indre-et-Loire ; cf. aussi *Vouvray*, Ain, *Vovrei* 1283), semblent postuler *VOBERETUM, mais le *Vorey* de la Haute-Loire, au confluent (jadis marécageux?) de la Loire et de l'Arzon, *Vourei* XIIe s., ramène à un suffixe prélatin *VOBEREDIUM.

Il reste encore un assez grand nombre de toponymes obscurs qu'on peut présumer prélatins, sans qu'aucun rapprochement ou conjecture paraisse plausible. Tel quel, et malgré ses lacunes, nous espérons que ce premier inventaire pourra être utile et servir de base à des recherches ultérieures qui le rectifieront et le compléteront.

La toponymie gauloise est, en outre, inséparable de l'étude des noms de rivières, que nous avons laissée de côté parce qu'elle doit être faite sur une plus grande échelle, et de celle des noms de domaines gallo-romains que nous comptons traiter dans un autre travail.

L'étude linguistique des mots et des racines nous a entraînés à analyser des toponymes qui se sont formés plus ou moins longtemps après l'époque gauloise. Pour se rendre compte approximativement de la toponymie gauloise à l'époque de la conquête romaine, il faut faire abstraction de tous ces mots, bien entendu, et même des formations en *-oialum*, qui renferment, on l'a vu, nombre d'hybrides gallo-latins et qui, par suite, ont dû se développer surtout sous l'Empire. Ces éliminations faites[1], il reste, en revanche, nombre de lacunes : localités détruites ou qui ont changé de nom. Néanmoins, il n'est pas sans intérêt de reporter sur la carte, comme nous l'avons fait ci-joint, ce que nous connaissons ou présumons des noms de lieux habités de la Gaule indépendante, avec la spécification des principaux types (nous n'avons pas reporté les noms de montagnes, de forêts, de pays, sauf quand le nom paraît représenter une localité disparue, comme *Durande* ← EQUORANDA).

Il est impossible de discerner ce qui est antérieur à l'arrivée des Gaulois. Si la présence de radicaux obscurs fait présumer l'ancienneté d'une fondation, ce n'est qu'un élément assez incertain. Des gisements renfermant des objets de l'âge du bronze seraient plus

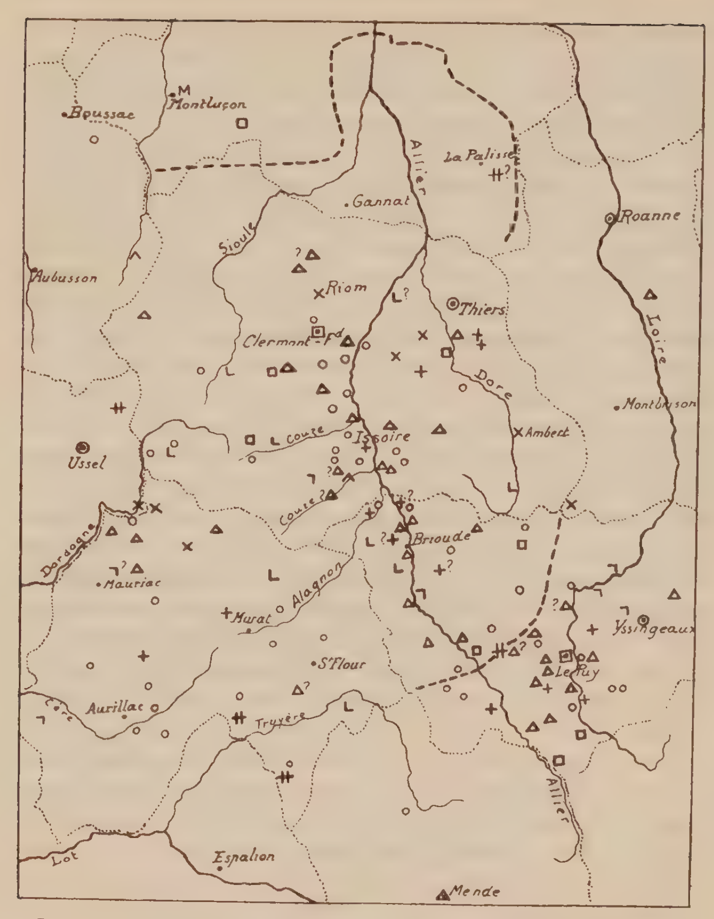
1. Abstraction faite aussi d'hybrides gallo-latins des autres séries (*Pauliincum, Vindogradum*...)

probants, mais peu d'endroits ont été fouillés et l'étude de ces concordances reste à faire. En s'aidant d'inductions d'ordre géographique qui confirment et complètent les témoignages imprécis de la toponymie, on peut admettre que les prédécesseurs des Gaulois s'étaient établis, le long de la vallée de l'Allier, sur les « replats » des buttes, très souvent en contre-bas des tables basaltiques, là où jaillissent des sources : position à la fois défensive, à l'abri des inondations de la rivière et à côté de points d'eau. Vichel, Nonette, Yronde, Corent, Le Broc, Bergonne, Monton, Mezel, dans une certaine mesure Cournon, Châteaugay, etc., sont dans ce cas. Or, plusieurs de ces localités portent un nom formé après l'époque gauloise : si nous connaissons le nom primitif pour Châteaugay (*Vigocha*), ailleurs nous ne pouvons que présumer le changement, qui est cependant probable quand l'habitat est très ancien, comme c'est le cas pour *Monton*, qui doit porter un surnom bas latin (dérivé de MONS), *Le Broc*, sans compter *Saint-Yvoine*, dont le nom latin *Petra Incisa* (670, etc.) a dû se superposer à une appellation plus ancienne. De telles constatations et inductions nous montrent la gravité de nos lacunes et doivent nous inspirer la modestie. Il est probable aussi que les villes sacrées (*Anicium* : Le Puy ; *Nemausus* : Clermont) sont très anciennes ; il est remarquable également que le nom des deux oppida, chefs-lieux de cités, *Gergovia* et *Revessio*, ne s'explique point par ce que nous savons du gaulois.

Les Gaulois ont complété la colonisation des grandes vallées, amorcé les défrichements et la mise en valeur des terres, tracé des chemins de jonction, construit les premiers ponts, élevé des forteresses aux points stratégiques. Les lieux de passage (composés en *-ritus*) acquièrent de l'importance, des marchés (*-magus*) se développent.

Mais c'est aux Romains qu'il appartiendra de mettre le pays en valeur : le millier de noms de domaines en *-acum* que j'ai relevé dans les trois départements, en face des noms gaulois clairsemés qu'il faut rechercher à la loupe, en est le plus éloquent témoignage.

ALBERT DAUZAT.



Les noms des lieux habités avant la conquête romaine.

- ◻ Sanctuaires.
- △ Noms de lieux terminés par les suffixes *-ate-*.
- ‡ Type **equoranda.*
- ✕ Composés gaulois désignant un marché ou un lieu de passage (*-mago-*, *-ritu-*).
- + Composés gaulois désignant une forteresse (*-briga-*, *-duro-*, *-duno-*).
- ┐ Noms de lieux terminés par les suffixes *-asc-*, *-osc-*, *-isc-*.
- L Noms de lieux terminés par les suffixes *-anc-*, *-inc-*.
- o Noms gaulois ou prégaulois divers.
- • Préfectures et sous-préfectures, avec l'initiale respectivement en gr. et pet. cap.
- --- Limites présumées de la cité des Arvernes au nord et au sud-est (ailleurs, elles sont voisines de la périphérie du Puy-de-Dôme et du Cantal).
- ...... Limites de départements.
- Λ Noms de lieux terminés par le suffixe *-antia.*

VARIÉTÉS

ANCHISE A-T-IL MENTI ?

Il me semble que le problème de l'enfant de la *IVe Bucolique* de Virgile [1] pourrait se résoudre en deux minutes à l'aide des trois vers suivants du VIe livre de l'*Énéide* (v. 875-877), où Anchise dit du jeune Marcellus :

> *Nec puer* Iliaca *quisquam* de gente Latinos
> in tantum spe tollet auos *nec* Romula *quondam*
> *ullo* se tantum tellus iactabit *alumno.*

Anchise est si formel dans sa prédiction que, si mes contradicteurs admettent que Marcellus est né deux ans avant le *puer* de la *IVe Bucolique*, ils doivent admettre qu'*Anchise a menti*. En effet, il est évident que l'enfant qui devait gouverner le monde en y ramenant l'âge d'or aurait donné plus d'espoir et d'orgueil à Rome que Marcellus. Anchise, mauvais prophète, se serait donc trompé de *puer !*

Si mes contradicteurs admettent qu'Anchise n'a pas menti dans sa prophétie, tout en maintenant que le *puer* de la *IVe Bucolique* est postérieur à Marcellus, les voici obligés d'admettre que *Virgile désavoue sa Bucolique !* En effet, dans le VIe livre de l'*Énéide*, Virgile dirait en propres termes que Marcellus (qu'il aurait oublié de chanter) a suscité à Rome plus d'espoir et plus d'orgueil que l'enfant qu'il a chanté ! Virgile reconnaîtrait donc qu'il avait été mauvais prophète et se serait trompé de *puer* ! Et, par humilité sans doute, il aurait fait passer à la postérité l'aveu de son erreur, à moins que l'amour de l'hyperbole ne l'ait entraîné inconsciemment à écrire ces trois vers malencontreux !

En vérité, les difficultés suscitées à mes contradicteurs par ces trois vers sont inextricables ; car *par définition* Anchise ne peut pas mentir dans une prophétie construite en 23 *ex euentu* et,

1. Voir ci-dessus, p. 171-172. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XXXII, 1930, p. 159 et 161.

d'autre part, Virgile n'était pas assez maladroit pour souligner, en déplorant la mort de Marcellus, qu'il avait oublié de chanter sa naissance et surtout pour rappeler — circonstance aggravante — qu'il avait chanté celle d'un autre *puer !*

Si, au contraire, l'enfant de la *IVe Bucolique* est aussi celui du VIe livre de l'*Énéïde*, les trois vers cités plus haut rappellent un espoir que Virgile a partagé avec Rome et constituent un mélancolique écho du chant d'allégresse de jadis. Et Anchise n'a pas menti !

Au lecteur, comme on dit, de conclure.

Léon HERRMANN.

BIBLIOGRAPHIE

Platon, tome V, 1re partie (*Ion*, *Ménéxène*, *Euthydème*) ; 2e partie (*Cratyle*), texte établi et traduit par **L. Méridier.** Paris, Les Belles-Lettres, 1931 ; 2 vol. in-8°, 197 et 138 pages doubles. Prix : 30 et 22 fr.

En deux volumes publiés dans la *Collection des Universités de France*, M. Méridier vient de nous donner les quatre dialogues où Platon oppose sa méthode d'éducation (mise sous le patronage de Socrate) à des genres concurrents d'activité : la poésie (*Ion*), l'éloquence politique (*Ménéxène*), l'éristique (*Euthydème*), les études grammaticales (*Cratyle*). L'éditeur a collationné entièrement sur photographie les manuscrits T, W, F, B ; à l'aide de leurs leçons et de quelques corrections modernes (parmi lesquelles on ne trouve, sauf erreur de notre part, aucune conjecture personnelle), il nous donne un texte assez « conservateur » et qui, dans tous les cas, présente de très grandes garanties d'authenticité. La traduction a l'allure variée qui convient pour rendre des styles aussi divers que sont les développements littéraires de l'*Ion* et du *Ménéxène* et les discussions techniques de l'*Euthydème* et du *Cratyle ;* elle atteint, le plus souvent, son but de façon vraiment satisfaisante[1]. L'annotation succincte placée au bas des pages éclaircit les plus importantes des difficultés de détail[2].

Les notices, fort développées, permettent à M. Méridier d'étudier avec plus de précision les grandes questions que posent les quatre dialogues. L'éditeur met en vive lumière leur caractère dramatique et l'habileté de composition dont témoignent au moins les trois premiers ; il excuse même l'ordonnance défectueuse du *Cratyle* (p. 33) en invoquant les raisons philosophiques qui ont guidé Platon ; néanmoins, l'impression subsiste que celui-ci s'est trouvé singulièrement embarrassé quand il a voulu traiter des problèmes de linguistique qui ne lui étaient

1. Cependant, dans *Ménéxène*, 271 B, ἡλικίαν doit désigner non pas l'âge, même apparent, de Clinias, mais sa *taille* (comme dans Hérodote, III, 16, et *Matthieu*, 6, 27) ; 280 B, ἐν κεφαλαίῳ semble mieux se rapporter à οὕτω τοῦτο ἔχειν, qui, sans cela, serait une redondance bien banale.

2. Certaines, étant de caractère purement grammatical, risquent de dérouter un peu celui qui lit la traduction sans recourir au texte (I, p. 173, n. 6 ; 191, n. 2 ; II, p. 52, n. 1 ; 53, n. 3). La différence de texte entre W et B, T à *Cratyle*, 438 A 1-8, signalée dans l'apparat critique, mériterait peut-être une note.

pas familiers, que ses efforts sont souvent bien pénibles et ses partis pris maintes fois visibles. M. Méridier examine le but de Platon dans ses dialogues, les adversaires contre lesquels il polémique plus ou moins directement et la date probable où ces œuvres ont été composées. Il semble bien établi que Platon ait voulu mettre en lumière la supériorité de la dialectique sur les méthodes rivales ; mais on ne peut s'empêcher de noter qu'il s'est fait la partie belle en remplaçant le poète par un rhapsode, en ne voyant dans la linguistique qu'une étude de mots isolés et en donnant à l'éristique pour défenseurs de véritables fantoches. Les adversaires réellement visés par Platon sont parfois assez difficiles à identifier. M. Méridier expose l'état de la question et indique les solutions les plus probables ; il souligne les rapports qui s'établissent à ce point de vue entre les quatre dialogues (notamment l'insistance avec laquelle, dans les deux derniers, Platon combat la thèse selon laquelle on ne peut ni *contredire* ni *parler faux*). M. Méridier estime que le personnage dont il est question à la fin de l'*Euthydème* (304 D et suiv.) est Isocrate (comme l'avait proposé Spengel, et malgré les objections de von Hagen et de Wilamowitz) ; il semble bien que cette identification soit seule exacte et que seule elle rende compte des détails précis du texte ; mais nous croyons qu'on pourrait tirer parti de ce résultat à peu près sûr pour fixer, autrement que ne le fait l'éditeur, la date du dialogue.

En effet, M. Méridier place la composition de l'*Ion* entre 394 et 391, celle du *Ménéxène* en 386, celle de l'*Euthydème* vers la même date et celle du *Cratyle* peu après, « entre 386 et 385 » (p. 47). Malgré les arguments souvent pénétrants de l'éditeur, nous serions porté à modifier quelque peu ces dates. Celle du *Ménéxène* est très plausible ; on comprendrait difficilement que le thème de l'oraison funèbre fût resté d'actualité après plusieurs années de paix ; en outre, Isocrate n'aurait guère pu traiter sérieusement, dans le *Panégyrique*, les thèmes sur lesquels s'exerce l'ironie du *Ménéxène* si ce dialogue avait été récent en 380 ou s'il avait eu un retentissement durable. Par contre, la date de 394/391, qui résulte d'*Ion* 541 C, et que M. Méridier donne pour la composition du dialogue, pourrait n'être que celle où est censé avoir lieu l'entretien d'Ion et de Socrate. Pour l'*Euthydème*, il nous semble que l'allusion à Isocrate, par laquelle s'achève l'œuvre, nous impose de descendre après 380 ; jusqu'à ce moment, Isocrate n'avait pas encore fait acte public de « philosophe politique » ; peut-être est-ce même la publication du *Panégyrique* (allant à la fois contre les conseils donnés dans le *Gorgias* et contre les avertissements voilés du *Ménéxène*) qui a décidé Platon à marquer aussi nettement qu'il n'entendait pas être confondu avec Isocrate, bien que tous deux fussent adversaires des éristiques. Si l'*Euthydème* date de la fin de 380 ou de 379, le *Cratyle* se placerait un peu plus tard et serait, de la sorte, moins éloigné chronologiquement du *Parmé-*

nide et du *Théétète*, dont la parenté avec lui est signalée par M. Méridier (p. 46).

On voit par là combien ces dialogues soulèvent de questions qui touchent au mouvement des idées dans le premier tiers du IVe siècle ; c'est dire quelle est l'importance de la nouvelle édition que nous en possédons.

GEORGES MATHIEU.

Émile Cahen, *Callimaque et son œuvre poétique* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 134). Paris, E. de Boccard, 1923 ; in-8°, 654 pages.

M. Émile Cahen, à qui nous devions l'excellente édition de Callimaque publiée en 1922 dans la collection Guillaume Budé, vient de consacrer au poète de Cyrène une étude d'ensemble complète et approfondie. Ce gros ouvrage est divisé en trois parties, qui concernent la vie de Callimaque, son œuvre poétique et sa poésie en général. La conclusion, sur l' « alexandrinisme » et l'art de Callimaque, est suivie d'un appendice où sont réunis les fragments nouvellement découverts de ce poète.

La chronologie de Callimaque est fixée d'après les synchronismes littéraires (Ératosthène, Aratos, Apollonios) et les dates probables d'œuvres comme l'*Arsinoé*, l'*Hymne à Zeus* et les *Aitia*. M. Cahen, à bon droit, préfère la seconde méthode à la première et rejette les combinaisons fantaisistes de Ritschl, Keil, Busch, Susemihl et autres. Sa restitution, très prudente, est aussi la plus vraisemblable. Callimaque, né à Cyrène vers 310-305, fit sans doute un séjour à Athènes et s'établit comme maître d'école à Éleusis, faubourg d'Alexandrie. Pauvre à ses débuts, il fut attaché à la bibliothèque d'Alexandrie, puis accueilli à la cour des Ptolémées. L'*Hymne à Zeus* et quelques épigrammes (28, 32, 46) appartiennent à cette période de jeunesse, dont la fin est marquée par la publication des *Aitia* (275-270). Nous voyons ensuite chez Callimaque le poète officiel et « arrivé », le courtisan, le chef d'école novateur, mais vivement combattu, le professeur et l'érudit : c'est la période des batailles littéraires (querelle des *Aitia*, *Hécalé*, querelle avec Apollonios, *Invective*) et des pièces de circonstance (*Chevelure de Bérénice*, *Epinikion à Sosibios*, *Hymnes*, *Arsinoé*).

Sur la date de naissance d'Ératosthène, un des rares points de repère de la chronologie alexandrine, les idées de M. Cahen semblent un peu vagues : il la place tantôt vers 275, d'après Suidas (p. 51), tantôt vers 285 (p. 12 et suiv.), à cause des prétendues relations du géographe avec Zénon de Kition. M. Thalamas, dans son étude sur la *Géographie d'Ératosthène*, a montré que Suidas avait raison.

M. Cahen ne pouvait manquer de traiter deux questions controversées : les fonctions de Callimaque à la bibliothèque d'Alexandrie et sa

querelle avec Apollonios de Rhodes. Sur la première, il hésite entre deux hypothèses : ou bien Callimaque fut bibliothécaire après Zénodote et avant Apollonios, entre 260 et 245 environ ; ou bien Apollonios succéda immédiatement à Zénodote vers 250, et Callimaque, au lieu de diriger la bibliothèque, y fut simplement attaché (p. 59 et suiv.). C'est à peine si l'auteur penche timidement vers la seconde solution, qui nous paraît seule acceptable. D'après le papyrus cité par M. Cahen, Apollonios eut pour élève le futur Ptolémée Évergète ; ce prince étant né vers 280 et les fonctions de précepteur royal étant liées à celles de bibliothécaire, Apollonios les exerça toutes deux à partir de 265-260 [1], donc aussitôt après la mort de Zénodote. Dans ces conditions, il ne reste plus de place pour Callimaque entre Zénodote et Apollonios.

Sur la querelle avec l'auteur des *Argonautiques*, nous ne savons presque rien, il faut l'avouer. M. Cahen dénie toute valeur aux reconstitutions détaillées, mais aventureuses, de Couat et de Smiley ; il refuse de rattacher à ce conflit tous les passage de polémique littéraire qu'on peut trouver chez les poètes alexandrins ; enfin, il estime que l'épilogue de l'*Hymne à Apollon* et l'*Invective* ont une portée générale et ne visent pas Apollonios seul. Ces conclusions prudentes méritent d'être approuvées. Sur la date de la querelle, M. Cahen arrive à des résultats un peu différents de ceux que nous avions exposés dans notre *Biographie d'Apollonios de Rhodes* : il place vers 260 la publication des *Argonautiques*, le conflit entre les deux poètes et l'exil d'Apollonios ; vers 250 le retour d'Apollonios à Alexandrie et sa nomination à la tête de la bibliothèque. Nous croyons que ces événements doivent être reportés dix à quinze ans plus tôt, d'après les indications du papyrus sur Apollonios, bibliothécaire et précepteur de Ptolémée Évergète. La querelle des *Argonautiques* aurait donc suivi de près celle des *Aitia*. M. Cahen affirme que la faveur royale intervint contre Apollonios et les ennemis de Callimaque : « La clausule de l'*Hymne à Apollon*... en est bien la preuve, si elle semble bien faire deviner, sous la figure d'Apollon, une autorité plus terrestre » (p. 45). Cette opinion ne paraît guère s'accorder avec les passages où M. Cahen condamne formellement « l'interprétation symbolique de tout ou partie des *Hymnes* de Callimaque » (p. 250) et déclare que, dans l'*Hymne II*, « Apollon ne peut être ni l'un ni l'autre des deux souverains » (p. 251).

Dans la deuxième partie, consacrée à l'*Œuvre poétique de Callimaque*, l'auteur passe en revue les poèmes ou recueils dont nous avons conservé des fragments (*Aitia*, *Epyllia*, *Iambes*, *Épigrammes*, *Élégies*, *Chants*) et les *Hymnes*. Avec beaucoup de soin, il examine les questions de détail qui concernent chacun d'eux : restitution, sujet, composition, authen-

1. Voir notre *Biographie d'Apollonios de Rhodes* et l'article que nous avons publié dans l'*Acropole* (t. VI, fasc. I, n° 21, janvier-mars 1931, p. 22-28) : *Callimaque fut-il bibliothécaire d'Alexandrie?*

ticité, nature, interprétation. Dans toutes ces discussions, il montre une louable prudence, une méthode rigoureuse, un sentiment littéraire très délicat et une profonde connaissance de la littérature alexandrine. Aussi arrive-t-il à des conclusions fort intéressantes et en grande partie nouvelles. Les *Aitia* ne sont pas un recueil d'histoires d'amour et ce sentiment, dans la *Kydippé*, a moins d'importance que l'histoire locale. Les reconstitutions trop systématiques des *Aitia* doivent être rejetées pour des raisons littéraires : « La tâche de retrouver la « composition » des *Aitia* est vaine, parce que cette composition était de principe artistique et de sens individuel, non de principe rationnel et de sens commun » (p. 115). Les *Épigrammes* nous révèlent le sentiment personnel et la sincérité de Callimaque. Il ne faut pas, comme Couat, voir dans la *Chevelure de Bérénice* une élégie banale sur la tendresse conjugale, ni un récit impersonnel, mais « une grande élégie qui est comme le développement démesuré d'un ἐπίγραμμα » (p. 240). Enfin, « nous sommes très loin, avec les *Hymnes* de Callimaque, de la poésie de convention et de l'art académique » (p. 259).

Suivant l'opinion la plus répandue, M. Cahen voit dans les deux premiers *Hymnes* des allusions « précises et directes aux rois d'Alexandrie nommément désignés » (p. 257). Les expressions ἐμῷ βασιλῆι (v. 26 et 27) et ἡμετέροις βασιλεῦσιν (v. 68) de l'*Hymne à Apollon* désigneraient les Ptolémées en général, ou Évergète en particulier. Dans notre *Biographie d'Apollonios de Rhodes* (p. 38 et suiv.), nous n'avions pas cru devoir accepter cette théorie pour l'*Hymne à Apollon*, malgré l'autorité de M. de Wilamowitz. Les nouveaux arguments apportés par M. Cahen ne modifient pas notre opinion. En effet, les seuls rois « nommément désignés » dans ce poème (v. 65 et 96) sont Battos et les Battiades, rois de Cyrène. Par les périphrases ἐμῷ βασιλῆι et ἡμετέροις βασιλεῦσιν, le poète semble donc désigner le roi ou les rois de sa ville natale, plutôt que les Ptolémées dont il ne cite pas le nom. M. Cahen affirme avec raison que Théocrite et Callimaque n'ont « jamais hésité à chanter « en clair » leurs rois » (p. 250) : pourquoi fait-il exception pour l'*Hymne à Apollon*[1]?

La troisième partie, la plus importante, a pour titre *La poésie de Callimaque, la matière et l'art.* C'est une étude générale sur le fond et la forme dans son œuvre. La matière comprend : les idées littéraires ; la mythologie et la religion ; les idées morales, les sentiments et les passions. En exposant les idées et les sentiments de Callimaque, M. Cahen a le grand mérite, après M. de Wilamowitz, de révéler un poète vivant, original et sincère, à ceux qui ne voyaient dans le chef de l'école alexandrine qu'un pédant et un courtisan. Incidemment (p. 233 et suiv.), il propose une

1. Dans son commentaire des *Hymnes* de Callimaque, M. Cahen expose une autre théorie, que nous étudions plus loin.

interprétation nouvelle de l'*Épigramme* 27 sur Aratos, dont le sens général serait : « Aratos n'a pas imité Homère, le plus grand des poètes, mais Hésiode. » Il nous paraît difficile de supprimer la litote contenue dans les mots οὐ τὸν ἀοιδῶν Ἔσχατον, et de les appliquer à Homère quand Hésiode seul est nommé dans cette pièce.

L'art de Callimaque dans l'expression est étudié de façon détaillée, sous ses différents aspects : les formes (dialecte, syntaxe, versification, vocabulaire), les groupements (style et mouvement) et les ensembles (composition des *Hymnes*). Là encore, M. Cahen réagit contre ceux qui rangent le poète parmi les « stylistes savants et obscurs » (A. Croiset).

Dans une conclusion suggestive sur l'*Alexandrinisme et l'art de Callimaque*, l'auteur montre à la fois que notre conception traditionnelle de l' « alexandrinisme » est trop étroite et que Callimaque, le grand maître de ce mouvement littéraire, le dépasse par la force sobre des *Épigrammes* et par le large mouvement lyrique des *Hymnes*.

En appendice sont cités, traduits et brièvement commentés les *fragmenta recentissima* de Callimaque, notamment un passage des *Aitia* sur les fondateurs de Zankle (45 vers), cinq fragments de l'*Epinikion à Sosibios* (34 vers), deux fragments de l'élégie sur la *Chevelure de Bérénice* (20 vers) à comparer avec la pièce 66 de Catulle, enfin une *Invective* (40 vers) jointe sans doute à une édition des *Aitia*. La publication de ces textes importants, dont un seul fut cité dans une revue française, complète heureusement l'édition de M. Cahen.

Il y aurait beaucoup à ajouter aux *errata* dont la liste termine le volume. Sans nous attarder à des fautes d'impression que le lecteur corrige facilement, signalons quelques détails. P. 11, n. 3, lire : *Leipzig*, au lieu de : *Rostock* ; p. 251, l. 21 : *26*, au lieu de : *13* ; p. 267, 270, 271 : ʼεπῶν au lieu de : ἔπων ; p. 358, l. 2 : *Dexaménos*, au lieu d'*Alexaménos* ; p. 591, l. 15, ajouter : *113*. Quelques notes manquent ou sont incomplètes (p. 111, n. 1 ; p. 411, n. 2 ; p. 446, n. 2). P. 57, l. 9 et suivantes, remplacer *première* par *seconde*, et *seconde* par *première*. P. 148, la scolie d'Apollonios, IV, 284, est citée d'après le texte des *Florentines*, moins bon que celui des *Laurentiennes*, publiées par Keil dans l'édition des *Argonautiques* par Merkel. La première édition de la *Griechische Geschichte* de Beloch est seule citée ; la seconde, remaniée et plus complète, eût été préférable. M. Cahen est au courant des nombreux travaux publiés sur Callimaque et sur les Alexandrins ; nous ne voyons guère à ajouter à ses références que les ouvrages suivants : C. Cessi, *La poesia ellenistica*, Bari, 1912 ; A. Kœrte, *Die hellenistische Dichtung*, Leipzig, 1925 ; A. Rostagni, *Poeti alessandrini*, Turin, 1916 ; Thalamas, *La géographie d'Ératosthène*, Versailles, 1921. Sur l'*Invective* de Callimaque, M. Cahen cite les trois articles de Maas, Rostagni et Pfeiffer ; il aurait pu y joindre ceux de Cessi, d'Ida Kapp, de Powell et de Vogliano [1].

1. C. Cessi, *Sugli Αἴτια di Callimaco* (*Aegyptus*, IX, 1928, p. 97-105) ; Ida Kapp, *Callima-*

Tout cela n'a d'ailleurs pas grande importance. Si tel ou tel détail peut être discuté ou rectifié, l'étude délicate et approfondie de M. Cahen n'en reste pas moins une excellente monographie, digne du savant éditeur de Callimaque. On peut accepter, dans l'ensemble, la réhabilitation qu'elle nous présente de ce poète et ranger ce livre, à côté du *Théocrite* de M. Legrand, parmi les meilleurs travaux publiés en France sur la littérature alexandrine.

Émile DELAGE.

Émile Cahen, *Les Hymnes de Callimaque, commentaire explicatif et critique* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 134 *bis*). Paris, E. de Boccard, 1930 ; in-8°, XI-282 pages.

Cet ouvrage est présenté par M. Cahen comme un complément utile et nécessaire au précédent. Les *Hymnes* de Callimaque étant « de très fidèles monuments de son talent poétique » (p. VII), leur commentaire suivi permet de développer et de justifier plus complètement qu'une étude générale telle ou telle assertion relative à leur auteur.

Ce travail, surtout littéraire, cherche à atteindre le poète ; les réalités historiques et mythologiques y sont expliquées aussi, mais seulement « dans leur rapport à l'art du poète » (p. IX). Si l'auteur a utilisé les travaux de ses prédécesseurs, Meineke, Schneider et de Wilamowitz entre autres, il a fait mieux qu'un commentaire *variorum*, il a choisi ce qui répondait à ses intentions littéraires, évitant les vaines discussions sur des conjectures fantaisistes et sur des questions accessoires de mythologie ou d'histoire. Aussi cette explication approfondie des *Hymnes* de Callimaque est-elle remarquable par la sobriété et l'équilibre.

Le plan est simple et habile. Après avoir étudié la nature, la date probable, les circonstances et la composition de chaque *Hymne*, M. Cahen fait vers par vers les remarques de détail et celles qui concernent le texte, la forme, le vocabulaire ou la grammaire ; mais les vers sont réunis par groupes précédés de renseignements sur le fond. La répartition des groupes, dans chaque poème, correspond au « mouvement de la composition, d'où les *Hymnes* tirent leur lyrisme ». Le commentaire devient ainsi « une *démonstration par le fait* des procédés littéraires de l'auteur » (p. X) et les détails n'empêchent jamais de voir l'ensemble.

A propos de l'*Hymne à Zeus*, on remarque le désaccord entre M. Cahen et M. Louis Roussel, tant sur le texte et le sens de certains passages que sur l'interprétation générale du poème[1]. M. L. Roussel y voit une pièce

chea (*Philologus*, LXXXIV, 1929, p. 173-178) ; J. U. Powell, *Callimachus and others* (*Classical Quarterly*, XXII, 1928, p. 1-52) ; Vogliano, *Il nuovo proemio di Callimaco* (*Bollettino di Filologia Classica*, XXXIV, 1928, p. 201-211).

1. Nous avons signalé ces divergences dans notre compte-rendu de la brochure de M. L. Roussel (*R. É. A.*, t. XXXIII, 1931, p. 71 et suiv.)

politique et religieuse composée pour le « sacre » de Ptolémée Philadelphe ; M. Cahen, un poème écrit pour un banquet de lettrés et qui mêle ingénieusement l'érudition à la politique. Les arguments de M. Cahen nous ont paru convaincants.

Sur le sens politique de l'*Hymne à Apollon*, M. Cahen modifie la théorie exposée dans son édition et dans son étude sur *Callimaque et son œuvre poétique*. Il maintient qu'ἐμῷ βασιλῆι (v. 26 et 27) désigne un Ptolémée, probablement Évergète ; mais il rapporte ἡμετέροις βασιλεῦσιν (v. 68) « à la dualité *Battiades-Ptolémées*..., non aux deux souverains égyptiens, Philadelphe et le « prince de la couronne » Évergète » (p. 47). Ainsi le dilemme « Battiades » *ou* « Ptolémées » se résout simplement : « Battiades » *et* « Ptolémées » (p. 70). En ce cas, on ne comprend pas pourquoi M. Cahen, comme Schneider, rapporte le nom de Βαττιάδαι (v. 95) « aux Cyrénéens descendants de l'*oikiste* Battos » et ajoute que « la mention des rois « Battiades » à cette place ne s'accorderait pas au sens politique de la pièce » (p. 81).

M. Cahen semble admettre (p. 87 et 88) que les vers 106 et 113 de l'*Hymne II* sont imités d'Apollonios de Rhodes. Mais si l'on met en doute les allusions aux Ptolémées, cet hymne devient très difficile à dater : on peut hésiter entre 275 et 247 et le croire antérieur à la dernière édition des *Argonautiques*.

Une bibliographie et un index des mots expliqués auraient facilité le maniement de cet ouvrage clair et judicieux, qui rendra de grands services aux lecteurs de Callimaque... et au poète lui-même, chez qui nous goûtons, grâce au commentaire de M. Cahen, le « mélange si curieux d'érudition, d'humour et aussi, bien souvent, de lyrisme large et fort » (p. VII).

ÉMILE DELAGE.

Papyri in the Princeton University Collections, edited with notes by **A. C. Johnson** and by **H. Bartlett van Hoesen** (*The John Hopkins University Studies in Archaeology*, n° 10). Baltimore-London-Oxford, 1931.

Les quatorze papyrus du présent recueil ont été choisis pour être publiés ensemble parce que leur date, leur provenance, leur contenu les réunissent en un groupe d'une singulière unité. Ce sont des listes provenant de Philadelphie, datées ou datables avec sécurité des années comprises entre 20 et 40 de notre ère. Plusieurs sont de la même main, celle d'un scribe resté en fonction plusieurs années soit à l'office d'un πράκτωρ, soit plus probablement à la banque de Philadelphie où l'administration avait son compte. A l'exception du n° 13, énumération de re-

cettes et dépenses diverses, semble-t-il, ce sont des listes de paiements effectués en une ou plusieurs fois — en temps voulu ou en retard.

Les éditeurs de ces textes — si l'on peut appeler textes des suites de noms propres, de chiffres et d'abréviations — ont su en tirer des renseignements intéressants. Sur les pratiques des bureaux d'abord. On voit qu'ils tenaient — entre autres — deux espèces de listes : une sorte de livre journalier où les versements étaient enregistrés à leur date ; puis, l'année finie sans doute, un répertoire où, sous le nom de chaque contribuable, leurs versements étaient rassemblés. On constate le soin avec lequel ces répertoires étaient collationnés et, si l'on pouvait fixer avec certitude l'âge relatif des pièces 8 et 9, on surprendrait une amélioration (p. 42) : 8 est sans doute en ordre topographique, 9 en ordre alphabétique, ce qui est plus commode. Certaines indications marginales dans 9 ont peut-être pour but de préparer, pour le répertoire suivant, un meilleur groupement des homonymes.

Quant au fond même des choses, nous ne savons pas ce que c'était que le συντάξιμον, taxe pour la perception de laquelle la plupart de ces quatorze pièces ont été établies. La levée du συντάξιμον ne paraît pas attestée hors du nome Arsinoïte, ni après l'édit de Caracalla (p. xx). Serait-ce une autre désignation de la λαογραφία? L'hypothèse paraît peu vraisemblable (p. xxii). Et pourtant ces listes de Philadelphiens qui paient on ne sait pas quoi éclairent l'histoire économique locale. Le grand nombre d'absents signalés suggère que l'on allait chercher ailleurs de l'ouvrage (p. 45), les paiements partiels particulièrement fréquents aux époques des semailles et de la moisson que les cultivateurs de Philadelphie trouvaient des ressources supplémentaires en se louant — sur les grands domaines? — pour travaux agricoles (p. 46). Mais une année de faible crue pouvait n'exiger que peu de main-d'œuvre au moment des semailles : et c'est peut-être pour cette raison que la pièce 8 enregistre surtout de forts paiements à la moisson : la médiocrité même de la récolte pouvait rendre les prix plus rémunérateurs.

Cette année-là, sur 122 contribuables, 64 ont tout payé, 22 en partie, 36 rien, et le nombre des Philadelphiens contraints d'aller chercher ailleurs leur subsistance paraît avoir été particulièrement grand. Or, Tacite (*Annales*, IV, 6, 4 ; VI, 13, 1) signale à Rome des difficultés pour l'annone, qui provient surtout d'Égypte, en 23 et 32. Le répertoire 8 peut concerner l'an 32 : il attesterait de son côté la mauvaise année dont Tacite nous a transmis l'écho romain. Bien plus, dans la liste 1, le mois de Χοίαχ prend à partir du 15 le nom de Σεβαστός — et ceci en l'an 24. Serait-ce en l'honneur de Tibère, à l'occasion de quelque mesure destinée à soulager la misère égyptienne (p. 2)? — On voit par ces quelques exemples que les documents les plus ingrats en apparence peuvent présenter beaucoup d'intérêt lorsque les éditeurs savent les lire.

P. COLLOMP.

Marie-Thérèse Gadala, *Le féminisme de la Bible ; I : La Genèse et l'Exode.* Paris, Paul Geuthner, 1930 ; 1 vol. in-8° carré, 107 pages.

Ce livre tend à montrer que le Créateur fut le premier des féministes et que la *Bible* ne permet pas d'en douter. Et il fait ressortir, en effet, le singulier relief que prennent dans le *Pentateuque* les figures féminines : Ève tout d'abord, moins insignifiante que le premier homme ; puis celles du temps des patriarches : Sarah, Rébecca, Rachel et Léa, Thamar. On a blâmé certains actes des héroïnes de l'*Ancien Testament*, parce qu'on ne comprenait pas que l'unique souci dans le clan était de « conserver la race » et l'on a vu du scandale là où il ne devait point y en avoir. A propos du « roman de Joseph », l'auteur nous dit qu'il faut « placer la femme de Putiphar dans son milieu », et c'est incontestable ; mais peut-être aussi ne fallait-il pas faire de cet épisode la partie centrale des aventures du fils de Jacob. L'auteur n'a pas jugé à propos d'élargir son commentaire, ou il ne paraît pas savoir que ce prestige des femmes bibliques se rattache à un fait général dans la très antique Asie : sans parler du matriarcat, dont on signale çà et là des vestiges, les femmes — mortelles ou déesses — ne sont point de vaines ombres dans cette contrée de harems ; loin de là ; tant en Asie Mineure qu'en Mésopotamie on s'aperçoit que beaucoup d'entre elles avaient une personnalité de premier plan. Le dernier chapitre (« les Femmes de l'Exode ») m'a passablement déconcerté et plongé dans des impressions troubles. « Sans sa mère..., Moïse n'aurait pas existé, tout simplement » (p. 64) — il en est plus d'un dans son cas. « La dernière femme qui joue un rôle dans la vie de Moïse, c'est la Mort » (p. 98). Ai-je bien compris l'explication...? Il est encore question du *pommier* de la *Genèse* (p. 10). « Au sujet de la robe *de plusieurs couleurs* [de Joseph] personne n'est d'accord » (p. 47). Si bien ; c'est le costume de luxe des peuples d'Asie, comme on le voit par la célèbre fresque de Beni-Hassan.

Victor CHAPOT.

Luigia Achillea Stella, *Italia antica sul mare* (prefazione di Pericle Ducati). Milano, Ulrico Hœpli, 1930 ; 1 vol. in-8°, xxvii-308 pages, avec 28 figures et 87 planches hors texte.

Dois-je l'avouer? Je m'attendais à une œuvre de propagande, songeant à l'opuscule de Benito Mussolini (*Roma antica sul mare.* Milano, 1926), que l'auteur cite du reste, mais incidemment et sans lui faire un sort exagéré. Réellement, nous tenons là un travail historique, et non un exposé de revendications. Il est sérieusement fait, atteste une connaissance solide des sources et des recherches modernes ; Mlle Stella a été formée aux bonnes méthodes, et il lui arrive rarement de hausser

le ton jusqu'au lyrisme, malgré la *fiamma d'italianità*, très légitime, que lui reconnaît son préfacier. La « question de la Corse » (p. 168) ne donne pas lieu à une discussion trop poussée.

Le titre du livre dit à peu près ce qu'il veut dire (en entendant par Italie les Italiotes) ; il devient seulement un peu singulier quand on nous parle des aventures d'Ulysse, ou bien des gens des palafittes et des terramares. L'auteur, remontant jusqu'au paléolithique, suit les diverses populations de la péninsule et de ses annexes et se demande quelle utilité elles ont retirée de la mer ; car de navigation il ne peut guère être question à propos des très anciens temps qu'on appelle préhistoire ; les marins de ces temps-là étaient tout juste des pêcheurs côtiers. L'ouvrage ne dépasse pas la bataille de Myles, qui ébranla la puissance navale punique ; pourtant, les services rendus par la mer à l'Italie ne s'arrêtent point à cette date : la Méditerranée a été le milieu même de l'Empire romain, qui s'est si longtemps maintenu parce qu'il en détenait tous les rivages.

Le caractère particulier de cette histoire, dont l'époque moderne ne fournit plus l'équivalent, tient au partage de l'Italie primitive entre peuples de nature et d'origine très diverses, et à l'opposition de plusieurs blocs importants : colons grecs, Étrusques, Carthaginois ; l'unification de l'Italie a changé les données des problèmes maritimes ; le détroit de Sicile n'a plus la valeur stratégique qu'il avait avant notre ère, et tout le monde n'admettra pas que Corcyre et les îles dalmates soient « les clés de l'Adriatique » (p. 189) ; d'ailleurs, le rôle politique de cette mer semble devoir diminuer de plus en plus ; les grands courants d'échange ne passent point par là.

L'auteur montre bien les conséquences des rivalités de peuple à peuple, notamment entre colonies de Chalcis et colonies doriennes, développe des vues heureuses sur le côté marin de l'activité étrusque et met en bonne lumière à cet égard des faits incontestables, en utilisant l'archéologie figurée. La liaison des forces navales et des forces continentales dans les luttes de Sicile est justement soulignée. Mlle Stella reconnaît sans ambages, après d'autres, que les Romains ne furent marins que par nécessité, sans entraînement instinctif, s'approprièrent une technique étrangère, et qu'ils n'eurent pas de grands amiraux.

L'illustration, très abondante, est agréable, encore que trop souvent noire et triste ; mais son intérêt documentaire s'efface dans bien des cas : il y a là beaucoup de paysages modernes, présentés sans ordre. L'expression fréquente *Tirreno superiore* (ou *inferiore*) est bizarre, pour désigner les bassins nord et sud. Les références auraient gagné à une revision plus sévère : noms d'auteurs et titres d'ouvrages sont trop fréquemment altérés.

Victor CHAPOT.

Howard H. Scullard, *Scipio Africanus in the Second Punic War.* Cambridge, University Press, 1930 ; petit in-8°, 331 pages.

M. Scullard, au début de son livre, s'exprime avec sévérité, à l'exemple de M. Rice Holmes, sur les incertitudes de la critique des sources. En bien des cas, écrit-il, le critère suprême ne peut être que « la probabilité interne et le sens commun ». Mais presque aussitôt il consacre un chapitre à l'étude critique de Polybe, de Tite-Live et d'Appien, et il s'acquitte à notre satisfaction de cette tâche nécessaire. D'accord avec les théories courantes, il se montre dur pour Cœlius Antipater, dont le procès mériterait d'être revisé.

Il connaît et utilise, sans cesser de garder sa liberté de jugement, les auteurs nombreux qui ont été récemment attirés par l'étude de la deuxième guerre punique. Il étudie avec Münzer les querelles des familles patriciennes, — avec E. Meyer le conflit entre les tendances conservatrices du Sénat et l'impérialisme des populaires, alliés aux marchands (thèse que M. Scullard a raison de ne pas accepter sans réserve), — avec Laqueur les différents « strates » de l'œuvre polybienne, — avec P. Couissin la transformation de l'armement romain, — avec Groag la politique d'Hannibal.

Il a visité l'Espagne et il apporte sur le site de Carthagène ou de Baecula des observations personnelles, illustrées par des croquis et des photos. Plusieurs appendices sont consacrés à l'examen des problèmes topographiques.

L'ouvrage peut être lu avec confiance et rendra service, parce qu'il met, en chaque moment, sous les yeux du lecteur toutes les pièces du procès, textes et discussions modernes. Après les synthèses de Kahrstedt, De Sanctis, Gsell, Kromayer-Veith, il était difficile de faire œuvre originale. Du moins, l'ouvrage de M. Scullard est-il une mise au point exacte et claire.

Il se termine par un jugement d'ensemble sur la personnalité de Scipion, qui supposerait, à vrai dire, l'étude de la période qui suit la guerre, et durant laquelle apparaîtra la complexité de ce caractère. M. Scullard est surtout préoccupé par l'étude des origines et de l'évolution de la « légende » de Scipion ; il a raison de penser que Polybe a rationalisé à l'excès le portrait qu'il donne d'un personnage qui était, selon M. Scullard, « à demi mystique, à demi homme d'action ».

A. PIGANIOL.

Louis Jalabert et **René Mouterde,** *Inscriptions grecques et latines de la Syrie* ; t. I : *Commagène et Cyrrhestique.* Paris, Geuthner, 1929 ; grand in-4°, 135 pages.

Ce volume forme le tome XII de la *Bibliothèque archéologique et historique* publiée par le Haut-Commissariat de la République française en

Syrie et au Liban. Les Pères Jalabert et Mouterde, professeurs à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, séjournent et voyagent depuis longtemps en Syrie ; ils sont bien préparés pour conduire une entreprise dont tous ceux qui s'occupent d'histoire hellénistique, romaine ou byzantine leur seront reconnaissants. Un recueil épigraphique où l'on trouvera rassemblés les textes grecs et latins découverts en Syrie et dispersés jusqu'à présent dans des publications multiples, difficiles à réunir, sera un précieux instrument de travail.

Le tome Ier concerne la Commagène et la Cyrrhestique, c'est-à-dire une région qui en partie est restée turque : il est probable que les récoltes épigraphiques apparaîtront plus abondantes dans les régions placées sous mandat français. Pour la Commagène et la Cyrrhestique, les auteurs présentent 256 inscriptions, dont 47 latines, si j'ai bien compté. Ils donnent modestement leur recueil comme « une mise à jour des *Inscriptions grecques et latines de Syrie*, de Waddington » : en fait, de ces 256 inscriptions, il n'y en a pas dix qui soient déjà dans Waddington ; les autres ont été publiées depuis moins de cinquante ans ; une cinquantaine étaient inédites jusqu'à l'impression de ce volume : dans ce nombre, à vrai dire, il y a une assez forte proportion d'inscriptions d'*instrumentum domesticum*, mais on y rencontre aussi, par exemple, la base d'une statue qu'en pleine époque impériale Nicopolis *ad sinum Issicum* élève à Alexandre le Grand (no 163). Les textes capitaux de ce tome sont naturellement les inscriptions d'Antiochos Ier de Commagène : celles du Nemroud Dagh, connues depuis 1883 par les travaux de Hamdy bey et de Puchstein (nos 1 à 37), et celles d'autres localités de Commagène (nos 46, 47, 50 à 52).

Grecques ou latines, les inscriptions sont transcrites en minuscules. Les milliaires, et aussi les textes d'*instrumentum domesticum*, quand la provenance en est certaine ou vraisemblable, sont rangés dans le même classement topographique que les autres inscriptions. Le recueil complet des inscriptions de Syrie comprendra des index, des reproductions d'inscriptions datées (annoncées comme devant être au trait : des similigravures vaudraient mieux), et sans doute aussi des cartes. On peut espérer que cette œuvre si utile se poursuivra à bonne allure.

No 82, lire *conuicano pos(uit)*.

Eugène ALBERTINI.

Septimii Tertulliani *De cultu feminarum libri duo*. Recensuit **Josephus Marra** (*Corpus scriptorum latinorum Paravianum*, N. 54). Turin, Paravia, 1930 ; 1 vol. in-12, xxxviii-48 pages.

Les éditeurs du *Corpus Paravianum* ont d'heureuses initiatives. Ils ne limitent pas leur choix aux écrivains classiques et d'usage courant : ils cherchent à rendre accessibles des textes moins répandus et qu'il est parfois difficile de se procurer. En attendant, pour Tertullien, si riche

d'informations, si représentatif et si personnel tout ensemble, l'édition intégrale qui manque encore (celle de Oehler, insuffisante malgré ses mérites, remonte à près de quatre-vingts ans, et celle du *Corpus* de Vienne, d'ailleurs discutable, est inachevée), toute édition partielle sera la bienvenue. Sachons donc gré à M. Joseph Marra d'avoir fait paraître, à la suite de l'*Apologétique* et du *de Corona*, publiés l'un par S. Colombo, l'autre par lui-même, l'opuscule en deux livres *de Cultu feminarum*, et souhaitons que ce ne soit là qu'un commencement.

Le texte est fondé sur l'*Agobardinus* (A) (Paris. 1622, s. IX), manuscrit généralement exempt des altérations qu'un zèle intempestif a fait subir à la plupart des autres, mais non sans lacunes, et, de plus, mutilé : le début du livre I, jusque vers le milieu du chapitre v, a disparu. Il faut, pour suppléer A, recourir à trois manuscrits du xv[e] siècle que l'éditeur a pris soin de collationner lui-même : un *Laurentianus* (L) et le *Magliabechianus*, VI, 10 (M), qui se ramènent l'un à l'autre ; le *Magliabechianus*, VI, 9 (Me), qui dérive, pense-t-on, d'une autre source et qui présente des leçons communes avec A. En petit nombre, il est vrai : au livre I, si l'on en juge par les notes critiques, l'accord AMe est environ sept fois moins fréquent que l'accord LMMe. Tradition indépendante ou contamination? Peut-être vaudrait-il la peine de reprendre la question et de la discuter d'une façon moins sommaire que dans une notice nécessairement brève.

L'annotation critique est judicieuse et sobre ; un peu concise même par endroits, elle contient en revanche quelques bonnes remarques grammaticales ou lexicologiques destinées à défendre une leçon en l'expliquant. Des index facilitent la lecture et l'intelligence d'un latin généralement ardu. Telle qu'elle est, l'édition témoigne d'un souçi louable d'exactitude et d'utilité pratique. La préface traite de l'établissement du texte, de la composition, du titre, de la date de l'ouvrage, le tout accompagné d'indications bibliographiques qui n'ont sans doute pas la prétention d'être complètes, même en se bornant aux travaux importants. L'auteur paraît faire un cas excessif de la science de Tertullien, amas de connaissances souvent confuses et mal contrôlées. N'oublions pas, d'autre part, si nous voulons le bien situer, que Tertullien est assez largement tributaire de l'Antiquité païenne, morale populaire et rhétorique, dont il utilise ici, traitant un thème traditionnel, les lieux communs et les procédés. Mais la question des sources et des influences dépassait le cadre de cette étude ; si M. Marra cherche à définir l'inspiration de Tertullien, c'est surtout pour en conclure que le *de Cultu* est antérieur à la période montaniste : il serait injuste de demander davantage. Les raisons qui précisent et fortifient cet argument inclinent à adopter la date de 201 comme étant celle de la composition de ce petit traité.

Paul VALLETTE.

Mayer Lambert, *Traité de grammaire hébraïque*, I. Paris, Leroux, 1931 ; 1 vol. in-8º, 224 pages.

Mayer Lambert, qui a enseigné la langue hébraïque pendant de longues années à l'École des Hautes-Études, mourut au moment où il allait commencer l'édition de sa *Grammaire hébraïque.* Ses élèves ont voulu assurer la publication de son ouvrage et, malgré des difficultés de toutes sortes, ils en ont fait paraître le premier fascicule, qui comprend la sémasiologie, la phonétique et une partie de la morphologie, jusqu'à la fin de l'étude du nom. Les autres fascicules sont en préparation et ne tarderont pas à voir le jour. Nous réservant de donner plus tard une appréciation d'ensemble quand tout l'ouvrage aura paru, nous ne ferons aujourd'hui qu'indiquer le contenu du premier fascicule.

A. Introduction : Caractères de la langue hébraïque. Division de la grammaire. — B. Première partie : Sémasiologie. I, l'écriture ; II, prononciation des consonnes ; IV, signes des voyelles ; V, points diacritiques ; VI, accents, ton. — C. Deuxième partie : Phonétique. I, modification et renforcement des consonnes ; II, prononciation spirante de certaines consonnes ; III, particularités et influence des gutturales ; IV, consonnes faibles ; V, la syllabe ; VI, vocalisation primitive ; VII, ton, relations du ton et de la vocalisation ; VIII, pause. — D. Troisième partie : Morphologie. I, racine ; II, trilittéralité des racines ; III, genre dans les noms ; IV, nombre ; V, duel ; VI, caractères des noms : indétermination et détermination ; VII, état absolu et état construit ; VIII, désinences ; IX, l'adjectif ; X, le pronom : pronoms personnels, etc... ; XI, substantifs employés comme pronoms ; XII, formation des noms : diverses classes des noms ; XIII, déclinaison ; XIV, noms de nombre.

Nous pouvons, dès maintenant, assurer que cet ouvrage, aussi utile qu'intéressant, sera accueilli avec faveur et rendra grand service aux personnes qu'intéresse l'étude de la langue hébraïque.

M. FEGHALI.

Jos. Schrijnen, *Einführung in das Studium der indogermanischen Sprachwissenschaft mit besonderer Berücksichtigung der klassischen und germanischen Sprachen* (*Indogermanische Bibliothek*, t. XIV). C. Winter, Heidelberg, 1921 ; 1 vol. in-8º, x-340 p.

Professeur à l'Université de Nimègue, organisateur du premier congrès de linguistes (La Haye, 1928), Mgr J. Schrijnen avait, dès 1905, publié à Leyde (langue : le néerlandais) un ouvrage intitulé *Introduction à l'étude de la linguistique comparative indo-européenne.* Élargi et complètement transformé, ce livre était devenu (traduction libre) un : *Fil conducteur pour l'étude de la linguistique comparative indo-européenne*, ouvrage également publié à Leyde en 1917[1]. C'est alors que, diverse-

1. *Handleiding bij de Studie der Vergelijkende Indogermaansche Taalwetenschap.*

ment amélioré par l'auteur et par le regretté Wilhelm Streitberg, l'ouvrage fut traduit en allemand par M. Walter Fischer (Université de Wurzbourg) et admis dans la *Bibliothèque indo-européenne* que publie la maison C. Winter de Heidelberg (c'est là qu'ont paru : pour le grec, le *Dictionnaire étymologique* de M. Boisacq, 2e édit., 1920, et, pour le latin, la phonétique (2e éd. allemande, 1911) et la morphologie (2e éd. allemande, 1920) de MM. Niedermann et Ernout), v. *Revue*, t. XXVII, 1925, p. 248 ; t. XXX, 1928, p. 249, et t. XXXIII, 1931, p. 300.

Le livre de Mgr Schrijnen ne fait pas double emploi avec la *Indogermanische Grammatik* de M. H. Hirt, ouvrage publié dans la même *Bibliothèque* et dont ont déjà paru cinq volumes (il doit être complété par une *Syntaxe*). En effet ici, le plan de l'auteur ne comportait que l'exposé des généralités (surtout la « linguistique générale ») et de la phonétique ; toutefois, les pages 208 à 212 donnent en substance ce qu'il est nécessaire de savoir au sujet de la valeur exacte de termes techniques qui se rapportent, il faut bien le dire, non pas à la phonétique, mais à la morphologie, savoir : « racine », « thème », « suffixe », « désinence », « racine et base », « racines dissyllabiques ». C'est que les divers compartiments de la linguistique historique se compénètrent et qu'il est très difficile de les tenir absolument séparés. Bien donc que Mgr Schrijnen n'ait projeté ni morphologie ni syntaxe, il n'a pu se dispenser de quelques indications qui se rattachent à ce domaine. Voici quel est le contenu du livre :

Après une riche bibliographie (complétée à la fin de chaque section particulière), p. 1-19, on lit un très intéressant aperçu historique de la linguistique indo-européenne (p. 20-38). La partie théorique est ensuite largement exposée au cours des pages 39-173. Vient alors la phonétique : phonétique physiologique, p. 174-195 ; théorie de l' « accent », p. 195-208 ; changements phonétiques, p. 213-242. Enfin est exposé le « matériel phonétique » de l'indo-européen (et son évolution dans les langues classiques et les langues germaniques) : voyelles (p. 242-250), diphtongues (p. 251-254), semi-voyelles (p. 254-260), liquides et nasales (p. 261-272), apophonie (p. 272-288), occlusives (p. 288-306), spirantes (p. 313-320). On n'a rencontré que peu de fautes d'impression : p. 68, *thrakischen* au lieu de *griechischen ;* p. 194, *hu* au lieu de *hn ;* p. 252, *ionisch-attischen* au lieu de *böotischen ;* p. 262, vha. *sāmi* au lieu de *sami* (gr. ἡμι-) ; p. 302, v. sl. *govedo* au lieu de *govędo*, et c'est à peu près tout. — La doctrine est généralement sûre ; pourtant on ne doit pas expliquer le gr. ἔειπον par *ἐϜευπον (v. p. 252), car c'est évidemment au stade **eweuk*ʷ*zon* que s'est opérée la dissimilation en **eweik*ʷ*zon*, d'où ἔϜειπον, εἶπον sans difficulté. De même (p. 167), l'anglais *silly*, « simple, sot », n'est sans aucun doute pas en rapport avec le v. angl. *sælig*, « selig, etc... », mais répond à l'adjectif gotique qui est à la base du verbe dérivé *sildaleikjan*, « θαυμάζειν », soit *sildaleika-*, cf. angl. *seldom*, all. *selten*, « rare », d'où, pour le sens, « singulier », etc... (Tel est l'enseignement courant des

germanistes). De même enfin (question de πτόλις, πτόλεμος (ἐπι)-φθύσδοισαν Théocr., χθές, χθών, χαμαί, etc., p. 307 et p. 312-313), v. *Revue de phonétique*, t. IV (1917) : bien que Mgr Schrijnen maintienne son point de vue, il faut sans doute poser à l'origine p^s, k^s, b^zh, g^zh, etc..., c'est-à-dire des labiales, des gutturales (même peut-être des dentales) *à explosion sifflante*. Partant de *p^yel-, *p^wel-, à côté de **pel*-, mon vénéré contradicteur est obligé de passer par *p^sel-, *$p^\theta el$-, pour aboutir à πτελ- (πτόλ- dans πτόλις) ; sa supposition est donc assez gratuite. Du reste, le tokharien B (= koutchéen) a *ktsai*- pour répondre à gr. φθει-, φθοι- (φθόη, φθίνω, etc.), ce qui tranche le débat ; on ne saurait admettre, en effet, qu'un ancien *y* ou *w* fût devenu tokh. *ts* (en grec τ ou θ suivant l'occurrence). Du moins, là où il me combat, l'auteur rappelle mon opinion, tandis que, dans la question de *ē*, *ō*, *ā* (avec degrés *zéro* : $ə^1$, $ə^3$ et $ə^2$), où nous sommes en plein accord, il paraît ignorer que si, dès 1879, Hermann Möller avait admis trois ə différents, pour abandonner aussitôt $ə^3$ comme F. de Saussure, c'est moi qui ai réhabilité ce dernier (également *Revue de phonétique*, t. II, 1912), ce que n'avait pas rappelé Möller lui-même dans ses *Laryngalen* de 1917, d'où sans doute le silence de Mgr Schrijnen. Il a fallu attendre jusqu'en 1927 pour que M. Kurylowicz signalât un article comportant trente-deux pages de démonstration (où était entre autres pleinement justifiée l'idée que l'indo-européen possédait des nasales voyelles longues). Par là, Mgr Schrijnen peut voir combien il est difficile de rendre justice à chacun et qu'il est en définitive peu étonnant (là où il s'agit des éléments radicaux préfixes, v. *Einleitung*, p. 313-320), éléments qu'après l'apparition de son travail de 1891 (*Étude sur le phénomène de l's mobile*, Louvain ; type στέγω-*tego*, etc...), il a beaucoup travaillé à faire admettre, cf. encore *K. Z.*, XXXVIII, p. 138 ; XLII, p. 98 ; *Tijdschrift*, XX, p. 208 ; XXIII, p. 81 et 292 ; *Wörter und Sachen*, V, p. 195, que je n'aie pas songé à le citer dans mes *Études pré-grammaticales*[1]. Au reste, la chose m'avait toujours paru « évidente » et ne pas exiger de démonstration. Je l'admettais donc avec H. Möller, sans me croire obligé de répéter à sa suite le nom des linguistes qui avaient parlé en sa faveur. Quoi qu'il en soit, Mgr Schrijnen rappelle encore que M. P. Persson, malgré sa timidité (*Beiträge*, I, p. 176, et II, p. 386, ouvrage de 1912), reconnaît que *s*- (dans στέγω, etc...) est le délaissé d'une ancienne préfixation et que, « après les recherches de Schrijnen, Siebs et autres, la plupart des linguistes voient un ancien préfixe dans l'*s* dit « mobile ». Encore hésite-t-il, puisqu'il écrit « zum Teil », « wenigstens teilweise ». Au contraire, M. Hirt (seconde édition de son *Etymologie der nhd. Sprache*) paraît tout à fait décisif. Tout est donc pour le mieux, et il ne

1. J'aurais dû également citer l'excellent ouvrage de M. J. Mansion (*Les gutturales grecques*, 1904), alors que je n'ai parlé que du « programme » de M. Julius Dutuit sur la même question. *Imprudens feci* : tout le monde n'a pas la merveilleuse information de M. A. Meillet. C'est, par exemple, grâce à Mgr Schrijnen que j'apprends l'existence des *Préformantes protoaryennes* de Colinet (Gand, 1892). On ne cite jamais ce livre ni en France ni en Allemagne. Il doit pourtant avoir son intérêt.

faut plus dire, comme le faisait encore à La Haye (1928) M. Kurylowicz, que « l'indo-européen n'est pas une langue à préfixes ». Il en a simplement perdu l'usage vivant, mais en présente des traces nombreuses. Mgr Schrijnen est l'homme qui aura le plus travaillé à le faire reconnaître, de même qu'il aura largement contribué à faire admettre la parenté de l'indo-européen et du chamito-sémitique. Ce sont là de grands mérites.

A. CUNY.

E. H. Sturtevant, *Hittite Glossary* (*Language Monographs*, N° IX). Baltimore, Waverly Press, 1931 ; 1 vol. in-8°, 82 pages.

Au tome XXVIII (1926) de cette *Revue*, p. 104-105, on a rappelé d'après M. R. J. Kellogg (Ottawa) toutes les difficultés que rencontre la lexicologie hittite. Le plus compétent des hettitologues du Nouveau-Monde, M. E. H. Sturtevant, des travaux de qui nous avons souvent parlé, vient de consacrer sa science et son dévoûment (il noûs dit lui-même qu'une œuvre de ce genre est destinée à être immédiatement dépassée) à donner un premier « dictionnaire hittite », qui rendra les plus grands services aux spécialistes et à ceux qu'intéresse la comparaison du hittite et des langues indo-européennes. Il a dépouillé à cet effet une trentaine de *Revues* et de collections (dont trois *Revues* françaises, la *Revue des Études anciennes*, la *Revue hittite et asianique* et la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*), puis tous les ouvrages de MM. Götze, Friedrich, Forrer, Marstrander, Weidner, etc... En un mot, il a fourni un travail immense qui ne lui a été facilité que par ses études antérieures et par sa préparation de spécialiste. Tout le monde lui en sera reconnaissant, à lui et à la Société linguistique d'Amérique, qui, non contente de publier régulièrement l'équivalent de nos *M. S. L.* et de notre *Bulletin de la Société de linguistique*, a déjà fait paraître un un grand nombre de monographies dont on a eu l'occasion, à diverses reprises, de dire un mot. Le livre de M. Sturtevant est le n° IX de la collection inaugurée en 1925. Si jeune qu'elle soit, la Société de linguistique des États-Unis fait preuve d'une surabondante activité.

P. 21. M. Sturtevant rappelle l'explication que j'ai proposée, *Revue*, XXXII, p. 311 et suiv. C'est donc que, sans l'adopter sans doute, il la considère toujours comme défendable ; car il déclare dans sa préface qu'il ne fera aucune allusion aux opinions qu'il regarde comme étant « discarded ». *Harnāus* « sella parturientium » s'explique donc peut-être par la racine de *ferre*, φέρω, etc.

P. 82, parmi les additions et corrections, on signalera l'important *suw(w)ai-* « press out », qui prouve que la racine du verbe qui signifiait « pressurer », celle du fameux *soma* (zd. *haōma-*, donc indo-iran. **sauma-*), était également bien représentée en hittite. Il en résulte sans doute que **sew(ə)-* « pressurer » était d'antiquité indo-européenne.

A. CUNY.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Fustel de Coulanges. — On a célébré avec éclat, l'année dernière, le centenaire de l'illustre auteur de la *Cité antique*. A son tour, M. J.-M. Tourneur-Aumont honore cette probe et austère mémoire, en lui consacrant un livre auquel le plus ancien survivant des élèves du maître, Ch. Seignobos, a joint une très intéressante préface (Paris, Boivin, 1931 ; 1 vol. in-8°, xii-225 pages). Pour nous retracer les nuances multiples de ce génie puissant, fait de rigueur et de logique, qu'animait au plus haut point « la passion désintéressée de la vérité » (p. xi), on a partout laissé la parole à Fustel lui-même. Excellente méthode que celle de ces emprunts habilement choisis et soigneusement commentés. Après Guiraud, Jullian, Imbart de la Tour, Diehl, Pfister, le diligent professeur de l'Université poitevine a bien mérité du « précurseur ».

Pierre Paris. — On dirait la ronde funèbre de Missolonghi : d'une allure précipitée, l'élite des hellénistes français tombe au gouffre. Après Félix Durrbach et Paul Masqueray (*Revue*, p. 203 et 316), Pierre Paris. A peine celui-ci disparaît-il que Michel Clerc et Victor Bérard s'en vont à leur tour. Le *Bulletin hispanique* rappellera ce que fut le directeur de la Casa Velázquez. Ici, nous évoquerons l' « Athénien », explorateur des îles grecques, de la Phocide et de l'Asie turque.

Pierre Paris était né à Rodez, le 15 janvier 1859. Un arrêt du sort prédestinait sans doute cette année-là au recrutement de l'institut du Lycabette, puisqu'elle lui a également fourni Monceaux, Diehl, Durrbach et le signataire de ces lignes. Sorti de l'École normale supérieure avec le titre d'agrégé des lettres, Pierre Paris fut nommé à l'École française d'Athènes le 27 octobre 1882, conjointement avec Holleaux.

En Grèce, il dirigea la VIIIe campagne délienne (juillet-août 1883), qui eut pour objectifs le quartier du lac sacré et celui du théâtre : ainsi se trouvait amorcé le déblaiement de la Pompéi gréco-romaine que nous a restituée l'île sainte. L'année suivante, après une tournée en Lydie, Pierre Paris s'attaquait à la Phocide (mai-juillet 1884). Il fouillait le sanctuaire dont les ruines couronnent la cime du mont Cranae et en plaine il exhumait une relique apportée là de Galilée au temps des Croisades : la fameuse pierre de Cana. L'abondante moisson épigraphique et archéologique faite en ces lieux chargés d'histoire devait lui fournir la matière de sa thèse principale pour le doctorat : *Élatée, la ville, le temple d'Athéna Cranaia* (1891).

Trois mois après sa campagne phocidienne, l'intrépide découvreur menait, en compagnie d'Holleaux, à travers le massif carien et lycien, une battue qui valut à la science, entre autres documents[1], cet « édit d'Ériza », dont l'attribution définitive au roi Antiochus III vient d'être tout récemment établie par le dernier représentant de la féconde randonnée (*Bull. de Corr. hellén.*, t. LIV, 1930, p. 245-262).

Ce fut au printemps de 1885 que, sous les auspices de Pierre Paris, je m'initiai à la passionnante vie de recherches en terre anatoliote. Quel merveilleux entraîneur était mon chef de file ! Robuste, vaillant, infatigable, toujours de bonne humeur, il ressuscitait pour moi, aux champs de l'archéologie militante, le d'Artagnan des *Trois mousquetaires*. Et, en effet, il y avait en lui des hérédités gasconnes qui expliquent sa foi en son étoile, le don superbe de se débrouiller contre vents et marées, la marche joyeuse au succès avec le plus optimiste dédain des entraves et des contingences.

Cet alerte et généreux esprit d'entreprise, notre ami, rentré en France et pourvu d'un poste à la Faculté des lettres de Bordeaux (13 novembre 1885), l'orienta vers la péninsule Ibérique. Mais c'est là un monde nouveau et l'œuvre si remarquable, si personnelle, qu'y accomplit l'heureux conquistador de la Dame d'Elche exige une notice spéciale. Abstenons-nous donc d'aborder cette seconde période de sa magnifique carrière, et, du seuil de la Grèce classique, saluons, avec une émotion fraternelle, celui qui, le 20 octobre 1931, s'est brusquement éteint au foyer même de sa riche activité créatrice. Dans ce quartier de Madrid où plane la gloire du plus grand peintre espagnol, dressons en pensée l'image d'une stèle qui semble faite pour honorer le combattant mort en beauté à l'apogée de sa tâche : rien ne traduira mieux le souvenir de Pierre Paris que la sœur de son Athéna Cranaia, cette Athéna de l'Acropole, noblement inclinée sur sa lance au repos.

Kaisarieh et Nigdé. — Un récent ouvrage vient d'évoquer deux villes que nous avions visitées, Pierre Paris et moi, en mai 1885 : Césarée de Cappadoce (Kayseri, suivant la transcription turque) et Nigdé, dont l'équivalence antique n'est point connue. M. Albert Gabriel, dont nous avons signalé jadis deux beaux volumes sur la *Cité de Rhodes* (*Revue*, 1922, p. 275-277, et 1923, p. 303-304), inaugure une série nouvelle, où ses mérites d'artiste, de voyageur et de savant se donnent une fois de plus magnifiquement carrière : *Monuments turcs d'Anatolie*, I, *Kayseri-Niğde* (Paris, de Boccard, 1931, grand in-4°, 170 pages, avec 103 figures dans le texte et LVI planches hors texte). Toutes nos félicitations au vaillant et actif créateur de l'Institut français de Stamboul, aussi versé dans la connaissance des arts de l'Islam que dans celle de l'archéologie classique ou de l'architecture franque.

1. Pour tout ce bilan, voir mon *Histoire de l'École française d'Athènes*, p. 300-304 (Phocide), p. 336, n. 2, et 337 (Délos), p. 341 (Amorgos), p. 358 et 360 (Lydie et Phrygie), p. 363-364 (Carie et Cibyratide), p. 370-372 (Karamanie).

Les illustrations qui accompagnent un exposé riche de substance sont particulièrement bien réussies. Comparez les deux vues de Césarée, au pied du mont Argée (planche I), avec celle de Charles Texier (*Asie Mineure*, collection *L'Univers*, pl. 54), dessinée en plein âge romantique : malgré « l'éclat emprunté » dont s'orne ici le paysage, les images dues à l'ancêtre et à l'épigone s'apparient et se ressemblent.

Complément bibliographique. — Quand Paul Masqueray publia, en 1914, sa *Bibliographie pratique de la Littérature grecque*, lui qui, à propos de la Comédie nouvelle, avait signalé deux articles de Ph. E. Legrand sur Ménandre, s'aperçut avec stupéfaction qu'il n'avait point mentionné le *Daos* du même savant, paru en 1910. Je ne suis pas moins étonné d'avoir commis moi-même une omission semblable. Dans le tableau succinct des publications de notre cher collègue (ci-dessus, p. 317), qu'on veuille bien rétablir, entre les n°s II et IV, le § sauté à la transcription : III. *Euripide et ses idées*, Paris, Hachette, 1908. De tous ses livres, c'était peut-être celui dont Masqueray se sentait le plus fier.

Société archéologique d'Alexandrie. — Le *Bulletin* que publie cette Société témoigne d'une activité remarquable. Citons, dans le n° 26 (1931), diverses publications de M. Ev. Breccia : des *Note epigrafiche* (22 textes), une *Statuetta del Buon Pastore da Marsa Matruh* (pl. XXIV), des *Sculture inedite del Museo Greco-Romano* (pl. XXV à XXXV), un *Bollettino bibliografico* contenant une cinquantaine d'analyses, dont quelques-unes fort importantes, d'ouvrages récents ou de questions à l'ordre du jour (tel le pélerinage à l'oasis d'Ammon : voir ci-dessus, p. 143, n. 1, et R. Vallois, *Rev. Ét. gr.*, t. XLIV, 1931, p. 121-152). N'oublions pas, de M. J. Staquet, *Un nouvel Éros alexandrin* (pl. XXXVI), et félicitons une fois de plus les excellents travailleurs du Delta.

Georges RADET.

Linguistique généalogique universelle. — Reçu de M. M. J. Nemirovskij, professeur à l'Université de Vladikavkaz, un important article (35 p. in-8°) publié par le *Gorskij pedagogičeskij Institut*. Cet article retrace la vie et l'œuvre scientifique du grand linguiste italien Alfr. Trombetti, enlevé à la science le 5 juillet 1929. Il décrit successivement les étapes de la carrière de Trombetti (principale activité : 1897-1929), résume et apprécie ses *Elementi di glottologia*, ses travaux sur les langues basque et étrusque, et caractérise son activité scientifique sur le domaine des langues du Caucase. M. Nemirovskij souligne la ressemblance que présente la carrière de Trombetti avec celle de Hugo Schuchardt et de M. Marr. Nous empruntons au résumé français qui termine le travail les lignes suivantes : le principal mérite de Trombetti « c'est l'élargissement du terrain de la linguistique », son « enrichissement... par des faits et sa tendance à résoudre de larges problèmes généalogiques qui l'amènent à la question de l'origine du langage. — Personne avant lui n'avait posé l'étude comparative des langues sur une base aussi large.

Trombetti occupe une place d'honneur dans l'histoire de la linguistique. » Nous ne pouvons que nous associer à ces paroles élogieuses du jeune et vaillant linguiste de Vladikavkaz, tout en regrettant que le maître italien n'ait pas accordé aux « lois phonétiques » et aux vraisemblances linguistiques la même rigoureuse attention que son illustre prédécesseur et compatriote Graziadio Isaja Ascoli, disparu en 1907.

Le ton indo-européen des adjectifs en *-os* et des noms féminins en *-ā*. — Dans un article paru dans la *Rivista di filologia et di istruzione classica* (t. IX de la nouvelle série, p. 207-221, juin 1931), M. Matteo Bartoli veut voir dans l'oxytonaison habituelle de ces deux catégories de mots une confirmation de la « loi de Verner » (quoi qu'il en dise, il faut s'en tenir à la façon dont MM. Grammont et Schrijnen l'ont formulée), une confirmation, également, d'une loi analogue qui, selon lui, régissait le préindo-européen. Tout d'abord, il y a des adjectifs, et des plus antiques, tels **néwos* (gr. νέος, lat. *nouos*) et **médhyos* (gr. μέσος, lat. *medius*, etc...), qui sont, dès la plus haute Antiquité indo-européenne, des paroxytons. De plus, en ce qui concerne l'existence de *b* à côté de *bh*, de *d* à côté de *dh*, de *g* à côté de *gh*, elle ne dépend nullement de l' « accent », comme l'enseigne Matteo Bartoli, mais elle reflète un état de choses très antérieur à l'existence individuelle de l'indo-europeen et du chamito-sémitique, ainsi qu'on peut le voir par les ouvrages du regretté H. Möller et par un article qui a paru dans le *Bulletin de la Société de linguistique* sur la phonétique comparée de l'indo-européen et du chamito-sémitique (t. XXXII, p. 29-53).

Je ne crois pas que personne en France adopte la façon de voir de M. Bartoli. En tout cas, malgré les compliments dont est accompagnée la citation d'Horace : *quandoque bonus dormitat Homerus*, il me semble qu'il est impossible de la laisser passer sans rien dire. Sans doute, M. Meillet méritait « cet excès d'honneur », mais non pas « cette indignité ». Ceci dit, on reconnaîtra que les théories de M. Bartoli l'ont amené très près de la vérité quand il dit, p. 215, que la racine **tep-*, « être chaud », est en indo-européen plus ancienne que la racine **g^w^her-* du gr. θέρος, θερμός, lat. *formus*, got. *warms*, etc... En effet, **tep-* (et même **tepē-*) a de bons correspondants en sémitique : ar. class. *daf'-ānu*, « chaud », tandis que **g^w^her-* (cf. encore skr. *gharmáḥ*, « chaleur », v. perse *garma-pada* (nom d'un mois d'été) serait assez mal représenté sur le domaine sémitique si l'on en juge par le *Vergl. indog.-semit. Wőrterbuch* de H. Möller (1911, p. 107). Il faut relever aussi de M. Bartoli (p. 108, note 2) une bonne remarque concernant les rapports spéciaux du baltique et du slave. La voici : « Il baltico e lo slavo si accordano più nelle conservazioni che nelle innovazioni. » Cette fois, il est d'accord avec M. Meillet, qui n'admet pas qu'il y ait entre la communauté indo-européenne et la communauté baltique ou slave une unité de langue qu'il faille dénommer « balto-slave ».

P.-S. — Il est affligeant de voir qu'en Italie, comme en Allemagne et

ailleurs encore, on piétine sur place et qu'on ne veuille pas admettre l'idée que l' « accent » indo-européen était purement musical (προσῳδία), ne comportant aucune part d'intensité (v. ce qu'en a écrit récemment encore M. Meillet dans le *Bull. Soc. linguist. Paris*).

Hittite. — Dans *Language*, VII, p. 115-124, juin 1931, M. E. H. Sturtevant a publié quelques pages intitulées *Changes of quantity caused by indo-hittite* h. Selon lui, « en indo-hittite les voyelles longues et les diphtongues à premier élément long s'étaient abrégées devant *h*. En préindo-européen, *h* se perdit en toute position, mais une voyelle immédiatement précédente s'allongea quand *h* était d'abord suivi d'une autre consonne. Ces lois phonétiques fourniraient l'explication de certaines alternances vocaliques, en grec et en sanskrit, lesquelles ont été jusqu'ici, non sans difficulté, attribuées à l'apophonie. » Mon intention n'est pas de discuter avec M. Sturtevant, mais simplement de signaler son article aux savants à qui il aurait échappé. Toutefois, je ferai remarquer que l'auteur n'aurait pas dû (p. 119) parler d'une loi Kurylowicz. C'est la loi F. de Saussure qu'il aurait fallu dire, ce que faisait équivalemment H. Möller à la p. 3 de ses *Laryngalen* (*Mémoires de l'Académie royale... de Danemark*, 7e série, sect. des lettres, t. IV, no 1, année 1917) quand il écrivait : « Die langen indogermanischen Wurzelvokale *ē*, *ā*, *ō*... erklärte Ferdinand de Saussure in seinem *im Januar 1879* erschienenen berümhten Buche « Mémoire... » in genialer Weise als entstanden aus kurzem Wurzelvokal und einem « phonème » oder « coëfficient sonantique » ; cf. aussi *Revue de phonétique*, II, 1912, où l'on reconnaissait la même paternité. M. Kurylowicz n'a fait qu'introduire le hittite dans le débat, ce que ne pouvaient évidemment faire ni F. de Saussure, ni Hermann Möller.

Étymologie hittite. — M. E. H. Sturtevant, qui, dans le *Curme volume of Linguistic studies* (étude sur les relatifs indo-européens et hittites), défendait contre M. Götze (p. 143, n. 5) l'ancienne interprétation de *kuirwanaš*, donne aujourd'hui (*Language*, VII, mars 1931, p. 1-13) quelques étymologies de termes hittites. La première, très intéressante, touche au lat. *au-* de *auferre*, etc... Je crois que skr. *áva* doit être rétabli sous la forme indo-européenne **áwo*, tout à fait parallèle à **ápo* (skr. *apa*, gr. ἀπό, etc...) et à **upo*, cf. aussi **po* tout court. — Dans la seconde, M. Sturtevant explique, entre autres choses, l'indo-europ. **bhérti* (lat. *fert*, etc...) par un indo-hittite **bhe-hrti*, où *bhe-* serait un préfixe. Je crains que sur ce point il ne soit suivi par personne. — En troisième lieu, *paimi* « je vais » du hittite est analysé au moyen du même **bhe-* et de l'indo-europ. **eimi*. — Nota. Si hitt. *we-*, *wo-* « venir » est à rapprocher de gr. βῆ-ναι, skr. (*á*)- *gā-m*, etc..., il faut supposer une alternance consonantique originaire, soit hittite prim. **wā-* à côté de indo-europ. **g²wā-*, v. Meillet, *MSL.*, VIII (1893), p. 289, *in fine*.

Le style homérique et la date de l'introduction de l'alphabet en Grèce. — Ce style est traditionnel et impersonnel en grande partie, intéressant

pour le grammairien et le linguiste plus que pour le littérateur. Telle est la conclusion de M. Milman Parry (auteur d'un ouvrage intitulé *L'épithète traditionnelle dans Homère*, Paris, 1928) dans ses récentes *Studies in the epic Technique of oral Versemaking*, I, *Homer and Homeric Style*, tirage à part des *Harvard Studies in Classical Philology*, XLI, 1930, p. 73-146. — La note 1 à la page 79 rappelle que M. B. F. C. Atkinson, dans la 14e édition de l'*Encyclopaedia Britannica*, s. u. *alphabet*, croit que « les Achéens, c'est-à-dire les Grecs d'avant l'invasion dorienne, connaissaient l'alphabet phénicien ». C'est la thèse que j'ai soutenue dans *Babyloniaca* (IX, p. 1-18, 1926), cf. aussi V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*², 1927, I, p. 14-15 : « peut-on croire (il s'agit d'Homère) qu'ayant vécu quatre siècles au moins — vraisemblablement six ou sept — après l'invention de l'alphabet, les poètes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* ne l'aient pas connu? » On sait que l'on possède aujourd'hui mieux encore que l'inscription d'Ahiram. Il devient, semble-t-il, de plus en plus clair que l'introduction de l'alphabet en Grèce est de date plus ancienne qu'on ne l'admet couramment, ceci malgré M. Severyns (*Serta Leodiensia*), qui ne veut connaître de Phéniciens à Tyr, Sidon, etc., qu'à partir de 1100 a Chr., tout en assignant à l'inscription d'Ahiram la date de 1245.

Encore l'alphabet grec. — M. M. Hammarström (voir en dernier lieu *Revue*, t. XXXI, 1929, p. 204-205) continue à scruter l'histoire de l'alphabet grec. Dans *Gnomon* (Berlin, Weidmann, février 1931, 7e volume de cette revue, p. 92-95), il apprécie un article de M. F. Sommer paru en 1930 dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich (*phil.-hist. Klasse*, I). Cet article est intitulé *Das lydische und etruskische F-Zeichen*. Il s'agit du 8 (et formes approchantes) que M. Sommer mettrait en rapports avec certaines formes du Ψ. A propos de ξ et de ψ, M. Hammarström rappelle que M. Kretschmer les interprète comme valant *xs* et *fs*. Il a tout à fait raison de s'opposer à cette vue : il s'agit de *khs* et de *phs*, c'est-à-dire de la combinaison non pas d'une spirante (*x* espagnol, *f* français, etc.), mais d'une aspirée (*k*, *p* allemands prononcés avec un souffle) et de *s*, ou mieux d'une sourde douce, ce qui est bien différent. Traduisons la fin du travail de M. Hammarström (p. 95) : « Il me paraît toujours que l'idée de l'introduction tardive du 8 de Lydie en Italie n'est pas absurde à mes yeux. En attendant, dans les *Atti del I Congr. Intern. Etr.*, p. 256, j'ai essayé une solution du problème de l'ϒ dans l'écriture étrusque, qui permet de considérer l'*f* comme ayant été introduit très anciennement (avant la stèle de Vetulonia) et qui explique en même temps pourquoi il manque dans les inscriptions abécédaires les plus anciennes qui nous soient connues. Car les Étrusques (la chose devient toujours plus claire ; voir Schachermeyr, *Etr. Frühgeschichte*, 1929) ont immigré en plusieurs groupes ou courants. Un de ces groupes, sans doute celui qui s'est établi autour de Vetulonia (VIIe siècle), avait résidé un certain temps en Lydie ou dans son voisinage et là appris à

connaître le symbole lydien qui servait pour *f*. Ainsi donc, 8, je le pense, n'appartenait d'abord en Étrurie qu'à un alphabet local limité et ce n'est que petit à petit qu'il fut adopté par tous les autres Étrusques. » (Pour le livre de M. Schachermeyr, voir ci-dessus, p. 47-50, l'article de M. Stanislas Przeworski.

A. CUNY.

L'invention du labourage (D. Robinson, *Bouzyges and the first plough on a krater by the Painter of the Naples Hephaistos*, extr. de l'*American Journal of archaeology*, XXXV (1931), p. 152-160). — Le professeur Robinson fait connaître un intéressant cratère de sa collection sur lequel se voit le premier labour : en présence d'Athéna et de Cécrops, le héros Bouzygès conduit une charrue traînée par un attelage de bœufs. Le vase, qui date des environs de 430, a été décoré par le peintre de l'Héphaistos de Naples. Peut-être a-t-il renfermé les cendres de Dioklès, du dème d'Halai, de la tribu Kékropia, dont le nom, accompagné de ces indications complémentaires, est incisé sur ses parois.

Charles DUGAS.

Formules et vers homériques. — Continuant ses recherches sur la technique de l'épopée homérique, M. Milman Parry étudie l'emploi des formules dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée* (*Studies in the epic technique of oral verse-making*, I, dans les *Harvard Studies in Classical Philology*, 1930, p. 73-147) ; il constate que des groupes de mots sont fréquemment répétés chez « Homère » à la même place du vers et qu'on aboutit ainsi, malgré l'extrême variété de ces groupes, à expliquer bien des vers et bien des expressions par des schémas en nombre assez limité, dont d'ailleurs le poète sait user génialement. M. Milman Parry explique, par cet usage des « formules », que l' « enjambement » (au sens large du terme) soit plus rare dans l'épopée homérique que chez les épiques postérieurs (*The distinctive character of enjambement in homeric verse*, dans les *Transactions of the American Philological Association*, 1929, p. 200-220), et surtout que, très rarement, un groupe de mots formant un sens complet soit réparti entre deux vers. Il y a là des vues intéressantes sur les procédés par lesquels ont été composés les hexamètres homériques. M. Milman Parry voit, dans ces habitudes, une conséquence du fait que les poèmes homériques n'auraient pas été, dès leur origine, fixés par l'écriture : ce seraient là, pour ainsi dire, des procédés mnémotechniques ; il laisse entendre, d'autre part, que, du même coup, l'unité de procédés est un argument en faveur de l'unité d'auteur. Ces conclusions appelleront plus d'une critique, d'autant que l'auteur reconnaît lui-même tout ce qu'il y a de traditionnel dans la langue et dans le vers homériques, et que, plus tard, il fait large part à l'imitation littéraire dans la répétition des mêmes procédés.

Les « Perses » de Timothée. — Wilamowitz, éditant les *Perses* de Timothée, avait pensé que le nome avait été exécuté pour la première fois à Milet, patrie de l'auteur, au début du IVe siècle. Cette vue était généralement acceptée. Dans un article récent qui vient de paraître dans la *Classical Philology* (XXVI, avril 1931, p. 153-165), Samuel E. Bassett, examine à nouveau non seulement la partie transmise par le papyrus (et qu'il évalue au tiers de l'œuvre totale), mais les autres fragments et les traditions biographiques touchant l'auteur. Il en conclut que le nome a été joué *à Athènes* entre 412 et 408 (peut-être aux Panathénées de 410). La thèse est séduisante et, si elle est exacte, elle donne une nouvelle importance à ce nome, qui devient en partie une œuvre politique et dont on doit en outre étudier désormais l'influence sur le lyrisme du drame athénien de cette période (notamment sur l'*Oreste* d'Euripide).

Georges MATHIEU.

Guerriers et gladiateurs samnites (P. Couissin, *Rev. arch.*, 1930, II, p. 235-279). — Deux lampes en terre cuite du premier siècle, conservées au Musée Borély de Marseille, permettent à M. Couissin de poursuivre, en la rectifiant, son enquête sur les armes anciennes. Les gladiateurs qu'elles représentent, l'un debout, l'autre agenouillé, surprennent par leur attitude militaire et par leur équipement archaïque, dont les principales pièces (jupon court et bouclier oblong) caractérisent sur plusieurs monuments (reliefs, peintures de terres cuites) tantôt des soldats et tantôt des gladiateurs. Ces différents traits, qui désignent des Samnites, suggèrent l'hypothèse que les artistes romains ont pris pour modèles des œuvres campaniennes du IIIe siècle, mais qu'ils ont dû, malgré le témoignage de Tite-Live (IX, 40, 17), transformer des soldats en gladiateurs.

P. WUILLEUMIER.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

OUVRAGES

Collection Guillaume Budé (Paris, Les Belles-Lettres).

Textes d'auteurs grecs et latins, in-8°, édités et traduits :

Aristote, *Physique* (V-VIII), par HENRI CARTERON, 1931 ; 1 vol., 192 pages (pages de texte doubles). Prix : 30 francs.

Xénophon, *Anabase* (IV-VII), par PAUL MASQUERAY, 1931 ; 1 vol., 205 pages (pages de texte doubles). Prix : 35 francs.

Cicéron, *Tusculanes* (III-V), par GEORGES FOHLEN et JULES HUMBERT, 1931 ; 1 vol., III-181 pages (pages de texte doubles). Prix : 25 fr.

The Johns Hopkins University Studies in archaeology, ed. by **David M. Robinson**. Baltimore, The Johns Hopkins Press ; London, Humphrey Milford ; Oxford, University Press :

N° 13. ELMER G. SUHR, *Sculptured portraits of Greek Statesmen, with a special study of Alexander the Great*, 1931 ; 1 vol. in-8°, XXI-189 pages, avec 23 figures hors texte. Prix : $ 4,50.

Catalogue of Latin and vernacular alchemical manuscripts in Great Britain and Ireland, by DOROTHEA W. SINGER, vol. III. Brussels, 1931 ; 1 vol. in-8°, pages 759-1179. Prix : 15 Belgas.

CENTRE INTERNATIONAL DE SYNTHÈSE, *Les origines de la Société*, par **É. Rabaud, l'abbé Breuil, P. P. Grassé, R. Lantier, G. Smets**. Paris, La Renaissance du livre, 1931 ; 1 vol. in-8°, XV-97 pages. Prix : 15 francs.

A. B. COOK, *The rise and progress of classical archaeology*. Cambridge, University Press, 1931 ; 1 vol. in-16, 61 pages.

V. COTTAS, *Le théâtre à Byzance*. Paris, Geuthner, 1931 ; 1 vol. in-8°, XII-290 pages. Prix : 90 francs.

M. M. CRUMP, *The Epyllion from Theocritus to Ovid*. Oxford, Blackwell, 1931 ; 1 vol. in-16, VIII-284 pages. Prix : 8 s. 6 d. net.

W. DEONNA, *Dédale ou la statue de la Grèce archaïque*, II. Paris, de Boccard, 1931 ; 1 vol. in-8°, 467 pages, avec 20 figures dans le texte et XXXIX planches hors texte.

W. B. DINSMOOR, *The Archons of Athens in the Hellenistic Age*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1931 ; 1 vol. in-4°, XVIII-567 pages.

R. DUSSAUD, P. DESCHAMPS, H. SEYRIG, *La Syrie antique et médiévale illustrée* (Haut Commissariat de la République française en Syrie et au Liban, Service des Antiquités et des Beaux-Arts, *Bibliothèque archéolo-*

gique et historique, t. XVII). Paris, Geuthner, 1931 ; 1 vol. in-4°, album de 160 planches, avec notices explicatives. Prix : 200 francs.

J. G. Frazer, *Le dieu qui meurt*, trad. P. Sayn. Paris, Geuthner, 1931 ; 1 vol. in-8°, 317 pages. Prix : 50 francs.

Charles-F. Jean, *La religion sumérienne*. Paris, Geuthner, 1931 ; 1 vol. in-8°, 255 pages, avec XXXII planches. Prix : 100 francs.

E. Kunze, *Kretische Bronzereliefs* (Sächsische Forschungsinstitute in Leipzig : Forschungsinstitut für klassische Philologie und Archäologie). Stuttgart, W. Kohlhammer, 1931 ; 2 vol. in-4°, un de texte, x-290 pages, avec 31 figures dans le texte, un de planches (Tafel 1-56, Beilage 1-7). Prix : RM 75.

Ct Lefebvre des Noettes, *L'attelage, le cheval de selle à travers les âges*. Paris, A. Picard, 1931 ; 1 vol. de texte in-8°, 312 pages, avec 46 figures dans le texte ; 1 vol. de planches, avec 457 figures.

Sir George Macdonald, *Roman Britain*, 1914-1928 (*The British Academy Supplemental Papers*, n° VI). London, Humphrey Milford, [1931] ; 1 vol. in-8°, 114 pages, avec 23 figures dans le texte et XVI planches hors texte. Prix : 7 s. 6 d. net.

M. van den Mijnsbrugge, *The Cretan Koinon*. New York, Stechert, 1931 ; 1 vol. in-8°, 86 pages. Prix : $ 1,15.

Ettore Pais, *Storia di Roma durante le grandi conquiste mediterranee*. Torino, Unione tipografico-editrice, 1931 ; 1 vol. in-4°, x-563 pages, avec onze planches hors texte et 220 figures dans le texte.

Ettore Pais, *Storia interna di Roma e governo d'Italia e delle provincie dalle guerre puniche alla rivoluzione graccana*. Torino, Unione tipografico-editrice, 1931 ; 1 vol. in-4°, viii-481 pages, avec quatre planches hors texte et 163 figures dans le texte.

E. Pottier, *L'Art hittite*, second fascicule. Paris, Geuthner, 1931 ; 1 vol. in-4°, 80 pages, avec 51 figures. Prix : 37 francs 50.

L. C. West, *Roman Britain, the objects of trade*. Oxford, Blackwell, 1931. Prix : five shillings net.

TABLE ALPHABÉTIQUE
PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES

I. Articles de fond

II. Variétés

III. Chronique

IV. Bibliographie

V. Planches

23 novembre 1931.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

— 1931.